This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Accession 88940 *Class*

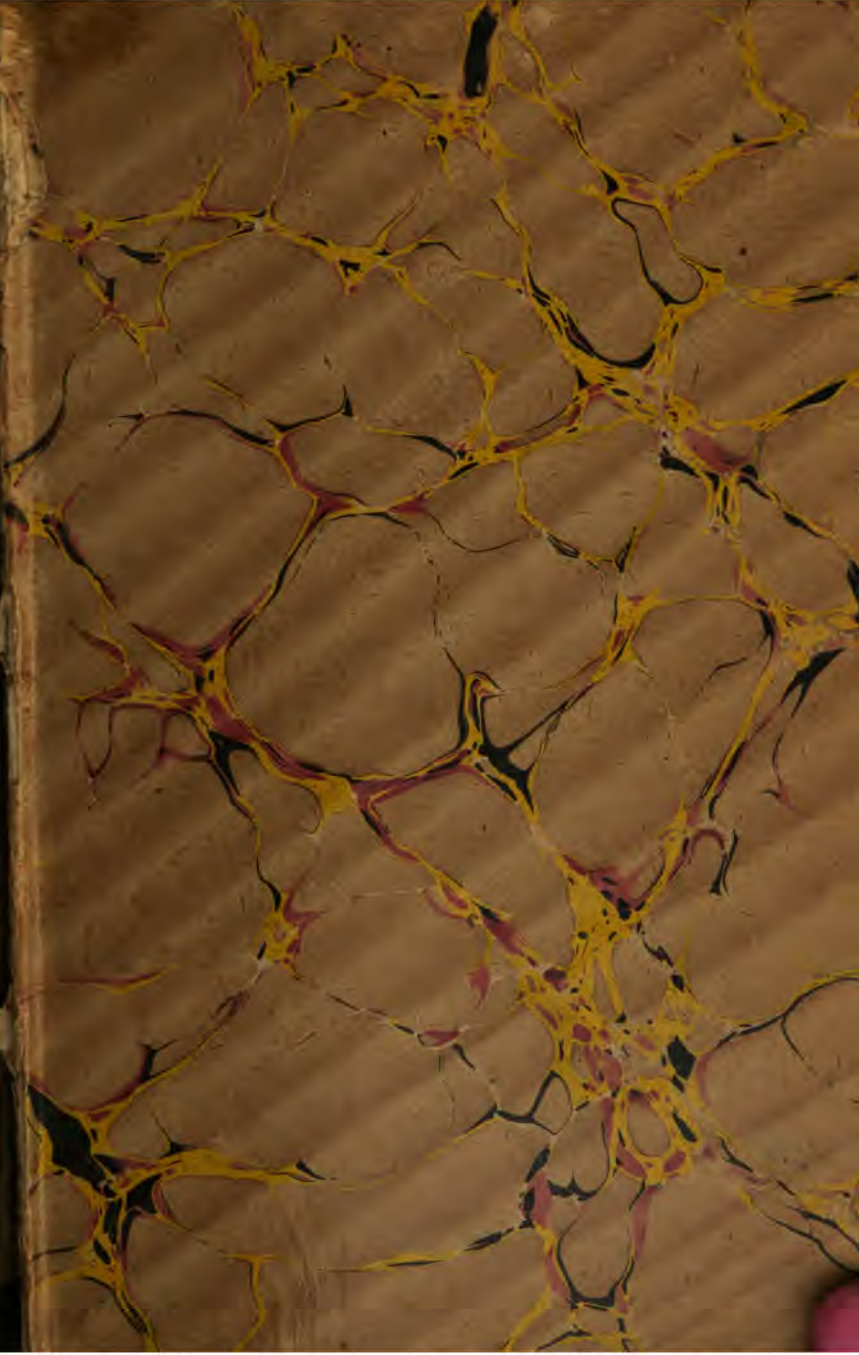

BIBLIOTHÈQUE

DES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LE 18me SIÈCLE,

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTES

PAR M. Fs. BARRIÈRE.

TOME VII.

DC131
.8
.B6

PARIS,
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

MÉMOIRES

DE WEBER,

FRÈRE DE LAIT DE

MARIE-ANTOINETTE,

REINE DE FRANCE,

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTES,

PAR M. Fs. BARRIÈRE.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,
RUE JACOB, 56.

1847.

AVANT-PROPOS.

Vers la fin de l'année 1755, dans les derniers beaux jours d'automne, il y avait cercle chez Marie-Thérèse à Schœnbrun. L'impératrice était enceinte. « Aurai-je un fils? aurai-« je une fille? dit-elle à l'un de ses courtisans. — Un prince! « madame, répondit-il. — Eh bien! reprit l'impératrice, je « gage deux ducats que je mettrai au monde une fille. » Le courtisan tint respectueusement la gageure. Le terme de la grossesse arriva : il perdit. Comment s'acquitter? L'abbé Métastase, qui le rencontra dans le parc, le trouva rêveur. « Qu'avez-vous? » lui dit-il; et le seigneur conta son embarras. « N'est-ce que cela? » reprit le poëte; puis, tirant de sa poche un crayon, il écrivit sur un bout de papier les vers suivants :

Ho perduto : l' augusta figlia
A pagar m' ha condannato.
Ma s' e vero ch' a voi simiglia,
Tutto'l mundo ha guadagnato.

« J'ai perdu : l'auguste fille me condamne à payer. Mais « s'il est vrai qu'elle vous ressemble, tout le monde a gagné. » L'impératrice reçut les deux ducats enveloppés dans le quatrain, le lut, et sourit. L'*auguste fille* était l'archiduchesse Marie-Antoinette, depuis reine de France.

Les mémoires qu'on va lire sont écrits par son frère de lait : qui mieux que lui pourrait raconter les traits de sa première enfance? Il peint avec un intérêt plus sérieux les études, les penchants, les sentiments de l'archiduchesse, que son esprit, sa sensibilité rendaient, dans sa jeunesse, de plus en plus chère à sa mère. Souvent l'impératrice la regardait avec émotion,

88940

l'attirait dans ses bras, sur son cœur, et, comme avec un accent prophétique, lui disait douloureusement : « Ma fille, « dans le malheur, souvenez-vous de moi. » Mais le malheur ! il fallait avoir le cœur, les craintes d'une mère, pour en avoir seulement la pensée ! La France attendait avec impatience la jeune archiduchesse ; elle devait épouser le Dauphin, petit-fils de Louis XV ; et le voyage de la princesse ne fut, de Strasbourg à Versailles, qu'une suite de fêtes marquées par les hommages et la joie de tout un peuple.

Les beaux jours ! Je ne veux point enlever à Weber le plaisir d'en faire le tableau, assombri cependant par une bien funeste catastrophe[1]. Quand la douleur en fut un peu calmée, Paris, en recevant le Dauphin, la Dauphine, partagea l'ivresse de toute la France. La foule, qui se pressait partout sur leur passage, les saluait de ses acclamations enthousiastes. Comment parler au roi de ces transports, à lui qui semblait avoir pris à tâche d'en déshabituer son peuple ? Ce n'était plus le temps où, malade dans Metz, il excitait les craintes, les vœux de la nation, et méritait le nom si doux de *Bien-Aimé*. Le monarque malheureux dans ses choix, humilié dans ses guerres, égoïste dans ses plaisirs, corrupteur et corrompu dans ses penchants, l'amant avili de madame du Barry ne rencontrait plus, quand il se montrait en public, que les regards sévères d'un peuple silencieux. Ce changement n'avait point échappé à la pénétration de la Dauphine. Louis XV attendait le jeune couple à Versailles. Comment lui dire la joie que le peuple avait fait éclater, sans blesser son cœur par ce contraste ? *Oh ! sire*, lui dit la jeune princesse, *que vous êtes aimé des Parisiens ! comme ils ont fêté vos enfants !* Je m'étonne qu'un mot d'un tour si délicat ait pu échapper à Weber.

Il est vrai qu'il en cite beaucoup d'autres. Par sa beauté,

[1] Qui ne sait le désastre de la place Louis XV, aux fêtes du Dauphin ?

par sa jeunesse, par son goût pour les arts qu'elle cultivait, pour les lettres qui lui devaient des encouragements, Marie-Antoinette était l'objet de tous les hommages, l'âme de tous les plaisirs. Au nombre des divertissements à la mode pendant la jeunesse de la reine, les mémoires du temps citent ses courses en traîneaux : elles ont cessé d'être en vogue depuis bien des années, et c'est une raison pour moi de m'y arrêter un moment. « Le luxe de ce genre d'équipage n'a « fait qu'augmenter pendant l'hiver de 1778, dit Bachau- « mont; et il y a de ces traîneaux qui coûtent jusqu'à dix « mille écus. Sa majesté, ajoute-t-il à la date du 15 janvier, « a surtout pris plaisir, ces jours derniers, à chasser le daim, « dans le bois de Boulogne, de cette manière. Il y a eu aussi, « sur les boulevards, des courses en traîneaux, qui ont fait « spectacle pour les Parisiens. Lundi, la reine et toute la cour « y sont venues avec vingt et un traîneaux. Celui de sa ma- « jesté représentait une corbeille de fleurs. Tous ont d'ordi- « naire, comme les navires, des figures d'animaux, dont ils « tirent leur nom : *le Lion, le Cygne, le Singe*, etc. Le « terme de ces courses était un dîner à la Muette, ou à Mou- « ceaux, ou au Temple. »

Bientôt la reine (et ce fut un malheur pour elle) ne se contenta point de prendre part aux plaisirs. Des courtisans adroits, avides, ambitieux, la portèrent à s'associer, par son influence, aux intrigues de cour, aux actes de la politique. Mon intention n'est point de rappeler les derniers jours du règne de Louis XV, jours marqués par sa lutte avec les parlements, dont il avait abattu, vaincu l'audace [1]. Je n'esquisserai point davantage le règne de Louis XVI ; le minis-

[1] Un des premiers actes de Louis XVI fut le rappel de l'ancien parlement, et l'exil du chancelier Meaupeou; il s'y attendait. D'aussi loin qu'il aperçut le duc de la Vrillière, il lui dit : « Je sais l'objet « de votre mission; mais comme je suis « chancelier, et que je le serai toute ma « vie, je resterai assis. » Quand le duc de la Vrillière lui eut donné connaissance de l'ordre dont il était porteur, Maupeou répondit : « J'obéirai. J'ai fait gagner « au roi un procès qui durait depuis trois « cents ans; il veut le reperdre : il est « bien le maître. »

tère de Maurepas, vieillard futile, décidant des affaires de l'État par des bons mots; l'administration de Turgot, de Malesherbes : je passerai de même sous silence, pour ne rien dérober à Weber, Necker et son compte-rendu; la guerre d'Amérique et son héros M. de la Fayette; Calonne et son déficit; l'assemblée des notables et son impuissance : je remarquerai seulement avec quelle facilité Marie-Antoinette se laissait entraîner à des démarches que, jeune, belle, épouse et reine, tout semblait lui interdire. Si la reine se fit peindre en pied, si ce portrait fut envoyé par elle à Washington, c'était à la demande de M. de la Fayette; il était alors, moins à cause de ses exploits, fort glorieux sans doute, qu'à cause de ses idées indépendantes, l'homme le plus influent de la cour et de la nation. Son buste était inauguré dans l'hôtel de ville de Paris. Plus d'un ministre eût désiré l'avoir pour adjoint; et, ce qu'on aurait eu peine à croire sans l'affirmation de Weber, le parlement de Paris, dans ses projets de résistance au pouvoir, songeait à s'associer le disciple chéri de Washington. « Il est constant, dit Weber, qu'il y eut des démarches faites « pour que le marquis de la Fayette fût conseiller d'honneur « au parlement de Paris. Sans doute l'idée antique de re- « vêtir la toge sénatoriale après avoir déposé la cuirasse ; « le charme nouveau de défendre la liberté par la parole, « dans le sanctuaire des lois et sur les rives de la Seine, « après l'avoir défendue par l'épée sur les bords de l'Ohio, « étaient des traits dignes d'entrer dans le roman : la Fayette « dut être tenté ; mais, encore frappé des délibérations fleg- « matiques du congrès américain, il craignit un ridicule. Il « refusa donc d'être conseiller au parlement; mais il se lia « dès lors avec quelques-uns de ses magistrats, qui depuis « lui ont reproché d'être moins hardi qu'eux dans la carrière « révolutionnaire. »

Pourquoi des *traits dignes du roman?* Quelques années encore, et le roman devint de l'histoire. M. de la Fayette

défendit, exagéra même dans l'assemblée constituante les principes de la liberté; protesta par son silence, en sa faveur, sous l'empire, quand tout était bassesse, adulation devant le pouvoir; et depuis, sous Louis XVIII et Charles X, soutint cette noble cause jusqu'à son triomphe en 1830. Si j'en fais la remarque, ce n'est pas que je reproche à Weber ses opinions. Frère de lait de la reine, comblé de ses bontés, il est royaliste, avec un zèle presque fanatique, qu'ennoblit la fidélité au malheur. Sa plume, disons mieux, la plume qui lui prête un puissant secours, se laisse souvent entraîner à la vivacité de l'attaque. Mais il est évident qu'un homme d'un esprit élevé, un observateur judicieux, a tracé d'une main fort exercée, dans les mémoires qu'on va lire, des morceaux quelquefois railleurs, très-souvent instructifs, et parfois éloquents.

Nul n'a mieux exposé les fautes de tous, et par les fautes expliqué les châtiments. Il dit au parlement de Paris : « Vous « avez donné l'exemple de la résistance; vous avez demandé « les états généraux, et ces états vous ont balayé du sol, « comme l'ouragan chasse devant lui la poussière. » Il dit à ces grands seigneurs si fiers de leur noblesse, de leur rang, de leur titre de pair : « Vous, soutiens naturels du trône, « vous vous êtes associés à des gens de robe, pour affaiblir, « pour humilier la couronne de roi : cherchez vos couronnes « de ducs aujourd'hui. » Les reproches aux parlements de Grenoble et de Rennes sont plus graves encore : organes des lois, ils ont fomenté, favorisé la révolte. Mais au clergé surtout il adresse des paroles sévères et méritées : « Quand, « sorti de votre sein, lui dit-il, le cardinal de Brienne, aux « abois, à la fin de son désastreux ministère, vous demandait « de faire une aumône à la monarchie, à cette monarchie qui « vous avait souvent injustement comblé de richesses, vous « avez répondu à sa prière par un refus; et (que cela soit « bien su!) vous avez donné les premiers, au descendant

« de Clovis, de saint Louis et de Louis XIV, le titre déro-
« gatoire alors de *roi des Français.* »

L'*avant-scène* de la révolution de 89 est donc, à mon avis, dans Weber, ce que nous avons de plus vrai et de plus curieux à la fois sur les faits, les hommes et l'esprit du temps. L'auteur signale, comme on peut croire, le caractère de présomption, de légèreté, d'imprévoyance qui, de part et d'autre, ouvrait, au bruit des bons mots, aux refrains joyeux des chansons, aux salves répétées de la presse et des brochures, un abîme dans lequel allait s'engloutir l'ancienne monarchie tout entière. Une facétie consolait de la situation la plus difficile : on croyait le péril conjuré dès qu'on en avait ri.

Au plus fort des débats soulevés par la déclaration du déficit entre les notables et M. de Calonne, ce trop spirituel contrôleur général jouait un soir au trictrac, lorsqu'il entendit le vicomte de Ségur fredonnant, d'une voix légère, ce vieux couplet :

Voulez-vous savoir le souverain bien?
C'est de manger tout, de ne laisser rien;
Voir les fillettes,
Boire du bon;
Envoyer ses dettes
A Colin-Tampon.

« Vous me feriez plaisir, mon cher vicomte, lui dit le ministre, de me donner l'adresse de ce monsieur-là. » Il paraissait une brochure *contre les droits féodaux :* « Que pensez-vous de cet écrit? » demandait-on au duc de Nivernois. « L'auteur est un fou, répondait-il; mais ce n'est pas un fou *fieffé.* » Et la cour de rire aux éclats du calembour, et surtout de la brochure, qui, plus tard, lui coûta plus du tiers de ses revenus.

La presse, qui devait être plus sérieuse puisqu'elle avait pour elle au moins la réflexion, portait ce ton de badinage dans les questions les plus graves; et des deux côtés, soit

pour, soit contre, la presse appelait à son aide la caricature. Le ministère avait alors pour doctrine qu'au roi seul appartenait le droit de fixer l'impôt : l'assemblée des notables n'avait à donner d'avis, disait-il, que sur la manière de le percevoir. On colporta secrètement à ce sujet une caricature qui représentait un fermier au milieu de sa basse-cour, entouré de poules, de coqs, de dindons, de canards. On lisait ce petit dialogue au bas de la gravure :

LE FERMIER.

« Mes bons amis, je vous ai rassemblés tous pour savoir à quelle sauce vous voulez qu'on vous mange.

UN COQ, *dressant sa crête.*

« Mais nous ne voulons pas qu'on nous mange.

LE FERMIER.

« Vous vous écartez de la question [1]. »

Comment ne pas sourire et ne pas s'affliger? C'est avec cette verve joyeuse qu'on s'avançait vers la révolution; voilà de quelle manière on préludait par des facéties aux révoltes, par des caricatures aux massacres. Weber n'échappa que par miracle à ceux de septembre, après avoir pris part à la défense des Tuileries le 10 août. Il parvint à gagner l'Angleterre, cet asile des proscrits d'alors, comme aujourd'hui la France est le refuge des proscrits espagnols, italiens, et des Polonais, martyrs de la plus noble cause. En 1806, Weber

[1] Dans le camp royaliste mêmes saillies, même penchant au badinage, à l'ironie. Qui le croirait? ces tours propres à l'esprit français servirent heureusement et Louis XVI et la reine, au milieu des outrages et des périls du 20 juin.

Le roi savait qu'on l'appelait le *représentant héréditaire.* Il avait près de lui, au plus fort de l'émeute qui envahissait son palais, plusieurs des membres de l'assemblée : « Il se pourrait bien, leur dit-il, « que le représentant héréditaire et même « quelques-uns des représentants temporai- « res ne vissent pas la fin de la journée. »

La reine fut intrépide, à son exemple. Elle ne fut abattue qu'un moment quand on la sépara du Dauphin, et tant qu'elle ignora ce que ce jeune prince était devenu. On lui présenta le bonnet rouge; elle le tint à la main, mais n'en voulut jamais salir sa tête. Les Tuileries furent évacuées enfin. On fit venir des juges de paix, pour constater les dégâts. La reine, se promenant avec eux, leur dit en souriant, à la vue des portes et des meubles brisés : *Tout ceci n'est pas trop constitutionnel.*

fit paraître ses Mémoires à Londres. On ne pourra les lire sans curiosité, sans plaisir, ou sans attendrissement. Le caractère, les idées, les opinions politiques de l'auteur, s'y retrouvent, et devaient s'y retrouver avec toute leur franchise et toute leur énergie : en parlant de la reine sa bienfaitrice, il a voulu satisfaire sa douleur et sa reconnaissance ; les hommes, de quelque opinion qu'ils puissent être, ne sauraient refuser leur estime à ces sentiments d'attachement pour une grandeur qui n'est plus.

Les pages qu'on va lire offrent souvent un intérêt très-vif : elles renferment, avec des particularités ignorées, des pièces rares, authentiques, et qui sont d'un grand prix pour l'histoire ; elles représentent sous des traits gracieux ou touchants Marie-Antoinette, le charme répandu autour de sa personne, ses grâces, sa beauté, sa bienfaisance, l'empire qu'elle exerçait dans sa jeunesse, et qui était celui d'une femme aimable et bonne, autant que d'une souveraine.

Ses malheurs ont suivi de bien près les jours de sa prospérité : jamais peut-être une seule et même vie n'a mieux fait voir les extrémités de la bonne et de la mauvaise fortune. Femme, amie, épouse, mère et reine, elle épuisa la coupe des biens et de l'adversité ; le cœur se sent profondément ému au souvenir de ses royales douleurs, qui paraîtraient dignes d'intérêt dans la plus simple mortelle. Peut-être un jour l'histoire, toujours rigoureuse, lui demandera-t-elle compte d'une légèreté pardonnable à son sexe, à son âge ; mais ceux qui ont, pour ainsi dire, vécu de son temps, ne verront que sa fin funeste. Eh ! qui pourrait lui adresser un reproche entre son échafaud et sa tombe ?

F^t. Barrière.

MÉMOIRES

CONCERNANT

MARIE-ANTOINETTE,

ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE,

REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de la reine. — Son éducation. — Son départ de Vienne. — Son mariage. — Ses succès. — Son caractère. — Ses bienfaits. — Détails qui la concernent jusqu'à l'époque de la révolution française [1].

Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, naquit, le 2 novembre 1755, de François I, empereur d'Allemagne, et de l'immortelle Marie-Thérèse, impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et de Bohême.

Aux approches de sa naissance, l'impératrice sa mère donna ordre à sa grande maîtresse de lui chercher une nourrice dans une famille d'un état honorable, et qui joignît à cette première recommandation celle plus précieuse encore de mœurs pures et d'un caractère sans reproche. Mes vertueux parents (qu'il me soit permis de leur rendre cet hommage) réunissaient toutes ces conditions. Mon père, Jean-George Weber, était conseiller de la magistrature de Vienne, et chef du bureau de l'approvisionnement des vivres; ma mère, Marie-Constance Hoffmann, était citée pour sa belle figure, et pour son âme plus belle encore : leur union avait constamment présenté celle de toutes les vertus

[1] Les notes de Weber seront marquées d'un double W; les autres porteront pour indication ces lettres : F². B.

domestiques. Ma mère fut choisie; et j'étais à son sein depuis trois mois, lorsqu'elle eut l'honneur d'être la nourrice de l'archiduchesse.

Marie-Thérèse était aussi bonne mère que grande reine. Sa sensibilité se montrait aussi affable que son courage avait paru majestueux et sublime. Dès qu'elle eut confié son enfant à ma mère, elle nous adopta tous. Elle récompensa les longs services de mon père par une forte pension, et par un logement dans l'hôtel de sa chancellerie. Une pension fut assurée à ma mère, une à chacun de ses enfants; et quant à moi, à qui le ciel avait accordé de sucer le même lait que Marie-Antoinette, sa majesté l'impératrice voulut que, pendant mes premières années, ma mère me menât avec elle chaque fois qu'elle allait faire sa cour à la jeune princesse qu'elle avait nourrie. La fille des Césars m'associait alors aux jeux de son enfance, l'impératrice s'y mêlait elle-même; et comme à cet âge rien ne m'avertissait encore de la distance infinie qui me séparait de celle avec qui je jouais dans un même lieu, l'auguste et bonne Marie-Thérèse craignit souvent de m'affliger par un partage inégal de ses caresses, me prit souvent sur un de ses genoux, quand sur l'autre elle prenait sa fille, et m'honora des mêmes embrassements qu'elle lui prodiguait. C'est ma mère, c'est son excellence madame la comtesse de Brandeis[1], qui m'ont depuis raconté toutes ces scènes de bonté; et je ne les ai pas apprises, je ne me les suis jamais retracées sans un frémissement de respect et d'amour.

L'enfance de Marie-Antoinette fut celle des grâces et de la bonté, auxquelles se mêla de bonne heure ce genre de noblesse qui lui fut particulier pendant toute sa vie, et qui, tempéré par la sensibilité, inspirait le respect en y faisant trouver des charmes. Avec tous les dons de la nature, la vigilance d'une mère telle que Marie-Thérèse, les soins d'une gouvernante telle que madame de Brandeis, il n'y avait rien de grand, rien de bon qu'on ne dût attendre de la jeune archiduchesse.

Marie-Thérèse partageait son temps entre les devoirs de souveraine et ceux de mère. Elle surveillait l'éducation des archi-

[1] Grande maîtresse de S. A. R. madame l'archiduchesse.

duchesses ses filles avec l'attention la plus touchante, et assistait à leurs leçons. Les meilleurs maîtres, les plus habiles instituteurs étaient chargés de diriger les premiers efforts de l'intelligence de Marie-Antoinette, d'orner sa mémoire, d'éclairer sa raison, de cultiver son esprit. Tel fut, parmi les derniers, l'abbé de Vermont, qui joignait les qualités les plus rares à l'esprit, à la finesse et à la réserve, qui font réussir dans les cours. Il fut envoyé par le duc de Choiseul, à qui l'impératrice avait demandé un homme capable de faire connaître la France à celle qui devait y régner. Heureux de la confiance de son illustre élève, il lui resta dévoué toute sa vie; et, refusant toujours les témoignages trop éclatants de sa bonté, il força enfin l'estime de ceux-là même qui auraient pu lui porter envie. Ses leçons augmentèrent sans doute cette prédilection pour la France que Marie-Antoinette manifesta de si bonne heure. Son auguste mère la questionnant un jour sur le caractère des divers peuples de l'Europe, et lui demandant sur lequel elle préférerait de régner, si elle était appelée à choisir : « Sur les Français, répondit-elle sans hésiter. C'est sur eux qu'ont régné Henri IV et Louis XIV, dont l'un donne l'idée du *bon*, et l'autre celle du *grand*. » Marie-Thérèse se plaisait à répéter cette réponse, dont elle avait été si enchantée, qu'elle avait prié l'ambassadeur de France de la transmettre au roi son maître.

Marie-Antoinette fit des progrès très-rapides dans toutes ses études; elle savait le latin, parlait et écrivait très-élégamment l'allemand, le français et l'italien. Elle était douée des plus heureuses dispositions pour les beaux-arts, et particulièrement pour celui qui a le plus de charmes pour les âmes sensibles. Ses talents pour la musique ont souvent fait les délices des cercles choisis qu'elle réunissait à Bellevue, à Trianon et à Versailles. Là, le plus vif enthousiasme rendait hommage à ses succès, non moins qu'à ses charmes et à son rang.

Marie-Thérèse avait désiré surtout que sa fille chérie héritât du courage et de la force d'esprit dont elle avait elle-même donné des preuves si éclatantes; et, inspirée sans doute par les pressentiments inquiets de l'amour maternel, souvent elle lui répétait cet avis prophétique : « Ma fille, dans l'adversité, souve-

nez-vous de moi. » Elle lui avait appris aussi à chérir les vertus de ces sujets fidèles qui, par leur dévouement généreux, avaient raffermi son trône chancelant.

Marie-Antoinette leur prouva un jour que si l'attachement et l'amour pour leurs souverains se transmettaient chez eux d'âge en âge, la reconnaissance et la bonté se perpétuaient de même dans la famille impériale. L'impératrice étant malade, des militaires hongrois attendaient dans son antichambre le moment où il leur serait permis de lui présenter une requête. L'archiduchesse les voyant, entra chez sa mère, et lui dit : « Maman, vos amis sont inquiets de votre santé, et désirent vous voir. — Eh! quels sont ces amis? — Des Hongrois. — A merveille, ma fille. » Leur demande fut accordée sur-le-champ.

Mille traits de son enfance ne font pas moins l'éloge du cœur de Marie-Antoinette, dont la sensibilité compatissante s'étendait à toutes les classes de malheureux. Dans un hiver rigoureux, où les travaux publics furent presque suspendus, le peuple de Vienne souffrait beaucoup. Marie-Thérèse, en pourvoyant aux plus pressants besoins de sa capitale, ne perdait pas de vue ses provinces. Dans un des cercles de l'impératrice, on s'occupait des pauvres avec un tendre intérêt; la bienfaisance était comme naturalisée à la cour : Marie-Thérèse en donnait l'exemple.

On présentait des détails affligeants sur la misère de quelques habitants des faubourgs; l'archiduchesse, touchée jusqu'aux larmes, sort, et, revenant bientôt, présente une petite boîte à sa mère, en lui disant : « Voilà cinquante-cinq ducats, c'est tout ce que j'ai : permettez qu'on les distribue parmi ces infortunés. » Marie-Thérèse accepta le don; et, y ajoutant ses propres bienfaits, elle prit plaisir à les faire passer par les mains de la sensible princesse.

Elle s'était si fortement attaché tous les cœurs qui l'avaient environnée pendant son éducation, qu'à l'époque de son mariage la joie de la voir dauphine en France était entièrement comprimée à Vienne par la douleur de ne plus la posséder. On a peine à se défendre de la superstition des pressentiments, quand on a vu les adieux de Marie-Antoinette à sa famille, à ses ser-

viteurs et à son pays, en 1770 [1]. Hommes et femmes se livrèrent aux mêmes expressions de la douleur. Les avenues, comme les rues de Vienne, en retentirent. On ne rentrait chez soi qu'après avoir perdu de vue le dernier courrier qui la suivait, et l'on n'y rentrait que pour gémir en famille d'une perte commune. Longtemps cette triste impression se conserva, longtemps la capitale de l'Autriche rappelait moins l'idée d'un mariage, qu'elle ne présentait l'image d'un deuil. Hélas! le jour était déjà marqué, dans l'avenir, où ce deuil devait être terrible.

Tous les hommages du respect, tous les charmes de l'espérance, toute l'ivresse de l'amour public, attendaient à l'entrée du territoire français la fille de Marie-Thérèse, la jeune et jolie Dauphine de France. Partout sur son passage elle entraînait les cœurs.

Les personnes de la suite de la Dauphine tâchaient de rendre la route agréable, et de multiplier ses plaisirs. Une des dames qui l'accompagnaient lui demanda, en plaisantant : « Êtes-vous bien empressée de voir monseigneur le Dauphin? » A cette question indiscrète, faite à une jeune personne sans expérience, la Dauphine fit une réponse qui donna la mesure de son esprit. Elle dit, avec un son de voix plein de dignité : « Madame, je serai dans cinq jours à Versailles; le sixième, je pourrai plus

[1] La douleur de Marie-Thérèse, en se séparant de sa fille, est consignée dans la lettre que cette impératrice écrivit à son auguste gendre. On y retrouve ce mélange de courage et de sensibilité qui distinguait la mère de Marie-Antoinette. Voici cette lettre remarquable, qui devait avoir sa place dans les Mémoires de Weber : « Votre épouse, mon cher dau-« phin, vient de se séparer de moi. Comme « elle faisait mes délices, j'espère qu'elle « fera votre bonheur : je l'ai élevée en « conséquence, parce que depuis long-« temps je prévoyais qu'elle devait par-« tager vos destinées. Je lui ai inspiré « l'amour de ses devoirs envers vous, « un tendre attachement, l'attention à « imaginer et à mettre en pratique les « moyens de vous plaire. Je lui ai tou-« jours recommandé avec beaucoup de « soin une tendre dévotion envers le « maître des rois, persuadée qu'on fait « mal le bonheur des peuples qui nous « sont confiés, quand on manque envers « celui qui brise les sceptres et renverse « les trônes comme il lui plaît.

« Aimez donc vos devoirs envers Dieu. « Je vous le dis, mon cher dauphin, et « je le dis à ma fille : aimez le bien des « peuples sur lesquels vous régnerez tou-« jours trop tôt. Aimez le roi votre aïeul; « inspirez ou renouvelez cet attachement « à ma famille. Soyez bon comme lui; « rendez-vous accessible aux malheu-« reux. Il est impossible qu'en vous con-« duisant ainsi, vous n'ayez le bonheur « en partage. Ma fille vous aimera, j'en « suis sûre, parce que je la connais; « mais plus je vous réponds de son amour « et de ses soins, plus je vous demande « de lui vouer le plus tendre attachement. « Adieu, mon cher dauphin, soyez heu-« reux : je suis baignée de larmes. »

Fs. B.

aisément vous répondre. » Prenant ensuite l'air le plus enjoué, elle tâcha de faire oublier le ton de dignité qu'elle avait mis dans sa réplique.

Déjà Marie-Antoinette avait traversé les vastes provinces soumises au gouvernement paternel de Marie-Thérèse; déjà elle avait pénétré sur le territoire français. En l'apprenant, de nouvelles larmes s'échappèrent de ses yeux. Un seul mot sortit de sa bouche : « Je ne la verrai plus. » C'était une exclamation de sa piété filiale.

On arrive à Strasbourg. Le chapitre, le corps de la noblesse, et les membres de la magistrature municipale, lui sont présentés par le commandant de la province. Elle répond avec noblesse et bonté aux différentes harangues que l'étiquette lui faisait un devoir d'entendre. Cependant, embarrassée de ces compliments continuels, elle dit à une des dames de sa suite : « J'espère que toutes ces louanges ne me suivront pas toujours. Comme je n'ai encore rien fait pour les mériter, je vais m'occuper de m'en rendre digne. » Les habitants de Strasbourg, longtemps encore après son passage, parlaient avec enthousiasme de la beauté, de l'esprit et de la modestie de l'épouse du Dauphin.

La Dauphine quitte Strasbourg. Sur la route, tous les habitants des campagnes abandonnent leurs travaux; ils accourent rendre hommage à l'épouse de ce Dauphin dont les vertus sont si chères à la France. Les chemins sont jonchés de fleurs; les jeunes filles ont mis leurs plus belles parures; elles présentent leurs bouquets à la jeune Marie-Antoinette, qui sourit à la naïveté des unes, daigne répondre aux compliments des autres, et les accueille toutes avec bonté. A vingt lieues de Strasbourg, les habitants des villages voisins s'étaient rassemblés. On entendait de toutes parts retentir les cris de *vive la Dauphine! vive le Dauphin!* Le chemin était obstrué par la foule des spectateurs; les stores de la voiture de Marie-Antoinette étaient levés, et tous les spectateurs pouvaient à loisir contempler sa beauté, son sourire enchanteur, et sa douce physionomie. De jeunes paysans se disaient l'un à l'autre : *Qu'elle est jolie notre Dauphine!* Une dame qui était dans sa voiture lui fit remarquer ce propos, flatteur pour une jeune personne. « Madame, répliqua la Dau-

phine, les Français ont pour moi les yeux de l'indulgence [1]. »

A quelques lieues de Châlons, un vieux pasteur, à la tête de ses paroissiens, s'approche de la voiture. Ses yeux baissés par respect ne s'étaient point encore levés sur la jeune Dauphine. Il avait pris pour texte de son petit discours ces paroles du Cantique des cantiques, *Pulchra es et formosa*. Il avait déjà articulé quelques phrases de sa harangue. Par hasard, au moment où, selon la manière des orateurs, il rappelait son texte, il jette un regard sur Marie-Antoinette. Au même instant sa mémoire est en défaut; il balbutie et s'arrête... L'archiduchesse s'empresse d'accepter le bouquet qu'il tenait dans ses mains. Le pasteur, pénétré de cet acte de bonté, lui dit aussitôt : « Madame, ne soyez pas surprise de mon peu de mémoire : à votre aspect, Salomon eût oublié sa harangue, il eût oublié sa belle Égyptienne, et vous eût avec bien plus de raison adressé ces mots : *Pulchra es et formosa.* »

Dans tous les lieux où la Dauphine fit quelque séjour, elle gagna les cœurs par son extrême douceur, par sa bonté et sa bienfaisance. Tous ceux qui l'avaient vue s'en retournaient enchantés, faisaient des vœux pour son bonheur, et se félicitaient de ce qu'un jour elle serait leur souveraine.

Dans quelques villes au-dessus de Compiègne, des professeurs et des écoliers vinrent la complimenter en latin : et quel fut l'étonnement de ces petits *Cicérons*, lorsque l'archiduchesse leur répondit dans la même langue, avec une facilité inconcevable!

Toute la cour était à Compiègne. Le duc de Choiseul fut au-devant d'elle à quelques lieues de cette maison royale. Cette faveur lui était bien due. La princesse l'accueillit comme un ami,

[1] Les Français ne furent pas seuls sensibles à cet empire de la beauté, qu'exerça longtemps Marie-Antoinette. Nous rapporterons à ce sujet une anecdote agréable et peu connue. Le souverain de la cour de Maroc avait, en 1778, un ambassadeur à la cour de France. Il fut admis au bal de la reine. Ses yeux parurent étonnés de l'appareil de la fête, et frappés surtout du spectacle qu'offrait une foule de jeunes femmes plus remarquables peut-être par leur beauté que par leur parure. S. A. R. M. le comte d'Artois, qui jouissait de sa surprise, lui fit demander à laquelle de toutes les femmes qu'il voyait il donnerait la préférence, la reine exceptée. *Dites au prince*, répondit l'ambassadeur à son interprète, *que l'exception rend la réponse impossible.* La galanterie française s'exprima cette fois par la bouche d'un Africain.

Fs. B.

dont les conseils pouvaient lui être utiles et aider son inexpérience.

Louis XV, s'étant rendu à dessein à Compiègne, alla en grand cortége au-devant de madame la Dauphine, dans la forêt. Aussitôt qu'elle aperçoit le monarque, Marie-Antoinette descend de son carrosse et se jette à ses genoux. Louis est ému ; il la relève, et l'embrasse affectueusement. Toute la cour admirait sa beauté, sa candeur : Louis XV, naturellement très-poli, et qui savait observer les bienséances, présenta lui-même la jeune princesse à son époux. Le Dauphin s'approche avec vivacité, saisit une de ses mains, et la baise avec transport. De temps à autre il jette sur elle des regards d'admiration. La Dauphine avait les yeux baissés ; une aimable rougeur colorait ses joues.

Les dames qui présidaient à son coucher lui dirent : « Madame, vous avez enchanté tout le monde, mais particulièrement monsieur le Dauphin. — On me voit ici avec trop d'intérêt, répondit Marie-Antoinette ; mon cœur contracte des dettes qu'il ne pourra jamais acquitter ; mais au moins on me tiendra compte, j'espère, du désir que j'en ai. »

Le lendemain même du jour où l'archiduchesse arriva à Compiègne, elle se mit en route avec toute la cour pour Versailles. Elle arrive à Saint-Denis, et demande à voir madame Louise [1]. Cet hommage rendu aux vertus, à la vraie piété, lui mérita les respects et les éloges de tous les gens de bien.

Cependant les voitures prenaient la route de Versailles, et tous les habitants de Paris et des villes voisines se répandaient entre Saint-Denis et la porte Maillot ; les carrosses formaient une double haie, et le peuple applaudissait avec ivresse. Les équipages de la Dauphine sont obligés d'aller au petit pas ; on se presse autour de sa voiture ; on a joui de ce plaisir, on veut la revoir encore. On fit remarquer à l'aimable Dauphine combien son arrivée excitait d'enthousiasme. Dans sa réponse, elle eut l'art de laisser croire qu'elle s'était imaginé que tous les vœux étaient pour le roi. Elle disait : « Les Français ne voient jamais assez leur roi ; ils ne peuvent me traiter avec plus de bonté qu'en me

[1] Tante de M. le Dauphin depuis Louis XVI.

prouvant qu'ils savent aimer celui que j'ai déjà l'habitude de regarder comme un second père. »

La cour soupa au château de la Muette. Madame du Barry avait obtenu des bontés du roi l'honneur de se trouver à la même table que l'archiduchesse. Trop jeune encore pour juger du rôle que jouait à la cour cette favorite, elle comprit qu'il lui convenait de respecter la volonté du roi. Elle ne fit paraître aucune émotion; toujours polie, elle daigna même répondre, à ceux qui voulurent connaître son opinion sur la comtesse du Barry, qu'elle la trouvait charmante. Ce mot fut répété; il faisait l'éloge de la beauté de cette maîtresse de Louis XV, mais c'était aussi le seul qu'elle méritât; et toute la cour applaudit à la justesse de la réponse.

Le roi quitta le château de la Muette, et se rendit à Versailles. Le lendemain 16 mai 1770, Marie-Antoinette de Lorraine, après s'être revêtue de ses habits de cérémonie, fut menée en triomphe à la chapelle du château, où, conduite au pied de l'autel, elle reçut la bénédiction nuptiale, et fut unie à ce jeune prince qui devait être l'héritier de Louis XV.

A trois heures de l'après-midi, le ciel se couvrit de nuages; des torrents de pluie inondèrent Versailles, de violents coups de tonnerre retentirent, et la foule des curieux qui remplissaient les jardins fut obligée de se retirer. La soirée fut triste dans la ville; le feu d'artifice ne fut point tiré, et les illuminations ne purent produire aucun effet.

Au château, on servit un repas magnifique; la cour de Versailles n'avait jamais été aussi brillante. La curiosité, l'envie de paraître, le désir d'obtenir un regard, avaient attiré une foule immense de courtisans qui parurent avec tout l'éclat que donnent le rang et l'opulence [1]. Dans le nombre des personnages qui furent présentés à la Dauphine, il se trouvait beaucoup de seigneurs qu'elle avait vus à la cour de Vienne; ce qui lui fit dire à madame la princesse de Chimay : « On m'avait bien annoncé

[1] Après le bal magnifique qui fut donné à Versailles au Dauphin et à la Dauphine, le roi, dans l'ivresse, rencontra l'abbé Terray, contrôleur général des finances, et lui demanda comment il trouvait ces fêtes. *Ah! sire*, répondit le ministre, *je les trouve impayables!* Fs. B.

que rien n'était comparable à la magnificence de la cour de Versailles; mais on ne m'avait pas dit qu'elle était le point de réunion des personnes qu'on connaît, et de toutes celles qu'on doit désirer de connaître. » C'est par des choses aimables, et toujours dites à propos, que Marie-Antoinette captivait, avec une sorte d'ivresse, le cœur de tous les Français.

On parlait de l'accueil favorable et distingué qu'elle avait fait à M. le duc de Choiseul; elle dit plaisamment à madame de Noailles : « Ma mère nous avait tant parlé du *cocher de l'Europe* [1], que j'ai cru devoir le recevoir comme un ami de ma famille. »

Le duc du Châtelet fut introduit à son tour. Madame la comtesse de Périgord dit à la Dauphine que M. le duc du Châtelet avait l'honneur d'être allié à la maison de Lorraine. « Mon frère, répond avec finesse la jeune Dauphine, assure qu'il y a six cents ans que sa famille a cette prétention. Du reste, un bon serviteur du roi doit avoir un mérite plus réel que celui d'être mon parent. »

Le caractère du Dauphin était un mélange de douceur et de sévérité. Ayant des mœurs pures, une conduite réglée, à l'abri de ces grandes passions toujours si funestes, il annonçait déjà ce qu'un jour il devait être, bon père, bon époux, bon roi.

La nature, ainsi que l'a dit madame de Polignac, avait formé Marie-Antoinette pour être assise sur un trône. Une taille majestueuse, une beauté noble, une manière de porter sa tête, difficile à dépeindre, inspiraient le respect. Ses traits, sans être réguliers, avaient, ce qui vaut mieux, un agrément infini. La blancheur de son teint les embellissait, et donnait à son visage un éclat éblouissant. Les manières les plus séduisantes ajoutaient encore à tant de charmes; et, dans cette première fleur de sa jeunesse, l'élégance et la vivacité de ses mouvements, la franche et naïve expression d'un bon cœur et d'un esprit naturel, avaient de quoi plaire particulièrement aux Français d'alors. Elle charma son époux, le roi et sa famille, la cour et la ville, les

[1] Surnom donné à M. de Choiseul par Catherine II, impératrice des Russies, parce qu'elle lui attribuait l'honneur de diriger tous les cabinets de l'Europe.

W.

grands et le peuple, tous les rangs, tous les sexes et tous les âges.

Une circonstance bien douloureuse, et qui dès lors fut interprétée comme un funeste présage, lui fournit trop tôt l'occasion de manifester la bonté de son cœur. Je veux parler du terrible accident arrivé dans la rue Royale, le jour de la fête que donna sur la place de Louis XV la ville de Paris, pour le mariage du Dauphin et de l'archiduchesse. Une misérable prétention fut la cause de cette catastrophe. Le prévôt des marchands, chef du corps de ville, réclama le droit d'exercer la police de la fête, qui eût été laissée bien plus sûrement à l'intelligente activité et à la longue habitude de M. de Sartines. Des gardes de la ville inexpérimentés étalèrent des habits brillants dans les postes où des soldats moins magnifiques eussent rempli un service plus utile. Aucun ordre ne fut établi pour l'entrée ni pour la sortie de la place, pour la file des voitures, ni pour l'écoulement de la foule. Le feu d'artifice tiré, il y eut un véritable conflit entre la colonne de peuple arrivant du boulevard pour entrer sur la place Louis XV, et celle qui débouchait de la place pour gagner les boulevards. A chaque minute, chaque colonne grossissait par tout ce qui venait s'y joindre, soit du quai des Tuileries, soit de la rue Saint-Honoré. Déjà le danger était imminent pour ceux surtout qui, se trouvant à la tête des deux colonnes, étaient pressés les uns contre les autres de toute la force qui poussait derrière eux en sens contraire. Dans ce moment le feu prit aux échafauds du feu d'artifice, qui environnaient la statue du roi. Les pompiers, avec leurs lourdes machines et leurs robustes chevaux, vinrent se faire jour à travers cette foule immense, déjà si comprimée; quelques voitures privilégiées voulurent profiter du passage une fois ouvert : le désordre fut à son comble. Le jardin des Tuileries eût pu offrir un dégagement; le pont était retiré, et tout ce qui se trouvait sur le bord du fossé poussa avec d'autant plus d'impétuosité vers la rue Royale. Les cris de la terreur s'élevèrent de partout, hélas! et les cris des mourants s'y joignirent aussitôt. Plusieurs malheureux tombèrent, en étant refoulés sur les bas-côtés de la rue; ceux-là en entraînèrent d'autres dans leur chute : quiconque tombait était foulé aux pieds. La fête

s'était changée en deuil. M. de Sartines, averti, mit en action sur-le-champ les officiers ordinaires de sa police. Il arrêta les malheurs qui menaçaient de devenir innombrables; mais un trop grand nombre était sans ressource. En dégageant ces monceaux de malheureux qui avaient été précipités l'un sur l'autre, on en trouva cinquante-trois qui étaient morts, et six fois autant qui étaient ou expirants ou cruellement blessés. Ceux-ci furent transportés et secourus dans toutes les maisons voisines : on en sauva à peu près les deux tiers. Les morts furent rangés l'un après l'autre à l'entrée du boulevard, de sorte que toutes les voitures qui défilaient pour aller aux illuminations des remparts ne pouvaient y arriver qu'en longeant ces cinquante-trois cadavres. Le lendemain, on les exposa dans le cimetière de la Madelaine, où leurs tristes familles vinrent les reconnaître, et où ils furent ensevelis dans cette même terre qui depuis... Mais n'anticipons pas sur ces terribles destinées.

On peut juger de la consternation que dut répandre alors un tel malheur. M. le Dauphin était accablé; la Dauphine était inconsolable. On la surprit plusieurs fois fondant en larmes : *Et peut-être on ne nous dit pas tout!* répéta-t-elle souvent. Elle ne se trompait pas. L'obscurité des victimes permit d'en diminuer beaucoup le nombre dans les comptes rendus à la cour. Marie-Antoinette et son époux donnèrent tout ce qu'ils avaient, pour secourir les survivants infirmes et les familles des morts. Tout le monde connut, tout le monde se sentit soulagé, en répétant la lettre du Dauphin au lieutenant de police : « J'ai appris les malheurs arrivés à mon occasion : j'en suis pénétré. « On m'apporte en ce moment ce que le roi me donne tous les « mois pour mes menus plaisirs : je ne puis disposer que de cela; « je vous l'envoie. Secourez les plus malheureux [1]. »

[1] Il est impossible de concevoir où M. de Montjoye a pu prendre ce qu'il dit dans sa *Vie de Louis XVI* : « qu'on « compta des cadavres dans les Champs-« Élysées, sur le quai des Tuileries, et « jusque sur le Pont-Royal. C'est un fait « notoire, ajoute-t-il, qu'on vit, dans « la durée de cette calamité, des hom-« mes, l'épée nue à la main, se jeter « dans la mêlée, et frapper tous ceux qui « s'opposaient à leur passage. » Il semble entendre le récit poétique de Théramène :

On dit qu'on a vu même, en ce désordre affreux,
Un dieu qui d'aiguillons pressait leurs flancs [poudreux.

Et M. de Montjoye prétend, d'après ces allégations, conjecturer, avec assez de vraisemblance, « que ceux qui ont fait la révolution de 1789 la désiraient dès lors en 1770, et cherchèrent à faire un premier essai de leurs forces, en profi-

La douleur s'était amortie, et l'impression qu'avait produite la sensibilité du jeune et auguste couple était presque la seule qui restât de ce cruel événement, lorsque le Dauphin et la Dauphine firent leur entrée publique dans la capitale.

Ce jour fut pour Marie-Antoinette un triomphe de toutes les minutes. Elle était ravissante de beauté et de grâces. Le char brillant qui la portait avait peine à fendre les flots du peuple, qui ne pouvait se rassasier de la voir, de l'admirer, et de la bénir. Lorsque de la cathédrale, où elle avait été d'abord offrir à Dieu ses actions de grâces, elle se rendit à l'hôtel de ville, le maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, vint à sa rencontre à la tête du corps municipal; et, avec cette originalité chevaleresque qui le caractérisait, il lui dit, pour toute harangue : *Madame, vous avez là sous vos yeux deux cent mille amoureux de votre personne.* Il disait vrai. Son propos vola de bouche en bouche sur cette place immense, et excita des applaudissements passionnés. Arrivés aux Tuileries, le Dauphin et la Dauphine se promenèrent à pied dans le jardin, pour répondre aux empressements du public. C'était la même affluence et la même ivresse qu'ils avaient rencontrée sur la place de l'hôtel de ville. « La joie, dit un journal du temps, rayonnait sur le visage de la princesse, ainsi que sur celui de M. le Dauphin, qui demandait souvent s'il n'arrivait point d'accident, et si les gardes, occupés de contenir la multitude, ne faisaient de mal à personne. L'un et l'autre s'écriaient avec reconnaissance : *Ah! le bon peuple! le bon peuple!* » Ce jour-là l'exclamation était juste. Cependant le roi attendait à Versailles avec impatience, et presque avec anxiété, le retour de ses petits-enfants. En arrivant, ils se jetèrent dans ses bras. *Mes enfants*, leur dit-il, *j'étais presque*

tant d'un grand rassemblement pour plonger la masse du peuple dans un accès de désespoir. » C'est, en vérité, écrire avec trop peu de discernement. Nous avons interrogé une foule de Français sur ce fait notoire avancé par M. de Montjoye, et tous ont traité de folie une pareille assertion. Tous se sont accordés sur cette réunion de circonstances fortuites et malheureuses que je viens de décrire, et qui ont été la seule cause d'un si cruel désastre. Les étrangers ont besoin d'être mis en garde contre tous ces récits erronés, et la vérité nous oblige d'observer qu'il y en a beaucoup de ce genre dans les écrits de M. de Montjoye. Ils présentent des intentions si pures, et renferment des pages si touchantes, qu'on éprouve un vif regret de voir qu'il ait si souvent écrit d'après des informations inexactes, et, il faut le dire, des préventions injustes.

W.

inquiet. Vous devez être bien fatigués de votre journée! — C'est la plus douce de notre vie, dit la Dauphine; et le Dauphin le disait en même temps qu'elle.

Empressés de retourner dans cette capitale, où ils avaient recueilli des sentiments si doux et un triomphe si pur, ils vinrent ensemble y voir une représentation du *Siége de Calais*, de cette tragédie qui excitait un si grand enthousiasme, comme monument de l'honneur national et de l'amour des Français pour leur roi. Dans le moment où furent prononcés sur la scène ces deux vers,

> Le Français, dans son prince, aime à trouver un frère
> Qui, né fils de l'État, en devienne le père,

des applaudissements innombrables s'élevèrent du sein de l'assemblée. Toutes les voix, tous les yeux se portèrent sur la loge de M. le Dauphin, qui, l'instant d'après, saisissant une application non moins heureuse pour exprimer sa reconnaissance, applaudit avec la même vivacité ce vers charmant :

> Rendre heureux qui nous aime est un si doux devoir!

La Dauphine s'unissant tour à tour, avec une expression pleine de grâce, au double sentiment qui entraînait la nation vers le prince, et le prince vers la nation, semblait à chaque instant méditer davantage la conquête qu'elle avait faite de l'un et de l'autre. On ne fut pas longtemps sans être bien convaincu que la beauté de son âme égalait celle de sa personne.

L'aventure d'Achères, arrivée peu de mois après, célébrée alors par la poésie, par la peinture, par l'applaudissement de toutes les âmes sensibles, surtout par les bénédictions de l'infortune secourue, cette aventure est oubliée aujourd'hui. Je vais la retracer entre plusieurs autres, dont la longue énumération excéderait les bornes de cet ouvrage.

Louis XV chassait dans la forêt de Fontainebleau. Un cerf furieux, percé de plusieurs coups, franchit la muraille peu élevée d'un petit jardin dans le village d'Achères, s'élance sur un paysan occupé à bêcher, et lui enfonce son bois dans le ventre. Des voisins, témoins de ce cruel accident, et voyant le jardinier

sur le point d'expirer, courent avertir sa femme, qui travaillait aux champs à une demi-lieue de là. La malheureuse jette les hauts cris, et donne toutes les marques du plus violent désespoir. La Dauphine passait alors non loin de cet endroit, allant en calèche au rendez-vous de chasse. Elle entend les cris désespérés de cette femme, fait arrêter sa voiture, saute, franchit la vigne, et vole au secours de l'infortunée, qu'elle trouve sans connaissance. Pendant qu'elle lui fait respirer des eaux spiritueuses, elle s'informe du malheur qui vient d'arriver; et cette pauvre femme, en revenant à elle, se trouve dans les bras de la Dauphine en pleurs. Tout ce que le cœur de la jeune princesse peut lui suggérer de tendres consolations, tout l'or que contenait sa bourse, est prodigué à cette victime du malheur. Le Dauphin, le comte et la comtesse de Provence surviennent; tous s'unissent aux sentiments de la Dauphine, tous imitent ses largesses. Alors elle fait avancer sa calèche, y fait monter la malheureuse paysanne avec son enfant et deux autres villageoises, charge un de ses serviteurs de conduire en toute hâte la femme à son mari et l'enfant à son père, et de venir, avec la même célérité, lui rendre compte de l'état du blessé. Tandis que la Dauphine attendait avec angoisse le retour du valet de pied, le roi paraît. On l'informe de ce qui vient de se passer. « Quel malheur, s'écrie le roi, si cet homme vient à mourir! Comment consoler la veuve et l'enfant? — Ah! sire, reprend la Dauphine, en les tirant de la misère, ce sera du moins adoucir la cruauté de leur sort. » Le roi promet une pension, et ordonne que son premier chirurgien aille tous les jours visiter le blessé. Le paysan fut rappelé à la vie, pour bénir son auguste bienfaitrice.

Un malheur d'un autre genre venait de plonger dans la détresse une famille recommandable. La suppression de plusieurs offices de finances avait dépouillé et ruiné un homme distingué par son aptitude et sa fidélité à ses devoirs. Père de seize enfants, époux d'une femme modèle, ainsi que lui, de toutes les vertus domestiques, M. Léon (c'était le nom de cet homme probe et infortuné) part du fond de la Bretagne, où il était directeur des monnaies; il part avec sa femme et tous ses enfants dans un chariot couvert, et arrive ainsi à Compiègne, où était la cour, n'ayant d'au-

tre espoir que celui de porter au pied du trône l'image d'une si affreuse et si intéressante détresse. Il n'était guère dans la nature de l'abbé Terray de sentir la compassion. Le roi, instruit par d'autres du sort de ce bon serviteur et de sa nombreuse famille, l'avait en vain recommandé à l'impitoyable ministre : aucun dédommagement n'arrivait ; les dernières ressources de cette pauvre famille se consumaient avec une rapidité effrayante ; l'indigence approchait. Dans cette extrémité, ils trouvent moyen de faire parvenir à la jeune Dauphine la connaissance de leur état. A l'instant elle se déclare leur protectrice, veut les voir pour leur en donner elle-même l'assurance ; et après les avoir vus, elle court, dans toute la vivacité de son émotion, montrer au roi la beauté et la Dauphine en pleurs, suppliant pour la vertu dans l'infortune. Louis XV, charmé des grâces et du bon cœur de sa petite-fille, lui répond à la fois, avec bonhomie et galanterie : « Je sais tout cela, lui dit-il ; votre protégé est le plus honnête homme du monde, il a une famille très-intéressante : j'ai dit au contrôleur général qu'il fallait le placer. — Mais il ne le place pas ! s'écrie la Dauphine. — Eh bien ! dit le roi en lui prenant les mains, l'abbé Terray aura peut-être plus d'égard à la recommandation d'une jolie femme : envoyez-le chercher, et faites-moi le plaisir de finir cette affaire-là. — Comme si c'était vous qui la finissiez, sire ? — Comme moi. — Je vais parler en roi, je vous en avertis. — Et vous donnerez, j'en suis sûr, beaucoup de grâces à la royauté. » La Dauphine revole chez elle avec autant de rapidité qu'elle en était sortie, envoie chercher l'abbé Terray ; puis, avec ce mélange de bonté et de dignité qui lui appartenait, y joignant la nuance d'un noble et léger sourire pour le ton d'autorité qu'elle prenait : « Monsieur le contrôleur général, dit-elle, on m'a informé de l'état malheureux où se trouve un fidèle serviteur et un excellent père de famille, par les dernières suppressions faites dans les finances. Il s'appelle M. Léon ; il est ici. Vous connaissez sûrement sa personne et ses titres. Il y a plusieurs places actuellement vacantes dans cette partie. Je le nomme à une qui lui rapporte au moins autant que celle qu'il a perdue. Souvenez-vous de m'en rendre compte, et au roi aussi, ajouta-t-elle avec un sourire plus marqué ; car il s'y at-

tend. » L'abbé Terray lui-même sourit, s'incline, se retire, et revient le lendemain *rendre compte* à la Dauphine de la nomination de M. Léon à une place meilleure que celle qui lui a été enlevée. « Cette nomination, dit le contrôleur général, n'est encore sue que du roi, de madame la Dauphine, et de moi. C'est à l'auguste protectrice de M. Léon à ordonner par qui elle veut qu'il en soit instruit. — Par moi, » répond la Dauphine, qui remercie alors le ministre avec toute l'effusion de sa bienfaisance; et elle fait venir le père, la mère, les seize enfants, pour leur annoncer leur bonheur, qu'elle appelle le sien.

La crainte que j'ai d'offenser la mémoire de Louis XV, la douleur que j'aurai bientôt de ne pouvoir lui sacrifier la vérité, enfin le désir de voiler avec respect les faiblesses des rois, dans des temps où leurs vertus sont calomniées avec acharnement, ne me permettront pas d'insister ici sur un mérite particulier et difficile que la Dauphine eut trop souvent l'occasion de manifester vers la fin de ce règne. La personne qui s'était emparée alors de l'affection intime du monarque ne sentit pas assez que, pour pouvoir prétendre à un peu d'indulgence, elle devait au moins respecter en lui le père de famille; et que, satisfaite de posséder la personne du roi, elle devait laisser inviolable la dignité royale et la pureté domestique. Elle exigea des rencontres, insoutenables pour une vertu aussi sévère, pour une âme aussi élevée que l'étaient celles du Dauphin et de la Dauphine [1]. Elle alla jusqu'à

[1] « On se rappelle que madame du « Barry avait eu l'honneur de se mettre à « table à côté de la fille de Marie-Thérèse, « et qu'elle lui avait été solennellement « présentée. Les mœurs de la cour de « Louis XV étaient peu faites pour ces « jeunes époux : ils avaient l'un pour « l'autre un véritable attachement; et, « redoutant la contagion, ils restaient « presque toujours dans leur apparte- « ment. Se montrant rarement en public, « ils semblaient se refuser aux acclama- « tions qui ne manquaient jamais de les « accueillir. » Les lignes qu'on vient de lire sont extraites de l'article que M. Michaud jeune a consacré à la mémoire de Marie-Antoinette, dans la *Biographie universelle*.

Les désordres qui régnaient alors à la cour de Louis XV devaient naturellement exciter dans le cœur du Dauphin et de sa jeune épouse les sentiments d'une indignation vertueuse. En retraçant, avec la sévérité qui sied à l'histoire, des jours marqués par un si grand scandale, M. Lacretelle jeune peint en ces mots celle qui en était l'objet :

« Cette courtisane, qu'on appelait alors mademoiselle Lange, vivait avec un des hommes les plus corrompus de la capitale, le vicomte du Barry. On le désignait par cet infâme titre de roué, que le régent avait imaginé pour ses compagnons de débauche, et que la corruption du langage et des mœurs avait maintenu dans quelques sociétés, pendant que le bon sens et l'honneur le proscrivaient dans d'autres. Sa dernière ressource était de tenir une maison de jeu. Pour en augmenter la célébrité, il y produi-

vouloir approcher de leurs personnes un de ses parents, en lui faisant donner une des plus grandes places de la cour. Louis XV, qui avait toujours le sentiment du vrai, résista longtemps, céda enfin, en disant à peu près ce que Louis XIV avait dit sur son testament : « Je le veux bien, mais vous verrez que d'autres ne le voudront pas. Vous ferez bien de savoir à quoi vous en tenir avant la nomination. » En effet, le Dauphin et la Dauphine ne voulurent pas. Le premier annonça qu'il ferait un acte de justice sévère, le jour où le candidat s'approcherait de lui pour remplir les fonctions de sa place. La favorite se plaignit au roi de la menace de M. le Dauphin ; elle était en pleurs, et

sait mademoiselle Lange, dont la beauté avait le plus grand éclat, malgré une prostitution précoce. Le valet de chambre à qui le roi avait longtemps confié la direction d'un harem trop peu clandestin, communiqua, dit-on, à du Barry l'embarras où il était de satisfaire un maître que l'âge et la satiété rendaient difficile sur ses plaisirs. Du Barry vit dans cette confidence le présage de la plus haute fortune. Il vanta les charmes de mademoiselle Lange. Le valet de chambre fut enchanté en la voyant; et quoique sa mission lui prescrivît plus de réserve dans ses choix, il hasarda celui-ci pour vaincre la langueur du monarque. Mais lui-même fut étonné, et en quelque sorte confus, de l'ivresse que le roi montra en sortant des bras d'une femme qui n'empruntait rien de la pudeur pour embellir la volupté. Louis n'est contenu dans l'avilissante fureur de son nouveau goût ni par les conjectures qu'il doit former, ni par les révélations qu'on lui fait. A tous les moments il veut voir celle qui rajeunit ses sens et dégrade son âme. Il produit sa honteuse extase à tous ses familiers. Aucun d'eux cependant ne peut croire à la durée de ce caprice, et les plus complaisants n'osent encore feindre du respect pour une femme longtemps exposée au mépris. Quelques-uns d'entre eux, tels que le spirituel duc d'Agen, tâchent de rompre, par des plaisanteries, l'enchantement de leur maître. Le maréchal de Richelieu seul montre pour elle une admiration sans réserve, et paraît convaincu que nul genre d'honneur n'est au-dessus de tous les charmes. Bientôt la nouvelle favorite change de nom. Un pacte infâme lui a donné le titre de comtesse du Barry. Le vicomte de ce nom a trouvé dans son frère un homme assez vil pour épouser une telle femme à de telles conditions. La cour se peuple de nouveaux hôtes qu'on est étonné d'y voir : tous les lieux où s'entretient la corruption d'une grande capitale les y envoient. Dans un séjour où la licence et la débauche même se voilent sous des expressions qui ne blessent point la pudeur, on entend un langage plus cynique même que celui du temps de la régence, et qui suppose un commerce plus habituel avec des êtres dégradés. Louis, jusque-là de tous les monarques le plus fidèle à la décence extérieure, applaudit aux obscènes saillies de sa maîtresse, à des apostrophes qui seraient un crime dans toute autre bouche; enfin, beaucoup de courtisans vicieux sont étonnés de voir le vice dans une telle nudité. Ceux qui ont fléchi vingt ans devant madame de Pompadour résistent à ce nouvel avilissement; le peuple insulte à la faiblesse du souverain; tous les refrains qu'il chante sont une allusion à ces amours scandaleux. Louis peut apprendre, par vingt libelles, les noms de ceux qui ont souillé cette conquête à laquelle il attache un si grand prix. Ces libelles sont forgés dans son palais. La police est même soupçonnée de propager les écrits, les chansons qui avilissent le souverain. »

Le récit de pareils désordres se lie de bien près à l'histoire de la révolution. L'on trouvera plus bas, soit en note, soit dans les éclaircissements, tout le reste de ce morceau, qui fut tracé par M. Lacretelle, en 1810, avec une grande liberté, on peut dire même une grande hardiesse de pinceau.

Fs. B.

elle reçut pour toute réponse : « Il le ferait comme, il le dit, je vous en avertis. » Il fallut essuyer ses larmes, et renoncer à la place. Il n'y a pas de doute que le monarque, dans le fond de l'âme, n'estimât la rigoureuse honnêteté de son petit-fils, et ne sût bon gré, à celle qu'il lui avait choisie pour épouse, de sentir avec une fermeté noble mêlée d'une sage réserve (car elle y mettait toutes ces nuances) ce qu'elle devait à son sexe et à son rang, à sa naissance et à son époux [1].

Quand Louis XV fut attaqué de cette maladie qui devait l'emporter, la Dauphine partagea les seuls sentiments qui, dans cette crise terrible, agitaient le cœur de son époux, la douleur de perdre un père qui, au milieu de ses plus grandes faiblesses, était toujours resté bon pour sa famille, et cette vertueuse terreur d'avoir à porter, dans un âge si jeune, un fardeau si pesant. Des témoins oculaires m'ont retracé souvent le tableau qu'offrit Versailles le jour où le roi, touchant au terme de sa vie, avait rempli ses derniers devoirs de chrétien. C'était le soir; la famille royale et toute la cour étaient prosternées dans cette superbe et imposante chapelle du château. Le sacrement des autels était exposé : on chantait les prières de quarante heures, et l'on demandait encore à Dieu la guérison du monarque expirant. Tout à coup des nuages sombres voilèrent le ciel ; la nuit sembla envelopper de ses ténèbres toute la chapelle ; un premier coup de tonnerre se fit entendre. Bientôt le sifflement des orages, les torrents de pluie qui battaient contre les fenêtres, les éclairs

[1] Madame la Dauphine sentait pourtant parfaitement qu'il était pour tout autre des situations où l'on pouvait sans honte se rappnocher de la favorite. Un fils de madame Thibault, première femme de chambre de Marie-Antoinette, s'était battu en duel dans le parc de Compiègne, et avait eu le malheur de tuer son adversaire. La mère sollicita aussitôt les bontés de madame la Dauphine en faveur de son fils, et, par cette puissante intercession, parvint à le soustraire à la sévérité des lois. Une personne de la cour s'étant permis de dire à la princesse que madame Thibault n'avait imploré sa protection qu'après avoir essuyé un refus de madame du Barry, madame la Dauphine s'écria : *Si j'étais mère, pour sauver mon fils je me jetterais aux genoux de Zamore.* C'était le nom du petit nègre de madame du Barry. Parole touchante, bien digne de la mère qui, dans la plus solennelle circonstance, fit entendre un mot si sublime *. W.

* Parmi plusieurs traits qui peignent la bassesse du chancelier Maupeou auprès de madame du Barry, M. Lacretelle en cite un bien remarquable. « On prétend, dit-il, que « ce magistrat jouait en simarre avec Zamore, « et qu'il supportait les plus impudentes es- « pièglerie de cet enfant, qui avait acquis de « l'influence à la cour.

« Ce même nègre Zamore, continue-t-il, « fut, pendant la révolution, le dénonciateur « de sa bienfaitrice, et la fit conduire à l'é- « chafaud par ses dépositions. »

B.

qui, de minute en minute, faisaient pâlir les flambeaux allumés sur l'autel, et lançaient un jour terrible dans une obscurité lugubre; tantôt le roulement sourd, tantôt les éclats menaçants de la foudre, qui semblait déchirer le voile du temple; les chants de l'Église, qui continuaient à travers la tempête; l'impression de la terreur dans toutes les voix comme sur tous les visages; le ciel tonnant quand on invoquait un Dieu miséricordieux; cette guerre de tous les éléments, qu'il était impossible de ne pas associer par la pensée avec la destruction du plus puissant entre tous les hommes; la vue du jeune héritier, de sa jeune compagne, tous deux saisis, tous deux fondant en larmes entre l'autel qu'ils imploraient en vain, le tombeau où ils voyaient descendre leur père, le trône où ils frémissaient de monter; enfin la sortie de la chapelle quand le service fut terminé, le recueillement, le silence profond au milieu duquel on n'entendait pas un son de voix, mais seulement des pas précipités, chacun s'empressant d'aller dans son intérieur respirer du poids dont il se sentait oppressé; cette scène que je crois avoir vue, tant elle m'a été vivement représentée sur le lieu, fut encore rangée entre les auspices menaçants sous lesquels allait s'ouvrir le nouveau règne [1].

Il était commencé. Tandis que Louis XVI, par une lettre touchante, appelait au secours de sa jeunesse l'expérience des années et celle des affaires; tandis qu'il annonçait aux peuples sa nouvelle puissance par un premier bienfait [2], la reine consi-

[1] Il était de plus favorables auspices. Le matin même du jour où mourut Louis XV, et où le Dauphin fut proclamé roi, il écrivit la lettre suivante à l'abbé Terray :

« Monsieur le contrôleur général, je « vous prie de faire distribuer deux cent « mille livres aux pauvres des paroisses « de Paris, pour prier pour le roi. Si « vous trouvez que ce soit trop cher, vu « les besoins de l'État, vous les retien- « drez sur ma pension et sur celle de « madame la Dauphine. *Signé* LOUIS- « AUGUSTE. »

« Quelque peu de foi qu'on ait aux augures, remarque la correspondance de Grimm, peut-on la refuser à celui-ci? Tout Paris en a été transporté et attendri jusqu'aux larmes. On a trouvé dans cette lettre, dont le style rappelle si bien celui de Henri IV, l'expression la plus sensible et la plus vive d'une piété vraiment filiale, et d'une attention paternelle aux besoins du peuple. Un nouveau règne pouvait-il s'annoncer sous des auspices plus saints et plus heureux? »

Le trait qui suit, rapportent les Mémoires du temps, peint la bonté de Louis XVI. On assure qu'il a dit à Monsieur et à M. le comte d'Artois : *Je ne veux pas que vous m'appeliez ni roi, ni majesté : je perdrais trop en renonçant au titre de frère.*

F^s. B.

[2] La remise du tribut appelé le joyeux avénement. La reine se distingua par un acte semblable de générosité.

Il existait encore chez les Français un

gnait toute la générosité de son caractère dans une réponse qu'en rappelait une de ce roi surnommé, par les Français, *le Père du peuple*. Le marquis de Pontécoulant, major des gardes du corps, avait eu, du vivant de Louis XV, le malheur de déplaire à la Dauphine. Quoique l'objet ne fût pas bien grave en lui-même, la jeune princesse l'avait ressenti avec toute la vivacité de son âge, et avait été jusqu'à dire qu'elle ne l'oublierait jamais. Le marquis de Pontécoulant, qui n'avait pas *oublié* cette parole, ne vit pas plutôt Marie-Antoinette sur le trône, qu'il se crut menacé d'un désagrément, et résolut de le prévenir : il alla remettre sa démission entre les mains du prince de Beauvau, capitaine des gardes, lui expliquant avec franchise le motif de sa douloureuse démarche; ajoutant qu'il serait au désespoir de quitter le service du roi, et qu'il se trouverait trop heureux si sa majesté voulait l'employer autrement. Le capitaine des gardes, qui voyait la douleur et connaissait le mérite du major, se charge de la démission, mais, avant de la présenter au roi, va chez la reine, lui expose l'amertume dans laquelle est plongé M. de Pontécoulant, l'utilité, l'ancienneté de ses services, et demande les ordres de la reine sur l'usage à faire de cette démission. La vue seule du prince de Beauvau eût inspiré une action généreuse, et Marie-Antoinette en avait le principe dans son propre cœur. « La reine, répond-elle, ne se souvient point des querelles de la Dauphine; et c'est moi qui prie M. de Pontécoulant de ne plus songer à ce que j'ai oublié. »

Je cours d'année en année, et je choisis un fait entre cent, pour montrer la bienfaisance qui se perpétue.

L'hiver fut rigoureux en 1776; et le roi de son côté, et la

usage antique et galant, dont les reines de France avaient désiré la conservation. A la mort du roi, les Français payaient à la nouvelle reine un droit connu sous le nom de *ceinture de la reine*. Marie-Antoinette apprend que ce droit pèse sur les classes les plus infortunées ; que les privilégiés ont trouvé moyen de ne pas y contribuer : elle supplie le roi de s'opposer à sa perception. Cet acte généreux plaît à Louis XVI; et l'universalité de la nation applaudit au désintéressement, à la bienfaisance de la jeune reine. La poésie devait conserver le souvenir de ce sacrifice. Le comte de Contourelle se fit l'organe du peuple reconnaissant; il adressa à la reine le quatrain que nous citons :

Vous renoncez, charmante souveraine,
Au plus beau de vos revenus.
A quoi vous servirait la ceinture de reine?
Vous avez celle de Vénus.

W.

ent en secret visiter les chaumières, réchauf-
digents.

dans qui la France,
s d'Hébé, voit Pallas,
ta bienfaisance,
... plaisirs guident tes pas :
Ton bonheur est d'entendre dire :
« Elle fait chérir son empire;
Du peuple elle comble les vœux;
Et, sensible à notre misère,
Elle veut, imitant sa mère,
Être celle des malheureux. »

Tout le monde répétait ces vers. Un hommage suivait un autre. Tous les sujets ramenaient à celui-là [1]. Voltaire avait prié une dame du palais d'être sa protectrice auprès de la reine, pour obtenir que Lekain pût aller jouer Orosmane à Ferney. La protectrice avait sollicité avec grâce, la reine accordé avec bonté, le poëte remercié avec transport; et lorsque Lekain était entré dans le château de Ferney, le premier mot, le premier cri de Voltaire avait été :

Acteur sublime et soutien de la scène,
Quoi! vous quittez votre brillante cour,
Votre Paris embelli par la reine!
De nos beaux-arts la jeune souveraine
Vous fait partir pour mon triste séjour!
On m'a conté que souvent elle-même,
Se dérobant à sa grandeur suprême,
Sèche en secret les pleurs du malheureux :
Son moindre charme est, dit-on, d'être belle.
Ah! laissons-là les héros fabuleux.
Il faut du vrai : ne parlons plus que d'elle.

[1] Dans la foule des vers adressés à la reine pendant les premières années de son règne, on doit distinguer ceux qui lui furent présentés par le fils du fameux Arnaud Baculard. L'enfant n'avait alors que douze ans; ses vers sont pleins de grâce dans leur naïveté :

A mon papa souvent je demandais :
Quels sont donc ces divins objets
Dont tu vantes toujours la beauté souveraine,
La jeune Hébé, Flore à la douce haleine,
Diane, dont l'aspect ranime les forêts,
Vénus aux immortels attraits, [chaîne?
Les trois Grâces, l'enfant qui de fleurs les en-
Sois sage, disait-il, et tu verras cela;
A la cour on te conduira
Aux pieds de notre auguste reine...
Madame, vers vous on m'amène :
J'ai vu tous les dieux de papa.

F^s. B.

On faisait mieux que louer, on imitait la bienfaisance royale. En secourant le malheur, on encourageait la vertu. Partout des prix étaient décernés à la plus sage, à la meilleure, aux enfants religieux, aux mères tendres, aux belles actions, aux travaux utiles.

L'année suivante, 1777, fut marquée par le voyage que fit en France le frère de la reine, l'empereur Joseph. Il visita la cour, la capitale, et les plus belles provinces de ce beau royaume. On vit, à cette époque, un concours, une espèce de lutte des sentiments les plus purs et des plus aimables démonstrations. Le roi idolâtre de la reine, le peuple français idolâtre de l'un et de l'autre, voulaient montrer à Joseph II combien sa sœur était aimée.

La reine était venue à Paris voir l'opéra d'Iphigénie en Aulide; l'empereur était à côté d'elle, et la famille royale remplissait la loge. Le public les avait accueillis avec transport, mais cela n'était rien auprès du mouvement subit qui allait éclore du milieu même de la représentation théâtrale. On arrive à l'instant où, la jeune et belle Iphigénie promenée en triomphe dans le camp des Grecs, les Thessaliens disaient en chœur :

> Que d'attraits ! que de majesté !
> Que de grâces ! que de beauté !
> Chantons, célébrons notre reine.

A peine ces mots sont entendus, et l'allusion s'empare de toutes les pensées. Ce ne sont pas seulement tous les regards qui se tournent sur la jeune et belle Marie-Antoinette, toutes les mains étendues vers elle qui l'applaudissent; mais on fait recommencer le chœur, chose inouïe à ce spectacle. L'acteur qui jouait le rôle d'Achille, transporté de se voir tout à coup l'organe du peuple français, montre directement la loge de la reine, en répétant à ses Thessaliens :

> Chantez, célébrez votre reine.

Les balcons, les loges, l'amphithéâtre, toute l'assemblée se lève en pied, toutes les voix se joignent à celles des acteurs. La reine debout, appuyée sur son frère, saisie d'attendrissement, de plaisir, de reconnaissance, voulait se refuser aux hommages,

était entraînée par l'amour, ne savait comment exprimer tous ses sentiments, les en exprimait d'autant mieux, et ne faisait pas un geste, n'essuyait pas une larme qui n'augmentât encore l'enthousiasme. Son frère, les princes de la famille royale, tour à tour penchés vers le public, le remerciaient de sa justice, penchés vers la reine la félicitaient de son triomphe, et se montraient heureux de l'embellir. Le chœur se répétait dans les corridors, sur les escaliers, à l'entrée même du spectacle : tout retentissait des charmantes paroles :

Chantons, célébrons notre reine.

On eût pu croire que, dans un tel moment, Marie-Antoinette avait épuisé le bonheur.

Un nouveau plaisir pour elle, et dont son cœur fraternel sentit bien tout le prix, ce fut la vénération et l'estime universelle qu'inspira son auguste frère. A la cour, le premier mot cité de lui avait été un hommage à la piété filiale. Étant à Versailles, dans *l'OEil-de-bœuf*, confondu parmi la foule, et attendant avec elle que la chambre du roi s'ouvrît, il avait répondu, à quelques expressions de surprise qui lui étaient adressées : « Mais j'y suis accoutumé. C'est comme cela que je vais tous les jours faire ma cour à ma mère. » A Paris, la première visite de l'empereur avait été à l'École militaire, la seconde aux Invalides, la troisième aux hôpitaux. Il continua comme il avait commencé. L'institution des sourds-muets, les maisons d'éducation, les cours de justice, les académies, les manufactures, tous les grands et utiles établissements, ce qui honorait et servait l'humanité, fut partout l'objet des recherches de Joseph II, et partout il trahissait involontairement les grandes qualités de son cœur et de son esprit. Son affabilité modeste, son extrême simplicité, son désir d'échapper aux hommages, ne faisaient que lui en attirer de plus vifs, et dont il était impossible qu'il ne se sentît pas doucement ému. Ainsi, lorsqu'au Théâtre français, qu'il préférait entre tous les spectacles de la capitale, il assistait à une représentation d'*OEdipe*, où il croyait être incognito, dans la scène où Jocaste dit à son fils, en parlant de Laïus,

Ce roi, plus grand que sa fortune,
Dédaignait, comme vous, une pompe importune;

On ne voyait jamais marcher devant son char
D'un nombreux bataillon le fastueux rempart...,

l'empereur put juger, au genre et à la prolongation des applaudissements dirigés vers la loge où il se cachait, que ce n'est pas le faste en effet qui fait recueillir aux princes les respects les plus sincères.

Lorsqu'il désira voir l'Académie française tenir une de ses séances, il demanda, comme grâce et comme condition, que son nom ne fût pas prononcé; on le lui promit, et on tint parole. D'Alembert, parmi plusieurs autres synonymes, en lut un sur les mots *modestie* et *simplicité;* à chaque phrase l'empereur fut reconnu, admiré, applaudi; mais personne ne proféra son nom [1].

[1] La Harpe, dans sa correspondance littéraire, tome II, page 106, rend compte en ces mots de cette séance :

« L'empereur a visité toutes les académies, celle des sciences, celle des inscriptions, et, en dernier lieu, l'Académie française. Nous étions quinze lorsqu'il nous a fait l'honneur de venir, et il s'est fait nommer tous les académiciens par le maréchal de Duras, l'un de nos confrères. D'Alembert a lu quelques synonymes dans le goût de ceux de l'abbé Girard; le dernier était *simplicité* et *modestie;* et, en définissant la simplicité dans les grands, il avait eu l'art de rassembler plusieurs traits qui regardaient l'empereur, et dont ce prince parut saisir l'application, quoique avec l'embarras de se reconnaître dans ses propres louanges. D'Alembert lut ensuite quelques anecdotes : sur Fénelon, sur lesquelles il sut aussi amener, sans affectation, un morceau sur la manière de voyager convenable aux princes, et qui caractérisait l'empereur. Je récitai quelques fragments d'une imitation en vers du premier chant de la Pharsale; et Marmontel, des morceaux d'une épître sur l'histoire. L'empereur témoigna sa satisfaction de tout ce qu'il entendait, et ne la témoigna qu'aux endroits qui excitaient l'applaudissement général.

« Il se leva après une heure et demie de séance, et, s'adressant à d'Alembert, il s'informa des détails relatifs à l'Académie, de la forme des élections, du nombre et des devoirs de ses membres, s'exprimant de la manière la plus flatteuse pour la compagnie. Il traita d'Alembert en particulier avec toute sorte de distinctions, s'informant avec intérêt de sa santé, des voyages qu'il devait faire à Berlin, et des raisons qui l'en empêchaient. D'Alembert répondit que sa santé, toujours faible, ne lui permettait plus les longs voyages; il ajouta : « J'aurais voulu être à Neiss quand le roi de Prusse y reçut l'empereur; mais à présent je n'ai plus rien à regretter. — J'aurais été bien fâché, dit l'empereur, de ne pouvoir pas dire du plus grand capitaine de mon siècle : « Je l'ai vu; c'est un disciple qui allait voir son maître. » Il finit par promettre son portrait à l'Académie, qui possède déjà ceux du roi de Suède et du roi de Danemark. »

« L'empereur, dit la Harpe dans le même volume, se promène ici à pied dans les rues avec deux laquais vêtus de gris; il va partout et ne s'annonce nulle part, de manière que le plus souvent on ne sait que c'est lui que quand il est parti. L'incognito qu'il garde si exactement lui procure des scènes plaisantes, qui doivent être pour lui une espèce de jouissance fort nouvelle. Il a attendu un quart d'heure dans l'antichambre de M. de Maurepas, où personne ne le connaissait. A Versailles, il a fait une fois ce qu'on appelle la journée du courtisan; il a été avec la foule au lever, au couvert, à la chapelle, s'est montré vingt fois à l'Œil-de-bœuf. Quelqu'un lui a dit par distraction, Votre majesté impériale; il a répondu en riant et à demi-voix : « Monsieur, l'empereur est

Dans toutes les provinces de France qu'il visita, le peuple se portait en foule sur son passage. Ce n'était pas seulement l'empereur qu'on s'empressait de voir : « c'était, disait le peuple, le frère de notre belle reine. » On cherchait à démêler sur sa figure quelques-uns des traits de cette princesse qui était l'objet de l'adoration de toute la France. On ne revenait pas de l'étonnement que causait la vue d'un prince aussi puissant, marchant sans gardes, sans courtisans, sans suite ; montrant l'indifférence la plus complète pour l'étiquette ; entrant dans la première hôtellerie qui se présentait sur son passage, et se contentant, pour tout lit, d'une peau de cerf étendue sur une paillasse. Partout on recueillait les mots flatteurs ou piquants qu'il savait si bien placer. En se rendant à Brest, il s'arrêta une journée entière à examiner le beau port de Nantes en Bretagne. On était alors à l'époque où commençait l'insurrection des États-Unis d'Amérique. Comme tous les bâtiments étaient pavoisés, à l'honneur de l'illustre hôte que le port de Nantes recevait ce jour-là, on fit remarquer à Joseph II le pavillon nouveau des insurgés, où se trouvaient treize étoiles, symbole de la nouvelle constellation qui se levait dans l'Occident. Il détourna les yeux : « Je ne puis regarder cela, dit-il au comte de Menou, commandant de la place, qui l'accompagnait : mon métier à moi est d'être royaliste [1]. »

Ce fut le 2 juin 1777 que l'empereur partit de Versailles, laissant sa sœur heureuse et environnée d'hommages, la France paisible et remplie d'espérances, le roi avide du bien public et comblé d'amour, le peuple tranquille et ne pensant pas même à la possibilité d'être agité, la société remplie de charmes, et les arts de toute espèce rivalisant à qui jetterait le plus de lustre sur le règne de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

La guerre éclate, cette guerre tant provoquée par la nation française, cette guerre à laquelle les sujets ont entraîné leur roi,

à Vienne. » Au spectacle, où il est venu avec la reine, il a été applaudi avec transport, et a paru très-sensible à ces applaudissements ; il a salué plusieurs fois le public. On assure qu'il se répand en louanges sur la nation : ce qui est certain, c'est que tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher se louent extrêmement de sa bonté. On doit lui donner, lundi 5, à Versailles, l'opéra de *Castor et Pollux*. » Fs. B.

[1] C'est à Nantes que Joseph dit, pour la première fois, ce mot profond, qu'il répéta ensuite à Versailles. W.

que tous ont crue si brillante, et qui a été si funeste à tous. Marie-Antoinette acquiert encore, cette année, un mérite de plus dans le cœur des Français. Elle se montre tellement leur concitoyenne, si éprise de la gloire nationale, si unie par ses vœux à la préoccupation constante du roi pour la renaissance d'une marine! elle est si inquiète lorsqu'on annonce une action prochaine! même en jouissant d'une victoire, elle est si émue par les souffrances des blessés ou par les pertes qui affligent les familles! « Pauvre M. du Chaffault! s'écrie-t-elle après le combat d'Ouessant, où ce brave amiral avait été cruellement blessé, que je le plains! Je voudrais avoir des ailes : je volerais pour lui servir de garde. » Combien ces aimables paroles furent répétées! Comme tout ce qui environnait la reine était enflammé de son patriotisme! Que de nobles suffrages étaient encore la récompense et l'aiguillon de la valeur! Comme on partait de Versailles pour aller voir les flottes signalées par d'heureuses batailles, les vaisseaux illustrés par des combats particuliers, cette *Belle Poule*, cette *Surveillante*, théâtres d'exploits presque fabuleux! Que d'hommages décernés à leurs officiers! Que de largesses répandues parmi leurs matelots! Quels mots sublimes s'échappaient du milieu de la gaieté reconnaissante de ces équipages valeureux[1]! De quelles actions ces paroles étaient le présage! Qu'est devenue aujourd'hui cette marine française? où sont les hommes? où sont les vaisseaux?

Un *Te Deum* que le roi fit chanter, dans la chapelle de Versailles, annonça que la reine était grosse de quatre mois. Que l'on parcoure les monuments du temps, et l'on verra quel empire cette aimable reine s'était établi dans tous les cœurs!

O vous qui naquîtes alors[2], vous désormais la seule de tous

[1] Ainsi, lorsque plusieurs personnes, entre les plus distinguées qu'eût la cour de France, allèrent à Brest visiter les glorieux débris de la *Surveillante*, une d'elles ayant demandé aux matelots, que toutes comblaient de largesses, pourquoi ils n'avaient pas, comme les Anglais, cloué leur pavillon? « Oh! répondit un de ces braves marins, il était cloué par l'honneur. » *Voyez* le *Courrier de l'Europe*, octobre 1779.
W.

[2] Madame Royale, aujourd'hui duchesse d'Angoulême, née le 13 décembre 1778.

Pour complaire à la reine, on lui disait souvent qu'elle aurait un fils. Parmi ceux qui s'étaient plu à prophétiser un si doux événement, on distinguait une femme poëte dont les pinceaux furent souvent guidés par l'esprit et les grâces; c'était madame de B..... La reine lui adressait des plaintes aimables sur la fausseté de sa prédiction; elle remit, le

ces rejetons qui ont été successivement le sujet de l'espérance de Louis XVI, de Marie-Antoinette et des Français; vous dont j'ai l'image devant les yeux, en retraçant ces douloureux souvenirs; vous qui, dans les traits si frappants du roi votre père, offrez, avec toute sa candeur, toute la noblesse du sein où vous avez puisé la vie; ah! puissent du moins ces vœux vous être transportés un jour! Puisse le désir ardent du peuple français n'avoir pas été trompé pour jamais! Puissent les bénédictions du Seigneur sur la race des Bourbons renaître au moins pour vous, et pour le jeune prince qui ne vous tient pas plus étroitement par les nœuds de l'hymen que par le lien d'une sagesse, d'une modération et d'une bonté commune entre vous!

Il semblait que le ciel eût accordé à la reine de devenir mère, pour lui ménager une consolation dans le malheur qui menaçait sa tendresse filiale. La vie était à peine commencée pour la fille de Marie-Antoinette, lorsque le tombeau s'ouvrit pour Marie-Thérèse.

Elle mourut comme elle avait vécu, grande, sensible, mère de ses peuples non moins que de ses enfants, supérieure non pas seulement à son sexe, mais à l'humanité; enfin, pleine de mérites devant Dieu et devant les hommes.

Le jour de sa mort, elle dicta trois lettres pour ses trois filles, la duchesse de Parme, la reine de Naples, et la reine de France. Elle exhorta cette dernière à favoriser le retour de la paix de tout son pouvoir, et à épier toutes les circonstances qui donneraient l'espoir de la ramener. Deux heures avant d'expirer, elle dit à l'empereur : « Mon fils, les vertus qui vous accompagnent environnent mon lit dans ce moment, et adoucissent ma dernière heure. Je ne vois plus rien que j'aie à vous recommander... si ce n'est le goût de la paix [1]. »

lendemain, les vers suivants à sa majesté :

Oui, pour fée étourdie à vos yeux je me livre ;
Mais si ma prophétie a manqué son effet,
Il faut vous l'avouer, c'est qu'en ouvrant mon [livre
J'avais pris le premier pour le second feuillet.

W.

[1] Les belles actions de Marie-Thérèse sont trop connues pour qu'il soit besoin d'en parler; mais ce qui l'est moins, c'est le courage qu'elle montra dans les derniers moments de sa vie. Voici ce que raconte sir Williams Wraxal dans ses *Mémoires historiques* : « Peu d'instants avant que cette princesse ne rendît le dernier soupir, elle parut tomber dans une sorte d'insensibilité, et ses yeux se fermèrent. Une des dames qui étaient

Marie-Antoinette éprouva une telle révolution en apprenant la mort de sa mère, qu'elle fut attaquée d'un crachement de sang qui inquiéta pendant quelques jours. Renfermée dans son intérieur pour y donner un libre cours à ses larmes, elle fut inaccessible même pour les princes du sang royal. Son maintien, sa douleur, sa noblesse, sa beauté, lorsqu'en grands habits de deuil, assise sous un dais lugubre, elle reçut les tristes hommages de la cour, sont restés profondément gravés dans la mémoire de tous ceux qui ont vu cette imposante cérémonie. On a dit alors qu'elle s'était montrée digne d'avoir une telle mère, par la manière seule dont elle avait senti le malheur de la perdre.

Ce fut l'époque où la reine, pour la première fois, parut acquérir un degré d'influence dans les affaires politiques. Jusque-là aucune de ses idées ne l'y avait portée, et la vieille routine des ministres d'alors avait été sans cesse préoccupée de mettre le roi en garde contre ce qu'ils appelaient l'ascendant autrichien. Une fois devenue mère, nourrissant dans son cœur l'espérance qu'elle donnait à tous les cœurs français de voir naître un Dauphin, Marie-Antoinette se sentit elle-même encore plus Française qu'auparavant, et elle fut jugée ainsi. Mais, sœur de l'empereur-roi, elle employa le charme et l'empire de son amour fraternel pour retenir dans la neutralité le souverain sur lequel

auprès d'elle répondit, à une demande qu'on lui adressait sur l'état de l'impératrice, que sa majesté paraissait endormie : « Non, dit Marie-Thérèse, je ne dors pas. Je dormirais bien, si je voulais me livrer au repos; mais je sens que la mort s'approche de moi : je ne veux pas qu'elle me surprenne endormie; je veux mourir éveillée. » Ni Auguste, ni Vespasien, ni Adrien, quoique ces empereurs paraissent avoir contemplé la mort d'un œil ferme et presque en souriant, n'ont paru plus maîtres d'eux-mêmes que Marie-Thérèse dans le dernier acte de sa vie. (*Mémoires historiques de mon temps*, t. 1, p. 568.)

Elle cessa de vivre le 29 novembre 1780, à l'âge de 63 ans. « Elle descendit au tombeau, dit la *Biographie universelle*, avec le titre glorieux de Mère de la patrie, qui lui fut décerné par la reconnaissance des peuples. *J'ai donné des larmes bien sincères à sa mort*, écrivait le roi de Prusse à d'Alembert : *elle a fait honneur à son sexe et au trône. Je lui ai fait la guerre, et je n'ai jamais été son ennemi.* Sa bienfaisance était inépuisable; son extrême sensibilité lui en faisait un besoin. Ayant aperçu un jour, dans les environs de son palais, une femme et deux enfants exténués de besoin, elle s'écria, avec l'accent de la plus vive douleur : *Qu'ai-je donc fait à la Providence, pour qu'un tel spectacle afflige mes regards et déshonore mon règne?* Et aussitôt elle ordonna que l'on servît à cette mère infortunée des mets de sa table, la fit venir en sa présence, l'interrogea, et lui assigna une pension sur sa cassette. On l'a entendue dire : « Je me reproche le temps que je donne au sommeil; c'est autant de dérobé à mes peuples. »

Fs. B.

les ennemis de la France comptaient déjà comme sur un puissant auxiliaire.

Enfin il naquit ce Dauphin tant désiré! Il naquit au milieu des triomphes de son père, au milieu des bienfaits publics, des lois sages et humaines, des établissements glorieux et charitables dont Louis XVI n'avait cessé de remplir son royaume, pendant qu'il soutenait une guerre immense au bout du monde.

Le roi, transporté de joie, la témoignait naïvement à sa cour et à son peuple. Il allait, comme Henri IV, à ses fenêtres, tenant son fils dans ses bras, le montrait à la foule, qui se renouvelait sans cesse pour bénir le père et l'enfant. Il recevait les députations des cours souveraines, des municipaux, des corps de métiers [1]. Grands et petits, riches et pauvres, étaient également admis à le féliciter. Son bonheur était le bonheur de tous, et la joie de tous ajoutait encore à la sienne.

La reine avait déjà rempli ce qu'on peut appeler sa dévotion favorite : elle avait envoyé délivrer cent femmes prisonnières pour la nourriture de leurs enfants; et elle savait seulement qu'elle était mère : elle ignorait encore si c'était d'un prince ou d'une princesse. Le roi, dans sa tendre sollicitude, l'avait fait consentir à n'être instruite du sexe de son enfant que le second jour, dans la crainte que la joie ou le mécontentement ne lui causât une révolution également funeste. Mais la prolongation de l'inquiétude avait aussi son danger. Le roi, à qui le silence avait bien coûté pendant quelques heures, se trouva tout à coup sans résistance contre les prières d'une épouse si chérie. Il était assis près du lit de la reine : elle lui exprimait avec tant de charmes et de douceur que si son vœu avait toujours été pour un fils, le bien du royaume et le contentement du roi avaient pu seuls le lui inspirer; elle se montrait si résignée à recevoir

[1] Le roi aimait beaucoup la mécanique, et son ouvrage de récréation était la serrurerie. Le corps des serruriers de Versailles vint, dans cette occasion, lui faire hommage de ce qu'on appelle un chef-d'œuvre : c'était une serrure à secret. Le roi voulut qu'on le laissât trouver le secret à lui seul. Il le trouva en effet; mais dans l'instant où il fit jouer le ressort, il s'élança du milieu de la serrure un dauphin d'acier admirablement travaillé. Le roi fut enchanté. Il disait, en riant et en pleurant tout à la fois, que *le cadeau de ces bonnes gens lui faisait un plaisir extrême;* et il leur donna lui-même une large gratification. W.

sans murmure ce que le ciel lui avait donné ; elle paraissait déjà si persuadée que c'était une fille, d'après le mystère qu'on lui faisait !... Le roi n'y peut pas tenir ; il se lève, et dit à haute voix : « Qu'on apporte M. le Dauphin à la reine. » A ces mots, la sensible, oserai-je dire l'heureuse ?... oui, elle l'était dans ce moment ; l'heureuse Marie-Antoinette se soulève sur son lit, tend les bras au roi ; et ces augustes époux, étroitement embrassés, confondent des larmes si délicieuses, que le Dauphin était à côté d'eux depuis quelques minutes, sans qu'ils s'en fussent encore aperçus.

Cette naissance d'un Dauphin, qui rendit alors tous les Français si heureux, me parut aussi faire mon bonheur, en devenant l'occasion d'abord de mon voyage, et ensuite de mon séjour en France.

Après la mort de l'impératrice Marie-Thérèse, le besoin de ma douleur, celui de ma fortune, mon devoir envers mes parents, les instances de nos amis, tout s'accordait avec l'espèce d'instinct qui me poussait vers la France, ne fût-ce que pour y passer quelques mois. J'en formai décidément le projet ; j'obtins la permission de mon souverain, et, le 16 octobre 1782, j'étais aux pieds de la reine de France, dans le château de la Muette.

A peine instruite de mon arrivée, elle m'accorda une audience. En me voyant, elle s'écria, avec une bonté naïve : « Bonjour, mon frère de lait ; » me parla de ma mère avec tendresse, de toute ma famille en détail ; et après beaucoup de questions sur Vienne : « Nous nous reverrons, me dit-elle. Je suis bien aise : je vois avec plaisir que vous désirez vous fixer en France. Nous verrons ce que nous pourrons faire pour vous. Avant tout il faut rembourser à vos parents les frais de votre voyage, et je m'en charge. »

En effet, peu de jours après, la reine me fit remettre par madame Thibault, sa première femme de chambre, cent trente louis, pour être envoyés à ma mère. Elle avait déjà demandé au roi une place pour moi dans le département des finances, et le roi l'avait promise.

Je passais habituellement ma vie, et une vie fort douce, en vérité, avec les personnes attachées le plus intimement au service

de la reine : M. l'abbé de Vermont, son lecteur ; la respectable madame Thibault, première femme de chambre, et par qui elle distribuait tant d'aumônes ; madame Campan, qui avait le même titre, en survivance de la baronne de Mizeri, et qui n'était pas moins distinguée par l'étendue et les grâces de son esprit que par la bonté de son cœur ; son beau-père M. Campan, bibliothécaire de sa majesté, homme riche, aimable et aimant le plaisir, à qui la reine a dit plus d'une fois, avec une plaisanterie pleine de bonté : « Surtout n'allez pas me gâter mon Weber. »

Le jour où je remis à la reine le consentement que donnait ma famille à mon séjour en France, sa majesté, prenant un ton sérieux, et exprimant un sentiment qui me pénétra de respect : « Weber, me dit-elle, conduisez-vous bien, et j'aurai soin de vous. Mais songez que vous n'êtes pas Français. Je ne dois pas protéger un étranger sans mérite, et même encore moins lorsqu'il m'appartient. Il faut valoir plus qu'un autre, et gagner votre avancement ; alors je vous y aiderai. La place par laquelle vous allez commencer vous rapportera, m'a-t-on dit, mille écus d'appointements fixes, sans compter les gratifications. Pour votre début, vous devez être content. »

C'est à la cour, près de sa majesté, que j'ai passé cinq années depuis 1782 jusqu'à 1789, époque qui a été le commencement de la révolution française.

Pendant ces cinq années, j'ai vu la reine poursuivre sa carrière de bienfaisance, non-seulement lorsqu'elle fut encore deux fois mère, et consacra, selon sa coutume, ces deux époques intéressantes, mais dans le cours habituel de sa vie ; non-seulement envers les indigents des classes inférieures, mais envers ceux qui, dans un ordre plus relevé, étaient aux prises avec l'infortune. Je l'ai vue distribuer, pour ainsi dire, sa bonté à tous les rangs, à tous les âges et à tous les sexes ; obtenir pour l'un la retraite qu'il avait méritée, ouvrir à l'autre le chemin qui devait le mettre sur la trace de ses ancêtres ; exaucer ici le sentiment maternel, là le dévouement conjugal, ailleurs la piété filiale ou l'amour fraternel ; soutenir des familles, faire des mariages, élever des enfants ; accorder des audiences, qui elles seules étaient un bienfait, parce qu'elle entrait dans tous les sentiments, parta-

geait toutes les explications, cherchait tous les moyens de succès possibles pour la demande qu'on lui présentait, et tous ceux de dédommagement quand les obstacles étaient invincibles.

J'ai vu cette active bienfaisance franchir les bornes de l'Europe, pour arracher des victimes à l'infortune. Ainsi trois cent dix-sept captifs d'Alger durent, en 1785, leur liberté à un bienfait commun des deux reines de France et de Naples.

J'ai vu la généreuse Marie-Antoinette ne pas distinguer un ennemi d'un serviteur, quand il y avait des larmes à essuyer, des malheurs injustes à prévenir, un frère à rendre aux vœux de ses sœurs, ou un fils à remettre dans les bras de sa mère. Ainsi, lorsqu'avec douleur, mais avec inflexibilité, Washington avait dévoué la tête du jeune et brave Asgyll à des représailles jugées nécessaires, toutes cruelles qu'elles étaient, ce fut au nom de la mère du Dauphin de France que le comte de Vergennes triompha du génie de la guerre et de la politique, en faveur de la mère d'Asgyll [1].

J'ai vu la reine soigneuse de la gloire du roi, préoccupée du désir de le faire aimer, rapporter à lui toutes les grâces qu'elle obtenait par lui. Je l'ai vue et entendue célébrer avec orgueil la paix glorieuse qu'il avait donnée au monde, avec délices les bienfaits sans nombre dont il comblait ses peuples. J'ai vu et son aimable sollicitude sur les succès du roi quand il partit pour la Normandie en 1786 [2], et ses transports de joie quand ce bon prince lui écrivit qu'il recueillait à chaque pas des trésors d'amour; quand il revint dans ses bras, idolâtre du peuple dont il avait été l'idole. Ah! si, dans ce moment, un envoyé de la Providence (car l'esprit d'aucun homme ne le pouvait) m'eût prophétisé la révolution qui allait éclater dans trois ans, j'aurais prédit, moi, tout ce que serait Marie-Antoinette pour Louis XVI, au milieu de ces horribles épreuves.

J'ai vu la reine, bien jeune encore, cesser d'aimer les plaisirs bruyants et les dissipations de la jeunesse [3]; d'abord faire suc-

[1] *Voyez*, dans les éclaircissements historiques (*note* A), les détails relatifs à cet intéressant épisode de la guerre d'Amérique.

[2] Pendant la route, le roi disait avec gaieté : « La reine m'a bien recommandé de ne pas parler avec ma grosse voix. » W.

[3] J'ai parlé dans l'avant-propos des courses en traîneaux, sur la neige. A ces

céder aux bals éclatants de Versailles les bals champêtres de Trianon, qui amenaient tous quelque nouveau trait de bonté; puis de jour en jour se renfermer davantage dans les soins et les devoirs de mère; tantôt se promener solitairement avec ses enfants dans ses jardins, dont les embellissements étaient devenus des bienfaits [1]; tantôt s'environnant, dans son intérieur, de leurs jeux innocents, s'adonner avec passion à tous les ouvrages d'aiguille. Je l'ai vue, à mesure que madame Royale croissait en âge, s'occuper sans distraction de semer et de faire croître, dans ce jeune cœur, toutes les grandes et bonnes qualités du sien; mais, avant tout, le respect des vertus [2], la reconnaissance des services, l'amour de l'humanité, la compassion pour l'infortune, la modération dans la grandeur, la charité, la bonté, l'indulgence. Je ne dis pas un mot qui ne soit d'une exacte vérité; plus d'un

divertissements d'hiver succédaient en été des plaisirs et des fêtes d'un autre genre, mais dont la reine était encore l'ornement. Depuis quelques années les princes et les seigneurs de la cour avaient introduit en France le goût des modes anglaises, et surtout celui des courses de chevaux. En imitant celles qui ont lieu à Londres et à Newmarket, M. le comte d'Artois, M. le duc de Chartres, et les personnages les plus distingués par leur naissance, se proposaient d'améliorer la race des chevaux français. La *Correspondance secrète de la cour de Louis XVI* rend compte en ces mots d'une des courses exécutées en 1775 :

« C'est hier que s'est faite l'ouverture du Newmarket français. Il n'a paru que quatre contendants, mais ils étaient du rang le plus élevé : c'étaient M. le comte d'Artois, M. le duc de Chartres, M. le duc de Lauzun, et M. le marquis de Conflans. Le jockey du duc de Lauzun a gagné très-lestement le prix, ou, pour mieux dire, la poule, qui n'était que de vingt-cinq louis pour chaque coureur. Le cheval vainqueur est bon normand. La course a commencé vers une heure; elle a été vive, et n'a pas duré plus de six minutes, quoique le terrain parcouru soit très-considérable, puisqu'il fallait faire trois fois le tour de la plaine des Sablons. On avait élevé dans le milieu un belvédère pour la reine, qui était belle comme le jour; et le jour était charmant. Elle a pris le plus grand plaisir à ce spectacle, s'est fait présenter le petit Anglais qui montait le cheval victorieux, a félicité le duc de Lauzun, et consolé les vaincus avec une grâce infinie; en un mot, elle n'a manqué à rien de ce qu'il faut faire pour être parfaitement aimable. »

Fs. B.

[1] Témoin ces douze hameaux que la reine fit bâtir à Trianon en 1785, et dans lesquels elle plaça douze familles pauvres, se chargeant pour toujours de leur entretien complet. Ils étaient donc l'asile de l'infortune et le temple de la charité, ces jardins qu'une basse et stupide calomnie présente aujourd'hui comme un théâtre de scènes licencieuses! scènes dont l'invention se trouve dans des romans infâmes, et dont l'indigne plagiat nous est donné pour une vérité historique. Ce serait offenser la mémoire de Marie-Antoinette, que de la défendre plus longuement contre des outrages de ce genre. Il ne peut y avoir de déshonoré par ces productions que l'auteur qui les écrit, le lecteur qui les croit, et l'administration qui les souffre.

W.

[2] Marie-Antoinette abhorrait les flatteurs. Deux femmes de la cour, croyant sans doute lui plaire, se permettaient quelques plaisanteries perfides sur le compte de madame de Brionne. La reine leur impose silence. « Paix, mesdames, dit-elle, celle-là est aussi belle que sage; médire serait calomnier. »

W.

témoin l'attestera : les fruits que nous voyons aujourd'hui suffiraient seuls pour déposer de la culture, et l'on croirait que, dirigée, sans le savoir, par une impulsion providentielle, l'auguste et malheureuse mère de la duchesse d'Angoulême a rempli particulièrement le cœur de sa fille de toutes les vertus qui devaient un jour lui être le plus nécessaires.

C'était d'après les mêmes principes, hélas! et dans l'attente de plus heureuses destinées pour ses enfants, qu'elle les faisait appeler, lorsqu'on lui présentait le bailli de Suffren au retour de sa glorieuse campagne dans les mers de l'Inde. « Mes enfants, disait-elle, et vous, monsieur, en s'adressant particulièrement au Dauphin, voilà M. de Suffren! Nous lui avons tous les plus grandes obligations. Regardez-le bien, et retenez son nom. C'est un des premiers que tous mes enfants doivent apprendre à prononcer, et pour ne l'oublier jamais [1]. »

L'amour maternel et l'amitié remplissaient le cœur de Marie-Antoinette. J'ai vu la reine confier ses enfants à son amie; goûter à la fois et avec abandon ces deux sentiments si purs, faire de l'un et de l'autre la plus douce habitude de sa vie. Je les ai vus avoir des jours et des heures fixes, où, dans une société choisie et bornée, ils disaient comme Henri IV : « Ce n'est plus le roi, ce n'est plus la reine; c'est nous. Voilà nos enfants, et voici nos amis. »

Si, dans les tristes destinées de Marie-Antoinette, on passe en revue les personnes qui furent pour sa justice ou pour sa bonté un objet de préférence, on verra que son cœur n'a pas éprouvé une trahison. Des courtisans ont été ingrats, mais les *amis* ont été fidèles; et cette fidélité même est devenue l'éloge de celle qui l'inspirait. Madame la princesse de Lamballe, sortie de France, y a été ramenée par les dangers de la reine, et est revenue s'y faire égorger pour elle. La duchesse de Polignac, modèle de toutes les vertus douces et aimables, et que les méchants eux-mêmes n'auraient pas haïe si elle n'eût pas été l'amie de la reine, la du-

[1] Le duc d'Angoulême, qui n'avait que neuf ans à cette époque, était occupé à lire dans son appartement, lorsqu'on lui annonça le bailli de Suffren. « Monsieur, lui dit-il, je lisais la Vie « des hommes illustres; je quitte mon « livre avec plaisir, pour en voir un. » W.

chesse de Polignac, calomniée, dépouillée, bannie pour la reine, n'a porté dans son exil que le sentiment des dangers qu'elle ne pouvait partager avec la reine; n'a parlé, ne s'est inquiétée que d'elle; est morte enfin pour elle, succombant sous la douleur de l'avoir perdue, et ignorant encore par quel coup avait été tranchée cette vie de laquelle dépendait la sienne. J'aurai occasion de citer une circonstance relative au duc de Polignac : on jugera si son dévouement à toute la famille royale était moindre que celui de sa malheureuse épouse. Quant à ceux de leurs amis qui avaient été admis dans le cercle choisi, ils n'ont encore eu, depuis le commencement de la révolution jusqu'à ce jour, qu'un sentiment exclusif, celui de se jeter dans l'abîme, s'il le fallait, à côté des grands personnages qui, dans le temps de leur prospérité, les avaient fait participer à sa splendeur. La marquise d'Ossun, dame d'atour de la reine, et sa dernière favorite, a péri sur l'échafaud. La princesse de Chimay, pendant dix-sept ans dame d'honneur, et pendant dix-sept ans honorant sa place par ses vertus; la duchesse de Fitz-James, la duchesse de Maillé, la princesse de Tarente, d'autres qu'il serait peut-être imprudent de nommer, vu leur séjour actuel, toutes honorées par la reine d'une affection particulière, n'ont échappé au supplice que par un véritable miracle, n'ont pu sortir de France qu'en se travestissant pour être méconnues. Cette comtesse de Dillon, qui, parmi tant de charmes, n'en avait pas de plus puissant que celui de la bonté; cette première amie de Marie-Antoinette, et qui, enlevée par une mort prématurée, avait paru consolée de voir encore une fois la reine dans ses derniers moments, doutera-t-on que si elle eût vécu jusqu'aux temps de la révolution, son cœur n'eût été aussi courageusement, aussi passionnément fidèle à son auguste amie devenue malheureuse? Non; et je le dis par devoir, et je trouve de la douceur à le dire, dans tout ce qui tenait de près à la reine; dans ce qui était la société ou le service intime; dans ce qu'on appelait le *palais* ou la *chambre,* Marie-Antoinette n'a rencontré jusqu'au dernier moment que des cœurs fidèles, ce serait trop peu dire, mais dévoués, mais oubliant leur propre sûreté, toutes les fois qu'il s'agissait de la préserver d'un péril, d'exécuter un de ses ordres, de remplir un de ses vœux.

Je dirai enfin qu'avant la révolution jamais personne ne s'était permis, avec Louis XVI, l'apparence d'une familiarité qui compromît le respect profond toujours dû au roi. Il ne l'aurait pas soufferte; et tous ceux qui ont approché de lui savent combien le sentiment de sa dignité était fortement imprimé dans son esprit [1]. Quant à la reine, l'homme qui eût voulu peindre la majesté royale dans tout son éclat et la bonté souveraine avec tous ses charmes; l'homme qui eût désiré de bien concevoir, pour bien l'exprimer, la réunion de la noblesse et des grâces, le doux mais imposant mélange de ces deux pouvoirs, appartenant l'un à la grandeur et l'autre à la beauté; je demande s'il eût eu autre chose à faire que de contempler Marie-Antoinette tenant sa cour, traversant la galerie avec tout son cortége pour aller à la chapelle, ou même se rendant seule chez ses enfants, et rassemblant toute sa dignité dans sa personne. Ah! maintenant que je suis prêt de la considérer en proie aux injustices, aux calom-

[1] Il est certain que Louis XVI et Marie-Antoinette aimaient également à se soustraire au joug de la grandeur. La princesse qui, dans les grandes solennités, faisait admirer dans ses manières autant de majesté que de grâces, ne pouvait s'empêcher de montrer habituellement son dédain pour un cérémonial de tous les moments. « Marie-Antoinette étant dauphine, dit M. Lacretelle, donnait à madame de Mouchy, qui lui rappelait fréquemment les usages de la cour, le nom de *madame l'Étiquette.* »

De la part du roi, chaque infraction aux règles du cérémonial semblait inspirée par le désir de goûter un moment les plaisirs attachés à la vie privée. Quelque chose de bon, de simple et de touchant se mêlait à cette familiarité dont on lui a fait un reproche. Nous en prendrons un exemple dans un recueil instructif et piquant, intitulé *Correspondance secrète de la cour pendant le règne de Louis XVI.*

« La froide étiquette, dit ce recueil, « perd tous les jours de son crédit à la « cour. Le roi entra dernièrement, sans « être attendu ni annoncé, chez M. de « Maurepas, où il y avait un cercle « nombreux; les dames lui proposèrent « une partie : *Très-volontiers*, répon- « dit-il, *pourvu que nous jouions petit « jeu.* On sait qu'il a fait prier les prin- « ces du sang de ne plus permettre qu'on « jouât chez eux aussi gros jeu que par « le passé. »

Le même exemple de dérogation aux usages fut donné par la reine, également à l'occasion du jeu. Elle y avait pris goût pendant sa grossesse, qui lui permettait peu d'exercice.

« Il y a régulièrement un pharaon établi chez sa majesté, disent les Mémoires « de Bachaumont; c'est M. de Chalabre, « le fils du joueur si renommé, qui est « son banquier. Dernièrement il a représenté à la reine qu'il ne pouvait suffire à son emploi, et avait besoin d'un « second; sa majesté y a consenti, et lui « a dit de choisir qui il voudrait. Il a « jeté les yeux sur un M. Poinçot, chevalier de Saint-Louis, qui, la première « fois qu'il s'est rendu au cercle de la « reine, n'a pu, suivant l'étiquette, « s'asseoir, n'ayant pas le brevet de « colonel, le dernier grade qui donne « ce droit. Il se trouvait ainsi debout « seul, lorsque sa majesté a paru : elle « s'en est aperçue, et, sans égard au « cérémonial si essentiel à Versailles, a « ordonné qu'on donnât un siége à « M. Poinçot; ce qui fit gémir les courtisans rigides, attachés aux formes. » *Mémoires de Bachaumont*, tom. XII, pag. 135.

F^s. B.

nies, aux outrages, aux tortures, je me rappelle le spectacle qu'elle m'offrit, l'émotion dont je fus saisi la première fois que je la vis à Versailles déployer le caractère de reine, et recevoir les hommages de la France. Mon esprit ne peut suffire à rendre tout ce qu'un tel contraste fait éprouver à mon cœur; et je me sens entraîné à transcrire ici ce que la même comparaison inspirait, il y a douze ans, à un homme dont le génie semblait avoir créé une langue faite pour lui seul, mais dont l'âme ne sentit pas alors un mouvement que je ne retrouve dans la mienne.

« Il y a maintenant, » écrivait en 1790 l'immortel M. Burcke, « seize ou dix-huit ans que j'ai vu, à Versailles, la reine de « France, alors dauphine. Jamais apparition plus céleste ne brilla « dans cet orbite qu'elle semblait à peine toucher. Je la vis « lorsqu'elle sortait de l'horizon, venant égayer et embellir la « sphère sublime dans laquelle elle commençait à se mouvoir. « Elle étincelait comme l'étoile du matin, toute pleine de vie, « d'éclat et de bonheur. Oh! quelle révolution! et quel cœur « serait donc le mien, si je pouvais contempler sans trouble et « cette élévation, et cette chute! Non, lorsqu'aux tributs de « la vénération se joignaient pour elle tous ceux que lui adres- « sait de loin l'amour enthousiaste, réservé, respectueux, je n'i- « maginais pas que dans ce sein elle dût cacher un jour et por- « ter partout avec elle un antidote aigu contre les outrages de « la fortune. Je n'imaginais pas que je dusse vivre pour voir de « pareilles calamités fondre sur elle, au milieu d'une nation « d'hommes braves, d'hommes d'honneur, et de galants cheva- « liers. J'aurais cru que dix mille épées se seraient élancées hors « de leur fourreau, pour punir un seul regard qui eût osé la me- « nacer d'une insulte. Mais l'âge de la chevalerie est passé : « celui des sophistes, des économistes, des calculateurs, lui a « succédé, et la gloire de l'Europe s'est éteinte pour toujours. « Jamais, jamais nous ne verrons plus cette loyauté généreuse « envers le rang et le sexe, cette orgueilleuse soumission, cette « noble obéissance, cette subordination du cœur, qui, même au « sein de la servitude, fait vivre l'esprit d'une liberté exaltée. « Ces ornements de la vie qui se méritaient et ne s'achetaient « pas, ce rempart des nations qui les défendait sans les appau-

« vrir, ce germe des sentiments mâles et des entreprises héroï-
« ques, rien de tout cela n'existe plus. C'en est fait, et de cette
« sensibilité de principes, et de cette chasteté de l'honneur, qui
« ressentaient une tache comme une blessure, qui inspiraient le
« courage en adoucissant la férocité, qui ennoblissaient tout ce
« qu'elles touchaient, et sous l'influence desquelles le vice lui-
« même perdait la moitié de son danger, en perdant toute sa
« grossièreté... [1]. »

CHAPITRE II.

Des causes immédiates et des principes éloignés de la révolution française. — Convocation des états généraux de 1789.

La révolution française a été si vaste et si longue; elle a renfermé une telle complication d'événements et de personnages; tant de passions dangereuses quoique nobles, ou terribles quoiqu'infâmes, y ont déployé leur enthousiasme ou leur frénésie, s'y sont tantôt combattues et tantôt entr'aidées, qu'en s'abandonnant aux spéculations et à la métaphysique, trente écrivains différents peuvent assigner trente causes diverses à cette secousse qu'a éprouvée le monde; et chacun rendra son système plausible.

La vérité est qu'il y a beaucoup de ces causes dont on peut dire : *Sans celle-là la révolution n'eût pas eu lieu;* mais il n'y en a pas une que l'on puisse soutenir avoir fait à elle seule la révolution.

J'ai observé les événements avec toute l'attention dont mon esprit est susceptible; j'ai lu ce qui a été imprimé; j'ai médité plusieurs mémoires manuscrits, où il m'a été permis de puiser des lumières; et, cherchant toujours à me fixer sur des idées simples, je me suis arrêté à reconnaître trois causes premières et immédiates de la révolution française : le désordre des finances, la disposition des esprits, et la guerre d'Amérique.

[1] *Voyez* dans les pièces justificatives celles qui, sous la *note* B, sont relatives à la reine. Fs. B.

Que l'ordre eût régné dans le trésor public; que l'équilibre eût été parfait entre la dépense et la recette; et toutes les idées d'indépendance dont les esprits étaient pleins se seraient exhalées dans les cercles, dans les séances académiques, ou dans quelques remontrances parlementaires; se seraient ployées à des habitudes paisibles; eussent reçu le frein d'un contrôle réciproque; fussent même entrées dans un nouvel ordre de soumission, en étant appliquées à la chose publique par les nouveaux corps administratifs qui naissaient de toutes parts, et restaient tous sous la main du roi.

Que la disposition générale des esprits eût été sous Louis XVI ce qu'elle était sous Louis XIV, et même jusqu'à la moitié du règne de Louis XV, le dérangement des finances n'eût amené aucune catastrophe politique. On eût rempli le vide du trésor avec plus ou moins de promptitude; on eût décrété des suppressions, établi des recherches plus ou moins sévères; on eût pu inquiéter, punir quelques administrateurs, mais personne n'eût songé à se constituer en insurrection contre le roi.

Enfin, que dans cette combinaison de circonstances il y eût eu de moins la guerre d'Amérique, et que dans la dette nationale il y eût eu de moins seize cents millions, et la disposition des esprits n'eût pas été entraînée tout à coup des théories d'une indépendance paisible aux convulsions et aux excès d'une révolte pratique.

Il fallait donc, pour prévenir la révolution française, une de ces trois choses : ou arranger les finances, ou s'emparer du mouvement des esprits, ou abandonner à eux-mêmes les insurgents américains. En évitant une de ces trois causes de bouleversement, on frappait d'impuissance les deux autres. On les a au contraire réunies toutes les trois, et dans leur plus grand degré d'activité. Un Léopold, un Frédéric, un Gustave, eussent peut-être trouvé encore moyen d'en triompher : mais Louis XVI était né pour être le père d'un peuple soumis, et non le dominateur de sujets rebelles : le ciel, qui le destinait à un grand exemple, lui avait donné la constance des martyrs plutôt que le courage des héros, la confiante pureté des anges bien plus que la sagesse ombrageuse des humains; et, dans la crise où il s'est vu jeté, personne ne

pouvait suppléer l'action, la volonté, le caractère du maître.

Cette dernière considération est pénible à exprimer, mais impossible à dissimuler. Le caractère de l'infortuné Louis XVI, le désaccord qui s'est trouvé entre le genre de ses vertus et le besoin des circonstances, ont eu évidemment une si grande part dans le triomphe de la révolution, que je dois peut-être les présenter ici comme une quatrième cause principale, après les trois que j'ai déjà énoncées. Mais ensuite il n'est plus, selon moi, ni circonstance ni individu qui ne rentrent dans la foule des causes secondaires. Les choses étaient inévitables; les noms sont presque indifférents à connaître; au défaut d'un personnage, un autre se fût présenté. Toutes les fois que dans un grand État les canaux du trésor public sont desséchés, et les éléments de la société en confusion; lorsque les anciens freins de la subordination graduelle sont brisés, et qu'il n'y a pas une main ferme pour en imposer sur-le-champ de nouveaux, alors il faut s'attendre que les vices, les passions, et jusqu'aux vertus, vont entrer dans une fermentation dont les effets sont incalculables. Alors des hommes rigoureusement justes voudront profiter du moment pour introduire partout la justice rigoureuse; tandis que d'autres, ou incapables de connaître ou résolus de proscrire cette justice, tantôt lui déclareront une guerre ouverte, et tantôt paraîtront se ranger à sa suite, pour revêtir leurs crimes de son nom. Il y aura des enthousiastes dangereux par la pureté même de leurs intentions, et des êtres corrompus qui feront volontairement le malheur public pour la chance d'un intérêt personnel. Il y aura une jeunesse avide de nouveautés, ivre de présomption, et voyant en pitié l'expérience des siècles; des vieillards courbés sous le joug de la routine, et ne concevant rien que dans ce qui n'est plus : des hommes qui se croiront placés par la sagesse comme par la nature entre ces deux âges, qui voudront concilier le passé, le présent et l'avenir, ne persuaderont nulle part, et déplairont partout. On verra des ambitieux de célébrité, de pouvoir, de richesses, saisir, les uns sans discernement et les autres sans scrupule, tous les moyens d'assouvir la passion qui les tourmentera. Dans cette mêlée, déjà si terrible, viendront encore se jeter les mécontents, les vindicatifs, les envieux, les ingrats. D'abord ils appartiendront tous

aux classes supérieures par le rang, la fortune, ou l'instruction Bientôt chacun fera tous ses efforts pour émouvoir ce qu'on peut appeler la masse brute de la société, pour en détacher quelque portion, et s'en faire un appui contre ses rivaux. Une fois mise en mouvement, cette masse engloutira tout, les hommes et les projets, les résistances et les conseils, ses ennemis et ses chefs.

Voilà le tableau général de la révolution française, voilà celui de toute révolution qui éclatera dans de telles circonstances et par de tels principes. Revenons à ce que j'ai appelé les causes principales de ce terrible événement.

En les énonçant tout à l'heure, je les ai d'abord rangées selon le degré et l'activité de leur influence : j'ai dû parler des finances avant tout, parce qu'aujourd'hui les États vivent ou meurent par les finances. Maintenant que nous allons parcourir les faits, c'est l'ordre chronologique qu'il nous faut suivre ; et la disposition générale des esprits, lors de l'avénement de Louis XVI au trône, est le premier objet qui doive fixer notre attention. Il nécessitera un coup d'œil rapide sur les temps antérieurs ; car il faut voir cette disposition des esprits naître, se développer, s'étendre, et arriver à ce degré de force où elle s'est rencontrée avec le règne du juste et infortuné Louis XVI.

Dire que chaque siècle de notre histoire moderne a été caractérisé par un esprit particulier qui l'a dominé ; qu'après le siècle des croisades sont venus successivement celui de la chevalerie, celui de la renaissance des lettres et des sectes religieuses, celui des lettres perfectionnées, de la grandeur, de la politesse et des beaux-arts, enfin celui des sciences exactes, de la philosophie, de l'économie politique, de la hardiesse dans la pensée, et de l'indépendance dans les principes, c'est rappeler une vérité que tout le monde doit avoir observée.

Charger d'anathèmes, sans distinction, l'esprit du siècle qui vient de se terminer ; maudire le nom seul de la philosophie, parce qu'il a plu aux dévastateurs de la France de se dire philosophes, ce serait blasphémer la religion, parce que les assassins de la Saint-Barthélemi avaient un poignard dans une main et un crucifix dans l'autre.

Ce qui est juste, raisonnable, salutaire, c'est d'honorer la

vraie philosophie, ne fût-ce que parce qu'elle est l'ennemie la plus décidée de la fausse; d'arracher son masque au criminel et à l'insensé qui veulent en couvrir leur extravagance ou leur scélératesse; d'encourager l'étude des lois naturelles, qui ramènent toujours à leur auteur, et celle des lois sociales, qui tendent toujours à la paix; mais de barrer le chemin à la sédition, en donnant l'essor à la pensée; de discerner les bienfaits et les abus de ce qui, étant bon en soi, peut devenir funeste par une fausse application; surtout de rappeler sans cesse aux hommes le besoin qu'ils ont de la modération, et de conjurer les excès en tout genre, parce que tout excès entraîne, avec les maux qu'il produit lui-même, les maux de l'excès contraire qu'il provoque.

Voltaire s'est vanté, toute sa vie, d'avoir le premier fait connaître à ses compatriotes les grands génies et les philosophes profonds dont se glorifiait l'Angleterre. Il n'y eût eu que des grâces à lui rendre s'il se fût borné à naturaliser en France Shakspeare invoquant, dans *l'éternel moteur des cieux, son espérance, son soutien et son guide* [1]; Bacon prononçant qu'*un peu de philosophie écarte de la religion, mais que beaucoup y ramène;* Newton, c'est-à-dire le plus grand génie qui ait existé, s'inclinant profondément toutes les fois qu'il entendait prononcer le nom de Dieu. Locke même, malgré les questions délicates qu'il n'a pas craint d'approfondir; Locke, qui avait toujours vécu en ami de l'ordre autant que de la liberté; Locke, qui était mort en chrétien non moins qu'en philosophe, pouvait être regardé comme appartenant à tout le genre humain, dont il avait plaidé la cause. Bourdaloue avait dit en même temps que lui, et il l'avait dit à Louis XIV dans la chapelle de Versailles : « Les rois ont été faits « pour les peuples, et non les peuples pour les rois. » Massillon, répétant la même maxime au jeune Louis XV, avait ajouté : « C'est nous qui vous avons donné la couronne. » Bossuet et Fénelon en avaient dit davantage.

Mais malheureusement le pays des Shakspeare, des Bacon, des Locke et des Newton, était aussi celui des Tyndal, des Woo-

[1] O thou eternal mover of the Heavens.
God shall be my hope,
My stay, my guide, and lanthorn to my feet...

laston, des Toland, des Shaftesbury, des Bolingbroke; et Voltaire, qui avait recueilli tous les poisons de ces derniers, revint aussitôt en inonder la France, en y publiant ses *Lettres philosophiques*. Vers la fin du dernier siècle, on avait eu peine à concevoir l'inconséquence de Bayle, celui de tous les hommes qui peignait avec le plus d'énergie les abus de la philosophie, et qui les provoquait le plus efficacement par son perfide scepticisme. On vit Montesquieu, peut-être plus inconséquent encore, ne pas même voiler ses contradictions sous les apparences du doute, préconiser le christianisme dans l'*Esprit des lois*, le ridiculiser dans les *Lettres persanes* [1]; et ce dernier ouvrage devint le premier signal de toutes les attaques multipliées depuis contre la religion avec un acharnement aussi funeste que scandaleux.

A partir de cette époque, il est certain qu'il y eut en France un prosélytisme de nouveautés, dont les objets furent plus ou moins cachés, les progrès plus ou moins rapides, mais qui ne fut jamais sans agir. La guerre de 1740 rappela encore sur la scène les querelles des peuples et des rois, en donnant lieu à l'entreprise hardie du prince Charles-Édouard en Écosse. Les plans, les instructions, les manifestes auxquels travaillèrent ensemble, pour la cause de ce prince, le cardinal de Tencin, le marquis d'Argenson, le duc de Richelieu, Voltaire, et quelques autres, reposaient tous sur la doctrine d'un contrat synallagmatique et d'un engagement réciproque entre les souverains et les sujets. Lorsque Charles-Édouard, après quelques victoires romanesques, eut enfin été écrasé par le nombre, il n'était pas rare de rencontrer en France des personnes qui éprouvaient des sentiments en apparence incompatibles : on admirait l'héroïsme de cet illustre infortuné, on déplorait sa mauvaise fortune, et l'on rendait en même temps hommage à la fermeté d'une nation qui ne voulait pas, disait-on, se laisser donner par des étrangers un autre souverain que celui qu'elle regardait comme légitime. Alors ce mar-

[1] Ces contradictions s'expliquent par la date des deux ouvrages. Les *Lettres persanes* furent publiées en 1721, et l'*Esprit des lois* parut en 1748 : ainsi Montesquieu respectait dans un âge avancé les principes religieux qu'il avait attaqués dans un ouvrage de sa jeunesse. Le passage qu'on vient de lire donnerait à penser le contraire. Le grand nom de Montesquieu méritait bien que l'auteur apportât moins de légèreté dans sa remarque.

F^s. B.

quis d'Argenson, que nous venons de nommer, écrivait ses *Considérations sur le gouvernement*, livre plein d'idées sages et pures, mais nouvelles, et quelques-unes même hasardées. Alors son frère le comte d'Argenson saisissait toutes les occasions de s'élever contre le despotisme dans le secret de son travail avec le roi, circonstance assez nouvelle sans doute, et qui honorait le maître autant que le serviteur. Alors se lançait dans la triple carrière de la littérature, de la philosophie et de la politique, ce Jean-Jacques Rousseau qui devait tout outrer, se contredire sur tout, éprouver au même degré le désir de la vérité et celui des paradoxes, charmer par le style lors même qu'il révoltait par la matière, et inspirer le fanatisme de la sédition autant que d'autres inspireraient le fanatisme de l'impiété.

Cependant le roi qui, malade à Metz, avait eu des preuves si exaltées de l'amour de ses peuples; qui avait reçu tour à tour, de leur douleur et de leur allégresse, le surnom de Bien-aimé; le roi qui avait vaincu en personne à Fontenoy, qui avait pris en personne Courtrai, Menin, Ypres, Kenocq, Furnes, Fribourg, Tournai, Louvain, Malines, Kier, Arscott, Anvers; le roi qui avait terminé cette guerre brillante par la paix la plus généreuse, et qui avait consacré les premières années du repos en fondant une école pour les jeunes guerriers à côté de l'asile des braves vétérans; un tel souverain semblait devoir, sinon supprimer, au moins contenir dans de justes bornes cette tendance vers l'innovation. Malheureusement des courtisans dépravés vinrent encore amollir son âme, et la plongèrent dans des plaisirs dont le danger augmenta, à mesure que la délicatesse même en disparut. C'est une justice due à ce monarque, trop calomnié, de dire que ses corrupteurs eurent besoin de longs efforts et de beaucoup de piéges pour triompher de son innocence, et du respect qu'il porta d'abord à la foi conjugale. Peut-être même, si la reine n'eût secondé leurs séductions perfides par ses austérités exagérées, elle eût retenu dans ses liens l'époux qu'on avait tant de peine à lui enlever. Au moins les premières passions d'éclat auxquelles s'abandonna Louis XV n'eurent rien de flétrissant. Les femmes qui en étaient l'objet aimaient ce prince pour lui, se faisaient pardonner leurs faiblesses parce qu'elles en rougissaient, s'abste-

naient des affaires, entretenaient seulement le roi du bonheur d'être aimé de ses peuples, et le stimulaient encore pour cette gloire si pure dont son cœur était naturellement jaloux. Tout à coup une femme leur succéda, qui mit sa vanité à ce qui avait fait rougir les autres; qui fut avide de richesses et de pouvoir; prétendit disposer du ministère et de l'armée; usurpa des honneurs que la toute-puissance elle-même ne pouvait pas lui conférer sans violer toutes les lois; compta pour rien de compromettre le prince et l'État, pourvu qu'elle satisfît sa soif de domination. Il n'y eut plus de véritable maître, et bientôt le trouble fut partout. Le clergé était en guerre avec lui-même et avec la magistrature; la magistrature était en guerre avec l'Église et avec le trône. Le ministère se divisa; les parlements se liguèrent. Ils imaginèrent le système des *classes*, et se dirent les douze parties d'un seul parlement, formant le corps représentatif de la nation. Le roi voulut réprimer cet attentat. L'orgueil, offensé dans ses prétentions, ne connut plus de bornes dans ses satires. Les arrêtés des cours commencèrent à devenir des provocations à la révolte. La cervelle d'un maniaque prit feu à tous ces brasiers parlementaires, et Louis XV fut assassiné.

A cette époque une nouvelle guerre venait d'éclater au dehors; des conquêtes brillantes en signalèrent les commencements dans les quatre parties du monde. Le Port-Mahon, pris d'escalade par une espèce de prodige, et une victoire navale remportée dans le même temps sur l'amiral Byng; l'enlèvement de plusieurs forteresses et quelques avantages sur des détachements anglais en Amérique, sur la côte d'Afrique et sur la côte de Coromandel, répandirent le plus grand lustre sur les armées françaises de terre et de mer. Une coalition formidable de l'Empire, de la Russie, de l'Autriche, de la France et de la Suède, menaçait le roi de Prusse; et déjà les Français avaient séparé de lui un allié formidable, le seul allié de Frédéric; ils avaient vaincu l'armée anglaise et l'avaient fait capituler à Closter-Seven. Mais à peine ces avantages furent-ils remportés, que la plupart des généraux à qui ils étaient dus furent changés, contrariés ou délaissés. On ôta une armée au général vertueux qui avait remporté la victoire d'Hasteinbeck; et celui qui avait

pris Wesel, la Hesse, le pays de Hanovre, qui avait défait en bataille rangée les Anglais, les Hanovriens et les Hessois, commandés par ce même duc de Cumberland qui avait déjà éprouvé la supériorité des armes françaises à Fontenoy, le maréchal d'Estrées fut obligé d'abandonner à un rival favorisé la suite et la gloire de la belle campagne qu'il avait commencée avec tant d'éclat. Le généreux Montcalm fut abandonné; il s'épuisa par ses succès, succomba sous le nombre, et sembla goûter dans sa mort héroïque la consolation de ne pas survivre à la perte de la belle colonie du Canada, que toute sa valeur et tous ses talents n'avaient pu sauver; la négligence apportée à l'entretien de la marine, l'impossibilité d'avoir nulle part des forces maritimes égales à celles de l'Angleterre, rendirent inutiles les premiers avantages remportés dans l'Inde; il fallut lever le siége de Madras, et livrer à discrétion la ville de Pondichéry, dont toutes les fortifications furent rasées. La Martinique, la Guadeloupe, l'Acadie, succombèrent à la fois; et, comme si ce n'eût pas été assez de ces revers pour causer de l'irritation et répandre le désordre parmi une nation aussi remplie d'enthousiasme et d'honneur, il fallut encore que les divisions des généraux, et les accusations de tous les uns contre les autres, vinssent provoquer des procédures qui furent autant de brandons jetés dans ce foyer de discorde.

Aux pertes immenses que les Français éprouvaient dans leurs colonies des deux Indes et dans leur commerce, se joignirent la honteuse déroute de Rosbach, qui changea tout à coup la face des affaires; la perte des batailles de Minden et de Crevelt; et, plus que tout encore, la dispersion et la défaite sans combat de la belle armée navale du maréchal de Conflans, destinée à porter des troupes de débarquement sur les côtes de la Grande-Bretagne : et le public de Paris, comme celui des provinces, ne manquait pas d'attribuer tant de malheurs à l'inconduite des ministres.

Il ne faut pas confondre avec ces ministres, si justement livrés à la censure, le comte d'Argenson, qui avait les talents de Louvois, et qui avait, de plus que lui, le don de les faire chérir autant qu'estimer. Le mauvais génie de la France avait voulu qu'au

commencement d'une guerre combinée avec les discordes intestines, d'Argenson fût enlevé à la direction des armées, et Machault à la pacification des troubles. L'un et l'autre avaient été disgraciés, contre l'inclination, contre l'opinion, et surtout contre l'intérêt du souverain : mais, et les armées et le cabinet, tout était alors en proie à une malheureuse intrigue de cour.

L'Inde et l'Amérique perdues, l'île de Gorée au pouvoir des Anglais, la marine française écrasée dans toutes les parties du monde, cinquante-six frégates et trente-sept vaisseaux de ligne pris ou détruits par les Anglais, c'était une faible compensation pour leurs ennemis que quelques victoires remportées çà et là en Allemagne. Sans doute le maréchal de Broglie à Berghem et à Corbach, le marquis de Castries à Clostercamp, le prince de Condé à Johannisberg, se couvrirent personnellement de gloire, et soutinrent l'honneur des armes françaises. Le chevalier d'Assas, à lui tout seul, honora la France et l'humanité. Mais le fruit de ces victoires était de prévenir des désastres, d'arrêter dans la carrière de leurs triomphes les familles de héros qui régnaient en Prusse ou dans le Brunswick; et l'on en était à batailler en 1762 pour un poste ou un passage dans le Hanovre ou dans la Hesse, lorsqu'en 1759 la journée d'Hasteinbeck, si l'on eût laissé le maréchal d'Estrées poursuivre sa victoire, aurait mis tous ces pays à la merci de la France. Sans doute ce fut un grand coup d'État; et c'est la gloire du ministère du duc de Choiseul, que ce pacte de famille qui lia tous les souverains de la maison de Bourbon par un traité d'attaque et de défense communes. La publication de cette alliance ranima des étincelles de patriotisme au milieu de l'affaissement général. La capitale et les pays d'états, des corps administratifs et municipaux, des compagnies de commerce et de finances, les trésoriers de tous les départements, le clergé extraordinairement assemblé, rivalisèrent à qui offrirait au roi en présent les plus superbes vaisseaux. Mais tout cela ne remédiait pas à la détresse du moment. L'Espagne, mal habile lorsqu'elle avait différé à signer le traité, généreuse dans l'instant où elle le signa, sembla ne s'être engagée dans la querelle que pour perdre douze vaisseaux de ligne, les îles de Cuba et de Manille, et au delà de cent millions. La France,

après une guerre désastreuse, subit une paix humiliante.

Louis XIV, n'ayant encore que dix ans et apprenant la victoire remportée à Lens par le grand Condé, s'était écrié : « Le « parlement en sera bien fâché. » En recevant les tristes nouvelles de la guerre de 1756, Louis XV a peut-être dit, plus d'une fois : « Le parlement va être bien content. » Il serait dur, et sans doute injuste, d'articuler aujourd'hui cette accusation contre toute la magistrature française d'alors. En général, on ne forme point la résolution criminelle de causer les malheurs de sa patrie; on n'a point la pensée presque aussi coupable d'en jouir. J'ai entendu citer un membre du parlement de Dijon, qui, en 1786, venait d'être humilié à Versailles, en commun avec plusieurs autres députés de son corps, et qui disait, en rentrant dans sa ville : « Une minorité et deux batailles perdues nous remettront à « notre place. » Le lendemain du jour où cette saillie était échappée à la colère de ce magistrat, lui-même eût formé des vœux pour la conservation de son roi et pour la gloire de son pays. Mais, sans avoir la volonté de créer l'infortune publique, on a le malheur d'y contribuer en détournant l'attention du gouvernement; en semant sa marche de difficultés et d'obstacles; en bataillant sur les subsides, quand les besoins sont évidents; en prenant des mois pour délibérer, quand on n'a que des jours pour agir; en remplissant de troubles l'intérieur, quand il faut faire face à des ennemis du dehors.

N'est-ce donc pas là le tableau résumé des troubles intérieurs de la France, depuis l'insurrection des parlements de Paris et de Rouen contre l'autorité royale en 1752 et 1756, jusqu'à la cassation de tous les parlements du royaume par le chancelier Maupeou en 1771?

Le continuateur du président Hénault, qui écrivait à Paris sous la surveillance des censeurs de la librairie et sous celle plus redoutable du parlement lui-même, cherche à pallier, tant qu'il peut, la conduite de cette compagnie pendant la guerre de sept ans; et il n'en fait que plus vivement sentir la funeste influence qu'eurent dès lors ces insurrections parlementaires, non-seulement pour le dérangement des finances, non-seulement pour l'issue déplorable d'une guerre d'abord si heureuse, mais ce qui

était bien plus grave, et ce que je veux rendre avec les propres expressions de l'historien, pour l'esprit d'indépendance et de murmure répandu dans le peuple, pour le relâchement des liens du contrat social [1].

Après cette paix douloureuse de 1762, les ministres les plus influents dans le conseil crurent qu'il fallait à tout prix fléchir l'humeur du parlement de Paris. On lui donna les finances à régler, les jésuites à détruire, la conduite du commandant en chef dans l'Inde, et les concussions du Canada, à juger. Il n'y avait pas une seule de ces concessions qui ne dût devenir également funeste à ceux par qui elle était faite et à ceux par qui elle était arrachée, aux individus et au public, au monarque et à la monarchie.

La destruction des jésuites, monument de puérilité, de jalousie, d'ambition, d'injustice, de barbarie, car tout cela s'y trouve, fit à l'éducation publique une plaie qu'un siècle peut-être ne fermera pas. Elle délivra la phalange matérialiste d'un corps d'adversaires qui la faisaient encore trembler [2]. Elle favorisa de loin la formation des clubs sanguinaires, en faisant disparaître les pieuses, les sages congrégations, où cette féroce populace du faubourg Saint-Antoine était apprivoisée par les disciples d'Ignace et de Xavier. Les Porée et les Larue, les Vanière et les Jouvenci dans les chaires académiques ; les Bourdaloue, les

[1] Voici le passage entier. Après avoir successivement retracé le lit de justice tenu par Louis XV le 13 décembre 1756, le règlement de discipline apporté par ce prince lui-même à son parlement, cent quatre-vingts présidents ou conseillers donnant aussitôt la démission de leurs charges, et disputant au souverain le droit de la recevoir, l'historien termine son récit par ce jugement remarquable : « Si la démarche du roi « avait étonné le parlement, celle « du parlement ne surprit pas moins « le roi. Ce corps ne fut que tran- « quille et ferme, mais les propos de « Paris étaient emportés. Ainsi, tan- « dis que l'Europe présentait le front « le plus menaçant, les dissensions ci- « viles, se joignant aux guerres étrangè- « res, rendaient la position de la France « plus critique et la machine du gou- « vernement plus compliquée, répan- « daient dans le peuple un esprit d'in- « dépendance et de murmure, concou- « raient au dérangement des finances ; « et, relâchant les liens du contrat so- « cial, influaient jusque sur les opéra- « tions militaires. Tout se tient dans un « vaste empire par des chaînes secrètes « qui échappent aux âmes vulgaires, « mais qui frappent les esprits exercés ; « et l'on ne peut calculer combien les « divisions intestines et le décourage- « ment qui en naissent contribuèrent « à la mauvaise issue d'une guerre dont « le début avait été si brillant. » *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, 4e part., pag. 304. W.

[2] *Ces gens-là ont une rude agonie*, disait d'Alembert à un de ses conjurés, avec lequel il avait été entendre le fameux sermon du P. Beauregard contre les apôtres de l'incrédulité. W.

Cheminais, les Neuville, les Lenfant, dans les chaires des temples; les Segaud, les Duplessis, les Beauregard, sur les marches d'une croix, dans les chemins et les carrefours, pouvaient être aussi précieux pour la tranquillité de ce monde que pour le bonheur de l'autre [1]. Voltaire lui-même écrivait avec respect au père de Tournemine. Frédéric, si justement appelé le Grand, mais qui n'en a pas moins payé le tribut à l'humanité par de grandes inconséquences, sentait quelquefois le danger de tous ces faux philosophes, dont il avait la faiblesse d'aimer les flatteries. Il était dans un de ces moments où la justesse de son esprit l'emportait sur les écarts de son amour-propre, lorsqu'il reçut la nouvelle des jésuites proscrits en France par les dépositaires de l'autorité. « Pauvres gens! dit Frédéric, ils ont détruit les re« nards qui les défendaient des loups, et ils ne voient pas qu'ils « vont être dévorés. » Quels que fussent les loups dans la pensée du roi de Prusse, il est certain que le même parlement qui avait dévoré les jésuites en 1764 voulut dévorer le corps épiscopal en 1765. Il cassa, de son autorité, les actes de l'assemblée du clergé. Alors se fit cette grande démarche de trente-deux évêques et d'autant de membres du second ordre, formant l'assemblée entière du clergé, allant tous en députation à Versailles, et adressant au roi un discours, dont la première phrase était : « Sire, quelle est donc cette nouvelle puissance qui prétend s'é« tablir à la fois sur les débris de l'autel et sur ceux du trône? » Le roi cassa l'arrêt du parlement, qui ne respira que vengeance. La querelle s'envenima entre tous les pouvoirs, spirituel et civil, royal et judiciaire, et tout ne respira que désordre.

Dans le cours de ces dissensions intérieures, dont le simple historique ferait la matière de plusieurs volumes, on avait vu le duc, depuis maréchal de Fitz-James, décrété de prise de corps par le parlement de Toulouse, le marquis du Mesnil par le parlement de Grenoble, et le duc d'Aiguillon dénoncé par M. de la Cha-

[1] Cette apologie des jésuites rencontrerait sans doute de nombreux contradicteurs. Les Lettres provinciales, les éloquents Mémoires de Montclar et de la Chalotais, le piquant écrit de d'Alembert sur la destruction des jésuites, pourraient mêler quelque ombre à ce brillant tableau. L'éloge, quand il est sans restriction, paraît aussi suspect que le blâme, lorsqu'il est sans mesure. Quoi qu'il en soit, nous avons dû conserver ce passage, comme pièce à l'appui des jugements de l'histoire.

Fs. B.

lotais, procureur général du parlement de Bretagne. Il n'y avait pas jusqu'à la cour des aides qui, fière du beau nom de Lamoignon et du génie de Malesherbes qu'elle avait à sa tête, n'eût imaginé d'exiger du roi la *punition sévère* des commandants qui avaient exécuté ses ordres, et de dénoncer aux peuples les abus de l'autorité royale, sous le nom de l'autorité militaire. Le roi, poussé à bout, était venu au parlement de Paris tenir la fameuse séance du 3 mars 1766, appelée *la flagellation*. Tout se précipitait rapidement dans une désunion totale. La magistrature de France était en hostilité ouverte avec le roi, avec l'Église, avec l'armée. Une circonstance bien bizarre dans cet état de trouble et de confusion, c'est que Louis XV, dans le secret de son cœur, était souvent tout aussi opposé à son ministère qu'à ses cours de justice ; c'est qu'une partie de ce ministère était l'alliée des parlements, dont l'autre était l'ennemie ; enfin, c'est que le premier président Maupeou ne revêtit la simarre de chancelier que pour la destruction du parlement dont il sortait, et le bouleversement du ministère dans lequel on le faisait entrer.

Le jour mémorable arriva, où cette grande mesure devait être connue. Tourmenté toute sa vie, maintenant excédé et vraiment malheureux de ces querelles parlementaires, Louis XV s'en était remis avec abandon au chancelier Maupeou, qui lui avait promis de *retirer la couronne du greffe;* c'était son expression.

Bientôt, dans un lit de justice tenu le 7 décembre 1770, le parlement entendit publier l'édit par lequel on prétendait le rappeler aux vrais principes de la monarchie française, et faire disparaître sans retour tous ceux que l'*esprit de système avait,* disait-on, *enfantés* dans les derniers temps [1].

[1] Les Mémoires de l'abbé Georgel rendent compte en ces mots de la séance dans laquelle le chancelier, fier de sa victoire, installa le parlement qu'il venait d'élever :

« Le nouveau plan fut adopté dans le conseil du roi. Tout fut promptement disposé pour son entière et pleine exécution. Enfin arriva le jour si longtemps attendu de l'installation du nouveau parlement. Le roi, dans un lit de justice tenu à Versailles avec la plus grande solennité, et où se trouvèrent des princes du sang, des ducs et des pairs, des maréchaux de France, et les grands du royaume, cassa le parlement de Paris, déclara les offices vacants, abolit la vénalité des charges de judicature, et créa un nouveau parlement, et les quatre conseils supérieurs de Châlons-sur-Marne, de Poitiers, de Clermont en Auvergne, et de Blois. Le nouveau parlement était composé de tous les magistrats du grand conseil, à la tête desquels fut mis pour premier président M. Berthier de Sauvigny, conseiller d'État. Le

LIBRARY UNIVERSITY

Le préambule du nouvel édit, en retraçant la conduite récente des cours, contenait des reproches si offensants pour elles, qu'il était impossible de croire que, sans le dernier degré de violence, on pût les déterminer à recevoir ou à laisser sur leurs registres un pareil monument de leur inconduite et de leurs usurpations.

Il y eut donc aussitôt de la part du parlement protestation contre le lit de justice, résolution d'adresser au roi des remontrances, et, ce que désirait vivement le chancelier, interruption dans le jugement des causes, tant que l'édit ne serait pas retiré.

Les divisions ministérielles, hélas! et les scandales domestiques, se rencontraient à chaque pas à travers ce trouble et cette désolation de la magistrature. Quelques-uns de ces courtisans, qui avaient été autrefois les premiers à corrompre les mœurs du roi, venaient de livrer ses dernières années à une favorite dont le choix, s'il fût resté secret, aurait déjà été trop honteux, et dont la présentation à la cour effaça, il faut le dire, jusqu'au dernier vestige de la bienséance [1].

même jour, le chancelier Maupeou se rendit en grand cortége, de Versailles à Paris. Jamais il ne parut si grand; il était escorté de conseillers d'État et de maîtres des requêtes. Le nouveau parlement le suivait; il traversa ainsi Paris entre les haies des gardes françaises et des gardes suisses, dans l'attitude d'un triomphateur : son visage était calme, sa physionomie radieuse; ses regards annonçaient la plus grande confiance et une entière satisfaction; il monta ainsi les escaliers du palais, et fut s'asseoir sur le trône d'où il allait promulguer sa nouvelle création. Son discours, prononcé avec dignité, fut un chef-d'œuvre de raison et d'éloquence; il retraça rapidement et avec fermeté, aux nouveaux magistrats, leurs fonctions et leurs devoirs. J'étais présent à cette auguste cérémonie, et je me rappelle encore la sensation vive et profonde que firent ces mots, prononcés avec le ton de l'autorité: *Ici finit votre ministère*. La cérémonie terminée, le maréchal de Broglie lui dit à haute voix: « Monsieur le chancelier, jamais je ne vous ai vu si radieux et si calme... » *Comme vous, monsieur le maréchal, un jour de bataille*, lui répondit M. de Maupeou. » (*Mém. de l'abbé Georgel*, tom. I, p. 205.

Fs. B.

[1] Voici de quelle manière M. Lacretelle, dans son Histoire de la France pendant le dix-huitième siècle, a raconté le scandale de cette présentation :

« On attend une grande épreuve. Il est un pas que Louis hésite à franchir : la comtesse du Barry n'a pas encore eu l'honneur de la présentation. Les constitutions du royaume, l'état de l'Église, la balance de l'Europe, tiennent à cet événement; on le regarde comme le signal de la chute prochaine du duc de Choiseul, et d'un nouveau système d'administration et de politique.

« Le duc de Choiseul se fortifiait du parti des princes, et ceux-ci se croyaient sûrs de mépriser toujours une courtisane puissante. Ce ministre s'adressait surtout à la fierté des filles du roi. L'une d'elles, madame Louise, venait de se choisir un saint et perpétuel refuge contre les scandales de la cour, en entrant au couvent des carmélites, ou elle prit le voile. Cet acte de piété avait fait la consolation de l'Église dans des jours de licence et d'incrédulité. Les prêtres espéraient que, du fond du cloî-

Trop fier pour ployer le genou devant une pareille idole, le duc de Choiseul se reposait sur ses longs services, sur l'ancienne faveur que le roi était habitué à lui témoigner, sur celle dont il jouissait dans les cours étrangères, à Madrid surtout, et encore plus à Vienne. Il avait fait le mariage du Dauphin et de l'archiduchesse Marie-Antoinette : c'était, pour ainsi dire, le seul rayon d'espoir et de consolation qui brillât à travers la nuit douloureuse dont la France était alors couverte ; c'était le lien par lequel les Français tenaient encore à l'amour et au respect du sang de leurs rois. Enfin le duc de Choiseul se voyait entouré d'une nombreuse clientelle, formée de ce qu'il y avait de plus illustre parmi les grands, dans l'Église, dans la magistrature, dans les acadé-

tre, madame Louise pourrait se faire entendre d'un père qui avait applaudi à ce grand sacrifice, et venait souvent la visiter. Ses sœurs, mesdames Adelaïde, Sophie et Victoire, étaient si vivement blessées de la faveur de la comtesse du Barry, que le respect filial ne pouvait étouffer leurs murmures. Leur indignation éclata surtout lorsqu'elles entendirent parler du projet de présenter au roi la comtesse du Barry. Les dames de la cour exprimaient le même sentiment ; celles même dont le public avait souvent divulgué les fautes, ne pouvaient supporter l'idée d'être confondues avec une femme vouée dès sa jeunesse à l'opprobre de la plus basse prostitution. Louis avait l'air de solliciter leur pitié. J'ai déjà dit qu'il montrait à plusieurs dames une amitié aussi tendre que délicate. Il obsédait celles-ci de plaintes et de prières pour obtenir d'elles le gage le plus difficile de dévouement, celui de s'offrir pour compagnes à la comtesse du Barry. Triste condition pour un roi, que son amitié puisse causer une tache à l'honneur ! Cinq ou six d'entre elles se laissèrent fléchir, et le public prêta de vils motifs à leur complaisance. Cependant le roi paraissait encore effrayé des obstacles d'une présentation. Le maréchal de Richelieu vint lever ses scrupules : il lui représenta que le moment était venu d'opposer une fermeté inflexible à cette espèce de révolte, à cette coupable intrigue ; qu'une fidélité qui se permettait tant de restrictions était suspecte ; que le dépit et la jalousie se cachaient sous ce vain faste de vertu ; et qu'enfin ce serait cesser d'être roi, que de ne point faire respecter ses penchants à ses ministres et à sa cour.

« Louis, pour annoncer qu'il allait déployer une fermeté toute nouvelle, prit la résolution d'accorder à madame du Barry tous les honneurs et toute la puissance dont la marquise de Pompadour avait joui si longtemps. Elle fut présentée. L'embarras que causait au roi cette cérémonie fut accru par une circonstance légère : l'arrivée de la favorite fut un peu retardée. Les dames et les seigneurs du parti du duc de Choiseul triomphèrent de cet incident, et l'attribuèrent à quelque crainte. Le roi ne pouvait dissimuler sa gêne. Ceux qui avaient déjà déclaré l'étendue de leur complaisance, se repentaient de leur empressement. Enfin, le maréchal de Richelieu vint, aussi triomphant qu'à son retour de Mahon, annoncer l'arrivée de madame du Barry. Alors chacun, pour effacer les impressions qu'il venait de trahir, affecta de n'avoir plus qu'un sentiment, celui de l'admiration pour la beauté. Dès ce moment, une femme ignorante, mais plus adroite, plus spirituelle, et même un peu plus réservée dans sa conduite qu'on ne pouvait s'y attendre, régna, ou plutôt fit régner des hommes opiniâtres dans leur but, souples dans leurs moyens, qui voulaient raffermir les ressorts de la monarchie en dépit du monarque. » T. IV, p. 222.

Fs. B.

mies. Du milieu de tant d'appuis, il se refusait à toutes les avances de la nouvelle maîtresse avec autant de hauteur qu'il avait mis de grâce et de souplesse à captiver celle qui n'était plus. Jusqu'au dernier moment il s'était opposé à ce que Louis XV profanât et insultât sa cour par la présentation d'une si étrange favorite. La duchesse de Choiseul, et sa belle-sœur la duchesse de Gramont, refusaient de manger avec elle chez le roi.

Outrée de ce dédain, et craignant elle-même qu'on ne réussît à la bannir du cœur de son royal amant, la favorite voulut aussi avoir sa ligue, ses serviteurs et ses appuis. Elle appela le rival ambitieux du duc de Choiseul, M. le duc d'Aiguillon. Ce rival, outre l'habileté de ses conseils et l'activité de ses passions, avait aussi un parti à donner. Le traité se conclut promptement. Le duc d'Aiguillon fut aussi avant dans les bonnes grâces de la comtesse du Barry que le duc de Choiseul l'avait été dans celles de la marquise de Pompadour. Le chancelier Maupeou ne douta pas du triomphe de cette coalition, et se hâta d'y entrer. Créature du duc de Choiseul, il promit de lui porter les premiers ou les derniers coups [1]. On lui promit la destruction des parlements, dont l'existence était devenue incompatible avec la sienne. Sans principes comme sans pitié, l'abbé qui administrait les finances se donna à la maîtresse qui les pillait, et au chancelier qui méditait de les obérer. Amour, plaisirs, vengeance, lois, gouvernement, trésor public, fortunes privées, tout était pêle-mêle, tout s'agitait ensemble dans les mains impures qui jetaient au hasard les destinées de la France.

Déjà, dans ces moments où le faible monarque ne pouvait rien

[1] « L'ascendant que paraissait conserver sur lui le duc de Choiseul, dit M. Lacretelle en parlant du chancelier, le força de différer ses hommages à la comtesse du Barry; mais dès qu'il vit la faveur de cette dame assurée par la présentation, il vint assidûment prostituer la simarre devant elle, de peur qu'elle ne le jugeât capable de garder de la reconnaissance à l'auteur de sa fortune. La favorite se fit un jeu de mettre à l'épreuve la bassesse servile et soutenue du chef de la magistrature. Le chancelier Maupeou imagina le premier de se supposer des titres d'alliance et de parenté avec les du Barry, quoique ceux-ci fussent assez généralement accusés de s'être substitués à une famille éteinte. Avec le temps, ils trouvèrent une foule de parents à la cour. Après avoir servi en quelque sorte de jouet à la comtesse du Barry, le chancelier lui donnait des conseils, et lui persuadait qu'une grande gloire lui était réservée, celle de rétablir dans toute sa force et dans tout son éclat l'autorité souveraine. » Fs. B.

refuser à l'objet de ses affections, il avait plusieurs fois signé la disgrâce et l'exil de son principal ministre; puis le lendemain, rendu à lui-même, avait déchiré l'ordre au lieu de l'envoyer. Enfin, Maupeou vint dénoncer dans son bienfaiteur le complice et le soutien de la révolte des parlements. Courroucé par ce seul mot, le roi le fut encore davantage en voyant que le duc de Choiseul, suivant la maxime ordinaire dans les troubles domestiques, travaillait à exciter une guerre au dehors. Un incident mit le comble à l'indignation du monarque. Le roi et le ministre se rencontrèrent dans la galerie de Versailles. Le ministre était suivi d'un cortége à la tête duquel il semblait être un souverain, tandis que le roi, à peine accompagné, paraissait le ministre en disgrâce. Cette circonstance décida la chute d'un serviteur, représenté aussitôt comme osant se porter pour rival de son maître. Le neveu du duc d'Aiguillon alla remettre au duc de Choiseul une lettre par laquelle le roi l'exilait non-seulement avec dureté, mais avec menaces [1].

Jamais ministre au faîte de la faveur et de la puissance ne fut aussi triomphant que le duc de Choiseul dans sa disgrâce. Outre ses amis et ses partisans, il eut tout à coup pour sectateurs enthousiastes tous les ennemis de Maupeou, toutes les légions parlementaires, tous ceux qui dans le choix de la favorite actuelle avaient vu la dégradation du monarque et l'avilissement de la cour, tous ceux qui dans l'oppression du parlement voyaient l'établissement d'un despotisme sans frein. Pendant douze heures que le duc eut la permission de passer à Paris avant de se rendre au lieu de son exil, la porte de sa maison, où il lui était défendu de recevoir personne, fut assiégée par les flots de la multitude, qui venait s'y faire inscrire. Des princes du sang bravèrent toutes les défenses pour venir se jeter dans ses bras.

[1] Son cousin le duc de Praslin, ministre de la marine, fut renvoyé le même jour, remarque l'abbé Georgel dans ses Mémoires, mais sans être exilé. Il ne figurait dans le ministère que pour y faire les volontés de son parent, et jouir des honneurs et des revenus de son ministère, sans en avoir les charges. Ses commis faisaient le travail approuvé par M. de Choiseul, et il le signait. Une vie indolente et molle dans la société d'une actrice (Dangeville), et de quelques favoris, remplissait tous les moments qu'il pouvait dérober à la représentation de sa place. Sa chute ne fit aucune sensation; celle de M. de Choiseul fixait seule l'attention du public.

Fs. B.

Lorsqu'il sortit de la capitale, il trouva la route bordée de voitures et de peuple jusqu'à la première poste. Les gestes, les applaudissements, les acclamations, tout exprimait qu'on croyait voir s'éloigner avec lui les derniers restes de l'honneur français et de la liberté publique. Bientôt il y eut une cour à Chanteloup, et Versailles resta désert [1].

La destinée du parlement n'était plus incertaine. Une conduite plus sage eût pu le rendre plus imposant. Le prince de Condé avait voulu remplir le beau rôle de médiateur : c'était mériter la couronne civique, après avoir obtenu plusieurs fois celle des guerriers. Il avait donné aux magistrats l'avis salutaire de réclamer contre l'offense qui leur était faite, sans priver le peuple de la justice qu'ils lui devaient. Persuadés pour un moment, ils avaient repris leurs fonctions, puis les avaient de nouveau interrompues. Quatre fois le roi leur ordonna de remplir les devoirs de juges sous peine de désobéissance, et quatre fois ils désobéirent. Enfin, au milieu d'une nuit, tous les membres du parlement furent arrachés à leur sommeil par deux mousquetaires chargés d'un ordre du roi, pour que chaque magistrat eût à répondre individuellement, par oui ou par non, s'il voulait ou ne voulait pas reprendre ses fonctions. La nuit, il y eut partage d'opinions. Le matin, quand tous furent réunis au palais, ceux mêmes qui avaient dit oui dirent non. La nuit suivante, on les éveilla de nouveau, pour leur signifier un arrêt du conseil qui confisquait leurs charges, et une lettre de cachet qui les exilait, la plupart dans des lieux horribles, malsains, inhabités et presque inhabitables. En moins d'une année toute la magistrature du royaume fut traitée de même, cassée, exilée, remplacée. La dissension était dans les provinces, dans les villes, dans les familles, jusque dans la maison royale. Un seul entre les princes du sang était

[1] « Pour la première fois, disent les auteurs de l'article *Choiseul* dans la Biographie universelle, pour la première fois des courtisans encensèrent le malheur, insultèrent au parti victorieux, et se plurent à braver les nouveaux distributeurs de grâces : une seule était universellement sollicitée avec un courage jusque-là sans exemple, la permission d'aller à Chanteloup. Le portrait de l'illustre exilé fut sur toutes les tabatières; et dès que le roi, fatigué d'importunités, n'eut trouvé d'autres moyens de s'y soustraire que de ne plus rien défendre, la route de Chanteloup fut couverte de voitures. »

Fs. B.

pour le roi, tous les autres étaient contre. Le père et le fils étaient divisés. Louis XV appelait le prince de Conti *mon cousin le procureur :* le prince de Conti ne voulait plus donner le nom de fils au comte de la Marche. Le comte de Provence[1] se maria, sans que les princes du sang assistassent à ses noces; le comte de Clermont mourut, sans que le roi envoyât savoir de ses nouvelles. Une partie des pairs avait protesté contre les actes du souverain. Les commandants militaires étaient déplacés par le chef de la magistrature. Le chancelier voulut faire son fils colonel, de président à mortier qu'il était. « Ce que vous me demandez là est bien extraordinaire, » dit le roi. — Ce que je fais pour votre majesté l'est bien plus, » répondit le chancelier; et le président Maupeou eut un régiment. Bientôt on changea de parti. Ceux qui avaient protesté contre la création du nouveau parlement siégeaient avec lui. Tel qui avait fait ostentation de mépris pour la favorite devenait son plus servile adulateur. Les principaux magistrats des cours supprimées sollicitaient la liquidation de leurs charges, ce qui était en reconnaître l'extinction. Le duc d'Aiguillon devenu ministre, et Maupeou resté chancelier, se jalousaient l'un l'autre, au point que les parlements espéraient quelquefois renaître par ce même commandant de Bretagne qu'ils avaient voulu faire mourir. Le ministre des finances et celui de la marine, tous deux créatures de Maupeou, aspiraient tous deux à avoir pour lui le même procédé qu'il avait eu pour le duc de Choiseul. La partie saine de la nation ne trouvait plus où placer son estime, et ne rencontrait que des objets de mépris ou de ressentiment. On regrettait la magistrature, sans respecter les magistrats; on sentait le besoin des lois, et l'on ne savait à qui les demander. Le nouveau parlement, distingué par son activité dans l'expédition des causes et par la sagesse de ses jugements, l'était malheureusement aussi par sa docilité à enregistrer toutes les extorsions fiscales. Une fois il avait voulu risquer des remontrances, et l'on avait eu l'impudeur et la maladresse de se moquer de lui[2]. Le peuple

[1] S. M. Louis XVIII.

[2] Les fameux mémoires de Beaumarchais ne contribuèrent pas à donner de la considération au nouveau parlement. On sait qu'il s'agissait, dans ces mémoires, d'une somme de quinze louis que

commençait à supporter moins patiemment le poids des impôts, et à sentir plus vivement les atteintes de la corruption. La France jouissait de peu de bonheur au dedans et de peu de gloire au dehors [1].

Qu'on juge maintenant du progrès qu'avaient fait faire aux opinions nouvelles ces vingt-cinq années de disputes non interrompues entre le roi et ses officiers! Quel était le secret du gouvernement qui n'eût pas été violé? quelle était la question politique qui n'eût pas été agitée? Sur l'origine du pouvoir, sur les bornes de l'obéissance, sur les devoirs et les droits respectifs des gouvernants et des gouvernés, qu'avait-on jamais dit de plus fort en Angleterre que ce qui s'imprimait dans toutes les brochures dont la France était inondée par l'orgueil des parlements tant qu'ils subsistèrent, et par leur vengeance quand ils furent détruits? Quel fut celui de leurs ennemis qui ne pensa pas quelquefois comme eux, ou celui de leurs partisans qui ne trouva pas souvent à les blâmer? Quel fut l'homme de bien, étant aussi homme de sens, qui ne désira pas quelque frein, ici pour l'insubordination, là pour le pouvoir, ailleurs pour le scandale; quelques points fixes au milieu de tant d'incertitudes, quelque principe impossible à méconnaître pour tous?

Quant aux abus de l'esprit, au déréglement des imaginations, qui eût pu les contenir? Qui veillera efficacement sur la police générale d'un vaste empire, où les diverses autorités ne cesseront d'être aux prises l'une avec l'autre? Une déclaration du roi avait en 1757 défendu, sous peine de mort, de composer et de publier aucun écrit contre la religion, le trône, ou l'ordre public. Helvétius publiait en 1758 son livre *de l'Esprit*, et en était quitte pour faire un court voyage en Angleterre. Un gouvernement qui portait, pour ainsi dire, le joug du scandale, n'a-

leur auteur prétendait avoir donnée à M. Goëzman, l'un des membres de la magistrature créée par le chancelier. M. le duc de Noailles, célèbre par l'esprit et la liberté de ses saillies, dit à ce sujet à Louis XV : « Vous ne vous plaindrez plus, sire, des mauvaises dispositions du peuple, car voilà votre parlement qui commence à prendre. »
Fs. B.

[1] L'évêque de Senez prêcha dans la chapelle de Versailles pendant la semaine sainte. Il prit pour texte : *Encore quarante jours, et Ninive sera détruite*. Quarante jours s'écoulèrent, et Louis XV n'était plus. W.

vait ni le droit ni la hardiesse de s'annoncer pour vengeur de la morale publique. Les autorités rivales entre elles cherchaient bien plutôt à se ménager l'appui des hommes de lettres qu'à surveiller leur conduite et à réprimer leurs écarts. Le *Contrat social* de Rousseau trouvait grâce auprès d'un grand nombre de magistrats, parce qu'on avait fait un grief à M. de la Chalotais de l'avoir lu en petit comité avec plusieurs de ses confrères. Les parlements aimaient Diderot déclamant contre le despotisme; la cour et presque le clergé aimaient Voltaire se moquant des parlements. Il n'y avait d'unité, d'ensemble, de persévérance que dans la faction dite philosophique, qui, mettant à profit les querelles, les distractions, les passions des autres, marchait droit à son but, acquérait tous les jours de nouveaux apôtres, et s'insinuait imperceptiblement dans tous les esprits. On a exagéré, en disant que ces philosophes se proposaient dès lors la subversion des sociétés et le renversement des trônes : ils y travaillaient sans le savoir. Ceux de cette époque voulaient être non les destructeurs mais les précepteurs des rois; et, dans la vérité, Montesquieu, s'il n'eût mis au jour que son ouvrage sur les Romains et son *Esprit des lois;* Beccaria écrivant son *Traité des délits et des peines;* Voltaire réfutant Machiavel et défendant Calas, Sirven, Lally; Rousseau, quand il plaidait la cause de la nature, de la morale et de l'Évangile; les auteurs de l'Encyclopédie, partout où ils respectaient les principes religieux, méritaient peut-être l'indulgence des puissances de la terre. Mais ils exerçaient aussi un empire, et ils en abusèrent : ils ne surent pas se défendre de cet orgueil du pouvoir, qu'ils reprochaient aux autres. De la poursuite des abus, ils tombèrent dans l'oubli des principes. En parlant de consoler le genre humain, ils creusèrent sous ses pas l'abîme du désespoir; en prêchant la vertu, ils détruisirent la conscience. Ils ne firent pas ce raisonnement si simple, qu'ils existaient, quoiqu'ils ne pussent rien comprendre à leur existence; qu'ainsi il était pour la vérité une autre mesure que celle de leur intelligence. On en vit qui, après avoir combattu le fanatisme religieux, créèrent un autre fanatisme mille fois plus terrible, celui de l'impiété. Il se forma une conjuration qui eut pour but l'anéantissement du christianisme. Cet horrible

secret nous a été révélé par la correspondance de Voltaire, dont la publicité même a été la preuve des affreux succès qu'avaient eus les conjurés. Oser imprimer de telles lettres était, en vérité, quelque chose de plus monstrueux que d'avoir osé les écrire. Mais le dernier de ces scandaleux prodiges, celui qui surpassait tous les autres et qui confondait la raison, c'était de voir un roi, et sous tout autre rapport un des plus grands rois qui eussent jamais porté la couronne, figurer dans cette correspondance parmi les destructeurs de la morale et de l'ordre public, ne pas prévoir plus qu'eux les suites de leur complot, terminer ses lettres comme ils terminaient les leurs, en blasphémant la religion, en la désignant par une épithète grossière qui n'appartenait qu'à leur conspiration *infâme*, et en s'exhortant l'un l'autre à l'*écraser*. A l'aspect du grand Frédéric transformé en rhéteur impie, et prononçant publiquement dans son académie l'éloge de celui qui avait écrit l'*Homme machine* [1]; lorsqu'on voit le Salomon du Nord abuser de la puissance souveraine pour forcer toutes les églises catholiques de ses États à célébrer les obsèques de celui qui venait de mourir en blasphémant le Christ [2], on se demande ce qu'est devenue la dignité, le génie, la raison de Frédéric ; on pleure sur la misère humaine. On se demande aussi si c'est bien le même roi qui, à la même époque, écrivait que, « s'il avait une de ses provinces à punir, il la donnerait à gouverner à des philosophes. »

Cette contagion de l'impiété s'était non-seulement répandue dans toute l'Europe, à l'ombre des noms imposants qui la propageaient, mais encore elle avait atteint toutes les classes de la société. Diderot, d'Alembert et Condorcet avaient hérité de la haine que Voltaire portait à la religion chrétienne ; et, vers la fin du règne de Louis XV, on ne pouvait presque plus appartenir à aucune société savante de l'Europe sans avoir donné quelque gage d'incrédulité. C'était alors que des têtes ardentes posaient les fondements de ces sociétés occultes et cabalistiques, composées de sectaires qui, sous la dénomination d'illuminés, avaient pour grand but la destruction de la religion révélée, l'introduction d'un nouveau code fondé sur la morale naturelle, et l'éta-

[1] La Mettrie. W. [2] Voltaire. W.

blissement du système de l'égalité primitive dans la république du genre humain.

Louis XVI sembla purifier le trône en s'y asseyant. Ce n'est pas que son prédécesseur eût jamais été impie. Il garda jusqu'à la fin de ses jours un respect inaltérable pour la religion de ses pères. A l'église, son maintien fut toujours édifiant; ses lèvres priaient, son front s'abaissait devant la majesté divine, et on le vit, au lit de la mort, demander avec repentir et humilité pardon à ses peuples des mauvais exemples qu'il leur avait donnés.

Louis XVI offrit tout à coup des mœurs pures, avec une croyance ferme et une dévotion sage. A peine âgé de vingt ans, il était déjà respectable par sa probité. Fort de l'intérêt qu'excitaient sa jeunesse et sa modestie, ce désir du bien et cet amour du peuple, qui ont été les traits distinctifs de son caractère, il parut d'abord imposant pour quiconque se sentait des intentions perverses, pour tous ceux qui, dans leur soif de nouveautés, n'avaient d'autre principe qu'un esprit remuant, ambitieux, ou avide. Quant aux sujets fidèles, tout à la fois bons citoyens, à qui de grandes réformes paraissaient indispensables, et qui, dans l'extinction des anciennes mœurs, voyaient la nécessité de lois nouvelles, ceux-là ne concevaient pas un seul changement dont la vertu du jeune roi ne dût être le principe, et dont son pouvoir ne dût rester l'exécuteur et le garant [1].

[1] Le morceau suivant peint les sentiments qu'éprouvait la France à l'avénement de Louis XVI au trône, et les moyens qu'employait l'opinion pour se manifester. On nous saura gré de rapporter ces anecdotes, qui font connaître le temps, les mœurs et l'esprit national.

« L'avénement de Louis XVI au trône causa dans tout le royaume une allégresse universelle : le peuple aime la nouveauté. Le long règne de Louis XV n'était plus marqué que par le scandale de sa vie et les déprédations de son ministère. On était, en temps de paix, écrasé d'impôts, tandis qu'à la cour on prodiguait l'or et l'argent à la maîtresse favorite, qui affichait dans son train, dans son superbe pavillon de Lucienne et dans ses ameublements, le faste le plus insolent et l'opulence la plus révoltante. Le nouveau règne fit renaître l'espérance : on savait Louis XVI économe, éloigné par caractère, par principe et par goût, des plaisirs honteux qui avaient déshonoré la vie de son prédécesseur. La reine, jeune, vive et sémillante, n'était alors connue que par son affabilité et la plus rare bonté; tout ce qui l'entourait chantait ses louanges. La France, idolâtre de ses maîtres, quand tout le monde est content, retentissait de toutes parts de chansons que la gaieté avait imaginées pour célébrer ce joyeux avénement. Les arts et les modes le caractérisaient par leurs ouvrages, les emblèmes et les parures. On voyait dans toutes les mains des tabatières de peau de chagrin, sur lesquelles on avait placé le médaillon de Louis et de Marie-Antoinette ; on les appelait *la consolation dans le chagrin*... Cette ingénieuse invention fit la fortune de l'artiste qui, le premier, la mit en vogue.

Tout dépendait des premiers conseils qui allaient l'environner. La comparaison entre sa jeunesse et ses devoirs fut sa pensée dominante. Il voulut les secours de l'expérience. Il hésita entre Machault et Maurepas, anciens ministres, distingués l'un et l'autre par les qualités de l'esprit, instruits tous deux par de longues années, tous deux recommandés par la disgrâce et l'exil où la volonté d'une maîtresse les avait plongés. Si l'on en croit quelques documents secrets qui ont été donnés comme certains, le message pour Machault était déjà expédié. Il y eut un retard fortuit dans le départ du courrier. On en profita pour faire changer le choix du jeune prince, et le porter sur Maurepas. Jamais plus petite cause n'a produit de plus grands ni de plus terribles effets.

Les grâces de l'esprit, les richesses de la mémoire, un coup d'œil vif et pénétrant, un désintéressement exemplaire, une bonhomie habituelle, qui allait quelquefois jusqu'à des mouvements de sensibilité, voilà les qualités heureuses qui distinguaient le comte de Maurepas. Mais ce n'était pas assez pour la place qu'il venait occuper, et surtout pour le temps où il venait la remplir. Léger quand il fallait être profond, plaisant sur les objets les plus sérieux, bornant sa pénétration à l'affaire du moment, et craignant de prévoir parce qu'il ne voulait pas s'inquiéter, ce premier ministre calcula non l'avenir de la France, non la jeunesse du roi, mais les années de vie que lui-même pouvait encore espérer. Sa résolution fut de les passer sans trouble, sans efforts, sans rival; de distraire le roi plutôt que de l'instruire; de lui épargner les affaires plutôt que de l'y former; de faire tout rentrer dans l'ancienne routine, sans doute avec le vœu que les choses allassent au mieux possible, mais aussi avec l'intention déterminée de sacrifier les meilleurs choix et de renoncer aux projets les plus salutaires, dès qu'ils exigeraient une lutte persévérante contre des difficultés prolongées.

Un autre artiste ne fut ni moins ingénieux ni moins heureux dans le même genre. Sur les boîtes qu'il avait imaginées, se trouvaient les médaillons de Louis XII et de Henri IV, et au-dessous celui de Louis XVI. Dans une légende, au bas, on lisait : *XII et IV font XVI.* Avec des Français, une telle conception devait réussir. » *Mémoires de l'abbé Georgel.*

Fs. B.

Machault eût été moins aimable dans la société, moins piquant dans ses reparties, plus sévère peut-être avec le prince comme avec les sujets, dans la direction qu'il eût donnée à toutes les affaires; mais il eût eu la profondeur, la prévoyance, la fermeté, dont le besoin n'avait jamais été plus pressant à aucune époque de la monarchie. Ministre de Louis XVI, il fût devenu son Mentor. Cette jeune vertu, si je puis parler ainsi, qui était toute candeur et toute bonté, Machault l'eût trempée de force et de résolution, l'eût entourée de prudence et munie de discernement. Il lui eût montré quand le vœu des peuples méritait d'être exaucé, quand il devait même être prévenu, et quand, pour leur propre bonheur, il fallait lui résister. Il eût appris à Louis XVI à méditer avec fruit ce qu'il étudiait avec religion, ces manuscrits précieux d'un père que la France avait pleuré, comme autrefois Rome pleura Germanicus [1]. En trouvant dans les plans du Dauphin le noble et vertueux projet de rendre à la nation ses états généraux, il eût examiné si les personnes et les choses n'étaient pas entraînées vers cette grande mesure par le torrent des circonstances, par les événements du dernier règne, par les exemples toujours renaissants d'un peuple voisin, et la puissance toujours croissante de l'opinion publique. Il eût jugé si, dans les intérêts mêmes de l'autorité royale, il ne lui importait pas de prévenir par un bienfait volontaire l'instant où on lui adresserait une demande impérative, et si le moment de ployer

[1] On crut un moment que M. le duc de Choiseul allait entrer au ministère. Mais Louis XVI conservait, des divisions qui avaient existé entre le Dauphin son père et M. de Choiseul, un souvenir profond, qui fut défavorable à l'ancien ministre. La reine, qui lui voulait du bien, ne put triompher des ressentiments ou des préventions du roi. Les Mémoires du temps racontent en ces mots la première visite que M. de Choiseul fit à la cour :

« Il s'est rendu au château de la « Muette, et s'est trouvé au lever du roi. « Sa majesté ne lui a pas beaucoup « parlé ; mais elle lui a dit entre autres : « *Monsieur le duc, vous avez beaucoup « perdu de vos cheveux depuis que je « vous ai vu.* La reine s'est avancée en « le voyant arriver, et lui a dit en pro- « pres termes : *Monsieur le duc, vous « pouvez être persuadé que je conserve- « rai toujours le souvenir de ce que vous « avez fait pour moi.* Monsieur ne lui a « pas dit grand'chose ; mais M. le comte « d'Artois l'a fort bien accueilli. M. le « duc de Choiseul est reparti hier matin « pour sa terre de Chanteloup, où il se « propose de passer la belle saison. »

La reine avait toujours aimé M. de Choiseul; elle se rappelait avec plaisir qu'elle devait en partie à ses négociations la place qu'elle occupait sur le trône. *Je n'oublierai jamais,* lui dit-elle encore dans l'entretien dont on vient de parler, *je n'oublierai jamais que vous avez fait mon bonheur. — Et celui de toute la France, madame,* répondit aussitôt le duc, avec la présence d'esprit la plus heureuse.

Fs. B.

ces grandes assemblées aux habitudes monarchiques n'était pas celui où elles s'ouvriraient avec le commencement d'un règne pur, par la libre volonté d'un jeune roi qui ne respirait que l'amour de son peuple, et sous les auspices d'une mémoire sacrée pour tous les Français. Au lieu de cela, le comte de Maurepas chassa le chancelier Maupeou qui avait *retiré la couronne du greffe;* résolut de chasser le nouveau parlement à qui le roi venait de dire : « Vous pouvez compter sur ma protection; » fit proposer à ses membres *d'aller au palais en domino*, parce qu'ils se plaignaient d'être insultés sur leur passage; vint à l'Opéra recevoir les applaudissements du parterre; retourna à Versailles dire au roi qu'il lui apportait le vœu public; revint à Paris, quatre jours après, assister, dans la lanterne de la grand'-chambre, au lit de justice, où Louis XVI en personne rétablit tous les tribunaux que Louis XV avait cassés, cassa tous ceux que Louis XV avait établis, et se mit à la merci des mêmes hommes pour lesquels son prédécesseur avait annoncé solennellement qu'il serait inflexible.

L'exil de Maupeou se conçoit. La probité vierge du jeune monarque devait répugner à sentir près d'elle jusqu'au dernier fragment d'un ministère de prostitution. L'on n'en était pas encore au point de sacrifier la morale au talent : on pouvait et l'on devait vouloir la réunion des deux.

On conçoit encore que le rappel des parlements pût faire question, et parût un problème difficile. On voit beaucoup de raisons pour et contre, de grands avantages et de grands dangers des deux côtés de la question. Les parlements, longtemps et violemment injustes, avaient fini par éprouver eux-mêmes une longue et violente injustice. L'intérêt individuel qu'ils pouvaient exciter, faible s'il eût été seul, tirait une grande force de l'intérêt public qui venait s'y joindre. La pensée de fondre ensemble l'ancienne et la nouvelle magistrature s'était présentée à celui-là même qui avait banni la première et appelé la seconde. Quelques essais de ce genre avaient réussi dans quelques provinces. Le projet avait été formé pour la capitale, et déjà même semblait avancé dans l'exécution.

Mais substituer tout à coup aux combinaisons d'un chance-

fier Maupeou celles du garde des sceaux Miromesnil ; charger une âme aussi débile de recréer ce qu'une tête aussi forte avait détruit ; décerner un triomphe quand on devait accorder un pardon ; ne pas imposer un seul frein réel à des corps qui, avec leurs prétentions immémoriales, allaient ramener leurs vengeances immortelles, c'était une conduite sur laquelle il est impossible de porter deux jugements qui diffèrent ; c'était en morale l'oubli de toutes règles de la justice et même de l'honneur ; c'était une monstruosité politique, un véritable délire que la postérité ne pourra jamais concevoir ni pardonner. Dans l'ordre des faits immédiats qui ont amené le bouleversement de la France, c'est le premier anneau de la chaîne.

Le premier acte du parlement de Paris fut de protester, le lendemain de son rétablissement, contre l'édit par lequel il avait été rétabli ; contre les formes du lit de justice, où le roi était venu lui redonner la vie ; contre un simulacre de précautions que Miromesnil avait regardé puérilement comme une forte barrière. La doctrine du palais fut que le parlement n'avait jamais cessé d'exister dans ses membres destitués, dispersés, liquidés ; que l'édit de restauration n'avait rien fait pour son existence, et avait blessé ses droits. Le roi par cet édit avait supprimé la chambre des requêtes ; il fallut qu'il la recréât neuf mois après. Le roi avait commandé la paix et le silence sur toutes les anciennes dissensions auxquelles il voulait mettre un terme : dans toutes les cours du royaume, les magistrats qui avaient consenti à siéger dans les nouveaux parlements éprouvèrent, de la part de leurs confrères, une vexation impitoyable. Le roi se confiait en 1776 dans M. Turgot, en 1782 dans M. Necker : le premier déplut au parlement par la suppression des corvées, le second par l'institution des assemblées provinciales ; il fallut que le roi sacrifiât successivement l'un et l'autre. Enfin le roi avait défendu à ses cours, en les rétablissant, de donner leurs démissions, sous peine de forfaiture : quatre ans après, le 4 septembre 1778, le parlement de Rouen envoyait au roi sa démission, à la suite de remontrances où il avait osé paraphraser ce fameux vers :

L'injustice à la fin produit l'indépendance.

C'était précisément cette année que les colonies anglo-américaines, après s'être déclarées *indépendantes* de leur métropole et de leur souverain, obtenaient du roi de France de se lier avec elles par un traité qui ne tarda pas à allumer la guerre dans les quatre parties du monde, et dont le résultat fut de créer à la paix un état de choses encore plus funeste que la guerre même.

Joseph II étant à Versailles, on lui avait demandé son avis sur les projets des insurgents américains : « Je me récuse, avait-il répondu ; mon métier à moi est d'être royaliste[1]. » C'était exprimer en une seule phrase tout ce qu'il y avait à dire et tout ce qu'il y avait à faire, ou plutôt à ne pas faire, dans cette grande et périlleuse circonstance[2].

[1] Cette réponse, qui se répandit rapidement, alarma les partisans des Américains. On craignait qu'elle n'inspirât à Louis XVI le désir d'examiner en royaliste la cause des indépendants, et les principes sur lesquels ils appuyaient cette cause.

Fs. B.

[2] Joseph II, avide de gloire et jaloux de celle de Frédéric, se passionna pour ce roi, qui, dans ses Mémoires, juge ainsi le fils de Marie-Thérèse : « Ce jeune « prince, dit-il, avec le désir d'apprendre, n'a pas la patience de s'instruire. » Ce mot explique toute la conduite de l'empereur, qui commença, sans les consommer, un grand nombre d'innovations. Le désir de la célébrité parait l'avoir mu pendant les premières années de son règne. Le prince de Ligne, qui vécut dans son intimité, a fait son portrait. En voici quelques traits : « Joseph II ne put pas être un grand homme, mais il fut un grand prince. Il ne s'abandonna point à l'amour ni à l'amitié, peut-être parce qu'il s'y sentait trop porté. Souvent il mêla trop de calcul aux affections. Il avait peur de passer pour partial dans la distribution de ses grâces : il les accordait sans y joindre aucune manière aimable, et les refusait de même. Il aimait la confidence et même il était discret, bien qu'il se mêlât de tout. Il gouvernait trop, et ne régnait pas assez. Il n'a jamais manqué de parole. Il se moquait du mal qu'on disait de lui. C'est à l'agitation de son sang qu'il faut attribuer l'inquiétude de son règne. Il n'achevait ni ne polissait aucun de ses ouvrages, et son seul tort a été de tout esquisser, le bien comme le mal. » On a cité beaucoup de réponses spirituelles ou piquantes faites par ce prince pendant qu'il voyageait sous le nom du comte de Falkenstein.

La principale cause de sa mort prématurée fut le chagrin que lui causèrent l'insurrection des Pays-Bas et les outrages faits à sa sœur la reine de France, dont heureusement il ne vit point la fin. Témoin de ses derniers moments, le prince de Ligne a transmis sur sa fin quelques détails pleins d'intérêt. « Joseph II, dit-il dans sa lettre du 12 février 1790, est mort avec fermeté, comme il a vécu. C'est avec le même esprit méthodique qu'il a fini et commencé ; il a réglé le cortége qui devait accompagner le saint sacrement qu'on portait à son lit de mort. Il avait l'air d'arranger son âme comme il avait voulu arranger tout lui-même dans son empire. Il me dit, peu de moments avant sa mort : *Votre pays m'a tué : la prise de Gand a été mon agonie, et l'abandon de Bruxelles ma mort. Quelle avanie pour moi ! j'en meurs. Il faudrait être de bois pour que cela ne fût pas. Allez aux Pays-Bas ; faites-les revenir à leur souverain ; et si vous ne le pouvez pas, restez-y : ne me sacrifiez pas vos intérêts ; vous avez des enfants.* »

Une circonstance qu'on ne doit pas oublier est relative à Marie-Antoinette. Près de rendre l'âme, Joseph, en pensant à cette reine infortunée, lui rendit ce témoignage : « Je n'ignore point, s'écria-t-il, que les ennemis de ma sœur Antoinette ont osé l'accuser de m'avoir fait passer des sommes considérables.

Il faut rendre justice au comte de Maurepas : soit amour du repos, soit terreur des conséquences, il ne voulait pas prendre parti dans cette querelle. Il lutta dans le conseil, jusqu'à la dernière extrémité, contre l'avis du ministre de la guerre, qui fut celui qui prévalut : mais il n'eut pas la force de tenir contre la réunion de tous les autres ministres avec le sentiment de la nation, car jamais guerre peut-être n'a été plus populaire en France que celle de 1778. La cause en était, pour quelques-uns, dans le progrès des idées nouvelles ; pour beaucoup, dans le besoin d'action qui tourmentait une jeunesse nombreuse, ardente, oisive ; mais, pour tous, dans l'abus que l'Angleterre avait fait de sa fortune après la guerre de sept ans ; dans cette paix, impossible à dévorer, qu'elle avait imposée à la France en 1763 ; dans cette présence d'un commissaire anglais à Dunkerque, présence qui, depuis quinze ans, avait été une insulte de tous les jours. La réponse des Privernates au sénat romain sera éternellement vraie : « Observerez-vous les articles de paix qui vont se conclure ? — Oui, s'ils ne sont pas tellement durs et humiliants que ce soit pour nous un droit et un devoir de les rompre dès que nous pourrons le faire avec avantage. » Ainsi le duc de Choiseul avait été obligé de signer le traité de paix en 1763 ; et il s'en était vengé, dès 1799, en travaillant à soulever Boston, et en allumant cette étincelle qui, dix ans après, devait devenir un incendie irrésistible.

Aucun roi de France n'avait été meilleur Français que Louis XVI, plus attaché que lui à l'honneur national. Tous les sentiments dont ses sujets furent transportés à cette époque se rassemblèrent, pour ainsi dire, dans son cœur. Il s'était passionné pour la renaissance d'une marine française. Il avait augmenté les fonds destinés à ce département ; et chaque fois qu'on lui

Prêt à paraître devant Dieu, je déclare que cette inculpation est une horrible calomnie. » Il mourut le 10 février 1790, à quarante-neuf ans.

Ses goûts, ses idées, ses opinions, son humeur, ne sympathisaient pas avec ceux de sa mère, si l'on en croit l'abbé Georgel, qui avait résidé longtemps à Vienne ; malgré son respect extérieur pour elle, il laissait assez souvent transpirer, n'étant alors qu'héritier du trône, son éloignement pour ses principes d'administration. Il se permettait même quelquefois des plaisanteries sur ses défauts, et désapprouvait surtout l'inquisition de Marie-Thérèse dans l'intérieur des familles. Il disait un jour à ce sujet : « Quand les portes et les fenêtres sont fermées, la police n'a plus rien à voir. »

Fs. B.

annonçait quelques économies dans d'autres branches de l'administration, son premier mot était toujours : « Nous aurons des vaisseaux de plus. » Il avait aussi créé une flotte admirable, et il brûlait de la voir se signaler. Une petite circonstance avait encore exalté sa disposition naturelle. En lisant l'historien Gibbon, il avait été choqué de rencontrer cette phrase dans le sixième volume : « Qu'importe qu'un prince de la maison de Bourbon dorme sur un trône dans le Midi ? » On l'avait entendu s'écrier avec vivacité : « Je montrerai à messieurs les Anglais que je ne dors pas. »

Tous ces sentiments étaient naturels; ils étaient louables pour la plupart, il n'y en avait pas un qui ne fût plausible. Ils furent abondamment satisfaits. Suffren, Bouillé, la Motte-Piquet, Guichen, Crillon, la Fayette, Rochambeau, du Rumain, la Clocheterie, du Couëdic, Fabri, cent autres qui seraient également dignes d'être nommés, couvrirent de gloire les armes de Louis XVI sur l'un et l'autre élément, jusqu'à la malheureuse bataille du comte de Grasse, qui honora la valeur française, en laissant de si vifs regrets sur la discipline. Un prince du sang, entraîné depuis dans l'abîme par les complots d'une faction perverse, fut célèbre alors par l'intrépidité qu'il déploya au combat d'Ouessan [1].

[1] Les avis sont encore aujourd'hui partagés sur la conduite que tint M. le duc de Chartres dans ce combat naval. Le prince fut d'abord reçu avec enthousiasme, parce qu'il arriva avec le courrier; mais ensuite les dispositions changèrent.

Les écrits du temps ont conservé le souvenir des honneurs exagérés rendus à sa conduite, et qui furent presque immédiatement suivis des plus mordantes épigrammes.

« Rien de plus curieux à voir, dit Bachaumont, que le délire des Parisiens en faveur du duc de Chartres. Avant de se montrer à l'Opéra, il fut obligé de paraître sur son balcon avec madame la duchesse, et d'y recevoir les acclamations de tout le peuple.

« Rendu à l'Opéra, tout le monde se leva, et il fut applaudi pendant vingt minutes : l'orchestre se joignit aux clameurs de l'assemblée, en exécutant une fanfare triomphale. On avait délibéré de lui présenter une couronne, mais on n'osa pas. »

Les dépêches qui survinrent changèrent tout à coup l'opinion du public à son égard. « On parla d'un signal que le duc de Chartres n'avait pas voulu comprendre, et de deux vaisseaux qu'il avait laissés échapper. » Quoi qu'il en soit, ce prince fut en butte aux traits les plus amers. Bachaumont, rapporteur aussi fidèle du blâme que des éloges, raconte à ce sujet les anecdotes qu'on va lire :

« Le premier jour de l'année, l'un des premiers personnages de la cour et le duc de Chartres avaient fait, pour s'amuser, une liste de sept colonnes, dans chacune desquelles ils classaient toutes les femmes présentées qui venaient faire leur cour à Versailles : ces sept colonnes étaient : *belles, jolies, passables, laides, affreuses, infâmes, abominables.* Une seule s'est trouvée inscrite sur la première colonne, et deux dans la seconde.

Deux autres princes[1], dont un frère du roi, rivalisèrent avec les plus valeureux grenadiers dans la tranchée de Gibraltar. L'utilité se joignait à l'éclat. La neutralité armée de l'Europe montrait que les conseils de la France étaient aussi puissants que ses armées. Louis XVI semblait s'être chargé lui seul de la cause publique ; et tandis qu'il préservait la plus grande partie de l'Europe du fléau de la guerre, tandis qu'il envoyait ses armées triompher dans le nouveau monde, il répandait dans l'intérieur de son royaume tous les bienfaits de la paix. Alors il fondait ou améliorait les hôpitaux ; il faisait descendre l'humanité dans les prisons ; il honorait et encourageait l'agriculture, ouvrait des canaux, desséchait des marais, construisait des ponts ; il abolissait la servitude, établissait des écoles pour le peuple, réformait les lois criminelles, faisait disparaître la question préparatoire ; il égalisait la répartition des impôts, en allégeait le poids pour la partie la plus souffrante de ses sujets, s'imposait à lui-même des retranchements sévères, et soumettait partout la comptabilité à des lois invariables. La paix arriva, couronnée en apparence de tous les succès qu'on avait pu se promettre de la guerre. Le pavillon français avait maintenu l'égalité; l'armée de terre avait remporté l'avantage. Il n'y avait plus de commissaire étranger à Dunkerque, la France pouvait fortifier ses places à sa volonté, et les colonies anglaises existaient en république.

Mais cette république était formée par les sujets d'un roi,

Les méchants de la cour n'ont pas manqué de prendre des copies de cette liste, et d'en faire part aux femmes étiquetées ; entre celles-là était la marquise de Fleury, rangée parmi les abominables. Si elle n'est pas partagée des dons de la nature à l'extérieur, elle a beaucoup d'esprit, et du plus malin. Quelques jours après, elle s'est trouvée à souper au Palais-Royal. Le duc de Chartres est venu causer avec elle ; la marquise l'a reçu bien froidement. Il s'en est suivi une explication : le prince s'est assez mal défendu ; madame de Fleury, outrée, a fini par dire : *Heureusement, monseigneur, il y a à appeler de votre jugement; on sait que vous ne vous connaissez pas mieux en signalements qu'en signaux.* » — *Mémoires de Bachaumont;* tom. XIII, pag. 288.

Pendant le carnaval de la même année, cette première aventure fut suivie d'une seconde, au moins aussi piquante. « On ne saurait nombrer les propos « mordants que le duc de Chartres a « remboursés dans ces jours de liberté « et de licence où, sous l'incognito, se « disent bien des vérités. A un bal de « l'Opéra il faisait la revue des femmes « avec M. de Genlis : ce dernier lui en « fit remarquer une qui le frappa par la « figure : le prince la regarda sous le « nez, et dit : « Ah ! c'est une beauté « passée. — Monseigneur, lui répliqua « la dame piquée, c'est comme votre « renommée. » *Mémoires de Bachaumont*, tom. XIII, pag. 342.

Fs. B.

[1] Mgr. le comte d'Artois et le duc de Bourbon. W.

qu'un autre roi avait aidés dans leur révolte; mais ces armées de terre et de mer, en mêlant leurs drapeaux et leurs pavillons avec ceux du congrès américain, avaient entendu un langage nouveau, et avaient appris à le parler elles-mêmes. Bientôt le conseil de marine qui fut tenu à Lorient, pour juger les officiers de la flotte commandée par le comte de Grasse, déclara ceux qu'il voulait mettre à l'abri de tout reproche dignes de l'estime de la nation; formule qu'on peut trouver très-simple en elle-même, mais qui cependant était très-nouvelle en France. Tous ces guerriers à la fleur de l'âge, qui avaient couru se battre dans le nouveau monde, étaient partis Français, et revenaient Américains. Ils n'avaient été chercher que des périls et de la gloire militaire : ils rapportaient des systèmes et de l'enthousiasme patriotique. Ils reparurent au milieu d'une cour, offrant sur leur poitrine les cicatrices des blessures reçues pour la cause de la liberté, et sur leurs vêtements le signe extérieur d'une décoration républicaine. La Fayette, qui s'était fait l'allié des Américains avant que son roi le fût devenu; qui, avec l'ardeur et la prodigalité de toute passion forte, mais avec un mystère et une persévérance incompréhensibles à son âge, avait armé un vaisseau pour la cause des États-Unis, l'avait chargé de munitions de toute espèce jusqu'à la valeur de près d'un million, et s'était dérobé à sa famille pour aller s'y embarquer, sans que personne eût pénétré son secret; la Fayette, qui avait commandé une armée d'insurgents, qui avait vaincu avec elle, que les États-Unis avaient adopté pour citoyen, et que Washington, pendant six ans, avait appelé du nom de fils; la Fayette rentra dans son pays natal, plein du désir brûlant et des vaines illusions d'une liberté exotique, qui, transplantée en France, devait y produire des fruits si différents de ceux qu'il en attendait. Il eut, dit-on, dans son arrière-cabinet, à Paris, un carton renfermé dans un cadre brillant, et partagé en deux colonnes : sur l'une on lisait la *Déclaration des droits* proclamée par les Anglo-Américains; l'autre était restée en blanc, et paraissait attendre la même déclaration émanée des Français. Son ivresse était bien moins étonnante encore que celle qu'il excitait. La monarchie n'avait ni assez de voix pour célébrer ni assez de faveurs pour récompenser ce

jeune champion de la liberté républicaine. Cette fameuse bataille de Beaugé, dans laquelle le maréchal de la Fayette avait vaincu et tué le frère de Henri V, et sauvé la couronne à Charles VII, ne fut pas plus célébrée autrefois que ne l'était aujourd'hui la journée de Brandiwine, où son jeune descendant avait ramené à la charge les bandes américaines, et avait été renversé, à leur tête, de deux coups de feu. Depuis le rang le plus élevé jusqu'aux plus simples citoyens, on se disputait à qui lui porterait le suffrage le plus flatteur, à qui lui exprimerait la plus tendre bienveillance. Si la reine se faisait peindre en pied pour le général Washington, c'était à la demande du marquis de la Fayette. Le roi le faisait passer par-dessus tous ses anciens sur le tableau militaire, pour lui donner un grade égal à celui qu'il avait eu en Amérique. Des ministres désiraient l'avoir pour adjoint; et on lui montrait d'autant plus d'égards qu'il témoignait plus de répugnance pour ce qu'il appelait des places de cour. Son buste était inauguré dans la salle de l'hôtel de ville à Paris. Sa femme se trouvait à une audience de la grand'chambre le même jour que le comte du Nord ; et l'avocat général de la cour des pairs complimentait l'épouse du marquis de la Fayette en même temps que le fils de l'impératrice Catherine. Quel âge, quelle raison eussent été à l'abri d'une séduction dont tout le monde se rendait ainsi complice ? Enfin (et c'était là sans doute le dernier caractère de cet enthousiasme si étrange), comme c'était le plus frappant symptôme de la contagion qui menaçait, on vit la jeune et bouillante magistrature des enquêtes du parlement de Paris rechercher le compagnon d'armes et le disciple chéri de Washington, rêver même aux moyens de se l'associer. Il est constant qu'il y eut des démarches faites pour que le marquis de la Fayette fût conseiller d'honneur au parlement de Paris. Sans doute l'idée antique de revêtir la toge sénatoriale après avoir déposé la cuirasse ; le charme nouveau de défendre la liberté par la parole dans le sanctuaire des lois et sur les rives de la Seine, après l'avoir défendue par l'épée sur les bords de l'Ohio, étaient des traits dignes d'entrer dans le roman : la Fayette dut être tenté ; mais, encore frappé des délibérations flegmatiques du congrès américain, il craignit un ridicule, s'il se mê-

lait à la cohue des enquêtes parisiennes. Il refusa donc d'être conseiller au parlement; mais il se lia dès lors avec quelques-uns de ces magistrats, qui, depuis, lui ont reproché d'être moins hardi qu'eux dans la carrière révolutionnaire. Il y eut des conférences : on se formait aux discussions; on rédigeait un corps de doctrine; on dressait des batteries contre les débris de la féodalité qui étaient encore debout. Peu de temps après que la grand'-chambre avait condamné au feu l'écrit de Boncerf contre les droits féodaux, les membres influents des enquêtes se liguaient entre eux pour donner toujours gain de cause aux vassaux dans leurs procès contre les seigneurs. Le marquis de la Fayette n'avait pas beaucoup de disposition à sacrifier la noblesse; sa généalogie était belle, et il le savait [1]; mais le conseiller Duport aurait voulu faire un bucher de toutes les archives de la France.

Cependant, je l'ai dit et je le répète, sans le désordre des finances, le gouvernement eût pu tempérer cette ébullition. Louis XVI, secouant l'apathie d'un ministre mettant à profit l'activité d'un autre, dirigeant les pensées de tous vers les établissements et les réformes salutaires, renouvelait insensiblement les ressorts de l'administration sans secousses, sans changement subit, sans laisser de vide dans l'exercice de la puissance publique. Le régime des intendants, précieux sous beaucoup de rapports, trop calomnié sous d'autres, mais décrié dans l'opinion depuis les fameuses remontrances de la cour des aides en 1756, fut tout à la fois maintenu, épuré et honoré par le concours des assemblées provinciales qui s'établissaient de proche en proche, qui se multipliaient d'année en année, après que d'heureux essais avaient manifesté les avantages de cette institution, et lorsqu'une province avait été conduite à la désirer par l'aspect de l'utilité qu'en avait retirée une autre province. Là tous les propriétaires recevaient [2], pour ainsi dire, une éducation

[1] Le compliment qu'adresse ici l'auteur à M. de la Fayette était peu mérité. Son enthousiasme pour les institutions américaines, et surtout la part qu'il prit au célèbre décret du 17 juin 1790, celui qui prononça l'abolition de la noblesse, prouvaient qu'il était peu attaché aux distinctions héréditaires.
Fs. B.

[2] Nous sommes obligé de relever ici des inexactitudes sur les assemblées provinciales, dont l'auteur n'a probablement pas connu l'organisation. C'est à M. Necker qu'elles durent leur existence. Son

politique, devenue nécessaire pour que la force des nouvelles idées ne devînt pas dangereuse. Sans doute cette force était excessive, et il fallait d'autant plus redouter qu'elle ne restât aveugle. Tous les esprits, toutes les classes étaient emportées vers les objets d'administration. Un archevêché renfermant cinq cents paroisses, et rapportant deux cent mille livres de revenu, ne paraissait plus qu'une grosse cure, s'il n'y avait pas quelques etats à présider, quelques intérêts civils à gouverner. Les jeunes guerriers quittaient les Commentaires de Folard pour les Mémoires de Sully et de Forbonnais ; dans un état essentiellement militaire, la gloire des armes tombait au second rang. Mais enfin cette ardeur était occupée, modérée, et, s'il est possible de le dire, *royalisée* par les assemblées provinciales. Les noms de souverain et de patrie n'étaient pas séparés l'un de l'autre. Les différents ordres traitaient ensemble avec la réciprocité salutaire de justes égards et d'une noble déférence. Les membres qui composaient ces assemblées s'unissaient au roi, qui les avait établies contre la magistrature parlementaire qui les jalousait ; et ce roi offrait à la vénération publique une telle pureté de mœurs, une bonne foi si entière, une préoccupation si touchante des intérêts de son peuple, qu'à moins d'être déterminément séditieux, il fallait marcher à sa suite. Le patriarche des philosophes, Voltaire, avait expiré en bénissant le roi défenseur de la justice. Toutes les académies retentissaient des mêmes hommages. L'habitude d'un nouvel ordre se contractait à mesure que quelque partie de l'ancien tombait en désuétude. Tout fut rompu avant d'être consolidé. Le dérangement des finances éclata, et le dérangement des têtes suivit.

motif fut d'établir dans toutes les provinces un régime uniforme, et, n'osant assimiler celles qui étaient privilégiées aux autres, il donna à celles-ci des espèces d'états, et créa des administrations provinciales ; il commença par les généralités de Bourges et de Montauban, où il établit les administrations de Berry et de la haute Guyenne. Chacune d'elles ne vit que sa province, et ne voulut participer que le moins possible aux charges générales. Dans la haute Guyenne, il s'établit entre le Rouergue et le Quercy un schisme qui n'a fini qu'à l'organisation des départements. Dans quelques-unes il fut impossible d'obtenir les rôles de contributions ; dans toutes, la confection de ces rôles fut en retard. Suivant M. Hennet, qui a bien connu les assemblées provinciales, et qui fut chargé de correspondre avec elles depuis leur origine jusqu'à leur suppression, il n'est pas d'institution plus contraire à l'intérêt local comme à l'intérêt général.

Fs. B.

En parlant des finances françaises, je n'ai le dessein ni de me perdre dans des époques trop éloignées, ni de m'aventurer dans des jugements trop délicats. Il est ici bien des questions douteuses, sur lesquelles un Français même, à plus forte raison un étranger, ne peut pas encore, sans une grande inconvenance, hasarder une décision. Des hommes qui séparément avaient des talents les plus distingués, les ont employés à se combattre l'un l'autre, tandis qu'on eût souhaité les voir s'entr'aider pour le bien général. Chacun a fait ses calculs, et est arrivé à son résultat. De part et d'autre on a entendu parler de pièces probantes : celui-ci a été contre l'impôt, celui-là contre l'emprunt ; l'un a prétendu qu'il fallait toujours employer le langage de la vérité, l'autre qu'il ne fallait jamais prendre l'attitude de la pénurie ; jusqu'à l'économie, qui a été présentée sous deux faces différentes. Il convient en vérité à bien peu d'hommes de prendre parti dans ces controverses. Pour moi, je veux me borner à rappeler le petit nombre d'époques principales et de faits non contestés qui ont précédé ou amené la grande catastrophe.

L'abbé Terray, causant dans sa retraite avec ses proches, prétendait avoir trouvé, en arrivant au contrôle général, un déficit annuel de soixante millions, et treize mois des revenus royaux consommés par anticipation [1]. A force d'injustices, de banqueroutes, de spoliations, il était parvenu, selon ses calculs, à combler le déficit, moins cinq millions. Il en avait laissé cinquante-sept au trésor, outre quatorze en réserve pour les besoins imprévus. Les anticipations étaient réduites à trois mois. Il avait fourni aux dépenses accoutumées, à des préparatifs de guerre, à la circonstance de trois mariages, et à beaucoup d'autres frais extraordinaires qui devaient rester secrets.

Turgot, recommandé au choix de Louis XVI par son génie,

[1] L'abbé Terray avait été, dès l'avénement de Louis XVI au trône, éloigné du ministère. « Le cri de la France entière, écrasée sous l'administration despotique et dilapidatrice de l'abbé Terray, contrôleur général, demandait, dit un auteur contemporain, le renvoi de ce ministre : Louis n'hésita pas ; une disgrâce aussi bien méritée causa une joie universelle. Le peuple maudissait l'abbé Terray, et le roi savait que la destination principale des impôts dont le royaume avait été surchargé était affectée aux dépenses de la du Barry et à l'entretien du Parc-aux-Cerfs, repaire scandaleux où de jeunes beautés étaient renfermées, souvent contre leur volonté, pour servir aux plaisirs honteux d'un monarque blasé, dont il fallait raviver les sens amortis. » — *Mém. de l'abbé Georgel*, tom. 1er, p. 364.
Fs. B.

par sa vertu, par les bénédictions d'une province populeuse dont il avait été l'intendant, porta dans l'administration des finances un esprit de justice et un plan de bienfaisance universelle. « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple, disait Louis XVI [1] ; » et pour l'amour du peuple ils abolirent ensemble les droits sur les blés, les entraves qui gênaient l'industrie, les restrictions sur le commerce des grains, enfin les corvées. Les partisans des abus s'alarmèrent. On souleva le peuple contre la loi qui devait le nourrir : on créa une disette factice au sein de l'abondance. La révolte fut dans la capitale et dans les provinces environnantes. Les magasins furent enfoncés, les blés et la farine semés sur les chemins ou jetés dans les rivières, toutes les boulangeries pillées, et l'on parlait à Paris de se porter sur Versailles. « Allez, mon ami, » dit Louis XVI à Turgot en l'embrassant et en l'investissant de tout son pouvoir, « quand on a comme vous et moi la conscience pure, on ne craint rien des hommes. » Cette fois le peuple ouvrit promptement les yeux. Les paroles du roi et les soins de son ministre calmèrent la capitale. La voix des curés maintint ou rétablit la paix dans les provinces. La clémence du roi voulut taire les noms des instigateurs de cette sédition : mais il y en avait une autre plus difficile à désarmer. Il avait fallu un lit de justice et des commandements exprès pour forcer le parlement d'enregistrer la suppression des corvées et l'abolition des impôts sur l'industrie. Le parlement résolut le rétablissement des corvées, et le renvoi du contrôleur général. Le premier ministre commençait à être jaloux de l'ascendant que les lumières et l'intégrité de Turgot lui donnaient sur le cœur de son vertueux maître. On fit redouter au roi de grands troubles ; on lui dit que Turgot faisait mal le bien. Le jeune prince, n'osant prendre sur lui la responsabilité de ses penchants, sacrifia le ministre que son cœur chérissait [2]. Cepen-

[1] *Du Gouvernement et des Mœurs de la France avant la révolution*, par M. Senac de Meilhan, p. 153. W.

[2] Turgot et le vertueux, l'immortel M. de Malesherbes, se retirèrent presque en même temps. Leur ardeur pour le bien public était égale. Ils comptaient l'un et l'autre pour ennemis tous ceux qui redoutaient la réforme des abus. Un écrit du temps indique et présente en ces mots les motifs de la coalition sous laquelle ils succombèrent :

« Les efforts de cette ligue, dit-il, se dirigent principalement contre M. Turgot et M. de Malesherbes, et cela parce que le bruit est général que ces deux ministres

dant on avait laissé Turgot entamer l'exécution de son plan, et on ne lui permettait pas de l'achever. L'économie des affaires était dérangée. On rejeta sur les peuples le fardeau dont il les avait soulagés, parce qu'on ne lui avait pas laissé le temps de réparer les brèches du revenu. Le successeur que lui donna le comte de Maurepas entra au contrôle général en disant naïvement « qu'il n'entendait rien en finances, et qu'il avait à s'instruire avant d'entreprendre [1]. » Il tomba malade, et mourut au bout de quelques mois, n'ayant ni appris ni entrepris. L'abbé Terray, qui vivait encore, prétendait « que déjà le déficit, laissé par lui à cinq millions, s'élevait à trente-quatre ; et qu'il ne savait pas comment on le comblerait, parce qu'il n'y avait plus moyen d'imposer, et qu'il avait épuisé toutes les ressources. »

L'union passagère de M. Taboureau et de M. Necker offrit seulement l'annonce que ces ressources n'étaient pas à beaucoup près épuisées, et que l'ordre était la première de toutes.

Resté seul aux finances, M. Necker parvint, après trois ans et demi d'administration, à établir et à publier ce fameux *Compte rendu*, objet de tant d'enthousiasme et de tant de censures, qui présentait pour dernier résultat une recette excédant la dépense ordinaire de vingt-sept millions, dont dix-sept appliqués à des remuements passagers.

Après la lecture du *Compte rendu,* l'on bénissait le roi, sa bienfaisance, ses travaux, son discernement. On admirait tout ce qu'avec son ministre il avait fait pour le bonheur de son

sont à la veille de commencer une réforme dans les dépenses de la cour, et qu'ils vont l'entamer par le grand commun, où le gaspillage est énorme. L'ordre qu'ils se proposent d'y mettre fait jeter les hauts cris à toute la ville et à toute la cour. Déjà M. de Malesherbes n'est pas un patriote zélé, une victime du bien public : c'est un encyclopédiste, un homme à système, ignorant dans les affaires, qui va tout bouleverser. En effet, c'est un furieux bouleversement que de mettre de l'ordre dans le chaos ! Quant à M. Turgot, c'est un homme entêté, capable de perdre l'État plutôt que d'abandonner son idée. Ces clameurs devraient sans doute tomber d'elles-mêmes; mais on les dit appuyées par une faction puissante. Quelle nation ! les gens même les moins intéressés aux malheurs publics se font les échos de tous les fripons, et les malheureux honnêtes gens sont en trop petit nombre pour élever la voix, et se faire entendre d'une nation légère qui mêle l'inconséquence, l'esprit et la déraison dans ses plaisirs, dans ses projets et dans son gouvernement. » *Correspondance secrète de la cour de Louis XVI*, p. 150. Fs. B.

[1] Ce successeur était M. de Clugny, dont l'administration ne dura que quelques mois. On lui doit l'établissement de la loterie. On voit qu'il ne lui avait pas fallu beaucoup de temps pour faire un grand mal. Fs. B.

royaume pendant la guerre : les espérances pour le temps de la paix étaient sans bornes. La confiance ne s'était jamais manifestée avec un tel abandon : il ne se présentait pas un emprunt, que le double ne fût offert au Trésor royal; et là précisément était le danger, selon les adversaires de ce système de finances. Les étrangers, le parlement d'Angleterre surtout, les ministres comme l'opposition, lord North aussi bien que Burcke, étaient frappés de respect, et célébraient, chacun à sa manière, « le « trône de France occupé par un digne petit-fils de Henri IV, « que servait un nouveau Sully[1]. » Fausse application quant au ministre, disaient encore ses adversaires; prestige insensé, qui ne devait pas tarder à se dissiper!

Cependant le directeur des finances ne pouvait parvenir à s'entendre, pour la comptabilité, avec l'ancien lieutenant de police Sartines, qui eût été un très-bon ministre de Paris, et dont Maurepas avait fait un secrétaire d'État de la marine. M. Necker profita d'un violent accès de goutte qu'eut le ministre principal, pour presser le roi de confier ce département à un autre. Un homme dont la vie avait été un modèle de pureté, d'honneur et de zèle; brillant à la guerre, où il avait remporté une victoire sur le duc de Brunsvick; actif dans la paix, pendant laquelle il étudiait tout ce qui pouvait le rendre utile à son roi et à son pays; un homme à qui aucune vertu morale ni aucune connaissance politique n'était étrangère; chevalier sans reproche, courtisan avec noblesse, sagement citoyen; en un mot, le marquis depuis maréchal de Castries fut proposé pour la marine par M. Necker, et nommé par le roi, qui alla voir son vieux conseiller malade à Paris, pour adoucir par cette faveur signalée le déplaisir qu'il aurait de voir un ministre arriver par un autre que par lui. Le vieux premier ministre dissimula, mais ne pardonna pas au

[1] Nous trouvons à ce sujet l'anecdote suivante dans un écrit du temps. Nous aimons à la citer ici; elle honore à la fois le prince et le ministre.

« On a lu l'éloge de M. Necker dans quelques discours tenus au parlement d'Angleterre. Le roi se les est fait représenter, en a été enchanté; et la première fois que le directeur général des finances est venu travailler avec lui, il lui a demandé s'il savait l'anglais? il a répondu que oui. « Moi, je veux l'apprendre, a « continué le roi; j'en ai déjà même tra- « duit quelque chose. » Et, lui donnant en même temps un papier : « Faites-moi le « plaisir de me dire si c'est bien. » M. Necker a trouvé ses louanges, que le monarque semblait ainsi ratifier. »

Fs B.

directeur général d'avoir inspiré au roi un changement et un choix universellement applaudis. Rien n'était plus précieux, dans la circonstance, que l'accord entre le département de la marine et celui des finances : cette idée ne put l'emporter sur l'instinct vindicatif du ministre principal. Chose vraiment incroyable! le *Compte rendu* avait été publié sous la garantie de Maurepas, à qui toutes les pièces justificatives avaient été soumises. Son nom en attestait l'authenticité, et ses propos le tournaient en ridicule [1]. Une perfidie plus grave vint compromettre le service du roi et le bien de l'État, en même temps qu'exposer la personne de l'administrateur, qui, selon l'opinion d'alors, les servait si bien l'un et l'autre. Le mémoire que Necker avait composé pour le roi seul, sur l'établissement des assemblées provinciales, se trouva dans d'autres mains, puis dans des mains infidèles et hostiles, qui, pour soulever contre son auteur les parlements et les intendants, trahirent le secret de l'État, et livrèrent à la publicité une pièce évidemment vouée au mystère.

Assailli tout à coup par des haines si puissantes; ébranlé dans son crédit, sans lequel il ne se croyait aucun moyen d'être utile; trouvant désormais nécessaire pour lui d'être présent à la discussion de ses plans, et de faire cesser ce jeu funeste d'une approbation ostensible et d'une opposition intérieure, Necker demanda l'entrée au conseil : on lui offrit *les entrées de la chambre* : il n'entendit pas la plaisanterie, et donna sa démission. Quelques personnes ont cru que Maurepas n'avait pas voulu pousser sa vengeance si loin; que, satisfait d'humilier Necker par ce refus, s'occupant même du présent plus que du passé, et jugeant ce collègue trop redoutable pour lui s'il le laissait entrer au conseil, il eût voulu le garder dans la dépendance, ne fût-ce que par la difficulté de lui trouver un successeur. Plusieurs amis de Necker lui reprochèrent alors un orgueil trop inflexible : ils lui représentèrent qu'il possédait toute l'estime du roi et toute

[1] « Avez-vous lu le *Compte bleu*, » disait-il à tous ses amis avec un sourire ironique. Le *Compte rendu*, imprimé avec des vignettes, et tous les attributs du Génie de la finance qui triomphe des Traitants et des abus, était couvert d'un papier bleu. Cette plaisanterie de cour eut quelque succès; et les partisans de M. de Maurepas et de l'ancien ordre de choses n'appelèrent plus le *Compte rendu* que le *Compte bleu*.

Fs. B.

la bienveillance de la reine; qu'il n'avait qu'à s'armer d'un peu de patience; que Maurepas plus qu'octogénaire, et d'une santé dépérissante, ne le gênerait pas longtemps, et que, cet obstacle écarté, il n'y avait plus rien qui ne fût facile pour le bonheur de la France, rien qu'on ne dût se promettre de l'union entière et de l'action libre d'un roi et d'un serviteur uniquement préoccupés de la félicité publique, du soulagement des pauvres, de l'adoucissement des lois et de l'amélioration des mœurs. La reine voulut faire un effort sur l'esprit de Necker, et le voir en particulier. Tout ce que sa majesté put lui dire, pour l'engager à continuer ses services au roi, fut inutile. Elle eut beau lui représenter que le crédit public, que les moyens de soutenir la guerre et d'en rendre l'issue honorable, souffriraient de sa retraite des affaires; il fut inflexible. Il prouva par là que son *Compte rendu* avait été plutôt publié par des motifs personnels que par des vues de bien public; il se retira, et sa retraite affligea alors tous ceux qui craignaient qu'elle n'influât sur la tranquillité de l'État. Maurepas mourut dans l'année; mais, pour se défendre contre les accusations de la France entière, il avait, pendant les derniers mois de sa faveur, travaillé à remplir l'esprit du jeune roi de préventions contre le caractère de Necker. Il eût été forcé de le ménager, si celui-ci eût consenti à rester en place; et Necker même eût acquis de nouveaux droits par un sacrifice d'autant plus généreux qu'il lui était plus difficile. Mais il avait quitté cette place, et il n'y fut pas rappelé. On lui a fait, depuis dix ans, de vifs, de nombreux reproches. S'il en est beaucoup qui appartiennent à l'aveugle esprit de parti, il en est aussi que la vérité incorruptible ne peut désavouer : mais le plus grave qu'il y ait à lui faire, le plus difficile pour lui à repousser, est peut-être d'avoir quitté le ministère en 1781. S'il eût été près du roi le jour où Maurepas expira, le grand crédit lui aurait été dévolu; il n'y eût eu ni déficit, ni notables, ni états généraux, ni révolution. Necker croyait alors que le pouvoir d'imposer appartenait au souverain. Il croyait qu'un corps de troupes étrangères devait entrer dans la politique d'un roi de France. Il voulait, par l'établissement des assemblées provinciales, mettre le trône à couvert de l'attaque séditieuse des parle-

ments, comme le peuple à l'abri des dangers d'une administration arbitraire ou aveugle. Alors tout le clergé romain de France était en communion de charité avec le directeur protestant des finances françaises. Cette partie de la haute noblesse qui, avec le mérite d'une instruction nouvelle, conservait le feu sacré non-seulement de l'honneur, mais de la probité, de la franchise, du patriotisme, enfin de la pureté antique, elle se ralliait autour d'un ministre qui lui paraissait respirer les mêmes sentiments, à qui elle ne demandait rien que de faire le bien, et qu'elle y encourageait de toute son estime et de tous ses suffrages. La confiance de toutes les classes inférieures de la société était aussi pleine et aussi entière que celle du clergé et de la haute noblesse. On était entraîné, enflammé par les résultats si brillants qu'offrait le *Compte rendu*. C'eût été un crime que d'en discuter un seul article : le roi y voyait l'amour de ses sujets assuré pour lui ; le courtisan, un moyen d'appuyer les grâces qu'il pouvait solliciter; le créancier de l'État, la sûreté du payement de ses rentes et de ses primes, et du remboursement de ses capitaux ; l'artiste y découvrait l'espérance de pouvoir donner un jour à ses talents tout le développement dont ils seraient susceptibles. Enfin, tout ce que la philosophie avait de pur, et la littérature de distingué, jouissait de voir en France un philosophe et un littérateur homme d'État, comme l'avaient été en Angleterre Bacon, Morus, Oxford, Addison. M. Necker entraînait avec lui toutes les académies, tout ce qui était célèbre par l'esprit, ou tout ce qui prétendait à l'être ; et, soit qu'il faille bénir ou déplorer l'inévitable effet de l'imprimerie, le domaine de l'esprit s'étendait chaque jour par la communication de la pensée entre tous les hommes : l'esprit était devenu un département, auquel tôt ou tard il fallait que tous les autres ressortissent, car la force elle-même, si elle s'emploie avec stupidité, se détruit. On peut regretter que tant de ménagements soient devenus nécessaires pour gouverner les hommes, et je n'ai point ici à examiner la nature de ce sentiment ; mais quand cette nécessité est une fois arrivée, il faut savoir la subir et la tourner à son avantage.

Necker, le jour de cette première retraite, se vantait donc d'avoir soutenu trois années de guerre sans mettre un seul impôt ;

il avait été le ministre de la bienfaisance royale dans toutes ces pieuses et vastes institutions dont nous avons parlé ; et il laissait au trésor royal entre deux et trois cents millions [1].

Il fallait être hardi pour succéder à un ministre qui se retirait au milieu de circonstances semblables. Aussi Maurepas, tout en disant que l'homme *impossible à remplacer n'était pas encore né,* essuya-t-il plus d'un refus de ceux à qui il proposa le contrôle général. Lui-même en fut embarrassé, malgré sa légèreté. Il trouva enfin un conseiller d'État qui n'osa repousser l'offre jointe à la prière. C'était un courtisan de robe, vieilli avec souplesse dans la société des grands et dans les cabinets des ministres, ambitieux en petit, délié en intrigue et en chicane, inepte en finance et barbare en législation : du reste, grand conteur d'anecdotes, amusant la jeunesse du conseil par une manière d'opiner plaisante et quelquefois burlesque ; cité par excellence pour *savoir casser le cou aux affaires,* éloge de mauvais augure dans la circonstance présente. Joly de Fleury (c'était son nom) offrit un ministre tout honteux de l'être : il avait à peine pris le fardeau, que déjà il en était accablé. Il eut au moins ou la bonne foi ou l'adresse de publier qu'il vivait de ce que son prédécesseur lui avait laissé en réserve ; mais il n'avait pas l'habileté de le renouveler en le dépensant. Il établit un troisième vingtième, sur lequel il ne fut point chicané par le parlement de Paris, où il avait l'avantage de comp-

[1] C'est une circonstance bien remarquable dans la vie de M. Necker, que deux fois sa sortie du ministère ait été considérée comme une calamité publique. Sa seconde retraite devait occasionner une révolution dans l'État ; la première avait excité un sentiment d'inquiétude et d'affliction presque générale. L'exaltation des esprits fut poussée fort loin ; on peut en juger par le morceau qu'on va lire. Il est extrait de la correspondance de Grimm, qui se montre en général très-favorable à M. Necker, mais qui paraît n'être ici qu'un témoin fidèle.

« Si jamais ministre n'emporta dans sa retraite une gloire plus pure et plus intègre que M. Necker, jamais ministre aussi n'y reçut plus de témoignage de la bienveillance et de l'admiration publique. Il y eut les premiers jours, sur le chemin qui conduit à sa maison de campagne à Saint-Ouen, à une lieue de Paris, une procession de carrosses presque continuelle. Des hommes de toutes les classes et de toutes les conditions s'empressèrent à lui porter l'hommage de leurs regrets et de leur sensibilité ; et dans ce nombre on a pu compter les personnes les plus respectables de la ville et de la cour, les prélats les plus distingués par leur naissance et leur piété, M. l'archevêque de Paris à la tête ; les Biron, les Beauvau, les Richelieu, les Choiseul, les Noailles, les Luxembourg, M. le duc d'Orléans ; enfin, les noms les plus respectés de la France, sans oublier celui de son successeur, qui n'a pas cru pouvoir mieux rassurer les esprits sur les principes de son administration qu'en donnant lui-même les plus grands éloges à celle de M. Necker, et en se félicitant de n'avoir qu'à suivre une route qu'il trouvait si heureusement tracée. »

F^s. B.

ter deux frères et un neveu : malgré l'enregistrement libre et fraternel, l'impôt ne put jamais se lever en totalité, ce qui parut justifier complétement et l'assertion de l'abbé Terray et le système de M. Necker. Au défaut de l'impôt, il ouvrit un emprunt, dont il n'y eut pas même une moitié de remplie. Il vit qu'il ne pouvait pas aller, et demanda la permission de résigner. C'était un de ces hommes qui ne manquaient pas une occasion de déplorer la diffusion des lumières, et l'on voyait qu'il les avait haïes jusqu'à refuser d'en prendre sa part. L'administration, selon lui, devait être aussi secrète que la procédure criminelle, et toutes deux devaient ressembler à l'inquisition. Le public n'avait rien à voir dans la fortune publique. Les avocats étaient de trop dans les procès, les écrivains dans les villes, surtout les maîtres d'écoles dans les villages. On eût cru, à entendre M. Joly de Fleury, qu'il ne savait pas administrer, uniquement parce que les paysans savaient lire. Il disparut, après avoir montré qu'il n'était guère plus avancé qu'eux pour les fonctions qu'il avait osé prendre, faute d'oser les refuser.

Un autre magistrat lui succéda, digne héritier d'un nom révéré dans les fastes de la justice et dans ceux de la vertu : mais de tout ce qu'exigeait alors le gouvernement des finances, il n'apportait avec lui que le scrupule et le désintéressement d'Aristide, que ses ancêtres lui avaient transmis de génération en génération [1]. L'activité de son zèle allait de pair avec la pureté de son cœur, et pour d'autres objets, pour quelques parties même de son nouveau ministère, on lui reconnaissait des talents ; mais pour l'ensemble du contrôle général il était trop jeune, et sa tâche

[1] Je trouve, dans les notes que j'ai recueillies sur la manière dont la reine s'exprimait au sujet des ministres que le roi venait de nommer, plusieurs réponses dans lesquelles éclatent et sa sagesse et son amour du bien public.

Lorsque M. d'Ormesson fut nommé contrôleur général des finances, les courtisans disaient : « Nos finances vont trouver à qui parler. M. d'Ormesson est un magistrat intègre : c'est dommage qu'il soit presque aveugle. — Pourquoi cela ? demanda la reine. — Madame, c'est que la fortune l'est aussi, répliqua-t-on ; et que deux aveugles ensemble font toujours fausse route. » La reine, qui avait beaucoup d'estime pour M. d'Ormesson, répondit : « En tous cas, si M. d'Ormesson n'y voit pas, sa probité le guidera. »

Lorsque M. de Malesherbes avait été appelé au ministère, elle lui avait dit : « Le choix que le roi a fait de vous, monsieur, prouve que la vertu est toujours honorée ; et le roi s'acquitte en ce jour de ce qu'il lui doit. »

W.

trop compliquée. Un caractère fâcheux de son ministère, c'est qu'on s'en prévalut pour tourner en ridicule la probité d'un administrateur. Quelques courtisans, qui voulaient en mettre un autre à sa place, répétaient à tout propos un refrain qui, dans le fait, était leur censure et son éloge, mais qui, dans le pays où la frivolité avait tant d'importance, ne pouvait manquer de nuire aux affaires. On s'invitait à dîner; on se demandait : « Votre cuisinier est-il bon? » On répondait : « Non; mais il est bien honnête homme. » Un autre disait : « J'ai un cheval terriblement fougueux à dompter; j'ai ordonné qu'on me cherchât un écuyer d'une probité à toute épreuve. » Il se commit une grande méprise : le gouvernement se mêla des payements de la caisse d'escompte. On crut qu'elle allait faire banqueroute. Tout Paris fut dans la rue Vivienne. Le gouvernement se rétracta, l'inquiétude se maintint, le ministre qui avait été surpris se retira. M. de Calonne, intendant de Flandre, M. de Meilhan, intendant du Hainaut, furent annoncés par le public et par leurs amis; le premier fut nommé par le roi.

Depuis longtemps M. de Calonne avait été désigné pour cette place; il était appelé par les uns, craint par les autres; avait des amis passionnés et des détracteurs violents; devait les premiers à son personnel, les seconds à l'esprit de parti, surtout à la rancune parlementaire, pour avoir rempli les fonctions de procureur général dans les démêlés de la Bretagne avec le duc d'Aiguillon.

Il semble que tous les hommes justes et impartiaux s'accordaient à lui trouver des connaissances variées en administration; un esprit fécond en expédients; une facilité remarquable soit de conception, soit de travail, soit d'élocution; du désintéressement personnel, c'est-à-dire de l'ambition sans cupidité; dans la manière de traiter les affaires, de la noblesse, de l'aisance, de l'aménité; une confiance qui allait jusqu'à l'abandon, et là commençait le danger; beaucoup d'envie de plaire, ce qui rend les refus difficiles; et une imagination sans bornes, qui fait croire à des espérances sans réalité. Il alla prêter serment comme contrôleur général au mois de novembre 1783.

En décembre 1783, un mois après la conclusion de la paix, il

y eut un emprunt de cent millions en rentes viagères, pour acquitter les dépenses de la guerre.

En décembre 1784, il y eut un emprunt de cent vingt-cinq millions, remboursable en vingt-cinq ans, pour continuer l'acquittement des dettes de la guerre.

En décembre 1785, il y eut un emprunt de quatre-vingts millions, remboursable en dix ans, pour achever le payement de toutes les dettes de la guerre, pour effectuer l'apurement total de toutes celles arriérées dans les différents départements, et pour soutenir cette abondance de fonds si nécessaire au succès des opérations les plus utiles.

En septembre 1786, il y eut un emprunt de trente millions fait par la ville de Paris, pour être versé dans les coffres du roi.

En février 1787, après un autre emprunt de cinquante millions fait par la caisse d'escompte, pour être aussi versé dans les coffres du roi, il y eut une assemblée de notables choisie dans les trois ordres du royaume, et deux grands résultats furent tout à coup révélés à la nation : l'un que, depuis l'année 1776, les emprunts publics s'étaient élevés à un milliard six cent quarante-six millions ; et l'autre, qu'il existait actuellement dans le revenu un déficit annuel, évalué par le ministre à cent douze, et qui fut bientôt porté par les notables à cent quarante millions.

J'ai voulu d'abord rapprocher toutes ces époques sous l'unique point de vue des calculs, afin de faire concevoir le cri de surprise et d'indignation qui retentit dans toute la France au moment de cette inattendue et terrible manifestation.

Six ans s'étaient à peine écoulés entre le *Compte rendu* de M. Necker, qui, en pleine guerre, avait montré un excédant de dix millions dans la recette, et le *Compte rendu* de M. de Calonne, qui, la quatrième année de la paix, présentait un déficit de cent quarante millions dans cette même recette, augmentée cependant de quatre-vingts depuis la reddition du premier compte.

Il ne se trouvait que quatorze mois de distance entre l'édit par lequel M. de Calonne avait entretenu la nation de l'abondance des fonds, et le discours où il venait lui annoncer un vide effrayant! Le ministre souleva contre lui l'opinion publique. Les parlements, qui se faisaient un devoir de lui servir d'organe, adres-

sèrent les plus vigoureuses remontrances. Ils refusèrent d'enregistrer ses nouveaux édits; et chaque fois qu'ils furent, à cause de leur conduite, en butte aux persécutions de la cour, le peuple leur ménagea les honneurs d'un triomphe.

Dans une telle disposition d'esprits, M. de Calonne jugea qu'il n'avait plus rien à obtenir par les parlements. Il eut encore cependant l'habileté de faire les deux emprunts indirects dont j'ai parlé, l'un sous le nom de la ville de Paris, l'autre par l'entremise de la caise d'escompte; puis il résolut d'exécuter son grand plan d'amélioration générale, et de l'exécuter par une assemblée de notables.

Henri IV avait convoqué la dernière assemblée de ce genre : Louis XVI fut transporté à l'idée de suivre un tel exemple. Il y avait parité de but ainsi que de moyen. Tous les plans de M. de Calonne, considérés en eux-mêmes, tendaient évidemment à soulager le peuple, en même temps qu'à secourir l'État. Le roi les avait étudiés, se les était appropriés, avait juré plusieurs fois de ne jamais se désister de leur exécution. Le lendemain du jour où la convocation des notables fut rendue publique à l'issue du conseil, le roi écrivit au contrôleur général : « Je n'ai pas dormi de cette nuit, mais c'était de plaisir. »

Le choix des notables fut fait dans les trois ordres de l'État, avec un scrupule et une impartialité honorables pour le ministre. Il appela plusieurs personnes qu'il savait n'être rien moins que bien disposées pour lui, mais dont les lumières lui semblaient précieuses pour l'État. La magistrature forma pour ainsi dire dans cette assemblée un quatrième ordre, ce qu'elle avait tenté déjà en 1558; et parmi les magistrats appelés furent les premiers présidents et les procureurs généraux de tous les parlements du royaume.

On observa dans le temps que, par la division de l'assemblée en sept bureaux, le ministre pouvait avoir pour lui la majorité des bureaux, et contre lui la majorité des notables. On remarque aujourd'hui qu'avant de commencer les délibérations, le garde des sceaux proféra ces mots : « *L'intention du roi est que, tant dans l'assemblée générale que dans les bureaux, l'*ON PRENNE LES VOIX PAR TÊTE. »

Un événement imprévu avait déjà compromis le succès de cette assemblée, avant même qu'elle fût ouverte. Le comte de Vergennes venait de mourir. Il avait succédé au comte de Maurepas dans la confiance intime du roi. Il approuvait les plans du contrôleur général; il l'eût soutenu de tout son pouvoir, et la froide sagesse de l'un aurait tempéré la bouillante vivacité de l'autre. Dès lors on s'attendit à une lutte, et M. de Calonne entrait seul dans une arène remplie de ses rivaux.

Si cependant cet administrateur, même en révélant aux notables le terrible déficit que personne ne soupçonnait, se fût borné à exposer sommairement l'état des finances dans le moment précis où elles lui avaient été confiées; l'inégalité entre les charges qu'il avait portées et les ressources qui lui avaient été fournies; la nécessité où il s'était vu de taire une si triste vérité, sous peine de ruiner le crédit, dont on ne pouvait se passer; enfin ce qu'il avait déjà fait malgré les difficultés dont il avait été environné, ce qui lui restait encore à faire, et les derniers obstacles qu'il avait à surmonter, mais qu'il ne pouvait plus surmonter seul, pour arriver à son but; il est plus que probable, il est presque certain que ces notables eussent soutenu non-seulement des projets aussi plausibles que l'étaient la plupart des siens, mais même le ministre qui les avait conçus, sauf quelques modifications apportées aux projets, et quelques avis insinués à l'auteur. Mais le nom de M. Necker toujours répété, son fameux livre sur l'administration des finances cité partout comme un ouvrage classique; son *Compte rendu* de 1787, que les circonstances rappelaient sans cesse, causèrent à M. de Calonne un ombrage dont il ne fut pas le maître. Pour écarter ce rival redouté, il voulut ébranler la foi qu'avaient obtenue jusque-là les calculs de M. Necker. Il fit remonter le déficit à des siècles, avança qu'en 1781, au lieu d'un excédant de dix millions, il y avait eu un vide de cinquante à soixante dans la recette. M. Necker, qui lui avait proposé en vain une explication franche et mutuelle en présence du maréchal de Castries, fut indigné de se voir dénoncer à l'univers comme un imposteur. Il écrivit au roi, lui demanda la permission de venir dans l'assemblée des notables, et en présence de sa majesté prouver la

vérité du *Compte rendu;* n'obtint pas sa demande, publia une réponse à l'attaque du contrôleur général, qui ne lui répliqua qu'en le faisant exiler. Il résulta de là que Necker fut ramené sur le théâtre public par celui qui avait le plus d'intérêt à le laisser dans la solitude. Ses amis, qu'on eût accusés de témérité si, sans provocation, ils avaient voulu le mettre en avant, ne parurent plus que justes quand ils le défendirent contre une attaque gratuite, et quand ils le plaignirent de ce qu'on l'exilait, sans avoir égard à sa justification.

Les notables, qu'on ne pouvait pas exiler, demandèrent unanimement la communication des états de recette et de dépense. Le premier mot du ministre dans son cabinet fut : « Ces messieurs sont bien curieux [1] ! » Sa réponse officielle annonça que le roi n'avait prétendu consulter les notables que sur les moyens d'exécution, et non sur le fond de ses projets, qui étaient arrêtés. Tous les bureaux se récrièrent. L'archevêque d'Arles, l'archevêque de Narbonne, le procureur général du parlement de Provence, et le marquis de la Fayette, parlèrent d'états généraux. « Mon avis, dit le procureur général M. de Castillon, est qu'on ôte ce papier de dessus cette table (en montrant la réponse du contrôleur général), et que nous nous mettions à délibérer sur le *fond* et la *forme* de tous ces projets, depuis la première jusqu'à la dernière ligne. » Il fut avéré qu'on ne pouvait, au dix-huitième siècle, ni convoquer ni traiter légèrement une assemblée nationale, quelle que fût sa forme; et que lui présenter des affaires d'État, c'était les lui soumettre.

Une autre pensée dont M. de Calonne était encore préoccupé, c'était l'envie déterminée qu'il supposait aux évêques de le perdre à tout prix, parce qu'il voulait, et avec autant de justice que de raison, assujettir les biens ecclésiastiques à la contribution commune et proportionnelle qu'il proposait pour tous les autres biens du royaume. Les évêques niaient cette malveillance

[1] Parmi cette foule de calembours et de jeux de mots qu'on entendait répéter tous les jours sur l'assemblée des notables, nous n'en citerons qu'un seul. Un M. Gobelet faisait partie de l'assemblée : avant d'être pourvu de la dignité de premier échevin, il avait été longtemps marchand bonnetier; il se plaignait à un ami de l'embarras où il allait se trouver pour remplir dignement son rôle dans l'assemblée des notables. « Ce que je vous conseille, lui répliqua celui-ci, c'est de parler *bas* et d'opiner du *bonnet*. »
Fs. B.

contre le ministre, approuvaient même hautement une partie de ses projets, et convenaient surtout du principe d'une contribution égale : mais le clergé avait, dans son régime intérieur, un genre et un mode d'impositions si juste, si paternel, si économique, si parfait, il faut le dire, que c'était pour ses représentants non-seulement un droit, mais un devoir de défendre ses formes : et peut-être en était-ce un pour tout ministre de déférer, sur la question générale, au corps de l'État qui avait de beaucoup les lumières les plus étendues pour la décider. Une conférence, désirée par le roi, s'établit entre le ministre et cinq prélats principaux, les archevêques de Narbonne, de Toulouse, d'Aix, de Bordeaux et de Reims. Quoique l'objet prononcé de cet entretien fût ce qui, dans les plans de M. de Calonne, regardait particulièrement le clergé, il était impossible que cette partie de son système subît un examen, sans entraîner la discussion de tout le reste. « Tenez, monseigneur, dit-il à l'archevêque de Toulouse, accordez-moi une trêve pour tout le temps de l'assemblée des notables : ne soyons qu'au roi et à l'État. Il n'y a personne ici qui ne doive frémir, si cette opération échoue : c'est une dernière ressource. J'ai dit et répété au roi qu'elle devait sauver l'État, mais qu'elle pouvait le perdre; qu'il fallait ou ne pas entreprendre, ou exécuter. Le roi est encore ferme. On peut l'ébranler : on mettra tout en combustion. Faisons un marché vous et moi; soutenez mon opération, et ensuite prenez ma place. » C'était bien là ce que l'archevêque de Toulouse avait au fond de sa pensée; et M. de Calonne ne se trompait qu'en attribuant à tout le clergé en corps les dispositions que quelques-uns de ses membres nourrissaient réellement envers lui. Le prélat repoussa en ricanant les injustes préventions du ministre. L'archevêque de Narbonne, avec plus de franchise, dit à M. de Calonne : « Vous voulez donc la guerre? Eh bien! vous l'aurez. Nous vous la ferons bonne, mais franche et ouverte. Au moins vous vous présentez aux coups de bonne grâce. — Monseigneur, répondit Calonne en regardant encore l'archevêque de Toulouse, je suis si las de ceux qu'on me porte par derrière, que j'ai résolu de les provoquer de front. » Et la conférence finit là.

Les sept bureaux de notables, présidés par les sept princes

du sang, déclarèrent unanimement les assemblées provinciales bonnes en elles-mêmes, mais, dans la forme proposée, contraires aux institutions monarchiques ; la subvention territoriale impraticable en nature, et la taxe qu'on y substituerait impossible à consentir, tant qu'on n'aurait pas communiqué les états de recette et de dépense. Les autres mémoires furent loués et accueillis. Enfin le contrôleur général trouva, dans la délibération unanime des bureaux, tous les jugements qui lui avaient été prononcés dans la conférence des cinq évêques. A dire vrai, le clergé conduisit cette première assemblée des notables. Il avait pour lui l'instruction, l'expérience, le lien de la confraternité, et un centre de réunion. Tous les soirs, les membres ecclésiastiques de chaque bureau se rassemblaient chez l'archevêque de Narbonne. On rendait compte de ce qui s'était passé le matin ; on arrêtait l'opinion qu'on émettrait le lendemain. Le marquis de la Fayette, jaloux pour la noblesse de l'ascendant exclusif du clergé, et impatient pour lui-même de jouer un rôle dans la paix, après en avoir rempli un si brillant dans la guerre, voulut en vain que son ordre se donnât aussi un point de réunion. Les membres des parlements tenaient de petits conseils mystérieux chez le garde des sceaux, parlaient fort peu dans les bureaux, observaient plutôt qu'ils ne prononçaient, et se réservaient évidemment pour le temps où leur tour viendrait, c'est-à-dire où l'on enverrait à leur enregistrement les résolutions de l'assemblée. Les officiers municipaux, qui représentaient le tiers état, étaient inconnus l'un à l'autre. On doit à leur sagesse et à leur patriotisme la justice de remarquer qu'ils s'élevèrent avec autant de force que les deux premiers ordres contre la confusion des rangs.

Le contrôleur général ne perdit pas courage, et fut encore soutenu par le roi. Il demanda un comité général chez Monsieur. Là, il fit seul face à tous les attaquants ; et, s'il ne réduisit pas ses adversaires au silence, il les força du moins à l'admiration de ses talents. Cependant il battit en retraite. Il déclara, au nom du roi, que les notables pouvaient délibérer non-seulement sur la forme, mais sur le fond des projets. Il admit la possibilité de percevoir l'impôt territorial en argent et non en nature, pourvu

qu'on offrît une somme capable de couvrir le déficit, c'est-à-dire cent douze millions. Il y eut plusieurs mots frappants proférés dans cette discussion. Le ministre s'étant laissé aller à dire généralement que le roi pouvait imposer à volonté, et qu'il ne croyait pas qu'il y eût personne dans cette assemblée qui le niât : « Il y a moi, dit l'archevêque de Narbonne, et je ne serai pas seul. L'impôt, soit dans sa quotité, soit dans sa durée, doit avoir la même borne que le besoin public qui le fait établir, et qui seul le justifie. » L'archevêque d'Arles, aussi imposant par son caractère que par sa vaste érudition, exprima fortement le doute qu'aucune autre assemblée que celle des états généraux de France pût prendre sur elle d'ajouter un fardeau si énorme aux taxes que supportait déjà la nation. Avec d'autant plus de force que c'était avec plus de sagesse, l'archevêque de Bordeaux insista sur la nécessité de produire tous les états de recette et de dépense depuis l'année 1781 jusqu'au déficit de 1787, afin que justice fût faite à tous, et que le crédit pût renaître de la confiance publique attachée à l'un ou à l'autre. L'archevêque d'Aix reprit tous les arguments pour et contre, et se signala par une discussion qui, selon l'expression de l'archevêque de Narbonne, lui mérita les honneurs de la journée.

Calonne marcha en avant. Il traversa la seconde, et entra dans la troisième division de son plan, avant que les notables eussent rien décidé sur l'article le plus important de la première, le remplacement du déficit.

Ces notables persistaient à ne vouloir rien statuer qu'on ne leur eût communiqué les états des finances, et le ministre persistait à les refuser. En leur présentant les nouveaux mémoires, il les félicita sur l'analyse lumineuse qu'ils avaient faite des premiers. Il se félicita lui-même de l'approbation qu'ils lui avaient donnée, faisant porter uniquement sur *la forme* les différences d'opinions qui existaient entre l'assemblée et le gouvernement. Les notables, qui prétendaient différer sur *le fond*, ne voulurent pas passer cette tournure oratoire. Ils supplièrent le roi de faire remettre à chaque bureau le discours que venait de proférer M. le contrôleur général, et chaque bureau protesta contre le prétendu assentiment qu'avait supposé le ministre. La mé-

fiance était au comble : il était impossible que le roi ne commençât pas à en être frappé. L'archevêque de Toulouse, qui avait un plan à lui tout seul, indépendamment de celui qu'il suivait avec son corps, parlait beaucoup dans les comités du clergé, fort peu dans l'assemblée des notables, poussait en avant ses collègues, et se tenait lui-même sur la réserve. Déjà il avait eu l'adresse de se faire demander des notes secrètes qui étaient remises au roi, et que le roi lui renvoyait apostillées. Le rédacteur s'était bien gardé de donner à cette correspondance le caractère d'intentions hostiles contre le ministre. C'était uniquement la marche de l'assemblée, le progrès des affaires, et l'instruction du roi, dont il paraissait préoccupé; mais on juge aisément tout le parti qu'il devait tirer d'un tel moyen pour ses vues personnelles et secrètes.

Eh bien! M. de Calonne l'eût emporté, si, en publiant ses mémoires de la première et de la seconde division, il eût imprimé deux pages de moins. La résistance faiblissait de jour en jour. Le duc de Nivernois, avec sa grâce et sa douceur, le duc du Châtelet, avec sa loyauté et son patriotisme, avaient cherché des moyens de conciliation. Ils avaient proposé qu'on formât toujours les assemblées provinciales, qu'on les consultât sur l'impôt le moins onéreux à établir pour combler le vide des finances, et qu'on mît le gouvernement, par un secours passager, en état d'attendre la délibération de ces assemblées. Cet expédient avait été accueilli avec beaucoup de faveur. Monsieur [1], frère du roi, avait écrit un mémoire qui, communiqué à tous les bureaux, avait gagné presque tous les suffrages. C'est dans ce moment que M. de Calonne fit ou laissa imprimer, en tête de ses mémoires, un avertissement rédigé par l'avocat Gerbier; écrit dangereux, malgré la mesure qu'on avait cherché à y mettre, dont l'intention sans doute n'était pas sans excuse, dont le contenu peut-être n'était pas sans justice, mais qui, dans la circonstance, fut regardé comme un cri d'insurrection adressé au *tiers* contre les ordres privilégiés [2]. Les notables

[1] Depuis, Louis XVIII.

[2] L'un des meilleurs ouvrages que nous possédions sur l'histoire de notre époque, les *Annales françaises* de M. Sallier, rendent compte en ces mots et du changement qui s'opérait dans les

étaient partis de Versailles le samedi, tout près de se rendre : ils y revinrent le lundi, criant vengeance. Les ennemis personnels ou les rivaux ambitieux de M. de Calonne, les amis ardents ou les sectateurs enthousiastes de M. Necker, attisèrent encore le feu de cette indignation. Tous les bureaux portèrent des plaintes au roi contre son ministre. Les notables, présidés par M. le prince de Conti, se signalèrent par l'énergie de leur arrêté ; et, pour leur faire honneur, on les appela *les grenadiers de Conti.* M. de Calonne luttait courageusement contre la tempête. Il eut encore le crédit de faire renvoyer le garde des sceaux, qui intriguait sous main, avec les membres du parlement, contre les mêmes projets qu'il avait approuvés dans le conseil avec les ministres du roi. Mais le baron de Breteuil, qu'il voulait envelopper dans la même disgrâce, et qui avait plus d'appui que le garde des sceaux ; le marquis de Montmorin, qui, en bon citoyen, était effrayé du mécontentement général, allèrent trouver la reine, et lui représentèrent que le ministre qui venait d'exciter tant de ressentiments ne pouvait pas rétablir les affaires ; que le succès même de ses projets, si on les jugeait utiles, exigeait sa retraite ; et qu'il n'y avait pas de danger qu'on ne fût fondé à craindre de sa présence. L'archevêque de Toulouse donna alors un caractère plus prononcé aux notes qu'il rédigeait pour le roi. Dans l'instant même où Calonne s'applaudissait d'avoir fait ôter les sceaux à Miromesnil, il reçut un message du roi qui lui demandait sa démission du contrôle général. Le président de Lamoignon, qu'il avait indiqué pour

esprits, et du tort irréparable que fit au ministre la publication de l'*avertissement* dont il s'agit.

« Calonne n'eut pas la satisfaction de jouir un seul jour de l'avantage de ce changement. L'archevêque de Toulouse et les amis de M. Necker s'étaient réunis pour lui porter les derniers coups. On effraya le roi sur le danger de vouloir conserver un ministre que la France entière accusait de ses malheurs. Dans ce dernier moment de crise, Calonne avait employé dix millions à soutenir les effets publics à la Bourse. Il l'avait fait sans prendre l'agrément du roi. On exagéra beaucoup la gravité de ce tort, sans cependant que le roi parût y mettre une grande importance ; mais ce qui le décida, ce fut un mouvement d'indignation excité dans l'assemblée des notables, par un acte de désespoir que Calonne s'était permis contre elle. Poursuivi par ses accusations, il avait fait imprimer une espèce d'apologie, pour ainsi dire, en forme d'appel au peuple. Il avait fait crier cet écrit dans les rues, et l'avait envoyé aux curés des campagnes ; mesure inconsidérée, aussi nouvelle que violente dans un gouvernement où la réserve était la première des qualités exigées des administrateurs... » (*Annales françaises*, par M. G.-M. Sallier, p. 67.)

Fs. B.

remplacer Miromesnil, n'en eut pas moins les sceaux. Calonne, en tombant, disposa encore de la première place de l'État.

Le roi vint tenir une séance dans l'assemblée générale des notables, et tous les principes parurent changés. Il annonça qu'*il faisait rédiger une loi sur les assemblées provinciales*, et qu'*il conserverait aux deux premiers ordres de l'État la préséance qu'ils avaient toujours eue dans les assemblées nationales*. Il remercia les archevêques et évêques de *l'empressement avec lequel ils avaient déclaré ne prétendre aucune exemption dans les charges publiques*, et promit d'*écouter l'assemblée du clergé sur ce qui pouvait intéresser ses formes*, ainsi que *sur les moyens de rembourser sa dette*. Enfin, il déclara qu'*il avait ordonné qu'on remît au président de chaque bureau les états de recette et de dépense*. Le nouveau garde des sceaux dit aux notables qu'en demandant cette communication « ils avaient « fait ce qu'ils avaient dû faire; » et le contrôleur général qui ne devait que passer, Bouvard de Fourqueux, lut deux mémoires de Calonne, ayant pour objet, l'un d'établir une taxe sur le timbre, l'autre d'ouvrir des emprunts successifs pour effectuer les remboursements à époques fixes : là finit son ministère.

Huit jours après, le véritable ministre se montra : c'était Brienne, archevêque de Toulouse. L'abbé de Vermont avait dû autrefois à ce prélat d'être envoyé à Vienne par le duc de Choiseul, comme instituteur de la jeune archiduchesse destinée à devenir reine de France. Il saisit ce moment de servir son bienfaiteur auprès de sa souveraine, dont il possédait l'intime confiance. Il avait fait précédemment plusieurs tentatives inutiles, et dans lesquelles il s'était bien gardé de persister; car jamais personne n'usa de son crédit plus modestement que l'abbé de Vermont : mais la crise actuelle, l'inquiétude générale, les représentations alarmantes de deux ministres principalement influants, lui donnèrent cette fois une force irrésistible [1]. La reine

[1] L'abbé de Vermont est un personnage remarquable par l'influence dont il parvint à jouir à la cour; influence qu'il exerçait sans faste, mais qu'il n'avait point obtenue sans beaucoup d'habileté. Un écrivain contemporain a tracé son portrait et dévoilé ses vues secrètes dans le morceau suivant :

« L'abbé de Vermont, lecteur de la reine, était l'instrument dont se servait

parla, le roi fut persuadé. L'un et l'autre crurent, non sans raison, qu'il ne s'agissait de rien moins que du salut public; et, sur les moyens de remédier au mal, l'un et l'autre furent entraînés par les préjugés publics.

Une circonstance peu connue donnera une juste idée de tous les genres d'artifice qu'employa l'archevêque Brienne pour parvenir à son but. Le marquis de la Fayette, qui ne perdait jamais

une cabale cachée pour remettre, à la mort de M. de Maurepas, sans que le roi s'en doutât, l'action du gouvernement entre les mains de la reine. Cet abbé, frère de l'accoucheur de la reine, portait son caractère sur sa figure. Avec des yeux perçants, sombre et sauvage, il était d'une grande ténacité dans son opinion, mais sans ambition apparente; il dédaignait les honneurs, pour mieux consolider l'ascendant de son crédit sur l'esprit de la reine, qui lui avait donné toute sa confiance : possesseur de deux riches abbayes, il avait renoncé à l'épiscopat, mais il s'était fait donner les entrées chez le roi. Il se montrait rarement, et semblait ne vivre et n'agir que comme dévoué à la reine dans tout ce qui pouvait intéresser cette princesse.

« L'abbé de Vermont était docteur de Sorbonne et bibliothécaire au collége Mazarin, lorsque le duc de Choiseul demanda à l'archevêque de Toulouse un ecclésiastique qui eût du caractère et les principes du grand monde, pour aller perfectionner à Vienne l'éducation française de la jeune archiduchesse Marie-Antoinette, désignée comme épouse future du Dauphin. Cet archevêque, déshonoré depuis par son incapacité comme principal ministre, par son apostasie comme cardinal de Loménie, par son serment, et par sa mort tragique comme archevêque de Sens, indiqua l'abbé de Vermont. L'abbé de Vermont, envoyé à Vienne comme un homme en qui on pouvait mettre toute confiance, trouva de grandes facilités pour s'emparer de l'esprit de Marie-Antoinette. Dès cette époque, cette princesse contracta l'habitude de faire l'abbé de Vermont confident et arbitre de toutes ses pensées; et, jusqu'au moment de la révolution, il n'a cessé de jouir du même ascendant. Il n'est pas étonnant que cette jeune reine, vive, aimable, entraînant tous les cœurs par les charmes de son caractère, et par une physionomie brillante à la fois du double éclat de la grandeur et de la beauté, se laissât gouverner par un tel guide.

« Tous les ministres, comme nous l'avons vu, étaient absolument aux ordres du comte de Maurepas et dans sa dépendance. Le seul maréchal de Castries, ministre de la marine, sans s'écarter des formes extérieures qu'il était obligé de garder envers le Mentor du roi, marquait publiquement son extrême déférence pour les volontés de la reine en tout ce qui concernait son département. Les autres ministres ne manquaient en rien au respect et aux égards dus à l'épouse du souverain; mais ils croyaient ne devoir point, sans ordre du roi, lui confier ou subordonner à sa volonté un travail et des opérations dont le secret n'appartenait qu'au roi et à son principal ministre. Quand la reine désirait quelque chose du ressort d'un département ministériel, elle ne s'adressait que rarement au roi, à qui l'on avait trop fortement inculqué le principe qu'il ne fallait donner aucune influence aux femmes dans le gouvernement. Alors la reine faisait part de son désir au ministre lui-même, qui promettait de proposer au roi la chose demandée par la reine, et quelquefois même exposait les raisons qui en motivaient le refus. Cette dépendance des ministres parut une indécence à l'abbé de Vermont : suivant lui, les désirs de la reine devaient être des ordres, et non de simples recommandations subordonnées à la bonne ou mauvaise volonté d'un ministre. Cette morale politique était trop séduisante et trop commode pour n'être pas du goût de la reine, habituée aux adorations d'une cour dont elle faisait le principal ornement. Elle l'adopta, et alors ses serviteurs dévoués ne tardèrent pas de tout mettre en œuvre pour lui procurer l'influence principale dans le gouvernement. »

Fs B.

de vue le sien ; qui se croyait appelé à l'apostolat universel de la liberté ; qui parlait alors de la rétablir en Hollande et de la fonder en France ; qui entretenait des correspondances dans le premier de ces deux pays et tenait des comités dans le second, le marquis de la Fayette avait imaginé de donner à l'assemblée des notables une grande et singulière direction. Fût-il même impossible d'y déterminer l'assemblée entière, il voulait qu'au moins une portion importante allât droit au roi, et lui dit : « Vous nous demandez un vote d'impôts : nous n'avons réellement aucun pouvoir pour le donner ; nous ne sommes rien pour la nation, qui ne nous a pas délégués. Cependant nous oserons prendre sur nous de faire face aux besoins, si, en servant le roi, nous servons aussi le peuple français. Que votre majesté nous accorde une grande charte ; que la liberté individuelle et des états généraux périodiques en fassent partie ; et nous voterons l'impôt nécessaire jusqu'à la prochaine tenue des états, dont l'époque sera déterminée après une mûre délibération. » La Fayette, se croyant déjà sûr de plusieurs magistrats et de plusieurs membres de la noblesse, s'était adressé à l'archevêque de Toulouse pour avoir quelques ecclésiastiques. Le rusé prélat avait caressé la chimère du jeune major général américain, lui avait promis des partisans dans le clergé, voulait seulement qu'il lui laissât un peu de temps pour les attirer, et, en attendant, l'encourageait à préluder aux discussions des états futurs, en dénonçant, au milieu des notables, l'administration actuelle des finances. La dénonciation faite, le marquis vint sommer l'archevêque de l'exécution de ses promesses. « Tout va bien, répondit Brienne ; revenez me voir dans deux jours. » Le surlendemain, tout allait encore mieux, car Brienne était ministre. Il avait tiré parti et de l'enthousiasme et des ouvertures de la Fayette dans les deux sens contraires, avec une égale utilité pour lui-même. Dans l'assemblée des notables, il l'avait excité à une dénonciation solennelle de l'administrateur qu'il fallait écarter ; dans le secret de ses communications avec le roi, il avait dit : « Voilà qu'il s'élève une faction d'insurgents : les dangers du moment exigent un premier ministre. »

Brienne en eut d'abord le pouvoir sans le titre. Déclaré sim-

plement chef du conseil des finances, mais disposant déjà des places du ministère, il prit pour contrôleur général, au lieu de Fourqueux qui se démit, M. de Villedeuil, intendant de Normandie. Il ne pouvait choisir un homme plus respecté pour ses vertus morales, plus zélé pour le bien public, plus recommandé par l'estime et la reconnaissance de la province qu'il avait administrée. Membre de l'assemblée des notables, Villedeuil venait tout à l'heure d'exciter leur admiration par le généreux désintéressement avec lequel il avait plaidé pour l'établissement des assemblées provinciales, malgré les bornes qu'elles devaient mettre à l'autorité des intendants. Malheureusement, ni vertus ni talents ne pouvaient être utiles au milieu de la tempête qui se préparait, et sous un pilote aussi malhabile que celui qui prenait le gouvernail.

Il est cependant vrai que jamais administrateur en chef n'arriva aux affaires précédé de plus d'espérances que l'archevêque Brienne. Depuis trente ans il était désigné pour les plus grands emplois. On citait l'opinion du duc de Choiseul, qui l'avait fortement recommandé à Louis XV; celle de M. d'Invaux, qui l'avait consulté avec respect, qui lui avait écrit modestement, « Je devrais vous céder le contrôle général; » et à qui le prélat avait répondu avec esprit : « J'aime mieux votre suffrage que votre place. » Brienne avait continué d'avoir les mêmes relations avec tous les ministres qui avaient suivi; avec les partisans de Colbert comme avec les disciples de Quesnay; avec M. Turgot et M. Necker, même avec M. de Calonne, dont il avait dirigé les choix pour les membres du clergé dans l'assemblée actuelle des notables. On disait qu'en Languedoc l'archevêque de Narbonne, se réservant la partie brillante des états, était accoutumé à se décharger sur l'archevêque de Toulouse de la partie laborieuse. Dans l'assemblée du clergé son influence était sans bornes : il n'y avait pas eu une grande circonstance où il n'eût figuré d'une manière éclatante. Son diocèse se louait, sinon de la ferveur de sa piété, au moins de l'abondance de ses charités et de l'utilité de ses fondations. L'Académie française l'avait choisi pour un de ses membres; et les sociétés dominantes ou par le rang, ou par l'esprit, ou par tous les deux à la fois, portaient l'arche-

vêque de Toulouse à la place qu'avaient occupée les Fleury, les Mazarin, les Richelieu.

La louange avait été exagérée avant son avénement au ministère; la satire l'a été après sa chute : non qu'on puisse rien dire de trop fort sur l'imprévoyance, la maladresse et la cupidité qui ont flétri son administration, sur la bassesse, la lâcheté, l'infamie qui ont couvert ses derniers jours; mais on en a fait un homme inepte, et c'est ce qu'il n'était pas. Un écrivain de beaucoup d'esprit, et dont les jugements auraient un grand poids si mille petits souvenirs personnels n'en altéraient sans cesse l'impartialité, a dit que Brienne, chef du conseil des finances, n'avait jamais pu entendre la différence qu'il y avait entre un *billet* et une *action* de la caisse d'escompte : personne ne l'a cru. Ce qui manquait à ce ministre, surtout pour les temps au milieu desquels il était arrivé, c'était l'esprit de conduite, la prévoyance, la franchise, et un caractère vraiment fort. Il était spirituel sans profondeur, instruit sans discernement, fin sans habileté, hardi sans courage [1]. Il s'empara des plans de Calonne comme de sa place, et les modifia dans le sens des observations qui avaient été faites par les notables. Mais une première faute, et celle qui devait entraîner toutes les autres, fut de congédier ces notables, au lieu de les garder comme appui du gouvernement, pendant tout le temps que les parlements mettraient à enregistrer les édits qui venaient d'être délibérés dans cette assemblée. Ses amis, et, plus que tous, le sage archevêque de Bordeaux, le lui avaient conseillé. Il avait dû remarquer de lui-même la promptitude avec laquelle le parlement avait enregistré l'emprunt que, dans la première semaine de son ministère, il avait fait, de l'avis des notables encore en séance. Il repoussa les conseils et l'expérience, en disant qu'on était ennuyé à Versailles de toutes ces discussions. Ainsi, pour se donner les amis de M. Necker, il leur avait promis de le rappeler aux finances;

[1] Au nombre des traits les plus remarquables du caractère de M. de Brienne, il faut placer encore l'inconséquence et la présomption. A l'époque de ses plus folles combinaisons, voulant persuader au public qu'il avait pourvu à tout pendant la cour plénière, ce ministre disait, avec une légèreté qui lui semblait de l'assurance : *J'ai tout prévu, même la guerre civile.*

Fs. B.

et, pour se dispenser de tenir sa parole, il leur allégua que M. de Maurepas avait mis dans le cœur du roi une antipathie invincible contre M. Necker. Il fallait donc apprendre au roi à s'en passer; car sans cela un ministre vraiment digne de ce nom eût senti qu'on était dans une de ces crises où il faut s'occuper du salut des rois, et non de leurs antipathies ou de leurs ennuis.

Le jour où l'assemblée des notables fut congédiée, le premier ministre dut encore être frappé de l'avenir qui se préparait pour lui. Pendant que toutes les harangues adressées au roi ne l'entretenaient que « de la reconnaissance, de l'amour sans bornes, du dévouement de tous les Français pour sa personne sacrée; de l'émulation du bien public qui allait embraser tous les cœurs, de la prompte exécution des plans d'ordre, de justice et d'économie que la sagesse du monarque avait formés, » le premier président du parlement de Paris, se levant avec tous les membres des autres cours qui étaient présents, prononça ces paroles sinistres, qui étaient, pour ainsi dire, toutes grosses de tempêtes : « Les notables ont vu avec effroi la profondeur du mal... Une administration prudente et mesurée doit aujourd'hui rassurer LA NATION contre les suites fâcheuses dont votre parlement avait prévu plus d'une fois les conséquences... Les différents plans proposés à votre majesté méritent la délibération la plus réfléchie... Il serait indiscret à nous, DANS CE MOMENT, d'oser indiquer les objets qui pourraient de préférence mériter votre choix... Le silence le plus respectueux est, DANS CE MOMENT, notre seul partage... »

Au surplus, dans cette dernière et mémorable séance, le garde des sceaux dit aux notables : « Vous avez été le conseil de votre roi; vous avez préparé et facilité la RÉVOLUTION la plus désirable, sans autre autorité que celle de la confiance, qui est la première de toutes les puissances dans le gouvernement des États. » Parlant après lui, le premier ministre prononça ces paroles plus remarquables encore : « Puisqu'un seul et même intérêt doit animer les trois ordres, on pourrait croire que chacun devrait avoir un égal nombre de représentants. Les deux premiers ont préféré d'être confondus et réunis; et par là le tiers état, assuré de réunir à lui seul AUTANT DE VOIX que le clergé et la noblesse

ensemble, ne craindra jamais qu'aucun intérêt particulier en égare les suffrages. Il est juste d'ailleurs que cette portion des sujets de sa majesté, si nombreuse, si intéressante et si digne de sa protection, reçoive au moins, par le nombre des voix, une compensation de l'influence que donnent nécessairement la richesse, la dignité et la naissance. »

« En suivant les mêmes vues, poursuivit l'archevêque de Toulouse, le roi ordonnera que les suffrages ne soient pas recueillis par ordre, mais PAR TÊTE. La pluralité des opinions des ordres ne représente pas toujours cette pluralité réelle, qui seule exprime véritablement le vœu d'une assemblée. »

Il y a une légèreté, ou une injustice voisine de l'improbité, à omettre tous ces antécédents, quand on prétend examiner qui a été responsable de la double représentation du tiers état et de l'opinion par tête.

Le moment ne tarda pas à venir où les parlements s'étaient réservé de rompre le silence et de dépouiller le respect. Les princes et les pairs reçurent du roi l'ordre d'aller au parlement de Paris pour l'enregistrement des édits délibérés par les notables. L'établissement des assemblées provinciales, et le règlement sur le commerce des blés, passèrent sans difficulté. Mais, sur la suppression des corvées, il y eut des commissaires nommés; et aussitôt que l'édit du timbre parut, le parlement déclara « qu'il lui était impossible de se convaincre de la nécessité de l'impôt avant d'avoir vérifié lui-même le déficit, et vu les états de recette et de dépense, ainsi que l'état des économies et bonifications que sa majesté avait annoncées; » et il supplia le roi de lui accorder toutes ces communications.

Le roi refusa au parlement des communications au moins inutiles, le rappela au genre de ses fonctions, lui ordonna d'enregistrer l'édit du timbre. Le parlement arrêta d'itératives supplications, reçut un troisième ordre, qu'il repoussa par un troisième refus; et tout à coup s'accusant lui-même d'une usurpation presque immémoriale; abjurant en un jour, pour renverser l'État, les prétentions qu'il avait arborées pendant des siècles pour l'agiter; flétrissant du nom d'erreur ce qu'il avait appelé jusque-là les principes constitutifs des parlements, il consigna

dans ses remontrances cette déclaration inattendue, qui, produite au milieu d'une effervescence générale, devait avoir des conséquences si terribles : « LA NATION SEULE[1], réunie dans des états généraux, peut donner à un impôt perpétuel un consentement nécessaire. Le parlement n'a pas le pouvoir de suppléer ce consentement, encore moins celui de l'attester quand rien ne le constate. Chargé par le souverain d'annoncer sa volonté aux peuples, il n'a jamais été chargé par ces derniers de les remplacer. »

Les remontrances contre un premier impôt étaient à peine envoyées, que le parlement en recevait un de plus à enregistrer. Le ministre fit déclarer par le roi « qu'il ne voulait laisser aucune incertitude ni sur l'étendue ni sur les bornes des secours qu'exigeaient les circonstances ; » et l'édit de la subvention territoriale fut porté aux chambres assemblées.

On eut peine à en achever la lecture, tant les esprits étaient enflammés par cette espèce de défi. Un conseiller clerc, l'abbé Sabathier, s'abandonnant aux déclamations les plus incendiaires, reproduisit l'avis qu'il avait déjà ouvert lors de la délibération sur l'impôt du timbre, reprochant à ses collègues de ne l'avoir pas adopté dès lors, et leur demandant s'ils hésiteraient aujourd'hui? Cet avis n'allait à rien moins qu'à requérir du roi la convocation immédiate des états généraux. Aussi violent et plus rhéteur que Sabathier, le conseiller d'Éprémesnil, qui avait toujours placé sa gloire à braver l'autorité royale, appuya de tous ses moyens un avis aussi menaçant pour elle. Les Duport, les Fréteau, les Robert, toute la faction américaine du parlement de Paris, donnèrent tête baissée dans l'insurrection. En vain les plus sages magistrats, ceux qui avaient blanchi dans le temple de la justice, ceux qui, par des vertus et des lumières éprouvées, devaient se concilier les suffrages de leur compagnie; en vain les d'Ormesson, les Sarron, les Seguier, les d'Outremont, s'efforcèrent de résister au torrent : leur opposition fut renversée comme une faible digue. Sabathier triompha et de l'autorité de son roi,

[1] Nous croyons devoir avertir le lecteur, une fois pour toutes, que les phrases soulignées l'ont été par Weber, et que nous n'imprimons en petites capitales que les mots qu'il a lui-même imprimés ainsi. Fs. B.

et de la sagesse de ses collègues. La demande des états généraux fut résolue par la majorité des chambres assemblées.

Cependant les bonifications et réformes déjà effectuées, et qui s'élevaient à plus de vingt millions par an, furent publiées par le conseil, et l'on put reconnaître que la cour ne s'épargnait pas : le roi, la reine et toute la famille royale avaient donné l'exemple des sacrifices personnels [1] ; les favoris, les courtisans, le duc de Coigny, le duc de Polignac, s'étaient démis noblement de grandes charges non moins lucratives qu'éclatantes, et qui avaient été supprimées à l'instant. En publiant, le même jour, l'état de ces réformes et les édits enregistrés dans le lit de justice du 6 pour les deux impôts, dont le terme d'ailleurs était marqué avec précision, le roi avait cru vaincre toutes les résistances : il s'était trompé. La publication de ses édits était du samedi 11 : le lundi 13, le parlement, chambres assemblées et pairs convoqués, arrêta et publia que « c'était par un déférence volontaire pour les désirs du roi que, de tout temps, il s'était porté à enregistrer les impôts; qu'il n'avait aucun pouvoir à cet égard, et qu'il n'en pouvait pas recevoir du roi; que cette erreur avait duré assez longtemps, et que la cour déclarait qu'*à l'avenir le roi ne pourrait obtenir aucun impôt, sans au préalable avoir convoqué et entendu les états généraux.* »

Pendant la longue délibération qui, depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir, avait précédé et produit cet arrêté, un peuple immense avait rempli successivement les salles, les cours et jusqu'aux avenues du palais de justice. A l'instant où les magistrats levèrent la séance, où les portes de la grand'chambre s'ouvrirent, et où il fut fait une lecture publique d'un arrêté qui, par sa nature, devait être voué au secret, une espèce de délire s'empara de toutes les têtes. Ce n'étaient pas seulement des acclamations, mais des hurlements, des transports d'affection presque redoutables pour ceux-là même qui les inspi-

[1] On lit à ce sujet le passage suivant dans la *Correspondance secrète de la cour de Louis XVI* :

« On parle d'une grande réforme dans les écuries. On représentait au roi qu'il ne resterait point, suivant le nouveau plan, assez de chevaux dans ses équipages de chasse. Sa majesté a répondu, dit-on : *J'aime la chasse, il est vrai; mais j'ai peu de temps à moi.* »

Fs. B.

raient, et autant d'imprécations contre le gouvernement que de signes d'idolâtrie pour les magistrats qui lui résistaient. Il y eut de la part de ceux-ci une forte réaction. Tandis que les graves sénateurs ne songeaient qu'à se dérober à des effusions qu'ils se félicitaient intérieurement de n'avoir pas méritées, les jeunes gens des enquêtes aimaient à se sentir pressés par la foule, se dénonçaient, pour ainsi dire, l'un l'autre à la reconnaissance populaire, et désignaient pour le triomphe ceux d'entre eux qui venaient d'opiner avec le plus de hardiesse dans la délibération des chambres. Le conseiller d'Éprémesnil avait à peine paru, qu'il fut élevé au-dessus de toutes les têtes, puis porté dans les bras jusqu'à sa voiture. Les imitateurs de son courage furent associés à sa gloire. Le temple de la justice devenait insensiblement le siége de la révolte.

Dès le soir il se tint à Versailles un conseil extraordinaire. Il y en eut un second le lendemain, et dans la nuit tous les membres du parlement reçurent une lettre de cachet qui leur ordonnait de se rendre à Troyes en Champagne. Ils obéirent.

Deux jours après, les frères du roi furent envoyés à Paris pour faire enregistrer les deux édits : Monsieur à la chambre des comptes, et monseigneur comte d'Artois à la cour des aides. Ce dernier prince fut insulté par une troupe de séditieux, ses gardes furent attaqués ; on craignit un danger réel : il fallut le repousser, et plusieurs individus furent étouffés dans la foule, victimes ou de leur insolence ou de leur indiscrétion [1]. Les ordres du maréchal de Biron, à qui heureusement la police avait été confiée, dispersèrent les attroupements et rétablirent la paix.

Les arrêtés des deux cours vinrent ranimer la fermentation. La chambre des comptes, qui, avant de recevoir Monsieur, avait protesté d'avance contre tout ce qui allait se faire, renouvela ses

[1] « Le lendemain du départ du parlement, les deux princes frères du roi « furent chargés de porter les édits aux « autres cours. Monsieur vint à la « chambre des comptes avec une contenance triste, et une physionomie accommodée aux circonstances. Le peuple lui sut gré de cette déférence, et « lui prodigua ses applaudissements. Le « comte d'Artois, au contraire, fut accueilli par des murmures et des insultes, « pour avoir affecté une attitude fière et « un regard menaçant. » (*Ann. franç.*, par M. Sallier.)

Fs. B.

protestations dès qu'il fut sorti. Elle ne s'en tint pas là; elle se plaignit de l'exil, et demanda le retour des magistrats du parlement, applaudit à leur *conduite*, comme leur ayant été *dictée par le patriotisme le plus pur ;* puis, imitant ce qu'elle venait de louer, professant à son tour que, *suivant les formes constitutionnelles de la monarchie, une nouvelle nature de subsides exigeait le consentement de la nation,* la chambre des comptes *déclara nulle et illégale la transcription faite sur ses registres d'impositions nouvelles, qui ne pouvaient être consenties que par les états généraux.*

La cour des aides avait remis sa délibération au lendemain. Le lieu de ses séances fut, pour ainsi dire, assiégé par une armée de procureurs, d'écrivains, par toute la cléricature indisciplinée appartenant aux diverses juridictions de la capitale. Les factieux, instruits que la séance allait finir, forcèrent les portes de la chambre avant que la cour fût retirée, et ordonnèrent impérieusement une lecture publique de l'arrêté qui venait d'être pris. Ils durent en être satisfaits. La cour des aides, en concluant, comme la chambre des comptes venait de le faire, « à la nullité des enregistrements de la veille, au rappel du parlement et à la convocation des états généraux, » s'exprimait avec bien plus de hardiesse. En répétant que les édits enregistrés étaient *des lois désastreuses*, elle ajoutait qu'*une nation qui payait six cents millions devrait se trouver à l'abri de toutes les nouvelles inventions du génie fiscal.* Elle déclarait que *la première de toutes les lois était la loi de la propriété ;* que *c'était le droit essentiel de tout peuple qui n'était pas esclave ;* et que *ce serait anéantir ce droit sacré et imprescriptible, que de consentir à l'établissement de tout impôt que la nation n'aurait pas octroyé.* Elle se reprochait à elle-même d'avoir *autorisé la levée de certains impôts.* Elle avait trop *présumé de l'amour des Français pour leur souverain.* Elle n'avait pas assez *mesuré l'étendue d'un pouvoir que le roi lui-même ne pouvait communiquer aux magistrats, puisqu'il n'appartenait qu'à la nation. La cour des aides était plus fondée qu'aucune autre à demander les états généraux, elle qui avait été créée à leur demande. Toutes les cours devaient tenir le même*

langage, parce que c'était celui de la nation. Qui oserait persuader au roi que c'était être ennemi du trône que de défendre les intérêts du peuple?

Le feu gagna de la capitale dans les provinces : Bordeaux, Toulouse, Grenoble, Besançon, se signalèrent. Quelques parlements allaient plus loin que celui de Paris : non-seulement ils proscrivaient les deux édits bursaux, mais ils ne voulaient pas même d'assemblées provinciales. Cependant toute espèce de crédit s'altérait; l'état des finances se détériorait de jour en jour. Non-seulement les subsides nécessaires pour remplir le vide reconnu ne s'établissaient point, mais ce vide augmentait partout, ce qui est la suite de la méfiance et de l'instabilité, par la baisse des fonds, la gêne du commerce, la stagnation du numéraire, les terreurs de l'ignorance, les manœuvres de l'agiotage, les intrigues de l'ambition.

Le gouvernement parut vouloir déployer de la fermeté. Un arrêt du conseil, après avoir analysé avec force la suite des arrêtés qu'avait pris dans les derniers temps le parlement de Paris, déclara qu'il était du devoir du roi de faire cesser le scandale d'un tel abus de pouvoir. Les arrêtés furent cassés, comme *contraires aux lois, attentatoires à l'autorité du roi, tendant à détourner de l'obéissance qui lui était due par les peuples, auxquels les parlements devaient l'exemple de la soumission.* Défenses furent faites, sous peine de désobéissance, et aux officiers du parlement de Paris de donner aucune suite, et à leurs subordonnés d'avoir aucun égard à ces arrêtés. Les intendants des provinces qui étaient dans le ressort de cette cour eurent ordre de tenir la main à l'exécution de cet arrêt du conseil, qui fut signifié au greffe du parlement, envoyé à chaque bailliage et sénéchaussée de sa juridiction, publié et affiché dans tout le royaume. Peu de jours avant cet acte solennel du conseil, l'archevêque de Toulouse, pour se donner plus de force et rehausser l'idée de son crédit, s'était fait déclarer par le roi premier ministre en titre. Alors des hommes qui, depuis, furent séparés de la cause royale concouraient cordialement aux mesures fortes qui avaient pour but de la servir. Dès ce temps-là les séditieux voulurent prendre le Palais-Royal pour le lieu de ralliement. Le duc d'Orléans fit

afficher que les priviléges des habitants renfermés dans son enceinte étaient suspendus. Il y appela lui-même des troupes pour disperser les rassemblements. Il fit plus : il porta au roi un mémoire, dans lequel il lui demandait de ne pas laisser le bien de son service et la tranquillité de son État dépendre de la mobile succession des ministres et de la diversité de leurs caractères; mais d'établir dans chaque département un conseil dont la permanence garantît la stabilité des principes, et la continuité ainsi que l'unité des opérations. Le roi remercia le duc d'Orléans de son zèle, et créa bientôt après deux conseils pour le département de la guerre et pour celui de la marine. Quelle fatalité horrible, quel génie de crime et de malédiction vinrent donc ensuite établir une division aussi désastreuse là où régnait alors une si salutaire union ?

Le parlement de Paris ne fut pas sans inquiétude à la lecture de l'arrêt du conseil dont nous venons de rendre compte. Il se sentit d'ailleurs très-promptement ennuyé du séjour de Troyes. Il ouvrit l'oreille à une négociation. L'archevêque de Toulouse eût pu la rendre plus favorable au roi; mais en menaçant il avait peur. Il était encore plus préoccupé de conserver sa place que de la bien remplir. La plus légère apparence de paix lui paraissait devoir être saisie sans délibération. Le roi retira provisoirement les deux édits bursaux qui avaient été votés par les notables, et les hommes d'État jugèrent, de ce moment, son autorité compromise. Le parlement de Paris enregistra provisoirement la prorogation des deux vingtièmes avec plus d'exactitude dans leur perception; et les parlements de province lui reprochèrent d'avoir violé les principes qu'il venait de professer. « Vous êtes aussi sage que Charles V, » dit le parlement au roi, qui venait d'être entraîné à une si dangereuse imprudence. « Je suis content de votre obéissance, » répondit le roi au parlement, qui, même en enregistrant les vingtièmes, venait de répéter qu'*il persistait dans tous ses arrêtés*. Quoi qu'il en soit, le parlement, de retour à Paris, fut mis en vacances, et il y eut réellement une tranquillité passagère.

Le terme des vacances arriva, et les sources de discorde se rouvrirent. Le gouvernement arrêta une grande mesure. Louis XVI

vint tenir une séance royale au parlement de Paris. Il vint répondre en personne aux pétitions qui lui avaient été adressées de toutes parts pour la convocation des états généraux ; il vint défendre avec solennité les principes de la monarchie contre cette attaque universelle de la ligue parlementaire. Enfin, il apportait avec lui deux édits : l'un créant, pour la libération de l'État et pour l'exécution même des réformes, des emprunts successifs, qui, pendant le cours de cinq années, devaient monter à quatre cent vingt millions ; l'autre restituant aux Français non catholiques ces droits naturels et civils qu'on n'avait jamais dû leur enlever. Et, sur ces deux grands actes d'administration et de législation, le roi voulait entendre lui-même son parlement. Il permettait que les deux édits fussent délibérés à haute voix en sa présence.

Aujourd'hui que l'esprit de faction est honteux de lui-même, et voit avec effroi la suite d'excès qui ont été engendrés l'un de l'autre ; lorsque, avec le calme d'une raison et les lumières d'une expérience qui ont coûté si cher, on relit le discours vraiment admirable que proféra dans cette séance, au nom du roi, le garde des sceaux Lamoignon, on ne conçoit pas que tant de noblesse, tant de franchise, des besoins si pressants, des sacrifices si étendus, un patriotisme si vrai, n'aient pas désarmé l'opposition. Sans doute il y avait, dans ce discours sur la puissance illimitée de la couronne, quelques maximes qui ne s'accordaient pas avec l'esprit du moment. Mais ces principes théoriques étaient transcrits, mot pour mot, des registres mêmes du parlement devant lequel on les professait ; et dans la pratique le roi venait imposer à son autorité les freins les plus forts et les plus multipliés. Ainsi, on disait en principe que le roi *devait compte à Dieu seul de l'exercice de son pouvoir suprême ;* et de fait le roi s'engageait solennellement *à faire publier tous les ans le compte des finances.* On établissait qu'*au roi seul appartenait le droit de juger si la convocation des états généraux était utile ou nécessaire*, et le roi promettait de faire cette convocation *avant cinq ans ;* et, pour garantir l'exécution de cette promesse, le roi bornait à cinq ans la prorogation des vingtièmes, ainsi que les emprunts successifs qu'il venait faire enregistrer. Le roi, en sortant de l'assemblée des notables, avait annoncé pour quarante mil-

lions de réformes annuelles; le garde des sceaux en produisait au parlement pour plus de cinquante, article par article, et il en faisait espérer encore davantage. Tout ce que demandait le bon, le vertueux Louis XVI, c'était un peu de temps pour se préparer à une aussi grande mesure que le renouvellement des états généraux, après soixante-quinze ans d'interruption; c'était de ne se présenter à la nation assemblée qu'en pouvant *lui communiquer tout ce qu'il aurait fait pour son bonheur, et pour le rendre durable*.

Voilà ce que le parlement de Paris ne voulut pas accorder à son roi qui venait le lui demander en personne, et voilà quel sera aux yeux de la postérité le tort irrémissible de cette cour de justice.

Il est juste d'avouer qu'il y eut, dans cette séance, une grande faute commise par le gouvernement. Lorsqu'en présence du roi toutes les opinions eurent été proférées et débattues à haute voix, il parut évident que la majorité était pour enregistrer purement et simplement les deux édits que le roi avait apportés. Le moment venu de résumer les opinions et de compter les voix, le garde des sceaux observa tout à coup qu'en principe les voix ne se comptaient pas partout où était le souverain, et que tout suffrage en sa présence était purement consultatif. Le roi lui-même prit la parole, dit qu'il était suffisamment instruit, et ordonna l'enregistrement des édits. Un murmure sourd parcourut aussitôt l'assemblée. Non-seulement l'opposition, mais beaucoup de ceux qui étaient prêts à voter pour le gouvernement, se plaignirent d'un renversement de formes. Le premier prince du sang se joignit à eux. Soit qu'il eût hérité de cet esprit d'indépendance et de cette prévention pour la liberté qui avait caractérisé son bisaïeul; soit qu'il s'amusât d'être sous Louis XVI le chef de l'opposition parlementaire, comme le feu prince de Conti s'en était amusé sous Louis XV; soit enfin que des jalousies et des démêlés de cour dont il croyait avoir à se plaindre l'eussent sérieusement aigri, le duc d'Orléans éleva la voix pour demander si c'était une séance royale ou un lit de justice qui se tenait actuellement? Sur la réponse du garde des sceaux que c'était une séance royale, le prince soutint qu'on devait compter les

voix. On répéta l'assertion contraire; et le duc d'Orléans demanda qu'on insérât dans l'enregistrement qu'il avait été fait *du très-exprès commandement du roi*. On repoussa cette proposition, et le duc, sans hésiter, dit « qu'il ne lui restait plus qu'à protester contre l'illégalité avec laquelle cette séance était terminée [1]. »

Le roi retiré, le parlement resta en séance. Le duc d'Orléans fut prié de mettre sa protestation par écrit, et ne la fit pas attendre. La grande majorité s'y réunit, et il sortit des chambres assemblées un arrêté conçu en ces termes : « La cour, délibérant sur l'illégalité de ce qui vient de se passer à la séance du roi,

[1] Le lecteur attachera sans doute d'autant plus d'intérêt aux détails suivants, qu'ils sont écrits par un témoin oculaire, M. Sallier, qui assistait lui-même, comme membre du parlement, à cette séance mémorable :

« Quand toutes les voix eurent été prises par le premier président, au lieu de laisser former au moins le vœu du parlement par la rédaction des avis et la suspension des suffrages, le garde des sceaux monta auprès du roi, conféra quelques moments avec lui à voix basse; après quoi le roi consterna l'assemblée en prononçant ces paroles : « Après avoir « entendu vos avis, je trouve qu'il est « nécessaire d'établir les emprunts por- « tés dans mon crédit. J'ai promis les « états généraux avant 1792; ma parole « doit vous suffire. J'ordonne que mon « édit soit enregistré. » Le garde des sceaux prononça aussitôt l'enregistrement, comme dans un lit de justice. Une légère rumeur parcourait les rangs pendant que le greffier en chef écrivait sur le repli de l'édit la mention de l'enregistrement, lorsque le duc d'Orléans, placé très-près du roi, éleva la voix pour protester contre la séance, qu'il qualifia d'illégale, et demanda qu'il fût dit que l'enregistrement était fait du très-exprès commandement de sa majesté. Le roi, surpris, répondit avec embarras ces propres paroles : « Cela m'est égal..... « Vous êtes bien le maître... Si... c'est « légal, parce que je le veux. » Il fut fait ensuite lecture de l'édit concernant les non catholiques; après quoi le garde des sceaux ayant pris de nouveau les ordres du roi, remit la délibération au lendemain, en assemblée ordinaire. Il était cinq heures du soir, et l'assemblée durait sans interruption depuis huit heures du matin *.

Aussitôt après le départ du roi, les enquêtes demandèrent avec vivacité la continuation de l'assemblée, s'écriant qu'après ce qui venait de se passer, il n'était pas sûr qu'il y eût un lendemain pour le parlement, ou du moins que tous ceux qui avaient assisté à la séance continuassent à jouir de leur liberté. On demanda au duc d'Orléans de répéter sa protestation, et elle fut écrite sur le registre en ces termes : « Sire, je sup- « plie votre majesté de permettre que je « dépose à vos pieds et dans le sein de « la cour la déclaration que je regarde « cet enregistrement comme illégal, et « qu'il serait nécessaire, pour la dé- « charge de ceux qui sont censés y avoir « délibéré, d'y ajouter que c'est par « l'exprès commandement de votre ma- « jesté **. »

Fs. B.

* Au moment où le roi se leva pour sortir, dit en note l'écrivain véridique dont nous empruntons ces détails, Molé de Champlâtreux, gendre du garde des sceaux, quitta sa place et vint se mettre à côté de moi, qui, étant le dernier reçu du parlement, étais auprès de la barre; et lorsque Lamoignon passa, il lui dit : « Quelle scène vous venez de faire! » Lamoignon, continuant sa marche, répondit gravement : « C'est l'usage. »

** « Le duc d'Orléans n'avait pas prononcé ces propres paroles. Il était fort embarrassé de rassembler ses phrases, quand le parlement voulut en faire registre; et comme il répétait assez mal sa leçon, quelques-uns le reprenaient; et par-dessus tous l'abbé ***, de sa place, le remettait sur la voie, et se chargeait de dicter pour lui; ce qui causait quelque confusion. Sur quoi une voix s'écria assez plaisamment : « Eh! messieurs, écoutez « M. ***; ne voyez-vous pas qu'il doit savoir « cela mieux que M. le duc d'Orléans? »

dans laquelle les voix n'ont pas été recueillies, comptées et réduites en la manière prescrite par les ordonnances, de sorte que la délibération n'a point été complète, déclare qu'elle n'entend prendre aucune part à la transcription ordonnée, et faite sur ses registres, de l'édit d'emprunt graduel et successif pendant cinq années; et sur le surplus continue la délibération à demain. »

Le surplus était ce second édit dont nous avons indiqué l'objet, cette loi qu'appelaient depuis si longtemps la raison, la justice, l'humanité; qui, ne pouvant guérir la blessure faite à la France par la révocation de l'édit de Nantes, en adoucissait du moins les suites funestes, donnait un état civil à tous les protestants restés dans cet empire, et aurait dû, ce semble, les concilier à l'autorité paternelle de Louis XVI. Le malheur du parlement devait être de résister même à cet édit, comme le malheur de Louis XVI devait être de se voir encore puni de ce bienfait.

Il était sans doute impossible que le roi laissât subsister l'acte par lequel le parlement venait de décréditer un emprunt indispensable pour la conservation de l'État; et aucun homme sensé ne dut être surpris d'apprendre dès le lendemain que le roi mandait la grande députation du parlement avec ses registres. Mais le premier ministre, qui semblait avoir résolu de se montrer sévère et d'être faible, s'abandonna légèrement à cette tyrannie odieuse qui punit la liberté individuelle des suffrages dans un corps constitué par la loi pour délibérer. Il fit enlever par lettres de cachet deux magistrats, qu'il envoya prisonniers dans deux châteaux forts. Un troisième ordre de la même nature exila le duc d'Orléans dans sa terre du Raincy; et cette punition aggrava la haine que ce prince avait déjà vouée depuis longtemps à la cour.

Grâce à cette dernière entreprise du ministère, le parlement, qui n'eût pu se présenter à Versailles qu'en accusé, pour subir la radiation de ses registres, se présenta en accusateur, dénonçant l'emprisonnement ou l'exil illégal, et réclamant la liberté immédiate de deux de ses membres et celle du premier prince du sang. Le roi commença par faire biffer sur les registres l'arrêté

de la veille, et défendit expressément de le remplacer d'aucune manière. Quant au prince et aux deux magistrats dont la liberté était demandée, toute la réponse du roi fut « qu'il avait puni deux magistrats dont il avait dû être mécontent; et que lorsqu'il s'était déterminé à donner des marques de mécontentement à un prince de son sang, il ne devait aucun compte de ses raisons à son parlement [1]. »

De ces derniers mots, des actes d'autorité qui les avaient amenés, sortit non-seulement une contestation nouvelle ajoutée à tant d'autres, mais le débat le plus dangereux par sa nature et par ses conséquences; un débat, non sur l'emploi, mais sur l'existence même des lettres de cachet; une réclamation, non d'aucun droit particulier appartenant au prince exilé, aux deux magistrats captifs, mais du droit universel inhérent à vingt-quatre millions de Français; une lutte enfin dans laquelle tout l'avantage ne pouvait manquer d'être du côté du parlement.

Tandis que le premier ministre voulait tout faire à la fois pour gagner au moins quelque faveur à quelque partie de son administration, les parlements le contrariaient en tout, pour ne pas le laisser parvenir à cette popularité qu'ils voulaient garder exclusivement pour eux, afin de s'en servir contre lui. Ainsi Louis XVI, bien plus véritablement religieux qu'aucun de ses censeurs, fut à peu près, dans les chambres assemblées de Paris, accusé d'oublier et sommé de *maintenir la religion de ses pères et celle du royaume*, parce qu'il ne se croyait pas permis de refuser la jouissance des droits naturels et civils à des chrétiens différant de lui sur quelques points de leur croyance. Ce ne fut qu'après un assaut de remontrances et d'injonctions réitérées, après avoir

[1] « Je fus de cette députation, dit M. Sallier dans l'ouvrage que nous nous plaisons à citer; et, parmi différentes observations que j'eus lieu de faire en plus d'un sens, j'eus occasion de remarquer combien quelques-uns de ceux que leur devoir appelait à être les défenseurs du trône, et qui travaillaient dès lors à la révolution, se jouaient déjà du respect et des bienséances.

« La députation se retirait. Je sortais le dernier du cabinet, avec les gens du roi. Nous touchions encore le seuil de la porte, lorsque l'avocat général Seguier, vieilli dans l'habitude du respect pour les paroles du roi, nous dit à voix très-basse : « Mais cette réponse n'est « cependant pas aussi dure qu'on aurait « pu le craindre. » Hérault de Séchelles, éclatant de rire, et parodiant en bouffon la stupidité populaire, répondit tout haut : « O mon Dieu, oui! Vive notre « bon roi! » (*Ann. franç.*, par M. Sallier, pag. 139.)

Fs. B.

essayé ce que pourraient contre une loi si juste ou les cris absurdes du fanatisme, ou les calculs sordides de la fiscalité [1], qu'on accorda la sanction de l'enregistrement à ce vœu du roi, qui était le vœu de tous les gens de bien. La formation des assemblées provinciales, la perception des revenus publics, éprouvèrent chaque jour de nouvelles difficultés dans les provinces. Le droit de consentir les impôts fut contesté aux états de Languedoc par le parlement de Toulouse, et à ceux de Bretagne par le parlement de Rennes. Celui de Metz enjoignit à l'assemblée des Trois-Évêchés de ne souscrire à aucun abonnement. Le parlement de Grenoble imita celui de Bordeaux, empêcha nettement l'exécution des édits du roi par des arrêts de défense ; et toute la machine de l'administration se trouva subitement arrêtée en Dauphiné.

Pendant quatre mois toute la France retentit de remontrances, d'arrêtés, de cris de toute espèce, qui demandaient impérieusement la révocation de l'exil du prince, la liberté des magistrats prisonniers, l'abolition des lettres de cachet ; et déjà même quelques vœux se firent entendre pour la destruction de la Bastille et des autres prisons d'État. Les réponses du roi, arrêtées dans son conseil, se trouvaient en désaccord avec ses sentiments et ses actions. C'était certainement une bizarre circonstance et un étrange contre-sens que d'avoir amené les choses au point de faire défendre la théorie des lettres de cachet par la bouche du roi, qui, dans la pratique, se vantait avec justice d'*en avoir fait un usage plus modéré qu'aucun de ses prédécesseurs*, et qui, d'époque en époque, avait resserré dans des bornes toujours plus étroites l'exercice de ce pouvoir. Mais le nombre est bien grand des hommes en autorité qui, même sans avoir embrassé l'exécrable système de ne compter jamais la justice pour rien, trouvent cependant commode de pouvoir s'en affranchir quand il leur plaît. Le premier ministre d'ailleurs

[1] On voulut mettre, pour condition à l'enregistrement, que les biens confisqués sur les religionnaires seraient restitués à leurs héritiers ; et le roi fit cette réponse remarquable : « Je pourvoirai à ce qui « regarde la restitution des biens des « religionnaires, sans répandre le trou- « ble dans les possessions qui ont la fa- « veur de *l'ancienneté* et de *la bonne foi*. « Mon édit annonce cette disposition, qui « ne peut avoir lieu qu'après l'enregis- « trement. »

W.

calculait qu'il aurait bientôt besoin de moyens rigoureux. Il méditait un changement complet dans l'administration générale de tout le royaume; il s'attendait à des résistances, ne connaissait pas une autre manière de les vaincre, hélas! et ne savait même employer la seule qu'il connût.

Vers le mois d'avril 1788, le gouvernement, fidèle à l'engagement qu'il avait contracté de rendre un compte annuel des finances, annonça qu'il allait publier l'état de recette et de dépense de l'année courante. Le résultat du compte avait déjà percé dans le public. La disproportion du revenu ordinaire avec les charges totales de cette année était de cent soixante millions. Ce déficit devait être non-seulement couvert, mais excédé de sept millions, par le produit présumé des emprunts successifs, et par la portion réalisée des réformes promises. Celles-ci, que nous avons vues arrêtées pour la seconde année à cinquante millions, étaient consommées, dès ce premier compte, pour la valeur de trente-six, et l'on annonçait une nouvelle progression qui les porterait jusqu'à cent deux millions pour l'année 1792, époque de la tenue des états généraux. M. Lambert, alors contrôleur général des finances, longtemps membre distingué du parlement de Paris, joignant à toutes les vertus morales et religieuses une instruction profonde et une méthode admirable, M. Lambert avait mis à ce *compte rendu* le sceau de son travail et de sa probité. On avait songé à calmer les esprits en même temps qu'à les éclairer. Tout en soutenant le droit d'expédier des lettres de cachet, on avait dans le fait révoqué celles qui avaient été lancées contre le duc d'Orléans et les deux magistrats. Le premier était entièrement libre : les deux autres, sortis de prison, avaient eu la permission de se rendre dans leurs terres. Une émulation louable se faisait remarquer dans les divers départements. Le comte de Brienne avec le conseil de la guerre, le comte de la Luzerne avec celui de la marine, se livraient sans relâche à un travail assidu, dont quelques objets peut-être étaient d'une utilité douteuse, mais dont l'ensemble attestait certainement le zèle et l'intégrité. Le garde des sceaux, aidé des lumières et des vertus de cet autre Lamoignon, dont le nom ne se prononce plus sans douleur et sans respect, s'oc-

cupait infatigablement de sa réforme si nécessaire dans la législation criminelle, et de l'amélioration tant désirée dans l'éducation publique. Il avait déjà commencé d'associer à ses nobles travaux le parlement de Paris, en demandant qu'il s'y formât un comité pour concourir à l'examen et à la discusion des projets de lois nouvelles. Une première *déclaration du roi,* précieuse pour les droits du citoyen et pour la défense de l'innocent, avait déjà été envoyée aux chambres assemblées. Le baron de Breteuil s'appliquait à l'embellissement de Paris, mais à ce genre d'embellissement qui est salutaire et n'est point onéreux. Il dégageait les ponts des masures malsaines qui les surchargeaient; rendait à l'air sa circulation et sa salubrité; isolait, multipliait et enrichissait les hôpitaux; obéissait enfin au vœu le plus cher du roi, en soignant le pauvre avec une attention suivie. Le ministre des affaires étrangères, homme instruit et aimable, d'un esprit fin, doux, conciliant, et qui a montré par la suite qu'il savait y joindre le courage, le comte de Montmorin conservait la paix du dehors, qui avait pensé être troublée par les querelles de la Hollande. C'est un problème aujourd'hui, s'il ne faut pas regretter les succès qu'eut alors son habileté; si l'on n'eût pas détourné le cours menaçant de la sédition, en portant subitement les esprits vers une occupation aussi dominante qu'immédiate; et si ces parlements, qui refusaient tout subside à la demande raisonnée des ministres, n'eussent pas cédé au cri impérieux et alarmant de la guerre. Quoi qu'il en soit de cette question, élevée comme tant d'autres après l'événement, il est certain qu'alors l'état des finances faisait frémir à l'idée d'une seule campagne. Le simple simulacre d'un camp établi à Givet n'avait pas pu se réaliser. La paix seule était désirée, elle était obtenue, et le tableau général que nous venons de tracer semblait devoir rappeler le crédit public au secours des finances, seule partie malade dans l'administration.

Tout à coup, comme si elles eussent craint que le crédit public ne se relevât des blessures sans nombre qu'elles lui avaient portées, les chambres assemblées du parlement de Paris imaginèrent d'envoyer au roi, le 13 avril 1788, des remontrances sur la séance royale du 19 novembre 1787, pour répéter que

le parlement n'avait eu aucune part à l'enregistrement des emprunts ordonnés à cette séance, et que *ces emprunts étaient illégaux*.

A quelques jours de là, un de messieurs dénonça les recherches que faisaient les contrôleurs de vingtièmes pour établir la taxe des contribuables dans les provinces qui n'avaient pas abonné cet impôt. Le parlement reçut la dénonciation, arrêta (il faut le dire pour le croire) que *l'augmentation progressive des vingtièmes ne devait pas suivre l'augmentation progressive des revenus*, ce qui était dire que le vingtième ne devait pas être le vingtième; ordonna qu'*il serait informé de l'existence et de la conduite des contrôleurs*, et que *les gens du roi rendraient compte des informations à la cour dans un mois*.

Les prêteurs craignirent d'être ruinés, les contrôleurs d'être pendus; on ne porta point aux emprunts, on ne perçut point l'impôt.

Cependant la fermentation continuait dans tous les autres parlements, et chaque jour en augmentait la violence. La question générale des lettres de cachet avait survécu à la délivrance des individus qui en avaient été frappés quelque temps. Plusieurs provinces restaient privées du bienfait d'une assemblée provinciale, parce qu'une cour de justice leur avait défendu d'en jouir, et parce qu'un don du roi à ses peuples avait été intercepté par ses juges. Des parlements s'écrivaient entre eux pour s'enhardir à la résistance; d'autres écrivaient au souverain pour lui déclarer qu'ils ne lui obéiraient pas, et pour le sommer d'assembler immédiatement les états généraux. Ils s'accordaient sur un point, et se contredisaient sur un autre. Un commandant, un commissaire du roi entraient dans une de ces cours pour faire enregistrer un édit; le tribunal tout entier disparaissait, et laissait le commandant seul avec le greffier et le premier président. La loi enregistrée, le commandant parti, tout le tribunal accourait pour déclarer l'enregistrement nul. Les routes étaient couvertes de *grandes députations* des parlements, qui allaient à Versailles voir biffer leurs registres de la main du roi, et qui retournaient dans leur ville couvrir une nouvelle page d'un nouvel arrêté plus audacieux que celui qui venait d'être annulé. Plus ces actes

étaient incendiaires, plus ils respiraient la révolte, et plus on s'empressait de leur donner une publicité effrayante. L'impossibilité de gouverner arrivait rapidement. Le premier ministre, possédant en vain toute la confiance du roi, parvenu auprès de son maître à un excès de crédit dont lui-même se disait effrayé, allait se trouver dénué de toute espèce de pouvoir. Il avait à lutter contre la nature autant que contre les hommes. Une mauvaise complexion, d'anciennes infirmités, une tête faible, un sang allumé par le travail et le chagrin, le mettaient toutes les semaines aux portes de la mort. Sans cesse les médecins lui défendaient de s'occuper même d'une seule affaire, et il s'acharnait à porter le poids de toutes. C'est dans un état si déplorable, du milieu de cette faiblesse physique et morale, que l'archevêque de Toulouse, devenu archevêque de Sens, méditait d'opérer à la même heure sur toute la surface de France un changement qui, devant rencontrer de tels obstacles, eût exigé la réunion d'un ministre aussi fort que Richelieu, avec un roi aussi soumis dans le conseil et aussi brave dans l'action que l'était Louis XIII.

Tous les commandants, tous les intendants de provinces eurent ordre de se rendre chacun à son poste; d'y attendre les instructions qu'ils recevraient tous le même jour, et de les exécuter sans se permettre la plus légère altération. On vit, dans Versailles, des sentinelles placées à la porte et à chaque fenêtre de l'imprimerie royale. Aucun des ouvriers qu'on y employait ne put en sortir : ils dormaient dans l'atelier, et recevaient leur nourriture du dehors. Un lit de justice fut annoncé comme étant très-prochain, et devant être très-solennel. On parlait de venger à la fois l'autorité royale et l'intérêt des peuples, de couper d'un seul coup la racine de toutes ces insurrections parlementaires. Une anxiété générale parcourait les premières classes de la société, et les magistrats la ressentaient particulièrement.

Un de ces magistrats dont nous avons déjà parlé, cet homme qui ne manquait ni de talents, ni de lumières, ni de courage, mais si ardent, si tourmenté du désir de la célébrité, si infatué des prétentions chimériques de son corps; cet homme qui devait être successivement l'injuste détracteur de la noblesse et de la royauté, puis le flatteur pernicieux de l'une et de l'autre, puis la déplo-

rable victime de ses excès dans tous les sens, le conseiller d'Éprémesnil parvint à corrompre la femme d'un de ces ouvriers enfermés dans l'imprimerie royale, et par elle son mari. On lui apporta dans une boule de terre glaise plusieurs feuilles imprimées : il connut quelques dispositions des édits qui allaient se produire.

A peine avait-il les feuilles entre les mains, et déjà il courait chez le premier président, demandait l'assemblée des chambres, leur dénonçait ce qu'il savait des projets ministériels, et faisait la motion d'un serment par lequel tous les membres se lieraient à n'autoriser aucune innovation, et à ne prendre place dans aucune compagnie qui ne serait pas le parlement lui-même, composé des mêmes personnages et revêtu des mêmes droits. Ce serment fut prêté : il servit de prélude à celui du jeu de paume, qui devait suivre onze mois après. Une déclaration fut rédigée, qui préluda de même à la déclaration des droits, et dans laquelle le parlement ne manqua pas de ramener la question populaire de la liberté individuelle. Il rangea parmi les droits de la nation celui d'accorder librement les subsides par l'organe des états généraux, parmi les droits du citoyen celui sans lequel tous les autres sont inutiles, de ne pouvoir être arrêté par quelque ordre que ce soit, si ce n'est pour être remis sans délai entre les mains de juges compétents.

Les pairs étaient à la séance, et la déclaration et le serment passèrent à l'unanimité.

Instruit de ce qui venait de se passer, le premier ministre en conçut un ressentiment aisé à expliquer, et que ses collègues partagèrent. Le succès des opérations qui allaient se développer reposait principalement sur le secret qui devait les couvrir, jusqu'à l'instant précis où elles seraient manifestées dans le lit de justice. Le roi se sentit vivement offensé.

Un arrêté du conseil cassa l'arrêté pris la veille par le parlement de Paris, avec la défense, tant de fois bravée, d'en rendre de pareils à l'avenir, sous peine de désobéissance. Quant au conseiller d'Éprémesnil, qui avait été le promoteur de cette séance et des résolutions qu'on y avait prises, un ordre secret fut donné

pour l'arrêter, lui et un de ses collègues nommé Goislard, qui l'avait aidé dans sa manœuvre et imité dans sa passion.

Les deux magistrats avaient dû être arrêtés chacun dans sa maison, à la pointe du jour. On s'y présenta en effet. Comment l'un et l'autre parvinrent à s'échapper, c'est ce qui est difficile à comprendre, sans soupçonner quelque collusion de la part du chef de la police, qui, comme l'on sait, appartenait à la magistrature. Quoi qu'il en soit, d'Éprémesnil, couvert de l'habit de livrée d'un de ses gens, Goislard déguisé d'une autre manière, coururent se refugier au palais, où, s'étant revêtus de leurs robes magistrales, ils dénoncèrent au premier président l'attentat formé contre leurs personnes. Convoquer le parlement, assembler les chambres, inviter les pairs, mettre sous la sauvegarde de la loi les deux magistrats menacés, tout cela fut l'affaire d'une heure. Alors le parlement arrêta d'envoyer sur-le-champ une députation au roi à Versailles, et de rester en séance jusqu'au retour des députés.

Ils revinrent annoncer que le roi avait refusé de les recevoir, en leur faisant dire qu'il voulait être obéi, et que les deux magistrats se rendissent prisonniers. On résolut à l'instant l'envoi d'une nouvelle députation. Il fut arrêté de plus que la délibération serait continuée pendant la nuit, et que la cour persévérerait à recueillir dans son sein et à défendre par sa présence ceux de ses membres qu'on voulait lui enlever.

Pendant la nuit, les magistrats, du lieu de leur séance, entendaient d'abord un bruit tumultueux, bientôt après des pas de chevaux et un cliquetis d'armes. C'étaient un détachement de gardes françaises, un de gardes suisses, et un troisième de cavalerie, qui investissaient le palais. Les deux magistrats menacés eurent recours à leur déguisement du matin, et essayèrent, mais en vain, de s'échapper. Il leur fallut reprendre leur robe, et remonter à leurs places. Bientôt avenues, corridor, salles, tout fut occupé. Les portes de la grand'chambre étaient fermées : le major des gardes françaises s'y présenta avec des sapeurs, menaçant de les enfoncer si l'on refusait de les ouvrir. Elles furent ouvertes.

Ce major était connu par une fermeté extrême : gentilhomme de la plus ancienne extraction, rempli de l'idée de ses ancêtres, il était bien plus enclin à outrer les principes d'honneur qu'à les oublier un instant. Une fois il s'était cru offensé par un prince du sang, et, en affectant de se trouver partout sur son passage, lui avait fait comprendre qu'il osait lui demander une satisfaction : le prince avait eu la générosité de deviner l'appel et de s'y rendre : le digne petit-fils du grand Condé s'était battu en duel avec le marquis d'Agoust. Il n'était pas dans la nature d'un tel homme de se faire, comme on l'a dit dans ces temps d'exagération, le vil instrument du despotisme ministériel; mais, serviteur du roi, il croyait de son devoir d'obéir dès que le roi ordonnait. Frappé, en entrant dans la grand'chambre, par le spectacle imposant de cent cinquante magistrats et de dix-sept pairs de France, qui tous en silence offraient sur leur visage l'empreinte de la douleur et de l'indignation, le marquis d'Agoust déclara qu'il s'était vu à regret chargé de l'exécution d'ordres rigoureux; mais que ces ordres devaient être obéis, et qu'il fallait que MM. d'Éprémesnil et Goislard se remissent entre ses mains. On lui demanda s'il les distinguait dans le nombre des magistrats qu'il voyait assemblés? Il répondit qu'il ne les connaissait point. On lui répliqua « que, s'ils étaient présents, ils ne pouvaient lui échapper, puisque la salle était environnée de toute part; que la cour des pairs était occupée à délibérer; qu'elle attendait le retour d'une députation envoyée vers le roi; et qu'il était requis de se retirer jusqu'à ce que la délibération fût achevée, et l'effet de la députation connu. » Il se retira.

Le gouvernement resta inflexible. La seconde députation revint, comme la première, sans avoir pu pénétrer jusqu'au roi. Le marquis d'Agoust reçut de nouveaux ordres, rentra dans la grand'chambre, et somma le premier magistrat, près duquel il se trouva, de lui montrer M. d'Éprémesnil. Sur la réponse du magistrat, qu'il n'était pas fait pour être le délateur de son collègue, le major conjura la cour de ne pas le réduire à une extrémité affreuse, entre le respect qu'il voulait toujours porter au parlement, et la fidélité qu'il devait au roi. A ce mot il se forma, dit-on, un groupe de jeunes conseillers, qui mirent dans leur centre les deux coupables. Un

magistrat moins jeune et moins exalté observa que, s'il était un des deux individus sommés de se rendre, il ne se croirait pas permis de compromettre, pour sa cause personnelle, le parlement tout entier. Ce mot peu généreux fut saisi généreusement par d'Éprémesnil. Il fendit les rangs qui le couvraient, se nomma, et entraîna Goislard par son exemple. Avant de sortir, il fit au parlement un adieu pathétique et courageux, déplorant la perte de la liberté publique, l'avilissement de la magistrature, et la profanation du sanctuaire des lois. Il demanda au ciel d'être la seule victime du despotisme ministériel; et lui et son compagnon d'infortune, s'arrachant du milieu des embrassements et des larmes de leurs collègues, sortirent de la grand'chambre. Deux exempts de police les attendaient, et les conduisirent à deux voitures qui devaient mener l'un aux îles Sainte-Marguerite, et l'autre à Pierre-en-Cise. En traversant la cour du palais, et sur le marchepied de la voiture, d'Éprémesnil essaya de remuer le peuple. Il lui demanda comment il pouvait laisser traiter ainsi ses magistrats? Quelques cris perdus s'élevèrent çà et là, mais il n'y eut pas l'ombre de mouvement. L'auteur de cette narration se rappelle que le désir d'observer de près des événements qui acquéraient tant d'importance le conduisit ce jour-là au palais. Il entendit des jeunes gens qui étaient loin d'appartenir à ce qu'on appelle communément le peuple, il les entendit demander, à des gardes françaises sous les armes, si, dans le cas où l'on voudrait délivrer le parlement, ils tireraient sur leurs concitoyens? et il entendit le soldat répondre constamment : « Je tirerais sur mon ami, je tirerais sur mon frère, si j'en recevais l'ordre [1]. »

Les deux magistrats une fois emmenés, le marquis d'Agoust acheva de remplir ses instructions ultérieures. Le roi enjoignait à tous les membres du parlement de se séparer : ils obéirent. Tous défilèrent en robe entre la double haie de fusiliers. Le major ferma les portes du palais, et en emporta les clefs [2].

[1] Quatorze mois après, les soldats qui avaient prononcé ces paroles s'associaient aux Parisiens pour repousser les troupes, et pour s'emparer de la Bastille. Fs. B.

[2] M. Sallier ayant mêlé au récit de cette séance des particularités qui lui donnent un caractère encore plus dramatique, sans lui rien ôter de sa fidélité, nous avons extrait des Annales françaises tout ce morceau, que nos lecteurs retrouveront avec plaisir dans les éclaircissements, sous la *note* C.

Fs. B.

Dès le lendemain, le parlement reçut l'ordre de se transporter à Versailles le jour suivant, pour la tenue de ce lit de justice tant annoncé. Avant de sortir de Paris, les chambres se réunirent au palais, et renouvelèrent l'engagement de regarder comme non avenu tout ce qui allait se passer à Versailles.

Le roi, qui, même par la conscience qu'il avait de ses intentions pures, n'en était que plus malheureux des traverses et plus offensé des injustices qu'il éprouvait, ouvrit la séance par un discours concis et sévère, prononcé avec l'accent d'une douleur sombre. Il dit « qu'il n'y avait point d'écart auquel, depuis une année, ne se fût livré le parlement de Paris, imité aussitôt par les parlements des provinces. Que le résultat de leurs entreprises était l'inexécution de lois intéressantes et désirées, la langueur des opérations les plus précieuses, l'altération du crédit, l'interruption ou la suspension de la justice, enfin l'ébranlement même de l'édifice social et de la tranquillité publique. Qu'il devait à ses peuples, à lui-même, et à ses successeurs, de réprimer de tels écarts. »

Jusque-là il était impossible de nier un seul mot de ce que disait le roi, soit à l'égard des faits et des résultats dont il se plaignait, soit relativement à l'idée qu'il se faisait de ses devoirs. Passant au remède, après avoir exposé le mal, le roi annonça « que, forcé à regret de punir quelques magistrats, il aimait mieux prévenir que réprimer de semblables excès. Qu'il ne voulait pas détruire ses parlements, mais les ramener à leur devoir et à leur institution. Qu'il voulait convertir un moment de crise en une époque salutaire pour ses sujets; commencer la réformation de l'ordre judiciaire par celle des tribunaux; procurer aux justiciables une justice plus prompte et moins dispendieuse; confier de nouveau à la nation l'exercice de ses droits légitimes, qui devaient toujours se concilier avec ceux du souverain ; qu'il voulait surtout mettre dans toutes les parties de la monarchie cet ensemble et cette unité de vues, sans lesquels un grand royaume est affaibli par le nombre même de ses provinces. » Il ajouta « que l'ordre qu'il venait établir n'était pas nouveau. Que le parlement était unique à l'époque où Philippe le Bel l'avait rendu sédentaire à Paris. Qu'il fallait à un grand État un

seul roi, une seule loi, un seul enregistrement; des tribunaux d'un ressort peu étendu, chargés de juger le plus grand nombre de procès; des parlements auxquels les plus importants seraient réservés; une cour unique, dépositaire des lois communes à tout le royaume; enfin des états généraux assemblés non une fois, mais toutes les fois que le besoin de l'État l'exigerait. Telle est, dit le roi en finissant, la restauration que mon amour pour mes sujets a préparée, qu'il consacre aujourd'hui pour leur bonheur. » Et le garde des sceaux reçut le commandement de faire connaître plus en détail les intentions royales.

Lamoignon, qui dans ce jour mémorable porta cinq fois la parole, commença par faire publier trois édits, dont l'utilité générale n'admettait aucun doute, même en accordant, à ceux qui ont voulu en corrompre le motif, qu'on s'occupât plus de faire du mal aux parlements que de faire du bien aux peuples.

Le premier de ces édits, relatif à l'administration de la justice, la rendait en effet et moins dispendieuse, et plus prompte, et plus sûre.

Le parlement de Paris était réduit, par un second édit, à une grand'chambre, une chambre de tournelle et une seule des enquêtes, formées en tout de soixante et treize conseillers et de neuf présidents.

La troisième loi nouvelle, produite sous le nom de *Déclaration du roi*, exauçait les vœux, on pourrait dire les cris qui depuis longtemps s'élevaient de toutes les parties de la France, pour solliciter la réforme du code et de la procédure criminelle. Il est douloureux, mais il est vrai de dire que, dans les trente dernières années qui venaient de s'écouler, les méprises et trop souvent la passion des juges avaient produit des scènes d'iniquité et de barbarie qui avaient porté dans tous les esprits l'indignation et la terreur. Des hommes longtemps opprimés avaient fini par terrasser avec éclat leurs oppresseurs. D'illustres victimes avaient laissé après elles des vengeurs religieux; d'obscurs infortunés avaient rencontré de généreux patrons. Les préjugés de corps, une vanité tout à la fois puérile et cruelle, un esprit indomptable d'orgueil, de tyrannie et de haine, s'étaient armés en vain de tout leur pouvoir pour étouffer les gémissements, et

pour punir les protecteurs de l'innocence. Ces gémissements n'en avaient retenti que plus haut, ces protecteurs n'en avaient été que plus dévoués à la cause qu'ils avaient embrassée. La philosophie, qui dans cette carrière ne courait pas risque de s'égarer, avait prêté tout son appui aux victimes, c'est-à-dire à l'humanité entière. La magistrature elle-même voyait, chaque jour, sortir de son sein des dénonciateurs magnanimes de ses routines barbares, les Servan, les Niondar, les Morvau (ce nom était pur alors), les Argis, les Catelau, tant d'autres, et ce Dupaty dont les mémoires, condamnés au feu, venaient d'arracher trois innocents au supplice de la roue. De tous côtés on demandait que l'instruction d'un procès criminel fût surveillée par l'œil du public; qu'un accusé obtînt un conseil pour défendre sa vie et son honneur; que l'innocence, toujours présumée jusqu'à la condamnation, mît à l'abri de l'outrage un prévenu à qui la justice allait peut-être devoir une réparation; que même un condamné ne pût être livré à des peines arbitraires; que la question avant la mort fût supprimée, comme l'avait été celle avant le jugement; que les juges fussent obligés de spécifier le délit qu'ils punissaient, et qu'on ne vît plus d'arrêt qui envoyât un homme à la mort pour les cas résultants du procès; qu'enfin un intervalle fût accordé entre la condamnation et le supplice; et que, pour casser une sentence de mort déclarée nulle par la loi, on n'attendît pas que l'homme illégalement condamné eût été physiquement privé de la vie, qu'on ne pouvait plus lui rendre. Voilà les objets, voilà les vœux qui étaient presque tous remplis par la troisième déclaration du roi.

Passant de l'administration de la justice aux formes de la législation, à ce grand changement qui était, on ne peut le nier, une révolution complète dans le gouvernement français, Lamoignon commença par exposer ce qu'il fallait voir dans cette cour unique et suprême que le roi venait d'annoncer. Étrangère sans doute aux habitudes des derniers siècles, elle n'était cependant une innovation ni dans les annales ni dans le droit public de la monarchie française. Le roi ne faisait que rétablir aujourd'hui ce tribunal supérieur autrefois existant, cette cour plénière que deux monarques français, dont un surnommé *le Sage*, avaient

définie « le consistoire des féaux et des barons, la cour du baronnage et des pairs, le parlement universel, la justice capitale de la France, la seule image de la majesté souveraine, la source antique de toute la justice du royaume, et le principal conseil des rois. »

Le fond de cette cour plénière devait être composé du chancelier ou garde des sceaux de France, et de la grand'chambre tout entière du parlement de Paris, dans laquelle prendraient séance les princes du sang, les pairs du royaume, les grands officiers de la couronne, des prélats, des maréchaux de France, des gouverneurs de provinces, d'autres personnages également qualifiés, dix conseillers d'État ou maîtres des requêtes, deux magistrats de la chambre des comptes de Paris, deux de la cour des aides, et un député de chaque parlement de province. Tous les membres de la cour plénière étaient irrévocables et à vie. Ils devaient être présidés par le roi; en son absence, par le chancelier ou le garde des sceaux; à leur défaut, par le premier président ou autres présidents du parlement de Paris. Les séances habituelles devaient se tenir dans la grand'chambre du même parlement, et les sessions durer depuis le 1er décembre jusqu'au 1er avril.

Toutes ces explications données, tous ces édits lus et enregistrès du très-exprès commandement du roi, le garde des sceaux annonça une cinquième et dernière loi qui constituait tous les parlements du royaume en vacance, jusqu'à ce que le nouvel ordre fût établi; mesure qui, deux ans après, devait encore être imitée, non plus pour la réforme, mais pour l'anéantissement de toutes ces cours. Cette dernière loi publiée, le roi reprit la parole. Il déclara que toutes ses volontés tendaient au bonheur de ses sujets, et que plus elles étaient modérées, plus elles seraient fermement exécutées. Il ordonna à ceux qui devaient être membres de la cour plénière de rester à Versailles, aux autres de se retirer; et le lit de justice fut terminé.

Le lecteur peut maintenant juger par lui-même et les détails et l'ensemble de cette grande opération, objet d'une censure qui a été implacable, et le principe d'une résistance qu'on a crue invincible. Condamnée alors sans examen, elle serait peut-être défendue aujourd'hui avec partialité. Ce qui est certain, c'est que le

cri public qui s'éleva tout à coup pour dénoncer dans la cour plénière l'instrument d'un despote, et un sénat d'esclaves, se serait moins trompé s'il eût accusé en elle une puissance rivale du trône, et capable de l'ébranler. Une cour qui n'eût eu aucunes racines dans les monuments de l'histoire et dans le respect des peuples; un sénat sans aïeux, sans fortunes, sans vertus, sans volonté, sans moyens; qui, créé par la force, maintenu et soudoyé par elle, n'eût pas renfermé dans toute son organisation un seul atome d'indépendance : un tel sénat, sans doute, eût pu ne présenter qu'un troupeau d'esclaves, destinés à étendre sur tous les parlements et sur la nation entière le joug qu'ils auraient subi les premiers. Mais à aucune époque les chefs de l'antique noblesse française n'eussent été les instruments serviles des calamités publiques, et ils l'eussent été aujourd'hui moins que jamais. Les chefs de la magistrature présentaient une garantie sans doute aussi assurée contre des soupçons si injurieux. Enfin, c'était une bizarrerie digne de l'inconséquence des temps, que les plus ardents dénonciateurs de la cour plénière, ceux qui la peignaient avec les plus odieuses couleurs, comme un corps essentiellement dévoué à l'obéissance passive, fussent précisément les membres qui devaient la composer, et qui avaient résisté antérieurement, lors de la dissolution des parlements; qui venaient de résister avec une malheureuse efficacité dans les séances royales tenues au parlement de Paris; qui résistaient dans le moment même, en ne voulant pas, malgré les ordres réitérés du roi, entrer dans la cour, où il leur commandait de venir occuper une place [1].

Quelques personnes, qui, soit raison, soit préjugé contraire, ne partagèrent pas alors la prévention générale, admettaient la possibilité que cette *cour du baronnage et des pairs* écrivît la grande charte des libertés publiques, comme avaient fait les grands ba-

[1] La déclaration du déficit, l'établissement de la cour plénière, la solennité du lit de justice, étaient comme à l'ordinaire, dans le public, le sujet de mille plaisanteries. Voici l'une des moins mauvaises : on jugera par là de ce qu'étaient les autres.

« On parle, dit-on, du mariage de très-haut et très-puissant seigneur monseigneur *Déficit*, avec très-haute et très-puissante demoiselle mademoiselle *Plénière ;* mais il s'élève, ajoute-t-on, de grandes difficultés contre cette alliance : la première, c'est que monseigneur est d'une taille énorme, et mademoiselle très-petite et très-peu formée; on prétend aussi que l'union serait incestueuse, tous deux étant enfants du *même lit.* » (*Corresp. de Grimm*, tom. IV, p. 521.)

Fs. B.

rons en Angleterre, et finît par composer une première chambre dans une représentation vraiment nationale. Nous n'examinerons pas ici cette conjecture, aussi plausible que toute autre, et nous reprendrons le récit des faits.

La grand'chambre du parlement avait, ainsi que les pairs et les grands officiers de la couronne, reçu l'ordre de rester à Versailles : les autres chambres devaient en partir. Toutes étaient déclarées en vacance, et le palais de justice était fermé à Paris. Dans ces circonstances, et n'ayant plus de lieu pour se réunir, le parlement, à peine descendu des appartements royaux, tint une assemblée générale, non pas dans un *jeu de paume*, mais dans une auberge à Versailles. Il est à peu près certain que la majorité de la grand'chambre, en connaissant, dans son entier, le plan dont on ne lui avait dénoncé à Paris que des fragments, penchait fortement vers la soumission. Mais ce serment fatal par lequel d'Éprémesnil l'avait engagée à se lier d'avance, l'adresse que mirent les autres chambres à se prévaloir de cet *engagement sacré*, l'esprit d'opposition porté au plus haut degré dans la plupart de ces pairs, qu'on présentait ailleurs comme les agents du pouvoir arbitraire, tout empêcha le retour vers les volontés du souverain. On arrêta une déclaration portant que « le silence des magistrats en présence de sa majesté ne devait pas être regardé comme un acquiescement aux édits; qu'ils se regardaient comme parfaitement étrangers à ce qui venait de se passer, et qu'ils n'accepteraient aucune place dans la nouvelle *cour* dénommée *plénière*, leurs serments, leurs devoirs, et leur fidélité au roi, ne leur permettant pas d'y siéger. » La rédaction de cet arrêté ne fut cependant pas résolue définitivement dans cette soirée, et on l'ajourna au lendemain.

Le lendemain, le roi, informé de la délibération de la veille, crut pouvoir en prévenir l'effet en paraissant l'ignorer, et en tenant dans ses appartements une nouvelle séance en forme de lit de justice, à laquelle il appela tous ceux qui composaient la grand'chambre du parlement. Il leur déclara « qu'il les rassemblait pour leur confirmer sa volonté; qu'il persisterait dans un plan qui avait pour base la tranquillité comme la félicité de son peuple, et qu'il se reposait sur leur zèle autant que sur leur fidélité. »

Toutes les chambres coururent dans le lieu où elles s'étaient assemblées la veille, et à l'unanimité sinon des sentiments, au moins des voix, « les membres de la cour persistèrent dans toutes leurs résolutions, et particulièrement dans celle du 3 mai. »

On se disposait à une troisième séance royale pour le jour suivant. On y renonça, d'après la rumeur, vraie ou fausse, que les pairs devaient tous, à l'exception de dix, protester, à la face du roi, contre tout ce qui s'était fait au lit de justice. Le premier ministre, qui avait annoncé tant de fermeté et de persistance, se trouva tout à coup ne sachant que résoudre. Le ridicule vint s'emparer de cette opération, qui avait dû être si imposante. Les magistrats, retenus à Versailles par l'ordre du roi, pour composer la cour plénière, erraient dans les rues de la ville ou dans les appartements du château, sans jamais entrer dans la chambre préparée pour leur séance. Il fallut les renvoyer dans leurs terres, pour se donner le temps d'imaginer une conduite à tenir. On bafoua, on chansonna de toute part cette malheureuse cour plénière, morte avant d'être née. Quand on prendrait sur soi aujourd'hui de trancher ce qui est certainement un grand problème, quand on oserait prononcer que ces projets étaient bons en eux-mêmes, il faudrait encore reconnaître qu'un ministère aussi malhabile dans les moyens, et aussi irrésolu devant les obstacles, devait tout perdre.

Le même jour où s'était tenu à Versailles le fameux lit de justice pour le parlement de Paris, tous les autres parlements du royaume avaient été assemblés pour attendre les ordres du roi. Le commandant militaire de la province, assisté d'un autre commissaire du roi pris dans le conseil, était venu tenir une séance royale dans chacune de ces cours, avait fait enregistrer d'autorité les mêmes édits qu'on enregistrait à Versailles; puis mettant le parlement tout entier en vacance, faisant fermer les portes du palais, en avait pris les clefs avec lui.

Toutes ces cours avaient protesté ou avant, ou pendant, ou immédiatement après l'enregistrement. En Bretagne, le procureur syndic des états était entré au parlement avant les commissaires du roi, et avait déposé sur le bureau la protestation de la province contre tout ce qu'ils allaient ordonner. A Pau, le syndic

des états de Navarre s'était présenté, dans la même intention, à la porte du palais, séance tenante. L'entrée lui avait été refusée; mais l'évêque de Lescars, président de ces états, et qui siégeait au parlement comme conseiller d'honneur, avait suppléé le syndic, et la protestation n'en avait été que plus imposante. A Dijon, à Besançon, comme à Rennes, comme à Grenoble, il y avait eu quelques mouvements de la noblesse, qui en avaient causé parmi le peuple. La querelle s'engageait, et l'on semblait de toute part s'essayer à l'insurrection.

C'était plus qu'un essai dans les deux dernières villes que nous venons de nommer. Il est impossible de ne pas se livrer ici à quelques détails particuliers. Nous parlerons d'abord de la Bretagne, et nous aurons pour garant le récit qu'a publié l'intendant même de cette province, qui fut un des commissaires du roi chargés de la périlleuse mission, et que son courage trop peu secondé pensa en rendre la victime.

Le comte de Thiars, commandant pour le roi en Bretagne, était premier commissaire, et avait l'intendant pour adjoint. A peine l'un et l'autre eurent-ils mis le pied dans le palais, qu'ils furent sifflés, bafoués, pressés par la foule, jusqu'à craindre d'en être étouffés ; renvoyés d'une porte à l'autre pour entrer dans la grand'chambre, et les trouvant toutes fermées. Enfin, après avoir été pendant une heure le jouet de toute la robe subalterne et de toute la populace du palais, ils virent une porte s'ouvrir; mais, en entrant dans la grand'chambre, ils reçurent l'avis que le mot venait d'être envoyé à tous les ouvriers pour qu'ils eussent à se rendre à trois heures sur la place du palais, avec leurs outils et des bâtons. L'intendant, habile dans les formes, se chargea d'abréger la séance; et le commandant, maître de la force armée, ordonna qu'une compagnie de grenadiers vînt nettoyer le palais et favoriser leur sortie.

Pendant que les commissaires exécutaient les ordres du roi dans l'intérieur de la chambre, ils voyaient des magistrats jeter des bulletins au peuple par les fenêtres. Ils en étaient plus pressés de finir. Un de ces bulletins portait : *L'intendant est un monstre à étouffer*. Cet intendant avait de la tête : il triompha de toutes les chicanes qu'on voulut mettre en usage pour

prolonger la séance. L'heure des ouvriers fut prévenue, et la sortie du palais facile et paisible.

Trompé par cette fausse apparence, le comte de Thiars renvoya les troupes qui étaient venues occuper la salle et les cours du palais. Escortés seulement de vingt gardes, les deux commissaires retournaient à pied au gouvernement. A peine engagés dans la grande rue, ils y sont accueillis par des cris de fureur. On lance contre eux une grêle de pierres. Le valet de chambre du comte de Thiars en détourne une qui allait briser le crâne de son maître, et qui, de ricochet, va blesser l'intendant. Les commissaires pressent leur marche. Ils joignent un détachement de troupes qui était sur la place du gouvernement, qui les environne, les conduit à l'hôtel du commandant, barre le passage dès qu'ils sont entrés, et présente la baïonnette à ceux qui veulent les poursuivre. Dans cet instant, un jeune officier se jette désarmé entre les fusils et le peuple, pour prévenir l'effusion du sang. Une partie de ce peuple le proclame son défenseur, et l'élève au-dessus de ses têtes pour le porter en triomphe; une autre croit que c'est un coupable qu'on lui dénonce de loin, et se met à le lapider. Il est blessé à la joue. Les soldats veulent le venger. Il les contient, en criant qu'il aime mieux voir son sang couler que répandre celui de ses concitoyens. Noble et imprudent jeune homme! il reçut une récompense que méritait sa générosité, et produisit peut-être un mal que n'avait pas prévu sa jeunesse. Au moins il causa une diversion pour le moment : on ne songea plus à forcer la maison où s'étaient retirés les commissaires du roi. Le commandant fit entrer dans Rennes, pendant la nuit, des détachements de toutes les armes, qui parurent en imposer pendant quelques jours.

Cependant le besoin d'argent, cause première de tous ces désordres, avait porté le ministre archevêque à convoquer extraordinairement dans Paris une assemblée du clergé. Il espérait obtenir du corps auquel il appartenait un subside momentané, et il voulait aussi que le clergé remontât le crédit par un assentiment solennel à l'établissement des administrations provinciales et à l'égalité d'imposition. Le baron de Breteuil, secrétaire d'État, et le vertueux M. Lambert, contrôleur général des finances, se

présentèrent devant l'assemblée en qualité de commissaires du roi, demandant le modique secours d'un million huit cent mille livres pour l'année 1788, et de pareille somme pour l'année suivante. Le ministère avait cru qu'une proposition aussi modérée serait accueillie en même temps que présentée. Une déclaration, sortie de la bouche même du roi, et qui avait assuré au clergé la conservation de toutes ses formes, semblait ajouter encore à la facilité du succès. Les commissaires étonnés avaient attendu pendant trois heures une réponse, lorsqu'on vint leur signifier que la délibération était continuée au jour suivant. Une opposition s'était élevée, qui triompha le lendemain à une grande majorité. Toute la grâce, toute la séduction, toute la noblesse de l'archevêque de Narbonne, qui présidait, échoua contre l'ingénieuse mais sombre et mordante censure de l'évêque de Blois. Il fut arrêté qu'avant de délibérer sur aucun don, le clergé, comme premier ordre de l'État, adresserait au roi des représentations sur la cour plénière et sur la situation actuelle des affaires publiques. Quinze commissaires, dont trois archevêques, quatre évêques [1] et huit membres du second ordre, furent nommés pour assister, dans la rédaction de ces remontrances, le prélat qui les avait proposées.

Le premier ministre fut ulcéré. L'opposition gagna partout une force immense. La commission intermédiaire des états de Bretagne, voyant le clergé sanctifier ainsi la résistance, imagina d'écrire à tous les évêques de la province pour leur demander d'ordonner des prières publiques comme dans les temps de calamités. On eut de la peine à étouffer cette réquisition incendiaire. De nouvelles troupes furent encore envoyées en Bretagne; mais déjà plusieurs des officiers qui les commandaient agitaient entre eux jusqu'où devait s'étendre l'obéissance militaire dans des discordes civiles. C'est sans doute à la connaissance qu'avait le comte de Thiars de cette disposition des esprits, qu'il faut attribuer son hésitation et son excessive retenue dans l'emploi de la force armée. C'était une circonstance bizarre qu'entre le com-

[1] MM. de Reims, d'Aix et d'Arles, parmi les archevêques; et parmi les évêques, MM. de Langres, de Béziers, d'Auxerre et de Saint-Malo. W.

mandant militaire et l'intendant civil de la province, le magistrat fût toujours pour les partis violents, et le général pour les ordres modérés, pour le déploiement ostensible de mesures qui en imposassent par leur appareil sans aigrir par leur sévérité, et surtout sans mettre en péril l'obéissance de l'armée, c'est-à-dire la fidélité des peuples. Peut-être, en lisant aujourd'hui les intéressants Mémoires publiés par l'intendant [1], désirerait-on qu'il eût censuré avec moins d'amertume le chef infortuné dont il avait été le second à cette malheureuse époque. Peut-être celui-ci calculait-il trop une espèce de danger que l'autre ne comptait pas assez : car il est bien sûr que la révolution a été faite par la désorganisation de l'armée encore plus que par l'insurrection du peuple. Quoi qu'il en soit, le parlement de Rennes, profitant de cette division entre les deux ministres principaux de l'autorité supérieure, tint une séance chez un de ses présidents, malgré la défense répétée qui lui en avait été faite. Le comte de Thiars voulut rompre l'assemblée. On suscita aussitôt un attroupement populaire pour défendre l'entrée de la maison où le parlement délibérait. Un détachement de dragons fut envoyé pour dissiper l'attroupement; la noblesse se précipita entre la cavalerie et le peuple. L'entrée de la maison fut refusée à l'officier qui s'y présentait avec un ordre du roi. La porte s'ouvrit pour le procureur général, qui, s'adressant aux dragons et aux soldats, les appela les vils satellites du despotisme, et les menaça de les livrer à la fureur du peuple. L'intendant voulait qu'on forçât la porte, et qu'on abattît la maison. Le commandant reçut une députation du parlement, et consentit à faire retirer les troupes, à condition que l'assemblée se séparerait. Les troupes renvoyées, le parlement resta en séance, compléta sa délibération, et publia en sortant un arrêt incendiaire contre tous les édits du roi. Tous ses membres reçurent dans la nuit des lettres de cachet qui les envoyaient en exil. Des députés de la commission intermédiaire coururent à Versailles demander, au nom des droits et des capitulations de la province, le rappel de ses magistrats. A Rennes, les dissensions publiques devinrent des querelles particulières, qu'on

[1] Bertrand de Molleville.

songeait à vider l'épée à la main. Les gentilshommes bretons se mirent à défier les officiers des troupes du roi qui avaient fait leur devoir. En vain le brave d'Hervilly désarma par sa générosité un adversaire aussi valeureux mais moins heureux que lui, à qui trois fois il accorda la vie; les personnalités et les défis recommencèrent entre d'autres champions. A la suite de plusieurs duels où un officier avait été tué et d'autres blessés, un combat de sept contre sept fut résolu; les quatorze combattants furent nommés, le lieu et le jour pris : le comte de Thiars put encore empêcher ce scandale féroce. L'archevêque de Sens conçut dès ce moment l'idée d'opposer division à division, de soulever le tiers contre les deux premiers ordres, et d'en faire un rempart autour du trône [1].

Cependant la Provence faisait craindre les mêmes excès. Son parlement, sa noblesse, ses états qu'on avait dernièrement rétablis, se signalaient par des protestations, des remontrances, des députations, semblables à celles de Bretagne. Le comte de Caraman, qui commandait dans cette province, recevait ordre de s'y rendre sur-le-champ, et partait avec des instructions pour négocier. Le lendemain de son arrivée, le parlement venait lui dédéclarer en face que tous les corps étaient décidés à ne pas reculer, et qu'il n'y avait pas de négociation possible. Tous ces corps en effet parlaient le même langage dans leurs harangues, et le trajet était devenu court de la menace à l'exécution : mais rien n'avait encore égalé la scène dont Grenoble devint le théâtre.

Dès le 11 mai, trois jours après la publication des nouveaux édits, une grande partie de la noblesse dauphinoise, s'étant assemblée à Grenoble, avait nommé trois députés pour aller demander au roi la révocation de ses édits, le rétablissement des états particuliers du Dauphiné, et la convocation des états généraux du royaume. Cette province était une de celles où il y avait le plus de familles appartenant tout à la fois à la noblesse et au parlement. Encouragé par la résolution hardie du 11, le parlement brava la défense qui lui avait été signifiée, et, ne pouvant entrer

[1] M. de Bouillé, dans une note de ses Mémoires, page 71, ne laisse aucun doute à cet égard : la marche du ministère fut conforme au plan que l'archevêque avait conçu.

Fs. B.

au palais, se réunit le 20 chez son premier président, M. de Bérulle. Là, il rédigea des protestations dont le ton peut s'apprécier par la dernière phrase : « *Il faut enfin leur apprendre*, disait la magistrature dauphinoise en parlant des ministres, *ce que peut une nation généreuse qu'ils veulent mettre aux fers.* » Les délibérations se continuaient, lorsque le 7 juin, à huit heures du matin, le duc de Tonnerre, commandant, fit distribuer à tous les membres du parlement des lettres de cachet, qui exilaient chaque magistrat dans sa terre. A peine ces ordres sont délivrés, que les avocats et les procureurs se rassemblent, et viennent, en costume de deuil, saluer le premier président. Toute la cléricature du palais est distribuée en même temps dans les places, dans les rues et dans les maisons de Grenoble. Un procureur dirigeait les mouvements. On répète partout que si le parlement est enlevé à la ville, elle sera réduite à la misère. On ferme les boutiques, qui commençaient à s'ouvrir. Toutes les cloches de Grenoble sonnent le tocsin, toute la populace se partage en divers attroupements. Les uns vont aux différentes portes, les ferment et s'emparent des clefs, malgré la garde, doublée par le commandant. D'autres vont chez le premier président et chez tous les autres magistrats saisir leurs malles, leurs voitures, et avec des menaces, douces pour ceux qui les recevaient, défendre à tous les exilés de partir. Quelques-uns sont chargés d'aller tenir en respect les corps de garde disséminés dans la ville, pendant que le corps principal des rebelles courait à l'hôtel du commandant, et, malgré une garde de trois cents hommes armés de balles et de baïonnettes, entrait dans la cour. Le duc de Tonnerre se montre aux fenêtres, harangue, jette de l'argent, promet d'appuyer les vœux du peuple auprès du gouvernement. L'ordre est donné d'enfoncer les portes à coups de hache. Pendant qu'on y travaillait, des habitants des faubourgs, des milliers de montagnards appelés du haut de leurs habitations par le tocsin, viennent, armés de toutes pièces, assiéger par les derrières la maison du commandant, située sur le rempart. Après leur décharge de mousqueterie, à laquelle on répond à peine, ils escaladent le parapet, s'emparent du jardin ; la maison est forcée de tous les côtés. Le vin ruisselle dans les caves, les meubles volent par les fenêtres : le com-

mandant est enveloppé, saisi au collet; la hache est levée sur sa tête; détournée par un officier, elle se relève et reste suspendue, jusqu'à ce que le duc ait signé la capitulation qu'on lui dicte. Il s'engage alors à regarder les lettres de cachet comme non avenues, à ordonner au parlement de rester, au concierge du palais d'en remettre les clefs, et aux troupes de rentrer dans leurs casernes. On ne conçoit pas trop pourquoi elles en étaient sorties.

Quelques compagnies de Royale-Marine avaient cependant résisté dans l'intérieur de la ville : une entre autres, voyant une grêle de pierres pleuvoir sur un officier, l'avait environné. Lapidés eux-mêmes, les soldats s'étaient retranchés dans une maison, où ils avaient soutenu un siége et tué deux hommes parmi les assaillants. Ailleurs, quelques patrouilles avaient arrêté des séditieux. Les vainqueurs vinrent les délivrer dans leur marche triomphale. Tous se portèrent au palais, forcèrent les portes de la grand'chambre, souillèrent les bancs de la justice par des scènes d'ivresse et de prostitution, puis allèrent chercher tous les magistrats pour les forcer de siéger, ayant à leur tête le premier président, couronné de roses.

Le lendemain, le parlement dressa un procès-verbal pour constater que la force l'avait empêché d'obéir aux ordres du roi. La municipalité fit des remercîments au régiment d'Austrasie pour avoir ménagé le peuple jusqu'à lui livrer la vie de son commandant, et demanda le départ du régiment Royal-Marine, qui avait tué deux séditieux, en se sentant lapidé par mille.

Le lecteur remarquera sans doute ici avec douleur l'effrayant progrès de la désorganisation. Ce n'est plus seulement une assemblée de gentilshommes, un corps de magistrats en état de résistance : c'est une portion de l'armée en état de dissolution, par conséquent tout près de la révolte. Là on avait rempli de cendre les canons des fusils. Ailleurs les officiers laissaient entrer dans les rangs des femmes perdues, qui, par une débauche effrontée, enchaînaient l'activité des soldats. A un détachement qui fit feu, l'ordre en fut donné par un bas-officier, l'officier supérieur s'y refusant. Le soldat s'entendit prononcer ces paroles,

qui l'étonnaient alors, mais avec lesquelles depuis il s'est familiarisé : « Tirerez-vous donc sur vos frères? » De ce moment il était douteux si envoyer des troupes dans une ville en fermentation, ce n'était pas plutôt exposer la fidélité du soldat que forcer la soumission des sujets.

Pendant la suite d'événements que nous venons de parcourir, l'assemblée du clergé avait lu, relu, modifié et présenté ses remontrances. On avait dû s'attendre qu'une pièce de ce genre serait écrite dans un style plus mesuré que ce qui avait paru jusque-là, et l'attente ne fut pas trompée à cet égard. Mais lorsqu'en rendant justice à la modération respectueuse des formes, on pèse aujourd'hui le fond même de ces remontrances, on ne peut se défendre d'une grande surprise. Le clergé n'avait jamais été un ordre politique, isolément des deux autres ordres du royaume. Quand les trois étaient rassemblés en états généraux, il était le premier, et il n'y avait point de question civile qui ne fût alors de sa compétence; mais hors des états généraux le clergé n'avait jamais été assemblé que sur des objets ou de religion, ou d'administration ecclésiastique, ou de dons gratuits pour les besoins de l'État. Ici, convoqué extraordinairement sur l'objet précis d'un secours extraordinaire que le roi et l'État lui demandent, le clergé met de côté la question sur laquelle il est appelé à délibérer, et se fait le protecteur de la nation, le censeur du gouvernement, et le moniteur du prince. Il s'établit le juge entre le roi offensé et ses cours en disgrâce. Il critique les lois du souverain avec une amertume qui perce à travers la douceur affectée du langage. Il fournit des arguments à la résistance. Il compromet le trésor public déjà en souffrance, en dénonçant les contributions comme arbitraires devant le contribuable. Il loue les parlements d'avoir abdiqué l'enregistrement de l'impôt, le jour où la tranquillité publique et l'existence même de l'État les sollicitaient d'en rester encore saisis pendant quelques instants. Comme les déclamateurs les plus exagérés, le clergé ne trouve *dans l'antique monarchie* française que *quelques hommes* et *quelques années éparses à citer*. Non-seulement il réclame la convocation des états généraux, mais, avec autant d'imprudence que les parlements, il presse le roi de faire cette convocation sur-le-champ; et il croit que les

états généraux du dix-huitième siècle, assemblés au milieu de cette conflagration universelle, se borneront au *consentement libre des subsides*, aux *remontrances, plaintes* et *doléances sur les autres objets!* Enfin (mais ceci est un objet de douleur et non de reproche), le clergé a le malheur de proclamer pour la première fois ce titre nouveau de *roi des Français*, expression de sensibilité dans la bouche des pontifes, qui allait devenir un signal de dégradation dans celle des factieux.

Ce clergé, qui devait déployer dans le cours de la révolution tant d'héroïsme et tant de vertu, eut donc, à cette époque, le malheur de la provoquer par une grande faute. Il y fut entraîné par un concert d'acclamations qui lui parut être *le cri public*. Il avoua, en commençant sa remontrance, qu'il obéissait à ce cri. Sa sagesse ne le mit pas même à l'abri de cet amour dangereux de la popularité. Imitateur de ces parlements qui s'étaient faits si souvent ses adversaires, il publia, comme eux, ses remontrances; et il s'ôta l'excuse qu'il aurait eue, s'il les avait renfermées dans le secret de ses communications avec le roi, à qui elles étaient adressées, et de qui seul elles devaient être connues. Qu'au moins tous les infortunés se pardonnent donc entre eux, si grave qu'ait été l'erreur, pourvu qu'elle se soit arrêtée avant le crime! Quel est l'individu à qui l'on reprochera d'avoir été emporté par de si violentes circonstances, quand un corps aussi respectable par son caractère, aussi sage par habitude, entouré d'autant d'avertissements que l'était le clergé de France, a pu se laisser entraîner quelques instants loin de la route qu'il avait si constamment suivie, et où il devait si glorieusement entrer?

Cependant le premier ministre, tandis que le clergé était encore en séance, rendit ce fameux arrêt du conseil du 5 juillet 1788, un des actes les plus insensés et les plus funestes qui soient jamais sortis de l'administration d'aucun gouvernement. Par cet arrêt, l'archevêque de Sens annonçait *la prochaine convocation des états généraux*, mais sans fixer la date, ce qui donnait encore lieu de révoquer en doute sa sincérité. Parmi des clauses plus précises (et celle-là ne l'était que trop), il avait accumulé une *invitation* faite aux peuples de *manifester leur vœu sur la proportion à établir dans la composition des trois ordres*; une injonc-

tion adressée aux municipalités, aux assemblées provinciales, aux juridictions, pour qu'elles eussent à transmettre au garde des sceaux le fruit de leurs recherches et le résultat de leurs calculs; enfin une exhortation inconcevable, par laquelle *tous les savants, toutes les personnes instruites du royaume* étaient sollicités d'envoyer *leurs renseignements et mémoires sur ce qui devait être observé pour rendre l'assemblée des états généraux aussi nationale qu'elle devait l'être.*

Il eût été difficile d'imaginer une espèce de mal dont une pareille mesure ne dût pas devenir le principe. On se méfia de la promesse vague; on se prévalut de l'invitation positive. On résolut de forcer non-seulement une convocation immédiate, mais un nouveau mode des états généraux. Chacun se crut appelé à *rendre nationale* à sa manière l'assemblée de ces états, à régler comme il l'entendrait *la proportion et la composition des ordres.* L'enthousiasme d'un homme de bien concourut avec la frénésie d'un séditieux ; la fausse érudition devint aussi funeste que la présomptueuse ignorance. Quand il eût fallu calmer et contenir, toutes les passions furent irritées, et un champ sans bornes s'ouvrit pour une liberté sans frein.

La commission intermédiaire des états de Bretagne avait déjà envoyé au roi, par ses députés, un mémoire hardi, terminé par la longue nomenclature de tous les gentilshommes bretons qui étaient venus à l'envi signer cette protestation. Le roi avait rendu lui-même le mémoire aux députés, en leur disant « qu'il n'avait pas voulu lire cette liste de noms, pour n'avoir pas à punir ceux qui les portaient, et en promettant cependant le *maintien des priviléges de la province, pour prix de l'obéissance qu'il exigeait.* » Une nouvelle députation était parvenue à Versailles avec un nouveau mémoire, plus fort que celui qui avait été rejeté. Elle sollicitait en vain d'être admise devant le roi ; elle observait inutilement qu'en apportant au prince des vœux et des instructions pour les états généraux, elle ne faisait qu'obéir à l'arrêt du conseil qui venait d'être publié. Ennuyés de ces délais et aigris par ce dédain, les députés allèrent de porte en porte dans toutes les maisons de Versailles et de Paris qui tenaient à la Bretagne par quelque lien, si faible qu'il fût. Là, ils

faisaient des prosélytes et recueillaient des signatures. Le comte de Boisgelin, qui était alors président de la noblesse, crut leur devoir son appui, quoique le duc de Rohan, qui l'avait été avant lui, leur refusât le sien. Le marquis de la Fayette, qui possédait une terre en Bretagne, eût été fâché de laisser passer cette occasion de soulever une province. Il voyait déjà la Pensylvanie dans la Bretagne, et son propre rôle dans le rôle de Washington. Non-seulement il signa le mémoire, mais il le perfectionna; il eut chez lui des comités bretons. Le gouvernement s'indigna : son premier mouvement fut de sévir, et il ne se demanda pas s'il avait la volonté ou le pouvoir de soutenir ses rigueurs. Les douze députés furent enlevés la nuit et conduits à la Bastille. On punit le comte de Boisgelin en lui ôtant sa place de maître de la garde-robe, en lui retirant des lettres de service dans une armée qu'il aimait bien mieux réformer que commander; et, chose incroyable, pour se venger de la signature du duc de Praslin, on raya sa femme de l'état des dames du palais! Toute la noblesse bretonne courut à Rennes, la rage dans le cœur et la menace à la bouche. Quatre régiments étaient logés dans la ville, un camp était établi sous ses murs, et l'intendant de la province ne dut son salut qu'à sa fuite. Il alla rendre compte à Versailles de l'excès de la fermentation, et annoncer que dix-huit députés nouveaux arrivaient sur ses pas. On envoya sur la route au-devant d'eux, pour leur signifier la défense de mettre le pied soit à Versailles, soit à Paris. Plusieurs s'étaient déjà rendus dans ces deux villes. Tous se réunirent à Saint-Denis. Ils y étaient depuis dix jours, et on se proposait de les y laisser plus longtemps; mais on apprit tout à coup que le parlement de Bretagne, dispersé à Vannes par le comte de Murinais, s'était réuni à quelques lieues de la ville dans un château, et que, de concert avec les principaux membres de la noblesse appelés à la séance, il avait arrêté une quatrième députation, à laquelle chaque évêque devait fournir six membres. La Bretagne avait alors neuf siéges épiscopaux; c'étaient cinquante-quatre députés qui menaçaient Versailles. On se hâta d'appeler les dix-huit de Saint-Denis. Le 30 juillet, on les présenta au roi. Le 31, le roi leur annonça que c'était par le vœu de leurs états qu'il devait connaître le vœu de leur pro-

vince ; que ces états seraient convoqués au mois d'octobre ; que leurs représentations seraient reçues et leurs priviléges conservés. Cette promesse ne pouvait manquer de produire un calme momentané. Les dix-huit contremandèrent les cinquante-quatre. La liberté des douze prisonniers ne parut plus incertaine. Les gentilshommes rassemblés à Rennes triomphaient de la convocation prochaine de leurs états : mais le gouvernement travailla sur-le-champ à faire de l'objet de leur triomphe l'instrument de leur punition. Il employa dès lors toute son influence à susciter les prétentions du tiers contre l'ordre de la noblesse : et le maréchal de Stainville envoyé pour commander dans la province, et les principaux dépositaires de l'autorité du gouvernement, eurent l'ordre de diriger les esprits vers ce mouvement, et de former une alliance défensive entre le peuple et la couronne, contre ce qu'on appelait l'insurrection des nobles.

On voulut, mais en vain, suivre le même système avec le Dauphiné, qui, passé la première scène dont nous avons rendu compte, fut plus méthodique dans sa marche, plus grave dans sa résistance, plus uni dans ses efforts, et réduisit l'autorité à toujours lui céder, en ne paraissant jamais que la supplier et l'éclairer.

Cette scène scandaleuse d'insubordination et de brigandage qui avait affligé Grenoble, était désavouée formellement par les conducteurs actuels de la révolution dauphinoise. Ils la rejetaient avec une forte improbation sur les ministres subalternes de la judicature : ils y trouvaient seulement un motif de plus pour désirer qu'une constitution solidement établie et sagement balancée fît tout rentrer dans l'ordre, et prévînt à l'avenir ces combats funestes entre le souverain et ses officiers, entre le gouvernement et le peuple. L'assemblée de la noblesse, qui le 11 mai avait envoyé trois députés à la cour, s'était séparée immédiatement après cette opération, laissant par intérim à six de ses membres des pleins-pouvoirs, et le droit de la convoquer toutes les fois qu'ils le jugeraient nécessaire. Les députés, bien accueillis à Versailles, avaient cherché aussitôt à tempérer par leur correspondance les esprits de leurs compatriotes. Les magistrats du parlement (et il est juste de l'observer) avaient profité du

premier jour de calme pour obéir au roi et se rendre dans leur exil. Quelques jours après leur départ, sur l'invitation de six délégués de la noblesse, le haut clergé, les gentilshommes habitant Grenoble ou les environs, la municipalité de cette capitale, et plusieurs autres membres du tiers état, s'étaient assemblés à l'hôtel de ville, et, sous la présidence du baron des Adrets, avaient ouvert la délibération sur l'état actuel de la province et de tout le royaume. Le major de la place était venu inutilement leur signifier, au nom du roi, l'ordre de se séparer. Avec des formes de déférence, on lui avait témoigné une résolution inébranlable. Après douze heures de débats, la convocation de tous les ordres de la province pour le 21 juillet suivant, dans la ville de Vizille, avait été arrêtée, et l'avait été, chose étonnante, à l'unanimité des deux premiers ordres, tandis que la pluralité du troisième avait voté contre! Les municipaux de Grenoble, en parfaite union avec le clergé et la noblesse, avaient été aussitôt mandés à Versailles. Ils y avaient entendu publier l'arrêt du conseil promettant les états généraux, et peut-être s'étaient flattés de l'avoir déterminé. Peu de jours après cette publication, le premier ministre assembla chez lui ces municipaux et les trois députés de la noblesse. Il leur annonça, de l'air le plus gracieux, que leurs anciens états particuliers allaient leur être rendus : « Mais vous ne les voulez sûrement pas, leur dit-il, avec tous les vices féodaux de ces constitutions gothiques, où le peuple était compté pour si peu : » et il leur proposa pour modèles les états de Provence. En voyant l'alacrité avec laquelle tous s'empressèrent de reconnaître le principe qu'il venait de poser, le ministre dut perdre l'espoir de semer la division entre les ordres, dans le Dauphiné comme dans la Bretagne. On se sépara, en se promettant de se réunir; les députés professant hautement que les résolutions de l'assemblée de Vizille seraient la règle de leur conduite, et le premier ministre se flattant en secret d'empêcher la formation de cette assemblée.

Le maréchal de Vaux, l'homme le plus ferme, peut-être le plus violent qu'il y eût dans l'armée française, reçut l'ordre d'aller commander en Dauphiné, à la place du duc de Tonnerre, qu'on rappela comme ayant montré ou trop peu de force ou

trop peu d'habileté le jour de la sédition au milieu de laquelle il avait pensé être assassiné. A peine arrivé, le maréchal défendit, sous des peines grièves, de porter la cocarde bleue et jaune, couleurs du Dauphiné, dont on avait fait un signe de patriotisme. On obéit à ce premier ordre; mais il y eut sur-le-champ scission entre le commandant et la noblesse. Cette dignité de maréchal de France, dont le respect était gravé si avant dans le cœur de tout gentilhomme et de tout militaire, n'attira aucun hommage à un guerrier qui l'avait méritée par de si longs et de si honorables services. On ne le visita point, on ne répondit à aucune de ses invitations; et on lui fit savoir que tous ceux qui étaient appelés à l'assemblée de Vizille s'y rendraient, quoi qu'on voulût ordonner de leur sort. Le maréchal écrivit en substance, au gouvernement, « qu'on l'avait envoyé trop tard; que quand toute la noblesse d'une province avait déclaré qu'elle tiendrait une assemblée, elle la tiendrait sous la bouche du canon; que, ne pouvant empêcher cette délibération, le seul service qu'il pût rendre était de la régulariser et de la modérer, en la permettant, en ne laissant arriver au lieu de la séance que le nombre strict des députés, en écartant d'eux tout rassemblement oisif, exalté, dangereux; et en se tenant prêt à réprimer les excès, si une force injuste provoquait la force légitime. »

Il remplit en effet tous ces différents objets. On lui demanda la permission de s'assembler, et il l'accorda. Toutes les avenues de Vizille furent garnies de troupes, pour protéger la paix publique et la délibération des députés. Ils se rendirent à leur séance à travers une double haie de soldats sous les armes. Conformément à l'avis du ministre, on s'était empressé de faire disparaître *les vices féodaux des institutions gothiques*. Deux cent cinquante gentilshommes, mêlés de quelques ecclésiastiques, formèrent une seule assemblée avec deux cent cinquante municipaux, suivis de quelques bourgeois. Ils eurent tous la sagesse de réduire le nombre des délibérants à cinquante, qui remplirent à peu près les fonctions qu'avaient les lords des articles dans les anciens parlements d'Écosse. Les résolutions furent proposées et rédigées par M. Mounier, juge royal de Grenoble, dont la répu-

tation commença ce jour-là [1]. Adoptées par les cinquante délibérants, elles furent présentées à l'approbation de tous les membres présents, qui les signèrent avec transport. Les trois ordres arrêtèrent à l'unanimité « de ne jamais séparer les intérêts de la province de ceux de tout le royaume; de demander les états généraux pour la France, en même temps que des états particuliers pour le Dauphiné; de réclamer, dans les uns comme dans les autres, cette double représentation du troisième ordre, déjà établie dans toutes les assemblées provinciales; enfin de solliciter du roi l'abolition des lettres de cachet, le renvoi des ministres actuels, et le rappel provisoire des parlements jusqu'à la tenue des états généraux. » Parmi quelques autres résolutions, sinon d'une moindre importance, au moins d'un intérêt plus circonscrit, l'assemblée arrêta qu'à partir de ce moment l'impôt substitué à la corvée serait supporté également par les trois ordres; et elle s'ajourna pour le 5 septembre dans la ville de Saint-Robert, près Grenoble.

Cet ajournement, cette sollicitude continue et générale qu'annonçait le Dauphiné pour la destinée de la France, ce caractère de protectrice que déployait une province à l'égard de toutes les autres, et que celles-ci aimaient à reconnaître, ranimèrent les inquiétudes du gouvernement. On chercha s'il n'y avait donc pas moyen de réprimer ces excès de zèle. Le maréchal de Vaux rencontra tout à coup une difficulté à laquelle personne n'avait

[1] Jean-Joseph Mounier, né à Grenoble le 12 novembre 1758, avait déjà de la réputation dans cette province, comme publiciste et comme magistrat, à l'époque des troubles dont parle ici Weber. Tout à la fois orateur et secrétaire de l'assemblée de Vizille, il y donna l'exemple de la fermeté et de la modération. Il professait dès lors des principes auxquels il resta fidèle dans tout le cours de sa carrière. Il voulait un pouvoir limité par les lois, une liberté ennemie de l'anarchie. Nous le retrouverons plus tard, dans l'assemblée nationale, déployant tour à tour les ressources de son esprit ou la loyauté de son caractère, et s'éloignant aussitôt qu'il vit la cause de la liberté souillée par des excès.

Deux circonstances de sa jeunesse avaient singulièrement influé sur sa conduite et sur ses opinions : à huit ans on avait confié son éducation aux soins d'un ecclésiastique qui l'accabla de rigueurs injustes; et plus tard il fut repoussé des rangs de l'armée, par le préjugé qui n'accordait qu'à la noblesse les emplois militaires. Blessé des priviléges accordés aux deux premiers ordres de l'État, il se promit dès lors, disent ses biographes, de ne jamais les favoriser dans leurs orgueilleuses prérogatives ou dans leurs pieuses usurpations. Au sein de l'assemblée constituante ou dans les états du Dauphiné, sur la terre d'exil ou dans le conseil d'État de Napoléon, jamais il ne sacrifia, par ambition, ses principes à sa fortune. Noble exemple, plus admiré que suivi !

Fs. B.

pensé. Dans la règle, les patentes d'un commandant devaient être enregistrées au parlement de la province. Celui de Grenoble était exilé, et le lieu de ses séances fermé, lors de l'arrivée du maréchal de Vaux. On lui contesta son pouvoir. La cour envoya bien vite au-devant du duc de Tonnerre, qu'elle avait rappelé. On le trouva qui revenait doucement, et qui s'était arrêté à moitié chemin. On lui donna l'ordre de retourner sur ses pas. L'autorité n'en fut que plus affaiblie par le ridicule de tous ces contre-ordres, et l'amalgame de deux commandants, dont l'un avait le caractère personnel et l'autre le caractère officiel. Une maladie grave vint assaillir le maréchal ; et, quelque jugement qu'on porte sur ceux qui avaient alors le pouvoir réel en Dauphiné, c'est une justice de dire que la tranquillité publique n'y fut maintenue que par le patriotisme. Cependant le Languedoc, le Roussillon se mettaient en mouvement. L'assemblée de Vizille produisait celle de Toulouse. La Flandre et le Hainault demandaient avec plus de flegme, mais enfin demandaient aussi leurs états particuliers. On voyait arriver de Béarn trois courriers en un jour. L'imagination ne savait plus où arrêter ses craintes. Le crédit déclinait ; les alarmes sur la fortune publique et individuelle croissaient d'heure en heure. Le garde des sceaux poursuivait toujours, et toujours avec quelque succès, l'établissement de ce qui lui appartenait dans le nouveau système. Il mettait ses tribunaux en activité, même dans plusieurs villes du Dauphiné jalouses de l'ascendant que voulait exercer la capitale. Mais le premier ministre se consumait en vains efforts, en stériles négociations pour ouvrir sa cour plénière. Enfin, se voyant tout près des dernières extrémités, ne pouvant plus se passer d'un moyen de confiance et d'un moyen d'ordre, réduit à l'alternative ou de rappeler les parlements, qui pouvaient lui faire son procès, ou d'appeler les états généraux, qui pouvaient lui savoir gré de leur existence, il se détermina pour le dernier parti.

Le 8 août 1788, parut un arrêt du conseil qui prononça la convocation des états généraux, fixa leur ouverture au 1er mai 1789, et suspendit jusque là l'établissement de la cour plénière.

A partir de ce jour, il n'y avait plus de cause humaine qui pût

empêcher l'assemblée des états généraux, si ce n'est peut-être une guerre extérieure, et le roi à la tête de son armée.

CHAPITRE III.

Suite de la convocation des états généraux. — Chute de M. l'archevêque de Sens. — Rappel de M. Necker. — Seconde assemblée des notables. — Ouverture des états généraux. — Situation de Marie-Antoinette à cette époque, et pendant les cinq années qui la précédèrent.

Ce fut au milieu de cette fermentation générale des esprits; ce fut après des coups d'autorité qui n'avaient servi qu'à montrer la violence suivie de la faiblesse; lorsque les plus grands corps de l'État étaient demeurés vainqueurs des assauts qui leur avaient été livrés par le ministère, et lorsqu'ils étaient encore dans l'ivresse du succès; ce fut, dis-je, dans de pareilles conjonctures que l'archevêque de Sens promit solennellement la convocation des états généraux. Un homme de la cour lui demanda s'il n'était pas effrayé à l'idée de tenir ces états? *Sully les a bien tenus!* lui répondit ce prélat. Se dire ainsi, après un an de ministère où il avait échoué à chaque pas, l'égal du plus grand ministre peut-être qu'aient eu les rois de France! confondre ainsi l'assemblée des notables de 1596 avec une assemblée d'états généraux en 1789! un tel excès de présomption est à peine croyable.

Mais l'archevêque Loménie n'était pas même destiné à tenir ces états qu'il venait de convoquer avec tant de solennité. Dans les temps les plus tranquilles, l'annonce d'un changement politique dont l'issue est incertaine porte toujours atteinte au crédit. Après une année d'embarras dans l'administration, au milieu d'une lutte dans laquelle l'autorité avait essuyé tant de défaites, la convocation des états généraux devenait inquiétante pour la fortune de ceux mêmes qui l'avaient provoquée, sous le prétexte d'établir sur des bases fixes les droits du roi, ceux des grands et ceux de la nation, c'est-à-dire, avec le désir d'en voir sortir ce qu'ils disaient manquer à la France, une constitution

écrite. La circulation du numéraire s'arrêta tout d'un coup. Il devint impossible de renouveler les anticipations que le trésor royal faisait chaque année sur les revenus des années suivantes ; il fallait acquitter les anticipations qu'on avait faites l'année précédente sur l'année courante, et dont l'excès avait outrepassé toutes les bornes de la prudence. Il fallait pourvoir non-seulement aux services ordinaires, mais encore à des achats dispendieux de subsistances, pour parer à la disette qui se faisait déjà sentir ; car, si je puis me permettre ici cette expression, la France n'était pas moins menacée de la faim qu'elle n'était tourmentée de la soif de l'indépendance et des nouveautés. Le premier ministre vit, à une très-courte distance, le jour où le trésor royal allait se trouver entièrement à sec.

Il imagina d'acquitter en billets portant intérêts une partie de tous les payements pendant le reste de l'année, et jusqu'au dernier jour de l'année suivante, dans laquelle devaient se tenir les états généraux. L'arrêt du conseil qui annonçait cette nouvelle mesure de finances fut publié dans Paris le 16 août. J'entendis les hommes chargés de crier et de colporter dans les rues les actes de l'administration, annonçant celui-ci d'un ton de voix étouffé, et osant à peine prononcer jusqu'au bout l'intitulé, qu'avait imaginé pour cet édit un homme de beaucoup d'esprit. M. de Loménie avait consulté M. de Rivarol sur le titre mitigé qu'il était nécessaire de placer en tête de cet arrêt, afin de ne pas effaroucher le public. Ce littérateur ingénieux lui conseilla de l'appeler *Arrêt du conseil d'État concernant les payements ;* et cette tournure énigmatique valut à l'auteur une place dans les bureaux du premier ministre, et l'assurance d'une pension. Je n'oublierai jamais la sensation que j'éprouvai en entendant crier cet arrêt à Paris et à Versailles. Aujourd'hui que je repasse dans mon esprit avec un peu plus de calme tant de scènes d'atrocités, la voix sourde de ces crieurs publics que je crois encore entendre, ce prélude de tant de grandes catastrophes, me retrace ces bruits souterrains et ces mugissements d'animaux qui sont, dans le nouveau continent, l'annonce infaillible d'une convulsion de la nature.

Une alarme universelle se manifesta alors, de manière à faire

craindre une insurrection dans Paris. Le premier ministre épouvanté implora la protection de la reine; se présenta comme une victime de son zèle à soutenir l'autorité royale, et demanda le secours de M. Necker pour les finances, en rougissant de tout ce qu'il avait fait depuis un an pour l'en écarter. M. de Mercy vint solliciter l'ancien directeur général de se joindre au premier ministre. M. Necker répondit que, l'année précédente, il eût été prêt à partager les travaux de M. l'archevêque de Sens; mais que, dans le moment actuel, il ne pouvait ni ne voulait partager son discrédit. Le premier ministre ne savait que faire, mais il ne voulait pas se retirer. Les mécontentements éclataient de toutes parts. Un des frères du roi l'avertit de la fermentation qui se développait à Paris. La reine envoya chercher l'archevêque, et lui déclara qu'il fallait absolument céder à l'orage. Le roi survint au milieu de l'entretien. Le ministre pleura, excita la sensibilité de ses maîtres, et en abusa. Il voulut être consolé de sa retraite, en obtenant pour lui-même le chapeau de cardinal; pour son neveu, à peine d'âge, la coadjutorerie de son archevêché, jointe à une des plus riches abbayes de France; et pour sa nièce, une place de dame du palais. Il s'était composé, pendant son court ministère, une fortune de cinq à six cent mille livres de rentes sur les biens de l'Église. Il laissait son frère ministre de la guerre, après l'avoir fait nommer chevalier des ordres du roi et gouverneur de province. Les plus éclatants, les plus heureux services n'auraient pas pu être mieux récompensés.

Indiqué comme le seul sauveur de la chose publique, M. Necker fut appelé dès le lendemain à Versailles. Introduit d'abord dans le cabinet de la reine, il dut être touché de l'entendre gémir des injustices qu'éprouvait un prince aussi vertueux et aussi bon que l'infortuné Louis XVI. Il dut se sentir entraîné par les inquiétudes qu'elle lui exprima, par les prières qu'elle lui adressa pour le salut du monarque et de la monarchie. L'entretien avait duré près d'une demi-heure, lorsque le roi entra. Il parla de ses peuples et non de lui-même, du repos de la France et non du sien. Il mit, dans les témoignages de sa bonté envers le ministre qu'il rappelait, une expression particulière, pour lui faire oublier l'exil auquel M. de Calonne avait fait condamner

son rival l'année précédente. M. Necker protesta de son dévouement. En sortant de l'appartement de la reine, il fut accueilli par les transports et les acclamations de l'allégresse publique. Les galeries du château, les cours, les rues de Versailles, bientôt la capitale, et de proche en proche la France entière, retentirent du cri de *vive le roi! vive M. Necker!*

M. Necker était appelé à régir et à sauver la France dans des circonstances fort pénibles. Il trouva le trésor royal avec quatre cent mille francs, les parlements en exil, toutes les provinces agitées, les états généraux promis avec une solennité qui permettait à peine de les différer d'un seul jour, la disette menaçant la France de toutes les horreurs de la famine, et Paris déjà inondé d'un débordement d'écrits sur les états généraux, provoqués par le ministre qui venait de se retirer.

La vérité oblige à convenir que les ménagements de la nouvelle administration contribuèrent à faire évanouir imperceptiblement la plupart des difficultés sous lesquelles le ministère précédent n'aurait pas manqué de succomber. Le crédit reparut, les banquiers facilitèrent de nouveau les opérations du trésor royal, l'arrêt du conseil d'État *concernant les payements* fut révoqué, et alors cessa pour le moment la crainte d'un papier-monnaie royal, que les capitalistes de Paris redoutaient par-dessus tout, eux qui peu après adoptèrent avec fureur le système bien plus désastreux d'un papier-monnaie frauduleux et sacrilége, qui ruina la France entière. Les payements furent remis à peu près au courant. Les subsistances arrivèrent abondamment. La Bretagne se calma, en voyant ses douze députés sortir de la Bastille. La Normandie, la Bourgogne, le Béarn, le Dauphiné changèrent leurs menaces en expressions de reconnaissance. Au milieu des cris qui se faisaient entendre contre les priviléges locaux, et sur la nécessité d'un corps représentatif pour l'universalité de la France; au milieu, dis-je, des cris que faisaient entendre quelques fanatiques, le gros de la nation française faisait entendre les accents de la loyauté, de la fidélité au monarque, et du respect pour les principes et les formes monarchiques.

Cependant l'ivresse de la populace de Paris, à la nouvelle de la retraite de l'archevêque de Sens et à celle de la nomination

de M. Necker, avait été tumultueuse, au point de dégénérer en sédition. Cette populace brûla en pompe, sur la place Dauphine, un mannequin habillé en cardinal. Voulant ensuite mettre le feu à l'hôtel de Brienne, elle fut repoussée par la garde à cheval. Elle attaqua le guet à pied, et chassant devant elle cette troupe, peu capable de résistance, elle brûla quelques guérites, et démolit quelques corps de garde placés dans divers quartiers de la ville. La force fut employée pour repousser la force; les gardes françaises et les gardes suisses rivalisèrent à qui ferait mieux son devoir; les attroupements se dissipèrent et ne reparurent plus, et la tranquillité régna dans la capitale.

Le trésor royal pourvu, la sécurité publique rétablie, le nouveau ministre s'occupa aussitôt du rappel des parlements, comme de la mesure la plus ardemment sollicitée par l'opinion générale. Le parlement de Paris avait exprimé l'aversion la plus décidée pour le garde des sceaux Lamoignon, et menaçait, du fond de son exil, de dénoncer ce ministre à la face du roi, au milieu du lit de justice qu'on préparait. M. Necker avait eu plusieurs fois, depuis sa rentrée au ministère, des occasions de se convaincre de la fermeté du garde des sceaux; et, sentant le besoin qu'il aurait incessamment d'un caractère ferme pour l'appuyer dans les mouvements que la France allait recevoir, il aurait désiré le conserver au ministère. Il lutta pendant quelques jours contre l'impopularité de ce magistrat; mais il finit par le sacrifier. Lamoignon soutint sa disgrâce avec une noble fermeté. Sans le dérangement de ses affaires personnelles, il eût joui d'une douce retraite dans l'antique et superbe habitation de ses pères, au sein d'une famille dont il était adoré, et parmi de nombreux amis qui devaient bientôt avoir la douleur de le voir périr d'une mort funeste [1].

[1] M. Sallier ne représente pas la conduite de M. de Lamoignon à cette époque sous d'aussi nobles traits. Suivant lui, le garde des sceaux avait fait paraître plus d'obstination que de fermeté, et plus d'avidité que de désintéressement. « On reconnut, dit-il, que le renvoi du garde des sceaux était aussi un sacrifice inévitable. Le comte d'Artois se chargea d'inviter Lamoignon à lui remettre sa démission; celui-ci osa la refuser. Il avait la survivance de la place de chancelier; c'était le premier des grands officiers de la couronne, et les lois de l'État n'en permettaient pas une destitution arbitraire. Les sceaux pouvaient bien lui être retirés par la seule volonté du roi; mais, se fiant sur son crédit et sur la faiblesse du roi, il résolut de faire tête à l'orage, ou au moins de vendre chèrement sa retraite :

Son successeur fut nommé par le roi lui-même. Louis XVI se souvint que le garde des sceaux Miromesnil lui avait parlé plusieurs fois avec éloge des vertus de M. de Barentin, anciennement avocat général au parlement de Paris, et alors premier président de la cour des aides. Les sceaux furent remis à ce magistrat. Le parlement, satisfait, reprit ses fonctions sans lit de justice, et enregistra une déclaration par laquelle le roi révoquait provisoirement tous ses édits du 8 mai, et ce qui s'était fait en conséquence. Les grands bailliages furent supprimés; tous les anciens tribunaux furent rétablis; les magistrats exilés vinrent reprendre leurs fonctions; et les états généraux, avancés de quatre mois, furent annoncés pour le mois de janvier 1789.

Le parlement de Paris ne se contenta pas d'enregistrer purement et simplement cette déclaration. Il demanda qu'il n'y eût point, cette année, de vacances pour les cours de justice, et que le mode de convocation des prochains états généraux fût conforme en tout à celui des états de 1614, sur lesquels on assurait que la magistrature avait exercé un grand ascendant. Il ordonna en même temps à son procureur général d'instruire le procès des ministres qui venaient d'être congédiés. Le roi cassa l'arrêt qui avait ordonné d'informer contre l'ancienne administration; il imposa le silence le plus absolu à son procureur général; il envoya une déclaration pour mettre la magistrature en vacances comme à l'ordinaire; enfin il cassa toutes les modifications ou conditions que cette cour avait apportées dans son enregistrement à l'annonce pure et simple des états généraux, telle qu'elle avait été portée dans la déclaration royale pour le rétablissement des cours.

Mais, avant d'être annulées par l'autorité du roi, ses modifications avaient été proscrites avec une énergie vraiment alarmante par les hommes qui déjà, dans les clubs, les cafés et les sociétés

il exigea effrontément, après une année d'un ministère turbulent, et dans un moment de détresse, ce qu'un ministre qui eût donné à son pays vingt années de prospérité et de gloire n'eût pas osé demander: il eut la promesse que son fils serait fait duc et pair, et nommé à une grande ambassade; et, outre sa pension de retraite, quatre cent mille francs lui furent accordés. C'était juste tout ce qu'il y avait à cette époque d'effectif dans le trésor royal : on ne pouvait cependant pas tout lui donner, mais il en exigea moitié, qui lui fut délivrée. » (*Ann. franç.*, p. 203.)

particulières, étaient regardés comme les organes de l'opinion publique. Jamais révolution dans les esprits ne fut plus prompte, jamais la malédiction ne remplaça plus subitement l'enthousiasme. Je vis ce même parlement reçu en triomphe le 22 septembre, parce qu'il avait provoqué les états généraux ; couvert d'outrages le 24, parce que, scrupuleux observateur des formes, il voulait que leur convocation eût lieu d'après le mode de 1614.

Cette dernière circonstance eût frappé des ministres plus puissants que ceux qui venaient de s'asseoir au timon de l'État. M. Necker n'osa prendre sur lui seul la responsabilité de la décision parmi tant de questions incertaines, parmi tant de difficultés qu'aggravaient à l'envi la désuétude des assemblées nationales, le défaut de monuments, ou la contradiction entre ceux qui existaient, l'incohérence des coutumes, le changement des mœurs et des conditions, l'accroissement de la population et du territoire, le progrès ou l'abus des lumières, l'influence des fortunes nouvelles créées par le commerce et les emprunts publics, et surtout l'ardeur dévorante qui s'était emparée des esprits. M. Necker imagina d'assembler les notables, pour les consulter sur ces questions délicates, et il rappela ceux qui avaient été convoqués l'année précédente ; de sorte qu'il n'avait pas même à répondre des choix. Il augmentait ainsi sa popularité de toute celle que la résistance de ces notables leur avait acquise. Leur assemblée fut indiquée pour le 3 novembre suivant, à Versailles.

L'objet secret de cette convocation était de faire sanctionner par les notables la résolution qu'avait déjà prise M. Necker, de donner au troisième ordre de l'État un nombre de représentants égal à celui des députés que les deux premiers ordres ensemble enverraient aux états généraux. Depuis l'époque où le tiers avait été admis pour la première fois aux états généraux, jusqu'à ceux de 1614, on avait beaucoup varié sur le nombre de voix accordées à cet ordre : mais il avait toujours eu un peu plus de voix que les deux ordres en particulier, et n'en avait jamais eu autant que les deux autres réunis. Fallait-il qu'il n'eût que le tiers des voix dans l'assemblée nationale ? Fallait-il qu'il eût la moitié des voix aux états généraux ? Tel était l'intéressant problème qui agitait tous les esprits ; et ce fut pour le résoudre que

M. Necker engagea sa majesté à convoquer les notables, lorsque, dans le fait, la détermination finale de ce ministre était déjà prise de violer la loi fondamentale du royaume, de dénaturer l'antique constitution des états, et de contredire les déclarations positives du parlement, en donnant au tiers la double représentation.

Les notables virent le piége qu'on leur dressait, et ils refusèrent de sanctionner les désirs de M. Necker. Ils virent clairement dans cette dangereuse innovation la chute de la monarchie; elle enchaînait les deux premiers ordres; elle les soumettait même à la volonté, au caprice de celui qui ne tenait que la troisième place dans l'État. Les bureaux de Monsieur, du comte d'Artois, du prince de Condé, du duc de Bourbon, et du prince de Conti, se déclarèrent contre les prétentions du tiers état. Le duc d'Orléans seul se déclara hautement d'une opinion contraire; et dès lors il fit rédiger par l'abbé Sieyes et par un officier d'artillerie, dont il avait fait depuis peu son secrétaire particulier, le chevalier de Laclos, auteur du roman infâme des *Liaisons dangereuses;* il fit rédiger, dis-je, pour les cahiers de ses bailliages, des instructions dans lesquelles était renfermé le germe de toutes les révolutions qui se sont succédé depuis.

Ce fut à cette époque que pullulèrent de toutes parts les écrits qui avaient été sollicités avec tant d'imprudence par le ministre Loménie[1]. Les deux pamphlets les plus remarquables, parmi les milliers de ceux que l'imprimerie vomit alors sur la France, sortirent de la plume de l'abbé Sieyes et de celle de M. le comte

[1] « Les libelles et les pamphlets étaient, dit M. Sallier, les écrits de tous les jours. On disposait le peuple au crime, en lui prêchant la férocité sous les formes de la plaisanterie. En même temps, pour habituer à la dérision de ce qu'il y avait de plus sacré, on empruntait, pour ces libelles, les titres et les formules des actes de la religion. C'étaient les litanies du tiers état, son Évangile, ses oraisons, ses vêpres, sa passion, sa mort, sa résurrection. Les dieux et les saints de ce culte étaient tous ceux en qui le parti populaire avait mis sa confiance. Necker y recevait principalement des louanges, dont il s'enivrait. Le roi aussi y trouvait un tribut d'hommages, auquel il n'était pas insensible. La morale de ces évangélistes de l'insurrection était le massacre des nobles et des magistrats. Ces actes d'impiété et de brigandage se vendaient publiquement. Des émissaires les distribuaient gratuitement au peuple; les libraires les étalaient aux regards du public; on en faisait des lectures dans les cafés, sans la moindre contradiction, sans que l'on pût craindre d'être inquiété. » (*Ann. franç.*, p. 303.)

Fs. B.

d'Entraigues. Le premier était intitulé *Qu'est-ce que le tiers état?* le second, *Mémoire sur les états généraux, leurs droits, et la manière de les convoquer.*

Dans le premier de ces écrits, l'abbé Sieyes considérait la société de vingt-quatre millions d'hommes qui composait le royaume de France, comme une assemblée de sauvages qui se seraient décidés spontanément à sortir en ce moment-là de l'état de pure nature, pour former une association civile. Il prouva à la populace, ce qui n'était pas fort difficile, que tout homme était citoyen avant d'être gentilhomme ou prêtre; que la prêtrise était une profession, et non un ordre politique; que les priviléges pécuniaires étaient injustes et odieux; que le tiers état était tout; qu'il pourrait former seul une nation sans les nobles, et que les nobles et les prêtres, sans le tiers état, n'oseraient pas avoir la même prétention. En un mot, il partait du droit naturel pour arriver à refondre tous les usages d'une société formée depuis quatorze siècles, et tenant le premier rang parmi les nations civilisées de l'Europe : aussi cet ouvrage fut-il accueilli avec avidité par la multitude, qui croyait avoir tout à gagner par la destruction des formes établies. En vain objectait-on à l'abbé Sieyes que les Français n'étaient pas des sauvages qui s'assemblaient pour se former en nation et se choisir un chef, mais une nation qui était appelée par son souverain légitime à l'aider à réformer quelques abus; qu'elle allait s'assembler conformément à des usages établis de temps immémorial, pour remédier aux maux et produire de grands biens; que la noblesse et le clergé avaient offert au roi le sacrifice de leurs priviléges pécuniaires, et ne s'étaient réservé que de vains honneurs et de frivoles distinctions, dont le tiers état ne pouvait se montrer jaloux : l'impulsion était donnée aux niveleurs; ils ne cachaient pas dès lors le projet qu'ils avaient de vouloir tout dénaturer, tout confondre, tout immoler.

Mais le plus violent de tous ces écrits, celui qui contribua le plus à enflammer toutes les têtes, fut le mémoire du comte d'Entraigues. Il laissa tous les autres bien loin derrière, non-seulement pour le talent et l'éloquence, mais encore pour l'énergique chaleur, ou plutôt l'inconcevable hardiesse qui éclatait à chaque

page. Ce gentilhomme languedocien, élève de Jean-Jacques Rousseau, ami de Chamfort, avait puisé son droit naturel dans le *Contrat social* du philosophe genevois, et son droit civil et public dans les scènes du *Marchand de Smyrne* [1]. Il s'était flatté de parvenir à jouer un grand rôle en exaltant les passions de la multitude, et en acquérant ainsi une immense popularité. Son ouvrage était un traité complet de près de trois cents pages, partant non-seulement de l'établissement des Francs dans les Gaules, mais des droits primitifs de l'homme dans l'état de nature, pour arriver, à travers toutes les vissitudes du gouvernement français pendant quatorze siècles, jusqu'au moment actuel.

L'auteur avait pris pour épigraphe la formule avec laquelle les anciens cortès d'Aragon investissaient leur roi de la souveraineté, en lui promettant une obéissance continuelle : *Nous qui valons chacun autant que vous, et qui tous ensemble sommes plus puissants que vous, nous promettons d'obéir à votre gouvernement, si vous maintenez nos droits et nos priviléges; sinon, non.* Il faut en convenir, jamais prince n'avait moins mérité que Louis XVI qu'on joignît pour lui à un engagement de fidélité une menace de destitution : mais, quelque hardie que dût paraître cette épigraphe, le livre lui-même la faisait bientôt oublier.

La première phrase était une consécration du gouvernement républicain, et un anathème contre la monarchie [2]. La seconde présentait dans le peuple français un troupeau d'esclaves gémissant sous l'excès de l'oppression [3]. Bientôt la légitimité de l'insurrection était proclamée [4]; le pouvoir législatif de la couronne était attaqué [5], déclaré incompatible avec son droit héréditaire [6],

[1] Comédie de Chamfort. W.

[2] « Ce fut sans doute pour donner aux « plus héroïques vertus une patrie digne « d'elles, que le ciel voulut qu'il existât « des républiques; et, peut-être pour « punir l'ambition des hommes, il per- « mit qu'il s'élevât de grands empires, « des rois et des maîtres. »

[3] « Mais toujours juste, même dans « ses châtiments. Dieu permit qu'au fort « de leur oppression il existât pour les « peuples asservis un moyen de se régé- « nérer. »

[4] « En Angleterre, l'insurrection est « permise; elle serait sans doute légi- « time, si le parlement détruisait lui- « même une constitution que ses lois « doivent conserver. » (Page 19.)

[5] « Que répondre à ceux que l'habi- « tude de la servitude a tellement dé- « gradés, qu'ils cherchent à se faire « accroire et à nous persuader que c'est « entre les mains d'un homme que fut « remis le pouvoir législatif, sans limite « comme sans partage ; et qu'aussitôt « vingt millions d'êtres se soumirent à « un seul, à sa postérité ? etc. » (Page 25.)

[6] « Eh ! grands dieux ! s'il est sur la

accusé de rendre la condition de Français *pire que celle des Turcs* [1]. Toutes les cours, sans distinction aucune, étaient dénoncées comme *un foyer de corruption* [2]; tous les courtisans, comme *des ennemis naturels de l'ordre public*, comme une *foule avilie d'esclaves à la fois insolents et bas* [3]; le trône, comme un siége où c'était un hasard de ne pas voir *les passions serviles et dangereuses honorées et respectées* [4]; *la noblesse héréditaire*, comme *le plus épouvantable fléau dont le ciel, dans sa colère, pût frapper une nation libre* [5]; les siècles qui l'avaient honorée, comme *des siècles de honte* [6]; *le reste de vénération qu'ils nous avaient transmis pour elle, comme un grand mal* qui avait occasionné *les calamités de la nation* [7]. Le clergé existait ainsi que la noblesse, *nation particulière dans la nation;* avait, ainsi que la noblesse, *des intérêts distincts de ceux du peuple;* comme la noblesse, *tenait ses délibérations à part du peuple;* et, comme elle, délibérait exclusivement sur *ses propres intérêts*. Le rebelle, le meurtrier, le traître Marcel, exécré d'âge en âge pour avoir soulevé les Parisiens contre leur roi captif, pour avoir assassiné dans les bras du Dauphin régent les maréchaux de Normandie et de Champagne, pour avoir créé les fureurs qui enfantèrent *la jacquerie*, enfin pour avoir voulu combler tous ces crimes en livrant Paris et la France au joug des Anglais, on le voyait, dans ce livre, recommandé tendrement à *la clémence* du dix-huitième siècle, et défendu avec chaleur contre *la sévérité excessive* des siècles précédents. Enfin, sur la composition des états généraux qui allaient se tenir, sur le nombre respectif des députés que chaque ordre aurait à envoyer, tandis que plusieurs personnes s'alarmaient de cette double représentation du tiers état, déjà obtenue dans les assemblées provinciales, et déjà réclamée dans quelques assemblées d'états particuliers, l'auteur du mémoire était à peine satisfait de cette proportion. Il répétait que le *tiers état était le peuple*, que *le*

« terre un homme incapable, par sa « position, d'exercer le pouvoir législa- « tif, c'est un roi, et surtout un roi hé- « réditaire, etc. » (Page 26.)

[1] Page 159.

[2] Page 26.

[3] Page 26.

[4] Pages 26 et 27.

[5] Page 61.

[6] Page 86.

[7] Page 87.

peuple était l'État lui-même; que *les autres ordres n'étaient que des divisions politiques, tandis que le peuple était tout, par la loi immuable de la nature, qui voulait que tout lui fût surbordonné.* Il répétait que *dans le peuple résidait la toute-puissance nationale;* que *par lui tout l'État existait;* que *pour lui seul tout l'État devait exister;* et il en tirait cette dernière conséquence : « Il faut donc que le nombre de ses députés *égale au moins* celui des deux autres ordres réunis, afin que l'intérêt public prédomine toujours dans une assemblée qui cesserait d'être nationale, si jamais l'intérêt de quelque ordre que ce soit infirmait ou annulait la volonté du peuple [1]. »

Celui qui publiait une pareille doctrine devait aisément pressentir qu'on lui opposerait avec effroi la crainte de tous les désordres qu'elle pouvait entraîner. Il bravait l'objection, comme il la prévenait. Il la tranchait avec une seule phrase : *Il n'est aucune sorte de désordres qui ne soit préférable à la tranquillité funeste que procure le pouvoir absolu* [2].

Tel fut le brandon lancé au milieu de toutes les matières inflammables qui couvraient déjà la surface de la France. Cet ouvrage parut quelques jours avant l'ouverture de la seconde assemblée des notables. Le ravage qu'il fit dans les esprits peut à peine se concevoir. M. Necker profita de l'impression qu'il avait produite pour faire prévaloir au conseil du roi son opinion personnelle, son opinion favorite, sur l'avis presque unanime des bureaux des notables, confirmé et sanctionné par les déclarations réitérées du parlement de Paris; et, le 26 décembre 1788, le gouvernement, sur le rapport du ministre des finances, prononça que le tiers aurait à lui seul autant de voix que la noblesse et le clergé réunis, c'est-à-dire, la moitié des voix aux états généraux. On régla en même temps que la convocation se ferait dans les bailliages en raison de leur population, et que les députés de la nation aux états généraux seraient au moins au nombre de mille.

M. Necker s'appuya entre autres, dans ce rapport, d'une nouvelle puissance inconnue jusqu'à lui, et que tous les novateurs ont invoquée depuis avec ardeur. Il y parla *d'un certain bruit*

[1] Pages 246 et 247. [2] Pag. 251.

sourd de l'Europe, qui se faisait entendre pour favoriser la double représentation du tiers état, et que l'on ne pouvait contrarier sans danger. Ce *bruit sourd de l'Europe* n'était autre chose que les clameurs vulgaires excitées par les écrits qui paraissaient chaque jour, et que tous les échos des clubs et des cafés de Paris répétaient fidèlement à M. Necker.

Je vais citer à ce sujet un fait dont j'eus connaissance : il donnera la mesure des mobiles qui faisaient agir ce ministre, et des moyens qu'il mettait en usage pour arriver à son but. Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la seconde assemblée des notables et le rassemblement des états généraux, et même quelques mois après la réunion de ceux-ci, il eut à sa solde un ancien rédacteur du *Courrier d'Avignon,* le sieur Artaud, littérateur subalterne connu par quelques pièces de théâtre. Cet homme était chargé spécialement par M. Necker de tenir une espèce de club chez lui au Palais-Royal, et d'y avoir de temps en temps des réunions et des dîners politiques, auxquels assistaient, entre autres, le comte de Mirabeau, M. de Clermont-Tonnerre, MM. Duport et Freteau, conseillers au parlement de Paris, quelques académiciens, tels que MM. Suard, Rulhière et Chamfort, des banquiers suisses et protestants, des personnes de la maison du duc d'Orléans, l'abbé Sieyes, l'abbé Sabathier, l'abbé Dubignon, et quelques autres personnages de cette trempe, tous, à fort peu d'exceptions près [1], factieux ou frondeurs déterminés. Le ministre des finances donnait à son homme quatre mille francs par mois, et on l'instruisait chaque matin de ce qui s'était dit chez lui la veille, et des mesures qui avaient obtenu la majorité des opinions. Les rapports qui émanèrent de cet antre eurent souvent beaucoup d'influence sur les opérations du gouvernement. Chez Artaud, l'on frondait ouvertement la cour, et les parlements eux-mêmes. Les opinions accréditées dans cette réunion étaient propagées avec activité par des agens subalternes dans les clubs inférieurs,

[1] Le sieur Coindet, secrétaire particulier de M. Necker; M. Ginguené, secrétaire de madame Necker; un sieur Fornier de Nîmes, banquier et ami intime de M. Necker; M. Hogguer, banquier, associé dans la maison fondée autrefois par M. Necker, venaient aussi de temps en temps à cette réunion, pour y prendre le mot d'ordre et assurer des bonnes dispositions du ministre. W.

et dans tous les lieux publics de Paris. Elles se transmettaient également aux meneurs des états de province nouvellement établis; et, des provinces, elles revenaient à Paris appuyer le système des novateurs. C'était la répétition de ces opinions factieuses que M. Necker appelait *le bruit sourd de l'Europe.*

M. Necker se trompa sur sa force; il crut pouvoir diriger le parti dont il était la créature, et bientôt il s'aperçut qu'il n'était plus que l'instrument et le jouet des factieux. Les rentiers et les banquiers le soutenaient encore, que le Palais-Royal le foulait déjà aux pieds. Mirabeau et l'abbé Sieyes l'attaquaient au milieu de sa gloire, et le traitaient dans leurs pamphlets comme un homme présomptueux, sans vues, sans moyen d'exécution, et incapable de remplir les promesses qu'il avait faites. Effectivement toutes ses démarches, à cette époque, démontrèrent quelle était la faiblesse et la brièveté de ses vues.

Jouissant de toute sorte d'influence sur la cour, possédant la confiance de la nation à un degré où aucun ministre n'en avait joui avant lui, avec du génie et de la probité, tout lui aurait été possible pour la restauration du crédit, des finances et de l'autorité; mais, au lieu de produire aucun grand effet, il ne développa successivement que des fractions de force qui furent perdues, et qui, réunies sur le même point et dans le même moment, auraient pu prévenir la ruine de l'État.

M. Necker fut continuellement dévoré de l'envie de régenter la France. On ne peut dire si cette manie, moitié factieuse, moitié pédantesque, tenait plus aux habitudes générales des habitants de la ville qui lui avait donné naissance, qu'à une disposition particulière de tous les individus de sa famille. Depuis l'époque du fameux *Compte rendu* publié en 1781, jusqu'à ce jour, il ne s'est guère écoulé d'année sans que cette famille ne se soit jetée sur l'Europe, avec quelque nouvelle production relative soit aux finances, soit à l'administration, soit à la politique, soit à la littérature, soit aux passions, et même à la religion. Pour moi qui ai connu M. Necker assez particulièrement, je ne m'étonnerais pas qu'il eût poussé cette manie d'occuper perpétuellement le public de lui, au point de prendre de telles mesures que, pendant de longues années encore après

sa mort, l'Europe continuera d'être fatiguée des œuvres posthumes du mari et de la femme.

Il existait en France des institutions de piété et de charité qui avaient été fondées successivement par les rois, aidés des lumières et du zèle des premiers ou des plus saints personnages de leur temps. Ces établissements se perfectionnaient et se multipliaient successivement, selon l'accroissement de la population et le progrès des lumières et des richesses. Je veux parler des nombreux hospices répandus en France de toutes parts. Dans aucun pays du monde peut-être, à l'exception de l'Angleterre, il n'existait autant d'asiles pour l'humanité souffrante qu'en France. Marie-Antoinette avait ajouté son nom à tous ceux des généreux bienfaiteurs du peuple qui l'avaient précédée. Deux hospices, fondés à Versailles par ses soins, fournissaient sans bruit et sans éclat les secours les plus nobles et les plus abondants à un certain nombre de malades et de femmes en couche [1]. Madame Necker, moins poussée par la charité que par la vanité, par la sensibilité que par un esprit d'opposition, avait imaginé, de concert avec son époux, de fonder à Paris un hospice portant son nom : elle publiait tous les ans l'état des dépenses de cet hospice avec une affectation qu'on aurait pu regarder comme puérile, si elle n'avait pas été factieuse. On ne manquait pas de faire insérer dans tous les journaux du temps, à propos de ces comptes rendus annuels, des réflexions amères, dont l'objet était de faire voir à la France, et surtout à Paris, la différence qui existait entre les soins qui étaient donnés aux pauvres par une vertueuse citoyenne de la république de Genève, et ceux

[1] Le nom de la reine, dans l'époque que nous parcourons, se trouve mêlé continuellement à tous les actes qui avaient pour objet ou de soulager l'infortune, ou de récompenser la vertu. On vient de voir qu'elle s'associait aux soins que recevaient les malades et les femmes enceintes : sa libéralité, égale à sa bienfaisance, faisait les fonds de prix décernés soit à l'humanité courageuse, soit à la piété filiale.

« L'Académie française, dit Grimm dans sa correspondance, a eu trois prix de vertu à distribuer. Deux de ces prix ont été donnés à un habitant de Chailiot et à son fils, qui, se dévouant héroïquement au plus grand péril, sont parvenus à sauver huit personnes qui se noyaient dans la Seine; le troisième, à une fille qui a sacrifié toute son existence pour rendre à sa mère, dans une maladie affreuse et qui a duré dix-sept ans, les soins les plus pénibles et les plus assidus. »

Des trois prix accordés, l'un était celui fondé par M. de Montyon; les fonds des deux autres avaient été fournis extraordinairement par la reine et par M. le duc de Penthièvre.

Fs. B.

qu'ils recevaient des mains du gouvernement dans les hôpitaux généraux. C'était une espèce d'appel continuel fait aux passions des pauvres contre l'insouciance prétendue du gouvernement, et aux calculs des philosophes contre les vices de l'administration, qui, en faisant de plus grands frais, traitait ses malades moins bien qu'un simple individu. La situation des pauvres était certes bien loin d'être bonne dans les réceptacles où ils étaient entassés; mais le roi avait annoncé son intention d'y remédier, et il n'avait pas même attendu la fin de la guerre pour ordonner la construction de quatre nouveaux hôpitaux dans les faubourgs de Paris, afin de remplacer l'hôpital général, devenu insuffisant pour la population de la capitale. De leur côté, les personnes riches et charitables se contentaient de verser en secret des aumônes abondantes pour les pauvres de leurs paroisses dans les mains de leurs pasteurs, sans mettre le public dans la confidence de leur bienfaisance, se conformant ainsi au précepte de l'Évangile : « Que votre main droite ne sache pas ce que fait votre main gauche ! » Mais ce mystère n'aurait pas convenu à l'épouse du banquier genevois qui voulait régénérer la France. Il était nécessaire aux vues des deux époux de faire maudire l'hôtel-Dieu au peuple de Paris, pour lui faire bénir l'hospice et la maison Necker; et de faire célébrer par toutes les plumes les institutions charitables des deux républicains, aux dépens de fondations pieuses de soixante-six rois [1].

[1] Ces réflexions sont plus amères qu'elles ne sont exactes. Il n'est pas étonnant que dans une institution particulière, dirigée avec intelligence, avec ordre, avec humanité, le pauvre fût cent fois mieux, à moins de frais, que dans les établissements alors régis par une administration sous laquelle l'ignorance de toutes choses le disputait aux abus de toute espèce. L'hôpital fondé par M. et madame Necker était moins une critique du mal qui existait, qu'un exemple du bien qu'on pouvait entreprendre. Pour juger de toutes les améliorations possibles, il suffit de comparer le tableau hideux des hôpitaux de la capitale, tel qu'il a été tracé par Bailly et M. de la Rochefoucauld, avec l'état de prospérité auquel sont parvenus ces établissements sous la direction bienfaisante du conseil des hospices, et par les soins éclairés de deux administrateurs dont les noms sont chers à la ville de Paris, M. Frochot et M. le comte de Chabrol.

Quant à la noble générosité dont Weber fait ici l'éloge à juste titre, personne ne la conteste, et chacun voudrait l'imiter. La bienfaisance est une vertu qui n'a de bornes en France, pour chaque classe de citoyens, que les moyens dont elle dispose. Il faudrait désirer peut-être que cette charité fût aussi éclairée dans ses vues qu'elle est respectable dans son principe. Le plus souvent les secours que prodigue la bienfaisance particulière se perdent sans fruit, et ne sont pas toujours exempts d'inconvénients et de dangers. L'administration peut seule réaliser en France un bon système de secours publics. Il

Je me suis étendu sur ce fait, parce que je le regarde comme un de ceux par lesquels on chercha pendant longtemps à aliéner l'affection du peuple français pour son gouvernement, et à la détourner sur des amis étrangers; et surtout comme un de ceux par lesquels on travailla, dans ces dernières années, à avilir la noblesse et le clergé, protecteurs naturels des pauvres, mais protecteurs délicats et silencieux; et cela, en lui présentant dans les soins d'une famille protestante, et appartenant au tiers état, plus d'intelligence et de générosité que dans les premières familles du royaume. Détestable hypocrisie que celle qui cache ainsi l'ambition et la vanité sous les dehors d'une fausse humanité et d'une fausse philanthropie!

M. Necker n'avait été appelé au ministère que pour faire disparaître les embarras de finance sous lesquels avait succombé l'archevêque de Sens; mais il profita de l'engouement que les Parisiens lui témoignaient, pour prétendre devenir le chef et l'arbitre du conseil du roi, dont jadis M. de Vergennes et M. de Maurepas lui avaient fermé l'entrée. Il abandonna sur-le-champ à un commis l'objet pour lequel on l'avait appelé; et tandis que M. Dufresne négociait quelques rescriptions avec les banquiers de Paris pour alimenter le trésor royal, M. Necker fit évoquer à lui toutes les affaires relatives à la formation des états généraux et à la réformation de l'État; en sorte, a-t-on déjà dit quelque part, qu'il parut très-plaisant, aux esprits sains et paisibles, qu'un étranger, qu'un ministre des finances osât s'arroger et unir à ses bureaux les questions qui ne pouvaient être que de la compétence du chancelier de France. Mais les fureurs du Palais-Royal faisaient tout fléchir à la cour devant le ministre favori de la populace, lequel ne cessait à son tour de fléchir le genou devant la populace du Palais-Royal.

M. Necker et ses partisans ne justifieront jamais son administration de la double représentation du tiers. Un ministre habile

est à craindre, autrement, que les aumônes destinées à soulager la misère n'encouragent l'oisiveté. Jamais contrée n'a renfermé plus de mendiants que l'Italie, où la religion et la charité ont fondé tant d'hospices pour les malheureux; et la taxe des pauvres en Angleterre, loin de réduire leur nombre, semble au contraire l'avoir multiplié en leur assurant d'autres ressources que le travail. Ce n'est point encore assez de faire le bien, il faut le bien faire.

Fs. B.

et prudent doit toujours chercher à mettre en harmonie tous les corps de l'État. C'est de cette harmonie que se composait le gouvernement français, et que se compose tout système de gouvernement monarchique. Jusqu'à ce ministre, tous les rangs de la société en France avaient été animés d'un même esprit. En 1788, les deux premiers ordres avaient donné le plus grand exemple de générosité et de patriotisme, en résistant à quelques impulsions arbitraires d'un ministre inepte, et en faisant l'abandon de tous leurs priviléges pécuniaires. Qu'est-ce que M. Necker pouvait donc espérer de plus, en mettant en mouvement le tiers état, qui jusque-là n'avait joué aucun rôle? Que prétendait-il en soufflant le feu de la discorde, en soulevant la masse du peuple contre les deux premiers ordres de l'État, en créant un patriotisme exclusif dans celui du tiers, en dénaturant l'opinion nationale? Était-ce une réforme qu'il pouvait attendre? Non; c'était une révolution sociale. Dès son premier ministère, il avait été odieux à la noblesse et au clergé; il voulait s'en venger. Il avait trouvé les provinces de France administrées depuis des siècles par les autorités différentes des pays d'états ou des intendants; il avait été mécontent de ces diverses coutumes, des institutions diverses qui, tout en gênant quelquefois la marche du gouvernement, en conservaient pourtant le corps. Malheureux dans les premières tentatives qu'il avait faites de donner aux provinces des administrations uniformes, il résolut de ne pas perdre cette occasion de niveler la France et de la désorganiser entièrement, pour la réorganiser ensuite à sa guise [1].

Ce fut le 26 décembre 1788 que fut fait au conseil d'État, par M. Necker, le fameux rapport sur le doublement du tiers état, l'admission des curés dans l'ordre du clergé, et l'introduction de l'intérêt protestant dans la représentation du tiers. Si ces trois mesures, aujourd'hui généralement condamnées, ne furent

[1] Nous n'examinerons pas de nouveau la question, si souvent débattue, du doublement du tiers; nous ne répondrons pas davantage aux reproches adressés ici à M. Necker. Il aurait droit d'espérer peut-être, de ceux qui critiquent ses fautes ou signalent ses erreurs, qu'ils épargnassent du moins ses intentions. M. Necker a aussi publié des Mémoires; son nom et son caractère doivent leur donner quelque poids. Tout lecteur impartial voudra les lire avant de prononcer sur les accusations portées contre lui dans ce chapitre et dans le reste de l'ouvrage.

Fs. B.

pas les causes premières de la révolution, au moins personne ne pourra disconvenir qu'elles sont au nombre des moyens principaux qu'elle a eus de se développer.

Je terminerai ici ce que j'ai entrepris de dire sur les causes éloignées et prochaines de la révolution. Ce n'est pas sans quelque inquiétude que je présente au public les pages qui précèdent. J'avoue que j'ai cherché de bonne foi et avec des intentions loyales des matériaux instructifs sur un événement dont les conséquences étaient alors si peu prévues, et dont l'on chercherait en vain même encore aujourd'hui à prévoir les résultats possibles. Si j'ai blessé quelques amours-propres, et si j'ai ramené l'attention sur des souvenirs fâcheux, j'ai au moins la consolation de me voir appuyé dans tout ce que j'ai dit par le témoignage d'hommes qui ne sont pas suspects : et, pour n'en citer qu'un seul, qu'il me soit permis de transcrire ici ce qu'imprimait à Londres, il y a peu d'années, un membre distingué du parlement de Paris, un magistrat appelé à juste titre au conseil de son roi, un des plus fermes défenseurs de la monarchie française et des lois qui formaient jadis la constitution de la France : la force de la vérité arrachait en 1796, à M. d'Outremont, les lignes suivantes :

« Hélas ! je ne l'ignore pas, les parlements, comme tous les « autres corps légitimes de la monarchie, ont encouru la dis- « grâce de la nation. Peut-être ont-ils bien eux-mêmes quelques « reproches à se faire. Ils sont devenus querelleurs, humoris- « tes, si je puis me servir de ces expressions. En se mêlant de « trop de choses, ils ont fatigué la nation, quand ils croyaient « ne fatiguer que l'autorité. Ils ont confondu un rôle passif que « la constitution leur attribuait, avec un rôle actif qui ne pou- « vait que tourner à leur préjudice et à celui de l'autorité royale. « Ils ont forcé tout le monde à rechercher les titres de leur puis- « sance ; et ces recherches n'ont pas toujours été à leur avan- « tage [1]. »

Un témoin aussi peu suspect, aussi irrécusable que celui qui vient d'être cité, serait ce même M. d'Éprémesnil, dont la résistance

[1] *Le nouveau Siècle, ou la France encore monarchie*, t. II, page 358; Londres, 1796; imprimé par Baylis. W.

aux volontés du roi, dont les menées et l'emprisonnement aux îles d'Hyères sont détaillés dans le chapitre précédent. Attaqué en 1792 par la populace de Paris, pour la fermeté qu'il avait déployée dans l'assemblée nationale, et arraché par une espèce de miracle aux fureurs de cette même populace, dépouillé de ses habits et baigné dans son sang, il écrivit, de la prison de l'Abbaye, une lettre au roi, par laquelle il reconnaissait le coupable usage qu'il avait fait de son influence sur sa compagnie, et offrait son sang à sa majesté, en expiation de ses erreurs et du sang qui avait déjà été répandu depuis la révolution. Il ignorait encore tout celui qui devait être versé à la suite de la révolution qu'il avait provoquée; et lorsqu'il porta sa tête sur le même échafaud où Louis XVI avait porté la sienne, il eut moins à souffrir sans doute de la barbarie que l'on exerçait contre lui, que du souvenir de ses imprudences [1].

Puissent ces deux exemples de repentir, de la part de deux principaux membres de la magistrature de France, rendre indulgents ceux qui voudraient me reprocher d'avoir censuré avec trop d'amertume des corps qui ont fait si longtemps la gloire de la France, et dont la réputation était justement célèbre dans toute l'Europe! Le sceau a été mis à leur gloire par le courage avec lequel ils ont reçu la mort depuis la révolution, pour les protestations fermes et loyales qu'ils avaient faites contre les innovations de l'assemblée constituante. S'ils ont accéléré la chute de la monarchie en appelant impérieusement les états généraux et en assemblant la nation, sans réfléchir qu'elle n'était pas en état d'opérer et de recevoir une révolution, au moins ont-ils reconnu leur erreur, au moins ont-ils gémi de leurs fautes; et lorsqu'ils n'ont plus été capables de soutenir le trône, ils se sont enterrés sous ses débris.

C'est ainsi que l'auteur du mémoire inflammatoire sur les états

[1] Il n'y aurait qu'une mauvaise honte qui pourrait m'empêcher de répéter ici un mot de la reine, si connu à la cour. La résistance de M. d'Éprémesnil à tout ce que la cour proposait, quoi que ce fût, était si opiniâtre et l'on en était tellement certain, que lorsqu'on proposait à la reine l'achat d'une parure nouvelle, ou qu'on sollicitait l'intervention de sa majesté pour une faveur quelconque : « Oh! disait-elle avec enjouement, il faut que je sache si j'aurais pour cela le consentement de M. d'Éprémesnil! »

W.

généraux, dont j'ai cité quelques passages, fut le premier à désavouer sa propre doctrine dès qu'il fut admis aux états généraux. Il les quitta avec horreur dès qu'il vit leur composition, et il alla s'enfoncer dans l'Allemagne, où depuis l'année 1789 il ne cesse de travailler à faire oublier au roi de France, par ses services, le mal que ses premières opinions ont pu faire [1].

Il est donc incontestable que presque tout le monde a eu des torts dans l'origine de la révolution; les causes qui l'ont amenée ont été nombreuses, mais il n'en est aucune que l'on puisse dire avoir été la principale. Depuis plus de cinquante ans l'anarchie était dans toutes les têtes, la fermentation dans tous les esprits : il aurait fallu une force supérieure pour empêcher l'explosion d'avoir lieu. Cependant la chose n'était pas impossible; et si quelqu'un peut être accusé de ne l'avoir pas tenté, je n'hésite pas à en accuser publiquement, à la face de l'Europe et devant la postérité, l'administration constamment factieuse du dernier ministre des finances du roi. Le devoir de M. Necker était d'éclairer le peuple, il le caressa; de fortifier l'autorité royale, il l'affaiblit; de résister au torrent des passions populaires, il lui ouvrit toutes les digues; de remettre en harmonie toutes les parties de la constitution monarchique de la France, il les déchaîna toutes les unes contre les autres; de combler le déficit, il avoua qu'il aurait pu le faire aisément, mais qu'il n'avait pu se refuser au bonheur de voir le roi entouré des représentants de son peuple.

J'ai habité l'Angleterre pendant plusieurs années, depuis que la révolution m'a séparé et privé de mon auguste bienfaitrice. J'y trouvai, à mon arrivée, une dette trois fois plus considérable que celle qui venait d'écraser le trône de France. J'ai vu se former encore depuis dix ans, dans la Grande-Bretagne, une nouvelle dette, dont la rente seule excède douze fois le déficit énoncé par M. Necker. Cependant la Grande-Bretagne, qui ne possède

[1] Le comte d'Entraigues a été assassiné, le 22 juillet 1812, à Barnes, près de Londres, par un Italien nommé Lorenzo, qu'il avait à son service, et qui se tua lui-même aussitôt après avoir commis ce meurtre. La vie politique singulièrement active et mystérieuse du comte fit conjecturer que le motif de cet odieux assassinat était la nécessité de se saisir de papiers importants dont il était porteur; mais le suicide du meurtrier détruit en partie cette supposition, et permet de croire que la vengeance arma le bras de l'Italien.

guère plus de la moitié de la population de France, a non-seulement pourvu à tous ses besoins, elle a encore fourni pendant ce temps des subsides à presque tous les souverains [1], et deux années consécutives de disette l'ont forcée à envoyer plus de 500 millions de son numéraire dans l'étranger : cependant il n'y a pas eu de révolution en Angleterre; et c'est encore, au moment où j'écris, la puissance qui combat la révolution depuis plus longtemps et avec plus de succès. Mais aussi la Grande-Bretagne n'a pas eu pour diriger ses affaires un ministre étranger, républicain, et d'une croyance différente de celle de son maître; le premier lord du trésor de S. M. Britannique n'a point flatté les passions de la multitude qui s'assemblait en 1793 à Copenhagen-house, pour avoir une constitution nouvelle; et, loin de former son opinion sur celle des brouillons et des hommes tarés des trois royaumes, M. Pitt a eu le talent de composer l'opinion publique sur la sienne.

C'est ainsi que de sages ministres conservent les empires dans les crises les plus difficiles, tandis que des ministres ignorants, faibles, pervers, ou seulement présomptueux, les brisent devant le plus léger obstacle. Ce parallèle me suffira pour mettre le sceau à ce que j'ai dit de M. Necker. Quoique je n'aie reconnu, au commencement du chapitre second, que trois causes premières et immédiates de la révolution française : le désordre des finances, la disposition des esprits, et les idées exagérées de patriotisme, imitées des Anglais et des Américains; la cause agissante et effective du développement de la révolution existe dans les actions et dans les omissions des trois ministres du roi, Calonne, Loménie, et Necker.

Maintenant j'abandonne tout à fait ce lamentable sujet des causes éloignées, immédiates et effectives de la révolution française, avant l'année 1789; je m'arrête au moment où les états généraux s'ouvrent, afin de suivre et ne plus quitter l'infortunée Marie-Antoinette dans ses dernières années. Je ne veux plus

[1] L'Angleterre a donné, pendant la révolution, des subsides au roi de Sardaigne, au roi de Prusse, à sa majesté impériale, au stathouder, au roi de Naples, à l'électeur de Bavière, au duc de Wirtemberg, au Portugal, à la Russie, à la Suisse, et à nombre de princes allemands. W.

même jeter les yeux sur cette révolution que pour y trouver les époques des malheurs successifs de cette souveraine, et conséquemment la source des traits de courage qu'elle y a développés.

Depuis la fin de la guerre d'Amérique, c'est-à-dire depuis l'année 1783, Marie-Antoinette avait cessé d'être heureuse. Sa sensibilité éprouva, depuis cette époque jusqu'à la fin de 1789, une suite d'assauts par lesquels il semblerait que la Providence eût voulu éprouver sa grande âme, et la préparer aux coups terribles qui lui étaient destinés, et qui devaient terminer sa carrière d'une manière si cruelle. La gouvernante de ses enfants, madame la princesse de Rohan-Guémenée, venait d'essuyer un revers de fortune qui ne lui permettait pas de rester à la cour de France [1]. Marie-Antoinette était extrêmement attachée à cette princesse, qui remplissait ses fonctions avec la fidélité et le zèle qu'exigeait leur importance. Madame de Guémenée fut d'autant plus à plaindre que le coup qui l'accablait avait été amené par des circonstances qui lui étaient étrangères et inconnues, et qu'elle n'avait pu ni prévoir ni prévenir le désordre que des opérations frauduleuses et usurières avaient introduit tout d'un coup dans les affaires de son époux. Elle se sépara de la reine et des augustes enfants qui étaient l'objet de ses soins, comblée des témoignages de bonté et des assurances de l'attachement de leurs majestés. Quoique cette séparation permît à la reine de donner à une jeune dame de la cour une grande preuve de l'affection qu'elle lui por-

[1] Weber emploie ici des expressions bien réservées. M. Lacretelle, dans le jugement qu'il porte sur ces revers de fortune, est plus sévère et paraît plus juste. « Il y avait à la cour, dit-il, des hommes à qui de nobles goûts et des habitudes de bienfaisance avaient fait sentir le besoin de l'ordre. On citait parmi eux le duc de Penthièvre, le maréchal de Beauvau, les ducs de Biron, de Nivernois, de Charost, du Châtelet et de la Rochefoucauld; mais en général les fortunes particulières étaient conduites sur le même plan que la fortune publique, ou plutôt avec la même absence de plan. La banqueroute du prince de Rohan-Guémenée produisit un éclat odieux; sa fortune et les dons qu'il tenait de la cour étaient immenses. Ce coupable dissipateur avait entraîné dans sa ruine une foule de bourgeois médiocrement aisés et d'obscurs artisans : le peuple en garda un long souvenir. »

On sait qu'au sujet de cette banqueroute le poëte le Brun écrivit, avec l'audace et l'âcreté de son humeur satirique, l'épigramme suivante :

D'un petit gentillâtre ou d'un banquier très-mince
La faillite serait d'un million ou deux :
Mais de trente-six ! aucun d'eux
Ne l'oserait; c'est faillite de prince.

La note suivante de Weber fait connaître du moins de quelle manière on répare noblement de pareilles fautes.

Fs. B.

tait depuis quelque temps, sa majesté n'en fut pas moins vivement affectée du malheur de madame de Guémenée, et de celui de l'illustre famille à laquelle elle appartenait [1].

Je dois dire ici quelques mots de cette amitié si rare, si précieuse, si intime, qui subsista entre Marie-Antoinette et madame la duchesse de Polignac; de cette amitié qui n'a pu laisser survivre une amie à la mort de l'autre; de cette affection dont la pureté, la vivacité et la fin tragique surpassent tous les exemples et même tous les prodiges que l'antiquité a offerts dans ce genre.

O divine amitié, félicité parfaite,
Seul sentiment de l'âme où l'excès soit permis,

la reine connaissait bien vos devoirs! elle sut remplir tous ceux que ce titre lui imposait. Et qui pourra à l'avenir, rampant dans la fange des écrivains orduriers du temps, calomnier une affection aussi pure, aussi céleste (j'ai presque dit aussi sainte), devant le tombeau où les deux victimes de leur amitié furent précipitées en même temps?

Madame Gabrielle-Yolande-Martine de Polastron, épouse du comte Jules de Polignac, appartenait par son mari à l'ancienne et noble famille de Polignac, de la province d'Auvergne, qui avait donné le jour à ce cardinal illustre qui fut l'auteur du poëme immortel de *l'Anti-Lucrèce*, pour lequel il semble avoir emprunté la plume du cygne de Mantoue, et dont les négociations habiles fournissent, à ceux qui entrent dans la carrière diplomatique, des modèles aussi parfaits que ceux que la pureté de sa poésie et de ses principes offre aux littérateurs et aux philosophes.

[1] Les dettes de M. le prince de Guémenée, réduites à leur juste taux, étaient fort au-dessous de la valeur de ses immenses propriétés, et de celles dont il était appelé à hériter. Mais s'il fut la victime de ses agents, ses créanciers éprouvèrent l'avantage d'avoir affaire à des familles où l'honneur était implanté. Madame la comtesse de Marsan, née Rohan, ancienne gouvernante de Louis XVI et des deux autres princes, prouva en cette occasion qu'elle était digne et du nom qu'elle avait porté en naissant, et de l'auguste maison de Lorraine, à laquelle elle s'était alliée. Elle fit sur-le-champ l'abandon d'une grande partie de son immense fortune aux créanciers les plus malheureux de son neveu, et se retira dans un couvent.

M. le prince de Guémenée est mort en 1802, exerçant une profession mécanique dans un village de Suisse, ne voulant plus être à charge à sa famille. Toutes les gazettes ont rendu compte de la manière brillante dont ses deux fils ont servi, pendant la guerre dernière, dans les armées autrichiennes.

W.

M. et madame de Polignac avaient été présentés à la cour, suivant l'usage, quelque temps après leur union. La comtesse de Polignac y avait été distinguée d'une manière particulière. Chez elle la plus belle âme se peignait sur la plus belle physionomie. L'élégance de M. de Polignac n'était pas moins remarquable. La conversation à la fois décente, enjouée et agréable de madame de Polignac plut extrêmement à Marie-Antoinette; elle dansait avec grâce, elle chantait avec goût, son esprit était extrêmement orné : avec tant de qualités, il était impossible qu'elle ne gagnât pas le cœur de la reine : aussi fut-elle bientôt admise au cercle de sa majesté, et aux fêtes et concerts qu'elle donnait à Versailles et à Trianon. Ces fêtes, qu'un prêtre déhonté [1] a osé récemment représenter comme les orgies scandaleuses auxquelles il a peut-être participé dans sa carrière révolutionnaire, ces fêtes, auxquelles mon auguste protectrice me permit d'assister toutes les fois que je le désirerais, présentaient des réunions enchanteresses de ce que la cour avait de plus charmantes femmes et d'hommes les plus aimables. Les artistes les plus distingués y étaient appelés lorsque l'on y faisait de la musique; et, au milieu de ces réunions, Marie-Antoinette, surpassant en éclat les femmes les plus brillantes, et en talent les amateurs les plus renommés, paraissait moins la reine de France que la reine de la beauté, la souveraine des arts [2].

[1] L'abbé Soulavie. W.

[2] La reine aimait tous les arts, et les cultivait avec succès. Il n'est pas étonnant que, jeune, belle, remplie de talents et de grâces, elle ait cédé au désir de s'entendre applaudir sur la scène. Le goût des représentations de société, goût généralement répandu alors, passa, des hôtels de Paris et des châteaux de la province, à la cour de Versailles. L'étiquette en murmura peut-être; mais puisque Louis XIV n'avait pas dédaigné de figurer dans un ballet, l'épouse de son petit-fils, ayant pour excuse sa jeunesse, son sexe et ses charmes, pouvait, sans encourir le blâme, accepter des rôles où brillaient la finesse de son jeu et les agréments de sa voix. Grimm, dans sa Correspondance, nous a conservé le récit de deux représentations auxquelles la reine avait pris part. Nous n'oserions toutefois garantir l'exactitude de ce récit.

« Les spectacles donnés ces jours passés, dans la jolie salle de Trianon, intéressent trop l'honneur du théâtre, et la gloire de M. Sedaine, pour ne pas nous permettre d'en conserver le souvenir dans nos fastes littéraires. On n'a jamais vu, on ne verra sans doute jamais le *Roi et le Fermier*, ni la *Gageure imprévue*, joués par de plus augustes acteurs, ni devant un auditoire plus imposant et mieux choisi. La reine, à qui aucune grâce n'est étrangère, et qui sait les adopter toutes sans perdre jamais celle qui lui est propre, jouait dans la première pièce le rôle de Jenny, dans la seconde celui de la soubrette. Tous les autres rôles étaient remplis par des personnes de la société intime de leurs majestés et la famille royale. M. le comte

Qu'il me soit permis de m'écarter un moment de mon récit, pour me livrer à une digression qui trouve ici naturellement sa place, puisque Marie-Antoinette en est le sujet.

La France se glorifie aujourd'hui, et avec raison, de posséder le premier théâtre lyrique de l'Europe. Les chefs-d'œuvre de musique, dont le répertoire de l'Académie royale de Paris s'est enrichi pendant quinze années, assurent à ce théâtre une supériorité incontestable sur ceux de toutes les autres capitales. C'est une justice que tous les voyageurs et tous les gens de goût lui rendent. Il serait très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'évaluer les sommes que cette prééminence dramatique a attirées à Paris et values à la France, par le concours d'étrangers opulents qu'elle a contribué à y appeler ou à y retenir. Or, il est un fait que personne ne peut s'empêcher de reconnaître : c'est qu'avant l'arrivée de Marie-Antoinette en France, ce pays ne connaissait qu'une musique à demi barbare. Cet art y était encore dans l'enfance, lorsque tous les autres y avaient passé l'époque de leur maturité. Marie-Antoinette vit l'opéra français, et résolut aussitôt de rectifier le goût national. C'est à elle, c'est à son amour éclairé pour les arts, que la France doit la révo-

d'Artois a joué le rôle du valet dans la première pièce, et celui d'un garde-chasse dans la seconde.

« C'est Caillot et Richer qui ont eu l'honneur de former cette illustre troupe. M. le comte de Vaudreuil, le meilleur acteur de société qu'il y ait peut-être à Paris, faisait le rôle de Richard; madame la duchesse de Guiche, dont Horace aurait bien pu dire, *Matre pulchra filia pulchrior*, celui de la petite Betzy; madame la comtesse Diane de Polignac, celui de la mère, et le comte d'Adhémar, celui du roi. Les mêmes acteurs ont joué depuis sur le même théâtre, sans y avoir admis beaucoup plus de spectateurs, *On ne s'avise jamais de tout*, et les *Fausses infidélités* de M. Barthe. »

Barthe et Sedaine ne furent pas les seuls auteurs favorisés. Beaumarchais obtint aussi l'honneur d'être joué à la cour, s'il faut encore en croire ce que rapporte Grimm.

« Le *Barbier de Séville*, dit-il, a été représenté sur le petit théâtre de Trianon, dans la société intime de la reine, et l'on a daigné accorder à l'auteur les faveurs très-distinguées d'assister à cette représentation. C'était la reine elle-même qui jouait le rôle de Rosine, M. le comte d'Artois celui de Figaro, M. de Vaudreuil celui du comte Almaviva; les rôles de Bartholo et de Basile ont été rendus, le premier, par M. le duc de Guiche, le second par M. de Crussol. Le petit nombre des spectateurs admis à cette représentation y a trouvé un accord, un ensemble qu'il est bien rare de voir dans les pièces jouées par des acteurs de société : on a remarqué surtout que la reine avait répandu dans la scène du quatrième acte une grâce et une vérité qui n'auraient pu manquer de faire applaudir avec transport l'actrice la plus obscure. Nous tenons ces détails d'un juge sévère et délicat qu'aucune prévention de cour n'aveugla jamais sur rien. » (*Corr. de Grimm*, septembre 1785; tome III, page 305.)

Fs. B.

lution qui s'opéra alors dans la musique. C'est elle qui fit venir de Vienne à Paris, qui encouragea, qui protégea contre toutes les cabales, le chevalier Gluck, qui avait eu l'honneur de lui donner des leçons, et qui le premier sut placer dans les mains d'Euterpe le poignard de Melpomène. Il donna à la tragédie chantée le véritable ton tragique. Boileau avait dit de l'opéra de son temps :

Et jusqu'à *Je vous hais*, tout s'y dit tendrement.

Cette remarque critique pouvait encore, à très-peu d'exceptions près, s'appliquer à l'opéra, tel que le trouva Marie-Antoinette à son arrivée en France. Quelques années après, son heureuse influence s'y était fait sentir; et si Boileau était revenu au monde, il aurait vu que mon illustre compatriote le chevalier Gluck, aussi grand poëte dans sa musique que Corneille et Racine furent harmonieux dans leur poésie, avait mis en pratique dans ses opéras les préceptes du législateur du Parnasse, et que sous sa touche *chaque passion parlait son langage*. Marie-Antoinette avait non-seulement appelé à Paris le grand artiste dont Vienne s'honorait, mais encore les habiles compositeurs dont les ouvrages faisaient les délices de l'Italie. Piccini et Sacchini furent invités et encouragés par Marie-Antoinette à venir enrichir la scène française. Ils y parvinrent en suivant la route qui avait été tracée par l'Orphée allemand ; et si la rivalité de ces trois célèbres maîtres occasionna quelques disputes assez vives parmi les Français, au moins tourna-t-elle au profit de l'art. En effet, c'est à cette fermentation, et aux discussions qu'elle engendra, que l'on doit ces chefs-d'œuvre de *Didon*, d'*OEdipe*, d'*Armide*, d'*Alceste*, qui seront à jamais la gloire du théâtre lyrique de Paris, et serviront éternellement de modèle aux artistes futurs. Voilà un des bienfaits permanents de Marie-Antoinette pour la France [1]. Aussi longtemps qu'on y sera sensible

[1] On ne doit pas seulement à Marie-Antoinette l'introduction du bon goût musical en France; elle accueillait, elle protégeait tous les talents. La Harpe eut à se féliciter de ses bontés; Chamfort fut comblé des marques de sa bienveillance.

On sait qu'après le succès de *Mustapha*, la reine voulut bien faire venir M. de Chamfort dans sa loge, et lui annoncer, la première, que le roi venait de lui accorder une pension de douze cents livres sur les menus. On sait que sa majesté lui dit tout ce qui pouvait

aux effets de l'harmonie, aux charmes de la mélodie; aussi longtemps que le goût du beau régnera en France, il sera aussi impossible d'oublier les quinze années du règne de Marie-Antoinette, qu'il l'est aujourd'hui d'oublier le beau siècle de Louis XIV; et peut-être les favoris d'Euterpe diront-ils un jour *le siècle de Marie-Antoinette,* lorsqu'ils parleront de l'époque à laquelle parvint à sa plus grande gloire

Ce spectacle magique
Où les beaux vers, la danse et la musique,
De cent plaisirs font un plaisir unique.

Hélas! le grand maître qui avait dirigé le goût de Marie-Antoinette, le sensible Gluck était loin de penser, lorsqu'il faisait soupirer les plus doux accents de l'amitié à Oreste et Pylade, dans son immortel opéra d'*Iphigénie en Tauride*, lorsqu'il les faisait entendre pour la première fois chez madame la

augmenter le prix de cette grâce. « Racontez-nous donc, lui demanda un seigneur de la cour, toutes les choses flatteuses que la reine vous a dites. — Je ne pourrai jamais, répondit le poëte, je ne pourrai jamais ni les oublier ni les répéter... »

La reine jugeait les ouvrages d'esprit avec autant de discernement que de goût, et caractérisait souvent de la manière la plus heureuse leurs qualités ou leurs défauts. Quand Florian publia son *Numa Pompilius*, malgré les vices de ce genre bâtard, ce poëme en prose obtint du succès. On ne pouvait refuser au style de la grâce et de la facilité; mais on en trouvait la douceur un peu fade, et, quoi qu'eût fait l'auteur, ses héros ressemblaient toujours à des bergers. *En lisant Numa*, disait la reine au baron de Besenval, *je crois manger de la soupe au lait.* « On exprimerait difficilement, » remarque l'écrivain auquel nous empruntons cette anecdote, « on exprime« rait difficilement d'une manière plus « vraie, plus simple et plus plaisante, « l'impression que produit le ton qui « domine dans cet ouvrage. »

Après la représentation de l'*École des Pères*, ouvrage dont la reine avait paru fort contente, M. le maréchal de Duras écrivit à l'auteur la lettre suivante :

« Le roi et la reine, ayant entendu avec la plus grande satisfaction, monsieur, l'*École des Pères*, m'ont chargé l'un et l'autre de vous marquer le plaisir qu'ils ont eu. Ce qui les a frappés surtout, c'est le ton de décence et la morale pure qu'ils ont remarqués dans cet ouvrage. Je m'empresse de vous en informer, monsieur, persuadé que vous éprouverez beaucoup de satisfaction d'avoir mérité un éloge aussi flatteur. Je profite de cette occasion pour vous témoigner le plaisir que j'ai eu, et vous assurer des sentiments avec lesquels, etc.

« *Signé*, le maréchal DE DURAS. »

« J'ai chargé M. Desentelles de vous témoigner les intentions du roi, et je vous prierai de lui demander ce qui vous conviendra le mieux. »

Il fut décidé que M. Peyre, auteur de cette comédie, recevrait une belle épée damasquinée aux armes de sa majesté. « De semblables encouragements, remarque Grimm en citant cette lettre, honorent tout à la fois le talent qui les obtient, et l'auguste protection qui sait si bien le distinguer. Ce sont les bonnes mœurs qui ont fait le succès de l'*École des Pères;* et la récompense que sa majesté vient d'accorder à l'auteur est une sorte d'hommage rendu à l'honnêteté publique, qui paraît être en même temps la censure la plus forte et la plus juste de tous les Figaros du jour. »

comtesse de Polignac avant de les produire en public, il était loin de penser, dis-je, que les mêmes accents pourraient un jour s'appliquer à la situation de son auguste élève et de son intéressante amie. Le cœur rempli sans cesse du souvenir de Marie-Antoinette, je n'ai jamais pu entendre, sans être baigné de mes pleurs, le mélodieux et sublime refrain de Gluck :

Le sort nous fait périr ensemble;
N'en accuse point la rigueur :
La mort même est une faveur,
Puisque le tombeau nous rassemble...

La faveur dont jouissait madame de Polignac auprès de la reine excita la jalousie de plusieurs familles nobles, qui avaient l'ambition de fixer sur elles l'attachement et les bontés de leur souveraine. Mais les rivales de madame de Polignac ne possédaient pas, comme elle, la grâce qui attire, la décence qui attache, et la raison qui conserve les amis véritables. Madame de Polignac possédait un jugement sain, un esprit pénétrant, beaucoup de raison, un grand calme, et surtout beaucoup de réserve. Ses propos et sa conduite étaient épiés de tous côtés; cependant elle ne donna jamais prise aux traits de l'envie ni à ceux de l'intrigue. Comme l'ambition n'entrait pour rien dans la faveur où elle était parvenue, il lui fut aisé de s'y soutenir.

On voulut une fois l'effrayer sur la constance de l'attachement que la reine lui témoignait, et des gens officieux vinrent l'avertir que Marie-Antoinette avait accueilli favorablement et distingué quelques personnes de son cercle. Elle répondit, avec calme et douceur : « J'estime trop la reine pour la soupçonner de vouloir s'éloigner d'une amie dont elle a fait choix, et dont la tendresse et le dévouement lui sont connus. Je ne crains point qu'on m'enlève son cœur; mais si la reine cessait de m'aimer, je pleurerais la perte de mon amie, et n'emploierais aucun moyen pour conserver les bontés particulières de celle qui ne serait plus que ma souveraine. »

La comtesse de Polignac avait une fille de onze ans; la reine, avec sa grâce ordinaire, lui dit : « Dans peu, sans doute, vous penserez à marier votre fille; lorsque votre choix sera fait,

songez que le roi et moi nous nous chargerons du présent de noces. » Parmi ceux qui se présentèrent, le comte de *Gramont* fut choisi. Il n'existait pas de plus beau nom à la cour. En faveur de son mariage avec mademoiselle de Polignac, le roi lui permit de prendre le titre de duc de Guiche, et le fit capitaine de ses gardes. La manière dont M. le duc de Guiche se conduisit au 5 octobre, les preuves continuelles de fidélité et d'attachement qu'il a données et donne encore, depuis vingt ans, à la famille royale de France, déposent assez combien il était digne des bontés de ses maîtres, et combien il en a été reconnaissant. Le dévouement sublime des deux fils aînés de madame la duchesse de Polignac, à la fleur de leur âge et dans les circonstances les plus critiques de la révolution, montre aussi à quel degré l'ascendant tout-puissant de Marie-Antoinette exaltait la gratitude des familles qu'elle honorait de ses affections. Onze ans s'étaient écoulés depuis sa mort. Les jeunes fils de madame de Polignac, émigrés depuis 1789, avaient à peine entrevu cette reine qui les avait adoptés. Ils ne pouvaient plus rien pour elle, mais ils pouvaient répandre leur sang pour le sang de Marie-Antoinette : il lui restait des héritiers, une fille appelée à la représenter un jour sur le trône de France. Ils avaient hérité de l'attachement de leur mère à leurs augustes parents. Toute l'Europe a su le résultat déplorable de l'enthousiasme chevaleresque qui appela les comtes Armand et Jules de Polignac en France au mois de janvier 1804 [1]. Est-ce là une affection ordinaire? Sont-ce des liaisons suspectes que celles qui se prolongent ainsi au delà du tombeau, et font du dévouement et de la reconnaissance une substitution inaliénable ?

On m'objectera peut-être que j'anticipe ici sur les événements, que je mêle les époques. Mais je m'apprête à parler des malheurs de Marie-Antoinette; et, tandis que j'écris, de nouveaux malheurs se présentent à mon imagination. Marie-Antoinette éprouve une seconde mort dans les coups qui frappent encore à présent ses amis. Il est naturel que mes sentiments et mes souvenirs se confondent; que les dates, les époques se brouillent devant mes yeux

[1] MM. Armand et Jules de Polignac ont été tous deux pairs de France. Fs. B.

affaiblis par les larmes que j'ai répandues, noyés dans celles que je répands encore tous les jours.

Le roi, qui avait conçu le même attachement que la reine pour la famille de Polignac, approuva l'idée que cette princesse lui suggéra de donner au comte Jules le titre de duc héréditaire. « C'était, disait la reine, un moyen de prouver au public l'estime qu'il leur avait inspirée, et celui d'assurer en partie le bonheur de ses enfants. » Ce fut avec la manière séduisante qui n'appartenait qu'à elle seule que la reine apprit au comte Jules de Polignac cette nouvelle grâce.

La princesse de Rohan-Guémenée ayant quitté la charge de gouvernante des enfants de France, la reine voulut la confier à l'amitié. Madame de Polignac tremblait d'accepter cet emploi important; elle n'ignorait pas combien de rivales, des premières maisons de France, l'enviaient, et conséquemment à combien de jalousies elle serait en butte : mais la reconnaissance qu'elle devait à la reine, et le dévouement qu'elle lui avait juré, lui firent une loi d'accepter. La faible santé du Dauphin, qui n'avait alors qu'un an, rendait les devoirs de la nouvelle gouvernante très-pénibles. Elle tremblait à chaque instant pour les jours de ce précieux rejeton, qui faisait le bonheur de la reine et l'espoir de la France. Trois années après sa nomination, la naissance d'un second prince, et bientôt après celle d'une seconde princesse, vinrent ajouter à ses fatigues.

Leurs majestés voulurent que la duchesse de Polignac tînt un état digne de la charge dont elle avait été revêtue, et que tous les étrangers de distinction et toute la noblesse de la cour fussent admis chez elle. La reine désirait aussi qu'il y eût des jours où la société, moins nombreuse et choisie par elle, lui fît passer des moments plus doux et plus tranquilles. C'est là qu'elle disait, comme Henri IV : *Je ne suis plus la reine, je suis moi.* Quel mot dans la bouche d'une souveraine [1] !

[1] Nous avons déjà remarqué combien la reine aimait à fuir la grandeur royale, pour goûter le charme de la vie privée : ce penchant d'un cœur ennemi du faste, et d'un esprit supérieur aux puérilités de l'étiquette, est suffisamment attesté par le passage qu'on vient de lire. Mais il paraîtrait que la reine, en substituant de nouveaux usages aux anciens, avait encore des vues qu'on ne soupçonna pas d'abord. Nous citerons à ce sujet un recueil contemporain, dont les rédac-

Leurs majestés étaient trop justes pour ne pas voir que les modiques revenus du duc de Polignac, et les appointements attachés à la charge de la duchesse, n'étaient pas suffisants pour les dépenses extraordinaires qu'entraînait l'état qu'ils tenaient à la cour. Le roi leur accorda une pension de quatre-vingt mille livres sur les deux têtes, et peu après il nomma M. le duc de Polignac directeur des postes et haras du royaume, charge dont il ne jouit pas plus d'un an et demi. La suppression de cette place fut une des premières de celles qui signalèrent l'avénement de l'archevêque de Toulouse au ministère, et c'est ce qui fournit à Marie-Antoinette l'occasion de faire, à ceux que tous ces changements atteignaient, cette réponse sublime : « Personne n'a droit de se plaindre, puisque le roi a commencé sa réforme par l'emploi de l'un des hommes que nous aimons le plus. »

Telle fut l'amitié qui lia pendant toute leur vie Marie-Antoinette et la duchesse de Polignac. C'est une affection aussi pure d'un côté, aussi désintéressée de l'autre, sur laquelle j'ai vu la calomnie verser tous ses poisons et la haine épuiser tous ses traits. A en croire les libellistes du temps, madame de Polignac aurait été une des causes du déficit des finances ; et cependant elle sortit de la cour sans fortune, et ne put même rassembler qu'avec peine les moyens de payer les frais de route pour son émigration et celle de sa famille.

Que Marie-Antoinette, dans les dernières années de son règne, éprouva de consolations de posséder une amie dans le sein de laquelle elle pût répandre à son aise les pleurs qu'arrachaient à sa sensibilité les méchancetés dont elle était l'objet ! Madame la

teurs sont en général fort bien instruits.

« Notre jeune et charmante reine, à force d'être sans façon et sans cérémonie, a expulsé de la cour toutes les ridicules entraves de l'antique étiquette. On voit tous les soirs cette aimable princesse parcourir le château, aller faire des visites, tenant le roi sous le bras, avec un seul valet de pied portant deux bougies. Quant au nouvel usage des soupers avec des dames et seigneurs titrés ou non, il faut observer que la jeune reine l'a moins provoqué pour le plaisir de souper en grande compagnie, que par une prudence politique bien entendue. C'est à cette ancienne étiquette, suivant laquelle le roi devait souper au retour de la chasse avec tous les chasseurs et sans les princesses, qu'on peut attribuer la débauche de tous les genres à laquelle Louis XV a été livré dans les vingt dernières années de sa vie : aujourd'hui le roi n'est séparé de son épouse que quand il va à la chasse, ou quand il tient conseil ; et les vils courtisans qui oseraient essayer de corrompre leur maître n'en trouvent pas le temps. » (*Corresp. secrète de la cour pendant le règne de Louis XVI*, page 99.)

Fs. B.

duchesse de Polignac, agitée des plus vives craintes, les renfermait avec soin, montrait de la sécurité afin de calmer les inquiétudes de sa souveraine, partageait son courage, et lui représentait qu'avec de la fermeté et de la douceur on pourrait peut-être ramener les esprits les plus égarés.

Il est de mon devoir de citer et réfuter ici quelques-unes des causes de l'acharnement subit qui se manifesta à la cour et à la ville contre l'infortunée Marie-Antoinette.

Peu de temps après la conclusion de la guerre, lorsque la France victorieuse, pacifiée, agrandie, paraissait avoir atteint le plus haut degré de prospérité, la reine crut pouvoir demander l'exécution d'un des articles de son contrat de mariage, dans lequel il était stipulé qu'il lui serait formé un établissement particulier. Toutes les reines de France qui l'avaient précédée en avaient eu un semblable, et le sentiment des convenances en indique assez la nécessité pour que je n'aie pas besoin de parler ici ni de la construction du palais du Luxembourg, où Marie de Médicis fixa sa résidence après la mort de Henri IV, ni des acquisitions de domaines et de palais particuliers par plusieurs autres souveraines. La reine de France jeta les yeux sur le château de Saint-Cloud, qui appartenait à la maison d'Orléans, pour en faire l'acquisition. La salubrité de l'air de ce beau lieu, si essentielle à la santé des précieux gages qu'elle avait donnés à l'État, sa position charmante entre Paris et Versailles, l'habitude qui en avait fait une espèce de jardin public pour les Parisiens, le plaisir de s'y trouver, aux jours de fête où la foule s'y réunissait, au milieu de ses sujets, comme une mère au milieu de sa famille chérie, déterminèrent la préférence que Marie-Antoinette donna à Saint-Cloud pour en faire son habitation. Cependant elle voulut savoir, avant de conclure cette acquisition, si l'état des finances le permettait. Comment pourrait-on croire qu'il eût été possible à la reine d'être en garde contre les assurances séductrices d'un ministre qui, au peu de demandes qu'elle lui faisait, lui répondait toujours d'une manière si délicate et si aimable : « Si ce que votre majesté désire est possible, c'est fait; si c'est impossible, cela se fera [1]. » Était-ce à Marie-Antoi-

[1] M. de Calonne.

nette à contester les assertions du ministre des finances, et à vérifier alors s'il existait ou non un déficit?

L'acquisition de Saint-Cloud fut conclue pour six millions de livres tournois. Les réparations qu'il fallut faire au château, l'ameublement dont il fut nécessaire de le décorer pour le rendre digne de recevoir la famille royale de France, augmentèrent à la vérité le prix de cette acquisition : cependant Saint-Cloud fut moins meublé avec magnificence qu'avec goût; et si j'avais besoin d'en fournir une preuve, il me suffirait de dire que cet ameublement n'a pas été trouvé assez splendide par ceux qui depuis se sont emparés de cette résidence royale.

Je me rappellerai toujours combien le public qui se portait en foule dans ces jardins enchantés, tous les dimanches au soir, était heureux lorsque la reine et ses enfants s'y promenaient en calèche au milieu des acclamations et des bénédictions générales[1].

[1] La reine aimait beaucoup les jardins : les embellissements de Trianon, le choix de Saint-Cloud prouvent assez combien elle était sensible aux charmes d'un site agréable, aux beautés d'un riant paysage. Le parc d'Ermenonville devait à l'aspect des lieux, au goût de son propriétaire, aux souvenirs du grand homme qui l'avait habité quelque temps, une célébrité qu'il conserve encore aujourd'hui : Marie-Antoinette désira le visiter. La Correspondance de Grimm rend compte en ces mots du séjour qu'y fit la reine : « La reine a été voir, ces jours passés, les jardins d'Ermenonville, accompagnée de toute la cour, excepté le roi. On a su qu'elle s'était arrêtée assez longtemps dans l'île des Peupliers, dans cette île bienheureuse où reposent les cendres de Jean-Jacques, et l'on aurait bien voulu se persuader (ce n'est pourtant pas à l'Académie) que la dévotion à la mémoire du saint philosophe avait été le principal objet de l'auguste pèlerinage. Mais tant de gloire ne paraît pas avoir été réservée à ses paisibles mânes. On a considéré le tombeau, on en a trouvé l'architecture simple et de bon goût, le site des lieux qui l'entourent d'une mélancolie douce et romanesque, et l'on a paru s'occuper ensuite d'autres objets, sans avoir marqué aucune espèce d'intérêt pour le souvenir de l'homme auquel ce monument a été érigé. Que de haines et de jalousies ce silence a consolées! »

La *jalousie* et la *haine* de Grimm n'étaient sans doute pas les moins *consolées* de toutes. Avant toutefois de chercher dans cette indifférence, apparente ou réelle, un motif de consolation et de joie, les ennemis de Jean-Jacques auraient dû réfléchir un peu sur la position où se trouvait Marie-Antoinette. Même en considérant plusieurs des opinions de Rousseau comme des erreurs, il était impossible qu'une princesse dont l'imagination était si vive, le goût si sûr, le cœur si compatissant, fût insensible à ses malheurs, à l'éclat de ses talents, aux traits de son éloquence entraînante. Dans les liens de cette société d'amis qui la soulageaient des ennuis du trône, peut-être eût-elle donné librement des regrets à la mémoire de J. J. Rousseau, et des éloges à plusieurs de ses écrits : mais en présence de la cour, dans une circonstance où la foule attentive avait les yeux ouverts sur ses démarches et prêtait l'oreille à ses moindres discours, la femme spirituelle et sensible qui avait lu les ouvrages du philosophe et de l'écrivain, la mère qui avait profité peut-être des conseils de l'*Émile*, devaient disparaître, pour ne laisser apercevoir que la reine. Quelque sujet de triomphe que le silence de Marie-Antoinette ait pu préparer alors à l'envie, il faut la louer de sa réserve, sans l'accuser d'indifférence pour les cendres d'un grand homme.

Fs. B.

Alors Saint-Cloud présentait l'image d'une grande réunion de famille; aucune espèce d'inquiétude n'en écartait les curieux; les appartements, les jardins, le cœur de ses augustes habitants, tout était ouvert aux Français.

Parlerai-je ici de cette anecdote scandaleuse du fameux collier de diamants, qui fit tant de bruit en France et dans toute l'Europe? de cette intrigue honteuse qui compromit tant de personnages illustres, et qui empoisonna d'une manière si cruelle les dernières années du règne de Marie-Antoinette? Hélas! je fus témoin de cette scène, de l'agitation qu'elle causa, des mesures qu'elle entraîna, des larmes qu'elle fit répandre. Qu'il était difficile, au milieu de la surprise que causa la révélation subite d'un complot où le nom de la reine se trouvait si étrangement mêlé, d'un complot dont les ramifications étaient inconnues, de garder une juste mesure dans la douleur comme dans la punition! Tout à coup on voit un prince de l'Empire, un prince de l'Église, un grand aumônier de France, le cardinal de Rohan, arrêté dans le château de Versailles le jour de l'Assomption, au moment où il venait de remplir les fonctions de sa charge. Deux officiers des gardes le conduisent à la Bastille. On sait qu'il a donné un ordre en allemand à un de ses gens, pour faire brûler des papiers par un secrétaire de confiance; on sait qu'il a été conduit devant leurs majestés; qu'interrogé par le roi sur un fait grave, il a balbutié; qu'ayant demandé du temps pour se recueillir, et répondre par écrit aux accusations qui lui sont faites, il n'a rien pu tracer ni répondre de satisfaisant : cependant on ne veut voir d'abord dans cette scène extraordinaire qu'un acte de vengeance de la reine contre un homme dont on suppose qu'elle avait à se plaindre pour quelques propos indiscrets tenus avant son alliance avec le Dauphin [1]; les premières

[1] L'abbé Georgel, dans ses Mémoires, raconte les causes du ressentiment dont la reine était, dit-on, depuis longtemps animée contre le cardinal. Si cet exposé est fidèle, comme tout porte à la croire, il accuse l'inconcevable légèreté des ministres de Louis XV; il explique surtout, d'une manière honorable pour Marie-Antoinette, un sentiment d'inimitié qui prenait sa source dans son respect et dans son attachement pour la mémoire de sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse. Voici le passage de l'abbé Georgel :

« Dans une lettre particulière, séparée de la dépêche et écrite de sa propre main au duc d'Aiguillon, le prince Louis s'énonçait en ces termes : « J'ai effectivement vu pleurer Marie-Thérèse sur

atteintes de la malignité se portent sur Marie-Antoinette et sur celui qui était alors le ministre de la maison du roi (M. le baron de Breteuil), qui, dans l'excès de son zèle et de son dévouement pour la famille royale, oublia peut-être trop que l'illustre prisonnier qu'on lui remettait avait été autrefois son rival politique, et que cette seule circonstance, indépendamment des hautes dignités de l'accusé, et des ménagements dus à la situation délicate de leurs majestés, exigeait de sa part moins d'éclat et des formes moins sévères dans l'exécution des ordres qui lui furent donnés. Ce ne fut qu'après beaucoup de temps, et par l'instruction d'un procès solennel, que l'on sut que M. le cardinal de Rohan, égaré par le désir d'acquérir les bonnes grâces de la reine, s'était prêté, avec une crédulité plus honteuse que criminelle, aux contes dont l'avait bercé une femme perdue. Toute l'Europe a retenti de ce tour de filouterie, unique dans les annales du monde, par lequel on fit acheter au cardinal un

« les malheurs de la Pologne opprimée; « mais cette princesse, exercée dans « l'art de ne point se laisser pénétrer, « me paraît avoir les larmes à commandement: d'une main elle a le mouchoir pour essuyer ses pleurs, et de « l'autre elle saisit le glaive de la négociation pour être la troisième puissance copartageante. »

« Cette phrase a eu des suites terribles pour le prince Louis de Rohan. Cette lettre, très-secrète, ne devait être communiquée qu'au roi seul, qui avait marqué la plus grande curiosité de connaître à fond le caractère et les vrais sentiments de Marie-Thérèse. Que fit M. d'Aiguillon? Par une indiscrétion impardonnable, il confia cette lettre à la comtesse du Barry. Cette femme n'aimait point l'impératrice reine, sans doute parce qu'elle était la mère de madame la Dauphine, qui, par un sentiment digne de son éducation, ne dissimulait pas son éloignement et son mépris pour la favorite. Dans un de ces soupers voluptueux, où Louis XV n'admettait que des favoris confidents de ses plaisirs, la comtesse du Barry s'égayait avec peu de retenue et de décence sur ce qu'elle appelait la fausseté et l'hypocrisie de Marie-Thérèse; et, pour étayer ce qu'elle avançait par une preuve convaincante : « Voici une lettre du « prince Louis de Rohan, dit-elle en la « tirant de son portefeuille; écoutez « comme il la peint. » Alors elle lit tout haut la phrase que je viens de rapporter. Aucun des convives n'hésita à croire le prince Louis en correspondance avec la maîtresse. C'était un vrai plat de courtisan à servir à madame la Dauphine. Aussi un ennemi caché du prince ambassadeur s'empressa-t-il d'aller en instruire cette princesse. Il est plus aisé de concevoir que d'exprimer la profonde indignation de la princesse : « Quoi! « s'écria-t-elle, un prince, et un prince « de l'Église, en correspondance avec une « femme perdue de mœurs, pour représenter sous les traits les plus odieux ma « mère, qui le comble de ses bontés!... »

« Cette anecdote, malheureusement trop vraie, ne doit plus laisser de doute sur l'invincible éloignement de Marie-Antoinette pour le prince de Rohan, et de sa persévérance à lui refuser les plus faibles témoignages de sa bienveillance : on ne doit plus être surpris qu'elle ait si facilement prêté l'oreille aux insinuations des ennemis personnels de ce malheureux prince, pour l'éloigner de la cour et le perdre dans l'esprit du roi. Sans cette inconcevable et très-répréhensible légèreté du duc d'Aiguillon, jamais le fameux procès du collier n'aurait eu lieu. »

Fs. B.

collier de diamants du plus grand prix, sous le prétexte que cette superbe parure était destinée pour la reine. On a su comment on avait mystifié ce prélat, en lui faisant remettre une rose et adresser quelques paroles de satisfaction sur la terrasse du jardin de Versailles, au déclin du jour, par une misérable créature qu'on avait prise dans les repaires de la prostitution, et que le cardinal eut la simplicité de croire être la reine de France. Il est inutile de répéter ici le nom, l'origine, les intrigues, les mœurs, le jugement, la punition, l'emprisonnement, la fuite a Londres et la mort de cette femme *de la Motte*, qui profita de quelques bontés qui furent accordées à ses importunités, afin de se faire passer pour un personnage influent à la cour, et pour concevoir et exécuter ensuite le vol le plus audacieux qui ait jamais été imaginé [1]. Tout le monde se rappelle encore avec quel art on introduisit dans cette affaire un de ces escrocs mystiques qui paraissent de temps à autre sur la scène du monde pour y faire momentanément d'illustres dupes, et comment on chercha à jeter une plus grande confusion dans une affaire déjà as-

[1] On lit, dans la *Correspondance secrète de la cour de Louis XVI*, l'anecdote suivante :

« Madame de Boulainvilliers rencontra, il y a quelque temps, dans la campagne, une très-jeune fille d'une jolie figure, qui pleurait : elle est émue, fait approcher l'affligée, et l'interroge. « Ma« dame, ma mère vient d'expirer dans « cette chaumière; je perds l'objet unique « de ma tendresse et mon seul appui, je « suis abandonnée de tout le monde... — « Qui êtes-vous, ma belle enfant? Que « faisait votre mère? — Nous vivions de « notre travail, dans la plus profonde « misère; mon nom est Chivry; ma mère « m'a dit souvent que nous étions de qua« lité; et l'injustice du sort!... Ah! ma« dame, mon père est mort, il y a deux « mois, à l'hôtel-Dieu; il a recommandé à « ma mère une liasse de vieux papiers... je « vais les chercher... » Madame de Boulainvilliers, intéressée au dernier point pour la jeune personne, laisse paraître une sensibilité qui n'a pas besoin d'éloges: il suffira de raconter le fait. Elle emmène mademoiselle de Chivry, et fait apporter ses titres, après avoir chargé quelqu'un des funérailles de sa mère. On a examiné les papiers, on les a discutés avec le plus grand soin; M. et madame de Boulainvilliers ont fait toutes les recherches propres à découvrir la vérité : M. d'Hozier vient de la mettre au jour. Mademoiselle de Chivry, et un de ses parents qui sert dans la marine, sont les débris d'une famille jadis illustre, qui descend en droite ligne de Henri de Saint-Remy, bâtard légitimé de Henri II, roi de France. La bienfaitrice de ces infortunés leur a déjà obtenu des grâces de la cour, et n'en restera certainement pas là. Faut-il que j'aie si rarement des traits de cette nature à vous raconter, tandis qu'il s'offre de si fréquentes occasions à ceux que de semblables actions pourraient couvrir de gloire! »

Cette femme, dont la jeunesse est présentée ici sous des couleurs intéressantes, est celle qui joua depuis un rôle si fameux dans la scandaleuse affaire du collier, et qui, flétrie à Paris par une condamnation infamante, termina ses jours à Londres, dans la misère et la prostitution.

Fs. B.

sez confuse, en y adjoignant ce fameux jongleur italien se disant le comte de Cagliostro, le fils du grand maître de Malte Pinto, le petit-fils du shérif de la Mecque, et l'héritier de l'empire de Trébisonde, tandis que ce n'était qu'un ancien laquais napolitain, fils d'un barbier de village. Tous les curieux conservent ces mémoires cabalistiques et inintelligibles qui parurent dans le temps, ainsi que les libelles atroces que publia à Paris et à Londres la femme qui avait ourdi toute cette trame d'iniquités. Il ne fallait pas moins que le discernement des magistrats sévères et inflexibles du parlement de Paris, et une instruction de près d'une année, pour démêler la vérité au milieu des nuages de toute espèce dont on cherchait à envelopper l'innocence de la reine. Mais ce fut en vain que l'équité présida à ce jugement, en vain les événements postérieurs achevèrent encore de dévoiler ce mystère de scélératesse : le coup était porté, le prétexte était fourni ; les ennemis de Marie-Antoinette étaient trop heureux de trouver un aliment à leur haine, dans cette infamie, pour laisser échapper une occasion si favorable d'empoisonner sa vie, et de la présenter sous un faux jour à la nation française. Marie-Antoinette n'eut de recours que dans son innocence, dans la confiance de Louis XVI, qui n'en fut pas altérée un moment, et dans les consolations de l'amitié, qui lui furent prodiguées surtout par madame la princesse de Lamballe et par madame la duchesse de Polignac. Ce fut à cette occasion qu'elle dit à la première ces mots remarquables, au sujet des libelles odieux où elle était traitée sans ménagement : « Il semble que la perversité ait calculé de sang-froid tous les moyens de froisser mon âme ; mais je triompherai des méchants en triplant le bien que j'ai tâché de faire : il est plus aisé à certaines gens de m'affliger que de me forcer de me venger d'eux. »

Un autre reproche dont les ennemis de Marie-Antoinette n'ont cessé de l'accabler jusqu'au tombeau, fut l'attachement exclusif qu'on lui supposa pour son pays natal. On prétendait que, malgré qu'elle parlât constamment de son amour pour la nation française, dans le fond de son cœur elle était toujours autrichienne ; toujours disposée à sacrifier les intérêts de son époux à ceux de son frère l'empereur Joseph II. Une cabale puissante

à la cour était contraire à toute union avec l'empereur, et soutenait le système que la seule alliance naturelle de la France dans l'empire germanique était celle de la Prusse. Une malheureuse indemnité, montant à deux millions tournois, que la France s'engagea de payer à Joseph II, au nom et à la place des Provinces-Unies, pour faire cesser les troubles qui existaient dans les Pays-Bas et la Hollande, et dont les époques de payement arrivèrent précisément vers les premiers temps de la révolution, fournit un prétexte apparent au développement de toute la haine de cette cabale. On décupla, on centupla, dans les pamphlets du temps, la somme qu'il avait été convenu de payer à Joseph II; et lorsque la caisse d'escompte, par l'effet de sa mauvaise administration, fut obligée de suspendre le payement de ses billets en numéraire, lorsque le gouvernement fut forcé de convoquer les notables pour leur dévoiler qu'il existait un déficit dans les finances, on répandit de tous côtés le bruit que c'étaient les sommes immenses que Marie-Antoinette avait fait passer à l'empereur, et qu'elle continuait encore à faire envoyer à Vienne, qui dépouillaient la France de son numéraire, et que cette cause allait y introduire la banqueroute. Une imprudence ajouta encore à cette fermentation. Le terme d'un des payements était arrivé, et, soit par l'effet d'une perfidie du ministre d'alors, soit par l'effet de l'ignorance des sous-ordres, on négligea d'en faire la remise en lettres de change, et on la fit en numéraire. Cet envoi montait à cent mille écus; et précisément le départ de ces espèces, adressées au banquier de l'empereur à Bruxelles, eut lieu dans un de ces moments de troubles où l'on inspectait aux barrières de Paris tout ce qui entrait et sortait. Une expédition d'argent aussi considérable excita les soupçons; et, malgré que les éclaircissements les plus satisfaisants eussent été donnés, cette circonstance offrit aux malveillants une arme dont ils firent longtemps usage. La reine devint en butte aux plus affreuses calomnies; et comme si ce n'eût pas été assez pour ses détracteurs de percer leur victime, ils voulurent encore que le trait envenimé dont ils la frappaient lui restât attaché. Le chagrin s'empara de son âme, ses traits s'altérèrent; je la vis perdre insensiblement sa gaieté et son enjouement ordi-

naire. Souvent je reconnus sur sa physionomie, si majestueuse et si douce, les traces des pleurs qu'elle avait versés en abondance. Les personnes de la cour qui avaient été absentes depuis quelques mois pouvaient à peine la reconnaître. Un jour elle rencontra au bois de Boulogne le vieux maréchal de Biron, colonel du régiment des gardes françaises, qui relevait d'une longue maladie, et qui s'exerçait à monter à cheval, afin de passer en revue devant le roi, quelques jours après, avec son régiment. La reine l'aborda, et lui dit qu'elle serait fort aise de le voir à la revue. Le vieux guerrier, ne se doutant pas qu'il parlait à sa souveraine, lui répondit avec l'affabilité chevaleresque qu'il avait avec toutes les femmes, et lui promit de la faire bien placer. Pour mieux tenir sa parole, il lui demanda son nom, afin de l'inscrire sur ses tablettes, et de la recommander à l'officier qui serait chargé ce jour-là de la police de la revue. On peut juger de la surprise du vénérable maréchal, lorsqu'il apprit, de la bouche de la dame à laquelle il venait d'offrir l'assurance de ses soins, qu'il parlait à Marie-Antoinette elle-même!

Quelle était pourtant cette souveraine que des Français se plaisaient ainsi à outrager, et dont les plus vieux courtisans ne reconnaissaient plus la beauté, flétrie par la douleur? C'était celle sur laquelle, peu d'années auparavant, le célèbre chef de la littérature française avait fait ce fameux quatrain, rempli de grâce et frappant de justesse :

Le ciel mit dans ses traits cet éclat qu'on admire :
France, il la couronna pour ta félicité.
Un sceptre est inutile avec tant de beauté;
Mais à tant de vertus il fallait un empire [1].

LA HARPE.

C'était celle dont les portraits qui la représentaient entourée

[1] Dans la foule des hommages dont la reine était l'objet, Weber eût pu faire un choix plus heureux. Voici des vers que nous nous plaisons à citer. Voisin du trône sur lequel il est monté depuis, l'auteur ne se fit point connaître. La reine, en recevant un éventail d'une main qui lui était chère, y trouva ce charmant quatrain :

Au milieu des chaleurs extrêmes
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai près de vous amener les zéphyrs :
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

Ces vers étaient de M. le comte de Provence, depuis, Louis XVIII.

Fs. B.

de ses enfants attiraient constamment les regards de la foule au salon de peinture, où ils étaient exposés d'abord, et dans les salles de Versailles, dont ils faisaient et font même encore aujourd'hui le principal ornement : tableaux délicieux que l'on ne se lasse pas de considérer, devant lesquels le sujet attaché à ses anciens maîtres, leurs vieux et fidèles serviteurs de Versailles et de Paris viennent encore aujourd'hui répandre des pleurs, au souvenir des vertus et de la bonté que Marie-Antoinette leur retrace, et devant lesquels l'étranger, accouru des extrémités de l'Europe pour visiter les débris de la France, partage son admiration entre la beauté du modèle, et le talent de la femme célèbre [1] qui a pu ainsi lui donner une seconde vie.

C'était celle qui frappait encore d'étonnement, au mois de juin 1788, par la majesté de sa contenance et l'éclat de sa physionomie, ces malheureux ambassadeurs de Tippo-Saïb, qui étaient venus du fond de l'Orient à la cour du grand roi, et qui trouvèrent, dans les fêtes et dans les cérémonies mêmes dont ils furent l'objet, la cause de la mort que leur fit subir le tyran qui les avait envoyés, humilié du récit qu'ils lui firent de la magnificence et des pompes de Paris et de Versailles, de la prospérité, de l'étendue et de la puissance de la France. Hélas ! je m'en souviens avec douleur, j'étais présent à cette réception imposante, où le goût et la richesse avaient déployé tous leurs efforts pour donner à ces Asiatiques la plus haute idée de la monarchie française : je vois encore ces ambassadeurs arrivés, après une longue marche, au travers de mille beautés assises en amphithéâtre dans toute l'étendue des immenses appartements de Versailles ; je les vois entrant dans le salon d'Hercule ; et là, aux pieds du trône de Louis XVI, rester près d'un quart d'heure dans l'impuissance de parler, frappés d'étonnement et d'admiration à la vue de tant de grandeur et de richesse que la cour de Louis XVI étalait à leurs yeux. Mais ce fut moins les marbres, les tableaux, les tapis qui décoraient cette belle salle ; ce fut moins l'or, l'argent, les broderies, les diamants qui étincelaient de toutes parts, qui enchantèrent et éblouirent ces bons Orien-

[1] Madame Lebrun. W.

taux, que l'aspect de Marie-Antoinette, qui absorbait tous les regards. J'essayerais vainement de retracer l'éclat qui l'environnait à cette cérémonie ; il n'y a qu'un des beaux vers de Racine qui me paraisse digne de l'exprimer :

Le monde, en la voyant, eût reconnu sa reine[1].

Quelle était, je le répète encore, cette souveraine que les outrages et l'imposture allaient rechercher avec tant de violence dans sa vie publique et privée? C'était la princesse à qui le noble et bouillant Gustave III, dans les transports de l'admiration qu'elle lui causa, jura qu'elle était sa dame, et qu'il serait son chevalier pour la défendre contre tous les félons et déloyaux qui oseraient ouvrir la bouche contre elle; promesse qu'il allait effectuer, lorsque le poignard d'un assassin vint terminer sa vie, et fit avorter les projets qu'il avait conçus. C'était l'amie intime de cette princesse si vertueuse, si douce et si pure, qui semblait un ange déposé par le ciel au milieu de la famille royale, pour la consoler dans les jours d'affliction; l'amie intime de madame Élisabeth, dont la figure réunissait à la beauté de la reine les traits de bonté qui caractérisaient son auguste frère. Cette princesse de mœurs irréprochables et d'une piété exemplaire, cette âme toute céleste, était liée par la plus tendre affection à Marie-Antoinette : croira-t-on jamais dans l'avenir que cette femme, si digne d'être adorée, eût voué et conservé à la reine l'attachement inaltérable qu'elle lui témoigna, si la reine eût donné le plus léger fondement à la moindre des accusations que la faction de ses ennemis a pu insinuer ou avancer contre sa conduite? L'amitié constante de madame Élisabeth répondrait à toutes les

[1] Imitation des vers de Bérénice parlant de Titus :

En quelque obscurité que le ciel l'eût fait [naître,
Le monde, en le voyant, eût reconnu son [*maître.*

Pendant la plus grande partie du règne de la reine, la galanterie française multiplia ces sortes d'allusions : une des plus ingénieuses est celle à laquelle avait donné lieu une démarche du chapitre noble de Notre-Dame de Bourbourg, en Flandre, auprès de Marie-Antoinette. En consentant à prendre le titre de première chanoinesse du chapitre, la reine décora les dames d'un cordon jaune liséré de noir, auquel était attachée une croix émaillée portant d'un côté l'image de la sainte Vierge, et de l'autre le portrait de sa majesté. M. le duc de Nivernois composa la légende. Autour de l'image de la sainte Vierge on lisait : *Ave, Maria;* et autour du portrait de la reine, *Gratia plena.*

Fs. B.

calomnies, réfuterait tous les libelles, s'il était besoin de leur répondre et de les réfuter ?

On attendra de moi sans doute que je dévoile ici quelle était cette cabale, cette faction qui poursuivait ainsi l'infortunée Marie-Antoinette. Je sens combien ma tâche devient pénible, et je puis assurer avec vérité qu'avant de prendre la plume j'ai souvent formé des vœux sincères pour qu'il me fût permis de jeter un voile sur les auteurs et les fauteurs de cette malveillance, qui a précipité ma protectrice dans l'abîme de malheurs où elle a été engloutie. Obligé de remonter, pour en trouver la source, au milieu d'une famille dont les chefs m'avaient accueilli et couvert de faveurs, ce n'est qu'avec une véritable douleur que je me vois obligé de placer le duc d'Orléans, le premier prince du sang, à la tête de cette faction.

Louis-Philippe d'Orléans avait reçu de la nature les dispositions les plus heureuses, et une beauté de formes peu commune. Ses premières années eurent un éclat extraordinaire. Malheureusement il fut livré de bonne heure à la dissipation, et à la société d'une foule d'hommes perdus de réputation et de mœurs, qui lui persuadèrent que le grand principe de la vie devait être l'oubli de tous les principes et le mépris de l'opinion publique. Propriétaire d'un palais où la galanterie et la volupté semblaient, depuis le temps licencieux de la régence, avoir fixé leur séjour, il se plongea, peu de temps après son entrée dans le monde, dans la débauche et même dans la crapule. Époux de la vertueuse, de l'incomparable fille du duc de Penthièvre, il se dérobait à ses chastes embrassements pour se livrer à des orgies dont la description étonnerait encore, si elle n'avait pas eu, dans toutes les classes de la société, d'aussi nombreux témoins qui en déposent encore aujourd'hui. Aux Arétins seuls appartient la tâche de dévoiler ces honteux mystères. Il me suffira de dire que bientôt la physionomie du duc d'Orléans s'altéra, et qu'elle se revêtit d'empreintes ineffaçables, qui témoignaient à tous les yeux de ses excès dans tous les genres. Il séduisit et entraîna bientôt dans les mêmes excès un jeune prince, son beau-frère, qui était appelé à être un jour l'héritier du nom, des vertus et de l'immense fortune du duc de Penthièvre. Le prince de Lamballe ve-

nait à peine de contracter, avec une princesse de la maison de Savoie, une union qui s'annonçait sous les auspices les plus heureux, lorsqu'une maladie affreuse vint l'enlever, à la fleur de l'âge, à une épouse charmante et au plus vertueux père. Comme cette mort prématurée assurait au duc d'Orléans un héritage considérable, il fut difficile de persuader au public qu'il ne l'avait pas au moins provoquée par ses conseils et son exemple; car de l'avoir causée sciemment et par cupidité serait un crime si atroce, et si peu familier à l'âge qu'avait alors atteint le duc d'Orléans, qu'il y aurait eu plus que de l'injustice à ajouter foi aux propos qui furent tenus à cette époque, et auxquels sa conduite subséquente a malheureusement donné trop de poids. Quoi qu'il en soit, l'immoralité dont il faisait parade ne permit jamais à Marie-Antoinette de l'admettre dans ces cercles privés qu'elle tenait à Versailles et à Trianon, cercles d'où j'ai déjà dit que la gaieté et l'enjouement qui y régnaient n'excluaient point la décence et le respect des convenances. Ce fut d'abord sur ces réunions de ce que la cour avait de plus aimable, que les partisans et les compagnons de débauche du duc d'Orléans lancèrent leurs sarcasmes envenimés. Et cependant l'exclusion du duc d'Orléans et celle de ses amis prouvait précisément le contraire de ce que l'on cherchait à persuader au public par ces insinuations indirectes! A la vengeance que l'on voulait tirer au Palais-Royal de cet éloignement de la reine, se joignait encore le ressentiment des doutes que l'on exprimait à la cour sur la bravoure que les amis du duc d'Orléans prétendaient qu'il avait montrée au combat naval d'Ouessant; doutes qui furent bientôt des certitudes aux yeux du public, par la nomination de M. le duc d'Orléans à la place de colonel général des hussards, nomination qui l'obligeait à renoncer pour toujours au service maritime, et lui ôtait l'espoir d'obtenir la place de grand amiral de France, qu'il convoitait [1].

[1] Nous avons rapporté, page 77 de ce volume, plusieurs des plaisanteries auxquelles fut exposé M. le duc de Chartres, après le combat d'Ouessant. Nous citerons ici sur le même sujet un mot d'autant plus piquant, qu'il était dit sans aucun malin vouloir. Nous empruntons cette anecdote à la Correspondance de Grimm.

« A la fête de madame de Genlis, on voulut faire, après souper, une promenade sur la rivière : bateaux très-ornés, collation délicieuse, musique charmante, on n'avait rien oublié pour la rendre agréable. Déjà l'on était embarqué et prêt à partir, lorsqu'il ne se trouva pas un batelier en état de conduire la petite flotte : on s'aperçut que

Ces sarcasmes respectifs étaient répétés, colportés et empoisonnés par les désœuvrés et les factieux subalternes qui inondaient les portiques du Palais-Royal, et qui partageaient les principes, la conduite, souvent les faveurs, et jusqu'à la familiarité intime de son propriétaire.

Plusieurs circonstances contribuèrent encore à alimenter cette aversion réciproque. Le duc d'Orléans avait conçu le projet d'une union entre un de ses fils et la fille de Louis XVI. Marie-Antoinette, qui dès lors voyait dans Mgr. le duc d'Angoulême l'époux futur de sa fille bien-aimée, de la princesse qui lui avait fait goûter la première le bonheur d'être mère, Marie-Antoinette s'opposa, de la manière la plus ferme et la plus prononcée, à une union qui lui répugnait sous tous les points de vue. Ce refus irrita encore des passions qu'il était si aisé d'enflammer.

Le duc d'Orléans avait fait de fréquents voyages en Angleterre; et non-seulement il avait rapporté en France, à son retour, les modes, les usages, les jeux, les écarts même de ce peuple voisin; non-seulement il s'était mis par ses jardins, son service domestique, ses chevaux, ses voitures, ses jockeis, ses courses, ses paris, à la tête de ceux qui propageaient alors en France ce qu'on appelait l'anglomanie [1], il en avait encore rapporté toutes les fausses

tous étaient ivres, et plusieurs d'entre eux ivre-morts. La compagnie, très-nombreuse, n'eut pas moins d'empressement alors à sortir des bateaux qu'elle n'en avait eu à y entrer : on se précipitait les uns sur les autres avec beaucoup d'inquiétude; et M de Schomberg, livré à une de ses distractions accoutumées, disait froidement à M. le duc de Chartres : *Monseigneur, ceci ressemble à nos campagnes sur mer.* »

Fs. B.

[1] Nous avons remarqué plus haut avec quel engouement les jeunes seigneurs de Versailles avaient adopté la mise, les usages et les divertissements des Anglais. Leurs principes et leurs opinions politiques s'introduisirent en France, si l'on veut parler ainsi, à la faveur de leurs modes et de leurs plaisirs; et, par cette raison même, nous insisterons sur tous les changements qui, survenus dans les goûts, devaient aussi modifier les mœurs. Les détails suivants sur les courses de chevaux et de cabriolets sont extraits d'un ouvrage contemporain :

« Nos courses de chevaux ne finissent plus. Il y en a eu de très-brillantes la semaine dernière, et un pari de cabriolet entre le marquis de Fénelon et M. de Fontenille.

« Il s'agissait de savoir qui arriverait le plus vite à Versailles, et reviendrait le plus tôt à Paris. Les chevaux des parieurs ont un peu pâti de l'aventure : ils sont crevés l'un et l'autre, celui du premier à mi-course, celui du second en touchant au but : la gageure était de soixante louis, et les chevaux en valaient cent. Cela s'appelle jouer à qui gagne perd. Dernièrement, les chevaux de M. le comte d'Artois et de M. le duc de Chartres ont couru : le dernier a gagné. Le prince de Nassau a donné la revanche à M. de Fénelon; mais les coureurs étaient montés par les jokeis, c'est-à-dire leurs postillons; M. de Fénelon a encore perdu. On dit que M. de Polignac est allé en Angleterre acheter, pour le compte de M. le comte d'Artois,

notions de politique qui circulaient dans ce pays. En tête de ces fausses notions, on doit compter celle que, dans une monarchie mixte, le premier prince du sang doit nécessairement être le chef d'un parti de l'opposition. D'après ce principe, très-certainement inapplicable au gouvernement français, poussé en outre par le mécontentement qu'il avait déjà contre la cour, et voulant peut-être, comme nous l'avons dit précédemment, imiter le prince de Conti, le duc d'Orléans se crut obligé d'encourager tout ce qui présenta la moindre apparence d'opposition au gouvernement du roi. Lorsque la cour des pairs était assemblée, lorsque le roi exerçait son autorité royale, toutes les fois que les notables furent convoqués, le duc d'Orléans se montra toujours contraire aux vues bienfaisantes de la cour, et aux plans qui pouvaient maintenir la tranquillité de l'État. Il se ligua avec les magistrats turbulents; il appela auprès de lui ceux des hommes tarés et brouillons qui montraient quelques talents; il remplit de déclamateurs les clubs et les cafés de son palais; il fit, contre son usage et malgré ses goûts, donner au peuple des secours extraordinaires, et distribuer des aumônes assez abondantes aux

deux chevaux, dont l'un coûtera 42,000 liv. et l'autre 32,000 liv. Il ne peut rien arriver de plus heureux aux Parisiens, que de voir se perpétuer ce genre d'amusement, qui offre un spectacle superbe par l'affluence du monde qui se porte, en voiture, à cheval, à pied, dans la plaine des Sablons, qui est devenue notre Newmarket. »

M. le duc de Lauzun était cité à la cour parmi les plus ardents partisans des modes anglaises. Le même ouvrage lui en fait un reproche, tout en lui rendant justice sous d'autres rapports :

« M. le duc de Lauzun ne se conduit pas de manière à acquérir la faveur du monarque. L'anglomanie le travaille; il a fait deux ou trois voyages à Londres, et en est revenu dénigrant les manières françaises, et préconisant tout ce qui se fait en Angleterre. Le roi a marqué son mécontentement de la manière la plus visible, en disant « que quand on aimait « tant les Anglais, on devait aller s'é- « tablir parmi eux, et les servir. » Suivant toutes les apparences, ses propos lui coûteront le régiment des gardes françaises, auquel il paraissait destiné. On a de la peine à concevoir pourquoi tant de nos jeunes seigneurs ont la manie de vouloir ressembler aux Anglais: c'est, sans doute, parce qu'ils ont cessé d'être Français. Cependant il faut rendre à M. le duc de Lauzun la justice qu'il a les qualités du cœur. Ami de M. le duc de Choiseul, il ne l'a point abandonné depuis le moment de sa disgrâce, ou pour mieux dire de son triomphe. » (*Correspondance secrète de la cour de Louis XVI*, tome III.)

Ces détails auraient dû trouver place dans l'édition incomplète qu'on a donnée des Mémoires du duc de Lauzun. Quoi qu'il en soit, le goût passionné des usages et des jeux de nos voisins trouva moins de partisans dans le public qu'à la cour. Ce ridicule ou plutôt ce travers fut joué sur la scène, et l'on applaudit beaucoup ces vers de l'*Anglomane* de Saurin :

Tout peuple a ses défauts, et tout peuple a son [prix.
Mais à des préjugés s'il faut que l'on se livre,
Par préférence un citoyen doit suivre
Ceux qui lui font aimer son prince et son pays.

pauvres, à l'époque où les états généraux allaient s'ouvrir; il supporta deux exils consécutifs avec la fermeté d'un homme qui veut prendre l'attitude d'une victime; il prit pour chancelier un homme perdu de dettes et de mœurs; il fit son secrétaire intime d'un officier d'artillerie dont le seul titre à sa confiance était la composition d'un roman scandaleux. Ce fut là l'homme qu'il chargea, de concert avec un niveleur atrabilaire, de rédiger, pour ses bailliages, des instructions où se trouvaient tous les germes d'une république. Lorsqu'il fut question de donner un gouverneur à ses enfants, il choisit par bizarrerie, pour une fonction qui n'aurait dû appartenir qu'à un homme, une femme d'une réputation plus qu'équivoque, et pour laquelle madame la duchesse d'Orléans éprouvait un éloignement naturel; cette comtesse de Genlis, dont les inévitables et inépuisables écrits se sont répandus, et continuent de se répandre encore sur l'Europe, comme un torrent [1]. Il appela et logea dans son palais ce Chamfort qui avait été secrétaire de monseigneur le prince de Condé, et qui, en abandonnant le noble séjour de la loyauté pour entrer dans celui de la rébellion, proposa et mit à sa place ce malheureux régicide qui depuis osa lire la sentence de mort à Louis XVI. Enfin, lorsque la convocation des états généraux eut lieu, loin de se ranger avec les autres princes du sang autour du trône pour le protéger de toute son influence et de sa popularité, on le vit rechercher une place parmi les factieux dont la famille Necker protégeait particulièrement la nomination, et se coaliser avec le comte de Mirabeau, le duc d'Aiguillon, Camille Desmoulins, Sieyes, le duc de Biron, la Touche, Marat, Pétion, le comte de la Mark, les Lameth, l'époux de la vicomtesse de Beauharnais, le marquis de Saint-Huruge, et nombre d'artisans de révolte de toutes les classes [2]. Attaché alors à une femme qui déshonorait un des noms

[1] Je dois dire en passant que si madame de Genlis contribua aux premières impressions que les jeunes princes d'Orléans reçurent dans les commencements de la révolution, et aux fautes graves que deux d'entre eux commirent alors, cependant, par l'éducation qu'elle leur donna, par le goût qu'elle leur inspira de bonne heure pour l'étude, pour l'application à tous les exercices du corps et de l'esprit, et pour la réflexion sur les vicissitudes de la fortune, ils sont devenus des princes accomplis, de véritables hommes, qui déjà ont réparé les erreurs de leur jeunesse, et feront oublier un jour les crimes de leur père. W.

[2] Parmi les noms que vient de citer

les plus célèbres dans les sciences, il établit à Viroflay, près Versailles, un lieu de réunion que je puis appeler le quartier général de l'insurrection. Toutes les fois que le peuple s'attroupa soit sur le Pont-Neuf, soit dans le faubourg Saint-Antoine, soit sur la place de l'hôtel de ville, on ne manqua jamais d'y voir ou le duc d'Orléans, sa livrée, ses voitures, ou quelque individu de sa maison.

Ce fut sous ces déplorables auspices que commença la grande scène de la révolution française. L'insurrection fut constituée en quelque sorte dès cette époque. Le Palais-Royal et les halles de Paris d'une part, et de l'autre toute la France, reconnaissaient respectivement leur roi. La loyauté, le droit, l'amour du peuple, l'honneur, la religion, étaient d'un côté : de l'autre, la sédition, l'infidélité, l'athéisme, tous les vices ensemble donnant la main à tous les crimes; et, pour contre-poids ou régulateur dans cette balance, un ministre étranger à la France, un homme ulcéré, ambitieux et présomptueux, qui n'avait aucun plan de formé, si ce n'est celui de rester à la tête de l'administration malgré le roi, en flattant les passions et les préjugés populaires.

Les états généraux s'ouvrirent avec beaucoup de pompe le 5 mai 1789. Je fus encore témoin de cette funeste cérémonie. Je suivis la procession qui eut lieu avant le service divin; j'entendis le sermon touchant que prononça monseigneur l'évêque de Nancy; j'assistai, le soir, à la fameuse séance d'ouverture de cette assemblée. Le roi prononça, avec l'accent pénétrant que la nature lui avait donné, un discours où respirait toute la bonté de son cœur paternel, et son amour pour ses sujets. J'observai avec émotion que Marie-Antoinette, très-simplement vêtue ce jour-là, se tint debout avec respect, pendant tout le temps que son roi invita les membres des états généraux à travailler avec

Weber, il en est qui doivent être étonnés de se trouver ensemble. Il faut ranger, au nombre des traits les plus distinctifs de l'esprit de parti, cet emportement avec lequel il rapproche et confond dans sa haine tout ce qui contrarie ses vues et ses tentatives. L'histoire, plus équitable, condamne, absout chacun distinctement, suivant ses faits et ses intentions personnelles; elle fait également la part de l'éloge et du blâme; elle sépare les amis d'une sage liberté des misérables qui l'ont souillée par leurs excès, et ne prononce jamais de ces arrêts qui ressemblent moins à des jugements qu'à des proscriptions.

Fs. B.

lui au bien public [1]. J'entendis M. le garde des sceaux, de Barentin, prononcer ensuite un discours sage et mesuré sur la circonstance qui rassemblait les représentants de la nation. Enfin, je fus condamné à prêter l'oreille pendant deux heures à un verbiage insignifiant du ministre des finances, qui, débité d'un ton sec, avec l'accent d'un pédagogue, et n'offrant aucun trait qui atteignît la sensibilité d'un royaliste loyal, ou qui

[1] Aucun des mémoires historiques ne donne la description des lieux où s'assemblèrent les états généraux. Ces circonstances locales sont pourtant d'un grand intérêt. La Correspondance de Grimm supplée au silence de presque tous les historiens, par une description que le lecteur sera bien aise de trouver ici :

« Donnons, dit-il, une idée du local. C'est une grande et belle salle de vingt pieds de longueur sur cinquante-sept de largeur en dedans des colonnes : ces colonnes sont cannelées, d'ordre ionique, sans piédestaux, à la manière grecque ; l'entablement est enrichi d'oves, et au-dessus s'élève un plafond percé en ovale dans le milieu. Le jour principal, qui vient par cet ovale, était adouci par une espèce de tente en taffetas blanc. Dans les deux extrémités de la salle on a ménagé deux jours pareils, qui suivent la direction de l'entablement et la courbe du plafond : cette manière d'éclairer la salle y répandait partout une lumière douce et parfaitement égale, qui faisait distinguer jusqu'aux moindres objets, en donnant aux yeux le moins de fatigue possible. Dans les bas-côtés on avait disposé pour les spectateurs des gradins, et, à une certaine hauteur, des travées ornées de balustrades. L'extrémité de la salle, destinée à former l'estrade pour le roi et pour la cour, était surmontée d'un magnifique dais, dont les retroussis étaient attachés aux colonnes. Cette enceinte, élevée de quelques pieds en forme de demi-cercle, était tapissée tout entière de velours violet, semé de fleurs de lis d'or. Au fond, sous un superbe baldaquin garni de longues franges d'or, était placé le trône. Au côté gauche du trône, un grand fauteuil pour la reine, et des tabourets pour les princesses ; au côté droit, des pliants pour les princes ; au pied du trône, à gauche, une chaise à bras pour le garde des sceaux ; à droite, un pliant pour le grand chambellan ; au bas de l'estrade, était adossé un banc pour les secrétaires d'État, et devant eux une grande table couverte d'un tapis de velours violet, à droite et à gauche de cette table, il y avait des banquettes recouvertes de velours violet, semé de fleurs de lis d'or : celles de la droite étaient destinées aux quinze conseillers d'État et aux vingt maîtres des requêtes invités à la séance ; celles de la gauche, aux gouverneurs et lieutenants généraux des provinces. Dans la longueur de la salle, à droite, étaient d'autres banquettes pour les députés du clergé ; à gauche, pour ceux de la noblesse ; et dans le fond, en face du trône, pour ceux des communes. Tous les planchers de la salle étaient couverts des plus beaux tapis de la Savonnerie.

« C'est dans cette salle qu'entre neuf et dix heures M. le marquis de Brézé et deux maîtres des cérémonies commencèrent à placer les députations, suivant l'ordre de leurs bailliages : chacun des membres fut conduit à sa place par un des officiers des cérémonies ; cet arrangement employa plus de deux heures. En attendant, les conseillers d'État, les gouverneurs, les lieutenants généraux des provinces, les ministres et secrétaires d'État, vinrent prendre aussi leurs places au milieu de l'enceinte du parquet. Lorsque M. Necker parut, il fut vivement applaudi ; M. le duc d'Orléans le fut deux fois, et lorsqu'on le vit arriver avec les députés de Crépy en Valois, et lorsqu'il insista pour faire passer devant lui le curé de la députation. On applaudit aussi d'une manière très-distinguée les députés du Dauphiné. Quelques mains se disposaient à rendre le même hommage à la députation de Provence ; mais elles furent arrêtées par un murmure désapprobateur, dont l'application personnelle ne put échapper à la sagacité de M. le comte de Mirabeau. » (*Corresp. de Grimm*, mai 1789, tome V, p. 124.) Fs. B.

offrît des espérances au républicain caché, ne satisfit personne.

Cette journée fut une des plus pénibles de ma vie. Je ne sais quel sentiment intérieur m'avertissait des orages qui allaient éclore. L'inquiétude dont je savais que Marie-Antoinette était dévorée avait passé dans mon sein. Je savais qu'on se disposait à entamer les matières les plus ardues de la politique et de la législation. J'entendais parler en tous lieux de contrat social, de droits de l'homme, de constitution, de liberté, d'égalité, de souveraineté du peuple. Je ne voulus connaître de droits que ceux que mes souverains adoptifs avaient sur ma fidélité, et dès ce moment je me fis un devoir de ne plus les quitter un seul instant, et de leur consacrer mon épée, mon sang, et ma vie.

CHAPITRE IV.

La famille royale de France pendant la révolution. — Première époque. — Assemblée nationale, dite constituante. — Ouverture des états généraux. — Débats sur la vérification des pouvoirs. — Mort de monseigneur le Dauphin. — Séance royale. — Prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. — Débats sur la déclaration des droits de l'homme et sur le *veto*, le 5 octobre 1789. — La famille royale conduite à Paris. — Dangers que court la reine : sa fermeté. — Séjour de la famille royale à Paris pendant la durée de l'assemblée constituante, du 5 octobre 1789 au 30 septembre 1791.

Dans les chapitres précédents j'ai peint Marie-Antoinette entourée de tout l'éclat de l'un des plus beaux trônes de l'univers, fixant l'admiration générale, faisant le bonheur de son époux et la félicité de tous ceux qui l'approchaient; j'ai développé ce que j'ai cru être les causes éloignées et immédiates des troubles qui éclatèrent en France dès 1788. J'ai essayé de représenter les mouvements qui précédèrent la convocation des états généraux, de tracer les vices de la composition de cette assemblée, et les auspices funestes sous lesquels elle se réunit le 5 mai. J'ai préparé mes lecteurs aux scènes déplorables dont il me reste à leur offrir le tableau. Ils vont maintenant voir la chute progressive d'un trône antique et d'une maison puissante, engloutie dans la

plus affreuse des catastrophes. Je n'ai plus à retracer que des outrages journaliers faits à sa majesté, qu'une suite non interrompue de conspirations contre tout ce que la France avait jusque-là chéri et vénéré. Le vent des factions a soufflé; il va dessécher toutes les sources de la loyauté et du bonheur. L'athéisme a engendré la rébellion, et la rébellion va produire le meurtre, le régicide, l'incendie, la dévastation. Des sujets dénaturés vont se souiller du sang du plus juste des rois, du meilleur des pères. La plus auguste souveraine de l'Europe subira les humiliations, les affronts, le supplice des plus vils criminels. La bonté, la majesté, la grandeur, l'innocence, la piété, la jeunesse, la beauté, tout sera précipité dans le même abîme. Cependant de grands traits de fermeté, de fidélité, de dévouement, brilleront de temps en temps au milieu de ces catastrophes terribles, comme ces lueurs passagères qui se font apercevoir quelquefois au milieu des plus violentes tempêtes. Je les recueillerai avec soin, pour reposer l'imagination épouvantée des horreurs que je vais avoir à décrire : sans cette consolation, je ne me serais peut-être jamais livré à la tâche que j'ai entreprise; je n'aurais peut-être pas eu le courage de retracer tous les maux que Marie-Antoinette a eu la force de supporter...

Louis XVI venait d'ouvrir les états généraux par un discours où respiraient sa bonté et son amour pour ses sujets. C'est par ses discours publics, et par ses réponses improvisées et ses lettres confidentielles, que l'on peut juger l'âme bienfaisante, l'esprit droit et éclairé de cet infortuné monarque.

Ses premières paroles aux notables réunis avaient été : « Mon cœur attend avec impatience le moment où, entouré des représentants de mes fidèles sujets, je pourrai concerter avec eux les moyens de réparer les maux de l'État, et, en maintenant l'autorité que j'ai reçue de mes ancêtres, assurer pour jamais le bonheur de mes peuples, qui en est inséparable, et qui sera toujours mon unique but. »

Dès que les représentants de ses sujets furent assemblés, il leur dit entre autres : « Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovation se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement l'opinion, si l'on ne se hâtait de la fixer par

une réunion d'avis sages et modérés... Tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'attendre de mes sentiments. »

Quelques jours après, on l'entendit répondre à une députation des états généraux : « En vous appelant auprès de moi pour m'aider de vos conseils, je vous ai choisis capables de me dire la vérité, comme ma volonté était de l'entendre. »

Les députés du tiers état sentaient la force que leur donnait leur nombre égal à celui des deux autres ordres, ainsi que celui des partisans qu'ils avaient dans ces mêmes ordres; aussi oublièrent-ils promptement qu'ils étaient les sujets du roi, et même qu'ils n'étaient les délégués que d'une portion de la nation, c'est-à-dire de vingt-deux millions contre trois millions environ. Dès la première séance, un grand nombre d'entre eux ayant vu le roi se couvrir après avoir prononcé son discours, se couvrirent pareillement; ce qui détermina le roi à ôter son chapeau et à avoir la tête découverte pendant tout le reste de la séance.

Les idées de la souveraineté du peuple avaient fermenté dans les têtes avant d'être mises en discussion; et comme les représentants du prétendu souverain présumaient qu'ils étaient les représentants de sa souveraineté, ils croyaient dès lors pouvoir traiter au moins d'égal à égal avec le monarque qui les avait convoqués. Cette première démarche, à l'ouverture même des états généraux, indiquait assez qu'ils ne tarderaient pas à regarder le véritable souverain comme un délégué salarié et responsable. Avant le 5 mai, ils avaient manifesté un grand mécontentement du costume qui leur avait été fixé pour les jours de cérémonie, conformément à celui qui avait été mis en usage aux derniers états généraux. L'amour-propre des députés du tiers avait été offensé, non-seulement de la trop grande simplicité de leur costume, comparé au costume antique et élégant de l'ordre de la noblesse, mais encore de la dénomination d'une partie de leur habillement (les chapeaux à bords rabattus, autrement dit les *chapeaux clabauds*[1]).

[1] Ces chapeaux ressemblaient à ceux que portent les quakers. On jugera, par le costume de la noblesse, combien l'observation de l'auteur est fondée. Voici

A mesure que les députés de tous les ordres arrivaient à Versailles, ils étaient admis à l'honneur de présenter leurs hommages au roi et à la reine. Un jour, des députés des trois ordres, attachés à l'ancien gouvernement, crurent qu'il était de leur devoir de faire à la reine des offres de services, et des protestations de zèle et d'attachement à sa personne : sa majesté leur répondit que ce n'était point à elle qu'ils devaient penser; que tout ce qu'elle leur demandait, tout ce qu'elle les suppliait de lui accorder, c'était de faire en sorte que le respect dû au roi ne fût point affaibli.

Elle sentait que les premiers efforts des partisans du duc d'Orléans seraient de faire perdre à la nation le respect dû à l'héritier de soixante-six rois, qui avaient placé la France au premier degré de gloire et de puissance parmi les royaumes du monde. Elle voyait que c'était le but où tendait ce fameux comte de Mirabeau qui s'était fait députer par le tiers état, après avoir été rejeté par l'ordre de la noblesse de sa province. Cet orateur éloquent afficha, dès son début, le projet qu'il avait formé d'être premier ministre, et de gouverner la France à son gré. Il détestait la cour; il détestait l'ordre auquel il appartenait par sa naissance; il se répandait en propos incendiaires contre le roi, et surtout contre Marie-Antoinette; il faisait circuler avec rapidité ses opinions sur le gouvernement, et ses calomnies contre ses souverains, au moyen d'une feuille périodique qu'il venait d'établir sous le titre de *Courrier de Provence*, ou *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*. Les courtisans l'appelaient *le comte plébéien* [1].

la description de ce costume :

« Les nobles étaient en manteau noir relevé d'un parement d'étoffe d'or, la veste analogue au parement, les bas blancs, la cravate de dentelle, et le chapeau à plumes blanches retroussé à la Henri IV; les cardinaux en chape rouge, les archevêques et évêques placés sur la première banquette du clergé, en rochet, camail, soutane violette et bonnet carré; les députés du tiers état en habit noir, manteau court, cravate de mousseline, chapeau retroussé de trois côtés, sans ganse ni bouton. Les ministres d'épée avaient le même habit que les députés de la noblesse, les ministres de robe leur costume ordinaire. M. Necker était le seul acteur de ce grand spectacle qui fût en habit de ville ordinaire, pluie d'or sur un fond cannelle, avec une riche broderie en paillettes. » (*Corresp. de Grimm*, mai 1789, tome V, pag. 126.)

Fs. B.

[1] *Comte plébéien*. Mirabeau n'ignorait point que la cour lui donnait cette dénomination. A cette occasion M. Sallier, dans ses *Annales françaises*, page 310, s'exprime en ces termes :

« Ce qu'on appelait alors *patriotisme* était tout; c'est-à-dire que celui qui avait affecté avec le plus d'éclat l'es-

Dès son entrée aux états, on le vit annoncer l'envie d'y jouer un grand rôle, l'ambition de faire du bruit, et les plus sinistres projets. Le jour de l'ouverture, en considérant le roi qui portait sur ses habits plusieurs diamants de la couronne, on l'entendit dire à ses voisins : *Voilà la victime* [1]. Né avec un caractère impétueux et des passions extrêmement ardentes, il eut une jeunesse remplie d'orages de toute espèce : « Il fut toute sa vie, dit M. de la Harpe, « le plus immoral des hommes : mauvais fils [2], exécrable mari,

prit d'indépendance et de démocratie était regardé comme le plus digne. Le plus fameux, à cette époque, entre ces personnages, était Mirabeau. Repoussé par la noblesse de son pays, il s'était adressé au tiers état pour devenir son représentant. Les journaux ont raconté que, pour s'associer à cet ordre et se concilier la faveur populaire, il avait ouvert une boutique à Aix, avec cette inscription : *Le comte de Mirabeau, marchand de draps;* fait que je me suis peu occupé de vérifier. » Voici des circonstances qui rendent ce fait douteux. Le nom de Mirabeau était porté à côté de celui de Raynal sur les listes des candidats populaires; ce qui n'empêcha point le comte de se présenter à l'assemblée de la noblesse. La raison pour laquelle il en fut écarté, fut qu'il fallait être possesseur de fiefs pour siéger dans cette assemblée. Il protesta contre cette mesure, qui n'était en effet qu'un prétexte d'exclusion, et s'écria que les nobles avaient toujours juré la perte de ceux qui, parmi eux, se déclaraient les patrons du peuple. « Ainsi périt, ajouta-« t-il, le dernier des Gracques; mais, « avant d'expirer, il lança de la pous-« sière vers le ciel, en attestant les dieux « vengeurs; et de cette poussière na-« quit Marius, Marius, moins grand « pour avoir exterminé les Cimbres « que pour avoir anéanti, dans Rome, « l'aristocratie de la noblesse ! » De ce moment il acquit une grande popularité. Il sut profiter avec habileté de son ascendant pour apaiser des troubles. La multitude le porta même en triomphe, et les deux villes d'Aix et de Marseille le proclamèrent député; il opta pour la première. S'il s'était établi marchand de draps, il ne se serait point présenté à l'assemblée de la noblesse, qui l'aurait regardé comme ayant dérogé. Prendre cette enseigne, c'était déclarer positivement, dans les idées du temps, qu'il renonçait à la noblesse, et qu'il ne faisait plus partie de cet ordre. Or, il est certain qu'il se présenta lors de la réunion des gentilshommes du bailliage d'Aix. Il est probable que le refus qu'on fit de le recevoir n'eut pas, sur le parti qu'il prit ensuite, une médiocre influence.

Fs. B.

[1] *Voilà la victime.* Il est douteux que ce mot, attribué par l'auteur au comte de Mirabeau, ait réellement été prononcé par cet orateur. Il ne se trouve que dans les Mémoires de Weber : aucun historien, aucun journaliste n'en fait mention. Il blesse toutes les vraisemblances dans la circonstance où l'auteur suppose qu'il fut prononcé. C'était à l'ouverture des états généraux. Le roi n'y parut point comme une victime, et l'on ne pouvait prévoir qu'il serait un jour immolé. Mirabeau lui-même n'était pas encore dans une situation qui lui permît beaucoup d'assurance. Quand la députation de Provence, dont il faisait partie, fut introduite, elle était, comme on vient de le voir dans la note de la page 200, précédée de la députation du Dauphiné, qu'on avait couverte d'applaudissements. Quelques personnes se préparaient à lui faire le même accueil, lorsqu'elles furent arrêtées, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, *par un murmure désapprobateur, dont l'application personnelle ne put échapper à la sagacité de M. le comte de Mirabeau.* Plus tard, le même propos, sans rien perdre de ce qu'il a d'inconvenant ou d'odieux, eût au moins été plus vraisemblable.

Fs. B.

[2] La Harpe, souvent si passionné, ne laisse à Mirabeau rien de recommandable. L'*Ami des hommes* fut peut-être plus mauvais père, et il serait de toute justice d'examiner l'influence que durent nécessairement avoir sur le fils

« amant brutal, maître impérieux, son caractère tantôt lâche, « tantôt sévère, n'avait pas même de fixité; son sentiment pré- « dominant fut l'orgueil; son tempérament fut irascible au plus « haut point; et ce fut souvent à ces deux causes que l'on dut « les lueurs de patriotisme qu'il fit éclater dans quelques circons- « tances épineuses, et qui lui valurent tant de célébrité. On les « dut aussi à son goût pour l'intrigue, surtout à ses besoins pé- « cuniaires; de sorte que ces éclairs brillants de génie, ces expres- « sions de sentiment qui auraient honoré l'homme le plus ver- « tueux, n'étaient pour ce profond machiavéliste qu'une mar- « chandise. Cet homme vigoureux, mais corrompu, n'avait point « de secret, car il n'avait aucun système; mais il servait son « intérêt et son orgueil, aux dépens de tous les partis. Tantôt « plébéien, tantôt patricien, tantôt républicain, tantôt despote, « il voulait se placer entre tous les événements, pour profiter de « ceux qui prévaudraient. »

Marie-Antoinette avait prévu tous les dangers qu'un caractère semblable, revêtu d'un pouvoir populaire, devait faire courir à la monarchie et à la personne du monarque. Elle savait que Mirabeau, couvert de dettes et avide de célébrité, voulait de l'argent et des places. Elle insista auprès des ministres pour qu'on éloignât ce turbulent démagogue en acquittant ses dettes, et en lui donnant l'ambassade de Constantinople ou celle de Philadelphie. Malheureusement M. Necker crut pouvoir lutter corps à corps contre Mirabeau. Il crut qu'une petite faction de beaux esprits et

l'exemple et la conduite du père, plaidant contre sa femme. Du reste, la Harpe ne faisait pas grand cas du marquis, et nous croyons devoir rapporter son jugement sur cet économiste : jugement qui d'ailleurs peut servir de correctif à celui dont le comte est l'objet. « L'exagération en tout, dit la « Harpe, a été une des maladies du siè- « cle; et ce fut celle des écrivains éco- « nomistes, particulièrement du mar- « quis de Mirabeau, dont le nom est à « peu près oublié dans l'histoire des « lettres, tandis que celui de son fils ap- « partiendra toujours à l'histoire de « France. Le père fit pourtant beau- « coup de bruit dans son temps, comme « bien d'autres. Ce Mirabeau l'écono- « miste n'avait de l'imagination méri- « dionale que le degré d'exaltation qui « touche à la folie. Il se faisait l'avocat « du paysan dans *ses livres*, et le tour- « mentait dans ses domaines par ses « prétentions seigneuriales, dont il était « extrêmement jaloux. Il le fut encore « plus de son fils, dont il haïssait la « supériorité bien plus que les vices, « et dont *il aigrit le caractère* par des « *persécutions haineuses* et continuelles. « On sait d'ailleurs que cet *ami des* « *hommes* ne faisait apparemment pas « entrer sa famille en ligne de compte; « car il fut toute sa vie en procès avec « elle, et obtint contre tous ses proches « quantité de lettres de cachet. » (*Cours de littérature.*) M. Weber aurait dû citer ce passage.

Fs. B.

de banquiers attachés à sa fortune, et combinés avec lui, pouvait contre-balancer les talents et l'activité de cet homme infatigable, et qu'elle contiendrait facilement, au nom de la morale publique, les mouvements populaires à la tête desquels il se mettrait. La suite des événements prouva que Marie-Antoinette avait mieux jugé que le ministre du roi le caractère de ce représentant du peuple.

Mirabeau cherchait des hommes qui voulussent le seconder dans ses projets séditieux. Il se lia naturellement avec le duc d'Orléans. Aussi avides de vengeance, non moins dévorés d'ambition l'un que l'autre, le crime et l'intérêt les eurent bientôt réunis. Ils prirent si peu de peine pour cacher leurs liaisons, que l'on vit négocier publiquement alors, sur la bourse de Paris, les billets à ordre que le duc d'Orléans souscrivait à Mirabeau, lorsque l'épuisement du trésor de ce prince le réduisait à faire usage de son crédit.

Marie-Antoinette n'ignorait aucune de ces manœuvres. Elle prévoyait bien quel serait un jour son sort et celui de son époux; mais elle ne voulut point séparer ses intérêts de ceux du roi, ni abandonner le monarque. Son auguste frère l'empereur Joseph, sa majesté la reine de Naples, la firent solliciter en vain de quitter la France pendant la révolution, et de venir à leurs cours jouir de la tranquillité qu'elle ne pouvait plus espérer en France : Marie-Antoinette refusa leurs offres, et se dévoua entièrement à son époux et à ses enfants. Elle ne voulut pas les perdre de vue un instant, malgré les orages au milieu desquels elle était placée. « Mon devoir, disait-elle, est de rester fermement au poste où la Providence m'a placée, et d'opposer mon corps, s'il le faut, aux poignards des assassins qui voudraient arriver jusqu'au roi. »

Les états généraux s'étaient divisés dès leurs premières séances. Les deux premiers ordres voulaient que les pouvoirs de chaque député fussent vérifiés dans la chambre à laquelle il appartenait, et le tiers prétendait qu'on devait faire cette vérification en commun. Tant que cette querelle dura, Louis XVI fit ses efforts pour tout concilier. « C'est en maintenant l'harmonie, leur écrivait-il, que les états généraux peuvent acquérir l'activité néces-

saire pour opérer le bonheur général. » Il répondit au tiers état, qui se plaignait des distinctions accordées au clergé et à la noblesse : « Tous les ordres de l'État ont un droit égal à mes bontés. »

Le tiers état s'intitula de suite *les communes*. Il ne voulut pas même laisser soupçonner qu'il se regardât comme un ordre constitué à part; un moyen sûr de lui déplaire aurait été de se servir, en parlant de lui, de l'ancienne dénomination de tiers état.

La noblesse, avec des intérêts différents, suivait une marche opposée : elle se déclara constituée le 11 mai, après avoir vérifié ses pouvoirs. Le clergé marchait plus mollement : il suspendait la vérification de ses pouvoirs, se regardant comme non constitué, et offrait sa médiation aux deux autres ordres.

Mais tandis que *les communes*, retranchées dans leur force d'inertie, embarrassaient de leur contenance et de leur masse les députés de la noblesse et du clergé, l'opinion publique prenait une marche très-vive dans la capitale. La foule des curieux couvrait le chemin de Paris à Versailles. La noblesse et le clergé fermaient avec raison leur chambre à la curiosité du public. Le tiers état, dont la salle était ouverte à tout le monde indistinctement, associait, pour ainsi dire, le peuple à ses travaux et à son esprit, et l'on s'aperçut bientôt des effets de cette popularité : la capitale s'émut et fermenta; le Palais-Royal devint le foyer des flammes qui étaient allumées dans toutes les têtes; il s'y forma comme une autre assemblée du tiers état, qui, par la vivacité de ses délibérations, la continuité de ses séances et le nombre de ses membres, l'emportait sur celle de Versailles. Ces *nouvelles communes* faisaient *motions sur motions, arrêtés sur arrêtés :* elles avaient leurs orateurs; et non-seulement elles rivalisaient déjà, mais bientôt elles *fraternisèrent* avec les *véritables communes*. On vit arriver à Versailles leurs députés, et ils furent reçus et entendus dans la salle. Dans peu, le clergé et la noblesse se ressentirent de la commotion générale. Un certain nombre de députés de l'une et l'autre chambre se préparèrent à venir faire la vérification de leurs pouvoirs dans la salle des communes. Une partie du clergé y passa d'abord, et bientôt elle fut suivie de la minorité de la noblesse.

Ce fut au milieu de ces débats, qui excitaient les plus grandes agitations dans la capitale et les plus vives inquiétudes de la cour, que Marie-Antoinette eut la douleur de perdre monseigneur le Dauphin. Ce jeune prince était dans sa huitième année. Il donnait déjà les plus brillantes espérances; mais il était tombé depuis quelque temps dans un dépérissement affreux, et il souffrait les douleurs les plus cruelles. Il rendit le dernier soupir le 4 juin 1789, entre les bras et couvert des larmes de cette excellente mère, à qui il répondait souvent qu'il ne souffrait que quand il la voyait pleurer. Cette perte prématurée brisa le cœur de Marie-Antoinette. Le chagrin qu'elle en ressentit se joignant aux sollicitudes que lui causait la situation du roi, cette complication de peines fit entièrement blanchir ses cheveux, quoiqu'elle n'eût que trente-quatre ans : elle se fit peindre vers ce temps-là; et, donnant son portrait à son amie madame de Lamballe, elle écrivit au bas ces mots touchants : *Ses malheurs l'ont blanchie* [1].

Le roi ne fut pas moins sensible à la perte d'un enfant aussi cher. Cette mort le plongea dans le désespoir. Il resta plusieurs jours sans vouloir communiquer avec qui que ce fût. Il avait recommandé qu'on le laissât seul, et qu'on ne vînt, sous aucun prétexte, le distraire de sa douleur. Renfermé dans ses appartements, il se livrait aux réflexions les plus sinistres. La chambre du tiers avait arrêté qu'une députation, à la tête de laquelle serait son président, irait présenter à sa majesté les condoléances de *ses fidèles communes* sur cet événement déplorable. La députation se présenta au château; et, sur le refus qui lui fut fait

[1] Le souvenir de l'enthousiasme qu'avait inspiré précédemment la reine, donne à ces paroles quelque chose de plus triste encore que leur signification naturelle. La mode avait plus d'une fois épié le goût de cette princesse, pour l'adopter dans les couleurs, dans les parures. Le public semblait prendre plaisir à célébrer ses charmes, et la beauté de sa chevelure avait été l'objet d'un singulier hommage. Nous citerons encore, à ce sujet, la *Correspondance secrète de la cour*.

« La reine a fait faire à Lyon, pour son usage, des étoffes de la couleur de ses cheveux, qui sont, comme vous le savez, monsieur, d'un très-beau blond : sur-le-champ la couleur puce, qui, cet automne, a fait tourner la tête à nos femmes, à nos élégants, aux marchands et aux teinturiers, s'est éclipsée, et tous les gens qui savent se mettre s'habillent de blond. On fait faire des habits blonds, des robes blondes; on se sert depuis quelques années de harnais blonds; et je ne doute pas qu'un de nos évêques élégants ne se montre dans peu avec un carrosse blond. »

Fs. B.

d'être admise devant le roi, conformément aux ordres qui avaient été donnés, le président insista avec tant de grossièreté, prétendant qu'il avait un arrêté de son ordre à communiquer, qu'on fut obligé d'en prévenir sa majesté. Louis XVI demanda si l'on avait informé ce président du motif qui lui faisait désirer d'être seul : sur la réponse affirmative, il s'écria douloureusement : « Il n'y a donc point de pères dans cette chambre du tiers ! » et il ordonna qu'on introduisît la députation, qui venait rouvrir ses blessures en lui parlant de l'objet de ses regrets.

Ce jeune prince était né le 22 octobre 1781, et il mourut au château de Meudon le 4 juin 1789. Son corps fut déposé sans pompe à Saint-Denis. Ce fut le dernier des princes de son sang qui descendit dans le caveau de ses pères. Hélas ! il n'y reposa pas longtemps en paix. Les Vandales qui ont déshonoré la France de toutes les manières, violèrent le cercueil de cet auguste enfant le jour même où d'autres barbares plongeaient sa mère dans la nuit du tombeau [1].

Le cœur de Marie-Antoinette avait été déjà mis à une épreuve semblable deux ans auparavant, lorsqu'elle perdit sa fille, âgée seulement de onze mois. En vain les personnes qui étaient admises dans son intimité lui représentaient-elles le bas âge de la princesse comme un motif qui devait alléger l'amertume de ses regrets ; elle leur répondait : *Oubliez-vous que c'eût été une amie?* et ses larmes continuaient de couler au nom de fille et d'amie.

Vers le milieu du mois de juin, l'ordre du tiers état, las d'*adjurer* et de *conjurer* de se réunir à lui les deux autres ordres, qui dès le mois précédent avaient fait la renonciation solennelle de tous leurs priviléges pécuniaires ; le tiers état, dis-je,

[1] Le 16 octobre 1793. *Voyez* l'ouvrage intitulé *Musée des monuments français*, par Alexandre Lenoir, tome II, page 94, chapitre des *Notes historiques sur l'exhumation faite en* 1793 *dans l'abbaye de Saint-Denis.*

Marie-Antoinette eut quatre enfants de son union avec Louis XVI :

1° Marie-Thérèse-Charlotte, née le 19 décembre 1778, qui a épousé le duc d'Angoulême, son cousin ;

2° Louis-Joseph-Xavier, dauphin, né le 25 octobre 1781, mort le 4 juin 1789;

3° Charles-Louis, né le 4 mars 1785, duc de Normandie jusqu'à la mort de son frère aîné; puis dauphin; mort en 1794, au Temple;

4° Sophie-Hélène de France, née le 9 juillet 1786; morte le 19 juin 1787, âgée de onze mois.

W.

crut qu'il ne pouvait différer plus longtemps de se constituer, sans se rendre coupable envers la *nation*. Il invita et somma pour la dernière fois les deux autres ordres de venir se vérifier en commun, et l'on procéda ensuite à la vérification des pouvoirs par l'appel des bailliages. Quelques nouveaux membres du clergé se joignirent aux communes dans cet intervalle, et l'on acheva la vérification des pouvoirs de tous les députés présents à l'assemblée. Alors, d'après la célèbre motion de l'abbé Sieyes, il fut déclaré, à la suite de cette vérification, « que l'assemblée était déjà composée des quatre-vingt-seize centièmes de la nation; qu'une telle masse de députés ne pouvait rester inactive, par l'absence de quelques classes de citoyens; qu'il n'appartenait qu'à elle d'interpréter et de représenter la volonté générale de la nation; qu'il ne pouvait exister, entre le trône et une telle assemblée, aucun pouvoir négatif; qu'en conséquence la dénomination de *représentants connus et vérifiés de la nation* était la seule qui convînt à l'assemblée; et qu'il fallait commencer sans retard l'œuvre de la restauration, en conservant l'espoir de réunir les députés absents, et de partager avec eux les travaux qui devaient procurer la régénération de la France. »

Après de longs et vifs débats, les communes, rejetant le titre de *représentants connus et vérifiés de la nation,* adoptant d'ailleurs la motion dans son entier, se déclarèrent, dans la nuit du 16 au 17 juin, *assemblée nationale.*

La cour prit ombrage avec juste raison, et elle arrêta des mesures pour prévenir les malheurs qu'elle redoutait. La cause de la noblesse et du clergé se trouvait naturellement liée à celle du gouvernement. La marche de ces deux ordres avait été si modérée, et celle du tiers état, au contraire, était si vive, que ceux-là, disait-on, n'avaient cherché qu'à conserver, tandis que celui-ci ne voulait que détruire. La différence était, en quelque sorte, de la défensive à l'offensive [1]. Le roi craignit que l'as-

[1] Voici une anecdote consignée dans les mémoires du temps, qui prouve l'importance que l'amour-propre donnait aux plus petites choses. Elle est racontée par un témoin oculaire.

« Comment se défendre de parler d'une tracasserie qui a presque fait diversion, du moins pendant deux fois vingt-quatre heures, aux grandes querelles sur les priviléges, sur *le tiers,* sur le quart? Il

semblée ne se mît entre lui et son peuple ; c'est pourquoi il voulut intervenir lui-même entre son peuple et l'assemblée nationale. Il fit annoncer que, le 23 juin, il tiendrait une séance royale ; et, en attendant, la salle des états généraux fut fermée et entourée de gardes. Cette mesure fut annoncée aux représentants de la nation le 20 juin au matin. L'ordre du clergé et celui de la noblesse se soumirent de bonne grâce à rester inactifs, jusqu'à ce que le roi leur eût fait connaître ses volontés. Mais l'ordre du tiers, qui s'était constitué depuis deux jours en *assemblée nationale*, voulut faire un premier essai de ses forces, en désobéissant aux ordres du roi. Enflammée par ses propres fureurs et par celles des spectateurs que Paris vomissait tous les matins à ses séances ; animée par la populace de Versailles, qui, nourrie par la cour, eut la folie et l'ingratitude de déchirer ses bienfaiteurs, l'assemblée se réfugia dans un jeu de paume, et osa tenir en ce lieu une longue séance, dont le résultat fut « que, dans les conjonctures alarmantes où se trouvaient les députés de la nation, il fallait se jurer qu'on se regardait comme à jamais inséparables, jusqu'à ce que la France eût une consti-

y avait fort longtemps que madame la comtesse de Brionne n'avait été invitée par billet au Palais-Royal. Surprise de recevoir de madame de Reuilly, dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, un billet écrit avec toute la sécheresse du protocole établi entre les princesses du sang et les femmes de qualité, elle crut apparemment pouvoir lui donner une leçon. Dans un moment d'humeur, elle dicta donc la réponse suivante, où l'on reconnaîtra, sans doute difficilement, la mesure et la grâce qui distinguent habituellement son esprit, mais où l'on crut reconnaître un dédain très-marqué pour le tiers état, classe dans laquelle madame de *Brionne* semblait confondre madame de *Brienne*, en supposant une erreur de nom.

« J'ai l'honneur de vous envoyer, « madame, un billet dont la destination « me paraît pour madame de Brienne. « Le style de cette invitation semble, en « effet, devoir la conduire vers *le tiers ;* « et ce qu'il y a de certain, c'est que je « ne suppose pas qu'il soit dicté pour « moi. Recevez, madame, je vous prie, « l'expression de tous les sentiments « avec lesquels j'ai l'honneur d'être « très-sincèrement votre très-humble et « très obéissante servante,

« DE ROHAN, comtesse DE BRIONNE. »

« Madame de Reuilly n'a pas cru devoir se dispenser de montrer ce billet à madame la duchesse d'Orléans ; on l'a trouvé trop curieux pour ne pas le publier ; et le jour du souper, où il y avait cent cinquante personnes, M. le duc d'Orléans s'est diverti à le faire coller sur la glace de la cheminée, et a en laisser prendre copie à qui l'a voulu : tout Paris en a été inondé le lendemain. Nous n'avons pas cru qu'il nous fût permis de vous laisser ignorer une production qui a obtenu une si grande célébrité. Madame de Brionne ne pardonnera jamais à madame de Reuilly, et lui pardonnera d'autant moins qu'elle ne peut se consoler, et surtout dans la circonstance présente, d'avoir laissé échapper une phrase qui semble avoir une intention si désobligeante pour madame de Brienne. » *Corresp. de Grimm*, février 1789.

Fs. B.

tution fixe et uniforme; et que l'on se réunirait dans tous les lieux où l'on en aurait la possibilité. » Chacun prêta ce serment, qui a eu depuis des conséquences si funestes. Cette conjuration [1] eut lieu sous la présidence de M. Bailly, député du tiers, de la ville de Paris, l'un des quarante de l'Académie française; la délibération fut rédigée par M. Mounier, député du Dauphiné, et signée par tous les membres, à l'exception d'un seul, M. Martin d'Auch [2], qui, au sortir de la séance, n'échappa aux fureurs de la populace que par le soin que l'on prit de dire qu'il était tombé en démence.

Dans l'intervalle du 20 au 23 juin, les partisans de l'autorité royale, la reine, les princes du sang, les magistrats dont l'opinion devait avoir le plus de poids, se réunirent pour représenter au monarque qu'il devait déclarer, dans la séance royale projetée, qu'il voulait conserver la distinction des trois ordres, comme essentiellement liée à la cause de la monarchie et à la constitution de l'État. Le roi se détermina à faire cette déclaration.

Enfin, le 23 juin, cette séance eut lieu. Les trois ordres se réunirent à l'heure indiquée par le roi pour l'ouverture de cette séance. Sa majesté l'ouvrit par un discours où elle se plaignit de la division qui régnait parmi les ordres, division si funeste à l'ouvrage de la restauration, et si contraire aux vœux les plus chers de son cœur. Ce discours fut suivi d'une déclaration que lut M. le garde des sceaux. Elle était précise et impérieuse sur l'ancienne distinction des trois ordres. Elle statuait sur le régime particulier, sur les formes des délibérations, et sur la nature des mandats; elle dérobait aux recherches de l'assemblée les droits antiques, utiles ou honorifiques des ordres, et l'organisation à donner aux prochains états généraux : enfin elle

[1] L'auteur a l'air de croire et de vouloir persuader que le serment du jeu de paume fut le résultat d'un complot, tandis qu'il fut spontané. Lorsque les députés du tiers se présentèrent, le 17 juin 1789, à la salle des états, ils la trouvèrent gardée par des Suisses. Après avoir verbalisé, les députés se retirèrent. Bailly, leur président, leur indiqua le jeu de paume de la rue Saint-François, comme un lieu propre à leur réunion. Ils s'y rendirent, et prêtèrent le serment de ne jamais se séparer, et de continuer leurs assemblées jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie. Le marquis de Ferrières, témoin oculaire, impartial et véridique, ne laisse aucun doute à cet égard.

Fs. B.

[2] Il signa le procès-verbal, mais en ajoutant le mot *opposant*.

Fs. B.

cassait et annulait la fameuse délibération prise par le tiers le 17 du même mois, et toutes celles qui en avaient été la suite, comme illégales et inconstitutionnelles. Par cette déclaration, la salle devait être fermée au public.

Après cette lecture, le roi annonça une seconde déclaration qui contenait, en trente-cinq articles, tous les bienfaits que sa majesté accordait à ses peuples. « Je puis dire, sans me faire illusion, ajouta sa majesté, que jamais roi n'en a autant fait pour aucune nation : mais quelle autre peut l'avoir mieux mérité par ses sentiments que la nation française? »

Cette déclaration si connue roulait sur tous les cahiers, sur tout ce qui formait depuis si longtemps les vœux de la nation : impôts, emprunts, publicité de l'état des finances, réduction des sommes attribuées aux divers départements et à la maison du roi, consolidation de la dette publique, abolition des priviléges pécuniaires de la noblesse et du clergé, abolition de la taille et du franc fief, respect pour les propriétés de tout genre, et pour les prérogatives utiles et honorifiques des terres et des personnes, anoblissements, lettres de cachet, liberté de la presse, domaines, douanes, liberté du commerce, gabelles, code civil et criminel, corvée, droit de main morte, capitaineries, milice, surtout la liberté personnelle, l'égalité des contributions, et l'établissement des états provinciaux. Sa majesté expliquait sur tous ces points sa volonté et ses désirs. Elle termina la séance par ces paroles remarquables : « Si vous m'abandonnez dans une si belle entreprise, je ferai seul le bien de mes peuples... Il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits. » Le roi, en se retirant, enjoignit aux trois ordres de se séparer tout de suite, et de reprendre leurs séances le lendemain, chacun dans sa chambre respective.

Cette déclaration aurait dû être reçue aux acclamations de la joie et de la reconnaissance publiques [1].

[1] On peut lire, dans les Mémoires du marquis de Ferrières, les raisons pour lesquelles la déclaration ne fut pas reçue avec joie ou reconnaissance. D'abord, cette séance fameuse eut l'air d'un lit de justice; ensuite, le roi parla en maître absolu, et se servit, pour la première fois, de formes qui, dans la circonstance, auraient exigé des adoucissements, supposé qu'on en eût fait pré-

Cependant les effets de cette séance royale ne répondirent pas à ce qu'en attendaient ceux qui l'avaient conseillée. Ce mauvais succès fut dû à plusieurs causes. D'abord elle venait trop tard. Six mois plus tôt, elle eût fait perdre jusqu'à l'idée, jusqu'au désir des états généraux; mais, à l'époque à laquelle on était parvenu, les états étaient déjà assemblés : le roi, venant au milieu d'eux achever leur ouvrage, faisait par là même un affront sensible à une foule de personnes arrivées de tous les points du royaume *pour faire des lois*. Cette démarche du roi humiliait trop d'amours-propres, étouffait trop de prétentions à la gloire et à la fortune, pour être accueillie favorablement. En second lieu, un de ces événements qu'on ne saurait prévoir, et dont on ne saurait trop calculer les suites, influa sur le sort de la séance royale. M. Necker n'y assista pas; et telle était encore la popularité de ce ministre, que son absence parut une calamité générale. On dit que la raison pour laquelle il n'avait pas jugé à propos d'y assister, était qu'il ne l'approuvait pas. Ce désaveu présumé de sa part fut bientôt confirmé par la nouvelle qu'il avait donné sa démission [1].

cédemment usage. Enfin, Necker ne parut pas à cette séance; ce qui donna lieu de croire qu'il désapprouvait la déclaration qu'y fit Louis XVI. Cependant c'était ce ministre, ainsi qu'il le dit lui-même dans son ouvrage sur la révolution française, qui avait conseillé le roi. Dans une prochaine note, nous examinerons les reproches qu'on lui fit à ce sujet. Fs. B.

[1] M. Necker donne d'autres motifs au refus qu'il fit d'assister à la séance. Voici les conjectures qu'on faisait, et les reproches qui lui étaient adressés. On prétendait que la question se réduisait à savoir s'il était de son devoir de s'y trouver; s'il devait accompagner son maître; si, dans les circonstances critiques où l'on était, sa présence ou son absence étaient indifférentes. Quelque fondées, quelque plausibles qu'eussent été les raisons qu'avait ce ministre pour ne point paraître avec le roi, n'en devait-il pas le sacrifice à ce prince? Ses intentions ne pouvaient guère être justifiées qu'aux dépens de ses lumières. Il fallait qu'il fût inhabile, ce qu'on ne pouvait croire aisément, ou qu'il fût malintentionné, ce qui ne lui était pas plus favorable. Tels étaient les reproches dont M. Necker était l'objet. En attendant la publication de ses Mémoires, nous nous contenterons de rapporter ici ce qu'écrivit à ce sujet son illustre fille, dans ses *Considérations sur la révolution française* (tome III, page 218). « Un jour très-prochain, dit-elle, était choisi pour la séance royale, lorsque les ennemis secrets de M. Necker déterminèrent le roi à faire un voyage à Marly, séjour où l'opinion publique se faisait encore moins entendre qu'à Versailles. Les courtisans se placent d'ordinaire entre le prince et la nation, comme un écho trompeur qui altère ce qu'il répète. M. Necker raconte que le soir du conseil d'État, dans lequel la séance royale devait être fixée pour le lendemain, un billet de la reine engagea le roi à sortir du conseil; et la délibération fut renvoyée au jour suivant. Alors deux magistrats de plus furent admis à la discussion, ainsi que les deux princes frères du roi. Ces magistrats ne connaissaient que les anciennes formes, et les princes, jeunes alors, se

Les amis de ce ministre ont vainement tenté de justifier la conduite qu'il tint dans cette occasion. La manière dont il a lui-même essayé de rendre compte, dans son ouvrage sur la révolution, de tout ce qui précéda et suivit cette séance royale, n'est pas moins indécente que remplie de cette morgue qui le caractérisa dans tous les temps. Le roi fit un voyage à Marly à cette époque. Il était tout naturel que sa majesté, voulant examiner dans le calme et le recueillement une mesure d'où dépendait le maintien de son autorité et la tranquillité de ses États, s'éloignât du tumulte de Versailles, et du spectacle de l'effervescence populaire qui régnait autour du château. M. Necker a osé dire qu'on avait décidé ce voyage pour être plus à portée d'environner le roi, et de combattre dans son esprit les plans du ministère, » c'est-à-dire les siens; puis il ajoute, avec sardonisme, qu'il se fiait à la force de la raison du soin de combattre et d'écarter *toutes ces tentatives intérieures* que d'autres appelaient *intrigues*, en croyant bien connaître et leurs premières causes et leurs premiers mobiles.... » Ailleurs il imprime « que l'affaire ayant été discutée chez le roi, et qu'une approbation pleine et entière de la part du prince s'étant réunie à la volonté alors unanime de ses ministres, le conseil allait finir, lorsqu'on vit entrer inopinément un officier de service qui s'approcha du fauteuil du roi, lui parla bas; et que sur-le-champ sa majesté se leva, en ordonnant à ses ministres de rester, et d'attendre son retour. Ce message, au moment où le conseil était près de sa fin, dut nous surprendre tous. Un ministre assis près de

confiaient trop dans l'armée. » Les discussions qui eurent lieu, et dont le résultat fut d'apporter dans le plan du ministre des modifications importantes, durèrent près d'un mois. Pendant ce temps le tiers *grandit*, suivant l'expression de madame de Staël. « M. Necker, ajoute-t-elle, lutta, contre les nouveaux adversaires qu'on lui opposait, avec une énergie étonnante dans un ministre qui désirait certainement de plaire au roi et à sa famille. Mais il était si convaincu de la vérité de ce qu'il affirmait, qu'il montra dans cette circonstance une décision imperturbable. On ne voulait pas condescendre à ses conseils, mais on aurait souhaité que sa présence à la séance royale fît croire aux députés du peuple qu'il approuvait la démarche adoptée par le conseil du roi. M. Necker s'y refusa, en envoyant sa démission. » Cette démission, et l'absence du ministre pendant la séance royale, produisirent un tel effet, que Louis XVI et la reine le pressèrent de rester, et de reprendre le portefeuille : ce qu'il fit. Le triomphe qu'il obtint alors fit supposer qu'il était entré du calcul dans sa conduite. Peut-être les apparences y donnèrent-elles lieu. Mais comme l'histoire ne tient compte des intentions que quand elles sont connues, nous devons nous borner à rappeler ces faits. Fs. B.

moi me dit sur-le-champ : Il n'y a rien de fait; la reine seule a pu se permettre d'interrompre le conseil d'État : les princes apparemment l'ont circonvenue, et l'on veut, par sa médiation, éloigner la décision du roi. »

Ainsi la conséquence naturelle de ces deux phrases est que c'étaient la reine et les princes français qui étaient *la première cause et les premiers mobiles de ces tentatives intérieures* qu'on faisait pour résister aux volontés impérieuses de M. Necker, tentatives que d'autres appelaient *intrigues*. Une telle insolence, de la part d'un ancien ministre envers les frères et l'épouse de son souverain, aurait droit d'exciter toute notre surprise et notre indignation, s'il ne s'y joignait, dans le cours du même chapitre, un langage qui porte l'empreinte de la déraison plus que de la forfanterie; telles sont ses expressions : « Je conseillais exactement ce qu'il fallait pour gagner l'opinion publique, et rien de plus. *On devait s'en fier à moi pour une telle appréciation;* et certes je la connaissais mieux cette opinion publique, je la connaissais mieux que des courtisans brouillés avec elle depuis si longtemps... On aurait aperçu, en y regardant bien, que je n'avais aucun culte politique, et que je suivais la raison partout où je croyais distinguer sa lumière [1]. »

Ce qui paraît avoir le plus contrarié ce ministre, c'est le premier article de la déclaration par laquelle le roi disait : « Le roi veut que l'ancienne distinction des trois ordres de l'État soit conservée en son entier, comme essentiellement liée à la constitution de son royaume; que les députés librement élus par chacun des trois ordres, formant trois chambres, délibérant par ordre, et pouvant, avec l'approbation du souverain, délibérer en commun, puissent seuls être considérés comme formant le corps de la nation. » Au lieu de cette disposition, digne d'un

[1] On serait tenté de croire, en lisant cette phrase, que c'est elle qui a suggéré l'idée des fêtes de ces déesses de la Raison, que l'on célébra dans toute la France sous Robespierre *.

W.

* Dans un procès de cette espèce, on doit toujours entendre les deux parties : en conséquence, sans nous arrêter à la remarque malveillante de Weber, nous invitons les lecteurs à consulter les Mémoires de M. Necker. Assez d'événements se sont passés depuis cette époque, assez de mémoires ont été mis au jour pour qu'on puisse se former une opinion motivée sur cet homme d'État, sans se laisser influencer, soit par ses partisans, soit par ses détracteurs, soit par l'admirable talent de sa fille, qui lui vous un véritable culte.

Fs. B.

roi qui veut maintenir les lois fondamentales en vertu desquelles ses ancêtres lui ont transmis le trône, M. Necker, fidèle à son système particulier, mais n'osant pas le développer encore, ou bien ne sachant comment s'y prendre pour le faire, désirait que sa majesté s'en chargeât, ou, comme il le dit lui-même, « que le roi fît un pas vers une constitution semblable à la constitution d'Angleterre, en déclarant qu'il refusait son assentiment à toute espèce de constitution qui ne serait pas composée au moins de deux chambres. » J'ai déjà indiqué toutes les raisons que le roi avait de se refuser à favoriser la désorganisation du trône.

Au milieu de l'effervescence qui agitait les esprits, ce plan n'aurait vraisemblablement pas eu plus de succès que celui que le roi adopta; il est même assez naturel de croire qu'il aurait encore moins satisfait les factieux, et qu'il aurait indisposé les deux premiers ordres, qui voulaient conserver leur existence, en restant fidèles aux anciennes lois de la monarchie. Après la séance royale, les deux premiers ordres se retirèrent dans leurs chambres, et le tiers état seul se mit en insurrection.

La principale cause de la résistance que cet ordre opposa ce jour-là à la déclaration et aux commandements du roi, fut l'absence de M. Necker. Le ministre tint en cette occasion une conduite que rien ne peut justifier. Il s'abstint de paraître. Il osa contester au roi le droit d'avoir une opinion dans son conseil, aussi bien que chacun de ses ministres, lorsqu'il s'agissait d'une disposition qui intéressait sa religion, son honneur, la foi due à ses serments, le maintien de sa couronne, les droits de ses descendants, et la tranquillité de toutes les classes de ses sujets. En adhérant ostensiblement à une démarche contraire à leurs conseils, MM. de Montmorin et de Saint-Priest ne perdirent point eux-mêmes dans l'opinion publique, comme M. Necker confesse avoir eu peur de le faire, s'il eût paru à la séance. Puisque celui-ci connaissait si bien sa popularité, il ne devait pas ignorer que son absence des états généraux, ce jour-là, augmenterait l'agitation populaire, et que cette seule circonstance pouvait mettre la personne du roi dans un danger imminent; mais, en cette occasion, deux sentiments déterminèrent sa résolution de ne

point paraître aux états généraux et de donner sa démission : l'un était son orgueil blessé de voir que le roi résistât à ses vues impérieuses, et la certitude que la clameur populaire obligerait sa majesté à recourir, même involontairement, à lui; l'autre, je dois le dire, paraît avoir été l'inquiétude que lui faisait concevoir cet acte d'autorité, même tel qu'il l'avait conçu. Je ne balance pas à croire qu'après avoir tout disposé pour la séance royale, M. Necker fut effrayé de l'épreuve qu'il allait faire de sa faiblesse contre une assemblée bouillante d'impétuosité, et qu'au moment d'exécuter l'*acte de vigueur* qu'il avait projeté, il fut fort aise de trouver un prétexte spécieux pour s'en isoler, et en rejeter l'exécution et les risques sur des individus qui ne s'étaient pas faits, comme lui, les serviteurs de la révolution.

J'ai vécu, pendant les trois années qui ont suivi cette époque, avec des personnes qui approchaient le roi tous les jours. Je leur ai constamment ouï dire que ce prince ne pouvait jamais parler des dispositions qu'il avait annoncées à cette séance, sans ressentir la plus vive émotion. « Ils y reviendront, disait-il : il faudra qu'ils en reviennent, malgré eux, à ma déclaration du 23 juin. » Ce fut encore là le langage qu'il tint lorsqu'il put s'exprimer librement, je veux dire dans la déclaration qu'il envoya à l'assemblée lors de sa fuite de Paris.

Je porte trop de respect à la mémoire de Marie-Antoinette, pour chercher à approfondir la vérité de ce que M. Necker a osé imprimer après la mort de cette princesse : « qu'elle seule avait pu se permettre d'interrompre le conseil d'État; que les princes l'avaient apparemment circonvenue, et que l'on voulait, par sa médiation, éloigner la décision du roi. » Mais, en admettant même que cette allégation fût vraie, la fille de Marie-Thérèse n'aurait fait que remplir les devoirs que son rang et son caractère lui prescrivaient. Fille d'une des plus héroïques reines du monde, épouse d'un grand monarque, mère des héritiers présomptifs du trône, elle avait certes, à tous égards, le droit d'intervenir dans tout ce qui pouvait porter atteinte à la couronne de son époux et aux droits de ses enfants. Les princes avaient un droit égal de surveiller les conseils que donnaient au roi des hommes parmi lesquels ils savaient qu'il y avait des factieux; et si,

parmi les conseillers particuliers de la reine et des princes, on trouvait dans ces circonstances les chefs de la magistrature, ceux du clergé, les principaux membres de l'ordre de la noblesse, et ces mêmes magistrats qui, jadis si ardents à défendre les droits du peuple, ne l'étaient pas moins alors à défendre ceux de la couronne, Marie-Antoinette agissait comme elle devait le faire, en employant auprès de Louis XVI, pour neutraliser les conseils perfides, toute l'influence qu'elle avait acquise sur lui par son affection et son énergie.

Ceci m'oblige naturellement à tracer le portrait de ce prince, tel qu'il m'a paru pendant la révolution.

Le roi était un modèle de raison et de droiture. Quoique impétueux dans certains moments, la généreuse facilité qui formait le fond de son caractère lui faisait presque toujours prêter l'oreille aux avis qui semblaient dictés par la crainte. Ce ne fut jamais que lorsque le danger exista réellement pour lui, qu'il se montra ce qu'il devait être, résigné, ferme, magnanime, grand comme ce que l'antiquité nous vante dans ses héros. Mais lorsqu'il fallait agir pour prévenir le danger, la crainte de faire couler une seule goutte de sang pour ce qu'il appelait sa querelle lui faisait adopter de confiance les conseils que lui suggéraient des amis pusillanimes, qui souvent étaient les amis de ses ennemis. Cette condescendance de sa part lui fut d'autant plus funeste, que souvent il ne cédait qu'après avoir employé un certain appareil des forces qui lui restaient pour défendre son trône, et que la facilité avec laquelle on vit qu'il renonçait à en faire l'épreuve, non-seulement enhardit toujours ses ennemis, qu'irritaient ces mesures, à lui préparer de nouvelles attaques, mais contribua encore à diminuer le zèle et l'ardeur d'une multitude de braves qui, ne demandant qu'à répandre glorieusement leur sang pour la cause du roi, ne pouvaient supporter l'idée d'être massacrés par la populace, ou forcés à des retraites honteuses.

Il n'est pas jusqu'aux partisans de la révolution à qui la condescendance de Louis XVI à suivre les conseils que la faiblesse lui donnait, n'ait paru un fléau public. Un d'eux, écrivant sous le règne du directoire, s'écriait : « Qu'il fut beau, qu'il fut « grand ce mouvement de Louis XVI! Pourquoi n'eut-il que la

« force de dire *qu'il ferait seul le bonheur des Français?* S'il « avait eu le courage de l'exécuter, nous n'aurions pas vu la « tyrannie de Robespierre, et la sanglante fraternité des comi- « tés révolutionnaires. »

Revenons à la suite des événements. La séance royale devint le signal de l'insurrection. Pour la première fois les ordres du roi furent méprisés. Sa majesté avait enjoint aux trois ordres de se diviser, et de se réunir séparément par ordre, pour délibérer sur le plan qui venait d'être proposé. Les deux premiers sortirent, et se rendirent dans leurs chambres respectives. Le tiers resta en séance, comme assemblée nationale. M. de Brézé, maître des cérémonies, se présenta de la part du roi, et ordonna la levée de la séance. Mirabeau se levant, et arborant le premier l'étendard de la révolte, fit la fameuse réponse qui a obtenu depuis une si malheureuse célébrité : *Dites à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes.*

L'abbé Sieyes, se résumant froidement au milieu du trouble général, dit avec audace à l'assemblée : « Messieurs, vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. »

Enfin on se réunit pour aller en corps chez M. Necker, afin de l'engager à ne pas donner sa démission. La reine voyant ce mouvement insurrectionnel hors de l'assemblée aussi bien que dans la salle des séances, apprenant que les ordres du roi avaient été méconnus, et les nouvelles de Paris annonçant que le Palais-Royal retentissait des motions les plus atroces contre la famille royale; la reine, dis-je, appela M. Necker, et elle lui demanda de la manière la plus pressante de renoncer au projet qu'il avait formé de donner sa démission. M. Necker le promit au roi et à la reine.

Cette nouvelle fut reçue avec acclamation par la multitude qui se portait tumultueusement au château. Elle reconduisit M. Necker en triomphe à son logement.

La cour eut la douleur de voir ce triomphe sous ses yeux. L'intérêt que le peuple témoigna ce jour-là à M. Necker en fit, en quelque sorte, le véritable roi de France. Je vis ce ministre traverser à pied les corridors et les galeries du château, suivi

d'une foule immense qui l'applaudissait; et, rentré chez lui, paraître à sa fenêtre et saluer le peuple, qui lui répondait par des *vivat*.

M. Necker dominait alors véritablement. Il profita de l'effervescence qui régnait, pour conseiller au roi d'écrire aux membres de la noblesse et du clergé non réunis, qui venaient d'accepter purement et simplement la déclaration du 23 juin, que, « touché de la marque de fidélité qu'ils lui donnaient en acceptant sa déclaration, sa majesté ne pouvait cependant se dispenser de les inviter de se réunir avec ceux qui ne l'acceptaient pas. »

Dès que les députés des deux premiers ordres eurent reçu l'invitation du roi à se réunir, ce qui était pour eux un ordre, ils s'empressèrent d'obéir, comme des victimes qui se dévouent volontairement pour la tranquillité publique. Cette réunion s'opéra le 27 juin. Ce fut un jour de triomphe pour le tiers. Paris et Versailles célébrèrent par des illuminations un événement qui ne présageait que de nouveaux outrages, car il précipitait les victimes dans la main de leurs bourreaux.

La joie que cette réunion avait causée parmi la populace et les partisans de la révolution n'empêcha pas la fermentation d'aller toujours en croissant. Les motions les plus horribles se succédaient au Palais-Royal, non-seulement contre les nobles, auxquels on avait attaché la dénomination d'*aristocrates*, et contre le clergé, que l'on cherchait à flétrir par l'injure grossière de *calotins*, mais encore contre les princes de la maison de Bourbon, à l'exception de la branche d'Orléans; contre l'amie de la reine, madame de Polignac; contre la reine elle-même. Les gardes françaises, dont la fidélité était corrompue journellement, étaient dans un état d'insubordination complète, et tout prêts à se joindre à la populace, quelque acte de rébellion qu'elle eût tenté. Le peuple s'était déjà porté plusieurs fois aux barrières de la capitale, bureaux de la recette d'une des branches les plus productives du revenu public, les entrées de Paris [1]. Il avait

[1] Les entrées de Paris rapportaient au trésor royal, suivant le compte rendu de M. Necker, cinquante-huit millions tournois; sur quoi ce ministre obser-

menacé de les incendier, et les commis du fisc ne percevaient plus qu'en tremblant les droits établis sur les consommations. La sûreté des députés marquants dans les deux premiers ordres était menacée; le roi se trouvait sur un volcan; le péril était imminent, et d'autant plus grand que la faction qui voulait le renversement de tout savait qu'elle avait au conseil du roi un soutien puissant dans un ministre disposé à ne voir dans les plus violents excès que l'opinion nationale, avec laquelle il conseillait perpétuellement au roi d'entrer en composition.

Le roi prit alors, sur l'avis de la majorité de son ministère, le parti de maintenir son autorité par la force, et de renvoyer de ses conseils ceux de ses ministres qui lui recommandaient de s'abandonner aux mouvements de l'assemblée nationale, et de lui confier l'exercice de sa puissance souveraine. La distance des temps et des lieux à laquelle j'écris me permet de dire aujourd'hui, à la gloire de Marie-Antoinette, qu'elle fut du nombre de ceux qui donnèrent au roi ce généreux conseil. Elle savait, par l'histoire récente de son auguste mère, ce qu'un acte de vigueur peut opérer de changements heureux dans des crises que le commun des hommes regardent comme désespérées.

Elle voyait déjà dans la fermentation actuelle, et dans l'insatiable avidité de ceux qui entretenaient cette agitation, le germe de tous les malheurs qui se succédèrent si rapidement dans l'espace de quatre ans; et elle fut du petit nombre de ceux qui conseillèrent de réprimer cette rébellion dans le principe.

Malheureusement l'exécution de ces conseils énergiques fut entravée de plusieurs manières, soit par le défaut de talents ou de courage de ceux à qui les détails en furent confiés, soit par les obstacles qu'opposait la nature des choses.

Un camp de six mille hommes fut formé au Champ-de-Mars, sous les ordres du baron de Besenval, officier suisse, qui jouissait de la faveur particulière de la reine. Douze mille hommes de troupes, dont faisait partie le beau régiment de Royal-Allemand cavalerie, commandé par le prince de Lambesc, de l'il-

vait que cette seule branche du revenu du roi de France surpassait tous ceux des rois de Suède, de Danemark et de Sardaigne, réunis. W.

lustre maison de Lorraine, furent cantonnés dans Versailles, dans les faubourgs et les environs de Paris. M. le maréchal de Broglie, qui à toutes les qualités guerrières joignait toutes les vertus chrétiennes, fut nommé commandant en chef de ces troupes ; et ce choix aurait suffi seul pour repousser tous les doutes injurieux aux intentions du roi, et prouver que le dessein de la cour n'était que d'assurer l'ordre et la tranquillité publique contre les entreprises des séditieux, par des moyens compatibles avec la dignité d'un grand monarque.

A la vue des troupes, des canons et des patrouilles nombreuses qui protégeaient le roi contre toute insulte, la terreur s'empara de l'esprit d'un grand nombre de députés.

Les agitateurs qui soufflaient le feu de l'insurrection disaient hautement, dans le sein de l'assemblée et dans les groupes du Palais-Royal, que l'on avait placé sur les hauteurs de Montmartre des canons, des mortiers, des bombes, pour foudroyer Paris ; que la salle de l'assemblée était minée, et devait sauter en l'air [1]. L'imagination, exaltée jusqu'au délire, ne voulait ou ne pouvait pas voir que la cour et les ministres étaient plus intéressés que qui que ce pût être à ce qu'une ville qui renfermait ce qu'ils avaient de plus précieux et de plus cher ne fût pas saccagée.

Ce fut dans ces circonstances périlleuses, le 11 juillet au soir, que M. Necker reçut ordre de sortir du royaume le plus secrètement possible. Le lendemain, on sut de bonne heure le départ de ce ministre et la formation d'un nouveau ministère, dans lequel entraient M. le maréchal de Broglie, M. le baron de Breteuil, MM. Foulon, de la Galaisière, et de la Porte.

A cette nouvelle, Paris et l'assemblée prirent l'alarme.

Quand la populace de Paris eut appris que sa principale idole avait été éloignée, et que le bruit se répandit également que le duc d'Orléans pourrait bien également être exilé, elle alla chercher leurs images en cire dans une maison d'exposition du Pa-

[1] Non-seulement quelques députés fanatisés assuraient que la salle de l'assemblée était minée, mais même il y en eut un qui alla jusqu'à prétendre qu'il avait senti l'odeur de la poudre : à quoi un autre député, M. le comte de Virieu, répondit que la poudre n'avait d'odeur que lorsqu'elle était brûlée.
W.

lais-Royal, et elle les porta en triomphe dans les rues. En passant sur la place Louis XV, elle y trouva un escadron de Royal-Allemand rangé en bataille, aux ordres de M. le prince de Lambesc. Elle lança des pierres sur cette troupe. M. le prince de Lambesc, indigné de voir son régiment insulté, et bien persuadé qu'une première impunité n'est jamais qu'un acheminement à de plus grands excès, résolut de disperser cette troupe. Il prit les ordres de M. le baron de Besenval, qui se trouvait alors près de lui; et, suivi d'une partie de ses cavaliers, il chargea cette horde séditieuse. Elle prit aussitôt la fuite vers le pont-tournant des Tuileries, et jeta dans les fossés les deux bustes de ses héros, présage du sort qu'elle devait faire subir par la suite aux originaux. Un homme saisit en ce moment la bride du cheval du prince de Lambesc, qui lui fit aussitôt lâcher prise par un coup de plat de sabre. Un vieillard nommé Chauvet, maître de pension, ne put s'esquiver aussi vite qu'il le désirait; il tomba devant le cheval du prince, et l'on s'écria aussitôt que celui-ci l'avait blessé d'un coup de sabre. Telle fut l'aventure, qui se trouva bientôt trompettée par tous les échos de la faction comme un acte d'inhumanité envers de malheureux vieillards; tandis que, dans le fait, ce n'était que l'acte d'un guerrier qui avait fait son devoir, en maintenant l'ordre public et en faisant respecter son caractère. L'on dénatura, par la suite, la vérité de cette action innocente avec tant d'acharnement, que beaucoup de gens croient encore aujourd'hui que le peuple fut sabré, et qu'on réussirait mal à vouloir persuader le contraire. Cependant le fait est que M. le prince de Lambesc ne blessa personne. Il avait ce jour-là pour aide de camp un jeune officier d'une des plus respectables familles de la robe, M. Félix Lepelletier, qu'on a vu ensuite jouer le rôle du démagogue le plus forcené.

L'émeute de la place Louis XV ayant été dissipée par la fermeté de M. le prince de Lambesc, son régiment retournait à la caserne vers les neuf heures du soir. En passant sur le boulevard dit de la Chaussée d'Antin, vis-à-vis le dépôt des gardes françaises, une compagnie de ces soldats infidèles que les clameurs populaires avaient animés contre Royal-Allemand, sort de cette caserne, se met en bataille, et fait feu, à quelques pas de distance,

sur les cavaliers de Royal-Allemand. Cette décharge mit trois hommes sur le carreau, et blessa plusieurs chevaux. Dans l'impossibilité de forcer cette compagnie dans sa caserne, et dans l'incertitude où l'on était des dispositions des autres compagnies de ce régiment, qui étaient casernées dans différents quartiers de Paris, M. le prince de Lambesc ne voulut pas exposer sa belle et fidèle troupe à être enveloppée par toute la populace de la capitale, soutenue de quatre mille hommes dont la rébellion était commencée : il ordonna la retraite, et Royal-Allemand se replia sur Saint-Cloud.

Ce jour-là, M. de Besenval commandait en chef les troupes qui étaient rassemblées dans Paris. Son adjudant était alors ce même Alexandre Berthier qui, depuis, est devenu un des premiers personnages de l'ordre de choses qui a succédé en France à la monarchie [1]. Le quartier général avait d'abord été placé à l'École militaire. Le régiment des chasseurs de Normandie arriva vers les dix heures du soir sur le boulevard du faubourg Saint-Antoine. Il avait fait neuf lieues pour arriver dans la journée à Paris, où il était mandé impérieusement. A son arrivée, on chercha en vain le général pour en avoir des ordres, et pour savoir où trouver les fourrages et les vivres qui auraient dû être préparés pour la réception de ce régiment. On resta plus de deux heures sans pouvoir découvrir où M. de Besenval s'était réfugié. Ce ne fut que vers minuit qu'on sut le lieu où il avait cherché un asile, et la défense absolue qu'il avait faite qu'on le réveillât. Ce régiment, harassé de faim et de fatigue, fut réduit à bivouaquer sur le boulevard. On sent combien le mécontentement que ce défaut de précaution devait exciter pouvait rendre ces militaires accessibles à la corruption.

La confusion qui régna dans les premiers rapports qui parvinrent à Versailles de ces mouvements insurrectionnels, empêcha de prendre aucune mesure efficace pour les réprimer.

La populace, ivre du premier succès qu'elle avait obtenu,

[1] Alexandre Berthier, qui depuis accompagna Napoléon en Italie, en Égypte, et fut son chef d'état-major dans presque toutes ses campagnes, avait servi d'abord en Amérique sous les ordres du comte de Rochambeau. Il était, en 1814, prince de Neuchâtel et de Wagram, grand veneur et vice-connétable. Il est mort à Bamberg, en 1815.

Fs. B.

s'était portée dans toutes les rues auxquelles le chemin de Versailles aboutissait; elle faisait subir une nouvelle visite aux voitures qui en arrivaient, et forçait les passagers épouvantés de crier tantôt *victoria!* tantôt *vive le tiers état!*

Pendant la nuit du dimanche 12 au lundi 13 juillet, cette même populace, composée de gens sans aveu et de brigands de toutes les nations, continua de piller les boutiques d'armuriers, et de faire des visites dans les maisons des particuliers qu'elle savait posséder des fusils de chasse, afin de s'en emparer. A la pointe du jour, elle incendia presque tous les bureaux où l'on percevait les droits d'entrée; elle alla de même piller le couvent des pères de Saint-Lazare, ancienne maison de correction dont on avait fait depuis peu un magasin pour l'approvisionnement de Paris; et les farines qui s'y trouvaient furent dispersées dans la rue. Elle se fit délivrer les canons des gardes françaises et les drapeaux de la ville. Le dépôt des meubles de la couronne, place Louis XV, fut violé; et on en arracha des armes qui ne pouvaient être d'aucune utilité, mais qui étaient extrêmement précieuses par leur antiquité, par le travail et la matière. On y remarquait entre autres deux petits canons argentés, présent du roi de Siam à Louis XIV. Heureusement cette populace ne se jeta ni sur le trésor royal, ni sur la caisse d'escompte.

Une anecdote sur la vérité de laquelle on peut compter, c'est que les administrateurs de la caisse d'escompte, qui avaient toujours été les plus chauds admirateurs et les plus fermes soutiens de M. Necker, envoyèrent en toute hâte une députation à M. le baron de Breteuil, afin de lui demander une sauve-garde et un lieu de dépôt sûr pour le numéraire qui était dans leur caisse, où il servait de gage aux billets en émission. Cette députation arriva le dimanche au soir à Versailles, et elle s'en retourna le lundi matin à Paris, avec l'ordre de ce ministre pour recevoir le numéraire en question à la Bastille, comme l'endroit le plus sûr de Paris. La situation de la capitale ne permit pas que ce transport s'effectuât comme il avait été convenu, et ce fut un grand bonheur pour les actionnaires de cette banque.

Tandis que cette foule armée infestait les rues de la capitale, les habitants de Paris s'attendaient toujours à voir les troupes

du roi s'avancer sur tous les points, pour remettre l'ordre et dissiper cet amas de bandits. Quelques compagnies des gardes qui restaient encore fidèles dans leurs casernes, les régiments de dragons et de cavalerie qui entouraient Paris, les casernes des gardes suisses, le camp de l'École militaire, pouvaient fournir des détachements qui auraient maintenu facilement la police; mais rien ne s'ébranla, aucun corps armé ne parut; personne n'osa prendre sur soi de donner des ordres. M. le maréchal de Broglie comptait que M. de Besenval aurait pourvu immédiatement aux mesures urgentes. M. de Besenval, de son côté, se couchait honteusement, pour ne pas donner d'ordres à sa troupe, craignant, à ce qu'on a dit depuis, que si l'émeute devenait trop considérable, le peuple ne pillât sa maison, où il avait fait faire depuis peu des embellissements de la plus grande magnificence, et construire une salle de bains charmante, qui était devenue une des curiosités de la capitale [1].

Aucun secours n'arrivant aux Parisiens consternés, ils firent sonner le tocsin dans tous les districts de la capitale. On sait que, pour procéder à l'élection des députés, Paris avait été partagé en soixante districts, dont chacun avait nommé un certain nombre d'électeurs. Or, les électeurs du tiers état de Paris avaient continué de s'assembler de temps en temps, même depuis la convocation des états généraux; et ils avaient poussé l'audace jusqu'à faire des délibérations illégales, à voter des adresses, et aller offrir à l'ordre du tiers, aux états généraux, leur adhésion à sa constitution en assemblée nationale. Ce jour-là, ils usurpèrent les fonctions du corps municipal de Paris, et convoquèrent spontanément les habitants de la capitale, pour aviser aux moyens de sûreté que leur position nécessitait.

Enhardie par l'impunité, la populace parisienne se porta en foule, sur les deux heures après midi, à la Bastille, où elle comp-

[1] L'opinion de Weber est partagée par l'auteur de l'article inséré dans la *Biographie universelle* de M. Michaud. On y représente M. de Besenval « comme un courtisan heureux et adroit, se mêlant d'intrigues de femmes et de renvois de ministres; ne prenant que des mesures timides, ne donnant que des ordres vagues, finissant par fuir, et se vouant enfin à une obscurité peu glorieuse, pour obtenir le bonheur qu'il avait toujours attaché lui-même au fatalisme de sa vie. » On a pu juger déjà, par les Mémoires de Besenval, combien ces accusations sont injustes.
Fs. B.

tait trouver un nouvel approvisionnement d'armes et de poudre à canon. Le gouverneur, M. de Launay, perdit la tête en cette occasion[1]. Il admit d'abord dans les cours intérieures quantité de personnes, avec lesquelles il entretint des pourparlers pendant plus de deux heures. Voyant ensuite la populace arriver de tous côtés sur le château dont la garde lui était confiée, il fit lever les premiers ponts-levis, et tirer un coup de canon qui tua ou blessa quelques hommes du peuple dans la rue Saint-Antoine. M. de Launay n'avait avec lui que trente hommes du régiment de Salis-Samade, et une centaine d'invalides, qui com-

[1] Suivant d'autres versions qu'il est juste de faire connaître, le gouverneur ne perdit point la tête Voici quelques détails donnés par son gendre, M. d'Agay. Bernard-René Jourdan de Launay, né en 1740, succéda, en 1776, à son père, qui était gouverneur de la Bastille. Lorsque cette forteresse fut menacée au mois de juillet 1789, et quelques jours avant sa destruction, on avait sondé M. de Launay à différentes reprises, pour savoir quelle conduite il tiendrait en cas d'attaque. Il avait déclaré formellement qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité. Dans la matinée du 14 juillet, il laissa entrer plusieurs députations qui vinrent pour examiner l'intérieur de la place et connaître la garnison. Elle n'était composée que de trente-deux soldats de Salis et de quatre-vingts invalides. Cela suffisait avec des munitions. La Bastille, forte par elle-même, en état de résister à toute attaque dans laquelle on ne voudrait pas, pour la prendre, sacrifier tout un quartier de Paris, était dès lors à l'abri d'un coup de main. Le gouverneur ne courait aucun risque en laissant visiter l'intérieur par des gens qui n'étaient point militaires, et qui, quand ils l'auraient été, ne pouvaient prendre aucune disposition efficace pour enlever la place. Vers onze heures l'attaque devint sérieuse, et le peuple avait abattu le premier pont. Alors M. de Launay donna l'ordre de tirer; il fut obéi, et cette décharge dispersa la multitude. Elle revint bientôt, exaspérée et plus nombreuse. On tira sur elle un coup de canon à mitraille, qui l'éloigna de nouveau; mais l'arrivée d'un détachement des gardes françaises, qui se mit au nombre des assaillants, ébranla le courage de la garnison, qui parla de se rendre. M. de Flue, commandant des trente-deux soldats de Salis, déclara qu'il préférait la mort. M. de Launay, voyant que la garnison était prête à l'abandonner, prit la mèche d'un des canons, pour mettre le feu aux poudres, ce qui eût fait sauter une partie du faubourg Saint-Antoine. Deux sous-officiers l'en empêchèrent. Dans un conseil qu'il assembla sur-le-champ, il proposa de faire sauter la forteresse, plutôt que tomber entre les mains d'une populace furieuse qui égorgerait la garnison. Cette proposition fut rejetée. M. de Flue fit demander aux assiégeants une capitulation, promettant de baisser les ponts-levis et de déposer les armes, si on accordait la vie aux assiégés. Élie, officier du régiment de la Reine, l'un des commandants et des plus avancés près de la forteresse, promit sur son honneur. Les ponts furent aussitôt baissés, et le peuple entra sans difficulté. Son premier soin fut de rechercher le gouverneur. On s'empara de lui; et, au mépris de la capitulation, depuis la Bastille jusqu'à l'arcade Saint-Jean, sous laquelle il fut massacré, cet infortuné fut accablé d'outrages et de mauvais traitements. D'après cet exposé véridique, M. de Launay ne mérite donc pas les reproches que lui fait M. Weber. S'il n'avait pas voulu se défendre, il n'aurait ni fait tirer le canon, ni commandé une décharge, après laquelle il ne devait attendre aucun ménagement. Ceux qui lui faisaient un crime de sa défense n'avaient aucune idée des devoirs d'un militaire chargé de la conservation d'une forteresse. Ceux qui l'ont blâmé de ne s'être pas assez défendu ignoraient les détails que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur.

Fs. B.

posaient la garnison ordinaire de la Bastille. Quelque peu considérable que fût cette force, il aurait été possible de se défendre pendant plusieurs jours; mais, soit que le gouverneur ne fût pas sûr des dispositions de sa petite troupe, soit qu'il fût intimidé par les vociférations de cette multitude furieuse qui inondait toutes les rues et places adjacentes, soit qu'il espérât pouvoir se sauver par une capitulation; après avoir fait la faute de tirer un coup de canon, il fit la faute, plus grande encore, de donner ordre qu'on baissât le dernier pont-levis qui fermait l'entrée du château. La populace irritée s'y précipita alors, le saisit et le conduisit sur la place de l'hôtel de ville, où elle le punit cruellement de son imprévoyance, en lui tranchant la tête, après l'avoir accablé de coups et d'outrages. Sa tête, promenée au bout d'une pique, fut portée au Palais-Royal. Ce ne fut que par le plus grand bonheur qu'on arracha, des mains de cette multitude sans frein, un régisseur des poudres et salpêtres, et les invalides qui avaient été pris à l'Arsenal et à la Bastille : mais il fut impossible de sauver trois officiers d'invalides qui furent massacrés, et deux soldats qui furent pendus au réverbère de la place de Grève.

Environ une heure après la mort de M. de Launay, M. de Flesselles, prévôt des marchands, périt d'une manière non moins tragique.

Ici je dois tracer rapidement ce qui se passa, pendant ces trois jours, à l'assemblée nationale.

Le dimanche 12 juillet, l'assemblée nationale ne tenant pas de séance, ses membres étaient dispersés dans Paris, Versailles et les environs. Cependant, sur la nouvelle du renvoi de M. Necker, ceux des députés qui se trouvèrent à Versailles se rassemblèrent spontanément, le soir, dans la salle de l'assemblée; mais comme la séance n'était point régulière, ce qui s'y passa ce soir-là dut plutôt être considéré comme conversation que comme délibération. La consternation était peinte sur tous les visages, disent les journalistes qui ont rendu compte de ce rassemblement. Le sort de la patrie, celui de l'assemblée nationale, semblait lié à la destinée d'un seul homme, de M. Necker. Mirabeau lui-même, quoique l'ennemi personnel de ce ministre, disait, d'un ton la-

mentable, qu'on ne mesurait qu'avec terreur l'abîme de maux où le changement de ministère pouvait entraîner la patrie.

Le 13, l'assemblée ouvrit une séance qui devait durer soixante heures consécutives. Elle commença par se mettre en permanence, mesure révolutionnaire qui fut employée en cette occasion pour la première fois, et qui depuis a été fidèlement imitée par toutes les autres assemblées, lorsqu'elles ont voulu opérer une nouvelle révolution. Les sections du peuple s'en emparèrent à leur tour, et bientôt il n'y eut pas de grand et de petit club en France qui ne crût pouvoir sauver la patrie en se mettant en permanence.

M. Mounier fut le premier qui prit la parole dans cette occasion critique. Ce fut lui qui porta les premiers coups à l'autorité royale [1], en dénonçant le changement opéré dans le ministère, le renvoi des anciens ministres qui avaient toujours eu la confiance de la nation, et leur remplacement par des *hommes suspects*, qui n'obtiendraient jamais la confiance publique. M. Mounier, par une étrange pétition de principe, reconnaissait pourtant que le roi avait le droit de changer ses ministres. Pour rendre sa logique agréable aux Parisiens, il eut soin de mêler à sa diatribe quelques mots sur les finances : « Le crédit public et le salut du peuple, dit-il, sont en danger : on brave son désespoir, on le provoque par un appareil mena-

[1] L'auteur prononce légèrement que M. Mounier porta le premier coup à l'autorité royale. Il faut, pour voir combien cette accusation est dénuée de fondement, et pour connaître la vérité, lire l'*exposé de la conduite* de ce député, ainsi que les comptes de la séance du 13 juillet, rendus par M. de Lally-Tolendal. Mounier, dans cette séance, proposa de faire une adresse au roi pour demander le rappel des ministres; il ne *dénonça* point leur renvoi, comme le dit Weber, mais les intrigues qui avaient forcé le roi à cette mesure. Lorsque, le lendemain, Barnave et Mirabeau prétendirent que l'assemblée avait le droit d'exiger ce rappel, Mounier répliqua que « le roi était maître absolu du choix de ses ministres; que des circonstances extraordinaires pouvaient seules autoriser l'assemblée à former un vœu à cet égard; mais que ce vœu, dans tous les temps, ne pouvait se manifester que par la voie de la prière. » Quoique Mirabeau traitât ces principes de doctrine impie et détestable, ils triomphèrent encore; et la motion fut rédigée dans le sens indiqué par Mounier. La démission des nouveaux ministres empêcha de donner suite à cette motion, et laissa le champ libre à leur prédécesseur. La version de Weber prouve avec quelle facilité l'on dénaturait ce qui se passait à l'assemblée, dans les rapports faits à la cour. Mounier a prouvé son attachement à la monarchie comme à la personne du roi; et c'est ce sentiment qui lui fit ouvrir l'avis que l'historien présente sous un faux jour.

Fs. B.

çant, on l'environne; les routes sont fermées, les passages interceptés. On apprend au roi à redouter son peuple; nous devons éclairer le roi, et lui montrer les dangers de son royaume. » Il finit sa harangue par proposer qu'il fût envoyé une députation au roi pour lui demander le rappel des ministres disgraciés, et que l'assemblée fît la déclaration solennelle de ne jamais consentir à une honteuse banqueroute. Deux députés dont l'éloquence convulsive, a dit un écrivain célèbre, se disputa les commencements de la révolution, M. Target et M. de Lally-Tolendal, appuyèrent, de concert, l'éloquence de M. Mounier. Le dernier surtout, qui était l'ami particulier du ministre, en fit un pompeux éloge historique, auquel on aurait cru qu'il n'était rien resté à ajouter, si M. Gouy d'Arcy ne se fût ressouvenu alors du mot célèbre de Tacite après la mort de Burrhus : « La mort d'un seul homme est une calamité publique [1]. »

M. de Lally et M. de Gouy furent suivis par trois autres députés de l'ordre de la noblesse, M. de Virieu, le duc de la Rochefoucauld et le comte de Clermont-Tonnerre, qui proposèrent le maintien de tous les arrêtés de l'assemblée, mais sans entendre cependant toucher au sceptre, et empiéter sur le droit qu'avait le roi de choisir ses ministres. « Quant au serment, dit M. de Clermont-Tonnerre, il est inutile de le renouveler : *la constitution sera faite, ou nous ne serons plus.* » Le curé Grégoire oublia qu'il était le ministre d'un Dieu de paix, et appela sur les crimes des ministres la recherche et la vengeance des lois, par le moyen d'un comité de l'assemblée. L'archevêque de Vienne, le Franc de Pompignan, vieillard modéré et sage, trouva que le curé s'emportait outre mesure, et que son patriotisme lui faisait oublier son caractère. A la voix du prélat, le zélé catéchumène se rétracta ; nombre de députés parlèrent encore sur les dangers de la patrie. Enfin arriva la relation des pillages et des excès qui avaient eu lieu à Paris dans la nuit du 12 et dans la matinée du 13. A ce récit, l'assemblée arrêta « qu'il serait fait une députation au roi, pour lui représenter tous les dangers

[1] *Civitati grande desiderium ejus mansit.* ANN., lib. 14., c. 51.

qui menaçaient la capitale et le royaume, la nécessité de renvoyer les troupes, dont la présence irritait le désespoir du peuple, et celle de confier la garde de la ville à la milice bourgeoise. »

La députation revint dans la soirée avec la réponse du roi; mais elle ne rapporta point le consentement de sa majesté à la formation de la garde citoyenne, que le club électoral sollicitait depuis deux ou trois jours, et qu'il était déjà occupé à organiser pendant que le roi s'y refusait.

Lorsque l'assemblée eut connaissance de la réponse du roi, M. de la Fayette, qui s'était fait remarquer à la séance du 11 en y énonçant cet axiome révolutionnaire dont on a tant parlé depuis[1], *L'insurrection est le plus saint des devoirs;* M. de la Fayette proposa de décréter la responsabilité des ministres. Sur sa proposition, un arrêté, attentatoire au respect dû au roi et à la prérogative royale, signala la fin de cette journée. Il fut pris sur les conclusions des discours qu'avaient prononcés, au commencement de la séance, MM. Mounier, Target et de Lally-Tolendal.

L'assemblée nationale y déclarait « que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui venaient d'être éloignés (MM. de Montmorin, de la Luzerne et de Saint-Priest) emportaient avec eux son estime et ses regrets. Qu'effrayée des suites funestes que pouvait entraîner la réponse du roi, elle ne cesserait d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises. Qu'il ne pourrait exister d'intermédiaire entre le roi et l'assemblée nationale. Que les ministres et les agents civils et militaires de l'autorité royale étaient responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de l'assemblée. Que les minis-

[1] L'auteur confond ici les époques. La phrase répétée en effet, depuis, tant de fois, ne se trouve point dans la déclaration des droits, présentée par le général la Fayette le 11 juillet 1789. On y proclame le droit de résistance à l'oppression. Ce ne fut qu'en 1790 que ce général, parlant à la tribune, et provoquant des mesures répressives pour faire cesser les désordres dont plusieurs provinces étaient le théâtre, établit en principe que *l'insurrection contre le despotisme était le plus saint des devoirs.* Il est aisé de voir combien la suppression de trois mots altérait le principe et changeait sa nature. Nous ne voulons ici ni l'examiner ni le juger, mais nous rétablissons seulement les faits, parce que le devoir le plus rigoureux d'un historien est de dire la vérité.

Fs. B.

tres actuels et les conseillers de sa majesté, de quelque rang et état qu'ils pussent être, ou quelques fonctions qu'ils pussent avoir, étaient personnellement responsables des malheurs présents et de tous ceux qui pourraient suivre. Que la dette publique ayant été mise sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté française, et la nation ne refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'avait le droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute, nul pouvoir n'avait le droit de manquer à la foi publique, sous quelque forme et dénomination que ce pût être. »

Lorsque cet arrêté factieux eut été pris, l'assemblée nationale nomma M. de la Fayette pour la présider pendant la nuit, en l'absence de M. l'archevêque de Vienne, dont le grand âge ne lui permettait pas de supporter une fatigue semblable. Une centaine de députés, étendus sur des tables et sur des siéges, gardèrent la salle pendant la nuit. Le lendemain matin, l'archevêque de Vienne, retournant de chez le roi, à qui il avait communiqué l'arrêté de la veille, dit que sa majesté s'était contentée de répondre *qu'elle l'examinerait.* On s'occupa alors froidement de la suite de la vérification des pouvoirs, et de la formation d'un comité chargé de présenter les bases d'une constitution nouvelle. Ce comité fut composé de l'archevêque de Bordeaux (Champion de Cicé), de M. l'évêque d'Autun (Talleyrand-Périgord), de MM. de Clermont-Tonnerre et Lally-Tolendal, Mounier, Sieyes, le Chapelier et Bergasse.

Le comte de Mirabeau, qui avait fait le premier la motion pour le renvoi des troupes, demanda que cette motion fût discutée à l'instant, et qu'on suspendît tous travaux jusqu'à ce que l'on eût satisfaction. Cette dernière partie de sa proposition fut rejetée; mais l'on envoya, pour la seconde fois, au château le président et les membres qui avaient formé la députation du matin. Le vicomte de Noailles, le baron de Wimpffen, et deux électeurs de l'hôtel de ville, informèrent alors l'assemblée du pillage de l'hôtel des Invalides et de la prise de la Bastille.

On lit, dans le journal imprimé sous le titre de Procès-Verbal des électeurs (page 405), que M. de la Fayette recommanda aux électeurs qui étaient venus à Versailles de se défier des offi-

ciers généraux que le gouvernement mettrait à la tête de la milice bourgeoise. Cette insurrection contre l'autorité royale était la conséquence du principe qu'il avait mis en avant la veille, au milieu de l'effervescence où étaient les esprits. On voit également, dans cette recommandation séditieuse aux électeurs de Paris, l'ambition qu'il avait d'obtenir d'eux le commandement des milices armées de Paris; ce qui équivalait pour lui, vu l'influence que la capitale exerçait sur les provinces, au commandement général de toutes les milices bourgeoises du royaume. Les électeurs furent dociles à sa recommandation, et exacts à remplir l'objet qu'il convoitait; car par eux il fut investi, dès le lendemain, du commandement de la garde nationale de Paris.

A dix heures du soir on ignorait encore à Versailles les événements de cette funeste journée. Ce fut M. le duc de Liancourt (de la maison de la Rochefoucauld) qui, le premier, en informa le roi. Sa charge de grand maître de la garde-robe lui donnait accès auprès de la personne du roi. Il le fit éveiller, et lui apprit ces effrayantes nouvelles, dont aucun des généraux et des officiers de l'état-major de l'armée de Paris n'avait osé informer ce prince ni les ministres. M. Berthier, intendant de Paris, était le seul qui, dans la soirée, eût donné avis de la prise d'armes aux Invalides, de l'attaque projetée de la Bastille, et du tumulte populaire. On craignait à Versailles une insurrection nocturne de la populace de Paris; on avait en conséquence garni Saint-Cloud de troupes: les postes du pont de Sèvres avaient été renforcés, et le parc de Saint-Cloud, ainsi que les bords de la Seine, étaient couverts de tentes.

Lorsque M. de Liancourt eut fait connaître au roi la défection totale de ses gardes, la prise de la Bastille, les massacres qui avaient eu lieu, et le soulèvement de plus de deux cent mille hommes : « C'est donc une révolte? » dit le roi après quelques moments de silence. « Non, sire, lui répondit le duc, c'est une révolution. »

Le roi, voyant alors qu'on avait perdu le temps d'agir, et qu'il faudrait faire couler des flots de sang pour comprimer une sédition aussi vaste, prit le parti de renoncer au projet qu'il avait conçu de maintenir son autorité et les lois de l'État contre les

factieux par la force des armes. Il résolut de faire cesser les massacres qui ensanglantaient la capitale, et dont on ne pouvait prévoir la fin, en faisant retirer ses troupes, et en s'abandonnant au torrent qui entraînait tout.

Tandis qu'il prenait cette résolution et qu'on expédiait les ordres en conséquence aux troupes, les mouvements que firent quelques détachements de cavalerie pour opérer leur déplacement causèrent dans Paris une nouvelle terreur panique. Un sieur Parimajou, membre du comité des électeurs, imitant l'action de Curtius, *se dévoua* pour aller à la découverte jusqu'aux barrières de Paris! On dépava les rues, on se barricada dans les faubourgs, on fit des tranchées dans les rues principales, afin d'arrêter la marche de l'artillerie; on plaça des lampions et des fanaux pour éclairer la marche de l'ennemi, on sonna le tocsin et l'on battit la générale toute la nuit; en un mot, Versailles fit trembler Paris, tandis que Paris causait la même terreur à Versailles.

Enfin, la journée du 15 juillet arriva, et l'on fut fort étonné à Paris en apprenant que le camp de l'École militaire avait replié ses tentes, et filait sur Versailles dans cette même matinée. Bientôt le régiment de Vintimille, infanterie, vint se réunir tout entier aux Parisiens, en laissant ses officiers presque seuls. Les soldats savaient qu'il leur serait fourni non-seulement à boire et à manger abondamment, mais encore de l'argent autant qu'ils en demanderaient, et qu'ils jouiraient d'une liberté sans frein. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'avec des amorces aussi effrayantes tous les régiments n'aient pas compté un plus grand nombre de soldats infidèles. Un seul régiment resta pur; pas un homme n'y abandonna son illustre colonel et son drapeau; pas un soldat ne se montra indigne du nom de son corps : ce fut le brave régiment de Royal-Allemand.

Le même jour, Louis XVI, accompagné des deux princes ses frères, parut dans la salle des états généraux, obligé d'abaisser un front enorgueilli par treize siècles de puissance, devant une autorité d'un jour, qui, formée d'abord par l'autorité du monarque, s'était constituée ensuite elle-même illégalement. Là, debout, découvert, sans cérémonial, et sans même vouloir faire usage

d'un fauteuil qui avait été élevé sur une estrade, il prononça, suivant Barrère lui-même, *avec une dignité paternelle et du ton de bonté le plus attendrissant,* le discours qui suit :

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur « les affaires les plus importantes de l'État : il n'en est pas de « plus instante et qui affecte le plus spécialement mon cœur « que les désordres affreux qui règnent dans la capitale. Le chef « de la nation vient avec confiance au milieu de ses représen- « tants, leur témoigner sa peine, et les inviter à trouver les « moyens de ramener l'ordre et le calme. Je sais qu'on a « donné d'injustes préventions, je sais qu'on a osé publier que « vos personnes n'étaient pas en sûreté : serait-il donc néces- « saire de vous rassurer sur des bruits aussi coupables, démen- « tis d'avance par mon caractère connu? Eh bien! c'est moi « qui ne suis qu'un avec la nation, c'est moi qui me fie à vous : « aidez-moi, dans cette circonstance, à assurer le bien de l'É- « tat : je l'attends de l'assemblée nationale. Le zèle des repré- « sentants de mon peuple, réunis pour le salut commun, m'en « est un sûr garant. Comptant sur l'amour et la fidélité de « mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Pa- « ris et de Versailles. Je vous autorise et invite même à faire « connaître mes dispositions à la capitale. »

Ces paroles de paix furent suivies des applaudissements et des acclamations de toute l'assemblée. L'enthousiasme, le délire avaient pris la place de la crainte. L'assemblée nationale était enfin solennellement reconnue par le roi : c'était un triomphe, c'était une première victoire remportée sur la monarchie. Ainsi, après que l'archevêque de Vienne eut adressé au roi une réponse *pleine de clémence,* l'assemblée se précipita sur les pas de sa majesté pour la reconduire au château.

La nouvelle de l'apparition du roi à l'assemblée nationale était arrivée promptement à Paris, et la sécurité venait d'y succéder aux justes alarmes qu'avait fait concevoir aux Parisiens l'état de rébellion où ils s'étaient mis contre l'autorité légitime. L'assemblée nationale venait d'être reconnue par le roi : elle se hâta d'envoyer reconnaître, sanctionner et complimenter la nouvelle autorité qui s'était formée d'elle-même à l'hôtel de ville, à l'ins-

tar de l'assemblée nationale. La députation de Versailles, en arrivant à Paris, fut comblée de bénédictions, entourée d'hommages, accablée de témoignages de respect; et l'archevêque de Paris, qui en était membre, fit chanter un *Te Deum* en actions de grâces pour l'heureux accord qui se rétablissait entre le chef de la nation et ses représentants.

M. de la Fayette, qui était un des membres de cette députation, lut aux électeurs le discours que le roi avait prononcé le matin à l'assemblée nationale : il fut récompensé sur-le-champ et du zèle qu'il avait fait briller dans cette conjoncture, et des sentences insurrectionnelles qu'il avait débitées à la tribune, et des conseils factieux qu'il avait donnés aux électeurs. Ceux-ci le nommèrent, par acclamation, commandant général de la milice parisienne. Alors ce général se trouva investi en un moment, par une vingtaine d'avocats et de marchands, du commandement d'une armée de quarante mille hommes [1]. Le roi, à dater de ce jour, ne fut jamais aussi puissant que ce nouveau roi des halles.

Cependant Paris continuait à être agité par des agents secrets, qui cherchaient à répandre des doutes sur les intentions du roi. Ces agents accréditaient les soupçons, et répandaient la défiance dans les districts; ils feignaient d'être étonnés de ce que les troupes n'étaient pas déjà à vingt lieues de la capitale, le lendemain même du jour où le roi était venu capituler. La tournure que les choses avaient prise subitement, par le défaut de résistance de la part de la cour, avait dérangé beaucoup d'ambitions, et il avait été décidé de faire demander au roi de

[1] L'auteur, ayant rapporté que les *électeurs* avaient nommé *par acclamation* le général la Fayette, réduit à vingt avocats ou marchands le nombre de ces électeurs. Voici le fait : l'hôtel de ville était rempli de monde, et la place encombrée d'une foule immense. Moreau de Saint-Merry présidait cette assemblée. On demandait un commandant pour la garde bourgeoise ou milice parisienne. Les bustes de Washington et du général la Fayette étaient dans cette salle, et derrière la table où se tenait Moreau. Celui-ci se détourne, et dirige ses regards vers ces bustes, sans dire un mot. Il fut compris, et le général nommé par acclamation. Bailly fut proclamé maire de la même manière. Il y avait soixante députés de l'assemblée nationale. Sur la demande du maire et du commandant, leur nomination fut régulièrement renouvelée et confirmée à l'unanimité des districts de la capitale. Tels sont les faits. Dans ces temps de troubles, l'hôtel de ville ne désemplissait pas; et n'y mettre que vingt électeurs, comme le fait Weber, ce serait aller contre toute vraisemblance, quand on n'aurait pas la certitude du contraire.

Fs. B.

venir à Paris. Une députation de soixante électeurs avait déjà été nommée à cet effet.

M. Bailly, qui venait de recevoir cette nouvelle de Paris, reçut une visite de M. Vicq-d'Azyr, premier médecin de la reine, et membre de l'Académie française. Après s'être entretenus quelque temps de la situation des affaires, ils tombèrent d'accord sur l'utilité d'un voyage du roi à Paris dans cette circonstance; et M. Vicq-d'Azyr se chargea d'en parler à la reine. Comme ce voyage fut déterminé pour le lendemain, il paraît que Marie-Antoinette ne contribua pas peu à y engager le roi. M. Bailly fut mandé au château sur les huit heures du soir. Le roi lui fit part de l'intention où il était d'aller à Paris le lendemain, sans gardes et sans escorte, afin d'essayer, au péril même de sa vie, de faire cesser, par sa présence, les troubles et le désordre qui régnaient dans la capitale. Le roi était extrêmement affecté des meurtres qui avaient été commis. On lui proposa, s'il avait quelque répugnance à aller à l'hôtel de ville, de venir aux Tuileries; il s'y refusa, en disant avec fermeté qu'il irait à l'hôtel de ville.

Dans cet intervalle, il avait été arrêté par l'assemblée nationale que l'adresse pour demander le renvoi des nouveaux ministres et le rappel de M. Necker serait portée au roi.

Il arriva ce même jour, à l'assemblée nationale, un message assez extraordinaire : ce fut une lettre du premier président du parlement de Paris, Bochard de Saron, au président de l'assemblée nationale, par laquelle il lui communiquait un arrêté que le parlement venait de prendre. Cet arrêté portait que la cour, instruite de l'ordre donné aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles, avait arrêté que M. le premier président se retirerait à l'instant par-devant ledit seigneur roi, à l'effet de le remercier des preuves qu'il venait de donner de son amour pour son peuple et de sa confiance dans ses représentants, dont le zèle et le patriotisme avaient contribué à ramener la tranquillité publique; et que le premier président ferait *seulement* part de cet arrêté à l'assemblée nationale. Or, le premier président avait déjà porté cet arrêté au roi. Aussi, lorsqu'on eut remarqué la différence que le parlement mettait entre le

monarque et l'assemblée nationale, celle-ci se trouva extrêmement choquée; et telle est la force de l'esprit de corps, que l'on vit en cette occasion les ducs d'Aiguillon, de Luynes, de Praslin et de la Rochefoucauld, MM. Dionis du Séjour, Duport, Freteau, et M. d'Éprémesnil lui-même, tous membres du parlement, s'élever contre cette inconvenance et ce manque absolu de respect à la nation. Le président de l'assemblée nationale fut chargé de faire connaître ce mécontentement à M. Bochard de Saron.

Ainsi, ce grand corps, qui, depuis plusieurs années, était l'âme de tous les mouvements qui avaient lieu, se trouva tout d'un coup réduit au silence et à la nullité par cette même réunion d'hommes dont il avait demandé lui-même la convocation avec tant d'acharnement. Peu de mois après cette dernière démarche, il ne subsistait plus même de nom; il disparut sans résistance, et il ne laissa plus de traces de son existence [1].

Après la retraite des ministres, il était dangereux, pour les personnes qui étaient connues pour jouir de la confiance intime de leurs majestés, de rester non-seulement à Versailles, mais en France. M. le comte d'Artois, qui s'était dévoué aux fureurs populaires en se déclarant le défenseur des anciennes lois de l'État et des prérogatives de la noblesse, offrit à sa majesté

[1] L'observation de l'auteur sur la conduite des membres du parlement est fondée en raison. On ne devait pas voir sans étonnement le duc d'Aiguillon, et principalement d'Éprémesnil, que la cour avait fait enlever de force le 5 mai 1788, dans la grand'chambre, blâmant tous les deux le premier président de ce qu'il avait eu plus de déférence pour le roi que pour l'assemblée. Mais il ne serait pas exact de dire que les parlements disparurent sans résistance. Le 7 septembre 1790, le décret sur l'organisation nouvelle de l'ordre judiciaire ordonna que ces cours souveraines cesseraient leurs fonctions. Celle de Toulouse ayant protesté contre ce décret, les membres qui le composaient furent traduits, le 8 octobre suivant, devant un tribunal qui devait juger les crimes de lèse-nation. Avant la suppression des parlements, il avait été rendu, le 3 septembre 1789, un décret qui leur ordonnait de rester en vacance. Plusieurs avaient protesté contre cette mesure. Les parlements de Rouen, de Metz, de Rennes et de Bordeaux se distinguèrent par leur opposition; et plus particulièrement les deux derniers, dont les membres furent mandés à la barre de l'assemblée. Ceux du parlement de Bretagne furent privés des droits de citoyens actifs. Les premiers magistrats de celui de Paris s'assemblèrent le 23 mai 1790, sous la présidence de M. Champion de Cicé, garde des sceaux. Mais ils ne prirent aucune délibération; et l'auteur des Mémoires a raison de faire observer que, de tous les parlements, celui qui prit le plus de part à la convocation des états généraux est du nombre des parlements qui ne protestèrent point contre leur suppression.

Fs. B.

d'aller, à sa place, affronter une ville furieuse, ou au moins de l'accompagner dans la visite qu'elle se proposait de faire le lendemain à l'hôtel de ville. Le roi, qui n'ignorait pas que, dans les journées qui avaient précédé, la tête de son frère avait été mise à prix, fut le premier à lui conseiller, à lui ordonner même de quitter momentanément la France, et d'aller attendre dans l'étranger que des circonstances plus heureuses et plus tranquilles lui permissent de retourner jouir de l'amour que les Français avaient toujours, avant ces temps désastreux, montré pour le sang de leurs rois. En conséquence, dans la soirée du 16, M. le comte d'Artois, M. le duc d'Angoulême et M. le duc de Berry, ses deux fils, les trois princes de la maison Condé, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon et M. le duc d'Enghien, et enfin M. le prince de Conti, prirent congé de sa majesté pour sortir du royaume. Ils furent suivis des gentilshommes et autres personnes de leurs maisons qui leur étaient particulièrement attachés. Trois fils de France et quatre princes du sang de saint Louis ne pouvaient humilier plus efficacement les bourgeois de Paris qu'en paraissant dérober leur vie à leur fureur.

Le même soir, partirent aussi pour se rendre à l'étranger la plupart des ministres nouveaux, dont l'assemblée venait de demander le renvoi. Dans le nombre fut le vénérable maréchal de Broglie, qu'on vit, à soixante dix ans, réduit à porter en proscrit, à Luxembourg, une tête chargée de lauriers acquis en combattant les ennemis de la France.

Tous ces départs n'eurent pas lieu sans risque pour les illustres fugitifs. Il fallut prendre les précautions les plus minutieuses pour que M. le comte d'Artois pût sortir de chez lui sans être aperçu. On craignait qu'il ne fût assassiné. Il ne partit qu'à la pointe du jour, lorsque les habitants de Versailles, non moins agités que ceux de Paris, étaient encore plongés dans le sommeil. Un régiment dont on était sûr l'attendait, et escorta ses voitures, qui furent en outre accompagnées par deux pièces de canon jusqu'à une certaine distance. M. le prince de Condé partit de Chantilly, et faillit d'être précipité dans l'Oise à Pont-Sainte-Maxence, petite ville du bailliage de Crépy en Valois, dont le duc d'Orléans était seigneur. Des hommes envoyés de Paris

étaient accourus à bride abattue sur le passage du prince, et avaient fait soulever tous les paysans des environs. Heureusement les voitures, attelées des plus vigoureux chevaux, avaient dépassé Sainte-Maxence avant que ces bandes de furieux ne fussent arrivées, et il ne leur fut pas possible de les atteindre.

M. le maréchal de Castries fut aussi du nombre de ceux qui furent obligés de quitter la capitale à cette époque. Ainsi la France se vit privée, le même jour et à la même heure, de presque tous les princes du sang, et de trois généraux qui, par des victoires et des actions brillantes, avaient soutenu l'honneur des armes françaises dans la guerre de sept ans. Telle était la récompense qu'ils obtenaient après trente ans de gloire!

L'amitié devait, ainsi que l'honneur, éprouver ses pertes. La reine était instruite de toutes les motions qui étaient faites au Palais-Royal, non-seulement contre elle, mais encore contre toutes les personnes qu'elle honorait de son attachement et de sa confiance intime. Le 16 juillet, à huit heures du soir, elle envoya chercher le duc et la duchesse de Polignac [1], et les conjura de partir dans la nuit même.

Cette prière, qui devenait un ordre pour ces fidèles serviteurs du roi et de la reine, occasionna un vif combat de sensibilité entre ces augustes et malheureux amis. M. et madame de Polignac ne voyaient point leurs propres dangers; ils ne voyaient que ceux que courait la famille royale, et les enfants précieux dont ils devaient laisser le dépôt. Ils voulaient absolument rester; mais la reine, qui connaissait le prix des instants, fut inébranlable, et leur dit en fondant en larmes les paroles suivantes, que j'ai copiées sous la dictée de madame de Polignac elle-même : « Le roi va demain à Paris; si on lui demandait... Je crains tout : au nom de notre amitié, partez... Il est encore temps

[1] Je fus souvent témoin des motions atroces qui se faisaient au sujet de la duchesse de Polignac; mais ce qu'on aura peine à croire, c'est que cette dame avait déjà été dénoncée en public au Théâtre français par un vil bouffon nommé Dugazon, qui avait été comblé de bontés et de présents par la reine et son amie. J'entendis un jour cet histrion, jouant le rôle de Lucas dans la *Partie de chasse de Henri IV*, par Collé, faire la parodie d'un passage de son rôle, où il était question d'une favorite de la reine Marie de Médicis, et changer le nom de la signora Leonora Galigai en celui de la signora Polignaqui; et le parterre applaudir à cette indécente et insolente bouffonnerie! W.

de vous soustraire à la fureur de mes ennemis; en vous attaquant, c'est bien plus à moi qu'on en veut qu'à vous-mêmes. Ne soyez pas la victime de votre attachement et de mon amitié. » Le roi entra dans cet instant, et la reine lui dit : « Venez m'aider à persuader à ces honnêtes gens, à ces fidèles amis, qu'ils doivent nous quitter. » Le roi, s'approchant du duc et de la duchesse de Polignac, les assura que le conseil de la reine était le seul à suivre. Il ajouta ces mots : « Mon cruel destin me force d'éloigner de moi tous ceux que j'estime et que j'aime : je viens d'ordonner au comte d'Artois de partir; je vous donne le même ordre. Plaignez-moi, mais ne perdez pas un seul moment; emmenez votre famille; comptez sur moi dans tous les temps. Je vous conserve vos charges. » Le roi ne put retenir ses larmes en se séparant de M. et de madame de Polignac. Pour Marie-Antoinette, la situation où elle se trouvait en ce moment est impossible à décrire. Elle se voyait nécessairement délaissée de tout ce qui avait formé jadis sa société intime; son époux devait le lendemain se présenter à une foule exaspérée, et tenter de calmer la rébellion par sa présence : le résultat de son voyage ne pouvait pas se prévoir. Accablée de peines de toute espèce, la reine recueillit ses forces, et envoya à minuit le billet suivant à la duchesse de Polignac. « Adieu, la « plus tendre des amies! Que ce mot est affreux! mais il est « nécessaire. Adieu! je n'ai que la force de vous embrasser. »

M. et madame de Polignac, leur sœur madame la comtesse Diane de Polignac, et leur fille madame la duchesse de Guiche, prirent la route de Bâle, où ils arrivèrent en trois jours, non sans avoir couru les plus grands risques. Ils y trouvèrent M. Necker, qui de Bruxelles s'était rendu en Suisse, et ils lui racontèrent les premiers les événements de ces funestes journées.

Les meurtres qui eurent lieu à Paris quelques jours après le 17 juillet, lorsqu'on avait lieu d'espérer que tous les mouvements étaient calmés, ne justifieraient que trop ce commencement de l'émigration, qui bientôt devint générale, parce que la proscription devint universelle. On forçait par toutes sortes d'attentats la fuite des amis du roi; et lorsque les victimes échappaient aux fureurs de la populace, on les taxait de lâcheté et d'é-

goïsme : on versait l'opprobre sur ceux dont on ne pouvait verser le sang.

Le 17 juin, le tiers état, en se déclarant assemblée nationale, avait porté le premier coup à l'organisation du royaume. Le 17 juillet, le roi confirma ce nouvel ordre de choses en allant à Paris.

Je me mêlai au petit cortége qui suivait le roi en sortant de Versailles. Je vis ce prince, en arrivant à la barrière de la Conférence, obligé de congédier le peu de gardes du corps qui l'avaient accompagné, et marcher entouré de ces mêmes soldats rebelles qui, peu de jours auparavant, étaient ses gardes françaises, et précédé des canons qui avaient été enlevés aux Invalides et à la Bastille. Ces trophées de l'insurrection étaient même tournés contre la voiture du roi, et semblaient le menacer.

J'entendis un coup de fusil qui partit non loin de la voiture du roi, et qui alla frapper mortellement une pauvre femme. Que ces accidents arrivassent par imprudence ou par l'effet de quelque intention perverse, la situation du roi n'en était pas moins périlleuse et alarmante [1].

Le corps électoral de Paris, qui avait envoyé à la barrière une députation nombreuse pour recevoir sa majesté, eut l'insolence de faire proposer aux habitants de Versailles qui avaient suivi le roi, de leur donner huit bourgeois de Paris pour otages, comme si le roi n'avait appartenu qu'à Versailles, et comme si huit bourgeois inconnus pouvaient représenter le chef auguste de la nation. Mais un délire général s'était alors emparé des têtes des habitants de Paris.

Ce ne fut que sur les neuf heures du soir que le roi eut la faculté de retourner à Versailles, et de prendre quelque repos et quelques rafraîchissements. Sa présence dissipa les inquiétudes de la reine. On peut se figurer combien cette journée fut cruelle pour Marie-Antoinette. Des courriers, apostés par ses ordres, se succédaient d'heure en heure pour lui porter des nouvelles de son époux.

[1] Le roi avait permis à quatre seigneurs de l'accompagner. C'étaient le maréchal de Beauvau, le duc de Villeroi, le duc de Villequier, et le comte d'Estaing. W.

Il aurait semblé, après l'acte de condescendance que le roi venait de faire, que la paix aurait dû être rétablie; que le peuple rassuré aurait dû retourner à ses occupations paisibles; et que l'assemblée nationale ne devait plus avoir qu'à travailler tranquillement à rédiger une constitution, puisque c'était la folie du temps.

Mais les chefs d'un club secret et perfide qui voulait déplacer le chef de l'État et le remplacer par un lieutenant général du royaume, en ordonnèrent autrement. Ce club exerçait par ses agents une influence continue sur les opérations de la nouvelle municipalité de Paris, sur celles de l'assemblée nationale, sur les clubs des diverses autres factions, et sur les motionnaires des districts et du Palais-Royal : ses émissaires se répandaient partout; on versait l'or à pleines mains; il en coûta des sommes d'argent prodigieuses; et le fait est facile à prouver, car on poussa l'effronterie jusqu'à présenter publiquement à la Bourse des billets à escompter, portant la signature du duc d'Orléans et souscrits à l'ordre de ses partisans. Ceux qui pensaient de bonne foi ne travailler qu'à l'établissement d'une liberté raisonnable se trouvèrent servir indirectement les projets de cette faction, en prêtant les mains à la destruction de tout l'ancien édifice de la monarchie.

L'autorité royale se trouva paralysée partout à la fois. Chaque paroisse eut sa municipalité et sa garde nationale particulière, indépendantes les unes des autres. Il se forma ainsi tout d'un coup, dans le sein d'une vaste monarchie, quarante-quatre mille républiques.

La municipalité de Paris, organisée la première, exerça d'abord une espèce de suprématie sur les municipalités voisines. Elle s'était emparée des finances de l'État; elle puisait librement au trésor public pour les dépenses, sans cesse renaissantes, auxquelles l'anarchie la forçait de fournir; chaque jour, à la veille de voir manquer l'approvisionnement de Paris, elle envoyait enlever à main armée les subsistances des villages et des bourgs voisins. Ses expéditions ne réussirent pas toujours; ses envoyés furent souvent maltraités, et les craintes que la populace lui inspirait firent plus d'une fois repentir les membres de

cette république de l'avidité avec laquelle ils avaient saisi les rênes du gouvernement.

M. Necker revint à Versailles au milieu de cette combustion générale. Il fut témoin en route des incendies qui consumaient les châteaux dans la Bourgogne et la Franche-Comté, et des dévastations de tout genre qui se commettaient impunément, à la honte et au scandale de la France. Il n'y avait plus de gouvernement dans toute sa vaste étendue; la dernière trace en était effacée. On observa un jour au roi que l'assemblée nationale avait tous les pouvoirs, et qu'elle ne lui en laissait qu'une vaine représentation; il répondit : « Tant mieux, mille fois tant mieux! que le crédit et la puissance de l'assembée nationale augmentent à mes dépens, pourvu qu'elle s'en serve pour le bonheur du peuple. » Toujours le bonheur du peuple l'emporta dans sa pensée sur le soin de la conservation de son autorité, qui pourtant, était le seul garant de ce bonheur. L'assemblée nationale, incapable d'opposer une digue aux fureurs populaires, crut que la présence de M. Necker à Paris opérerait comme un charme magique, et remédierait subitement à tous les maux. Les beaux esprits de la capitale, fidèles au caractère national, ne perdaient pas l'occasion de faire une plaisanterie au milieu des plus horribles scènes : ils disaient que la cour et l'assemblée nationale avaient voulu opposer ce ministre aux fureurs du peuple, comme en certains pays on exposait encore des reliques pour arrêter les incendies et les inondations.

Le retour de ce ministre à Paris ressembla à une entrée triomphale. Ce fut une parodie de celle que le roi y avait faite quelques jours auparavant. On observa que le monarque n'avait entendu à l'hôtel de ville que des cris *vive la nation!* et que le ministre n'entendit que des cris *vive M. Necker!* qu'on n'avait offert qu'une *cocarde* au monarque, et qu'on avait décerné une *statue* à son ministre. La vanité de M. Necker fut à son comble, à l'aspect de l'ivresse populaire qu'il fit naître. Il se crut alors le législateur suprême et le gouverneur à vie de cette pauvre France qu'il avait charitablement adoptée pour sa patrie, à condition qu'il l'administrerait à son gré. Il ne tarda pas à s'apercevoir que c'est une funeste erreur que de vouloir gou-

verner les États dans les temps de troubles et de malheur, et que le crédit de l'homme le plus vénéré est alors sujet à tomber.

On avait recomposé un ministère des éléments les plus populaires qu'il eût été possible de réunir. M. de Montmorin avait été replacé aux affaires étrangères, et M. de la Luzerne au ministère de la marine. M. Necker reprit le timon des affaires et la direction du conseil. Il fit donner le département de l'intérieur, qui s'appelait alors le ministère de Paris, à M. de Saint-Priest, son ami. Deux membres de l'assemblée nationale, qui avaient une grande réputation comme administrateurs, furent choisis pour compléter la formation du conseil. L'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, fut nommé garde des sceaux, et le comte de la Tour-du-Pin eut le ministère de la guerre. Malheureusement pour M. Necker, dans cet hommage rendu à l'assemblée nationale, il oublia ou dédaigna de comprendre Mirabeau, dont l'ambition suprême était d'entrer dans un ministère par *fas* et *nefas;* et dès lors commença à exister cette rivalité et cette haine contre lui, que Mirabeau conserva jusqu'à la mort.

L'assemblée nationale était alors dans la situation la plus brillante; tous les pouvoirs étaient entre ses mains : les cours souveraines avaient déposé à ses pieds le tribut de leurs hommages et de leurs respects; les félicitations et les adhésions lui arrivaient de toutes les parties de la France, mais elle avait à ses portes cette capitale violente, dont elle s'était servie pour renverser le trône. Elle avait changé un souverain débonnaire et juste pour un despote farouche et ombrageux, et toujours plus disposé à user de sa force que de ses droits.

Pour plaire à ce peuple de rois, dont la turbulence ne l'inquiétait pas médiocrement, elle annonça qu'avant de se livrer au travail de la constitution, elle allait proclamer une déclaration des droits de l'homme; ce qui fit dire qu'au lieu de donner un livre utile, elle allait s'amuser à faire une préface dangereuse.

Comme cette déclaration ne contenait que des propositions métaphysiques et sans substance, que le peuple s'ennuyait d'entendre discuter depuis quinze jours, l'assemblée nationale, brûlant de signaler son zèle, se leva enfin en masse dans la séance du soir du 4 août. Le feu prit à toutes les têtes, sur

une proposition inattendue que fit le vicomte de Noailles [1], jeune militaire, ambitieux de paraître, et jaloux d'obtenir une popularité égale à celle de son beau-frère, le marquis de la Fayette. Il se leva tout à coup, et, motivant son opinion sur les troubles actuels, qui ne pouvaient être apaisés que par des sacrifices, il proposa l'abolition des droits féodaux personnels, et le rachat de tous les droits féodaux portant sur des terres. Cette proposition électrisa l'assemblée; l'ivresse générale du moment tint lieu d'examen et de discussion. Ce fut alors à qui inventerait une nouvelle destruction. Nobles [2], évêques, archevêques, curés, chacun crut devoir, à l'envi, faire sur l'autel de la patrie le sacrifice du bien d'autrui.

La révolution avait fait cesser la perception de presque tous les impôts, et notamment celle des entrées de Paris. Sur la demande du ministre, l'assemblée décréta qu'il serait ouvert au trésor royal un emprunt de trente millions. M. Necker proposait d'accorder aux prêteurs un intérêt de cinq pour cent. Les députés, jaloux de donner une nouvelle preuve de leur zèle, voulurent que cet intérêt ne fût que de quatre et demi. Les capitalistes ne partagèrent point l'avis des députés. M. Necker ne reçut rien, et il fut obligé de venir, quelques jours après, solliciter l'assemblée de sanctionner un nouvel emprunt de quatre-vingts millions, payables, moitié en argent, moitié en papiers discrédités. L'assemblée, étourdie des leçons que lui donnaient le ministre et les Parisiens [3], accorda à M. Necker sa demande *de confiance*. Mais comme la confiance est impossible dans un pays où l'on tue impunément les personnes et où l'on pille les proprié-

[1] L'enthousiasme de M. le vicomte de Noailles était à un si haut degré, qu'il croyait que la France seule jouissait de la liberté. S'entretenant, quelque temps après la prise de la Bastille, de cet événement avec M. le duc de Dorset, il lui dit : « Savez-vous bien, milord, que de « cette affaire votre pays pourrait bien « devenir libre aussi? » Ce mot est rapporté dans la *Correspondance de Grimm* (juillet 1789).

Fs. B.

[2] Dans le nombre de ceux qui proposèrent les divers sacrifices de cette nuit, on compta huit ducs : le duc d'Orléans, le duc du Châtelet, le duc de Mortemart, le duc de Villequier, le duc d'Aumont, le duc de Castries, le duc de Liancourt, et le duc de la Rochefoucauld.

W.

[3] Il parut à cette époque un écrit publié au nom des créanciers de l'État, dont le titre original indiquait déjà que l'assemblée ne jouissait pas d'un respect absolu. Cet écrit était intitulé *Sauvez-nous, ou sauvez-vous*. Son objet était d'engager les députés à se laisser guider aveuglément par M. Necker sur tout ce qui était relatif aux finances.

W.

tés, le second emprunt ne réussit pas plus que le premier, et le trésor royal restait à sec, tandis qu'on achevait la déclaration des droits de l'homme et la promulgation de l'égalité.

Et comment le plus léger emprunt aurait-il pu se remplir, lorsque le ministre n'offrait aux prêteurs d'autre gage que la loyauté française, représentée par une assemblée dont toutes les opérations portaient l'empreinte de la déloyauté? D'ailleurs tous les grands propriétaires frappés ou menacés, et à la veille de se disperser, avaient retiré leurs fonds de la circulation. Il sortait de France des sommes considérables, soit par l'émigration, soit par la nécessité de tirer des subsistances de l'étranger. Au milieu de l'anxiété universelle, le crédit n'existait plus; la plus grande partie des impositions ne se payait pas; les transactions journalières entre les individus étaient suspendues; chacun était privé d'une partie de ses revenus; la justice ne se rendait nulle part; on ne voyait partout que désordre et impunité : il était absurde d'imaginer que les capitalistes viendraient prêter leur argent à un gouvernement qui n'avait pas même la force de faire respecter les engagements particuliers.

Alors commença, pour la première fois, la querelle du ministère contre l'assemblée nationale. Chacun de ces deux pouvoirs chercha à accuser l'autre des malheurs publics, et à l'en rendre responsable. Le garde des sceaux parut à la barre de l'assemblée, et y fit une peinture vraie et effrayante de la situation du royaume. « On envoie, dit-il, la terreur et les alarmes partout où l'on ne peut envoyer les déprédateurs; la licence est sans frein, les lois sont sans force, les tribunaux sans autorité : la désolation couvre une partie de la France, l'effroi l'a saisie tout entière. » M. Necker, irrité du mauvais succès de ses emprunts, apporta son *ultimatum* à l'assemblée nationale. Il déplora, dans un discours très-long, l'état affreux où les précipitations et les lenteurs de l'assemblée nationale plongeaient la France; précipitations de l'enthousiasme et de la peur quand il s'agissait d'attaquer l'autorité royale et d'exterminer partout le gouvernement, lenteurs et longues délibérations lorsqu'il fallait promptement rétablir l'ordre.

Il termina son discours en proposant diverses économies et réformes dans la maison du roi et des princes, dans les traitements,

dans les pensions ; une répartition égale des impositions sur les terres ; l'érection de la caisse d'escompte en banque nationale, afin d'avoir du papier-monnaie ; enfin une contribution volontaire du quart du revenu, avec l'invitation de porter la vaisselle plate et les bijoux aux hôtels des monnaies. Il accompagna ces propositions du don de cent mille francs qu'il déposa en billets de caisse sur le bureau du président, en déclarant que cette somme excédait le quart de son revenu.

Leurs majestés avaient déjà donné l'exemple des sacrifices en envoyant leur argenterie à la Monnaie. « Le roi, disait alors Barrère dans sa feuille du *Point du jour*, le roi, dédaignant un « faste inutile à sa grandeur, a envoyé à la Monnaie toute son « argenterie et celle de la reine. Le même trait honora la vie de « Louis XIV, mais c'était pour les frais de la guerre qui désolait « l'Europe. Louis XVI veut s'en servir pour assurer les bases de « la liberté qui doit régénérer ses peuples. »

L'assemblée partagea la sensibilité de Barrère sur les sacrifices du roi, et crut qu'elle devait inviter sa majesté de s'en abstenir. Mirabeau vit la chose en véritable homme d'État, et « dit : Je ne m'apitoie pas aisément sur la faïence des grands et la vaisselle des rois ; mais je pense comme les préopinants par une raison différente : c'est qu'on ne porte pas un plat d'argent à la Monnaie, qu'il ne soit aussitôt en circulation à Londres. »

L'assemblée nationale envoya à sa majesté une députation qui le pria de garder sa vaisselle. Mais ce prince répondit que « ni la reine ni lui n'attachaient d'importance à ce sacrifice, et qu'ils y persistaient. » Cette réponse reçut les applaudissements les plus vifs. « Quand la justice et la probité sont sur le trône, écri- « vait à cette occasion Barrère, toutes les vertus règnent avec « elles. »

Cependant cette imposition du quart du revenu, qui devait combler le déficit de l'année, ne rapporta que quatre-vingt-dix millions dans l'espace de trois ans. En vain des femmes d'artistes vinrent apporter leurs bijoux dans l'espèce de *lombard* qui avait été ouvert à la porte de l'assemblée ; en vain des députés, détachant patriotiquement leur chaussure, invitèrent à faire à

la nation le don de toutes les boucles de souliers en argent : ni la vaisselle, ni les bijoux offerts, ne se montèrent jamais à quatre millions. La place que j'occupais au contrôle général me permit de prendre connaissance du résultat de cette contribution. Elle ne s'éleva pas au delà des sommes que je viens de mentionner. Les autres propositions de M. Necker, renvoyées au comité des finances, furent approuvées de confiance, mais ne reçurent jamais d'exécution. Mirabeau accabla encore à cette occasion son rival de ce mépris sardonique dont personne ne sut jamais faire un aussi cruel usage que lui.

Le mois de septembre se passa à discuter le projet de constitution que présenta le comité qui avait été chargé de le préparer. Je ne m'étendrai pas sur les vices et les avantages du plan qu'il présenta : cet examen devient inutile à l'objet que je me suis proposé.

Jamais le mouvement révolutionnaire ne fut plus actif que dans les deux mois d'août et de septembre, pendant la discussion de la constitution et des droits de l'homme. Mirabeau était l'âme de ce mouvement; c'est à lui que s'attachaient alors les anarchistes qui formèrent depuis les deux grandes et fameuses subdivisions de jacobins et de cordeliers, les républicains francs, et les personnages de la maison du duc d'Orléans qui composaient ce qu'on appelait le parti d'Orléans. Le comité de constitution était composé de membres entièrement voués à M. Necker. Ils voulurent transiger avec leur devoir, en introduisant dans leur projet des principes qui détruisaient les bases de l'ancienne monarchie, et en asseyant leur nouveau gouvernement à peu près sur les mêmes bases que celui des États-Unis de l'Amérique. Ainsi, n'osant pas proposer la continuation des trois ordres, comme par le passé, ils y substituèrent le projet de deux chambres qui devaient être investies du pouvoir législatif : mais, toujours jaloux de conserver leur popularité, ils ne voulurent s'écarter que le moins possible du système d'égalité qui était déjà consigné dans la déclaration des droits de l'homme. Au lieu de proposer à l'assemblée une chambre des pairs héréditaire, à l'instar de celle d'Angleterre, ils se contentèrent de proposer un sénat dont les membres, nommés à vie, seraient

choisis seulement parmi les grands propriétaires du royaume [1].

Les tribunes trouvaient encore trop d'aristocratie dans la

[1] Cette question, de la plus haute importance, reçoit des circonstances présentes un nouvel intérêt. Au mois d'août 1789, le comité de constitution proposa, dans un rapport, la divison du corps législatif en deux chambres; et Mounier, qui faisait partie de ce comité, publia ses *Considérations sur le gouvernement qui convient à la France*, considérations dans lesquelles il établit le principe des deux chambres. Lorsqu'elles furent rejetées, l'assemblée était composée de mille soixante votans. Quatre-vingt-neuf opinèrent pour l'établissement de ces deux chambres; cent vingt-deux déclarèrent ne pas entendre la question, et huit cent quarante-neuf se prononcèrent pour une chambre unique et permanente. L'influence que l'auteur des Mémoires attribue à M. Necker sur le comité de constitution, qu'il prétendait composé de *membres entièrement dévoués* à ce ministre, semble démontrée par le résultat, c'est-à-dire par la proposition des deux chambres, proposition qu'ils firent, et qui fut rejetée. Madame de Staël, dans ses *Considérations sur la révolution française* (t. I, p. 317 et 325), fait, soit sur la question en général, soit sur l'intervention de son père, soit enfin sur les motifs de son opinion, des observations qu'on nous saura gré de rappeler, parce qu'elles ont, avec le récit de Weber, une liaison qui semble ajouter à leur importance :

« Il y a, dit-elle, dans une nation une certaine masse de sentiments qu'il faut ménager comme une force physique. La république a son enthousiasme, que Montesquieu appelle son *principe;* la monarchie a le sien; le despotisme même, quand il est, comme en Asie, un dogme religieux, est maintenu par de certaines vertus. Mais une constitution qui fait entrer dans ses éléments l'humiliation du souverain ou celle du peuple, doit être nécessairement renversée par l'un ou par l'autre. Le même empire des circonstances, qui en France décide de tant de choses, empêcha de proposer une chambre des pairs. M. de Lally, qui la voulait, essaya d'y suppléer en demandant au moins un sénat à vie : mais le parti populaire était irrité contre les privilégiés, qui se séparaient constamment de la nation; et ce parti rejeta l'institution durable par des préventions momentanées. Cette faute était bien grande, non-seulement parce qu'il fallait une chambre haute comme intermédiaire entre le souverain et les députés de la nation, mais parce qu'il n'existait pas une autre manière de faire tomber dans l'oubli la noblesse du second ordre, si nombreuse en France.

« Le côté droit de l'assemblée constituante pouvait faire adopter le sénat à vie, en se réunissant à M. de Lally et à son parti. Mais il imagina de voter pour une seule chambre au lieu de deux, dans l'espoir d'amener le bien par l'excès même du mal : détestable calcul, quoiqu'il séduisît les esprits par un air de profondeur.

« L'institution d'une seule chambre, et plusieurs autres décrets constitutionnels qui s'écartaient déjà en entier du système politique de l'Angleterre, causaient une grande douleur à M. Necker; car il voyait dans cette *démocratie royale*, comme on l'appelait alors, le plus grand danger pour le trône et pour la liberté. L'esprit de parti n'a qu'une crainte; la sagesse en éprouve toujours deux. On peut voir, dans les divers ouvrages de M. Necker, le respect qu'il portait au gouvernement anglais, et les arguments sur lesquels il se fondait pour vouloir en adapter les principales bases à la France. Ce fut parmi les députés populaires, alors tout-puissants, qu'il rencontra cette fois d'aussi grands obstacles que ceux qu'il avait combattus précédemment dans le conseil du roi. Comme ministre et comme écrivain, il a toujours tenu à cet égard le même langage.

« L'argument que les deux partis opposés s'accordaient à faire contre l'adoption de la constitution anglaise, c'était que l'Angleterre pouvait se passer de troupes réglées, tandis que la France, comme État continental, devant maintenir une grande armée, la liberté ne pourrait pas résister à la prépondérance que cette armée donnerait au roi. Les aristocrates ne s'apercevaient pas que cette objection se retournait contre eux : car si le roi de France a, par la nature des choses, plus de moyens de force que le roi d'Angleterre, quel inconvénient y a-t-il à donner à son autorité au moins les mêmes limites?

« Les arguments du parti populaire

proposition du comité de constitution; et ceux qui vantaient la constitution des États-Unis, celle de l'Angleterre et l'ancienne constitution de France, ceux qui invoquaient un sénat à vie, une pairie héréditaire, ou les trois ordres, étaient également attaqués par des cris, des injures, des huées, et des menaces d'être assommés sur la place.

A cette discussion importante se joignit bientôt celle de la sanction que le roi pourrait donner ou refuser aux lois. On présenta cette sanction sous la dénomination de *veto*, et l'on mit en discussion si ce *veto* devait être absolu ou seulement suspensif pendant deux législatures. Sur cette seule question, l'assemblée des groupes du Palais-Royal entra dans des mouvements de rage convulsifs. Un rustre, nommé le marquis de Saint-

étaient plus spécieux, puisqu'il les appuyait sur ceux même de ses adversaires. L'armée de ligne, disait-il, assurant au roi de France plus de pouvoir qu'à celui d'Angleterre, il faut donc borner davantage sa prérogative, si l'on veut obtenir autant de liberté que les Anglais en possèdent. A cette objection M. Necker répondait que, dans un gouvernement représentatif, c'est-à-dire fondé sur des élections indépendantes, et maintenu par la liberté de la presse, l'opinion a toujours tant de moyens de se former et de se montrer, qu'elle peut valoir une armée : d'ailleurs l'établissement des gardes nationales était un contrepoids suffisant à l'esprit de corps des troupes de ligne, en supposant, ce qui n'est guère probable, que, dans un État où les officiers seraient choisis, non dans telle classe exclusivement, mais d'après leur mérite, l'armée ne se sentirait pas une partie de la nation, et ne ferait pas gloire d'en partager l'esprit.

« La chambre des pairs déplaisait aux deux partis : à l'un, comme réduisant la noblesse à cent ou cent cinquante familles dont les noms sont historiques; à l'autre, comme renouvelant les institutions héréditaires, contre lesquelles beaucoup de gens en France sont armés, parce que les priviléges et les prétentions des gentilshommes y ont blessé profondément la nation entière. M. Necker fit de vains efforts néanmoins pour prouver aux communes que changer la noblesse conquérante en magistrature patricienne, c'était le seul moyen de détruire radicalement la féodalité; car il n'y a de vraiment détruit que ce qui est remplacé. Il essaya de démontrer aussi aux démocrates qu'il valait beaucoup mieux procéder à l'égalité en élevant le mérite au premier rang, qu'en cherchant inutilement à rabaisser les souvenirs historiques, dont l'effet est indestructible. C'est un trésor idéal que ces souvenirs dont on peut tirer parti, en associant les hommes distingués à leur éclat. *Nous sommes ce qu'étaient vos aïeux*, disait un brave général français à un noble de l'ancien régime; et c'est pour cela qu'il faut une institution où les anciennes tiges des races se mêlent aux nouveaux rejetons : en établissant l'égalité par le mélange, on y arrive bien plus sûrement que par les tentatives de nivellement. Cette haute sagesse ne put cependant rien contre les passions dont l'amour-propre irrité était la cause. L'espoir d'une monarchie constitutionnelle fut donc de nouveau perdu pour la France, dans un temps où la nation ne s'était point encore souillée de grands crimes, et lorsqu'elle avait sa propre estime aussi bien que celle de l'Europe. »

Cet espoir n'était pas perdu sans retour, puisqu'il s'est réalisé. Nous avons cru que le souvenir des obstacles qu'il éprouva, et les observations que ces obstacles ont fait naître dans l'esprit de madame de Staël, pouvaient offrir des rapprochements curieux; et c'est par ce motif que nous avons cité cette femme célèbre.

Fs. B.

Huruge, homme sans talents et sans courage, qui n'avait d'autre moyen qu'une voix de Stentor, une figure ignoble et le regard audacieux de l'impudence, se mit un jour en marche pour Versailles, à la tête d'un attroupement considérable de furieux armés de bâtons, qui déclarèrent effrontément, sans déguisement, leur intention d'aller assommer les prêtres et les amis des deux chambres. Il fallut employer la force armée pour dissiper cette horde factieuse. Elle fut dispersée à quelque distance de Paris.

Les membres du comité de constitution recevaient chaque jour des lettres anonymes qui les menaçaient de la colère du peuple, et qui leur annonçaient ouvertement que quinze mille hommes allaient se mettre en marche pour *éclairer* leurs châteaux et leurs maisons, s'ils persistaient à proposer à donner au roi un *veto* qui blessait la souveraineté du peuple, et qui pouvait bien appartenir à vingt-cinq millions d'hommes, mais jamais à un seul individu.

Si l'on avait demandé à un seul de ces factieux la définition de ce *veto* qui les inquiétait si vivement, ils n'auraient pu la donner. Mais on leur avait tant répété que c'était une invention des aristocrates, qu'il n'en fallut pas davantage pour exciter une insurrection contre le *veto;* et comme les objets physiques sont plus à la portée du petit peuple que les abstractions, il personnifia sur-le-champ ce *veto*. Louis XVI et Marie-Antoinette furent appelés monsieur et madame *Veto*.

Ces mouvements populaires effrayèrent tellement le ministère, que, malgré la proposition d'accorder au monarque un *veto* absolu; malgré l'assentiment d'une très-grande partie de l'assemblée; malgré que le comte de Mirabeau lui-même eût dit qu'il aimerait mieux vivre à Constantinople qu'à Paris, si le roi n'avait pas le droit absolu de rejeter les lois qu'il jugerait mauvaises ou impraticables, le conseil adopta un rapport fait par M. Necker, tendant à faire déclarer par le roi qu'il se contenterait d'un *veto* suspensif. Ce rapport devait être lu à l'assemblée nationale le lendemain du jour où il l'avait été au conseil. M. Mounier, membre du comité de constitution, en eut connaissance; et, tout ami qu'il était de M. Necker, il empêcha la lecture de ce mémoire. M. Necker tenait beaucoup à quelques phrases ambi-

tieuses qu'il y avait semées, et il se vengea du service que lui avait rendu M. Mounier, en faisant imprimer le mémoire dès le lendemain. De ce moment il perdit le crédit qu'il avait conservé jusque-là parmi un petit nombre d'amis; sa réputation ne s'en releva pas, et toute son influence fut éteinte.

Les débats de l'assemblée prenaient tous les jours un nouveau degré d'animosité. Dans ces circonstances, un député que les ministres et leurs agents avaient employé avec trop de succès dans la province de Bretagne, pour y exciter les bourgeois et la populace contre la noblesse et le clergé, M. de Volney fit une proposition assez sage en principe, mais dont l'exécution aurait entraîné des difficultés sans nombre. Il demanda que l'on posât sur-le-champ les bases fondamentales de la constitution, et que l'on cédât la place à de nouveaux députés qui, n'ayant pas les mêmes raisons pour se trouver à chaque instant en opposition les uns aux autres, seraient beaucoup plus en état d'opérer le bien public. Cette motion fut d'abord reçue avec enthousiasme. Elle avait été faite vers le 20 septembre, et cette circonstance la fit appeler, dans les pamphlets du temps, *le coup d'équinoxe* qui devait épurer l'atmosphère et éclaircir l'horizon politique. Cependant la discussion ayant été renvoyée au lendemain, elle eut beaucoup moins d'approbateurs. Plusieurs des factieux, ainsi que nombre de membres du côté droit, voyaient tous également dans leur nomination aux états généraux, qui avait tiré la plupart d'entre eux de l'obscurité, un moyen de satisfaire leurs ambitions diverses. Les uns attendaient une fortune immense dans le grand pillage qu'ils préparaient, *fixit leges pretio atque refixit;* les autres espéraient un surcroît de considération et les faveurs de la cour, si la monarchie pouvait résister et subsister, si *Pergama dextra defendi possent;* ainsi, par *fas* et *nefas*, chacun était intéressé à se maintenir, de son mieux, comme il était. Le vicomte de Mirabeau [1] ayant ajouté

[1] Le vicomte de Mirabeau (Boniface Riquetti), né en 1754, frère puîné du comte, fut nommé député à l'assemblée constituante par la noblesse de la sénéchaussée de Limoges. Il était alors colonel du régiment de Touraine. Quoiqu'il eût servi avec distinction dans la guerre de l'indépendance américaine, il ne partageait pas les opinions de la plupart de ses jeunes camarades. Il combattit plusieurs fois son frère dans l'assemblée, sans cesser d'être bien avec lui; il

à la motion de M. de Volney qu'aucun des députés actuels ne pût faire partie de la nouvelle assemblée, la proposition fut rejetée sous le prétexte du bien public, du danger de l'État, de la situation des finances, et du serment fait de ne pas se séparer sans avoir fait une constitution.

Cependant la pénurie du trésor public créait chaque jour de nouveaux embarras. Depuis la nuit du 4 août, les impositions suivaient le sort des droits féodaux, qui avaient été supprimés. On démolissait les châteaux aussi vite qu'on avait démoli les barrières de Paris, et les vingtièmes ne se payaient pas plus que les dîmes. Lorsque M. Necker venait demander des secours à l'assemblée, elle lui accordait de confiance, par une espèce de dérision, tout ce qu'il lui demandait : c'était à lui à faire des miracles, s'il le pouvait, avec ses affidés les banquiers, les capitalistes, les rentiers, et les agioteurs du Palais-Royal. M. Necker ne déguisait pas toujours l'humeur que lui causait la légèreté

en reçut même plusieurs services. Le vicomte de Mirabeau faisait d'une manière plaisante les honneurs de ses parents. « Dans toute autre famille, disait-il, je passerais pour un mauvais sujet et pour un homme d'esprit : dans la mienne on me tient pour un sot, mais pour un homme rangé. » Son intempérance lui valut cependant un embonpoint tel, qu'ayant la forme d'un *tonneau*, on lui en donna le surnom. Son frère lui faisait des représentations sur cette intempérance : « De quoi vous plaignez-vous? lui répondit-il ; de tous les vices de la famille, vous ne m'avez laissé que celui-là. » Blessé en duel par M. de la Tour-Maubourg, il reçut la visite du comte de Mirabeau. Le vicomte remercia son frère en le reconduisant. « Ma reconnaissance, lui dit-il, est d'autant plus vive, que vous ne me donnerez jamais l'occasion d'aller vous visiter pour un pareil sujet. » Ce sarcasme, joint à tant d'autres que nous pourrions citer, n'altéra pas l'amitié de Mirabeau pour son frère. Le vicomte se distingua, dans l'assemblée, par des saillies plaisantes et par la violence de son opposition, bien plus que par le talent d'orateur, dont il paraît avoir été dépourvu. Lorsque, le 4 février 1790, le roi vint promettre d'être fidèle à la constitution à peine ébauchée, le vicomte brisa son épée, en s'écriant que puisque le roi de France ne voulait plus l'être, un gentilhomme n'avait plus besoin d'épée pour le défendre. Son régiment s'étant révolté, le vicomte partit en poste de Paris pour se rendre à Perpignan, où ce régiment était en garnison. Après d'inutiles efforts pour le faire rentrer dans le devoir, il s'empara des cravates qui faisaient partie des drapeaux, et se remit en route pour la capitale. Dénoncé pour ce seul fait, il fut défendu par son frère, dont l'éloquence arrêta les poursuites. Peu de temps après il émigra, et des frontières il adressa sa démission à l'assemblée, avec une protestation contre tout ce qu'elle avait fait ou ferait par la suite. L'assemblée lança contre lui un décret d'accusation. Il leva une légion de royalistes, qui conserva son nom jusqu'au moment de sa réunion au prince de Condé. Le vicomte de Mirabeau mourut d'une fluxion de poitrine le 15 août 1792. A une bravoure téméraire il joignait une gaieté inaltérable. Sa lutte contre son régiment, et la relation qu'il en a faite, attestent l'une et l'autre. Cette relation est intitulée *Voyage national de Mirabeau cadet*.

Fr. B.

avec laquelle on le traitait à l'assemblée nationale. Il en résulta des pamphlets, où l'on indiquait à cette dernière qu'il fallait qu'elle s'abandonnât totalement à la direction du ministre. L'un invoquait formellement le protectorat ou une espèce de dictature en sa faveur; l'autre disait franchement à ces dispensateurs de la fortune publique de sauver la France, ou de se sauver eux-mêmes. Ni ces menaces, ni la facilité de l'assemblée de faire en finances tout ce que M. Necker désirait, ne produisaient pourtant pas un seul écu; et les subsistances de la capitale, ainsi que les dividendes des capitalistes, étaient à chaque instant sur le point de manquer. Souvent le soleil se leva sur la halle au blé de Paris sans y voir l'approvisionnement complet de la journée. On se battait à Chartres, on se battait à Vernon pour quelques charrettes de farine que le club électoral achetait, et faisait transporter dans la capitale.

Ce fut alors que M. Necker dut sentir d'une manière bien cruelle la faute, je dis plus, le crime qu'il avait commis en voulant se faire du peuple un appui contre le monarque, et cela dans un État constitué comme l'était la monarchie française, et parmi un peuple aussi fougueux et aussi inconstant que le sont les Français. M. Necker, qui ne voyait l'esprit public que dans le crédit public (erreur assez commune aujourd'hui en Europe), n'avait pensé ni aux grands, ni au bas peuple. Fondant sa popularité sur les bourgeois, les marchands, les avocats, les gens de lettres, et les classes mitoyennes de la nation, il voulut tout faire pour eux. Ils lui répondirent par des acclamations, jusqu'au moment où sa pédanterie fut aussi insupportable aux factieux qu'elle l'avait toujours été à la cour. En vain il espéra se faire entendre de tout le monde dans la crise qu'il avait suscitée; toutes les passions dont il avait voulu se servir se soulevèrent contre lui.

Dans l'état de fermentation et d'inquiétude où l'on était, chaque parti cherchait à s'assurer la victoire. Les membres du comité de constitution, M. Malouet, et tout ce qui depuis forma le parti des modérés, désirait que le roi et l'assemblée nationale se transférassent à Tours, afin d'y être à l'abri de l'influence désastreuse à laquelle le voisinage de Paris les soumettait; les ré-

volutionnaires conçurent de leur côté le projet de transférer l'assemblée nationale à Paris, au milieu de l'agitation populaire. Le roi, qui ne voyait point de véritables amis de l'autorité royale dans le parti modéré, se refusa à la proposition de s'éloigner, qui lui fut faite par M. Necker et M. de Montmorin. Il se contenta de faire assurer ces prétendus amis qu'il serait pris des mesures pour mettre la famille royale et l'assemblée nationale à l'abri de toute entreprise. Ces mesures consistèrent à faire venir à Versailles un régiment de ligne. Afin de moins exciter de soupçons, on fit choix du régiment de Flandre, dont le colonel, M. de Lusignan, ne devait donner aucune inquiétude, puisqu'il appartenait plutôt au parti qui dominait dans l'assemblée qu'à tout autre. On prit la précaution de faire demander cette troupe auxiliaire par la municipalité de Versailles elle-même. La garde nationale de cette ville, obligée de garder tous les postes du château, qu'occupaient autrefois les quatre compagnies de service des gardes françaises; chargée de fournir des sentinelles aux portes de l'assemblée et dans les nombreux postes de Versailles; réduite à acheter, disputer, escorter et faire entrer les approvisionnements de la ville la baïonnette à la main; la garde nationale, dis-je, était écrasée de fatigues, et avait besoin d'être soulagée par un régiment de ligne.

Un usage immémorial dans l'armée française voulait que, lorsqu'un régiment nouveau arrivait dans une ville où il se trouvait d'autres troupes, les officiers des différents corps se donnassent des repas. Les gardes du corps du roi, accoutumés à offrir des fêtes aux têtes couronnées, et qui, peu d'années auparavant, en avaient donné une de la plus grande magnificence à la reine, ne pouvaient se dispenser de recevoir les officiers du régiment de Flandre d'une manière conforme à l'étiquette militaire, et digne de leur courtoisie. Ceux-ci leur avaient donné le premier repas dans la grande écurie, où était leur quartier. Lorsqu'il fut question de le rendre, le roi permit à ses gardes du corps de disposer de la belle salle d'opéra du château, qui ne le cédait en grandeur et en magnificence à aucun des théâtres de l'Europe. Le nombre des convives rendait nécessaire un local aussi vaste. Le repas eut lieu le 23 septembre; on y porta la santé du roi et de

la reine avec transport, et les démonstrations les plus vives de loyauté éclatèrent de toutes parts[1].

Le roi fut informé de l'enthousiasme éclatant qui animait cette réunion de loyaux chevaliers, et du serment que ces militaires venaient de renouveler de défendre, jusqu'au dernier soupir, des maîtres qui avaient été jusque-là un objet de vénération et d'amour pour leur peuple. Leurs majestés et leurs enfants vinrent, avec une suite peu nombreuse, honorer et embellir cette assemblée par leur présence. Ils y furent invités par M. le comte de Tessé, écuyer de la reine, et par M. le comte d'Agoult, major des gardes du corps, qui, frappés du coup d'œil de la salle, du nombre des convives, de l'effet de la table en fer à cheval, de la manière dont cette salle était éclairée, et de l'affluence des spectateurs groupés dans les loges, crurent avec raison qu'un spectacle semblable ne pouvait qu'intéresser la famille royale. Elle arriva d'abord aux premières loges qui sont en face du théâtre. Les musiciens firent entendre, au bruit des applaudissements, l'air populaire : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* Cet air fut accompagné des acclamations redoublées : *Vive le roi! vive la reine! vive la famille royale!* Bientôt l'auguste famille fut priée de descendre, et de faire le tour de la salle. Marie-Antoinette, par un mouvement irrésistible, imitant son auguste

[1] Il existe, sur les journées du 5 et du 6 octobre, une Notice intéressante composée par M. le comte Guignard de Saint-Priest, témoin oculaire de l'événement. Il était à cette époque, et depuis le 14 juillet 1789, ministre de la maison du roi, à la place de M. le baron de Breteuil, et remplissait les fonctions attribuées depuis au ministère de l'intérieur. Avant d'arriver au ministère, M. le comte de Saint-Priest, qui était entré au service, avait été successivement enseigne des gardes du corps, colonel et maréchal de camp. Ses talents et ses connaissances en diplomatie le firent choisir pour l'ambassade de Portugal et pour celle de Constantinople, à laquelle il fut nommé en 1768. Il fut ensuite envoyé aux états généraux des Provinces-Unies. Il se démit du ministère en 1790, quitta la France, et fut l'un des quatre ministres que Louis XVIII rassembla à Vérone. Il accompagna ce prince à Blankembourg et à Mittau. Lors du passage du roi en Angleterre, il se retira en Russie. Il ne revint en France qu'en 1814, fut créé pair au mois d'août 1815, et vécut dans une terre près de Lyon. Il y est mort en 1821, à quatre-vingt-six ans. Ministre en 1789 et 1790, il ne pouvait rester spectateur indifférent des événements qui se passèrent à cette époque à l'assemblée nationale. Dans le rang qu'il occupait, il avait des rapports fréquents avec cette assemblée. On sent que son témoignage doit être d'un grand poids. Dans la Notice dont nous avons parlé, il donne des éclaircissements importants, et fait connaître une foule de particularités ignorées. Nous devons à la bienveillance de sa famille la possession de ce manuscrit plein d'intérêt, que nous publierons avec l'écrit de M. Mounier, intitulé *Appel à l'opinion publique*.

Fs. B.

mère, prit M. le Dauphin par la main, et le promena autour des tables, fière de faire voir, aux généreux défenseurs du trône, le bel enfant qui en était l'héritier présomptif. A l'aspect de tant de majesté et de grâces, de tant de beauté et d'innocence, l'ivresse du sentiment et de l'admiration fut portée à son comble ; des larmes de sensibilité remplirent tous les yeux, et la musique entonna aussitôt l'air touchant de *Richard Cœur de Lion :*

O Richard ! ô mon roi !
L'univers t'abandonne.

Cet air, qui faisait une allusion si frappante à la situation de Louis XVI, et qui depuis si longtemps est proscrit en France, fut répété en chœur par toutes les bouches. Jamais il n'y eut concert aussi loyal ; jamais un sentiment plus pur n'électrisa toute une assemblée. Les physionomies augustes du roi et de la reine portèrent ce soir-là l'empreinte du contentement et du bonheur, au lieu de celle de la mélancolie qu'elles offraient depuis plusieurs mois.

J'étais présent à cette fête ; et, comme témoin oculaire, je puis assurer que tout ce qui s'y passa n'excéda pas les bornes de la gaieté et de la décence la plus scrupuleuse. C'est un fait absolument faux, et uniquement inventé par les jacobins, que l'action prétendue de ce soldat que l'on a dit avoir été tellement touché du spectacle qu'il avait sous les yeux, qu'il se plonga son sabre dans le corps, pour se punir, disait-il, des crimes qu'il avait commis contre l'autorité du roi, et avoir été arraché vivant encore à sa propre fureur, par deux gardes du corps, et emporté par ses camarades, qui, ajouta-t-on, l'assommèrent pour empêcher les révélations qu'il se disposait à faire sur les projets du parti d'Orléans. Cet acte de folie d'une part, et de cruauté de l'autre, est d'ailleurs improbable. Des conspirateurs n'admettaient pas des soldats à la participation de leurs mystères. Mais peu importait alors à la faction que les bruits qu'elle répandait fussent extravagants : son objet était d'échauffer la populace, et l'on anime plus le peuple avec des exagérations absurdes qu'avec des vérités raisonnables.

La seule irrégularité dont j'eus connaissance fut le trait de

quelques soldats du régiment de Flandre qui, se trouvant dans les cours pendant que la salle du banquet retentissait d'acclamations, firent quelques efforts pour monter au balcon du château en grimpant le long des colonnes. Soit qu'ils voulussent témoigner par là qu'ils participaient à l'allégresse générale, ou simplement s'amuser à montrer leur agilité, ce divertissement n'avait rien que de très-innocent.

Dans la soirée, l'on vit des dames du service de la cour former, avec quelques morceaux de papier blanc, des cocardes qu'elles distribuèrent, dans les appartements du château, à des gardes du corps et à des officiers qu'elles rencontrèrent sur leur passage. Tout cela était simple, gai, et ne devait être regardé que comme parfaitement dans le caractère français : c'était l'expression d'un grand dévouement pour le roi et sa famille. Une semblable démonstration de joie, dans le château royal, devait-elle être imputée à crime ?

Dans la foule des spectateurs de ce repas il se trouva, comme partout ailleurs, des hommes ardents et républicains, qui, furieux d'un amour si vrai et si touchant, allèrent aussitôt publier dans toute la ville, et à l'assemblée nationale, qu'ils avaient assisté au repas des gardes du corps; qu'ils s'y étaient aperçus des complots et des conspirations de la cour contre la ville de Paris; qu'il y avait tous les jours de pareilles orgies; que les militaires avaient foulé aux pieds la cocarde nationale, et arboré la cocarde noire; qu'ils avaient insulté la nation, et qu'il fallait venger cet affront.

Ces propos étaient surtout répandus par un habitant de Versailles qui avait quelque influence dans la ville. Cet homme, d'un caractère sombre et mélancolique, était un marchand de toiles, nommé Lecointre, qui tenait toute sa fortune de la cour. Il ambitionnait la place de commandant de la garde nationale de Versailles, et il l'obtint lorsque le comte d'Estaing donna sa démission. Ce scélérat était entièrement dévoué à la faction d'Orléans; il ne cessait, depuis trois mois, de faire les motions les plus incendiaires contre le roi et la famille royale; et depuis lors il fut constamment, pendant longues années, le persécuteur de tous les honnêtes gens.

Ce Lecointre fournit au journaliste Gorsas, écrivain absolument vendu au parti orléaniste, tous les matériaux qui pouvaient lui servir à présenter les circonstances de cette fête comme un attentat à la souveraineté du peuple. Ce fut ce Gorsas qui donna, dans sa feuille du 2 octobre, de la publicité aux bruits qui ne faisaient encore que circuler sourdement parmi les échos de la faction. Il y ajouta qu'il devait y avoir incessamment une fête générale à laquelle se réuniraient quatre mille chevaliers de Saint-Louis, et qu'on projetait de dissoudre l'assemblée nationale.

Gorsas avait sonné le tocsin sur les gardes du corps, dans sa feuille du samedi. Le dimanche 4 octobre, le peuple se porta à des voies de fait, dans les promenades publiques, contre des officiers de l'armée et d'autres individus qu'on lui signalait comme aristocrates. Il y eut dans Paris une agitation extrême. Les symptômes d'une violente insurrection se manifestèrent dans la soirée d'une manière effrayante. Le lundi 5, dès le matin, on vit des femmes, des espèces de furies, courir dans les rues, en criant qu'il n'y avait point de pain chez les boulangers. Il se joignit bientôt à elles un nombre d'hommes assez considérable sur la place de l'hôtel de ville. Leur première opération fut de pendre à une lanterne un boulanger qu'on accusait d'avoir vendu du pain au-dessous du poids. Cet homme fut sauvé par M. de Gouvion, major de la garde nationale. Ces forcenés voulurent s'introduire dans la maison commune; ils y bouleversèrent les papiers de quelques bureaux, ils menacèrent d'y mettre le feu; mais ils furent arrêtés dans l'exécution de leur projet. Elles chargeaient des injures les plus atroces MM. Bailly, de la Fayette, et les représentants de la commune; et cette circonstance prouve mieux que tous les raisonnements qu'on pourrait faire, que l'autorité qui gouvernait alors la ville de Paris était étrangère aux factieux qui dirigeaient ce désordre.

Tout à coup le cri *A Versailles!* se fait entendre au milieu du tumulte. A midi, la colonne des femmes se met en route pour aller chercher le roi. Sur les quais, sur les ponts, dans les Champs-Élysées, elles arrêtent toutes les femmes qu'elles rencontrent, et les obligent de les suivre au moins une partie du chemin. On

les vit vouloir se faire accompagner par de jeunes hommes, sous prétexte qu'ils étaient des femmes déguisées.

Le tocsin sonnait dans tout Paris; le peuple accourait de tous les quartiers de la capitale. La garde nationale était, pour ainsi dire, sans chef. M. de la Fayette était occupé, dans l'intérieur de la maison commune, à écrire aux ministres et à l'assemblée nationale. Les gardes françaises demandèrent à leur général de les conduire à Versailles, afin de venger la nation des injures qu'on leur dit avoir été faites à la cocarde nationale. « Le peuple est malheureux, disaient ces soldats; la source du mal est à Versailles; il faut aller chercher le roi, et l'amener à Paris. S'il est trop faible pour porter la couronne, qu'il la dépose : nous nommerons son fils, nous aurons un conseil de régence, et tout en ira mieux. » Ce furent leurs propres expressions: on les trouve citées à plusieurs reprises dans la procédure du Châtelet sur les événements de cette journée.

M. de la Fayette descendit dans la place de Grève, monta à cheval, et essaya de les pérorer, mais en vain. Les seules réponses que l'on fit à ses discours furent de lui crier itérativement : *A Versailles!* Il observa qu'il ne pouvait rien faire sans un ordre des représentants de la commune. Ceux-ci lui donnèrent l'autorisation suivante : « Vu les circonstanses et le désir du peuple, et sur la représentation de M. le commandant général *qu'il est indispensable de s'y refuser*, l'assemblée autorise M. le commandant général, et même lui ordonne, de se transporter à Versailles. « On se mit aussitôt en route. Il était alors environ quatre heures du soir; le temps était pluvieux, la soirée obscure. Le sombre aspect de cette marche de trente mille hommes, dirigée par la vengeance, avait quelque chose d'épouvantable. La colonne de quatre cents femmes parties le matin, avec une centaine d'hommes à piques et deux pièces de canon, arrivait alors à Versailles.

Ce fut ainsi que fut déterminée cette révolution funeste.

Le roi chassait ce jour-là dans les environs de Meudon. Aussitôt que l'on eut connaissance à Versailles de la marche des femmes, la reine ordonna à M. de Saint-Priest, ministre de l'intérieur, de faire avertir ce monarque du danger qui le menaçait ainsi que sa famille. M. le marquis de Cubières, écuyer du roi,

eut le bonheur de rencontrer le premier sa majesté, et de lui persuader d'accélérer son retour et celui de sa suite, de manière à pouvoir précéder à Versailles l'arrivée de ces furies. Après la rentrée du roi au château, plusieurs gardes du corps ou d'autres personnes du service, qui avaient été envoyés à la découverte de côté et d'autre, afin de rencontrer le roi, quelque direction qu'il eût prise, se trouvèrent dans la grande avenue au milieu de ces groupes de brigands des deux sexes, et furent assaillis d'injures et de coups de fusil. Plusieurs balles dirigées contre eux allèrent frapper les murs de la salle de l'assemblée nationale.

Les propos, les outrages, et les coups de fusil tirés par la première colonne de brigands, avaient donné un assez juste sujet d'inquiétude à la cour pour qu'on ordonnât à la garde du roi, au régiment de Flandre et à la garde nationale de Versailles, de prendre les armes. Les gardes de la porte fermèrent les grilles, et les gardes du roi, placés en dehors, reçurent l'ordre de ne porter la main ni sur leurs sabres ni sur leurs pistolets, et d'éviter tout ce qui pourrait irriter le peuple. Les gardes du corps se conformèrent avec tant de résignation à cet ordre, qu'ils auraient pu être très-paisiblement égorgés les uns après les autres, pour peu que leurs ennemis eussent osé l'entreprendre. Le seul mouvement qu'il y eut fut une légère opposition à la tentative que firent quelques poissardes, de rompre la ligne des gardes du corps, pour pénétrer dans la cour des ministres. Les gardes du roi s'y opposèrent. Alors un des brigands parisiens, armé d'un sabre, qui se trouvait parmi les femmes, se jeta sur un brigadier, et allait le percer. Heureusement celui-ci se tourna avec tant de célérité qu'il évita le coup, que son cheval reçut dans le flanc. Ce mouvement ayant été aperçu du comte de Savonnières, lieutenant des gardes du corps, il accourut l'épée à la main au secours de son brigadier. En même temps un garde national de Versailles, que l'on m'a dit depuis être le perruquier de l'hôtel des gardes, prit la défense du brigand, quoiqu'il eût bien vu que celui-ci était l'agresseur, et d'un coup de fusil cassa le bras à ce loyal et respectable officier, qui mourut quelques jours après de sa blessure.

Le prince de Luxembourg, capitaine des gardes du corps, de-

manda à sa majesté si elle avait des ordres à donner pour repousser cette agression, faite par la lie des femmes. Elle répondit : « Allons donc, monsieur, des ordres de guerre contre des femmes ! Vous vous moquez. »

Cependant les poissardes et les hommes à piques venus de Paris, la garde nationale et le peuple de Versailles, se jurèrent fraternité, se promirent secours mutuel, et se réunirent contre les gardes du corps, qui furent hués et lapidés pendant toute la soirée. Ces infortunés, qui avaient eu ordre de ne point résister quoiqu'on les eût mis en bataille, d'abord devant les grilles du château, puis sur la terrasse de l'orangerie, reçurent enfin, vers les huit heures, ordre de retourner à leur hôtel. En passant devant les écuries du roi, un enfant tira un coup de pistolet en l'air. Aussitôt les gardes nationaux du corps de garde de la place d'Armes firent feu sur les gardes du roi, sous prétexte que, dans leur retraite, ils avaient tiré sur eux. Ces coups de fusil blessèrent quelques gardes du roi, et tuèrent le cheval de l'un d'eux, M. Moncheton, qui pensa devenir, par cet accident, la victime de ces furieux. Ils se jetèrent sur lui pour l'égorger, mais il leur échappa : n'ayant pu le saisir, ils s'élancèrent, comme des animaux de proie, sur son cheval, en firent rôtir un morceau, et le mangèrent.

Vers les six heures, nous reçûmes au château la nouvelle positive que l'armée de Paris était en marche ; qu'elle avait de grands projets, et qu'on ignorait quel serait le sort de Versailles. Alors la consternation devint générale. Tous ceux qui craignaient pour les jours de leurs maîtres se portèrent au château.

Je n'eus rien de plus pressé moi-même que d'endosser un uniforme de garde national, et de me rendre au château portant un fusil à deux coups démonté, une paire de pistolets, deux grosses poires à poudre, et environ deux cents balles dans mes poches de veste ; le tout caché sous une redingote.

Après avoir fait aux premiers officiers de service auprès de leurs majestés le rapport de tout ce que j'avais vu, je m'empressai aussi d'aller informer madame Thibault, première femme de chambre, et madame Campan, bibliothécaire et secrétaire du cabinet de la reine. Je leur communiquai mon

projet de passer la nuit dans le salon des nobles de la reine, afin d'être plus à portée d'avertir sa majesté des dangers qu'elle pourrait courir; seconder le zèle de ses gardes pour résister aux rebelles, et donner à l'infortunée princesse le temps de fuir, en cas d'irruption dans ses appartements. Mais ces personnes, moins effrayées que moi sur les dangers de la situation de leur maîtresse, me détournèrent de mon projet en me disant « que le même bruit avait déjà couru plusieurs fois; que le département de la police, ceux des ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, auraient certainement averti la cour, s'il existait le moindre danger pour elle; que le peuple n'oserait jamais se porter à Versailles; que d'ailleurs toute la rive de la Seine était garnie de canons; que les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud devant être coupés au premier signal, l'arrivée des Parisiens était une chimère; et qu'on enverrait, au cas de besoin, la maréchaussée et le régiment de Flandre, comme renfort, pour seconder les dispositions du comte d'Estaing, qui prétendait avoir paré à tous les événements possibles. »

Après ces explications, aussi fausses qu'incohérentes, ces mêmes personnes du service de la reine finirent par me dire d'être bien persuadé « que toute la famille royale jouissait sur ce point de la plus grande tranquillité, et qu'elle irait se coucher, ainsi que tout ce qui était de service au château. » Telle était la sécurité de ceux qui approchaient le plus près leurs majestés!

J'eus beau insister, je fus forcé de me retirer, le cœur navré de n'avoir pu faire partager mes alarmes aux personnes qui ne quittaient presque pas la reine.

Cependant, résolu de me rendre utile, j'allai dans la salle des nobles, avec l'intention d'y passer la nuit. Madame Élisabeth m'ayant aperçu, m'appela pour lui rendre compte de tout ce que j'avais vu et entendu dans le public, et me chargea de sortir encore, pour voir si la grande clarté qu'on apercevait près de l'assemblée nationale ne venait pas de sa maison de campagne, qu'elle croyait incendiée par les poissardes de Paris.

Je quittai sur-le-champ cette princesse, pour exécuter ses ordres. J'appris dans ma course que la famille royale, effrayée des troubles de la capitale et de ceux de Versailles, avait eu un

instant le projet de se rendre à Compiègne par le parc ; que le corps de garde national de la rue de l'Orangerie avait fermé les grilles, et ramené de force les voitures aux écuries ; et que la garde nationale de Versailles ayant aperçu un détachement des gardes du corps qui revenait d'accompagner le roi à la chasse, et retournait à l'hôtel, avait tiré plusieurs coups de fusil sur ces innocents et fidèles serviteurs. Quant à la clarté qui avait inquiété madame Élisabeth, c'était l'effet d'un grand nombre de flambeaux allumés qu'on tenait autour de la porte de l'assemblée nationale, peu éloignée du jardin de cette princesse.

C'est à ce projet momentané de transporter la famille royale à Compiègne qu'est dû le bruit que les factieux firent circuler, huit jours après le 6 octobre, afin d'excuser les crimes de cette journée, que les gardes du corps avaient formé le projet d'enlever le roi pour le conduire à Metz. J'ai su depuis que MM. de Saint-Priest et de la Luzerne, l'un et l'autre ministres du roi, avaient conseillé au roi, à son retour de la chasse, de s'éloigner de Versailles sans perdre un moment; qu'en conséquence la reine était entrée avec précipitation dans l'appartement des sous-gouvernantes de ses enfants, et leur avait dit : « On va partir dans un quart d'heure : faites vos paquets, hâtez-vous ! » Mais qu'une demi-heure après, ces dames ayant envoyé demander à la reine ses ordres ultérieurs, elle avait répondu : « Allez dire à ces dames que tout est changé, que nous restons. » Si cette princesse était partie, elle n'aurait jamais échappé aux assassins dont toutes les routes qui aboutissaient au château étaient garnies.

De retour de mes perquisitions, je trouvai les grilles et toutes les portes fermées, les environs sans gardes ni renforts quelconques : et quoique, en sortant, j'eusse averti le suisse, de la part de madame Élisabeth, de me laisser rentrer, ayant un rapport à faire à cette princesse, je ne pus me faire entendre, quoique je frappasse, à coups redoublés, avec le grand marteau.

Me trouvant ainsi dans l'impossibilité de rendre compte de ma mission et de passer la nuit au château, je retournai à mon logement, accablé de douleur en pensant aux dangers que courait la famille royale. Je fus tiré de mes tristes réflexions par le bruit d'une partie de la horde parisienne qui passa à minuit sous

mes fenêtres, rue Sartory, pour se rendre dans l'église Saint-Louis et dans les corps de garde de ce quartier.

Mon inquiétude, augmentée par l'arrivée de ces bandes, m'arracha de chez moi, et me fit courir de tous côtés pour prendre de nouvelles informations. Je vis que cette multitude restait assez tranquille, et j'appris que le roi et la reine venaient d'être rassurés par le marquis de la Fayette, qui leur avait dit « qu'il répondait sur sa tête de la conduite de ses soldats; et que la famille royale pouvait en conséquence se livrer sans inquiétude au repos [1]. » Je rentrai chez moi dans les plus vives alarmes.

Ce fut dans cette soirée que la reine commença à déployer ce caractère héroïque qui a, depuis, fixé l'admiration du monde entier sur elle. Après que le premier projet de départ du roi eut été contremandé, on proposa à ce prince de faire au moins partir la reine et le Dauphin; mais alors la reine déclara qu'elle ne quitterait jamais le roi, et qu'elle mourrait avec lui. Lorsqu'un aide de camp de M. de la Fayette vint annoncer, sur les dix heures du soir, que l'armée parisienne approchait, la reine seule montrait une contenance noble et ferme au milieu de tant d'hommes éperdus et consternés; elle seule faisait remarquer une présence d'esprit extraordinaire, quand tout n'était qu'anxiété et douleur autour d'elle. On la vit, dans cette soirée du 5 octobre, recevoir un monde considérable dans son grand cabinet, parler avec force et dignité à tout ce qui l'approchait, et communiquer son assurance à ceux qui ne pouvaient lui cacher leurs alarmes. « Je sais, disait-elle, qu'on vient de Paris pour demander ma tête; mais j'ai appris de ma mère à ne pas craindre la mort, et je l'attendrai avec fermeté. » Un officier des gardes du corps parlant avec beaucoup d'amertume de ce

[1] Il faut comparer ce récit à celui des mêmes événements, qu'on retrouve dans les Mémoires du temps, et particulièrement dans ceux du marquis de Ferrières, témoin d'autant moins suspect qu'il n'aimait pas le général la Fayette. Celui-ci, dans les explications qu'il donna, fit voir qu'il avait pu répondre de ses soldats; qu'ils sauvèrent la famille royale et les gardes du corps; que, suivant toutes les apparences, ils auraient prévenu les malheurs de cette journée, si l'on avait confié à leur général la sûreté du château en le rendant responsable, au lieu de se borner, comme on le fit, à ne lui confier que des postes occupés par les gardes françaises.
Fs. B.

nouvel attentat des factieux, et de tout ce qui se passait à Versailles, la reine fit changer d'objet à cet entretien, sans affectation. Un moment après elle se pencha vers un député de la noblesse, et lui dit à demi voix : « J'ai détourné la conversation, parce que j'ai aperçu un valet de chambre de M. le duc d'Orléans : je ne sais comment il s'est introduit ici. » On verra tout à l'heure cette princesse, quand le péril pressera, déployer le courage de sa mère; et si, avec la même magnanimité, elle n'a pas eu des succès pareils, c'est que Marie-Thérèse avait affaire à la noblesse de Hongrie, et que la reine de France n'eut à parler qu'à la bourgeoisie de Paris.

Lorsque le roi fut informé d'une manière positive que l'armée parisienne arrivait, il ordonna à la plus grande partie de ses gardes du corps de partir pour Rambouillet, sous la conduite du duc de Guiche, afin de les dérober à la fureur de ces hordes qui venaient pour les égorger. Il ne resta dans le château que la garde de service, et c'est elle qui, le lendemain, fut en partie massacrée, et en partie traînée à Paris, ainsi qu'on va le voir.

Le roi, n'ayant aucune force à opposer à cette armée, voulut au moins se couvrir de l'inviolabilité des représentants de la nation. Il fit savoir au président qu'il désirait le voir au château, avec le plus grand nombre de députés qu'il pourrait amener. Mais la salle n'était plus remplie que de crocheteurs, de poissardes, et de quelques députés et agents de la faction, qui allaient, venaient, et délibéraient sur les mesures à prendre pendant la nuit. Parmi ceux-ci se faisait remarquer Mirabeau, avec un sabre en bandoulière par-dessus son habit; ce qui lui fit dire par M. de Valfond qu'il ne ressemblait pas mal à Charles XII; Adrien Duport, Barnave, le marquis de Sillery, la Touche, le duc de Biron, Robespierre, Buzot, le duc d'Aiguillon, Péthion, et quelques autres.

M. Mounier fut réduit à convoquer au bruit du tambour, et de rue en rue, les députés qui déjà s'étaient retirés chez eux. Sur ces entrefaites, la garde nationale de Paris arriva, composée de près de vingt mille hommes, suivis d'un attirail de guerre. M. de la Fayette, qui venait à Versailles pour exécuter les ordres de cette populace armée, la fit arrêter aux barrières

de cette ville, et lui fit prêter serment de respecter l'assemblée nationale et la loi, et d'obéir au roi, qu'elle venait arracher à coups de fusil de ses foyers pour le transférer à Paris. Il se présenta ensuite à l'assemblée, où il dit au président « qu'il devait se rassurer; que la vue de son armée ne devait troubler personne; qu'elle avait juré de ne faire et de ne souffrir aucune violence; qu'il fallait calmer le mécontentement du peuple, en priant le roi d'éloigner le régiment de Flandre, et dire quelques mots en faveur de la cocarde nationale. »

Sortant de la salle d'assemblée, ce général monta chez le roi, auquel il dit en entrant « que Paris était fort tranquille, et que sa troupe et lui n'étaient venus que pour veiller à la sûreté de la famille royale et de l'assemblée. » Il eut ensuite avec sa majesté un entretien secret de quelques instants; après quoi le président de l'assemblée arriva au château avec un cortége de députés. Le roi leur dit que l'arrivée de M. de la Fayette, et les promesses qu'il venait de lui faire, le tranquillisaient dans les circonstances où il se trouvait; qu'il les remerciait de leur zèle, et qu'il les engageait à se retirer. M. de la Fayette plaça quelques soldats de sa milice en sentinelles à divers postes du château; puis, ayant répondu des intentions de sa troupe et du maintien du bon ordre, il se retira vers deux heures à l'hôtel de Noailles, afin de prendre quelque repos.

Ce sommeil de M. de la Fayette lui a été vivement reproché. Si la nature, épuisée chez lui par les agitations et les fatigues de la journée qui venait de s'écouler, exigeait un repos momentané, c'était dans l'antichambre du roi qu'il aurait dû le prendre. En effet, pouvait-il se dissimuler que la même faction qui avait fait partir dès le matin toute la lie de la populace parisienne, chercherait à mettre ses desseins secrets à exécution dans les ombres de la nuit? Et s'il devait le craindre, comment pouvait-il s'éloigner des personnes sacrées du roi et de la reine?

Un des coryphées de cette faction, Adrien Duport, ex-conseiller au parlement, qui avait eu une si grande part à la révolution du 14 juillet, fut encore un des moteurs les plus actifs de cette seconde révolution. On le vit, pendant la nuit, haranguer les soldats du régiment de Flandre, et les engager à se réunir aux

insurgés. Tous les *roués* du Palais-Royal, tous les complices ou, pour mieux dire, les instigateurs du duc d'Orléans, les Laclos, les Sillery, les la Touche, les d'Aiguillon, les d'Oraison, les Mirabeau, les Ducrest et plusieurs autres personnages subalternes, la Genlis, sœur de Ducrest, furent sur pied toute la nuit au milieu de toute cette canaille, qu'ils enivraient de toutes les manières. Les rapports publics représentèrent, par la suite, quelques-uns d'eux comme ayant pris les déguisements les plus ignobles, pour n'être pas reconnus. On vit, a-t-on dit dans la procédure du Châtelet, le duc d'Orléans courir lui-même toute la nuit, à cheval, au milieu de ces groupes dispersés dans les avenues de Versailles; et l'on y voit encore que ce prince avait fait une apparition momentanée au château vers les six heures du matin; mais ces faits n'ont jamais été prouvés clairement.

Je m'étais précipité de mon lit à cette heure. Je trouvai les cohortes parisiennes sur la place d'Armes, située en face du château. Cette armée, qui avait l'air de délibérer, était pêle-mêle avec les poissardes et les gens à piques. L'on distinguait au milieu de tous un homme à grande barbe, connu de tout Paris, et qui fut surnommé ensuite *le Coupe-tête*. Tous ces gens paraissaient indécis, et occupés à consulter entre eux sur les propositions que leur faisaient des personnages travestis [1]. Au moment où

[1] Je ne citerai point ici les nombreux témoignages que je pourrais fournir des atroces projets des conspirateurs. Je me contenterai d'extraire de la procédure du Châtelet, qui fut imprimée depuis en deux volumes, la déposition d'un homme qui, certes, ne doit pas être suspect : c'est celle du fameux Paul Barras, qui, depuis, a été directeur. Voici ce qu'il répondit dans son interrogatoire, lors de l'instruction du Châtelet sur les forfaits des 5 et 6 octobre :

« Dépose que lundi 5 octobre, entre « dix et onze heures du soir, étant à « l'entrée de la place d'Armes, il entendit la conversation de trois hommes « qui étaient ensemble. L'un des trois, « âgé d'environ trente ans, blond, « figure ovale, taille d'environ 5 pieds « 4 pouces, vêtu d'un habit gris marbré, « et que lui déposant reconnut, par diverses indications, demeurer rue Saint-« Honoré, et être au-dessus du commun, « disait aux deux autres, avec chaleur : « *Qu'on serait bientôt en force; que les « milices allaient arriver; qu'il fallait « aller au château, se saisir des per-« sonnes du roi et de la reine, ainsi « que de tous les coquins qui les entou-« raient; qu'on n'avait pas besoin de « tous ces gens; que, puisqu'ils ne sa-« vaient pas gouverner, il fallait se dé-« barrasser de ce fardeau; qu'au reste, « il arrivait un homme de la milice na-« tionale dont ils étaient sûrs, et qui « seconderait bien leur dessein.* Qu'alors, lui déposant, leur dit : Quoi! « messieurs, il y a donc des complots? « C'est une horreur! le roi n'est pas cause « si ses ministres ont prévariqué. Qu'ils « répondirent : Bah! bah! A quoi bon « un roi? Plus de tout cela! etc. Enfin « que, frémissant de leurs propos, il « s'éloigna avec horreur. »

W.

l'on s'y attendait le moins, un de ces rassemblements se porta à l'hôtel des gardes du corps du roi. Les brigands avaient voulu s'emparer des chevaux des gardes du corps. Un valet d'écurie, courageux jeune homme de quinze à seize ans, armé d'une fourche, les avait repoussés de toutes ses forces : pour le punir de cette résistance, on voulut le pendre. Déjà il était traîné dans la rue par une vingtaine de bandits, et il allait être suspendu à la fatale lanterne, lorsqu'un cri général s'éleva : *Aux gardes du corps ! aux gardes du corps !* A ce cri, les bourreaux abandonnèrent leur victime, et se réunirent à ceux qui prirent le chemin de la gauche du château, par où l'on pouvait parvenir facilement aux appartements de la cour, dont le plus près était celui de la reine.

Deux gardes du corps qui étaient en sentinelle, l'un auprès de la grille, l'autre sous une voûte qui conduisait au grand escalier, M. Deshuttes et M. Varicourt [1], furent massacrés sans pitié ; leur tête fut coupée à l'instant par l'homme à longue barbe dont je viens de parler, et dès cette heure on vit les têtes de ces deux victimes promenées dans les rues de Versailles, au bout de piques de douze pieds de longueur. Les gardes du corps, qui étaient en petit nombre dans tous les postes, cherchèrent à s'échapper. Ces malheureux, à qui toute résistance était défendue, fuyaient de toutes parts, et trouvaient partout des bourreaux, à qui ils n'échappaient que couverts de sang et de blessures. Quinze d'entre eux furent pris et conduits vers la grille de la cour de marbre, en attendant qu'on eût avisé au genre de leur supplice.

Cependant une bande d'assassins, au nombre d'environ soixante, tant hommes que femmes, ayant des guides à sa tête, pénétra sans peine jusqu'à la porte de la reine. Le garde du corps qui y était en sentinelle, M. le chevalier Miomandre de Sainte-Marie, refusa de leur livrer passage, et engagea seul le combat avec cette horde de furieux. Un de ses camarades, nommé du Repaire, accourut d'une salle voisine, et essaya de lui donner quelque secours en défendant avec lui la porte de la reine. L'un et l'autre furent renversés à coups de piques et de sabres sur la

[1] M. Rouph de Varicourt, frère de l'évêque actuel d'Orléans (1820).
Fs. B.

tête et dans le corps, et laissés pour morts sur le parquet de la salle [1]. Ils avaient cependant eu le temps de crier par la serrure, à la première femme de chambre : *Sauvez la reine ! ses jours sont en danger.*

Heureusement les femmes de chambre furent éveillées par ces cris, et elles ne perdirent pas un moment pour avertir leur auguste maîtresse du danger qu'elle courait. La reine n'eut que le temps de sauter hors du lit, et de s'enfuir par un long et étroit corridor intérieur qui communiquait de son appartement à l'Œil-de-bœuf, et de là aux appartements du roi. Arrivée à l'Œil-de-bœuf, sa majesté trouva la porte de ce corridor fermée, et il lui fallut encore attendre quelques minutes, au milieu des inquiétudes les plus cruelles, avant qu'elle fût ouverte. Enfin cette malheureuse princesse, échappée aux mains des assassins, se trouva dans les bras du roi, qui était allé au-devant d'elle. Bientôt elle eut le bonheur de voir tous ses enfants, Monsieur, Madame, et madame Élisabeth, réunis auprès d'elle.

Les assassins, n'éprouvant plus de résistance, entrèrent, et pénétrèrent jusqu'au lit de la reine, dont ils soulevèrent les rideaux. Furieux de voir que leur victime leur était échappée, ils se jetèrent sur ce lit, et le percèrent de leurs piques. De l'appartement de la reine, ils retournèrent dans la galerie, pour forcer l'Œil-de-bœuf et l'appartement du roi. Dans la rage qui les transportait, ils auraient massacré la famille royale, s'ils n'avaient rencontré dans cette antichambre d'anciens grenadiers des gardes françaises qui avaient pris les gardes du corps sous leur protection, et qui, de concert avec un petit nombre d'entre eux, défendaient la porte du roi. Les grenadiers menacèrent cette horde exécrable de faire feu, si elle ne quittait pas à l'instant le château. Elle s'écoula par le grand escalier, et alla rejoindre dans la cour le groupe des brigands qui se préparaient à mettre à mort les quinze gardes du corps, sous les fenêtres mêmes du roi.

M. de la Fayette avait été réveillé dans ces entrefaites. Il courut

[1] M. de Miomandre fut trépané à l'infirmerie de Versailles. Dès qu'il fut rétabli de ses blessures, les nombreux ennemis que cet acte de fidélité lui avait attirés l'obligèrent de s'expatrier. En traversant le royaume, il fut accueilli avec des transports qui prouvaient bien qu'à cette époque le jacobinisme n'avait pas infecté tous les cœurs.

W.

au château. Désespéré de son sommeil, de sa crédulité, et de toutes les fautes qu'il avait commises depuis vingt-quatre heures, il harangua d'un ton passionné ces anciens gardes françaises nouvellement incorporés dans la milice parisienne. Il leur demanda s'ils laisseraient ainsi assassiner lâchement de braves gens sous leurs yeux? Ils lui jurèrent qu'ils ne le souffriraient pas. Alors il mit ces infortunés sous leur sauvegarde, et celle d'un officier de la milice nationale. Au même instant, le roi, instruit que ses gardes couraient le plus grand risque d'être misérablement égorgés, ouvrit lui-même ses fenêtres, se présenta au balcon, et demanda au peuple de laisser la vie à ces infortunés. Ceux des gardes du corps qui étaient réfugiés auprès de la personne du roi, voulant sauver leurs camarades, jetèrent du haut du balcon leurs bandoulières au peuple, en criant : *Vive la nation!* Alors il partit de toutes les cours et de tous les coins de la place des cris redoublés de *vive le roi!* et ces mêmes gardes du corps, qui craignaient quelques instants auparavant d'être les victimes de la populace furieuse, se virent tout à coup embrassés et caressés par ces mêmes tigres qui s'étaient disputés sur le genre de supplice qu'ils leur feraient subir.

Lorsque la reine fut entrée dans la chambre du roi, il s'en fallut de beaucoup que l'on fût rassuré sur la fidélité de ces même soldats, qui s'étaient déjà laissé corrompre une fois. Tout était sanglots et confusion autour de leurs majestés. Les ministres et quelques députés de la noblesse vinrent se ranger auprès du roi ; mais la consternation dans laquelle ils étaient plongés ne leur laissait pas la liberté d'esprit nécessaire pour donner un seul conseil. M. Necker, qui avait été si longtemps l'idole du peuple, aurait pu, aurait dû même essayer en cette occasion, en faveur de la famille royale, le prestige de sa popularité et de sa réputation ; mais il resta immobile et consterné, tandis que la reine, avec une fermeté noble et touchante, consolait et encourageait tout le monde. « J'ai le courage de savoir mourir, disait-elle ; mais je voudrais au moins que ceux qui sont assez vils pour faire le métier d'assassins eussent la conscience du crime, c'est-à-dire de se montrer tels qu'ils sont. » Quelque temps après que les ministres furent arrivés chez le roi, on tira encore dans les

cours quelques coups de fusil, dirigés contre les croisées de l'appartement de sa majesté. On m'a raconté que M. de la Luzerne, ministre de la marine, ayant vu une balle frapper le mur près de la fenêtre où se trouvait la reine, s'avança, et se glissa, comme par curiosité, entre elle et cette fenêtre. Le motif de ce mouvement n'échappa pas à la reine. « Je vois bien, dit-elle à M. de la « Luzerne, quelle est votre intention, et je vous en remercie: « mais je ne veux pas que vous restiez là ; ce n'est pas votre place, « c'est la mienne. » Et elle le força de se retirer.

Cependant les brigands qui avaient été dispersés par les grenadiers des gardes françaises ne perdaient pas leur temps : ils pillaient les effets et les armes qu'ils trouvaient à l'hôtel des gardes du corps ; et ils emmenaient les chevaux, sur lesquels ils paradaient dans l'avenue de Versailles. Souvent ces chevaux les désarçonnaient, et les renversaient dans la boue ; ce qui occasionnait de longs et bruyants éclats de rire. Ils avaient, le matin, jeté un malade par les fenêtres de l'hôtel. On fit partir, dès huit heures, les têtes des gardes qui avaient été massacrés ; elles étaient arrivées aux barrières de Paris, avant que la famille royale fût partie de Versailles.

Le peuple qui avait fait grâce aux gardes du corps ne perdait point de vue, pour cela, le principal objet de son entreprise. Il demandait, à grands cris, que le roi vînt à Paris : il disait que si la famille royale venait habiter Paris, on ne manquerait pas d'approvisionnements. M. de la Fayette secondait de toutes ses forces ce vœu, dans le conseil qui se tenait alors auprès de leurs majestés. Enfin le roi, fatigué, sollicité, pressé de toutes parts, donna sa parole qu'il partirait à midi. Cette promesse vola bientôt de bouche en bouche : les acclamations du peuple et le feu de la mousqueterie y répondirent.

Sa majesté parut alors, pour la seconde fois, sur le balcon, afin de confirmer au peuple la parole qu'elle venait de donner à M. de la Fayette. A cette seconde apparition, la joie de la populace ne connut plus de bornes. Une voix demanda : *La reine au balcon !* Cette princesse, qui ne fut jamais si grande et plus magnanime que dans les moments où le danger était le plus imminent, se présenta sans hésister sur le balcon, tenant M. le

Dauphin d'une main, et madame Royale de l'autre. Une voix cria alors : *Point d'enfants!* La reine, par un mouvement de ses bras en arrière, repoussa ses enfants dans la salle, et resta seule sur le balcon, croisant les mains sur sa poitrine, avec une contenance d'un calme, d'une noblesse, d'une dignité impossible à dépeindre, et semblant ainsi attendre la mort. Cet acte de résignation étonna tellement les assassins et inspira tant d'admiration au gros peuple, qu'un battement de mains général, et des cris *Bravo! vive la reine!* répétés de tous côtés, déconcertèrent les malveillants. Je vis cependant un de ces forcenés ajuster la reine, et son voisin baisser le canon du fusil d'un coup de main, et près de massacrer ce brigand, qui sans doute était un de ceux qui avaient fait l'irruption du matin.

« L'air de grandeur de la reine dans cet abaissement, dit l'é-
« crivain dont j'ai déjà cité quelques traits, cette preuve de courage
« dans une obéissance si périlleuse, l'emportèrent, à force de
« surprise, sur la barbarie du peuple. Elle fut applaudie univer-
« sellement. Son génie redressa tout à coup l'instinct de la mul-
« titude égarée, et il fallut à ses ennemis des crimes, des con-
« jurations et de longues pratiques, pour la faire assassiner ; il ne
« lui fallut à elle qu'un moment pour se faire admirer. C'est
« ainsi que la reine tua l'opinion publique en exposant sa vie. »

L'armée parisienne, satisfaite d'emmener avec elle la famille royale, ne songea plus qu'à s'en retourner, et se concerta sur l'ordre de la marche. Il fut arrêté qu'elle partirait aussitôt que la cour serait prête, et que l'on irait directement à l'hôtel de ville.

Lorsque j'appris la résolution forcée de la famille royale, mon inquiétude devint extrême. Je n'avais pas deux partis à prendre ; mon devoir était de la suivre. M'étant aperçu que la garde nationale de Versailles était traitée avec enthousiasme, je pris le parti d'ajouter sur-le-champ à mon costume de simple volontaire les décorations d'officier de l'état-major, afin d'en imposer davantage aux malveillants, en cas de besoin. Je demandai ensuite un cheval à M. de Salvert, écuyer cavalcadour de la reine, et je me plaçai le plus près qu'il me fut possible de la voiture de sa majesté.

Le roi ne partit qu'à une heure après midi. Tout était prêt, depuis assez longtemps, pour la marche triomphale dont il était le sujet, et déjà le peuple murmurait hautement du retard qu'on y apportait.

On vit d'abord défiler le gros des troupes parisiennes. Chaque soldat emportait un pain au bout de sa baïonnette. Ensuite parurent les poissardes, ivres de fureur, de joie et de vin, tenant des branches d'arbres ornées de rubans, assises à califourchon sur les canons, montées sur les chevaux des gardes du corps, et coiffées de leurs chapeaux; les unes étaient en cuirasse devant et derrière, et les autres étaient armées de sabres et de fusils : la multitude des brigands et des ouvriers parisiens les entourait. Les chariots de blé et de farine enlevés à Versailles, et recouverts de feuillages et de rameaux verts, formaient un convoi suivi de grenadiers qui s'étaient emparés des gardes du corps dont le roi avait racheté la vie. Ces captifs, conduits un à un, étaient désarmés, nu-tête et à pied; quelques-uns avaient échangé leurs chapeaux contre les bonnets des grenadiers de la garde nationale, en signe de paix et de réunion. Des dragons, des soldats du régiment de Flandre, et les Cent-Suisses de la garde : ils précédaient, entouraient et suivaient le carrosse du roi. Ce prince y paraissait avec toute la famille royale et la gouvernante de ses enfants; on se figure aisément quel était son état et celui de la reine. Il serait difficile de peindre l'ordonnance confuse et lente de cette marche, qui dura six heures. Elle commença par une décharge générale de toute la mousqueterie de la garde de Versailles et des milices parisiennes. On s'arrêtait de distance en distance pour faire de nouvelles salves; alors les poissardes descendaient de leurs canons et de leurs chevaux, pour former des rondes devant le carrosse du roi. Elles embrassaient les soldats, et hurlaient des chansons dont le refrain était : *Voici le boulanger, la boulangère, et le petit mitron.* L'horreur d'un jour sombre, froid et pluvieux; cette milice infâme, barbotant dans la boue; ces harpies, ces monstres à visage humain; et, au milieu de ses gardes captifs, un monarque traîné ignominieusement avec sa famille; tout cela formait un spectacle si effroyable, un si lamentable mélange de honte et de douleur, que mon imagination ne peut encore m'en retracer le

souvenir, sans que j'éprouve un bouleversement total de mes sens.

La municipalité, avertie avant midi, par des exprès, de tout ce qui s'était passé à Versailles, eut le temps de faire les préparatifs nécessaires pour recevoir la cour. M. Bailly fut chargé de haranguer le roi à son arrivée [1].

Il serait difficile de se faire une idée des propos que se permit la populace le long de la route. Je me tins pendant les trois quarts du temps à la portière droite de la voiture de leurs majestés. A chaque décharge de fusils, à chaque explosion des cris et des vociférations de cette populace, je portais mes regards sur la voiture du roi, et leurs majestés avaient la bonté de me témoigner, par des haussements d'épaules et par des regards jetés au ciel, leur surprise de ce qu'on était parvenu à égarer le peuple à ce point.

La reine était quelquefois dans un état d'insensibilité difficile à décrire. Son fils était sur ses genoux; il souffrait de la faim, il demanda quelque nourriture. Ne pouvant répondre à ses désirs, Marie-Antoinette le pressa contre son cœur en l'inondant de ses larmes. Elle l'exhorta à souffrir sans se plaindre. Le jeune prince se résigna.

L'affluence du monde, le chemin étroit des quais avant d'arriver à l'hôtel de ville, forcèrent tous les hommes à cheval qui entouraient la voiture de la précéder. Nous fûmes obligés de l'attendre sur la place de Grève, derrière la ligne des gardes nationales qui occupaient la moitié de l'enceinte de cette place.

Les dispositions de la force armée de Paris rendirent nulles toutes mes tentatives pour approcher, même à pied, de l'hôtel de ville. Ma douleur fut inexprimable lorsque je vis la troupe, qui formait un triple carré sur cette place, ne s'ouvrir que pour laisser entrer la voiture du roi, à l'exclusion même de la garde à pied qui l'avait accompagné depuis Versailles.

La famille royale, entourée de la municipalité et de l'état-major, disparut dans un instant à mes yeux. Alors le vicomte de Montmorin, colonel en second du régiment de Flandre, s'aper-

[1] Ce fut dans cette circonstance qu'il appela la journée où le roi était ainsi traîné à Paris, *un beau jour*. On lui en a beaucoup voulu de s'être servi d'une expression semblable pour un jour aussi affreux. W.

cevant de ma profonde inquiétude, s'approcha de moi, et me dit en confidence : « Rassurez-vous, je suis là avec tout mon monde, et je puis y compter. » Il faut observer qu'il n'avait qu'un détachement de son régiment, et que ce détachement était enveloppé par cinquante mille hommes armés.

Dès que la famille royale fut entrée dans l'hôtel de ville, le roi eut à entendre deux harangues de M. Bailly et des dénonciations contre ses ministres. On rédigea ensuite le procès-verbal de la séance. M. Bailly en fit une lecture publique. Mais comme il citait inexactement quelques mots du discours du roi, la reine l'interrompit avec cette présence d'esprit qui était un des beaux traits de son caractère. Il avait oublié une des expressions la plus touchante du discours du roi. La reine lui rappela avec grâce que sa majesté avait dit : « J'ai compté sur l'attachement et la fidélité de mon peuple, et je me suis rendu au milieu de mes sujets avec une entière confiance. »

Cette cruelle séance dura plus d'une heure. Le profond silence qui régnait pendant ce temps dans l'intérieur livra tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens aux plus vives inquiétudes. En ce moment presque tout le monde paraissait s'intéresser en faveur du roi et de la reine : l'impatience et les alarmes se communiquant de proche en proche et croissant d'un instant à l'autre, la marche du peuple qui couvrait cette place parut bientôt comme une mer agitée.

Les municipaux, prévenus que la multitude allait éclater, firent ouvrir sur-le-champ les fenêtres de l'hôtel de ville pour montrer au peuple la famille royale, dont on avait soin de rendre les traits plus reconnaissables en plaçant deux flambeaux sur chaque croisée.

Leurs majestés saluèrent plusieurs fois le peuple, qui y répondit par mille applaudissements. Leur présence calma la foule, et inspira une satisfaction si générale, que tous sur la place se tendaient les mains ou s'embrassaient avec enthousiasme.

La famille remonta ensuite en voiture au milieu des acclamations, et se rendit, avec une partie de la garde nationale, au château des Tuileries. Monsieur et Madame allèrent au Luxembourg.

Le nouveau cortége étant sans cavaliers, le peuple, malgré mon costume de l'état-major de Versailles, ne voulait pas me permettre de rester à cheval auprès de la voiture. Cependant, grâces aux efforts que je fis, et à l'assistance de deux de mes amis [1], je pus arriver au château des Tuileries sans m'être éloigné de leurs majestés.

Je quittai la famille royale à dix heures du soir, et me retirai accablé de tristesse et de fatigue. Le lendemain, je me présentai chez la reine. Cette auguste princesse m'appela avec sa bonté ordinaire, pour me dire : « Weber, vous avez beaucoup souffert hier. Je suis très-contente de vous. Le roi a dit que vous vous conduisiez à merveille. Vous habiterez Paris, à présent. » Je répondis que « je priais sa majesté de me permettre de la suivre toujours, de partager ses dangers, et d'être bien persuadée que je voudrais avoir à ma disposition une armée pénétrée de mes sentiments, pour la défendre, ou pour lui faire quitter, et à toute son auguste famille, une nation si égarée. »

La cour, dans la première semaine de son séjour à Paris, reçut la visite des principaux habitants de cette capitale. L'étiquette resta la même qu'à Versailles. Le roi y ajouta seulement un dîner public tous les jeudis, pour satisfaire l'empressement et la curiosité de ses sujets.

A la fin de ce mois, accablé sous le poids des douloureuses impressions que m'avait laissées tout ce qui s'était passé sous mes yeux, entendant tous les jours des menaces plus terribles contre la cour, des propos plus déchirants contre la reine, et voyant combien cette auguste princesse souffrait du passé, du présent et de l'avenir, je tombai dans un état de langueur, je perdis le sommeil et les forces, je devins tout à fait malade; et je n'aurais pas été sitôt rétabli des suites d'une fièvre que je gardai quelques mois, sans les soins de M. Vicq-d'Azyr [2], qui sut, par son

[1] Le chevalier Barrau d'Angoulême et le chevalier de Mondollot, l'un brigadier, l'autre maréchal des logis des gardes du corps. Ces deux braves officiers suivirent à pied et sans armes leurs malheureux maîtres jusqu'à l'hôtel de ville, et de là aux Tuileries.

Le lendemain, au sortir de la messe, avec la famille royale, j'en vis un très-grand nombre faire haie au passage des appartements. La plupart étaient sans chapeaux, les habits déchirés, et si pâles qu'ils arrachaient des larmes à leurs majestés et à toute la suite. W.

[2] Premier médecin de la reine, et membre de l'Académie française.

art et sa conversation pleine de charme et de philosophie, me donner à la fois de la consolation et de la force.

A peine la famille royale fut-elle installée dans les appartements des Tuileries et du Luxembourg, que commença ce long emprisonnement, qui n'a fini qu'avec la vie de plusieurs des augustes personnes qui la composaient. Les fidèles gardes qui venaient de leur faire un rempart de leurs corps furent congédiés; et, dans l'état de désorganisation où l'armée commençait à se trouver, ces braves serviteurs auraient été dénués de toute ressource, si la bienfaisance de leurs maîtres ne fût venue à leur secours. Ils furent remplacés, auprès de la famille royale, par M. de la Fayette et ses milices révolutionnaires. La reine fut souvent condamnée à voir à sa porte quelques-uns de ces hommes qui à Versailles avaient forcé l'entrée de ses appartements: mais ici elle n'avait plus ces sentinelles dévouées qui naguère lui avaient donné, au prix de leur sang, le temps de se soustraire au danger. Elle était chaque jour sur le point d'être assassinée. *Inter centuriones et milites, præsagio malorum, jam vita exempta, nondum tamen morte acquiescebat* [1]. M. le Dauphin, ne voyant plus que des visages qu'il ne connaissait pas, demanda un jour pourquoi il n'apercevait plus les gardes du corps; la reine lui répondit : « Mon fils, le roi n'a plus d'autres gardes que le cœur des Français. » Un autre jour, une députation des gardes du corps fut introduite auprès de cette princesse. Elle l'accueillit avec la plus grande distinction, et dit : « Messieurs, les sentiments dont vous êtes les interprètes ne peuvent que nous être très-précieux; le roi vous prouvera, dans toutes les circonstances, combien il y est sensible. Je graverai dans le cœur de mon fils le souvenir de votre dévouement, et je suis certaine qu'il n'oubliera jamais les services éclatants que vous nous avez rendus. »

M. Bailly vint, le 9 octobre, à la tête d'une députation de la commune, complimenter le roi. Il se rendit ensuite chez la reine. « Madame, dit-il, je viens apporter à votre majesté les hommages

[1] Livrée à des centurions et à des soldats, et pressentant ses derniers malheurs, elle avait déjà cessé de vivre, sans jouir du repos que procure la mort. (TACITE.) W.

de la ville de Paris, avec les témoignages de respect et l'amour de ses habitants. La ville s'applaudit de vous voir dans l'ancien palais de nos rois; elle désire que le roi et votre majesté leur fassent la grâce d'y établir leur résidence habituelle; et lorsque le roi accorde cette grâce, lorsqu'il daigne lui en donner l'assurance, elle est heureuse de penser que votre majesté a contribué à la lui faire obtenir. » — La reine fit à M. Bailly cette courte réponse :

« Je reçois avec plaisir les hommages de la ville de Paris. Je suivrai le roi avec satisfaction partout où il ira, et surtout ici. »

M. le Dauphin, en voyant les meubles et les tapisseries antiques du château, étonné de l'obscurité qui régnait dans ces appartements, inhabités depuis longtemps et tout délabrés, dit à sa mère : « Tout est ici bien laid, maman. — Mon fils, lui répondit sa mère, Louis XIV y logeait bien : nous ne devons pas être plus difficiles que lui. »

Un grand nombre de députés quittèrent à cette époque l'assemblée nationale, et même la France. Parmi ces derniers, on compta M. Mounier et M. de Lally-Tolendal, qui exprimèrent par la suite, d'une manière fort énergique, leur indignation sur les forfaits du 6 octobre. M. Bergasse se retira aussi [1].

[1] Voici l'extrait d'une lettre que M. de Lally-Tolendal écrivait de Suisse, où il s'était réfugié après le 5 octobre. L'indignation qu'il excita dans tous les cœurs contre les forfaits de cette journée, fit oublier que c'était lui qui avait fait le rapport dans lequel on proposait à la noblesse française un sénat à vie.

« Ni cette ville coupable (Paris), ni « cette assemblée encore plus coupable, « ne méritent que je les justifie. Il a été « au-dessus de mes forces de supporter « plus longtemps l'horreur que me cau- « saient mes fonctions. Ce sang, ces « têtes, cette *reine presque égorgée*, et « ce roi amené esclave en triomphe à « Paris, au milieu des assassins, et pré- « cédé des têtes de ses malheureux gar- « des du corps; ces perfides janissaires, « ces femmes cannibales, ces cris, *Tous « les évêques à la lanterne!* dans le mo- « ment où le roi est entré dans sa capi- « tale avec deux archevêques de son « conseil dans sa voiture de suite; un « coup de fusil que j'ai vu tirer dans les « voitures de la reine; M. Bailly appe- « lant cela un beau jour; l'assemblée « ayant déclaré froidement, le matin, « qu'il n'était pas de sa dignité d'aller « tout entière environner le roi; M. le « comte de Mirabeau disant impunément « dans cette assemblée que le vaisseau de « l'État, loin d'être arrêté dans sa mar- « che, s'élançait avec plus de rapidité « que jamais vers la régénération; M. Bar- « nave riant avec lui quand des flots de « sang coulaient autour de nous; le ver- « tueux Mounier échappant par miracle « à dix-neuf assassins qui voulaient faire « de sa tête un trophée de plus : voilà ce « qui me fait jurer de ne plus remettre le « pied dans cette caverne d'anthropopha-

M. de la Fayette était responsable alors à la France et à l'Europe de la sécurité de la famille royale, qui s'était remise entre ses mains. Cependant il ne se dissimulait pas qu'aussi longtemps que le duc d'Orléans résiderait dans la capitale, la populace, que la faction de ce prince était toujours prête à mettre en mouvement, tiendrait la ville dans un état d'agitation perpétuelle, et la famille royale dans des inquiétudes toujours croissantes. D'ailleurs, il ne pouvait laisser ce prince à Paris, sans partager en quelque sorte l'autorité avec lui, ou voir continuellement la garde nationale aux prises avec la populace et les brigands. Il y eut à ce sujet une négociation entre eux : la chronique du temps a cité plusieurs détails de cette négociation, que je ne répéterai point, ne les trouvant point suffisamment avérés. Le duc d'Orléans hésitait à céder aux désirs ou, si l'on veut, aux menaces de M. de la Fayette : le roi le décida, en lui disant qu'il était impossible que M. de la Fayette et lui restassent en même temps à Paris; que les événements qui venaient de se passer, et la confiance qu'inspirait ce général, rendaient sa présence nécessaire à la tranquillité de la capitale et à celle de la famille royale ; qu'il était indispensable que l'un des deux se retirât, et que c'était en conséquence à lui à céder.

M. de Montmorin écrivit à l'assemblée nationale que le roi avait donné à M. le duc d'Orléans une mission pour l'Angleterre, et que ce prince, prêt à partir, n'attendait qu'un passe-port des représentants de la nation. On ne se méprit pas à l'importance de cette mission; le passe-port fut accordé, non sans beaucoup de remarques de la part de ses amis de la veille, et notamment sur le peu d'énergie qu'il témoignait dans cette occasion critique; et Philippe d'Orléans partit le 14 octobre, se jugeant lui-même indigne des crimes qu'il payait, renonçant au succès à cause de la peine, et mettant, comme on le dit alors, *conjuration à*

« ges, moi et tous les honnêtes gens qui « ont vu que le dernier effort à faire pour « le bien était d'en sortir. On brave une « seule mort; on en brave plusieurs « quand elles peuvent être utiles : mais « aucune puissance sous le ciel, mais « aucune opinion publique ou privée n'a « le droit de me condamner à souffrir « mille supplices par minute, et à périr « de désespoir et de rage au milieu du « triomphe du crime. Ils me proscriront, « ils confisqueront mon bien : *je labour-* « *rerai la terre, et je ne les verrai* « *plus.* » W.

bas. Il se fit accompagner du sieur Choderlos-Laclos et de madame de Buffon; et par là il fit voir à l'Angleterre et à toute l'Europe le mépris qu'il faisait de l'opinion publique.

Dès ce moment, plusieurs amis du duc d'Orléans, voyant combien il y avait peu de sûreté à compter sur lui, voulurent se retourner vers la cour. Mirabeau ne fut pas des derniers à exprimer le désir d'être utile au roi, moyennant des arrangements pécuniaires et honorifiques. Cette négociation entre Mirabeau et la cour aurait été conclue beaucoup plus tôt qu'elle ne le fut, si l'assemblée nationale n'eût pas rejeté avec obstination toutes les mesures que Mirabeau proposait, lorsqu'on soupçonnait qu'elles tendaient à l'introduire dans les conseils du roi.

La reine ayant vu Mirabeau abandonner le duc d'Orléans après son départ pour l'Angleterre, pensa, avec raison, qu'il ne fallait rien négliger pour s'assurer de cet homme énergique et influent, et l'empêcher de se livrer aux partis qui allaient se former des débris du parti orléanique. M. de la Fayette, qui connaissait fort bien la très-mince opinion que Mirabeau avait de lui ainsi que de M. Necker, s'y opposa constamment à cette époque. Il se contenta de lui faire donner, sous la forme d'un prêt, quelque argent par un intermédiaire; et il resta dans la possession paisible de premier conseiller, gouverneur et commandant en chef de la famille royale, pendant son séjour aux Tuileries.

Marie-Antoinette, qui n'apercevait presque plus autour d'elle et du roi que des figures inconnues, que des hommes qui n'avaient d'énergie que pour les insulter ou au moins les braver, et très-peu qui en eussent pour la protéger efficacement, avait toutes les peines à dissimuler le chagrin profond qui lui navrait le cœur.

Pour donner une idée de sa situation et des efforts qu'elle faisait sur elle-même, je vais citer une anecdote qui fera connaître en même temps l'esprit et la sensibilité de M. le Dauphin.

Les femmes de chambre de la reine s'entretenaient un jour de la bienfaisance de sa majesté, qui venait de donner une dot à une demoiselle bien née, afin de la mettre à portée d'épouser un

honnête homme peu fortuné, qui la recherchait depuis longtemps. Cette conversation ayant été continuée en présence du Dauphin : *Ah! que cette demoiselle va être contente*, dit une d'entre elles, *quand elle saura cette bonne nouvelle! elle sera heureuse comme une reine.* L'application de ce proverbe ayant frappé le Dauphin, lui fit faire un mouvement très-vif; et, jetant les yeux sur la personne qui venait de prononcer ces mots, il lui dit, les larmes aux yeux : *Ce n'est certainement pas de maman que vous voulez parler, lorsque vous vous exprimez ainsi.* Toutes ces femmes, étonnées de la réflexion de ce jeune prince, baissèrent les yeux; il n'y eut que la dame de Neuville, première femme de chambre, qui osa prendre la parole, en disant : *Eh! pourquoi la maman de monseigneur n'est-elle pas heureuse?* Le jeune prince poussa un profond soupir, en serrant les deux mains de cette dame; et regardant mystérieusement autour de lui, pour voir s'il n'y avait pas d'étrangers, il ajouta, d'une voix entrecoupée : *Non, vous dis-je, maman ne peut pas être heureuse; elle pleure toujours.* Ce récit fit verser des larmes à toutes ces dames : *Voilà donc*, se disaient-elles, *la cause des yeux rougés de notre malheureuse maîtresse! Quelle grandeur d'âme, de passer ainsi la nuit dans les pleurs, et d'avoir la force de conserver pendant le jour la sérénité sur le front et le sourire sur les lèvres!*

Mais revenons à la suite des attentats de la faction révolutionnaire.

La disette des subsistances cessa du moment que les complots du 5 octobre eurent échoué. Chacun se procura sans peine le pain qui lui était nécessaire, pendant les huit jours qui suivirent l'arrivée du roi à Paris. Mais lorsqu'on vit le duc d'Orléans partir d'une manière aussi imprévue et aussi équivoque, ses agents secrets recommencèrent à agiter la populace. Il se forma des attroupements à la porte des boulangers; et la vie de ces malheureux, à la cupidité desquels on feignit d'attribuer la cherté des subsistances [1], ne fut pas en sûreté. Un d'entre eux,

[1] On est aussi étonné qu'indigné de voir le continuateur de l'*Histoire de France*, de l'abbé Millot, ouvrage estimé, dire que la disette factice qu'éprouvait alors la ville de Paris était l'effet des machinations de la cour de Londres. Com-

nommé François, qui avait cuit toute la nuit, fut accusé d'accaparement : en conséquence, il fut pendu par la populace à la même lanterne où Foulon l'avait déjà été, et sa tête fut portée, au bout d'une pique, devant les fenêtres des Tuileries.

Cet événement engagea l'assemblée nationale à décréter la loi martiale contre les attroupements futurs. Un des coupables du meurtre fut saisi, jugé, et exécuté. C'était un des porte-faix de la halle au blé, connu sous le nom de fort de la halle. Ceux qui avaient été témoins du supplice, plus étonnés qu'effrayés, disaient ingénument : « Mais quelle liberté avons-nous? On ne peut donc plus pendre personne! » On fit un service solennel pour le malheureux boulanger; on constata publiquement son innocence, et même sa moralité; on accorda une indemnité, sur le trésor public, à sa veuve et à sa famille; et Marie-Antoinette y ajouta une petite pension sur sa cassette.

L'assemblée nationale se transporta à Paris le 19 octobre. Elle y tint ses séances, pendant vingt jours, à l'archevêché, jusqu'à ce que le manége des Tuileries, qu'elle avait choisi, fût prêt à la recevoir [1].

Un homme à tête ardente, M. le marquis de Favras, s'imagina alors qu'il serait possible de faire la contre-révolution. Il ne s'agissait, dans son plan, que d'enlever le roi, de le conduire à Péronne, de s'assurer des personnes du marquis de la Fayette et

ment peut-on répéter, longtemps après que les jugements ont dû s'épurer, des absurdités que la sottise dictait alors à la fureur? W.

[1] Ce choix fut l'objet de beaucoup de plaisanteries, et donna lieu à plusieurs pamphlets, parmi lesquels on en distingue un en trois parties, intitulé *les Chevaux au manége*, ouvrage trouvé dans le portefeuille de monseigneur le prince de Lambesc, grand écuyer de France. In-8°; aux Tuileries, 1789.

Voici les noms des députés dont il est question dans cet opuscule satirique :

Le *Pétulant*, le comte de Mirabeau; — l'*Ombrageux*, le comte de Clermont-Tonnerre; — la *Rusée*, l'abbé de Montesquiou; — la *Cabreuse*, l'abbé Maury; — la *Nonchalante*, l'archevêque d'Aix (Boisgelin; — le *Terrible*, le duc du Châtelet; — l'*Inconstant*, le comte d'Entraigues; — le *Foudroyant*, Thouret; — l'*Heureux*, Bailly *; — l'*Indocile*, Target; — le *Bon*, Rabaud de Saint-Étienne; — l'*Intraitable*, Duval d'Éprémesnil; — le *Rétif*, l'évêque de Langres (la Luzerne); — le *Mignon*, le duc de Coigny; — l'*Intrépide*, l'abbé Grégoire; — le *Joyeux*, le chevalier de Boufflers; — le *Rhinocéros*, Moreau de Saint-Merry; — le *Somnambule*, Cazalès; — l'*Impayable*, Lameth; — le *Sûr*, Malouet; — le *Chancelant*, le duc d'Aiguillon; — le *Beau*, le prince de Poix; — le *Superbe*, le marquis de Montesquiou.

* Nous remarquerons seulement que le nom d'*Heureux* donné à Bailly fut bien cruellement démenti par les événements.

Fs. R.

de M. Necker; de réunir douze mille hommes à cheval dans Paris, et de les faire soutenir par une armée composée de vingt mille Suisses, vingt mille Sardes, et douze mille Allemands. Il communiqua son plan à quelques personnes qui avaient l'honneur d'approcher S. A. R. Monsieur. Ce projet leur parut extravagant, et ils n'y firent pas plus d'attention qu'à cent autres de la même espèce, qu'imaginaient tous ceux qui voulaient se donner quelque importance; mais les serviteurs du prince auraient rougi d'être les délateurs de ces malheureux. Il résulta de leur silence en cette occasion, que le marquis de Favras ayant sondé sur son plan quelques soldats de la troupe de M. de la Fayette, et ayant osé leur faire entendre que ce projet avait la sanction de quelques grands personnages, Favras fut dénoncé au marquis de la Fayette, puis arrêté et envoyé au Châtelet, pour y être jugé. Le nom de Monsieur se trouvant impliqué dans la dénonciation, ce prince se hâta d'aller s'en disculper auprès du roi, et en reçut ordre d'aller sur-le-champ à la commune de Paris, afin de prévenir, sans perdre un moment, tous les soupçons qui allaient circuler, et que la méchanceté ne manquerait pas d'envenimer. L'apparition de ce prince à la commune, le ton de franchise et de dignité avec lequel il y parla, eurent le succès qu'il pouvait espérer de cette démarche. M. de la Fayette mit à la poursuite du malheureux Favras un acharnement qui lui sera toujours justement reproché. Le rapporteur du procès, M. de Quatremer, entendit de sa bouche ces paroles funestes : « Si M. de Favras n'est pas condamné, je ne réponds pas de la garde nationale. »

Favras fut pendu en place de Grève, pour avoir rêvé une bonne action. Il excita beaucoup d'intérêt, par la fermeté avec laquelle il soutint son procès et sa condamnation, et par le courage avec lequel il sut mourir [1].

[1] Thomas Mahy, marquis de Favras, était un homme d'une imagination ardente et fertile en projets. Avant la révolution, il en avait proposé plusieurs qui ne furent point accueillis. Celui dont il est question n'a pas été prouvé, quoique l'auteur des Mémoires paraisse n'admettre aucun doute sur son existence. Les détails qu'il donne se trouvent dans les dépositions de trois hommes obscurs, sur le témoignage desquels Favras fut condamné. Au moment de l'exécution il persista dans ses dénégations, disant seulement qu'un grand seigneur de la cour l'avait chargé de surveiller le faubourg Saint-Antoine. F^s. B.

On sent dans quelles alarmes continuelles ces différentes scènes sanglantes faisaient vivre le roi et la reine. Leurs majestés eurent la douleur de voir, à la suite de l'exécution de Favras, M. de la Fayette placer un énorme canon en batterie sur le parapet de la partie du Pont-Neuf où était la statue de Henri IV : ce canon, ainsi placé, semblait menacer leur demeure [1].

Il avait été créé des comités des recherches dans l'assemblée nationale et dans la commune de Paris, qui déjà était une autorité rivale formidable. Elle le devint bientôt davantage après la formation du club des patriotes, qui se rassembla dans le couvent des jacobins de la rue Saint-Honoré, par les soins de M. le duc d'Aiguillon, de MM. de Lameth, et des députés du tiers état de Bretagne, qui furent les fondateurs de cette société terrible.

Ces comités se livrèrent à des recherches si ridicules, sur les dénonciations les plus extravagantes, qu'ils furent l'objet des sarcasmes du public. M. Charles de Lameth alla lui-même visiter un couvent de filles, à la tête d'un détachement de la garde nationale, dans l'espoir d'y trouver et de faire patriotiquement mettre à mort le garde des sceaux, M. de Barentin. Les curieux conservent un joli petit poëme, intitulé *les Annonciades*, auquel cette ridicule expédition donna lieu. Chaque jour on imaginait des conspirations de l'espèce la plus ridicule, afin de tenir constamment la population en mouvement.

La situation dans laquelle le roi et sa famille se trouvaient avait causé une vive sensation et développé une certaine énergie. Déjà il s'était élevé plusieurs écrits périodiques en faveur de la cour, et en opposition à la démagogie. Les uns osèrent appeler l'intérêt public sur le monarque, en s'intitulant les *amis du roi* [2],

[1] Ce canon avait été placé sur le terre-plein du Pont-Neuf pour donner ou répéter le signal des fêtes, et suppléer au canon de la Bastille, qui avait eu la même destination.

F^s. B.

[2] Je ne puis m'empêcher de transcrire ici quelques couplets de la romance du Troubadour béarnais, chantés partout où l'on ne chantait pas l'air sauvage de *Ça ira*. La douceur de l'air, qui était celui d'un ancien chant languedocien, correspondait parfaitement au sentiment que les paroles exprimaient :

LE TROUBADOUR BÉARNAIS.

Un troubadour béarnais,
Les yeux inondés de larmes,
A ses montagnards chantait
Ce refrain, source d'alarmes :
Louis, le fils de Henri,
Est prisonnier dans Paris.

et d'autres bravèrent la mort plus immédiatement, en couvrant de sarcasmes les articles de la nouvelle constitution, les constituants, et ceux qui disposaient de la lanterne et des coupe-têtes.

Toutes les fois que Marie-Antoinette se présentait en public, le peuple, malgré l'effervescence qu'on cherchait toujours à exciter contre elle, lui témoignait, par son empressement et ses acclamations, le respect et l'attachement qu'on lui témoignait encore. A l'Opéra, le chœur d'Iphigénie, *Chantons, célébrons notre reine,* occasionnait les mêmes applaudissements et les mêmes transports que lorsque Marie-Antoinette parut à ce spectacle pour la première fois, après son avénement au trône. Un jour que sa majesté assistait au théâtre Italien, à une représentation des *Événements imprévus,* une actrice d'une grande célé-

Il a vu couler le sang
De cette garde fidèle,
Qui vient d'offrir en mourant
Aux Français un beau modèle :
Mais Louis, fils de Henri,
Est prisonnier dans Paris.

Il a tremblé pour les jours
De sa compagne chérie,
Qui n'a trouvé de secours
Que dans sa propre énergie.
Elle suit le fils de Henri
Dans les prisons de Paris.

Le Dauphin, ce fils chéri,
Qui seul fait notre espérance,
De pleurs sera donc nourri!
Le berceau qu'on donne en France
Aux enfants de notre Henri
Sont les prisons de Paris.

Il n'est si triste appareil
Qui du respect nous dégage.
Les feux ardents du soleil
Savent percer le nuage :
Le prisonnier dans Paris
Est toujours fils de Henri.

Français, trop ingrats Français,
Rendez le roi, sa compagne ;
C'est le bien du Béarnais,
C'est l'enfant de la montagne.
Le bonheur qu'avait Henri,
Nous l'assurons à Louis.

Chez vous, l'homme a de ses droits
Recouvré le noble usage,
Et vous opprimez vos rois!
Ah! quel injuste partage!
Le peuple est libre, et Louis
Est prisonnier dans Paris :

On parodia de même une romance délicieuse qui rappelait un trait charmant de madame Élisabeth *. Tout le monde la chanta sur l'air du pauvre Jacques :

Pauvre peuple, quand tu n'avais qu'un roi,
Tu ne sentais pas la misère;
Mais à présent, avec douze cents rois,
Tu manques de tout sur la terre, etc.

* Voici l'anecdote qui donna lieu à cette romance.

Tous les membres de la famille royale avaient des maisons de campagne particulières, pour s'y délasser des fatigues de la représentation. *Saint-Cloud* était à la reine, *Brunoy* à Monsieur, *Bagatelle* à M. le comte d'Artois, *Bellevue* aux tantes du roi. Madame Élisabeth n'en demandait pas; mais, étant venue à Montreuil par hasard, dans une maison charmante appartenant à madame de Guémenée, le roi lui dit : *Vous êtes chez vous.* En effet, il venait secrètement de l'acquérir pour la lui donner. C'est là que madame Elisabeth passa les plus doux moments de sa vie, dans les soins champêtres, la bienfaisance, et les sentiments doux qu'inspire le spectacle de la nature. Pour former une laiterie, elle fit venir de Suisse quatre génisses superbes, et une jeune fille du Valais pour en prendre soin. Cette dernière s'appelait *Marie.* Belle, naïve, mais toujours mélancolique, sa nouvelle place ne pouvait lui faire oublier ses montagnes, et surtout *Jacques,* à qui elle avait été promise. Elle confia sa peine à madame *de Thevenet*, qui composa aussitôt les paroles et l'air de la jolie romance : *Pauvre Jacques, quand j'étais près de toi*, etc. Marie l'apprit, et la chanta au moment où madame Elisabeth passait. Touchée de la flexibilité de la voix de la jeune fille, la princesse s'intéressa à son sort, et, apprenant que la romance dépeignait sa véritable situation, elle fit venir *Jacques* de Suisse à Montreuil, et l'unit pour toujours à *Marie.* W.

brité [1], qui jouait un rôle de soubrette, ayant à dire, dans un passage de son rôle, ces mots, *Ah! que j'aime ma maîtresse!* se retourna vers la loge où était la reine, avec une grâce et une adresse qui lui étaient particulières. Les bravos réitérés du parterre et des loges témoignèrent qu'il n'était personne dans la salle qui n'éprouvât le même sentiment.

Ces petites scènes fournirent quelquefois à Marie-Antoinette l'occasion de donner des leçons ingénieuses et délicates à ceux qui s'étaient faits, de gré ou de force, les intruments des passions des factieux. Elle accompagnait le roi dans une visite que la famille royale faisait à la célèbre manufacture des glaces du faubourg Saint-Antoine. Le peuple se précipitait de toutes parts pour jouir de la vue du monarque. « Voyez, madame, dit alors M. de la Fayette à la reine, voyez comme ce peuple est bon, quand on va au-devant de lui! — Oui, monsieur, lui répondit la reine; mais vous savez bien qu'il n'en est pas tout à fait de même, quand il vient au-devant de nous. » M. de la Fayette sentit l'application, et ne répliqua rien.

L'anarchie qui résultait de la décomposition totale du royaume et de la captivité du roi occasionnait en tous lieux des scènes sanglantes. Les ministres du roi lui persuadèrent que, s'il faisait auprès de l'assemblée nationale une démarche prononcée, cela pourrait rassurer les esprits au dedans, et en même temps calmer les mécontentements des cours étrangères, qui déjà murmuraient hautement de la détention de la famille royale. Le roi se prêta à faire tout ce que ses ministres lui dictaient, croyant que, quand bien même il ne ferait par là que sauver la vie d'un seul de ses sujets, sa conscience l'absoudrait de cette démarche, et que la postérité saurait lui rendre justice.

Le roi se rendit en conséquence à l'assemblée nationale le 4 février, à midi, accompagné de ses ministres et de quelques officiers de sa maison, mais sans aucune garde militaire. On avait préparé pour sa majesté un fauteuil à droite, mais au niveau de celui du président de l'assemblée, qui, ce jour-là, était M. Bureau de Pusy. Après de longs applaudissements, le roi parla debout. Il

[1] Madame Dugazon. W.

rappela d'abord la situation effrayante de la France, et ses soins pour écarter les troubles tant intérieurs qu'extérieurs.

« Il est temps, dit sa majesté, que je m'associe plus intime-« ment, et d'une manière encore plus expresse et plus manifeste, « à l'exécution et à la réussite de tout ce que vous avez concerté « pour l'avantage de la France. » Il cita, en peu de mots, ce qu'il avait fait dix ans auparavant, pour l'établissement d'un ordre de choses plus favorable à la liberté nationale, par la formation des assemblées provinciales. Il annonça l'engagement de favoriser et de seconder, de tout son pouvoir, le succès de la nouvelle organisation, d'où devait dépendre la félicité publique. Il invita au sacrifice de tous souvenirs pénibles ceux que leurs pertes récentes ou des privations inattendues pouvaient armer contre un ordre de choses devenu le seul moyen de salut. Il finit par cette phrase touchante :

« Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la con-« fiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts ce peuple « qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aimé, quand « on veut me consoler de mes peines. » A ces mots, il éclata de toutes parts, dans la salle, des acclamations et des applaudissements. J'étais présent à cette séance, dans la tribune située vis-à-vis du fauteuil du roi. Au milieu des témoignages de la sensibilité publique, je n'oublierai jamais que je vis le député Barrère fondant en larmes, en disant hautement : « Ah! quel bon roi, quel bon roi! Oui, il faut lui élever un trône d'or et de diamants. »

Le roi ayant fait la promesse de maintenir la constitution, il fut décrété sur-le-champ que nul ne serait admis à une fonction publique sans avoir fait le serment civique, ainsi conçu : « Je « jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir « de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée « nationale, et acceptée par le roi. » Alors commença la longue comédie de ces prestations de serments, qui ont été si souvent renouvelés et violés depuis, et qui ne paraissent pas encore près d'être terminés. Tous les membres de l'assemblée nationale prêtèrent ce serment l'un après l'autre, à l'exception du vicomte de Mirabeau, de trois autres membres de la noblesse, MM. de Chail-

loué, de Boinville et de Belbeuf, et de M. Bergasse, député du tiers. Ce fut à la fin de cette séance que le vicomte de Mirabeau brisa son épée sur ses genoux, dans les corridors de la salle, en disant ces mots célèbres : *Lorsque le roi brise son sceptre, ses serviteurs doivent briser leur épée* [1].

Comme il reprochait à l'abbé Maury d'avoir fait sa déclaration comme tous les autres, ce député, qui ne croyait pas qu'une promesse extorquée par la violence engageât sérieusement la personne qui promettait, et qu'il ne fallait pas, par la considération contraire, renoncer à la possibilité de pouvoir faire du bien ou prévenir du mal, répondit plaisamment par ce vers d'une tragédie :

Le parjure est vertu quand on proscrit le crime.

L'application eut son effet ; car les quatre membres de la noblesse que j'ai déjà cités rentrèrent bientôt dans le sein de l'assemblée nationale, à l'exception du seul Bergasse, qui s'opiniâtra jusqu'à la fin à avoir raison contre toute l'assemblée.

Dans son discours, Louis XVI parla du jeune Dauphin de la manière suivante : « Je préparerai de bonne heure, dit-il, l'es-
« prit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les
« circonstances ont amené : je l'accoutumerai, dès ses jeunes
« années, à être heureux dans le bonheur des Français ; je l'ac-
« coutumerai à reconnaître, malgré le langage des flatteurs,
« qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpé-
« rience, et que la liberté ajoute un nouveau prix aux sentiments
« d'amour et de fidélité dont la France, depuis tant de siècles,
« donne à ses rois des preuves si touchantes. »

Il avait été nommé une députation pour aller sur-le-champ présenter au roi une adresse de remercîments. Elle s'empressa de venir rendre compte de sa mission dans la même séance. « Nous avons rencontré, dit M. Target, la famille royale qui venait au-devant de sa majesté. La reine nous a adressé ces paroles pré-

[1] Le vicomte de Mirabeau était en opposition directe avec son frère le comte. Autant l'un était factieux, autant l'autre était prononcé et même violent dans le parti royaliste. L'assemblée offrait alors le spectacle de plusieurs frères qui siégeaient dans les deux côtés opposés de la salle, entre autres le comte et le vicomte de Beauharnais. C'est ce qui fit dire avec assez de justesse, dans le temps, qu'un pays où l'on voyait tant de *frères ennemis ne devait pas tarder à devenir une Thébaïde.* W.

cieuses : *Je partage tous les sentiments du roi, et je m'unis de cœur et d'esprit à la démarche que son amour pour son peuple vient de lui dicter. Voici mon fils : je l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères, et je lui apprendrai de bonne heure à respecter la liberté publique et à maintenir les lois, dont j'espère qu'il sera le plus ferme soutien.* »

Ce discours et ces démarches avaient amolli le cœur de ces anthropophages. On aurait cru, après cette séance, que l'assemblée nationale se serait empressée d'entourer son roi et sa famille de toutes les marques de respect, d'amour, au moins de déférence : bien loin de là, ce fut le moment qu'elle choisit pour ordonner la publication du *livre rouge* ou *des dépenses secrètes*, et cela afin d'insulter le monarque, et de rendre la couronne odieuse au peuple. On se garda bien de faire connaître à la nation les motifs des bienfaits accordés, et de lui expliquer ceux qui l'avaient été au service, au besoin, à la naissance, à la faveur, à la reconnaissance : on ne voulait qu'exciter des mécontentements et des murmures. Cependant on ne fut pas médiocrement surpris de trouver les deux frères Lameth, deux des principaux démagogues de l'assemblée, portés pour soixante mille francs dans ce même *livre rouge*. C'était la somme que Marie-Antoinette avait consacrée a leur éducation. Ces messieurs, pesant leurs sentiments au poids de l'or, se crurent quittes de toute gratitude envers la reine, en empruntant cette somme de M. de Laborde, et en la faisant verser au trésor royal.

La liste des pensionnaires de l'État fut imprimée et distribuée successivement. Sa publication dura six mois. M. le duc de Polignac y parut pour une somme de quatre-vingt mille francs. Les débats, dans lesquels il fut outragé de la manière la plus scandaleuse, le contraignirent à publier, à Venise, un mémoire justificatif, dans lequel il prouva que tous les bienfaits, appointements et places dont il jouissait, pour pouvoir soutenir à la cour l'état de premier écuyer de la reine, et madame de Polignac celui de gouvernante des enfants de France, se montaient à deux cent quatre-vingt-onze mille francs, dont une partie encore leur avait été accordée comme indemnité, pour réparer les brèches qu'ils avaient faites à leur fortune particulière, afin de pouvoir

soutenir leur état à la cour, avant d'avoir obtenu les places et les pensions que la malignité leur reprochait avec tant d'acharnement [1].

Ce fut à peu près dans ce temps que mourut Joseph II. L'attachement que la reine portait à son auguste frère avait été dénoncé comme un crime. Elle fut obligée de dévorer en secret la douleur que lui causa la perte d'un parent aussi cher.

L'anniversaire du 14 juillet, jour de la prise de la Bastille, avait été fixé, par un décret rendu le 27 mai, pour une fédération générale de tous les Français; et il avait été ordonné à toutes les gardes nationales de toute la France, et à tous les corps de l'armée, d'assister, par députation, à cette fête civique.

Le duc d'Orléans choisit cette époque pour retourner d'Angleterre sans permission du roi, quoiqu'il n'eût passé dans ce pays que par ordre de sa majesté. Il prit la fédération pour prétexte de sa rentrée en France, sa qualité de député lui imposant, disait-il, le devoir d'y assister. Avant de quitter Londres, il adressa à M. de la Touche, son chancelier, aussi membre de l'assemblée, un mémoire qu'il lui ordonna de lire à la tribune : il y exposait que son séjour était désormais inutile en Angleterre pour le service du roi, et qu'il ne pouvait avoir égard aux représentations faites par un aide de camp envoyé par M. de la Fayette, pour lui faire entendre que les motifs qui avaient rendu son voyage nécessaire subsistaient encore, et que sa présence servirait de prétexte aux gens malintentionnés pour exciter les plus grands troubles. Après la lecture de cette lettre, M. de la Fayette répéta ce que son aide de camp avait dit de sa part au duc d'Orléans. L'assemblée, qui n'avait pas de raisons pour tenir le duc d'Orléans

[1] État des revenus de M. le duc et madame la duchesse de Polignac pendant le temps de leur plus haute faveur :

1° La place de premier écuyer de la reine, chevaux, livrées et appointements	50,000 f.
2° Le domaine de Fenestranges	70,000
3° La place de gouvernante des enfants de France	50,000
4° Pension sur le trésor royal	80,000
5° Direction générale des harras	12,000
	292,000 f.

Sur quoi il faut observer que ces bienfaits n'avaient été accordés à la maison de Polignac que depuis 1782 jusqu'en 1786, et qu'elle avait engagé précédemment pour 800,000 fr. de ses biens. W.

éloigné, passa à l'ordre du jour. Le prince arriva, et bientôt l'assemblée nationale et toute la France furent plus agitées que jamais. Le parti révolutionnaire lui-même se divisa, et forma deux nouveaux partis, qui, malgré qu'ils ne fussent séparés que par quelques nuances d'opinion, furent toujours, par la suite, plus acharnés l'un contre l'autre que contre les partisans de l'ancien régime.

Je vis le duc d'Orléans aux Tuileries, le premier jour qu'il reparut à la cour, à son retour de Londres. Dans sa première entrevue avec le roi, sa majesté lui dit ces paroles, qui peignent si bien son cœur : *Venez, monsieur; vous apprendrez à être bon Français.*

Certes Louis XVI avait bien raison : si jamais il y eut une occasion de se convaincre que le gros de la nation, loin d'être factieux, n'était composé que de bons Français, ce fut à cette fête nationale de la Fédération. Tous ces fédérés, à leur arrivée des provinces, demandaient à être présentés au roi; et, témoins des vertus de ce monarque et de son auguste compagne, ils rivalisaient d'empressement à leur payer un juste tribut d'admiration et d'éloges. M. de la Fayette, qu'on accusa dans le temps d'avoir provoqué cette fête pour s'y faire déclarer généralissime de toutes les gardes nationales du royaume, M. de la Fayette conduisait souvent des députations de ces fédérés, pour présenter leurs hommages au roi et à la reine [1]. Un chef des fédérés d'Anjou, M. Delaunay d'Angers, profita de la circonstance pour adresser à cette princesse un compliment très-flatteur. Ce M. Delaunay fut, dans la suite, membre de la convention, où il oublia son compliment à la reine, pour se mettre dans les rangs de ses plus impitoyables persécuteurs.

Je fus témoin de cette cérémonie. Je n'en ferai point la description; on la trouve partout. Je vis cinq cent mille personnes, réu-

[1] Il est nécessaire de relever l'inexactitude de ces assertions. Il est bien vrai que les 14,000 hommes envoyés par les quatorze millions de gardes nationales étaient chargés de nommer M. de la Fayette généralissime des gardes nationales du royaume; les discours de ces fédérés ne laissent aucun doute à cet égard. Mais comme M. de la Fayette avait provoqué un décret qui fut en effet rendu sur sa proposition, et d'après lequel on ne pouvait commander la garde de plus d'un département, il ne peut être accusé d'avoir voulu les commander toutes.

Fs. B.

nies dans un cirque imposant, lever le bras au même moment pour jurer d'être fidèles à la loi et au roi. Il faisait un temps horrible; mais plus la pluie tombait avec force, plus les éclats de joie et les danses semblaient se ranimer. Enfin les nuages se dissipèrent, la cérémonie religieuse s'exécuta avec ordre et calme, le roi s'avança d'un pas majestueux vers l'autel de la patrie, aux acclamations de *vive le roi* [1]! M. le duc d'Orléans, qui était dans l'enceinte des députés, dut s'apercevoir, au silence qui régnait autour de lui, et à celui avec lequel il avait été accueilli à la procession de l'assemblée, depuis les Tuileries jusqu'au champ de Mars, qu'il n'était pas populaire dans cette journée. Déjà, à son apparition au château, le dimanche précédent, il avait eu des preuves non équivoques, dans les appartements qui précédaient ceux de sa majesté, que sa présence dans ces lieux n'était pas agréable.

Cependant, sur la dénonciation des crimes des 5 et 6 octobre, par le comité des recherches de la commune, de concert avec le comité des recherches de l'assemblée nationale, tout composés de *patriotes* et de *révolutionnaires*, l'assemblée avait institué depuis six mois le Châtelet pour informer des crimes qui avaient été commis, les juger et les faire punir. L'instruction se suivait, lorsque le duc d'Orléans revint à Paris. Ce fut dans cet intervalle que Marie-Antoinette dit, à la députation qui était venue aux Tuileries pour recueillir de sa bouche les informations qu'elle pouvait donner sur ces journées : « Je ne serai jamais délatrice d'aucun de mes sujets : j'ai tout vu, j'ai tout su, et j'ai tout oublié. » Tout ce que l'antiquité nous a conservé de réponses magnanimes est à peine comparable à cet acte de générosité.

Le Châtelet ayant acquis un corps de preuves qui lui parut suffisant pour mettre en accusation le duc d'Orléans et Mirabeau, envoya un de ses membres en faire le rapport à l'assemblée, une loi nouvelle portant qu'aucun des députés ne pourrait être mis en jugement sans un décret exprès. Le ton emphatique avec lequel

[1] C'est une erreur. Le roi prêta serment de sa place, sur un signal fait de l'autel. Les députés le prêtèrent pareillement de leur place. M. de la Fayette fit le sien sur l'autel, au nom des gardes nationales, et ce serment fut répété par les fédérés et tous les spectateurs.
F^s. B.

M. Boucher d'Argis, rapporteur du Châtelet, commença son rapport, par un vers d'une tragédie [1],

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur!

indisposa contre lui l'assemblée et les tribunes. Le rapport étant imprimé ainsi que les dépositions, l'assemblée crut y apercevoir seulement un projet de faire déclarer le duc régent du royaume : mais la liaison de ce projet avec l'irruption des brigands du 6 octobre au matin, et le massacre des gardes du corps, ne lui parut pas suffisamment démontrée pour laisser mettre ces deux députés en accusation. D'ailleurs, Mirabeau ne manqua pas d'observer que ce n'était pas le procès du 6 octobre qu'on voulait faire, que c'était celui de la révolution ; qu'on se proposait d'entretenir les haines et les vengeances, de provoquer les alarmes, les soupçons dans le royaume entier, en lui présentant la révolution comme liée à toutes sortes de crimes ; de répandre enfin dans l'Europe une profonde horreur pour une révolution qui serait peut-être un jour celle du monde entier.

La majorité de l'assemblée nationale, effrayée par le mot seul de procès fait à la révolution, mit promptement fin aux débats de cette procédure, en déclarant qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre le duc d'Orléans et Mirabeau ; et les révolutionnaires n'oublièrent pas le rôle que M. Boucher d'Argis avait joué dans cette affaire ; car il fut, par la suite, un des premiers qui tomba sous la hache de la terreur.

Ainsi se termina cette procédure, sollicitée par des hommes qui, eux-mêmes, étaient du parti qu'on appelait le parti du Palais-Royal ; qui étaient du nombre de ceux qui avaient poussé la populace de Paris à Versailles, corrompu le régiment de Flandre et insulté les gardes du corps, et qui depuis s'en sont vantés, comme d'autant d'actes de patriotisme. Le Châtelet n'ayant

[1] Comme les résultats ne répondirent pas à l'annonce de M. Boucher d'Argis, et que *ce secret plein d'horreur* continua d'être couvert d'un voile épais, on fut généralement indisposé contre lui. On l'accusa d'avoir parlé avec trop de légèreté. Mais son courage et son caractère bien connu font présumer qu'on changea de système ; qu'on fut effrayé de la vérité, et qu'on prit une marche différente de celle que d'abord on avait adoptée.

Fs. R

point voulu agir selon leurs vues, ils le firent considérer comme un tribunal infâme, dévoué à l'aristocratie; ils l'accusèrent d'avoir voulu faire le procès à la révolution, lui imposèrent silence, et l'anéantirent. Mais la majorité de l'assemblée n'ensevelit ces crimes dans l'oubli que par intérêt ou par peur, et Marie-Antoinette eut la gloire de les avoir oubliés par grandeur d'âme. Et comment n'auraient-ils pas défendu cette révolution, et les crimes qu'elle enfantait? La révolution était, pour tous ces législateurs pirates, une prise d'une valeur sans bornes. Depuis les terres jusqu'aux plus petits emplois, tout allait être partagé. Chacun en attendait une part, proportionnée à l'acharnement qu'il mettrait à la préserver de toute attaque. Déjà les mots *égalité* et *les droits de l'homme* étaient abandonnés à quelques fanatiques de philosophie; les vrais révolutionnaires avaient commencé le pillage.

Du moment que les biens du clergé eurent été déclarés nationaux, il fallut s'occuper sur-le-champ du moyen de les vendre, afin d'en partager aussitôt la valeur. Mais comme cette vente devait entraîner des longueurs, on prévint les délais; on créa un papier-monnaie ayant un cours forcé, dont le remboursement était hypothéqué sur la vente des biens dits *nationaux*. Ces mêmes hommes, qui devaient faire oublier les Colbert et les Sully, n'imaginèrent rien de mieux, pour remédier au désordre des finances, que de créer quatre cents millions d'assignats. En vain on leur représenta de tous côtés que c'était renouveler le système qui avait manqué perdre la France au commencement du siècle; qu'on allait faire disparaître le numéraire, et écraser le change de la France avec l'étranger; qu'une fois le papier-monnaie dans la circulation au lieu des espèces, on ne pourrait plus s'arrêter; qu'une émission en amènerait une autre; que ce système produirait infailliblement des banqueroutes continuelles, et enfin une catastrophe générale : on représentait comme ennemis de l'État tous ceux qui osaient faire la plus légère opposition aux volontés d'un des côtés de l'assemblée nationale. Ce même Mirabeau, qui avait dit, au commencement de l'assemblée, que des émissions de billets de caisse, de faibles emprunts, de médiocres anticipations étaient autant d'impôts mis le sabre à la

main, disait alors fièrement, au sujet de ce nouveau papier-monnaie, « que partout où se placerait un assignat, il se placerait un ami de la révolution. » Il aurait pu dire, avec plus de vérité encore, que partout où se placerait un ami de la révolution, les assignats viendraient se placer en foule. En effet, peu de temps après la première émission de ce papier révolutionnaire, l'on vit une pluie d'or tomber de cet homme, dont tous les partis courtisèrent la cupidité : ce fut à qui l'aurait. On ne lui donnait pas la peine de préparer ses motions et ses harangues, on les lui fournissait toutes faites ; il n'avait qu'à les lire à la tribune [1].

Les juifs, la cour d'Espagne, les agioteurs, les compagnies de commerce, la cour elle-même à la fin, tous achetèrent et payèrent fort cher l'éloquence et l'influence de Mirabeau [2].

[1] « Le comte de Mirabeau, dit M. de « Lévis, prononça à la tribune de l'as- « semblée nationale un assez grand nom- « bre de discours écrits : plusieurs rap- « ports sur des objets intéressants portent « aussi son nom. Il est certain que la « plupart de ces pièces ne sont pas de « lui : on nomme l'auteur de l'adresse « aux troupes, du discours sur le *veto*, « du rapport sur les monnaies. Il y a « apparence qu'il corrigeait ces mor- « ceaux comme les grands peintres re- « touchent ceux qui sortent de leurs « atellers. Dans tous les cas, rien ne « prouve mieux, à mon gré, la supério- « rité de cet homme extraordinaire, que « ce nombre d'écrivains distingués qui « s'empressaient de lui prêter leurs plu- « mes. Les talents s'attachent au génie « par un attrait semblable à celui qui, « dans la nature, retient les satellites « dans l'orbite des grands astres. »

Dans le commencement de la tenue des états, on envoyait à Mirabeau des mémoires. Nous en trouvons la preuve dans la *Tactique des assemblées législatives*, par Dumont (t. I, p. 19). Voici ce que dit ce publiciste : « L'assemblée nationale, ayant reconnu par expérience l'impossibilité de marcher avec les vieilles formes, et la nécessité de se donner un règlement de police, chargea un comité de rédiger à la hâte cette législation, qui devait régler les procédés des législateurs eux-mêmes. Le comte de Mirabeau présenta à ce comité un mémoire qu'on lui avait envoyé de Londres. C'était un simple narré des faits, un simple exposé des formes suivies par le parlement britannique sur la manière de proposer les matières, de les accorder, de délibérer, de recueillir les votes, de créer des comités, etc. Ce mémoire fut admis sur le bureau ; mais un des membres, croyant l'honneur national blessé par cette instruction étrangère, répondit à M. de Mirabeau : « Nous ne voulons rien des Anglais ; nous ne devons imiter personne. »

Ce serait manquer de bonne foi, que de tirer de faits pareils des inductions contre le talent de Mirabeau, qui ne parut jamais avec plus d'éclat que lorsque, dans des moments d'inspiration, il s'appropriait les idées qu'il avait recueillies, sur différentes matières, dans la conversation des hommes les plus éclairés ; et quoique, parfois, on lui fournît des discours tout faits, on ne lui donnait souvent que des notes ; et ces notes mêmes, on les lui faisait passer pendant qu'il était à la tribune. « J'ai vu souvent M. de Mirabeau, dit l'auteur de la *Tactique des assemblées législatives*, allant à la tribune, et dans la tribune même, recevoir des notes, qu'il parcourait de l'œil sans s'interrompre, et qu'il enchâssait quelquefois avec de plus grandes, et dans la suite de son discours. Un homme d'esprit le comparait à ces charlatans qui coupent un ruban en pièces, le mâchent un moment, et font sortir de leur bouche le ruban tout entier. »

Fs. B.

[2] Les libéralités de la cour mettaient

Je vis alors cet homme, qui, avant la révolution, était obéré de dettes, acheter un fort bel hôtel dans le quartier le plus à la mode de Paris, le meubler magnifiquement, devenir propriétaire de la riche bibliothèque du comte de Buffon, et se livrer à des dépenses extravagantes, sans qu'aucun des puritains de la révolution le trouvât mauvais. « Il a bien volé, disait le bas peuple; mais il l'a bien gagné. »

La suppression totale de l'ordre de la noblesse, et des titres qui décoraient et distinguaient les anciennes familles de la monarchie, suivit de près la confiscation des biens du clergé, et précéda de peu la confiscation des terres des nobles. M. Necker essaya en vain d'élever encore la voix contre cette suppression, qui fut décrétée dans une orgie nocturne : il parla dans le désert. Le roi fut obligé de la sanctionner, et de signer, de sa main

le comte de Mirabeau en état de faire les dépenses dont parle Weber avec humeur : il acheta la bibliothèque de Buffon cent mille écus ; un hôtel situé dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, et la terre du Marais, près d'Argenteuil. C'est là qu'il réunissait ceux qui voulaient réaliser avec lui la grande idée d'une monarchie constitutionnelle. Cette terre est devenue depuis la propriété de M. le duc Decrès, qui y a fait beaucoup d'embellissements. La succession de Mirabeau fut, malgré tous les dons qu'il avait reçus, entièrement absorbée par les dettes. « Les passions violentes, dit l'auteur de sa notice dans la *Biographie universelle*, avaient saisi Mirabeau dès son enfance. Les besoins de l'amitié, les transports de la gloire, le délire des sens, se disputèrent son âme énergique. Des rigueurs multipliées le révoltèrent et l'auraient perverti, si une bonté de cœur innée n'eût tempéré les effets de cette haute énergie, et si des mouvements droits et généreux, dont il était facile de faire des vertus, ne l'eussent ramené des nombreux écarts qu'il appelait lui-même *l'infamie de sa jeunesse*. Doué d'une audace persévérante, il apporta aux états généraux une volonté forte de limiter l'arbitraire dont il avait été victime. Le mépris avec lequel les ministres avaient accueilli ses ouvertures le jeta dans des voies hostiles. Peu scrupuleux sur les moyens, il effrayait par son immoralité ceux à qui ses étonnantes facultés donnaient déjà de l'ombrage. *La petite morale tue la grande*, répétait-il souvent ; et, dans sa conduite, *la grande* cédait presque toujours à ses calculs personnels. M. Malouet prétend qu'il voulait une constitution libre, mais en même temps fortement prononcée dans les principes monarchiques; et que l'éloignement que lui montrèrent les ministres, et les préventions qu'on avait contre lui, l'entraînèrent à beaucoup d'excès. Ses intentions furent enfin révélées dans une lettre qui devait être mise sous les yeux de Louis XVI. Il y dit qu'il ne voudrait pas avoir travaillé seulement à une vaste destruction. Puisqu'il ne lui fut pas donné de montrer sa force en luttant contre la tendance factieuse qu'il avait autrefois suivie, et d'appliquer les ressources de son génie à un système de stabilité, on peut dire qu'on ne le connaît point tout entier. »

On voit que si les ministres n'avaient pas reçu ses avances avec mépris, Mirabeau aurait défendu le trône, au lieu de l'ébranler. On eut recours à lui quand il n'était plus temps, et quand il fallait, non plus prévenir le mal, mais le réparer. M. le duc de Lévis observe judicieusement, dans ses *Souvenirs*, que le gouvernement, *avec sa maladresse ordinaire*, *voulait forcer* Mirabeau à se ranger *ouvertement* de son côté ; et que *c'était lui faire perdre inutilement son ascendant et sa popularité*. Peut-être un jour celui qui écrit ces lignes donnera-t-il des détails ignorés et fort curieux sur Mirabeau.

Fs. B.

royale, que lui-même n'était plus noble. Ceux des membres de l'assemblée qui détruisaient ainsi l'ordre le plus illustre de l'État savaient bien qu'un grand pays ne peut se passer d'une noblesse : mais ils prévoyaient que, tôt ou tard, ce seraient eux qui se substitueraient à la caste qu'ils anéantissaient ; qu'une nouvelle ère daterait de la révolution, et que, formant entre eux une confraternité de criminels, ils formeraient incessamment une nouvelle pairie de France ; et l'événement a justifié leur prévoyance [1].

Tandis que l'assemblée nationale détruisait ainsi la pairie et la noblesse de France, les soldats, agissant sur le même principe, se mirent partout en insurrection contre leurs officiers. La sédition éclata dans la ville de Nancy avec un caractère effrayant.

Trois régiments se révoltèrent à la fois : les régiments du Roi, de Châteauvieux, suisse, et de Mestre de camp, cavalerie. Le roi fit marcher, au nom de la loi, M. le marquis de Bouillé avec huit mille hommes, tant de troupes de ligne que de la garde nationale de Metz, pour réprimer les séditieux. Les portes de Nancy étaient gardées par le régiment de Châteauvieux, qui osa faire une décharge de mousqueterie sur les troupes du roi. La petite armée de M. de Bouillé riposta par un feu terrible, et fondit sur les soldats de Châteauvieux, qui furent forcés de plier. C'est à cette affaire qu'on vit un jeune officier breton, du nom de Désilles, voulant empêcher l'effusion du sang et ramener les esprits à la subordination, se jeter au-devant de la bouche d'un canon auquel les factieux allaient mettre le feu, et recevoir la mort pour prix de son zèle et de sa loyauté. On vit, par la suite,

[1] Il règne, dans ce passage, de l'aigreur et de l'injustice. Ceux qui contribuèrent à la destruction de l'ordre de la noblesse ne pouvaient alors songer à *former incessamment une nouvelle pairie*. Une institution de ce genre suppose une monarchie, et l'on ne pensait qu'à renverser celle qui existait à l'époque dont il est question. Prétendre ensuite que lorsqu'on forma longtemps après une pairie, elle fut composée d'*une confraternité de criminels*, c'est heurter le bon sens et la vérité. Parmi ceux à qui elle fut donnée, il n'en est presque aucun qui ne se recommandât, soit par de brillants faits d'armes, soit par des services administratifs, soit enfin par une célébrité justement acquise dans les lettres ou dans la magistrature. S'il est juste et prudent d'accorder, dans la pairie, une part aux anciens souvenirs, il n'est pas moins équitable et moins sage d'élire surtout à cette haute dignité ceux que distinguent personnellement un grand mérite et de grandes actions.

Fs. B.

ces soldats rebelles conduits en triomphe, et la famille entière du brave Désilles porter la tête sur l'échafaud.

M. Necker avait fait encore un léger effort pour détourner le coup qu'on voulait porter à la monarchie, par la publication du livre rouge : il publia un livre, pour démontrer l'inconvenance et la futilité de cette publicité ; mais toutes ses tentatives n'aboutissant plus qu'à lui faire voir son impuissance, honteux, mortifié, désabusé sur son influence, il prit la détermination de quitter le théâtre de la révolution. Il disparut sans bruit, en écrivant à l'assemblée nationale qu'il lui laissait pour otage une somme de deux millions tournois, qu'il avait autrefois déposée au trésor royal comme un cautionnement de sa probité et de son désintéressement. Il se contentait de redemander une somme de quatre cent mille francs, qui lui était nécessaire pour arranger ses affaires. L'assemblée nationale la lui accorda sans hésiter, se regardant fort heureuse d'être débarrassée à jamais des leçons de morale que cet homme morose et inconséquent venait lui offrir de temps en temps avec *respect*. M. Necker, en laissant ainsi une proie à piller après son départ, témoignait aux brigands de la révolution qu'il connaissait fort bien leur caractère. C'est ainsi que l'on voit, dans certains pays, les voyageurs faire, avant de partir, la bourse des voleurs de grand chemin. M. Necker, pour assurer son émigration, jeta sa bourse aux enragés, et put partir en paix. Il quitta Paris; et son départ ne fit pas même une nouvelle.

Pour revenir à Mirabeau, le comte de la Marck et le comte de Montmorin consommèrent, pour la cour, l'acquisition de ce héros populaire. La reine eut une très-grande part à cette importante négociation [1]. Convaincue de l'impuissance des gens

[1] La cour et Mirabeau, ayant un égal intérêt à ne pas laisser trace de ces négociations, on sent qu'il eût été impossible d'en donner des preuves positives, sans les pièces trouvées dans l'armoire de fer. Cependant ceux qui ont joui de la confiance et de l'amitié du célèbre orateur ont gardé le souvenir d'une anecdote qu'ils lui ont entendu raconter à lui-même. La voici : A l'époque où Mirabeau entra en pourparler avec la cour, il obtint une audience de la reine. Après avoir fait part à cette princesse de ses vues, de ses espérances, de ses moyens de succès, au moment de la quitter, il lui dit : « Madame, quand l'impératrice « votre auguste mère admettait un de ses « sujets à l'honneur de sa présence, elle « ne le congédiait jamais sans lui donner « sa main à baiser. » A ces mots, la reine, d'elle-même et avec cette grâce qui accompagnait toujours ses moindres

honnêtes et vertueux pour rétablir la monarchie dans les circonstances extraordinaires où l'on était placé, elle pensa, avec raison, que les mêmes scélérats qui avaient eu le talent et l'audace de faire le mal connaissaient seuls les moyens de le guérir, et en auraient peut-être la faculté. Elle détermina donc le roi à recevoir et à bien payer les secours de Mirabeau. L'on avait droit d'en attendre d'heureux résultats, lorsque la mort imprévue de ce célèbre orateur vint, au bout de trois mois, détruire toutes les espérances qu'il avait fait concevoir. Déjà il avait affronté les fureurs populaires, en soutenant les principes de la monarchie lors de la discussion sur le droit de faire la guerre et la paix. Déjà il avait vu sur la terrasse des Feuillants la corde destinée à le pendre à un arbre des Tuileries, s'il ne votait pas pour donner ce droit au peuple; et cette menace ne l'avait pas empêché de voter contre, après avoir proféré cette phrase mémorable : « Qu'il savait bien qu'il n'y avait qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne. » Une autre fois, montrant du geste les grands révolutionnaires assis du côté gauche de l'assemblée, dans la partie qu'on appelait, tantôt le Palais-Royal, tantôt l'Enfer, tantôt la Montagne, il ne craignit pas de déclarer, sur un débat qui s'était élevé à l'occasion d'une phrase du président, dans laquelle on prétendait qu'il distinguait le serment constitutionnel de celui fait au roi : « Qu'il combattrait toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, dans quelque système que ce fût, et dans quelque partie du royaume qu'ils osassent se montrer [1]. » Il voulait absolument que le roi s'éloignât de Paris; il avait fait plusieurs plans à ce sujet, et il en garantissait la réussite; mais, soit que sa constitution, altérée par des débauches sans nombre, ne pût pas résister aux orgies auxquelles sa fortune nouvelle lui permit de se livrer; soit que les factieux qu'il avait dénoncés craignis-

gestes, lui présenta sa main. « Ce baiser-« là sauve la monarchie, » s'écria fièrement Mirabeau, transporté de l'honneur qu'il venait d'obtenir.

Fs. B.

[1] Mirabeau n'avait jamais fait un grand cas des talents des membres de l'assemblée nationale. Un jour, se trouvant chez un libraire avec un ami qui invectivait une tierce personne, en lui disant qu'elle était stupide comme l'assemblée nationale de ce matin, il lui répondit, en présence d'un nombre de personnes : « De ce matin! Et pourquoi dater? »

W.

sent de lui voir réunir les fragments de la couronne qu'ils avaient brisée ensemble, et qu'en conséquence sa fin eût été avancée par le poison, ainsi que le docteur Cabanis, son médecin, le dit hautement [1], il commençait son œuvre de la restauration du pouvoir monarchique. Sa pompe funèbre offrit le plus singulier des spectacles de la révolution [2]. Ce qui la distingua fut moins la clôture des spectacles que l'on avait ordonnée, et la magnificence du cortége qui accompagna ses restes au Panthéon, que la réunion de tous les partis qui marchaient pêle-mêle à sa suite, le regrettant tous, les uns, pour les services qu'il avait rendus à la révolution, les autres, pour le bien qu'ils en attendaient. On eût dit que tout le monde prévoyait l'anarchie que devaient causer les petites passions de ses successeurs, et qu'on sentait alors le besoin d'une tête et d'une main puissante qui aurait pu la prévenir. Quelques semaines de dévouement et de retour à la loyauté effacèrent sur-le-champ quarante-six années de scandales de tout genre, de même qu'un instant de calme fait oublier les plus horribles tempêtes. Telle est la force de la fidélité, telle est l'influence des vrais principes! La mort servit heureusement la gloire de Mirabeau. Le moment était arrivé où il

[1] Le docteur Cabanis n'a jamais tenu un pareil propos; et l'ouverture du corps de Mirabeau a démenti ces bruits calomnieux, dont Weber se fait l'écho avec une inconcevable légèreté.

Fs. B.

[2] Le cortége occupait plus d'une lieue, et Cerutti prononça l'oraison funèbre de Mirabeau. Son dernier triomphe à l'assemblée avait été le décret relatif à l'exploitation des mines, qu'il enleva après avoir parlé cinq fois pendant la discussion. L'effort qu'il fit l'épuisa, parce qu'il était à peine convalescent, il tomba gravement malade. Sa porte fut assiégée par des hommes de toutes les opinions. D'heure en heure on publiait un bulletin. On sentait la perte que l'on allait faire, parce que celle d'un grand talent fait taire les passions. L'amitié, les affaires publiques occupèrent ses derniers moments. L'intérêt qu'il inspirait généralement lui donnait un noble orgueil. « Il avait, dit le duc de Lévis, la conscience de sa supériorité, et quelquefois il s'exprimait avec une naïveté qui choquait la médiocrité et l'envie. Dans ce moment solennel où la vérité recouvre tous ses droits, au lit de la mort, il dit à son valet de chambre, qui lui soutenait la tête : « Hélas! tu portes la plus forte tête de France! » Et cette phrase, qui paraît si orgueilleuse, était accompagnée de regrets sincères sur la triste situation où il laissait sa patrie. Peu de temps auparavant, je lui avais entendu dire, avec l'expression de la douleur la plus vraie : « Nous périssons, et nous n'aurons pas même les tristes honneurs de la guerre civile : la France meurt par la dissolution. »

Étant à l'extrémité, il fit venir M. de Talleyrand, avec lequel il s'était brouillé par sa faute. Ils se réconcilièrent. Mirabeau mourut le 2 avril 1791. Son corps fut ouvert, et l'on n'y trouva aucune trace de poison. Il était épuisé par l'excès des plaisirs et par les fatigues de la vie la plus agitée. Il n'avait que quarante-deux ans.

Fs. B.

allait opposer sa popularité et son énergie au torrent qu'il avait lui-même fait déborder sur la France. Il est douteux qu'il eût eu assez de forces pour pouvoir lui mettre un frein; mais il l'avait entrepris, et cela suffit [1].

La cour n'avait plus pour soutien et protecteur que M. de la Fayette et l'état-major de la garde nationale. Mais le zèle de ces messieurs était si tiède et leurs prétentions si exclusives, qu'ils ne pouvaient inspirer une grande confiance aux amis du roi. Plusieurs de ceux-ci s'étaient rassemblés, au commencement de 1790, dans une espèce de club ou société littéraire, qu'ils avaient formé sous le non de *Salon français*. La populace et la garde nationale les accablèrent de persécutions et d'injures, et, malgré les grands principes de liberté, les forcèrent de se séparer, après les avoir assiégés dans le local qu'ils avaient choisi pour lire les feuilles publiques. Un autre club, formé par les députés du parti intermédiaire de l'assemblée, qu'on appelait les *impartiaux*, les *indépendants*, ou les *monarchistes*, et dont M. de Clermont-Tonnerre était président, fut encore dénoncé, poursuivi et dissous par les jacobins, qui montrèrent plus de haine pour ce club que pour la réunion des royalistes francs dont je viens de faire mention. La garde nationale laissa encore la populace chasser à coups de pierres les membres de ce club du lieu de leurs séances.

Lorsque le chef de la garde nationale avait si peu d'influence sur sa troupe, il était tout naturel que les amis du roi, que d'anciens serviteurs de la famille royale, des gentilshommes accourus à Paris pour éviter les persécutions auxquelles ils étaient en butte dans leurs provinces, il était tout naturel, dis-je, que ces loyaux royalistes conçussent des inquiétudes sur la sûreté du château. On en voyait ordinairement un grand nombre

[1] Voici quel était le projet de Mirabeau, si l'on en croit des témoins bien instruits. Le roi, sorti de Paris et rendu vers la frontière, y aurait trouvé une armée française, rassemblée par les soins de M. de Bouillé ou de tout autre général. Après avoir annulé la constitution de 1791, Louis XVI en eût accordé une autre, dont Mirabeau lui-même eût posé les bases. De nouveaux états généraux auraient été convoqués, et l'on eût proclamé Mirabeau premier ministre. « Qu'ils partent! disait-il; moi, je reste à Paris pour leur en ouvrir le chemin, s'ils tiennent leur serment. — Mais s'ils y manquent, lui dit un de ses amis, que ferez-vous? — S'ils y manquent, je les f..s en république. »

Fs B.

dans les appartements. Il était difficile qu'un rassemblement pareil se fît sans qu'il se commît quelque indiscrétion. Je dois ici donner quelques détails sur l'origine de la dénomination des *chevaliers du poignard*, qui fut donnée aux personnes qui allaient faire leur cour au château.

Un gentilhomme de province, âgé de plus de soixante ans, le chevalier *de Court*, étant allé, très-simplement vêtu, faire sa cour au roi, cachait sous son habit un petit couteau de chasse, qu'il était accoutumé à porter ainsi de tout temps, au lieu d'épée. Un homme de la garde nationale soldée, ayant aperçu le bout de ce couteau de chasse, arrêta ce gentilhomme, sous prétexte qu'il portait un poignard; et cette méprise, qui fut reconnue dans l'instant, donna néanmoins lieu, aux ennemis de la cour, de dire qu'il existait une compagnie de chevaliers du poignard. Telle fut l'origine et la cause de l'événement qui suit :

Au mois de février 1791, des bruits sourds, des attroupements journaliers, des propos des *clubistes*, firent connaître aux amis du roi que les jacobins méditaient quelque grand coup, et cherchaient encore à soulever le peuple. On savait qu'ils se plaignaient de ce que non-seulement les jours de cour, qui étaient les jeudis et les dimanches, il y avait une très-grande affluence de personnes en habit noir au château des Tuileries, mais qu'il y en avait même les autres jours de la semaine. Leurs émissaires ajoutaient que si ces personnes étaient toutes de service, le roi avait beaucoup trop de serviteurs; et que si c'était des étrangers, cette exactitude à s'y rendre aux mêmes heures, avec le même habillement, et en si grand nombre, cachait quelque projet. Ils cherchaient ainsi à donner le change sur les desseins sinistres qu'ils méditaient eux-mêmes.

En effet, nous avions connaissance d'un complot pour enlever la personne de la reine, la séparer du roi, l'enfermer au Luxembourg, et faire sanctionner ensuite cet attentat par l'assemblée nationale, au moyen d'une insurrection populaire, ainsi qu'on lui avait déjà fait sanctionner les attentats du 5 octobre. Nous avions soin de nous rendre auprès de la famille royale, pour prévenir, autant qu'il dépendait de nous, cette nouvelle atrocité. Les jacobins, irrités des précautions que nous

prenions pour faire échouer leur projet, résolurent de dissiper nos rendez-vous, et répandirent dans cette intention les bruits dont j'ai déjà parlé.

Dans le courant de la journée du 28 février, une multitude innombrable rassemblée par Santerre, le héros du faubourg Saint-Antoine, s'étant portée le matin au donjon de Vincennes pour le détruire, et M. de la Fayette ayant marché à la tête de la garde nationale pour arrêter ce désordre [1], nous conçûmes les plus vives inquiétudes pour le moment du retour de ce double assemblage de factieux. Nous crûmes que le moment où la conjuration devait éclater était arrivé; nous nous trouvâmes au nombre d'environ trois cents au château. A huit heures du soir, la garde soldée revint de Vincennes, après avoir arrêté plusieurs mutins et dissipé le rassemblement. Comme nous la vîmes reprendre ses postes pour la garde du château, nous nous retirâmes tranquillement; mais, à mesure que les personnes qui étaient chez le roi sortirent des appartements, elles furent arrêtées, visitées, désarmées, frappées, et jetées au bas de l'escalier, par les grenadiers de cette même garde soldée [2].

Quelques officiers de la garde nationale bourgeoise ayant vu maltraiter plusieurs personnes de la cour, furent indignés de la brutalité de cette garde soldée, et allèrent sur-le-champ en informer le duc de Brissac, ancien gouverneur de Paris, et capitaine colonel des Cent-Suisses, et M. le duc de Villequier, l'un des quatre premiers gentilshommes de la chambre du roi, loyal chevalier, qui, depuis le commencement de la révolution

[1] Nous sûmes depuis que cette insurrection, dirigée par la faction d'Orléans, avait pour but de faire mettre par le peuple le brasseur Santerre à la tête de la garde nationale, à la place de M. de la Fayette. W.

[2] Voici quelques circonstances omises par Weber, et qu'il est bon de rappeler. M. de Villequier, en sa qualité de premier gentilhomme de la chambre, avait la faculté de distribuer des cartes d'entrée pour le château des Tuileries. Des cartes, dans tous les temps, se sont toujours délivrées avec légèreté et sans précautions. Trois cents personnes munies de cartes pénétrèrent dans l'intérieur du château. La plupart étaient venues des départements. Ce grand nombre de visages inconnus causa de l'inquiétude à la garde nationale. Les trois cents porteurs de cartes furent obligés de sortir, après avoir déposé leurs armes dans des armoires. Le général la Fayette était alors à Vincennes. A son retour, on lui apprit ce qui s'était passé. Il adressa des reproches à ceux qu'il appela, dans son ordre du jour, *les chefs* de la domesticité, et se fit apporter les armes, parmi lesquelles il y avait des couteaux de chasse et quelques poignards, ce qui fit désigner les trois cents par la dénomination de *chevaliers du poignard*.

Fs. B.

jusqu'à ce jour, n'a cessé, ainsi que M. le duc de Piennes, son fils, de donner des preuves de fidélité et de dévouement à ses maîtres. Ces deux seigneurs allèrent aussitôt faire part au roi de ce qui se passait.

Sa majesté s'empressa de sortir de son appartement, et dit à ceux qui étaient encore dans le salon des nobles : « Messieurs, « je suis vivement touché de l'intérêt sincère que vous prenez « à ma personne, et je vous remercie du fond de mon cœur : « mais votre présence donne de l'inquiétude à la garde nationale ; « elle ne veut plus souffrir auprès de moi d'autres défenseurs : « comme elle pourrait redouter que vous soyez armés, et même « que vous sortiez du château avec vos armes, vous n'avez qu'à « les déposer ici. »

Le roi s'étant retiré, le duc de Villequier, au nom de sa majesté, donna ordre au valet de chambre ordinaire de vider deux commodes près de l'appartement, afin d'y mettre les armes. Les choses ainsi disposées, tout le monde se retira, non sans avoir été fouillé par la garde soldée.

Vers les onze heures du soir, une nouvelle troupe de soldats ivres de cette même garde se présenta dans les appartements, força le valet de chambre du roi de lui remettre les armes qui venaient d'être déposées, les emporta toutes, et les vendit le lendemain à vil prix. Les journaux des jacobins publièrent, le jour suivant, que les *chevaliers du poignard* avaient été chassés du château à coups de crosse et à coups de pied.

J'étais chez le roi à l'heure de cette expédition scandaleuse. La forme de mes pistolets m'ayant permis de les cacher dans ma ceinture, je sortis par le petit escalier de la reine avec le chevalier de Sainte-Preuve, capitaine de dragons, M. de Gasville, exempt des gardes de la porte, et quelques autres personnes qui prirent la même précaution.

Nous fûmes arrêtés par douze chasseurs de la garde soldée. L'officier s'avança, et nous demanda poliment *si nous avions des armes*. D'après notre réponse, qui fut négative, il nous dit qu'il n'en doutait point ; mais qu'il avait ordre de nous visiter. Dans le même instant, sans attendre notre réponse, il se baissa, eut l'air de tâter nos poches, et nous laissa passer au travers de

deux rangs de soldats, qui ne se permirent ni gestes ni propos outrageants.

Le roi tomba dangereusement malade quelques jours après que cet outrage eut été commis dans son palais. Les cœurs n'étaient pas tous gangrenés. Les expressions de l'intérêt que la nation prit à la santé de son roi furent si vives et si multipliées, que l'assemblée nationale, qui ne désapprouvait aucune des insultes que la populace et les journaux faisaient à ce prince, crut devoir décréter qu'il serait chanté un *Te Deum* solennel pour sa convalescence, et qu'elle y assisterait en corps. Le maire de Paris et le président de l'assemblée vinrent féliciter sa majesté à cette occasion.

La cause de la maladie du roi provenait autant de l'excès de chagrin que lui causaient tous les malheurs qu'il ne pouvait empêcher, que par la stagnation des humeurs, engendrée par le défaut absolu de mouvement. Ce prince, qui avait été accoutumé toute sa vie à des exercices violents que sa constitution nécessitait, n'en faisait plus d'autre, depuis six mois, que d'aller dès le matin, le long de la terrasse de l'eau, voir son fils. Ce jeune prince passait toutes les matinées chez l'abbé Davault, son *instituteur,* pour lequel on avait arrangé un petit appartement dans celui des pavillons des angles des Tuileries qui termine cette terrasse. C'était là la promenade ordinaire du roi; encore fallait-il qu'elle fût terminée avant midi, parce qu'à cette heure les portes des Tuileries étaient ouvertes au public.

Les médecins du roi lui ayant conseillé d'aller, pendant sa convalescence, prendre l'air de la campagne, la cour fit ses dispositions pour aller passer à Saint-Cloud les premiers jours du printemps. Tous les préparatifs de ce voyage furent publics; mais la faction, qui ne négligeait aucune occasion d'alarmer le peuple et d'entretenir la fermentation, répandit le bruit que ce voyage cachait un projet d'émigration de la famille royale. On alla jusqu'à dire que l'indisposition que le roi venait d'essuyer n'était qu'une feinte pour prétexter la nécessité d'un changement d'air, et fournir à la famille royale des moyens plus sûrs de fuir; que ce n'était pas pour Saint-Cloud qu'était projeté ce voyage, mais pour Metz ou quelque autre ville fortifiée; et

que, dans le doute, il convenait de s'opposer à tout déplacement de la famille royale [1]. Les jacobins, informés par les bas-officiers de la bouche et des écuries de l'heure du départ du roi, firent attrouper la multitude dans la matinée du 18 avril, et excitèrent la garde soldée à maltraiter les personnes de service, et à s'opposer à ce voyage.

L'heure fixée pour le départ étant arrivée, la famille royale se présenta, les voitures partirent, mais ne purent faire que quelques pas dans les cours. Les rebelles, postés le sabre à la main devant la porte, empêchèrent l'avant-garde, les écuyers et toute la suite, de passer outre. On entendait mille clameurs, telles que celle-ci : « A bas les valets ! à bas les chevaux ! On ne doit pas sortir de Paris avant la fin de la constitution ! »

Dans cette position, le roi ayant aperçu, à quelque distance de sa voiture, un de ses maîtres d'hôtel, le sieur *Gougenot*, régisseur général, l'appela, pour lui dire de faire revenir les premiers officiers, ainsi que tout le service du château, qui attendait la cour à Saint-Cloud.

Les chefs de la cabale avaient toujours soin d'enivrer les grenadiers de la garde soldée, quand il s'agissait de quelque émeute. Ces derniers, voyant un homme en frac parler au roi, le maltraitèrent à deux pas de la voiture, déchirèrent son habit à force de le pousser et de le frapper, et finirent par l'entraîner dans un coin de la cour du château, où ils se proposaient de le pendre, disant que c'était *un aristocrate, un espion, à qui le roi avait donné des ordres contre-révolutionnaires.*

[1] On imprima, dans les journaux du temps, que ce fut un « scrupule du roi qui occasionna cet événement fâcheux pour sa tranquillité; que sa majesté, après avoir sanctionné tous les décrets relatifs à la constitution civile du clergé, avait écrit à l'évêque de Clermont, qui passait pour le plus orthodoxe de tous les prélats, pour lui demander si cet acte de condescendance à cet égard était contraire à ses devoirs; que ce prélat lui avait répondu que, quelque purs qu'eussent été les motifs de cette sanction, elle était cependant répréhensible aux yeux de Dieu, et qu'il conseillait à sa majesté de suspendre la communion pascale, etc.; que ce fut en conséquence de cette décision que le roi, dont toutes les actions étaient surveillées, appréhendant de causer du scandale en ne recevant pas les sacrements dans le temps de Pâques, voulut passer cette quinzaine à Saint-Cloud. » Je ne sais sur quel fondement on débita cette histoire : ce qu'il y a de certain, c'est que le 18 avril, jour où cette insurrection eut lieu, était le lundi de la semaine sainte; et qu'alors il était permis en France d'être de toute religion, à l'exception de la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle on était né. W.

Témoin de cette avanie, la reine, dont l'âme compatissante s'intéressait à chaque individu attaché à la maison royale, et à plus forte raison aux serviteurs victimes de leur fidélité, s'élance à mi-corps hors de la portière, en criant aux grenadiers : *Laissez cet homme, messieurs! il est fait pour parler au roi, il a droit de prendre les ordres du roi; il est à nous.*

La reine, qui s'était aussi adressée aux officiers de la garde nationale bourgeoise, pour les prier de vouloir bien secourir le maître d'hôtel du roi, eut enfin la satisfaction d'apprendre par eux que l'on était parvenu à le sauver, en lui ménageant une retraite dans le château.

Le jeune duc Amédée de Duras, premier gentilhomme de la chambre, et le sieur de Mondragon, maître d'hôtel du roi, furent également maltraités par les grenadiers.

M. de la Fayette, toujours timide et toujours mené par les événements, se contenta de haranguer les hordes à la place du Carrousel, en dehors des cours du château, et de demander au roi ses ordres pour repousser la multitude. Il fit semblant de vouloir protéger le départ de la cour, malgré la résistance unanime de la populace : mais celle-ci ne fut pas effrayée de ses menaces; elle lui rappelait qu'il avait dit, le premier, *que l'insurrection était le plus saint des devoirs.*

Le roi, après avoir été dans cette situation pendant une heure, descendit enfin de voiture et remonta au château, le cœur brisé du nouvel outrage qu'il venait de recevoir [1].

Il se rendit à l'assemblée, se plaignit de l'opposition qu'on avait mise à son voyage à Saint-Cloud, et déclara que, pour dissiper les bruits qu'on répandait dans l'Europe sur la contrainte

[1] L'émeute qui eut lieu à l'occasion du voyage de Saint-Cloud passe pour avoir été provoquée dans le but de prouver la captivité du roi et de justifier son évasion, si plus tard elle pouvait avoir lieu. M. de la Fayette pria d'abord Louis XVI et la reine de ne pas monter en voiture que tout ne fût tranquille. Quand leurs majestés y furent une fois montées, M. de la Fayette les priait de n'en pas descendre, voulant leur ouvrir passage; mais le roi et la reine remontèrent dans leurs appartements. M. de la Fayette, dont l'autorité fut, pour la première fois, méconnue de la garde nationale, donna sa démission, et ne reprit le commandement que sur les instances de la municipalité et de tous les bataillons, qui lui jurèrent une obéissance à laquelle ils n'avaient manqué que ce jour-là. Quant au culte, il avait offert au roi son appui pour le libre exercice de sa religion; mais les évêques, consultés par le prince, lui conseillèrent, dit-on, de s'en abstenir. L'éditeur tient ces détails de M. de la Fayette lui-même.

Fs. B.

qu'on disait exercée à son égard, il était nécessaire que ce voyage ne fût pas différé. Il protestait en même temps de son attachement à la constitution. Il reçut beaucoup d'applaudissements; mais cependant l'assemblée ne prit aucune délibération sur l'émeute qui avait empêché sa majesté de partir. Seulement, l'administration départementale, composée de membres de l'assemblée, se plaignit, dans une proclamation, de l'excès du patriotisme des habitants de Paris; elle leur déclara qu'ils n'avaient aucun droit de s'opposer aux volontés du monarque, et que c'était à la ville de Paris, surtout, à prouver que le roi était parfaitement libre.

Depuis six mois il avait été présenté au roi plusieurs plans pour s'échapper de Paris. Mirabeau lui-même, quelque temps avant sa mort, en avait remis un à M. de Montmorin, par lequel il conseillait au roi de se transporter subitement ou à Compiègne ou à Fontainebleau; de s'y entourer de quelques troupes fidèles, pour lui fournir les moyens de faire entendre sans risque ses observations paternelles sur les défauts de la constitution, et de faire de là un appel à la loyauté des départements. Mirabeau répondait à la cour de la majorité de l'assemblée nationale. M. le comte de la Marck, qui était dans la confidence de ce projet, fit, par ordre du roi, quelques voyages auprès de M. de Bouillé, pour s'assurer de la possibilité de son exécution. Jusque-là Louis XVI avait toujours hésité de prendre ce parti dangereux : mais, après la journée du 18 avril, il s'y détermina enfin, convaincu que même sa non-réussite ne ferait qu'avancer de peu de temps les derniers malheurs dont il était menacé; que son succès, au contraire, lui rendrait la première de ses prérogatives, la liberté, et le mettrait à même de rétablir d'autorité le calme dans son royaume. Il en dirigea lui-même tous les préparatifs avec une activité, une prudence et une discrétion qui donnent la plus haute idée de son excellent jugement.

J'arrive enfin à cet événement déplorable, à celui qui, après douze années, excite encore les émotions les plus vives dans tous les cœurs dévoués à la famille royale de France, qui cause tour à tour l'inquiétude, l'espérance, la crainte et le désespoir, suivant que l'on en parcourt les différentes époques; à ce court

mais important intervalle de quelques heures, où l'on voit l'auguste famille commencer avec succès ce voyage, partir sous d'heureux auspices, franchir les premières distances et les premiers périls, s'éloigner de la capitale et des provinces les plus voisines comme les plus dangereuses; où l'on voit cette voiture qui renferme des têtes si augustes et si chères, et de si hautes destinées, s'avancer vers le but de ses vœux. L'on se peint, en quelque sorte, tant d'illustres voyageurs fixant leurs regards vers ce point désiré, vers cette place de Montmédy, où ils devaient trouver la sûreté, la dignité, le trône, et la gloire; où l'on voit tant de personnes si chères, si cruellement arrêtées, si outrageusement traitées, et reconduites, à travers tous les blasphèmes et toutes les angoisses, au cachot dont elles ne sortiront que pour.....

Mais je dois, avant tout, placer ici un nouvel hommage de respect, de reconnaissance, de dévouement, quelques pages que je n'ai pu transcrire sans ressentir les émotions les plus déchirantes. Elles ont été confiées à mes vives et respectueuses instances par la seule personne, hélas! de l'auguste famille qui ait survécu à ce déplorable voyage. Avec quel intérêt religieux ne lira-t-on pas un pareil fragment, qui brille à la fois du triple caractère de la candeur, de la piété filiale, et de la vérité de l'histoire!

---

[1] *Relation du voyage de Varennes, par Marie-Thérèse-Charlotte de France, S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême.*

Pendant toute la journée du 20 juin 1791, mon père et ma mère me parurent très-agités et occupés, sans que j'en susse les raisons. Après le dîner, ils nous renvoyèrent, mon frère et moi, dans une chambre, et s'enfermèrent seuls avec ma tante. J'ai su

[1] Ce morceau précieux m'a été confié en 1796, lorsque madame Royale arriva des prisons du Temple à la cour de Vienne. S. A. R. avait alors dix-sept ans*. W.

* Tout rapide qu'il est, le morceau qu'on va lire donne, en effet, un grand prix aux Mémoires de Weber. Marie-Thérèse, comme on l'a vu au commencement de ces Mémoires, disait à l'archiduchesse Marie-Antoinette : « Ma fille, dans l'adversité souvenez-vous de moi. » Il semble qu'à son tour la reine de France ait tenu le même langage à la princesse qui, si jeune, traça les pages qui suivent, et qui avait encore tant à souffrir! Dans tout le cours de sa vie, madame la duchesse d'Angoulême s'est montrée digne de sa mère et de son aïeule. Jamais plus grands malheurs ne furent supportés avec plus de force et de grandeur d'âme. Fs. B.

depuis que c'est dans ce moment-là qu'ils informèrent ma tante du projet qu'ils avaient de s'enfuir. A cinq heures, ma mère alla se promener avec mon frère et moi, madame de Maillé, sa dame du palais, et madame de Soucy, sous-gouvernante de mon frère, à Tivoli, chez M. Boutin, au bout de la Chaussée-d'Antin.

Dans la promenade, ma mère me prit à part, me dit que je ne devais pas m'inquiéter de tout ce que je verrais, et que nous ne serions jamais séparées longtemps ; que nous nous retrouverions bien vite. Mon esprit était bouché, et je ne compris rien du tout à tout cela : elle m'embrassa, et me dit que si ces dames me demandaient pourquoi j'étais si agitée, je devais dire qu'elle m'avait grondée, et que je m'étais raccommodée avec elle. Nous rentrâmes à sept heures ; je retournai chez moi bien triste, ne comprenant rien du tout à ce que ma mère m'avait dit.

J'étais toute seule : ma mère avait engagé madame de Mackau d'aller à la Visitation, où elle allait souvent, et elle avait envoyé à la campagne la jeune personne qui était d'ordinaire avec moi. J'étais à peine couchée, que ma mère vint ; elle m'avait ordonné de renvoyer tous mes gens, et de ne garder qu'une femme près de moi, sous prétexte que j'étais incommodée. Ma mère vint, et nous trouva seules; elle dit à cette femme et à moi qu'il fallait partir sur-le-champ, et ordonna comment il fallait s'arranger. Elle dit à madame Brunyer, qui était cette femme qui était avec moi, qu'elle désirait qu'elle nous suivît; mais que cependant, comme elle avait son mari, elle pouvait rester. Cette femme dit tout de suite, sans balancer, que ma mère faisait très-bien de partir ; qu'il y avait trop longtemps qu'elle était malheureuse, et que, pour elle, elle quitterait tout de suite son mari pour la suivre où elle voudrait. Ma mère fut très-touchée de cette marque d'attachement. Elle redescendit chez elle, et souhaita le bonsoir à Monsieur et à Madame, qui étaient venus, comme à l'ordinaire, souper avec mon père. Monsieur était instruit du voyage. En rentrant il se coucha, mais se releva sur-le-champ, et partit avec M. d'Avaray, jeune homme qui le fit sortir de tous les périls de sa route, et qui est encore avec lui. Pour Madame, elle ne savait rien du voyage : ce ne fut que quand elle fut couchée qu'une madame Gourbillon, qui était sa lectrice, vint lui dire

qu'elle était chargée, de la part de la reine et de Monsieur, de l'emmener hors de France.

Monsieur et Madame se rencontrèrent à une poste, où ils ne firent pas semblant de se connaître, et arrivèrent heureusement à Bruxelles. Mon frère avait été aussi réveillé par ma mère, et madame de Tourzel le conduisit à l'entre-sol de ma mère. Je descendis aussi avec lui. Nous trouvâmes là un garde du corps, nommé M. de Maldan, qui devait nous faire partir ; ma mère vint plusieurs fois nous voir : on habilla mon frère en petite fille ; il était charmant : comme il tombait de sommeil, il ne savait pas ce qui se passait. Je lui demandai ce qu'il croyait qu'on allait faire ? Il me dit *qu'il croyait que nous allions jouer la comédie, parce que nous étions déguisés.* A dix heures et demie, quand nous fûmes tous prêts, ma mère nous conduisit elle-même à la voiture, au milieu de la cour, *ce qui était beaucoup s'exposer.* Nous nous mîmes en voiture, madame de Tourzel, mon frère, et moi. M. de Fersen était le cocher. Pour dérouter, on nous fit faire plusieurs tours dans Paris. Enfin nous retournâmes au petit Carrousel, qui est très-près des Tuileries. Mon frère était couché dans le fond de la voiture, sous les robes de madame de Tourzel. Nous vîmes passer M. de la Fayette, qui était au coucher de mon père; et nous restâmes là à attendre au moins une grande heure, sans savoir ce qui se passait. Jamais le temps ne m'a paru plus long.

Madame de Tourzel voyageait sous le nom de madame la baronne de Korff; ma mère était la gouvernante de ses enfants, et s'appelait madame Rochet ; mon père, le valet de chambre Durand ; ma tante, une demoiselle de compagnie, Rosalie ; mon frère et moi, les deux filles de madame de Korff, sous les noms d'Amélie et d'Aglaé. Enfin, au bout d'une heure, je vis une femme qui tournait autour de la voiture. J'eus peur qu'on ne nous découvrît; mais je fus rassurée en voyant que le cocher ouvrait la portière, et que c'était ma tante. Elle s'était enfuie seule avec un de ses gens. En entrant dans la voiture, elle marcha sur mon frère qui était dans le fond, et il eut le courage de ne pas se plaindre. Elle nous assura que tout était tranquille, et que mon père et ma mère viendraient bientôt. En effet, mon père arriva

peu après, et puis ma mère avec le garde du corps qui devait nous suivre. Nous nous mîmes en chemin, et il ne nous arriva rien jusqu'à la barrière. Là, il y avait une voiture de poste qui devait nous conduire : M. de Fersen ne savait pas où elle était. Il fallut attendre longtemps là, et mon père même descendit, ce qui nous donna beaucoup d'inquiétude; enfin, M. de Fersen revint après avoir trouvé l'autre carrosse. Nous changeâmes de voiture; M. de Fersen souhaita le bonsoir à mon père, et s'enfuit [1]. Les trois gardes du corps étaient MM. de Maldan, Dumoutier et Valory. Ce dernier faisait le courrier; les autres, les domestiques, l'un à cheval, l'autre assis sur la voiture. On avait changé leurs noms : le premier s'appelait Saint-Jean; le second, Melchior; l'autre, François. Les deux femmes de chambre qui étaient parties avant nous nous retrouvèrent à Bondy; elles étaient dans une petite voiture : nous nous mîmes en marche. Le jour commençait à venir. Dans la matinée, il ne se passa rien de remarquable; cependant, à dix lieues de Paris, on rencontra un homme à cheval, qui suivait toujours la voiture. A Étoges on crut être reconnu. A quatre heures, on passa la grande ville de Châlons-sur-Marne. Là, on fut reconnu tout à fait. Beaucoup de monde louait Dieu de voir le roi, et faisait des vœux pour sa fuite. La poste après Châlons, on devait trouver des troupes à cheval pour entourer la voiture jusqu'à Montmédy : arrivé là, personne ne s'y trouva. Nous restâmes dans l'attente d'en trouver jusqu'à huit heures. Nous passâmes à la fin du jour à Clermont. Là, on vit des troupes; mais tout le village était ameuté, et ne voulait pas les laisser monter à cheval. Un officier reconnut mon père, s'approcha de lui, et lui dit tout bas *qu'il était trahi*. Nous vîmes là aussi M. Charles de Damas, mais il n'y pouvait rien. Nous continuâmes notre route; la nuit était tout à fait venue, et, malgré l'agitation et l'inquiétude où l'on était, tout le monde s'endormit dans la voiture. Nous fûmes réveillés par un cahot affreux, et en même temps on vint nous dire qu'on ne savait pas ce qu'était devenu le courrier qui allait devant la

[1] Il alla jusqu'à Bondy, où l'attendait une voiture de retour. Il partit dans la journée pour retourner en Suède. W.

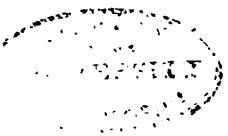

voiture. On peut juger de la peur qu'on eut ; on crut qu'il avait été reconnu et pris. Enfin nous étions au commencement du village de Varennes. Il y a à peine une centaine de maisons. Dans ce lieu, point de poste; et d'ordinaire les personnes qui voyagent font venir des chevaux. Nous en avions, mais ils étaient au château, de l'autre côté de la rivière, et personne ne savait où les trouver. Enfin le courrier revint; il amena avec lui un homme qu'il croyait qui était dans le secret : cet homme, je crois, était un espion de la Fayette. Il vint à la voiture en bonnet de nuit et en robe de chambre ; il se jeta presque tout entier dedans; il disait qu'il avait un secret, mais qu'il ne voulait pas le dire. Madame de Tourzel lui demanda s'il connaissait madame de Korff; il dit que non : depuis, je n'ai plus revu cet homme. On vint à bout de persuader aux postillons que les chevaux étaient au château ; ils se mirent à marcher, mais bien doucement. Arrivés au village, nous entendîmes des cris affreux autour de la voiture : *Arrête, arrête!* On s'empara des postillons, et en un moment la voiture fut environnée de tout plein de monde armé, et de flambeaux. Ils nous demandèrent qui nous étions? On leur répondit : *Madame de Korff et sa famille.* Ils prirent des lumières, les mirent justement devant mon père, et nous signifièrent qu'il fallait descendre. On leur dit que non ; que nous étions de simples voyageurs, et que nous devions *passer.* Ils nous sommèrent de descendre, ou qu'ils nous tueraient tous. Au même instant, tous les fusils se tournèrent contre la voiture. Nous descendîmes, et, en traversant la rue, nous vîmes passer six dragons à cheval. Il n'y avait malheureusement pas d'officier ; car, sans cela, six hommes bien déterminés auraient pu faire peur à tous ces gens, et sauver le roi.

Maintenant, après avoir rapporté ces souvenirs naïfs et touchants de l'innocence et de la vérité, s'exprimant par la bouche de la plus intéressante princesse de l'Europe, je vais offrir un récit plus détaillé de ce même voyage, des causes qui le motivèrent, et des circonstances qui l'accompagnèrent et le suivirent. Je le dois aux bontés d'un ministre de Louis XVI en pays étranger,

le marquis de Bombelles. Il lui fut adressé par un prélat distingué qui a joui, pendant plus de deux années, d'une grande confiance de la part du roi et de la reine. L'habitude que ce prélat eut de voir leurs majestés dans leur intimité, en 1791 et en 1792, donna de fréquentes occasions d'apprendre de leur bouche les détails qu'il confia ensuite à l'amitié. J'ose croire que ce morceau d'histoire mérite infiniment plus de croyance que les relations de cet événement qui ont été publiées jusqu'à ce jour, lesquelles sont presque toutes défigurées et altérées, soit par la partialité, soit par des motifs personnels.

Relation du voyage de Varennes, adressée par un prélat, membre de l'assemblée constituante, à un ministre en pays étranger.

Il n'a fallu rien moins que le désir que vous m'avez montré, pour me déterminer à mettre par écrit les douloureux détails, venus à ma connaissance, du voyage de Varennes. Il y aura sans doute beaucoup de relations de cet événement, l'un de ceux qui ont le plus influé sur le sort de la révolution et du roi. Il y a à parier qu'elles ne s'accorderont point entre elles, soit parce que de toutes les personnes qui ont été à portée de tout connaître par elles-mêmes, il n'existe plus que Madame, fille du roi, alors bien jeune, et madame de Tourzel [1]; soit parce que les autres acteurs n'ont vu qu'une partie de l'événement, et ont quelque intérêt à présenter les faits, même ceux qu'ils ont pu le mieux savoir, un peu autrement qu'ils ne se sont passés. Je n'ai pas la prétention de vous faire une relation exempte de toute erreur; j'ai seulement celle de vous retracer fidèlement, et sans partialité, ce qui est resté gravé dans ma mémoire, des conversations que j'ai eues avec la reine elle-même, ensuite avec M. de Bouillé, et avec d'autres personnes qui m'ont paru très-bien instruites de toutes les particularités de cet événement.

[1] Cette dame jouissait dans le monde de la considération la mieux méritée; lorsqu'elle fut nommée gouvernante des enfants de France, la reine lui dit avec sensibilité : « En vous confiant mes enfants, madame, je suis sûre de les mettre entre les mains de la vertu même. » W.

Le roi s'était constamment refusé à sortir de Paris pendant les années 1789 et 1790, malgré les instances de ses serviteurs les plus dévoués, l'évidence des raisons qui devaient l'y déterminer, et les facilités que plusieurs circonstances lui ont quelquefois présentées, surtout pendant le séjour assez long qu'il fit à Saint-Cloud durant l'été de 1790. J'en raisonnai plusieurs fois avec la reine : elle me répondit constamment que le roi avait pris son parti là-dessus, qu'il était inutile de lui en parler ; et quand j'insistais, elle me fermait la bouche en me disant : « Que voulez-vous que le roi fasse loin de Paris, sans argent, sans moyens personnels pour rappeler l'armée à la fidélité, sans lumière pour se diriger, sans conseils pour suppléer à ce qui lui manque ; et, outre cela, avec son horreur pour la guerre civile ? N'en parlons plus. »

Je crois en effet que ces raisons auraient constamment retenu le roi auprès de l'assemblée, si elle se fût tenue dans les bornes de la modération et d'une sorte d'égards pour sa personne, qui sembla diriger la majorité pendant l'été de 1790 : mais le projet presque hautement avoué de s'emparer du pouvoir exécutif, et de l'exercer jusque dans ses moindres détails ; le renvoi des anciens ministres, pour y substituer des ministres révolutionnaires, et surtout l'atroce persécution contre la religion et ses ministres fidèles, dont le roi semblait être complice, furent, je crois, les véritables motifs qui, en lui rendant sa situation absolument intolérable, lui firent naître, vers la fin de 1790, le désir de se soustraire à l'empire que l'assemblée avait pris sur lui. La reine fut d'abord la seule personne à laquelle il s'ouvrit de ce projet : soit qu'elle fût frappée des raisons que j'ai indiquées plus haut, soit que, par pressentiment ou par une sagacité dont je lui ai vu des exemples étonnants, elle prévît les malheurs qui arriveraient, non-seulement elle ne chercha pas à l'affermir dans l'idée de fuir, mais elle ne voulut s'en occuper sérieusement qu'à ses instances réitérées, et lorsqu'elle se fut bien convaincue que son parti était pris invariablement.

Les circonstances étaient telles, qu'il ne fallait songer à sortir de Paris que par adresse. La force aurait été inutile, et du plus grand danger : l'adresse même n'était pas sans de grandes diffi-

cultés. Quoique le roi se fût proclamé libre dans toutes les occasions, depuis que quinze mille baïonnettes et vingt pièces de canon l'avaient conduit de Versailles aux Tuileries; quoique l'assemblée se mît en fureur toutes les fois qu'il échappait devant elle le plus petit doute sur la liberté du roi, il n'en était pas moins vrai que Louis XVI et toute sa famille étaient prisonniers, et prisonniers gardés à vue avec la plus grande surveillance. Tous les jours six cents gardes nationaux, tirés des sections de Paris, montaient la garde aux Tuileries. Deux gardes à cheval étaient constamment devant la porte extérieure. Tous les postes du dehors, c'est-à-dire les postes du château et des cours, étaient partagés aux gardes suisses et aux gardes nationales. Deux corps de garde de ces troupes étaient postés au Pont-Tournant, et des sentinelles à toutes les autres portes du jardin des Tuileries. La terrasse sur la rivière était garnie de sentinelles de cent en cent pas.

Dans l'intérieur, les gardes et les sentinelles étaient encore plus multipliés que les gardes du corps à Versailles. On en trouvait jusque dans les issues qui conduisaient aux cabinets du roi et de la reine, et jusque dans un petit corridor noir pratiqué dans les combles, où étaient des escaliers dérobés pour le service de leurs majestés. Les officiers de la garde nationale faisaient le service des officiers des gardes du corps. Ni le roi ni la reine ne pouvaient sortir qu'ils ne fussent accompagnés d'un certain nombre d'eux. Outre cette surveillance stricte et publique, il y en avait une autre qui n'était pas moins difficile à tromper, c'était celle des valets de l'intérieur; presque tous étaient des espions. J'ai vu la reine convaincue que, sur toutes les personnes de son intérieur, elle ne pouvait compter que sur ses premières femmes de chambre; et, parmi ses gens, sur un ou deux valets de pied. Quant au roi, je crois que ses quatre premiers valets de chambre étaient les seuls auxquels il pût se fier.

Avant de penser aux moyens d'échapper à tant de surveillants et de les combiner, le roi et la reine s'occupèrent du lieu de leur retraite, et de s'assurer une force militaire capable de les mettre à l'abri du danger du premier moment.

Ils jetèrent, pour ces deux objets, les yeux sur M. le marquis

de Bouillé ; ils ne pouvaient mieux choisir : une grande réputation, le premier talent militaire du royaume, de la hardiesse unie à la prudence, l'estime des troupes, M. de Bouillé réunissait tout cela. Il commandait en chef à Metz, en Lorraine, en Alsace. Sa constance à se tenir dans son commandement avait conservé là plus de troupes fidèles qu'ailleurs, et il venait tout récemment d'ajouter à sa gloire et à la terreur que son nom inspirait aux factieux, en forçant, avec une poignée de monde, la garnison rebelle de Nancy à se soumettre à un ordre du roi et de l'assemblée. Il restait toujours à Metz ou dans son commandement, qu'il n'avait pas quitté depuis le commencement de la révolution.

Le roi lui écrivit pour lui faire l'ouverture de son projet, et l'engager à le seconder. Sa première réponse fut de tâcher de détourner sa majesté d'une résolution dont le danger, pour le roi, le frappait bien plus que les avantages qui pouvaient en résulter pour la chose publique. Mais le roi ayant insisté avec une volonté qui lui parut aussi réfléchie que déterminée, M. de Bouillé se livra avec tout le courage, la hardiesse et la sagesse qui font la partie brillante de son caractère, à combiner les moyens qui dépendaient de lui.

Le lieu de retraite fut déterminé à Montmédy : c'est une ville très-forte, sur les confins de la Champagne, l'endroit des frontières le plus rapproché de Paris, touchant les terres de l'empereur, et très à portée de Luxembourg. En cas de malheur, la retraite dans ce boulevart, estimé le plus fort de l'Europe, était facile. Un autre avantage était de pouvoir recevoir facilement des secours d'une armée autrichienne, si on en avait besoin. Ce cas étant possible et même probable, il fut convenu de mettre l'empereur dans la confidence, et de l'engager à envoyer dans Luxembourg, sous le prétexte des troubles de Flandre, un corps de vingt-cinq mille hommes, qui serait aux ordres du roi. C'était Léopold qui était depuis un an sur le trône des Césars. Il promit tout ce qu'on devait attendre de sa générosité; il fit ses dispositions avec un secret digne de sa sagesse, et il attendit avec anxiété l'événement duquel allait dépendre le salut de sa sœur et de son beau-frère, la tranquillité de ses États et celle de l'Europe.

M. de Bouillé proposa d'abord la route de Flandre, comme la

plus courte et la plus sûre pour sortir du royaume, et venir à Montmédy par l'extérieur. Ce projet fut rejeté, parce que, sous aucun prétexte, le roi ne voulait sortir du royaume. Sa raison était de ne pas donner lieu à la déchéance prononcée par un décret contre le roi qui quitterait le royaume. Alors M. de Bouillé conseilla la route de Reims pour aller à Montmédy; elle présentait l'avantage d'avoir peu de villes à traverser, et d'être aisée à couvrir; mais la figure du roi était trop connue dans Reims. Cette objection fit rejeter cette route, et on convint de celle de Châlons, par Clermont et Varennes. Il fut convenu que M. de Bouillé ne viendrait pas à Paris, afin d'écarter tout soupçon, et aussi pour que sa présence continuelle dans son commandement lui donnât plus de facilité à combiner tous les moyens directs ou indirects d'assurer la réussite du projet. Il se chargea de tout, depuis Châlons-sur-Marne, la première ville de son commandement en venant de Paris; et la reine se chargea, de son côté, de préparer tout pour la sortie de Paris, et pour la route jusqu'à Châlons.

Voilà où en étaient les choses à la fin de 1790 et dans les premiers mois de 1791. La reine m'en fit une demi-confidence vers ce temps-là, sans me dire cependant le fond du projet. Un jour qu'elle me parlait avec amertume de quelque nouvelle insulte que le roi avait reçue de l'assemblée ou du peuple de Paris, elle me dit qu'il ne pouvait plus y tenir, et que son parti était pris de quitter Paris, au risque de tout ce qui pouvait arriver. Je ne manquai pas de lui rappeler alors les objections qu'elle m'avait faites elle-même l'été précédent, tirées du caractère personnel du roi, si peu préparé à soutenir un parti aussi tranchant, devenu alors bien plus périlleux. Elle me répondit ces propres paroles: « Il ne s'agit que de lancer le roi; quand une fois il le sera, je vous réponds qu'il ira. »

Quelque déterminé que fût le roi à la fin de 1790, j'ai lieu de croire que le parti de fuir éprouva quelques variations dans le cours de l'hiver suivant. Ce plan était le fruit des nouveaux rapports de M. de Mirabeau avec la cour. Cet homme paraissait alors être de bonne foi. Sa gloire, son amour-propre, son intérêt surtout, étaient les liens qui l'avaient entièrement dévoué à employer ses grands talents à réparer une partie du mal que lui et

les factieux avaient fait. Autant qu'on pouvait juger des dispositions d'une assemblée si mobile et si orageuse, il semblait avoir acquis dernièrement sur elle un grand ascendant. Il avait rompu presque ouvertement, non-seulement avec cette faction du côté gauche qui a formé dans la suite le parti républicain; non-seulement avec M. de la Fayette, qu'il avait nommé *Cromwell-Grandisson,* et qu'il eut pour surveillant et pour adversaire dans tous les rôles qu'il joua; mais il avait même fait scission avec les *Duport,* les *Lameth,* les *Sieyes,* qui n'étaient alors que des constitutionnels exaltés; il cherchait surtout à se rapprocher des plus modérés du côté droit, et voulait, sans qu'ils s'en doutassent, faire servir l'influence de leur parti à l'exécution de ses plans.

Sa mesure fondamentale, pour le rétablissement d'un ordre de choses raisonnable, était la liberté du roi : il l'avait promise pour le mois de mai ou de juin, et il prétendait avoir, dès le commencement de l'hiver, mis en mouvement une machine assez compliquée, dont le premier résultat était de faire demander, par les sections de Paris, que le roi eût la liberté d'aller dans un de ses châteaux.

Cent mille écus lui avaient été promis le jour où le roi sortirait de Paris [1]. Je ne doute pas que cette espérance, qui n'était qu'une chimère, n'ait fait varier le roi sur son projet de fuite, tant qu'il a pu la conserver.

Deux événements inattendus fixèrent ses irrésolutions, et déterminèrent invariablement le parti de la fuite. Le premier fut la mort de Mirabeau, vers les premiers jours d'avril 1791; il ne laissait personne qui pût suivre ses plans, personne même qui les connût autrement que par ce qu'il en disait : ainsi il fallut y renoncer, après avoir dépensé ou plutôt laissé gaspiller près de six millions, que les Sainte-Foix, les d'André, les Chapelier, les Danton, les Beaumetz, les Talon, les Émery, se sont partagés. Le second événement fut l'opposition que le roi trouva, de la part du peuple de Paris et de la garde nationale, pour al-

[1] Il recevait dix mille francs le premier de chaque mois, et le roi avait mis pour lui entre les mains de M. de Montmorin, qui l'a montré à plusieurs personnes, un bon de *deux millions* payables le jour du succès complet de cette entreprise *. W.

* Je doute du fait : il n'est pas impossible que j'en dise un jour la raison. Fs. B.

ler passer la semaine sainte à Saint-Cloud : cette insulte, celle peut-être qui a le plus vivement affecté le roi, ne lui permit plus de balancer sur le projet de fuite, et il ne s'occupa que des moyens de l'exécuter.

Je reçus peu de jours après, c'est-à-dire dans les premiers jours de mai, une lettre de la reine, qui, après m'avoir parlé de je ne sais plus quelle affaire, m'annonçait « qu'environ dans six semaines il arriverait peut-être des événements qui pourraient compromettre ma sûreté ; qu'elle me priait de songer à me mettre à l'abri, et à m'éloigner de Paris, et même du royaume ; et qu'elle m'engageait à y déterminer également les évêques de l'assemblée, qui peut-être ne couraient pas moins de danger. » Cette lettre ne me laissa plus de doute sur le projet de fuite, et je m'occupai à prendre mes arrangements pour aller attendre, dans le fond du Bourbonnais, l'orage qui m'était annoncé. Malgré l'intention que m'avait marquée la reine, je crus ne devoir donner le conseil de quitter Paris qu'à deux ou trois de mes confrères avec qui j'étais le plus lié, et qui encore n'en firent pas grand cas.

J'ai dit plus haut que la reine s'était chargée de la sortie de Paris et de l'arrivée à Châlons. Cette besogne présentait de grandes difficultés. Il fallait échapper à la garde et à la surveillance intérieure, et, de l'autre côté, faire préparer au dehors tout ce qui était nécessaire pour un voyage d'environ soixante lieues. Si on se rappelle ce que j'ai dit du scrupule avec lequel étaient gardés ces augustes prisonniers, la sortie du roi et de toute la famille royale hors du château présentait des difficultés presque insurmontables.

A force de chercher où l'on pourrait sortir du château avec le moins de risque, la reine découvrit qu'une de ses femmes occupait une petite chambre où il y avait une porte qui donnait dans l'appartement de M. le duc de Villequier, situé au rez-de-chaussée, et ayant une issue sur la cour royale des princes, et de l'autre sur la cour royale. M. le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, ayant été, comme tous les grands officiers, obligé de cesser ses fonctions, avait émigré à cette époque, et son appartement n'était plus occupé. La chambre de cette femme était

à la portée de celle de Madame, fille du roi : sous le prétexte d'agrandir le logement de sa fille, la reine s'empara de cette pièce, en faisant placer ailleurs la femme de service qui l'occupait. Pour mieux détourner les soupçons, elle fit en même temps d'autres changements, sous le même prétexte. La première femme de chambre fut déplacée, toujours pour agrandir le logement de Madame, et mise au rez-de-chaussée, dans l'appartement de madame la princesse de Chimay, dame d'honneur.

Ces arrangements faits, on comprend qu'il était aisé de passer sans être aperçu jusque dans l'appartement de M. de Villequier, dont la reine s'était procuré la clef : de là, il n'y avait plus de grandes difficultés pour sortir du château, malgré les nombreuses sentinelles qui garnissaient les cours, parce qu'il n'y en avait point dont le poste fût à la porte de M. de Villequier; et aussi parce que, à certaines heures, les sentinelles des cours étaient accoutumées à voir sortir du château beaucoup de monde à la fois, en particulier vers les onze heures du soir, lorsque le service du château était fini.

Il fallait bien mettre quelqu'un dans la confidence, pour faire les préparatifs nécessaires en chevaux et voitures. La reine jeta les yeux pour cela sur le comte de Fersen [1], jeune seigneur sué-

[1] On va voir dans ce récit que le comte de Fersen servit lui-même de cocher à la famille royale. M. le duc de Lévis prétend, dans ses *Souvenirs*, que son rôle ne consista que dans les préparatifs du voyage et dans la direction du départ. « Le comte de Fersen, dit-il, était assez avant dans la confiance du roi et de la reine pour avoir eu, dès l'origine, le secret du mémorable voyage de Varennes. Ce fut lui qui en dirigea les apprêts; ce fut son cocher qui conduisit la voiture de place dans laquelle Louis XVI et sa famille quittèrent Paris. Le comte les accompagna à cheval jusqu'à la première poste, d'où il regagna la route de Flandre par un chemin de traverse. Il était inconvenant, sous plus d'un rapport, que M. de Fersen occupât, dans cette occasion périlleuse, un poste qui devait appartenir à un grand seigneur français. » Nous pensons que la narration de l'archevêque de Toulouse doit être préférée à celle-là puisque le prélat tenait de la reine les détails qu'il donne. Quant à la *convenance* dont parle M. de Lévis, l'essentiel était de sauver la famille royale; et un postillon qui eût bien connu les chemins eût mieux valu qu'un grand seigneur qui, comme M. de Fersen, n'aurait pas connu les rues de Paris. Le général suédois prit par les boulevards, ce qui retarda beaucoup; et l'on verra que le succès ne manqua que par les délais. Si l'on eût été plus exact et plus diligent, le roi accomplissait son projet, et les destinées de la France dépendirent de quelques heures de retard. Le comte de Fersen sut échapper aux orages de la révolution française; mais il fut victime, en 1810, d'une fermentation qui s'éleva à Stockholm, à la mort de Charles-Auguste. Pendant le convoi de ce prince, le peuple assaillit le comte à coups de pierres, et lui donna la mort au milieu de traitements barbares.

Fs. B.

dois au service de France, dévoué à sa majesté depuis longtemps, et sur la fidélité, la discrétion et le courage duquel elle pouvait entièrement compter. M. de Fersen se chargea de faire trouver, auprès de la barrière Saint-Martin, une voiture à six chevaux et et à six places pour aller jusqu'à Claye, qui est la deuxième poste sur la route de Châlons; il se chargea aussi de recevoir tous les voyageurs près des Tuileries, et de les conduire jusqu'à la voiture. Comme il fallait que cette voiture fût grande, commode et sûre, il prit le parti d'en faire faire une neuve, comme pour lui, qui réunît tous ces avantages.

Ces dispositions préliminaires faites, le départ fut fixé à la nuit du dimanche au lundi 19 et 20 juin. M. de Bouillé en fut instruit assez à temps pour qu'il pût faire ses dispositions depuis Châlons jusqu'à Montmédy, et avoir le temps d'en instruire la reine avant le départ de Paris. Sous le prétexte d'arrangements militaires, M. de Bouillé fit placer à portée de Montmédy les régiments sur lesquels il pouvait le plus compter.

Il fut contrarié dans ces arrangements par un ordre du ministre de la guerre. Ce n'était plus ce brave et loyal comte de la Tour-du-Pin, duquel les Mémoires de M. de Bouillé ont rendu un témoignage si honorable, et dont le fils eût encore été, dans cette occasion comme dans l'affaire de Nancy, combattre à côté de ce général. Au lieu de cela, M. de Bouillé se vit ôter successivement les *carabiniers, Royal-liégeois,* et *Vigiers.* Un nouvel ordre, encore plus douloureux, vint éloigner de lui *Saxe-hussards,* et *Royal-Normandie,* dont il était très-sûr, et qu'il comptait employer. Il fut contraint de se servir d'autres moins bons. Il ne faut cependant pas comprendre dans ces derniers *Royal-Allemand,* le plus brave et le plus sûr de l'armée, et qui heureusement était en garnison à Stenay, et y resta.

M. de Bouillé annonça d'avance une tournée dans son commandement, pour pouvoir, sans être soupçonné, sortir de Metz, et se rendre du côté où le roi devait arriver. Il fit en même temps répandre le bruit de l'arrivée d'un convoi d'argent pour la solde des troupes; il se servit de ce prétexte pour envoyer quelques détachements sur la route que le roi devait prendre, et il colora l'arrivée des autres, dans les points dont il voulut s'assurer, en

ordonnant quelques mouvements de troupes, et en combinant leur marche et leur séjour dans ces points avec le jour où le roi devait passer.

Sous le prétexte de la sûreté de la frontière, il fit tracer un camp sous Montmédy, et donner des ordres pour y faire arriver, le 20, le 21 et le 22 juin, neuf bataillons et vingt-six escadrons, faisant environ dix mille hommes. L'artillerie y était placée dès le 19, ainsi que les effets de campement; les approvisionnements en grains et en munitions étaient faits d'avance pour trois mois dans le plus grand secret. M. de Bouillé se rendit à Montmédy et à Stenay quelques jours avant le 20, pour faire ses dernières dispositions.

Avant de dire quelles furent ces dispositions, il est nécessaire, pour être entendu, de donner une idée de la route que le roi avait à suivre après Châlons.

A trois lieues de cette ville on trouve *Pont-de-Sommevelle*, sur une petite rivière qu'il faut nécessairement passer, soit qu'on aille à Verdun par la grande route, soit qu'on veuille gagner *Varennes* par la traverse; de *Pont-de-Sommevelle*, la grande route mène à *Sainte-Ménehould*, ville qui en est à quatre lieues; ensuite on trouve la ville de *Clermont en Argonne*, à quatre lieues de *Sainte-Ménehould*. Après *Clermont*, le chemin se partage en deux : celui de la droite est la grande route de *Verdun*; celui de la gauche, sur lequel il n'y a point de poste, conduit à Varennes, qui est à trois ou quatre lieues de *Clermont*; de *Varennes*, un chemin assez mauvais conduit à *Dun*, qui en est à cinq lieues : là on passe la Meuse sur un pont, et on gagne la grande route de *Verdun* à *Montmédy*, en laissant *Stenay* sur la gauche : la distance de *Dun* à *Montmédy* est de cinq à six lieues.

Voici à présent les dispositions que fit M. de Bouillé. Quarante hussards de *Lauzun*, avec un officier nommé M. *Boudet*, eurent ordre d'aller, le 19 juin, à Sainte-Ménehould, et de se rendre de bonne heure, le 20, à Pont-de-Sommevelle, à trois lieues de Châlons, et d'y attendre le roi jusqu'au soir, de l'escorter jusqu'à Sainte-Ménehould, et de revenir ensuite garder le passage de Sommevelle pendant dix-huit ou vingt heures après le passage du roi, pour ne laisser passer qui que ce soit : M. *le duc de Choi-*

seul, dont le régiment était dans ces cantons, et M. *de Goguelas,* officier de l'état-major, devaient accompagner avec ce détachement le roi et la reine, dont ces officiers étaient particulièrement connus; ils avaient porté à M. de Bouillé l'ordre du roi de leur communiquer le secret, et de les employer à ce premier poste, qui devait donner l'impulsion à tous les autres.

M. *Dandoins*, capitaine de *Royal-dragons*, eut ordre d'être à Sainte-Ménehould le 20, pour y recevoir le roi et l'escorter jusqu'à *Clermont.*

Là, cent dragons du régiment de *Monsieur* et soixante de *Royal,* commandés par M. le comte *Charles de Damas,* devaient arriver le 19, sous prétexte d'aller cantonner à Mouzon, et ayant séjour à Clermont; le 20, cette escorte devait conduire le roi à *Varennes*, où M. de Bouillé donna ordre à soixante hussards de *Lauzun* de se porter le 19, au soir.

Cent hussards du même régiment, sous les ordres de M. *Deslon,* furent placés à *Dun*, sur la Meuse, passage très-important, à cause du pont et de la rue étroite qui y conduit.

A Mouza, petit village entre *Dun* et *Stenay*, M. de Bouillé envoya cinquante cavaliers de *Royal-Allemand,* qui devaient escorter le roi jusqu'à *Montmédy*, en laissant à gauche *Stenay*, ville très-révolutionnaire.

Enfin, le général lui-même devait se tenir entre *Stenay* et *Dun*, à peu près au centre de ces cantonnements, pour être promptement informé et donner ordre à tout.

Tous ces différents commandants n'étaient pas instruits du véritable but de ces préparatifs. M. de Goguelas fut chargé de reconnaître toute la route d'une manière spéciale, d'aller à Paris en rendre compte au roi et à la reine, ainsi que de toutes les dispositions de M. de Bouillé, et d'en rapporter les ordres de sa majesté par écrit pour les troupes, au moment où il faudrait leur faire connaître le roi. A ces ordres furent joints des blancs-seings du roi, pour que M. de Bouillé pût s'en servir dans les cas imprévus.

M. de Choiseul, qui faisait souvent des voyages à Paris, se chargea d'y aller vers le temps du départ; il fut convenu qu'il précéderait le roi de quelques heures, et l'attendrait à Pont-de-

Sommevelle avec M. de Goguelas. L'un ou l'autre devait en partir dès que le roi y serait arrivé, après avoir pris ses derniers ordres, pour les donner successivement à tous les détachements suivants; l'autre restant pour accompagner le roi et prendre le commandement de l'escorte, jusqu'à ce qu'il eût trouvé M. de Bouillé. Le secret fut aussi confié à MM. *de Damas*, *d'Hoffelize*, *de Klinglin* et *Heyman*, au moment de l'exécution; les autres commandants surent seulement qu'il s'agissait d'escorter un trésor.

Varennes est une petite ville sur une rivière profonde, divisée par un pont en haute et basse ville; elle n'est pas sur la ligne des postes. On avait prévu que les chevaux de poste qui y conduiraient pourraient ne pas aller plus loin : pour parer à cet inconvénient, il fut convenu que M. le duc de Choiseul y ferait trouver un relais de six chevaux, qui attendrait le roi dans une maison fort apparente du côté de Clermont. Comme les chemins étaient mauvais du côté de Dun, M. de Bouillé eut encore la précaution de faire tenir un autre relais de ses propres chevaux à Dun.

Quoique tout fût prêt pour la nuit du 19 au 20, fixée pour le départ, un événement impréyu le fit retarder de vingt-quatre heures. L'usage était que le service des femmes de quartier changeât tous les dimanches matin : quoique la reine n'eût confié son secret qu'à la seule madame Thibaut, sa première femme de confiance, qui devait partir par une autre route en même temps qu'elle, il était difficile que, le jour même du départ, il n'y eût pas des mouvements dans l'intérieur qui donnassent des soupçons à celles des femmes de son service, et surtout de celui de ses enfants, qui auraient quelque disposition à la trahir. Elle avait, en conséquence, pris ses arrangements pour que la nuit de son départ coïncidât avec le service des femmes qui fussent tellement sûres que, sans leur confier son secret, elle n'eût pas à craindre même d'indiscrétion de leur part, si elles avaient des soupçons. Le hasard fit qu'une femme de chambre de monseigneur le Dauphin, personne sûre qui devait prendre le service ce jour-là, ayant été indisposée, sa camarade, qui était très-suspecte de démocratie, continua jusqu'au lundi. La reine ne crut pouvoir remédier à cet

inconvénient qu'en différant le départ de vingt-quatre heures; mais elle eut soin de le faire savoir à M. de Bouillé par un courrier exprès, qui arriva le 15 au soir. M. de Bouillé eut le temps de changer ses ordres; et les différents détachements, au lieu d'arriver à leur destination le 19 ou le 20 au matin, n'arrivèrent que le 20 ou le 21. M. l'officier à qui M. de Choiseul avait confié le soin de faire partir et de placer son relais, négligea de changer ses premiers ordres; il arriva à Varennes le 19, au soir.

Deux précautions dont je n'ai pas encore parlé avaient été prises avant le départ.

La première eut pour objet de se pourvoir d'un passe-port, en cas d'événement. Il en fallait un qui pût servir pour le roi, la reine, madame Élisabeth, les deux enfants et madame de Tourzel, qui devaient voyager ensemble. La reine avait proposé d'envoyer les enfants avec leur tante par la route de Flandre, et de s'en aller tous deux seuls par celle de Montmédy : quelque raisonnable que fût cette idée, quelques fortes que fussent les raisons par lesquelles la reine l'appuya, le roi ne voulut jamais consentir à séparer son sort de celui de ses enfants. Monsieur et Madame furent les seuls qui prirent la route de Flandre. L'événement a prouvé que les enfants auraient passé aussi facilement qu'eux, et que l'idée de la reine avait été juste.

C'était encore le ministre des affaires étrangères qui délivrait les passe-ports pour sortir du royaume. Ils étaient signés par le roi, et contre-signés par le ministre; mais ils ne contenaient que le nom des personnes, sans leur signalement. M. le comte de Montmorin était alors ministre des affaires étrangères; il était certainement, à cette époque, très-dévoué au roi, et le roi n'en doutait pas. La reine n'y avait pas la même confiance, quoique ses préventions contre lui fussent alors beaucoup moins fortes qu'elles n'avaient été. Le roi se sentait porté à lui faire la confidence; la reine s'y opposa. M. de Fersen se chargea d'en obtenir les passe-ports qu'on voulait, sans qu'il ne pût rien soupçonner. Une femme de qualité de Russie, amie de M. de Fersen, nommée la baronne de Korff, était sur le point de partir de Paris pour retourner dans son pays; elle avait une suite assez considérable, composée de deux enfants, un garçon et une fille, un

valet de chambre et deux femmes. Elle avait fait demander à M. de Montmorin, par M. de Simolin, ministre de Russie à Paris, un passe-port pour elle et sa suite. M. de Fersen convint d'abord avec elle que, dès qu'elle aurait passé la frontière, elle lui renverrait ce passe-port, désormais inutile à elle. Mais réfléchissant ensuite qu'un accident imprévu pouvait empêcher ce passe-port de lui parvenir au temps précis où il était indispensablement nécessaire, il pria madame de Korff de feindre que ce passe-port avait été jeté au feu par mégarde, et de prier M. de Simolin d'en demander au ministre un second, qu'elle remettrait à lui Fersen ; ce qui fut fait.

La seconde précaution fut d'avoir trois hommes sûrs qui pussent servir de courriers : le roi et la reine pensèrent que trois gardes du corps seraient ce qui conviendrait le mieux dans cette circonstance; et, pour cette espèce de service, ils envoyèrent chercher le comte d'Agoult, aide major de cour, pour le charger de la commission de trouver ces trois hommes. La reine, sans lui confier le secret du voyage, lui demanda trois gardes du corps pour porter des dépêches, comme il en avait donné en d'autres occasions; ajoutant que tout ce qu'elle demandait, c'était qu'ils fussent fidèles, et assez robustes pour soutenir cette espèce de fatigue de courir à franc étrier; mais qu'elle n'avait pas besoin qu'ils fussent remarquables par leur intelligence.

Le comte d'Agoult, trompé sur l'objet de cette commission, s'attacha principalement aux qualités que demandait la reine : cependant, entre les trois gardes du corps qu'il choisit, il s'en trouvait un qui possédait de plus beaucoup d'intelligence et d'activité, mais aucun des trois ne connaissait Paris. Il les mena au château pour les faire voir au roi et à la reine, afin que l'un et l'autre pussent connaître leurs noms et leur figure. Le jour du départ, ils eurent ordre de se tenir dans les cours à l'heure convenue, pour accompagner la famille royale jusqu'à la voiture, où ils trouveraient ce qui était nécessaire pour partir en courriers.

Enfin, tous les obstacles levés et les préparatifs faits, la nuit du 20 au 21 juin, le roi et la famille royale ayant soupé comme à l'ordinaire, se retirèrent vers les dix heures et demie, comme

pour se coucher. Peu de temps après ils se rendirent dans l'appartement de madame Royale, où madame de Tourzel porta le jeune prince ; et on se prépara à sortir par la chambre dont j'ai parlé, et dont la reine avait secrètement ouvert la communication, qui donnait dans l'appartement vide de M. le duc de Villequier. Le roi, qui devait passer pour le valet de chambre de madame de Korff, avait un habit gris, et une perruque qui le déguisait assez bien ; le reste était mis très-simplement. J'ai ouï dire, mais je ne sais plus à qui, que quelques jours auparavant on faisait sortir, les soirs, le chevalier de Coigny par la porte de la cour qui donnait près de l'appartement de M. de Villequier. Il avait la même perruque et le même habit qu'avait le roi à son départ : comme sa taille ressemblait assez à celle du roi, cela a pu servir à empêcher que le roi ne fût reconnu en traversant les cours le 21 juin.

Madame Élisabeth sortit la première avec *madame Royale*, suivie, à peu de distance, de madame de Tourzel emmenant monseigneur le Dauphin. L'un des trois gardes du corps l'accompagnait. Soit hasard, soit fait exprès, une des sentinelles des cours, qui, en se promenant, croisait le chemin par où les deux princesses devaient passer, tourna le dos au moment où il était près d'elles, et allait les rencontrer. Madame Royale le remarqua, et dit bas à madame Élisabeth : *Ma tante, nous sommes reconnues.* Cependant elles sortirent des cours sans être remarquées, et se rendirent, suivies, comme je l'ai déjà dit, de madame de Tourzel et du jeune prince, sur le petit Carrousel, au coin de la rue de l'Échelle, où M. de Fersen les attendait avec une voiture. C'était un carrosse de remise, ressemblant assez, par sa forme et les chevaux qui le menaient, à ce qu'on appelle à Paris un fiacre ; il l'avait loué dans un quartier éloigné ; et c'était lui qui servait de cocher, habillé comme le sont ces espèces de cochers. Il était si bien déguisé, que pendant qu'il attendait, ayant déjà dans sa voiture les deux princesses, monseigneur le Dauphin et madame de Tourzel, un fiacre vide s'étant arrêté près de lui, le cocher, qui croyait parler à l'un de ses camarades, l'attaqua de conversation sur ce qui peut en faire le sujet ordinaire entre gens de cette espèce : elle dura assez long-

temps, et M. de Fersen la soutint avec assez de présence d'esprit dans le jargon de cocher de remise, pour ne donner aucun soupçon à son confrère. Il s'en débarrassa après lui avoir donné une prise de tabac dans une mauvaise tabatière qu'il avait. Peu de temps après, le roi arriva, accompagné du second garde du corps; il y eut un assez long intervalle entre sa sortie et celle de la première bande, mais elle ne fut pas moins heureuse, quoiqu'une de ses boucles de souliers s'étant cassée assez près du sentinelle de la porte du Carrousel, il fut obligé de la raccommoder presque sous ses yeux. La reine, qui devait sortir la dernière, se fit attendre plus d'une demi-heure, et donna bien des inquiétudes aux voyageurs. On lui avait laissé le troisième garde du corps pour l'accompagner et lui donner le bras. Tout alla bien jusqu'à la grande porte de la cour royale; mais, au moment où elle sortait, elle voit venir la voiture de M. de la Fayette, avec des flambeaux et ses gardes ordinaires; il rentrait chez lui, et traversait le Carrousel pour gagner le Pont-Royal. La reine avait un chapeau qui lui couvrait le visage. La nuit était fort obscure : elle se rangea près de la muraille, pour laisser passer la voiture de M. de la Fayette. Après avoir échappé à ce danger, elle dit à son garde du corps de la conduire sur le Petit-Carrousel, au coin de la rue de l'Échelle, c'est-à-dire à deux cents pas de l'endroit où ils étaient. Son guide connaissait encore moins Paris qu'elle; il était trop dangereux de demander le chemin, si près de la porte des Tuileries; ils tournèrent au hasard à droite, tandis qu'ils devaient prendre à gauche, passèrent les guichets du Louvre, traversèrent le Pont-Royal, et errèrent assez longtemps sur les quais et dans la rue du Bac. Il fallut enfin se résoudre à demander leur chemin. Une sentinelle du pont le leur indiqua : il leur fallut revenir sur leurs pas, repasser sous les guichets, et longer les cours des Tuileries pour arriver à la rue de l'Échelle. Ils parvinrent enfin à la voiture, sans autre accident que du temps perdu : mais c'en était un trop réel; le prix de chaque minute était incalculable.

Toute l'illustre caravane étant réunie, on se mit en route pour aller joindre la voiture qui attendait au delà de la barrière Saint-Martin. Elle était attelée de six chevaux, avec un postillon

de M. de Fersen, qui était un étranger, ne sachant pas un mot de français, et ignorant qui il devait conduire. M. de Fersen n'osa mener son carrosse de remise par le plus court chemin, parce qu'il ne connaissait pas assez les rues de Paris pour hasarder de traverser la nuit cette ville immense, dans la plus grande partie de sa largeur; il crut plus sûr de descendre par la rue Saint-Honoré, et de faire le tour par les vieux boulevards; il arriva heureusement au rendez-vous. Tout le monde passa du carrosse de remise dans la voiture de voyage, les gardes du corps sur le siége, ou derrière. M. de Fersen servit encore de cocher, les deux premiers chevaux étant conduits par son postillon. Quant au carrosse de remise, il fut laissé tout attelé dans la grande rue, sans personne pour le garder ou le ramener chez son maître.

Dans moins de deux heures on arriva à Claye, qui est le second relais de poste sur la route de Châlons, à environ six lieues de Paris. Là, un des gens de M. de Fersen l'attendait avec un cabriolet et deux chevaux, pour le ramener à Paris. Quoique la voiture du roi fût neuve, il fallut y faire à Claye quelques réparations qui firent perdre encore du temps : on verra dans la suite de quelle conséquence furent tous ces retards.

Des chevaux de poste furent mis à la voiture du roi, et fournis aux trois courriers sans difficulté. Lorsque M. de Fersen l'eut vue partir, il monta dans son cabriolet pour retourner à Paris. Il y arriva lorsqu'il était déjà grand jour. Tous ses préparatifs étaient faits pour partir sur-le-champ, afin de gagner Bruxelles, où il devait attendre des nouvelles des voyageurs; mais auparavant il alla à l'hôtel de ville, à la mairie, où logeait M. Bailly, et à l'hôtel de M. de la Fayette, pour s'assurer par lui-même si le départ du roi était encore ignoré. Tout lui parut tranquille dans ces trois endroits, et il en conclut qu'il n'y avait encore aucun soupçon : en revenant de ses courses, il monta en voiture, et prit la route de Flandre.

Ce ne fut guère en effet que vers les huit heures du matin qu'on s'aperçut à Paris de la fuite du roi. Il paraît que le premier avis en fut donné à M. de la Fayette ou à M. de Gouvion, par cette femme de garde-robe dont la reine avait pris la

chambre. Il y a eu une grande obscurité dans l'espèce de déposition que fit M. de Gouvion, à la barre de l'assemblée, ce jour-là même; et beaucoup de choses inconciliables avec les faits *certains* que j'ai racontés.

Il dit que, depuis plusieurs jours, *il avait entendu parler du projet de fuite du roi*. Jusque-là il a raison : quelque secret qu'on eût mis, il avait transpiré d'une manière vague que le roi songeait à fuir; on l'avait annoncé dans quelques-uns des journaux des jacobins du temps, plus de quinze jours avant l'événement : mais les auteurs de ces libelles étaient tellement décriés par les faussetés notoires et les absurdités dont ils remplissaient leurs journaux, qu'ils ne devaient pas faire plus d'impression sur les gens sensés cette fois-ci que les autres. Il est même bien difficile de savoir si, dans cette occasion, ils parlaient d'après des notions vagues du secret du roi, qui auraient pu aller jusqu'à eux, ou si c'était une de ces choses qu'ils inventaient tous les jours au hasard, et qui s'est trouvée fortuitement vérifiée par l'événement.

Mais dans son rapport M. de Gouvion articule que, *plusieurs jours auparavant, une personne croyable* (qu'il fait entendre être une femme du château des Tuileries) *avait averti du projet de fuite, et l'avait annoncé pour la nuit du* 20 *au* 21, *d'une manière assez précise pour désigner jusqu'à la porte par laquelle elle devait s'effectuer* (qui est celle par laquelle le roi passa effectivement); *que, sur cet avis, lui M. de Gouvion ne voulut s'en rapporter qu'à lui-même pour la surveillance de ce jour-là, et qu'il passa, avec d'autres officiers, la nuit à observer cette porte, sans s'apercevoir de rien ; que cependant le lendemain la même personne qui l'avait prévenu vint lui apprendre que le roi et la famille royale s'étaient échappés par cette porte*. C'est ce récit, à tous égards inconcevable, qui a sans doute fait croire à quelques personnes que M. de la Fayette savait la fuite, et l'avait secrètement favorisée [1]. Il est certain que le roi

[1] M. de Gouvion et M. de la Fayette furent accusés de négligence ou de connivence. Si le premier en eût été coupable, il n'aurait pas fait le récit qu'on vient de lire. Quant au second, il n'inspirait aucune confiance à la famille royale. S'il avait voulu la laisser passer, c'eût donc été pour la faire arrêter

et la reine non-seulement n'avaient pas confié leur secret à M. de la Fayette, mais qu'ils avaient toujours cru avoir le plus grand intérêt à le lui cacher. Le peu de personnes à qui il avait fallu le confier étaient tellement sûres, qu'il est encore certain qu'aucune d'elles ne l'a trahi. Il n'est cependant pas absolument impossible qu'il eût été pénétré, du moins en partie, par quelques autres qui ont pu transmettre à M. de la Fayette ou à M. de Gouvion ce qu'elles savaient et ce qu'elles conjecturaient; et qu'ainsi l'un et l'autre en aient eu quelques notions plus ou moins précises. Eux seuls auraient pu dire jusqu'à quel point ils étaient instruits, et par quel motif, supposé qu'ils le fussent, ils n'ont pas pris plus de précautions qui auraient suffi pour empêcher la fuite.

La reine m'a paru croire quelquefois qu'ils connaissaient le projet, mais elle ne m'a pas dit sur quoi elle fondait cette conjecture. Quoi qu'il en soit de ce point, qui probablement sera toujours dans le nuage, M. d'André, qui marquait alors beaucoup dans l'assemblée, et qui avait fini par se donner secrètement au roi, de qui il recevait mille écus par mois par l'entremise de M. de Montmorin, fut instruit de la fuite le premier de tous. Je n'ai pas su par qui; mais dès six heures du matin il se rendit chez M. de Montmorin, pour lui apprendre cet événement : ce ministre était dans la plus grande sécurité sur ce point-là. Le roi, qui avait alors en lui une confiance qui lui paraissait entière, ne lui avait rien laissé entrevoir de son projet. Son premier mouvement fut de ne pas croire à l'avis, parce qu'il se croyait trop sûr de l'amitié du roi pour penser que sa majesté ne l'eût pas prévenu d'une chose qui pouvait compromettre très-sérieusement sa sûreté, comme l'événement l'a prouvé; mais il ne put en douter longtemps, en recevant une lettre que le roi avait laissée pour lui. Elle lui fut apportée de très-bonne heure, lorsque M. d'André était encore chez lui, ou ne faisait que d'en sortir. Cette lettre était simplement pour lui apprendre le départ du roi, et lui dire d'attendre ses ordres. Je dois à M. de Montmorin la

ensuite. Mais, dans cette supposition, il l'aurait fait avant que les princes n'arrivassent à Varennes, où ses émissaires ne parvinrent qu'au moment du retour des illustres voyageurs; il n'aurait pas pris sur lui de donner des ordres d'arrestation avant la réunion de l'assemblée. Il n'apprit l'évasion que par M. d'André, en même temps que M. de Montmorin. Fs. B.

justice de consigner ici qu'il oublia dans ce moment ses propres périls, pour se livrer avec la plus grande sincérité à la joie de savoir son roi échappé aux dangers de la sortie de Paris, qui paraissaient le plus à craindre.

Cette lettre n'était pas le seul écrit que le roi eût laissé. Il y avait une autre lettre pour les ministres, qui leur défendait de rien signer et de rien expédier sans de nouveaux ordres de sa part; il y avait une déclaration contenant les motifs de son départ, tout écrite de sa main, faite par lui, et qui n'était connue que de la reine. Cet écrit et les lettres furent envoyés ou remis cachetés à M. de la Porte, intendant de la liste civile, avec ordre d'envoyer les lettres à leur adresse dans la matinée du 21, et de faire lire la déclaration à l'assemblée dans le même temps. On trouvera, dans les papiers publics du temps, la manière courageuse dont M. de la Porte s'acquitta de cette commission périlleuse.

Les autres précautions que le roi et la reine avaient prises avant leur départ avaient été : 1° de faire partir Monsieur, frère du roi, et Madame, dans la nuit où eux-mêmes s'éloignaient, en leur faisant prendre la route de Flandre. 2° La reine avait brûlé tous les papiers qu'elle avait, et qui pouvaient compromettre les personnes avec qui elle avait été en relation; le roi avait de même brûlé une grande partie des siens, et mis les autres en sûreté. 3° Le roi et la reine avaient emporté une assez petite somme en or, et six cent mille francs en assignats. Ces sommes étaient indépendantes des fonds mis à la disposition de M. de Bouillé, soit pour prendre des mesures, soit pour les besoins du premier moment. Je n'ai pas su de combien elles étaient; mais il paraît qu'à l'époque de la fuite du roi il restait dans les mains de ce général environ un million, dont il a rendu compte.

Je ne sache pas qu'on eût porté la précaution jusqu'à s'assurer d'avance de fonds plus considérables. On avait calculé avec assez de raison que, si le projet réussissait, on serait assez à temps de s'en procurer, soit par des emprunts dans les pays étrangers, soit par les recettes des provinces que le roi devait se flatter de voir se déclarer pour lui.

Je ne parlerai pas de ce qui se passa à Paris au moment où la

fuite du roi fut connue. On en trouve le récit dans tous les papiers du temps ; et, étant alors fort éloigné du lieu de la scène, je n'ai pas eu là-dessus des notions particulières. Je me borne à une seule remarque sur cet objet, qui pourra paraître singulière, mais qui n'en est pas moins vraie : c'est que, malgré la fermeté que montra l'assemblée dans cette circonstance, les ordres donnés et les précautions prises par elle pour faire arrêter le roi et le ramener à Paris, la très-grande majorité, du moins ceux qui avaient une opinion à eux, regardait cet événement comme heureux, et faisait des vœux secrets pour qu'il réussît, mais par des motifs différents. Le côté droit entier, qui faisait près du tiers de l'assemblée, y voyait la fin d'un ordre de choses dont il était la victime, et l'espérance d'une contre-révolution. Le côté gauche était divisé en trois sections bien marquées, dont deux voyaient la fuite du roi avec plaisir. La première, très-peu nombreuse, était composée de républicains qui espéraient, dans cet événement, trouver le moyen de détruire la monarchie, et qui croyaient parvenir plus aisément à leur but, si le roi sortait une fois du royaume. La seconde, diamétralement opposée à celle-là, assez nombreuse et assez influente par les talents des personnes qui la composaient, voulait une révolution, mais trouvait que celle-ci avait déjà outre-passé les bornes. La constitution, qu'ils adoptaient quant au fond, leur paraissait vicieuse en plusieurs points importants, et peu solide, soit par les contradictions dont elle fourmillait, soit encore plus par le défaut de liberté dans l'acceptation du roi. La fuite du monarque, si elle réussissait, amenait nécessairement les choses à une négociation que sa modération connue faisait regarder comme facile, lorsqu'on voudrait s'entendre de bonne foi ; et cette négociation, en faisant disparaître le défaut de liberté, aurait donné le moyen de corriger ce qu'il y avait de plus vicieux dans la constitution. Le troisième parti du côté gauche était composé de tous ceux qui, ne voyant pas si loin, n'envisageaient que la crainte que pouvait inspirer le roi libre à la frontière, et entouré d'une armée, et les dangers personnels que cet événement pouvait leur faire courir au milieu de la populace de Paris, alors en grande fermentation, parce que tout ce qui tenait à la révolution cherchait à l'animer contre le

roi. A la tête de ce parti était M. de la Fayette, à qui l'on s'en prenait principalement de la fuite du roi, ou pour l'avoir favorisée ou pour ne l'avoir pas empêchée, et qui, dans le premier moment, faillit à être la victime de la fureur aveugle du peuple.

Tout son parti dans l'assemblée, qui était alors nombreux, se joignit sincèrement à lui, ainsi que tous les membres du côté gauche que la peur, le défaut de lumières et l'habitude de se laisser mener, réunissaient toujours au parti dominant. Quoique ce parti fût réellement le moins nombreux, du moins quant aux membres influents, ce fut cependant celui qui donna l'impulsion à toutes les mesures qui furent prises par l'assemblée, et cela sans presque éprouver de contradiction.

La raison en est que l'opinion de la populace de Paris était si bien prononcée contre la fuite du roi et sur la nécessité de le ramener à Paris, que tout ce qui n'était pas du côté droit, accoutumé à se laisser dominer par la populace, n'osa manifester ses sentiments, ni contrarier en quoi que ce fût tout ce qui tendait à suivre les mouvements qu'elle donnait.

A la première nouvelle de la fuite du roi, M. de la Fayette, de concert avec les membres de l'assemblée qui étaient venus l'en instruire, établit la fiction que *le roi et la famille royale étaient enlevés par les ennemis du bien public*. Ce premier point convenu, il crut ou parut croire que le roi allait à Valenciennes ; et il dépêcha sur la route un de ses aides de camp de confiance. qu'il avait particulièrement attaché au service de la reine, et que sa majesté avait comblé de bontés. En lui remettant son ordre, il lui dit : *Ils ont trop d'avance sur nous pour que nous puissions les atteindre ; mais il faut que nous fassions quelque chose.* Du reste, l'ordre était conçu en ces termes : *M. de Romeuf, mon aide de camp, est chargé d'apprendre partout sur sa route que les ennemis de la patrie ont emmené le roi, et d'ordonner à tous les amis du bien public de mettre obstacle à son passage. Je prends sur moi toute la responsabilité de cet avis.* LA FAYETTE[1].

[1] C'est avec M. Bailly, maire de Paris, et M. Alexandre de Beauharnais, président de l'assemblée, que M. de la Fayette prit les premières mesures. Non-seulement on expédia M. de Romeuf, mais on envoya des officiers sur toutes les

L'assemblée réunie commença par adopter la fiction de l'enlèvement. Aussitôt un décret ordonne aux corps administratifs, aux gardes nationales, aux troupes de ligne, d'arrêter ou de faire arrêter toute personne sortant du royaume ; d'intercepter tout convoi d'armes et de munitions, ou argent, espèces et effets quelconques ; en un mot, de prendre toutes les mesures possibles pour mettre obstacle à l'enlèvement du roi. Il fut enjoint au ministre de l'intérieur d'expédier à l'instant même des courriers chargés de porter ce décret dans tous les départements.

Comme cette première délibération finissait, on annonça qu'un aide de camp de M. de la Fayette, envoyé par lui pour découvrir la route que le roi avait prise, venait d'être amené par le peuple à la porte de l'assemblée ; qu'il demandait à entrer et à être entendu. C'était le jeune Romeuf, qu'une populace furieuse avait arrêté comme il partait de Paris. Elle l'avait tiré à bas de son cheval, l'avait d'abord traîné à la section des Feuillants, puis à l'assemblée nationale, pour rendre compte de sa conduite. Entendre ce jeune officier, l'applaudir, lui remettre le décret que venait de rendre l'assemblée, pour qu'il le joignît à l'ordre de son général, nommer deux commissaires et un huissier pour délivrer un de ses camarades qui était en proie aux insultes et aux menaces du peuple, et pour assurer leur sortie de Paris, tout cela, quoique rapidement exécuté, consuma encore plus d'une heure. En approchant de la barrière, les deux officiers furent encore entourés par le peuple. Une clameur publique annonçait que, la nuit, deux voitures à six chevaux avaient traversé la ville de Meaux. On demandait que M. de Romeuf prît la route de cette ville. Il se rendit à ce vœu populaire.

Cependant le roi et la famille royale continuaient leur route vers Châlons, sans obstacle, et sans s'arrêter même pour man-

routes. Les paroles que l'auteur prête plus bas à M. de Romeuf n'ont rien d'authentique ; et, dans une pareille mission, le jeune officier devait dire à la reine ce qui pouvait le moins déplaire à cette princesse. Quant à l'ordre rapporté dans ce paragraphe, il est exact. Le général l'avait pris sur sa responsabilité ; et il fut approuvé par l'assemblée. Le commandant de bataillon, M. Baillon, avait été chargé de suivre la route de Sainte-Ménehould. M. de Romeuf, indiqué pour parcourir une autre route, fut arrêté à la barrière, et ramené à l'assemblée, qui le chargea de son décret. Il ne prit cette direction que parce que plusieurs avis firent soupçonner que le roi l'avait prise. Il fut accompagné de Baillon.

F°. B.

ger, ayant emporté dans la voiture ce qui suffisait pour cela. On ne leur demanda leur passe-port nulle part, on ne leur fit nulle difficulté pour leur fournir des chevaux. Ils arrivèrent ainsi à Châlons vers les quatre ou cinq heures de l'après-midi du 21. Là un homme de la ville, qui se trouva par hasard à la poste lorsque la voiture changeait de chevaux, crut reconnaître le roi : tourmenté de cette idée, il va trouver le maire, avec qui il a quelque liaison, lui communique sa découverte, et lui propose de faire arrêter la voiture. Le maire, qui était très-peu révolutionnaire, eut l'air de donner entièrement dans le sens de cet homme; mais il mit tant d'adresse à l'effrayer sur les conséquences, pour l'un et pour l'autre, d'une pareille démarche, si par malheur il s'était trompé sur un fait aussi invraisemblable que celui de la présence du roi dans la voiture qu'il avait vue et qui venait de partir, que le pauvre homme finit par convenir qu'il était très-possible qu'il eût mal vu, et que le plus sage était de se tenir tranquille et de garder le silence.

Échappé à ce danger, le roi avait passé Châlons, lorsque, la voiture étant arrêtée un moment sur la grande route, un inconnu, vêtu comme un bourgeois, s'en approche, met la tête à une des portières auprès de laquelle était madame de Tourzel, et dit assez haut : « Vos mesures sont mal prises, vous serez arrêtés. » Il s'éloigna tout de suite, sans qu'on eût le temps de savoir ni son nom ni ce qu'il était.

C'était à Châlons-sur-Marne que finissaient les arrangements que la reine s'était chargée de prendre pour le voyage, et l'on voit que jusqu'ici tout avait heureusement réussi.

J'ai dit ci-dessus les dispositions qu'avait faites M. de Bouillé pour la sûreté du reste de la route. La première escorte devait se trouver à Pont-de-Sommevelle. C'était là où devaient se trouver MM. de Choiseul et de Goguelas, chargés des ordres particuliers du roi et de M. de Bouillé; et c'est de là que devaient partir l'impulsion et les ordres à donner à tous les postes suivants. Le roi y arriva vers les six heures du soir, sans rien apercevoir sur la grande route ni à portée d'elle. Ce premier contre-temps, joint à ce qu'avait dit l'inconnu en sortant de Châlons, frappa singulièrement la reine. Elle ne put s'empêcher de se pencher

vers madame Élisabeth et de lui dire que tout était perdu, et qu'ils seraient arrêtés. Voici ce qui fit manquer cette première escorte :

M. de Goguelas, instruit par M. de Bouillé du retard de vingt-quatre heures, le quitta à *Stenay* le 17, pour aller prendre le détachement des quarante hussards commandés par M. de Boudet, et pour arriver de bonne heure le 21 à *Pont-de-Sommevelle*, où il devait être joint par M. de Choiseul et attendre le roi. Il coucha le 20 à Sainte-Ménehould. Le commandant n'avait malheureusement pas prévenu la municipalité ni de son passage ni de ses ordres ostensibles, ce qui commença à mettre la fermentation dans la ville. Cependant M. de Goguelas partit le 21 au matin avec tout son monde, et se trouva rendu de bonne heure à sa station de *Pont-de-Sommevelle*, où il fut joint comme il devait l'être par M. de Choiseul.

Tout avait été calculé à la minute dans le voyage du roi, et son passage à *Pont-de-Sommevelle* avait été marqué pour trois heures après midi. Cette heure était dépassée de beaucoup ; et non-seulement le roi ne paraissait pas, mais l'un des trois courriers qui devait toujours, dans les arrangements convenus, précéder la voiture de deux heures, ne s'était point montré.

D'après cette dernière circonstance, une heure de retard dans l'apparition du roi en annonçait trois dans sa marche. Entre cinq et six heures, il était en arrière de quatre à cinq, et on ne pouvait plus l'attendre qu'à huit. MM. de Choiseul et de Goguelas étaient non-seulement dans les plus vives inquiétudes, mais dans la plus terrible position. La vue de ces hussards attendant si long-temps à poste fixe avait causé un attroupement à *Pont-de-Sommevelle*. On murmurait hautement que l'arrivée du prétendu trésor qu'il s'agissait d'escorter n'était qu'un prétexte. *Châlons*, qui était au-dessous de *Pont-de-Sommevelle*, envoya des gardes nationales demander la cause de ces détachements. Sainte-Ménehould, qui était au-dessus, et où la fermentation s'était, depuis la veille, accrue d'heure en heure, envoya de son côté une députation. On parla de sonner le tocsin pour appeler les campagnes, et déjà quelques cloches avaient frappé les premiers coups. MM. de Choiseul et de Goguelas consultèrent ensemble, à demi voix, en présence de la multi-

tude, qui épiait tous leurs mouvements. Le roi, qui, déjà une première fois, avait différé de vingt-quatre heures son départ de Paris, s'était-il porté à un nouveau délai? Était-il parti, et avait-il été arrêté en route? Alors il ne fallait pas en pure perte exciter une sédition et sacrifier un détachement. Était-il possible que le roi arrivât encore dans la soirée? Alors c'était rendre son arrestation certaine, c'était le livrer au lieu de l'escorter, que d'attirer sur son passage toutes les communes des environs, appelées par le tocsin et armées par la méfiance, qui dégénérerait bientôt en fureur. Comme les deux chefs étaient frappés de cette idée, un homme, appartenant à la foule qui touchait à leurs chevaux, observe que le matin il a passé une diligence qui paraissait bien pesante et lourdement chargée; un autre répond qu'elle portait beaucoup d'argent : M. de Choiseul s'empare de cette parole, et demande à celui qui vient de la proférer *s'il est sûr de ce qu'il dit?* Celui-ci répond à l'affirmative. Plusieurs témoins vrais ou faux se présentent pour garantir l'assertion. « Que ne me disiez-vous cela depuis trois heures! » réplique M. de Choiseul. Puis s'adressant à M. de Goguelas, toujours à haute voix : « Il est clair, lui dit-il, que la diligence nous a devancés. L'argent que nous devions escorter est passé; nous n'avons plus rien à faire ici. » Ces mots ont un effet magique; les esprits se calment, le tocsin cesse, l'attroupement se dissipe; MM. de Choiseul et de Goguelas sortent paisiblement de *Pont-de-Sommevelle* avec leur troupe.

Ils s'éloignent au plus petit pas possible, et en faisant des haltes, pour conserver toutes leurs chances jusqu'au dernier moment. Enfin, ayant marché ainsi pendant un assez long temps sans être atteints ni par la voiture du roi, ni par son courrier, ils ne doutent pas que le projet ne soit au moins renvoyé à un autre jour. Alors, craignant de renouveler le tumulte que leur présence avait excité la veille à Sainte-Ménehould, sachant d'ailleurs ce poste et celui de Clermont suffisamment gardés s'il ne survient pas de crise extraordinaire, ils se décident à tourner cette ville au lieu de la traverser, et à gagner Varennes par le plus court chemin, à travers les bois du Clermontois.

La vérité oblige de dire que M. le marquis de Bouillé reproche

à M. de Goguelas de n'être pas resté de sa personne, déguisé, pour avertir les autres détachements en cas d'arrivée du roi, ainsi que ce général dit lui en avoir donné l'ordre secret; mais la même vérité oblige aussi d'observer que l'objet des détachements était d'assurer le passage du roi, dans le poste où chacun d'eux était placé; que le roi a traversé *Pont-de-Sommevelle* confié à MM. de Choiseul et de Goguelas, Sainte-Ménehould confié à M. Dandoins, Clermont confié à M. de Damas, et qu'il n'a été arrêté qu'à Varennes.

Il y avait environ une heure que le détachement de *Pont-de-Sommevelle* s'était mis en marche, lorsque la voiture du roi y arriva presque en même temps que son courrier, qui, dans toute la route, ne le précéda jamais de plus de cinq minutes, faute capitale; le roi relaya paisiblement, et gagna Sainte-Ménehould.

Le courrier, toujours si tardif, arriva trop tôt dans cette dernière ville; car pendant les cinq minutes qu'il y fut avant le roi, il se trompa sur le lieu de la poste, fut obligé de revenir sur ses pas dans la ville, questionna de côté et d'autre pour apprendre son chemin, et excita l'attention publique, déjà trop éveillée.

Le peuple de Sainte-Ménehould était très-mauvais. Les dragons de M. Dandoins, en succédant immédiatement dans ce poste aux hussards de M. de Goguelas, avaient perpétué et augmenté les ombrages. On ne les perdait pas de vue une minute. M. Dandoins, pour éteindre un peu la chaleur des esprits, avait pris le parti de ne point tenir sa troupe sous les armes. Il se promenait dans la rue avec plusieurs de ses dragons, lorsque la voiture qui renfermait la famille royale vint à passer: les dragons portèrent la main à la visière de leur casque pour saluer les personnes qui étaient dans la voiture, et la reine leur rendit ce salut avec cet air de grâce et de bonté ordinaires. Était-ce politesse de la part des dragons? était-ce quelque chose de plus, et commençaient-ils à pénétrer le secret? On ne leur avait point dit quelles étaient les personnes qu'ils saluaient. Quoi qu'il en soit, cet ensemble de circonstances irrita l'inquiétude populaire, qui commençait à se manifester fortement. Quel-

ques moments de plus, et le roi eût eu de la peine à sortir de cette ville; mais la présence des dragons en imposait encore; les relais étaient attelés, la voiture partit.

Ce fut pendant qu'elle était arrêtée que le roi, mettant trop fréquemment la tête à la portière, fut aperçu par le fils du maître de poste, très-chaud patriote, nommé Drouet. Ce Drouet avait vu le roi à la fédération, l'année précédente: pour mieux s'assurer qu'il ne se trompait pas, il prit un assignat où la figure de Louis XVI était assez ressemblante, et la compara quelque temps avec celle qu'il avait sous ses yeux : l'attention qu'il y mit fut si marquée, qu'elle n'échappa point à la reine, et qu'elle redoubla ses inquiétudes. Il était alors huit heures moins un quart.

Quelque assuré que Drouet crût être que le roi était dans la voiture, il n'osa sonner l'alarme à Sainte-Ménehould, soit crainte des dragons, soit que le départ de la voiture l'en empêchât; mais il prit la résolution de la suivre, pour la faire arrêter lorsqu'il en trouverait la possibilité. Il communiqua sa découverte et sa résolution à sa femme, qui fit et dit inutilement tout ce qu'elle put pour l'en empêcher; il monta à cheval et suivit la voiture.

M. de Damas, posté à Clermont, avait reçu l'ordre de M. de Bouillé de faire monter sa troupe à cheval une heure après le passage des voitures, et de se rendre par Varennes à Montmédy. Il avait su par un valet de chambre de la reine, nommé Léonard, que M. de Choiseul avait amené avec lui, et qu'il avait fait repartir à quatre heures et demie de *Pont-de-Sommevelle* pour se rendre à *Stenay,* le retard considérable dans l'arrivée de la voiture, et l'inquiétude que la non-arrivée du premier courrier occasionait. Il voyait approcher l'heure de la retraite, qui ne permettait plus de tenir les chevaux sellés, surtout dans un temps de révolution, où tout donne lieu à une émeute dans une ville naturellement mauvaise, qui murmurait des dispositions qu'elle voyait faire dans ses murs. M. de Damas, livré à toutes ces idées, se promenait sur la place, lorsqu'il vit arriver la voiture. Il s'en approcha, causa un instant avec leurs majestés, et le roi lui ordonna, en peu de mots, de faire ce qu'il pourrait pour le suivre avec ses dragons, et de laisser partir sans rien dire.

Lorsque la voiture eut relayé, ce qui fut très-promptement fait, M. de Damas alla donner l'ordre à ses cavaliers de monter à cheval pour se mettre en bataille sur la place, et se rendre de là à Mouzon. L'ordre fut exécuté assez vite ; mais, quoique la voiture du roi fût déjà loin, et que par conséquent, ce mouvement ne parût pas avoir de rapport à elle, le peuple, qui était en assez grand nombre sur la place, sembla s'opposer au départ. M. de Damas donna ordre à ses cavaliers de mettre le sabre à la main, et de partir: au lieu d'obéir, ils firent presque tous un mouvement comme pour l'enfoncer davantage dans le fourreau, et restèrent à leur place. En ce moment les officiers municipaux parurent, et requirent en forme M. de Damas de renvoyer ses cavaliers dans leurs casernes, et de différer leur départ jusqu'au lendemain matin. M. de Damas, voyant qu'il ne pouvait plus rien, abandonna sa troupe en criant : *Qui m'aime me suive!* et prit la route pour tâcher d'atteindre la voiture. Il ne fut suivi que de deux ou trois personnes.

Il y a lieu de croire que ce qui se passa à Clermont, après le départ du roi, fut moins l'effet des circonstances que celui de l'arrivée de Drouet, qui suivit de près le départ de la voiture. Il y a apparence qu'il fit part de sa découverte à la municipalité, et qu'il vint à bout d'empêcher par-là la troupe de M. de Damas de partir pour suivre le roi. Il paraît, en effet, qu'il arriva à Clermont au moment où sa majesté en partit, ou peu de temps après. Il prit un cheval frais pour courir après la voiture du roi et le prévenir à Verdun, où il croyait qu'il allait. Il fut observé par un maréchal de logis de Royal-dragons, homme de confiance, qui monta à cheval à Sainte-Ménehould ; lorsque l'émeute y éclata. Ce brave homme pénétra le dessein du perfide Drouet. Résolu de faire tous ses efforts pour l'empêcher, il s'échappa adroitement de la surveillance de ses camarades et du peuple, et se mit à le suivre. Le désir de ménager son cheval, qu'il croyait avoir une longue course à fournir, le fit d'abord aller trop lentement; ensuite Drouet s'étant jeté dans les bois, à gauche de la grande route, il perdit ses traces et ne put l'atteindre.

A une certaine distance de Clermont, où le chemin se sépare en deux, dont l'un mène à Verdun et l'autre à Varennes le roi

donna l'ordre de prendre le second ; il l'avait passé depuis assez longtemps, lorsque Drouet arriva au même endroit. Celui-ci, ne doutant pas que le roi allât à Verdun, prit, sans balancer, la route qui y mène. Vraisemblablement il ne se serait pas aperçu assez à temps de son erreur, si le hasard ne lui avait fait rencontrer un postillon qui revenait de conduire un courrier à Verdun. Il lui demanda s'il n'avait pas trouvé une berline à six chevaux allant à Verdun, et si elle était encore bien éloignée. Sur la réponse du postillon qu'il n'avait rien vu, il ne douta plus qu'elle n'eût pris la route de Varennes, et que c'était là où il fallait tâcher d'arriver avant elle : au lieu de revenir sur ses pas, il prit un chemin de traverse qui menait à Varennes assez directement, et fit tant de diligence qu'il y arriva avant le roi.

J'ai dit plus haut que le roi devait trouver dans cette ville un relais et une escorte de soixante hussards. Le relais était arrivé le 21 ; il appartenait à M. de Choiseul, et devait être placé par M. de Goguelas. Les hussards n'y étaient arrivés que dans la soirée du 20, sous le prétexte du convoi qu'ils devaient escorter. La municipalité, qui avait déjà conçu des soupçons à l'arrivée et au séjour du relais, en prit encore de plus grands en voyant entrer le détachement. Les hussards furent casernés par elle à l'ancien couvent des Cordeliers, situé en deçà du pont ; et le commandant, M. Rodwell, jeune homme de dix-huit ans, fut logé chez un bourgeois, du même côté de la ville. Le relais qui devait être placé dans une espèce de ferme, à l'entrée de Varennes du côté de Clermont, s'arrêta dans une auberge de l'autre côté du pont, c'est-à-dire à l'extrémité contraire à celle où le roi devait le trouver.

M. de Bouillé, dès le 21 au matin, envoya son second fils, le chevalier de Bouillé, et M. de Raigecourt, dont les uniformes ressemblaient à celui de Lauzun, avec l'instruction de faire placer le relais tout disposé pour l'arrivée du roi, et de venir l'avertir de tous les événements.

La fermentation qui régnait dans Varennes leur fit penser qu'il serait prudent de ne faire aucun mouvement, jusqu'au signal qui devait leur être donné assez à l'avance par M. de Goguelas ou par un courrier. Ils se bornèrent à dire à M. de Rodwell,

qu'ils ne crurent pas devoir instruire de la vérité, de faire tenir ses gens prêts à partir au premier ordre : il paraît que celui-ci négligea entièrement cet avis, ignorant de quelles grandes destinées il était en ce moment le dépositaire.

Le roi arriva vers onze heures du soir. La maison où devait être le relais lui était si bien désignée, qu'il la connut aisément, et y frappa pour demander ses chevaux : on ne put lui en donner aucune nouvelle. Ne voyant personne qui pût l'instruire, il entra dans la ville haute, et mit pied à terre avec la reine. Celle-ci frappa à plusieurs portes, sous le prétexte de demander des nouvelles de son relais, mais en effet pour voir si le hasard ne lui ferait pas rencontrer quelques-unes des personnes qui devaient l'attendre à Varennes. Toutes ses recherches furent vaines, personne de ceux qui étaient employés dans cette petite ville n'ayant songé à faire tenir quelqu'un du côté où le roi devait arriver, afin de l'instruire. Leurs majestés, après s'être promenées quelque temps dans la ville haute, proposèrent aux postillons de passer outre. Ils s'en défendirent, par la raison que leurs chevaux étaient excédés, et qu'ils ne pouvaient aller plus loin sans se reposer et manger. Après cette contestation, qui dura assez longtemps, le roi obtint qu'ils le conduiraient de l'autre côté du pont. Il remonta en voiture avec la reine.

Cependant Drouet, qui était à Varennes un peu avant la voiture, n'avait pas perdu un moment pour mettre des obstacles à leur passage. Son premier soin avait été d'instruire le procureur de la commune, nommé Sausse, et de le déterminer à faire arrêter le roi. Il n'eut pas de peine à le lui persuader : ce Sausse était une espèce de fanatique de révolution, mais qui ne manquait pas d'adresse. Il expédia sur-le-champ des ordres pour rassembler la garde nationale de Varennes, et faire entourer le couvent des Cordeliers, où étaient les soixante hussards. Il envoya en même temps des émissaires avertir dans les bourgs et villages des environs, pour faire arriver à Varennes les gardes nationales de ces endroits, et dépêcha des courriers à Verdun et à Sedan pour le même objet.

Pendant ce temps-là, Drouet, aidé de deux ou trois hommes déterminés, dont l'un se nommait Billaud, le même qui a été

si connu depuis par ses fureurs dans la convention, renversait de grosses voitures pour barrer le pont, et mettre ainsi un obstacle invincible au passage du roi, s'il le tentait par la force. Cela fait, lui et ses camarades, bien armés, allèrent se placer en embuscade sous une voûte par laquelle il fallait nécessairement passer avant d'arriver au pont, et dans le lieu le plus propre à arrêter la voiture. Toutes ces dispositions furent faites dans un si grand silence, que ni les hussards, ni leurs officiers, ni les personnes envoyées par M. de Bouillé, ne s'aperçurent de rien.

Lorsque la voiture fut engagée sous la voûte, elle fut arrêtée par Drouet et ses gens, sous prétexte de faire viser les passeports des voyageurs par la municipalité de Varennes, et d'y faire reconnaître leurs personnes.

Drouet ne laissa pas échapper un mot qui pût faire croire que c'était le roi : deux fusils armés se croisaient dans la voiture par chacune des portières. Drouet enjoignit assez brutalement aux voyageurs de venir chez le procureur de la commune, dont la maison était tout proche. On dit même qu'il porta la main sur le roi. Sa majesté crut que toute résistance serait inutile; et espérant encore qu'il n'était ou qu'il ne serait pas reconnu, ou que du moins il pourrait être arraché par la force au danger que couraient lui et sa famille, il consentit à suivre Drouet. Sausse eut l'air de les prendre pour de simples voyageurs : il leur demanda leurs passe-ports, et parut les trouver en règle. Il leur dit ensuite que leurs chevaux ne pouvaient aller plus loin sans rafraîchir; mais comme cela serait un peu long, il les priait de se reposer dans sa maison, où ils seraient mieux que dans leur voiture. Il n'y avait pas moyen de reculer. Toute la famille fut reçue dans une salle basse, de la porte de laquelle on pouvait voir tout ce qui se passait dans la rue : ce fut là que se plaça la reine; elle ne tarda pas à s'apercevoir que de moment en moment la foule s'augmentait en dehors, et que la maison était investie. Elle ne put plus douter alors qu'ils ne fussent reconnus et arrêtés.

Cependant la politesse et la dissimulation de M. Sausse, cachées sous le masque de la bonhomie, se soutenaient toujours : il quittait de temps en temps ses hôtes, sous le prétexte de

faire hâter les chevaux, ou de voir s'ils étaient prêts; mais en effet pour donner les ordres nécessaires dans les circonstances. Lorsqu'il se trouva assez de monde réuni pour garder la maison où était le roi et les casernes où étaient les dragons, des barricades furent faites dans les rues; le tocsin fut sonné dans Varennes, et répandu dans les paroisses voisines. A ce signal, les gardes nationales arrivèrent de tous côtés, et l'activité fut telle qu'en moins de deux heures il y en avait déjà plusieurs milliers réunis dans Varennes.

Ce fut le bruit du tocsin, et le tumulte qu'il occasionna, qui donnèrent à M. de Raigecourt et au chevalier de Bouillé la nouvelle du malheur qui était arrivé. Voyant qu'ils allaient être arrêtés, ils montèrent à cheval, percèrent à travers quelques gens armés, sortirent de Varennes au milieu de quelques coups de fusils, et prirent le chemin de Stenay, pour aller instruire M. de Bouillé : ils furent joints quelque temps après par M. de Rodwell, commandant des hussards, et arrivèrent chez M. de Bouillé à quatre heures passées, c'est-à-dire près de cinq heures après l'arrestation du roi.

Il paraît que le jeune commandant des hussards était tranquillement chez lui à l'arrivée du roi, et qu'il y fut gardé d'une manière à ne pouvoir communiquer avec ses gens, qui, comme je l'ai dit, étaient casernés aux Cordeliers. L'arrivée de MM. de Choiseul, de Goguelas et de Boudet fut l'occasion qui lui rendit la liberté. Il y avait déjà une heure que le roi était arrêté, lorsque ces messieurs parurent aux portes de Varennes avec le détachement de quarante hussards qu'ils ramenaient de Pont-de-Sommevelle. Ils trouvèrent quelques pièces de canon, et une foule de gardes nationales qui voulurent leur disputer l'entrée.

Ils demandèrent à être reconnus par les hussards qui étaient dans la ville, et dont ils faisaient partie. On alla chercher le commandant, qui, en effet, les reconnut comme étant de sa troupe.

M. de Boudet donna l'ordre à M. de Rodwell de tenter tout ce qui serait en son pouvoir pour la sûreté et la défense du roi et de sa famille; mais ce jeune homme, soit qu'il eût perdu la tête, soit qu'il vît l'impossibilité de rien faire, n'eut rien de plus

pressé que de sortir de Varennes, sous prétexte d'aller avertir M. de Bouillé, sans donner aucun ordre à sa troupe, et en laissant le commandement à un maréchal des logis connu pour sa démocratie.

Cependant le détachement de Pont-de-Sommevelle parvint à la maison où était le roi, devant laquelle il se forma en bataille. Elle était investie d'une garde nationale nombreuse. M. de Choiseul, M. de Goguelas et M. de Damas entrèrent dans la maison pour prendre les ordres du roi, et M. de Goguelas ressortit bientôt après, et dit aux hussards et au peuple *que c'était le roi et la reine qui étaient arrêtés*. Ces paroles produisirent peu d'effet sur les premiers. Le peuple n'y répondit que par des cris de fureur. M. de Goguelas ordonna néanmoins aux hussards de mettre le sabre à la main, et leur demanda s'ils étaient pour le roi ou pour la nation : ils répondirent : *Vive la nation ! nous tenons et nous tiendrons toujours pour elle*. Cette réponse, qui ne laissait plus à M. de Goguelas l'espoir d'employer la force, le détermina à feindre d'entrer dans les mêmes sentiments, et dans les dispositions qu'on ferait contre les secours qui étaient annoncés, afin de donner au roi le temps de les recevoir. Les patriotes ne furent pas les dupes de cette feinte ; ils voulurent l'arrêter ; il échappa de leurs mains, fut blessé d'un coup de pistolet, rentra dans la maison de Sausse, et après le départ du roi il gagna, déguisé, Mézières, où il fut arrêté, et d'où il fut ensuite conduit à Orléans.

M. de Boudet fut plus heureux ; il se sauva, et joignit M. de Bouillé. Quant à M. de Choiseul, il resta dans la maison de Sausse, déterminé à suivre le sort du roi.

Lorsque Sausse fut assuré que les gardes nationales étaient assez nombreuses pour ne plus laisser échapper leur proie, il leva le masque, et dit tout haut au roi qu'il le connaissait pour ce qu'il était. Il lui fit des reproches très-amers sur sa fuite, contre sa parole d'honneur, pour aller, dit-il, dans les pays étrangers, et pour faire la guerre au peuple. Il lui déclara ensuite qu'il l'arrêtait au nom de la nation, et qu'il allait le faire reconduire à Paris sous bonne garde.

Le roi chercha d'abord à se défendre d'être le roi, ce qui en-

traîna une altercation dans laquelle Sausse et ceux qui étaient avec lui s'éloignèrent de plus en plus des bornes du respect. La reine se rapprocha alors, et fit cesser en disant d'une voix ferme. *Si vous le connaissez pour votre roi, parlez-lui donc avec le respect que vous lui devez.*

Le roi, voyant que la feinte était désormais inutile, reprit alors le caractère de dignité, de franchise, et même de bonhomie, qui lui convenait. La chambre était pleine de monde : il fit faire silence, et, s'adressant à tout ce qui était là, il leur exposa le but et les motifs de son voyage, ses projets, ses bonnes intentions, son ardent désir de connaître le véritable vœu de ses peuples, que la captivité où on le tenait à Paris empêchait de parvenir jusqu'à lui; sa ferme résolution de tout faire pour leur bonheur, quelques sacrifices qu'il en coûtât des droits de sa naissance, de son autorité et de ses intérêts particuliers. Il finit en proposant de se remettre volontairement entre les mains de la garde nationale réunie à Varennes, d'être conduit par elle à Montmédy, ou à telle autre ville qu'elle choisirait, pourvu que ce ne fût pas à Paris, afin d'avoir la faculté d'examiner mûrement la constitution, de s'assurer du véritable vœu de ses peuples, et de concourir librement à tout ce qui pourrait faire leur bonheur. Le roi mit, dans ce petit discours, de la majesté, de la bonté, de la simplicité, et même une chaleur et une éloquence fort au-dessus de ce qu'on aurait pu attendre de lui; il fit la plus grande impression sur ceux qui l'entendirent, et Sausse lui-même en parut tellement frappé et attendri qu'il dit à demi-voix « que rien n'était plus raisonnable que ce qu'il proposait; mais qu'il était trop tard, et qu'il y allait de sa tête si le roi ne reprenait pas la route de Paris. » Il n'était plus, en effet, le maître dans ce moment-là. Drouet et Billaud, et cette foule de gardes nationales qui remplissaient Varennes, n'auraient certainement pas souffert que leur proie leur échappât; ces âmes-là étaient peu faites pour se laisser toucher par les discours du roi, quand même elles auraient été à portée de l'entendre.

En s'assurant du roi et de sa famille, on ne manqua pas d'arrêter en même temps les trois gardes du corps qui les avaient accompagnés. MM. de Damas et de Choiseul, qui ne s'étaient

plus séparés du roi après l'avoir rejoint, furent arrêtés aussitôt que leurs majestés furent parties; et, après avoir éprouvé les plus grands dangers, ils furent conduits dans les prisons de Verdun, d'où, un mois après, l'assemblée nationale envoya M. de Choiseul à la haute cour nationale d'Orléans, et M. de Damas en arrestation à la prison de la mairie, à Paris.

Il restait encore l'espérance d'être secouru par M. de Bouillé. Le roi et la reine se flattaient de le voir arriver à tous les moments. Drouet et Sausse le craignaient, et prenaient toutes les précautions qui dépendaient d'eux. Ils avaient fait des dispositions militaires assez bien entendues, qui sans doute leur avaient été suggérées par un M. de Sigemont, chevalier de Saint-Louis, commandant de la garde nationale. Des postes avancés avaient été placés hors de Varennes; le pont et les rues adjacentes étaient fermés de barricades; il y avait même quelques mauvais canons. Une troupe nombreuse de gardes nationales avait été placée de ce côté-là; mais la principale de toutes les précautions était d'accélérer le départ du roi pour Paris. De proche en proche, tous les tocsins des environs assemblaient les milices nationales, qui recevaient ensuite l'ordre d'aller à Varennes en toute hâte. Dès qu'il y eut de quoi fournir une forte escorte, indépendamment de ce qui devait fermer l'entrée de Varennes à M. de Bouillé, on établit une double file, depuis la maison de Sausse jusque sur l'avenue de Paris. Ce fut alors seulement que l'aide de camp Romeuf arriva à Varennes sur les six heures du matin, par conséquent sept heures après l'arrestation du roi. Il entra dans la ville à travers la double haie des gardes nationales, qui se prolongeait sur les deux côtés de la route, et s'étendait à chaque minute par l'arrivée de nouveaux renforts. Il trouva à la porte de Sausse la voiture du roi, qu'on attelait de six chevaux, tournée vers l'avenue de Paris, et environnée de l'escorte qui allait reconduire le monarque prisonnier. Entré dans la maison, il remit avec honte et douleur le décret de l'assemblée nationale entre les mains de Sausse qui l'avait prévenu, et il se flatta d'éviter les regards de la reine. Madame Élisabeth l'aperçut; la reine l'appela, lui demanda comment il avait pu se charger d'une pareille commission, et imputa tous ses malheurs à M. de la Fayette.

Épris de bonne foi des chimères constitutionnelles de son général, enthousiaste de lui et comme lui, le jeune Romeuf avait cependant conservé la candeur de son âge et la pureté d'un heureux naturel. Il répondit à la reine qu'il n'avait jamais cru l'atteindre, et que ç'avait été le premier mot que lui avait adressé M. de la Fayette, en lui donnant l'ordre d'aller à la découverte; mais que, dans tous les cas, ils avaient pensé l'un et l'autre qu'il serait moins douloureux pour la reine de voir auprès d'elle un homme sur le respect de qui elle devait compter. Il chercha ensuite à justifier son général, observant que, loin d'avoir été l'auteur de la catastrophe actuelle, M. de la Fayette avait été au moment de s'en trouver la victime; que la fureur populaire l'avait rendu responsable de l'évasion du roi; et que sur la place de Grève on avait descendu la lanterne fatale pour l'y attacher. Il parla des dangers auxquels la reine s'exposait en donnant sa confiance aux ennemis de M. de la Fayette, lequel, sans doute passionné pour la liberté nationale, n'était cependant rien moins que l'ennemi du roi et de sa famille. *Il l'est!* dit la reine. *Il n'a en tête que ses États-Unis et la république américaine. Il verra ce que c'est qu'une république française! Eh bien! monsieur*, poursuivit-elle, *montrez-le-moi donc ce décret dont vous êtes porteur*. Romeuf en remit une copie. *Les insolents!* dit la reine en le lisant; et elle le rejeta sans avoir été jusqu'à la fin. Le papier tomba sur le lit où dormaient le Dauphin et sa sœur. La reine le reprit avec vivacité, et le jeta par terre, en disant : *Il souillerait le lit de mes enfants*. Romeuf lui dit à demi voix, avec des larmes qui roulaient dans ses yeux : *La reine aimerait-elle mieux qu'un autre que moi fût témoin de tous ces mouvements?* La reine fut frappée : *Au moins, monsieur, je vous recommande MM. de Damas, de Choiseul et de Goguelas, quand nous serons partis*. Romeuf, en effet, sauva leurs vies en exposant la sienne.

Cependant M. de Bouillé, qui avait passé la nuit auprès de Dun, était dans les plus mortelles inquiétudes de ne point voir arriver de courrier, et de ne rien apprendre sur le sort du roi: craignant quelque malheur, il se porta, à la pointe du jour, du côté de Stenay, centre de ses quartiers, pour donner, à tout événement, des ordres qui pussent promptement remédier au mal

s'il y en avait, et s'il était encore temps. A quatre heures passées, il vit arriver à lui, à toute bride, son fils, M. de Raigecourt, et, ce qui le surprit le plus, le commandant des hussards de Varennes, qui lui annoncèrent la catastrophe qui était arrivée. Sans perdre un moment, il donna sur-le-champ l'ordre à Royal-Allemand de le joindre, et à M. Klinglin, de marcher sur Stenay avec deux escadrons pour contenir la ville, et d'envoyer un bataillon de Nassau à Dun pour garder le passage de la Meuse; au régiment de Castella, de se porter à tire d'aile sur Montmédy; et aux détachements de Mouzon et de Dun, d'avancer sur Varennes et d'attaquer en y arrivant. Les dispositions faites, il attendit Royal-Allemand, qui, malgré l'ordre qu'il lui avait donné d'être prêt à monter à cheval à la pointe du jour, ne le joignit qu'au bout d'une heure. M. de Bouillé lui dit, en peu de mots, « que le roi était arrêté à Varennes ; qu'il comptait sur ce brave régiment pour arracher le roi des mains des patriotes. » Le cri unanime de *vive le roi!* fut la réponse de ces braves gens. Le général augmenta encore ces bonnes dispositions en leur distribuant trois ou quatre cents louis qu'il avait sur lui.

M. Deslon, qui commandait les cent hussards de Dun, n'avait pas attendu les ordres de M. de Bouillé pour remplir ses intentions. Il apprit l'arrestation du roi à Varennes, par les officiers qui en allaient porter la nouvelle au général ; il partit sur-le-champ pour tenter de le délivrer, laissant seulement vingt-quatre hommes et un officier pour garder le passage de la Meuse à Dun. Il fit une telle diligence, que dans une heure et demie il fit, avec les hussards, un trajet de cinq lieues, de Dun à Varennes : à cinq heures, il était devant cette dernière ville. Son projet était d'attaquer sur-le-champ. La vue des barrières le força d'y renoncer : le poste avancé de la garde nationale offrit de le conduire à la municipalité; il s'y refusa, et demanda à entrer dans la ville pour rejoindre les hussards qui y étaient : on lui dit que le roi le lui défendait. Certain alors que le roi était encore dans la ville, il demanda à lui aller rendre ses hommages. M. de Sigemont, qui commandait la garde nationale, y consentit, mais pour sa personne seulement : il lui engagea sa parole qu'il serait en sûreté ; qu'il pourrait parler

seul au roi, et lui donna même un otage. Le but de M. Deslon était de faire connaître au roi les secours qui allaient arriver, de reconnaître les barricades en dedans, et de savoir s'il pourrait être secondé par les hussards qui étaient dans la ville. Il désespéra de tout secours de ce côté-là, et, par conséquent, de pénétrer de force dans Varennes, lorsque, arrivé près de la maison du roi, il vit près de trente hussards à cheval : c'étaient ceux qu'avaient amenés MM. de Choiseul, de Goguelas et de Boudet.

Cependant M. de Sigemont l'introduisit près du roi, et lui permit même, après quelques difficultés, de lui parler sans témoins. M. Deslon expliqua en peu de mots à sa majesté l'obstacle que les barricades mettaient à son zèle, mais lui annonça l'arrivée prochaine de M. de Bouillé avec Royal-Allemand, que cet obstacle ne pouvait arrêter. Il répéta cela trois fois; mais tel était l'accablement de ce malheureux prince, que M. Deslon a cru qu'il ne l'avait pas entendu : il lui demanda enfin ce que sa majesté lui ordonnait de dire à M. de Bouillé : « Vous pouvez lui dire, reprit le roi, que je suis prisonnier, que je crains bien qu'il ne puisse rien faire pour moi; mais que je lui demande de faire ce qu'il pourra. » M. Deslon parla aussi à la reine; mais comme elle était près de M. de Sigemont, il lui adressa la parole en allemand. Cette princesse se plaignit avec amertume des duretés qu'elle éprouvait, et lui dit « qu'on ne voulait pas même la mener à Verdun pour s'y reposer. » Le roi fit cesser promptement cet entretien, qui sans doute paraissait suspect. M. Deslon prit congé, et demanda tout haut les ordres du roi. « Je suis prisonnier, répondit le monarque; je n'en ai plus à donner. »

M. Deslon ayant rejoint son détachement sans être inquiété, voulut encore faire une tentative; il envoya ordre aux hussards qui étaient dans Varennes, et qui étaient restés fidèles, d'attaquer en dedans tandis qu'il attaquerait en dehors. Un brigadier se chargea de cet ordre; mais il ne put parvenir jusqu'à M. de Boudet, qui était enfermé et bloqué aux Cordeliers avec ceux des hussards qui n'avaient pas manqué.

M. Deslon fut donc obligé de rester dans l'inaction, et d'attendre l'arrivée de M. de Bouillé. Vers les huit heures, il s'aperçut que

le roi et la famille royale sortaient de Varennes avec une grosse escorte, pour reprendre la route de Paris. En ce moment, M. Deslon venait d'être joint par M. le comte Louis de Bouillé. Ils crurent pouvoir trouver là une occasion favorable de délivrer le roi. Il fallait pour cela passer la rivière à gué : ils traversèrent avec les hussards un premier bras; mais un canal profond et impossible à franchir ne leur permit pas d'aller plus loin. Désespérés de l'inutilité de leurs efforts, ils se déterminèrent à aller au-devant du marquis de Bouillé. Ils le rencontrèrent très-près de là, à la tête du détachement de Mouzon, qu'il avait trouvé arrêté dans un bois par quelques gardes nationales qui le fusillaient. Après avoir dispersé les patriotes, il marcha en avant avec le détachement, suivi à peu de distance par Royal-Allemand, que conduisait M. d'Hoffelize. Il faisait déjà ses dispositions pour attaquer Varennes, lorsque M. Deslon lui apprit que le roi était parti depuis une heure et demie.

M. de Bouillé alla rejoindre sur-le-champ Royal-Allemand et M. d'Hoffelize; il proposa de suivre toujours sa route, et de tenter un dernier effort. Le régiment, quoique harassé par un trajet de neuf lieues fait en quatre heures et demie, montra les meilleures dispositions, et offrit de mettre pied à terre pour enlever les barricades de Varennes; mais on représenta au général qu'outre les barricades le pont se trouvait rompu en quelques endroits; que personne ne connaissait de gué; qu'il était tout au plus possible de faire quatre lieues avec les chevaux, harassés d'une course de neuf lieues qu'ils venaient de faire; que ces quatre lieues ne suffisaient pas pour atteindre le roi, qui avait une heure et demie d'avance; qu'enfin on allait être coupé par la garnison de Verdun, qui marchait avec du canon.

Elle arriva en effet à Varennes une demi-heure après que M. de Bouillé en fut parti. Telles furent les raisons invincibles qui déterminèrent le marquis de Bouillé à renoncer à tout projet de tentative pour sauver le roi. Elles n'auraient, en effet, abouti à autre chose qu'à verser le sang inutilement, et à mettre la famille royale dans un péril imminent d'être massacrée. Il est évident, pour quiconque a connu ce général, qu'étant un des

hommes les plus hardis, les plus entreprenants et les plus courageux de son siècle, il n'a pu renoncer à la gloire d'être le libérateur de son roi que parce que l'impossibilité lui en était démontrée.

Croyant tout perdu sans ressources, il ne songea plus qu'à s'occuper de sa sûreté et de celle des braves gens qui, comme lui, étaient embarqués dans cette malheureuse affaire. Il ramena promptement son régiment à Stenay, et sortit de la ville avec ses compagnons d'armes, au moment où la municipalité délibérait de le faire arrêter. L'ordre en était déjà même donné à la frontière. Ils se firent jour le sabre à la main, et essuyèrent quelques coups de fusil. Ils gagnèrent Luxembourg, d'où le marquis de Bouillé écrivit cette fameuse lettre à l'assemblée, qu'on lui a reprochée comme une fanfaronnade. Sa véritable intention était de détourner sur lui la fureur où il supposait l'assemblée, et de disculper le roi de tout ce qu'elle pourrait lui reprocher à l'occasion de sa fuite, en s'avouant hautement l'auteur de tout.

La retraite du marquis de Bouillé ne laissait plus d'obstacles à craindre pour le retour du roi à Paris. On l'avait fait partir de Varennes, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, vers les huit heures du matin, dans la même voiture qui l'avait amené. Les trois gardes du corps étaient attachés et liés sur le siége. MM. de Choiseul et de Damas, restés en prison à Varennes, furent conduits le lendemain dans les prisons de Verdun, après avoir été dans le plus imminent péril de leur vie, et après avoir dû leur salut à M. de Romeuf, qui fut pendant quelques heures emprisonné avec eux.

La voiture du roi était escortée par trente des gardes nationales qui avaient été rassemblées à Varennes. Celles des villes et villages par lesquels on passait, ou qui étaient à portée de la grande route, augmentaient le cortége, et remplaçaient les corps qui retournaient chez eux. On estime à huit ou dix mille hommes l'escorte qui fit constamment ce long et pénible voyage jusqu'à Paris. Presque toute cette nombreuse milice était à pied; aussi la voiture ne pouvait aller qu'au petit pas des chevaux.

Le voyage jusqu'à Paris fut de huit jours. Pour concevoir combien il dut être pénible pour le roi et sa famille, il faut se peindre

les circonstances où ils étaient, leurs inquiétudes pour l'avenir, les insultes atroces qu'ils entendaient autour d'eux, et y joindre la chaleur excessive qu'il faisait alors, et les nuages de poussière qu'une si grande multitude occasionnait. Les premiers moments passés, et lorsque toute espérance de secours fut perdue, le roi et la reine reprirent tout leur courage, et se mirent au-dessus de l'affreux malheur qui devait les accabler. Le calme, la douleur, la sérénité même, régnaient également sur leurs visages, dans leurs paroles et dans toutes leurs actions. Leur tranquillité ne fut troublée que par un événement atroce dont ils furent les témoins. Auprès de Sainte-Ménehould, un gentilhomme qui avait une terre près de cette ville, nommé M. Duval, comte de Dampierre, trouva le moyen de pénétrer jusqu'à la voiture, et de témoigner aux illustres captifs son respect, son attachement et sa douleur. Ses larmes, qui coulaient en abondance, accompagnaient le peu de paroles qu'il eut le temps de prononcer. Il fut arraché violemment de la portière du carrosse, et massacré sous les yeux du roi et de sa famille, qui entendirent ses cris et virent son sang répandu.

Ils arrivèrent à Châlons le second ou troisième jour. Dans cette ville, ou un peu avant d'y arriver, ils rencontrèrent trois commissaires de l'assemblée nationale.

Du moment que le roi avait été arrêté à Varennes, Sausse et Drouet avaient envoyé un courrier porter en diligence cette grande nouvelle à l'assemblée nationale.

Le courrier arriva dans la soirée du mercredi, au moment où tout le monde et tous les partis, sans savoir précisément de quel côté le roi avait tourné, commençaient à croire qu'il avait échappé, et qu'il était en sûreté.

Malgré la bonne contenance que faisait l'assemblée, les membres les plus influents du côté gauche songeaient déjà à tirer parti de cet événement, pour finir la révolution par un accommodement solide avec le roi. Ils avaient même déjà été jusqu'à se rapprocher de quelques membres principaux du côté droit, et jusqu'à proposer à MM. de Cazalès et Malouet d'être du nombre de quatre députés qu'ils projetaient d'envoyer au roi pour traiter avec lui.

La nouvelle de son arrestation détruisit toutes ces mesures; et les jacobins ainsi que le peuple de Paris, qui se livra, en l'apprenant, à une joie insensée et féroce, ne permirent plus de regarder le roi sous un autre point de vue que sous celui d'un prisonnier livré sans défense à son vainqueur, et qui n'a plus rien désormais à attendre que de sa politique ou de sa générosité. Sans arrêter encore le sort qui lui était réservé, les chefs de l'assemblée ne songèrent d'abord qu'à le faire arriver en sûreté à Paris. C'est principalement dans cette vue qu'ils commencèrent par faire nommer trois commissaires de l'assemblée pour aller le recevoir des mains de ceux qui l'avaient arrêté, et pour l'accompagner jusqu'à Paris, avec pleins pouvoirs pour ordonner ce qu'ils jugeraient convenable dans les circonstances. Le choix des commissaires tomba sur MM. de Latour-Maubourg, Barnave et Pétion. Ils appartenaient aux trois sections qui, à cette époque, divisaient le côté gauche. Le premier, homme de qualité, était un ami et un partisan zélé de M. de la Fayette, adorateur comme lui de la constitution, jusque dans ses défauts; le second, jeune avocat de Grenoble, était du parti qui commençait à sentir que la révolution avait été trop loin, et qui aurait été charmé de pouvoir la faire rétrograder un peu : il est cependant vrai de dire que Barnave était alors plutôt l'ami de ceux qui avaient cette opinion, qu'il ne l'avait lui-même; le troisième, aussi avocat, était républicain fanatique.

Ils partirent peu d'heures après leur nomination, pour aller à Châlons et se rendre à la rencontre du roi. Du moment qu'ils l'eurent trouvé, tous les ordres émanaient d'eux.

Madame de Tourzel quitta la voiture du roi pour aller avec un des commissaires dans celle qui les avait amenés. Les deux autres montèrent dans le carrosse du roi. La reine semblait désirer que M. de Latour-Maubourg fût un de ceux-là, parce que, du moins, sa figure ne lui était pas inconnue. M. de Latour, qui s'en aperçut, lui dit en particulier « qu'il n'avait accepté cette triste commission que pour tâcher d'être utile à son roi; qu'elle pouvait compter sur lui comme sur le plus fidèle de ses sujets; mais qu'il n'en était peut-être pas de même de Barnave, qui était un membre très-important dans l'assemblée par son influence;

que sa vanité s'était flattée d'être dans la voiture du roi ; qu'il était important pour le service de sa majesté qu'il y fût, et que la reine aurait une occasion de le connaître plus particulièrement ; qu'il la suppliait donc de trouver bon qu'il lui cédât la place qu'elle désirait qu'il prît, et qu'il montât dans l'autre voiture avec madame de Tourzel. »

Les choses furent donc ainsi arrangées. Barnave, qui était assez mince, se mit dans le fond de la voiture, entre le roi et la reine ; Pétion, sur le devant, entre madame Élisabeth et la jeune princesse ; le Dauphin, sur les genoux de sa mère, de sa tante ou de sa sœur.

L'arrivée de ces nouveaux compagnons de voyage mit d'abord du sérieux et de l'embarras dans la carrossée. La reine, dans le premier moment, ne se souciait nullement de se lier avec eux ; elle prit même le masque de l'humeur, laissa tomber son voile sur son visage, et résolut de ne pas ouvrir la bouche, pendant toute la route, pour adresser la parole aux commissaires. Barnave débuta par une chose que la reine prit pour de l'insolence : ce fut de jeter les yeux alternativement sur l'un des gardes du corps qui étaient sur le siége, et sur la reine, en se permettant un sourire imperceptible, malin et presque sardonique. Comme le bruit s'était répandu que le comte de Fersen était un des trois hommes arrêtés avec le roi, et que la reine n'ignorait pas ce que la méchanceté avait dit de ses liaisons avec ce seigneur suédois, elle crut deviner que c'était ce qui occupait les pensées et l'attention de Barnave. Elle se hâta de le détromper, sans qu'il pût deviner que c'était son but, en faisant connaître sans affectation quelles étaient les trois personnes qui étaient sur le siége. Excepté dans cette circonstance, Barnave non-seulement ne s'écarta pas des égards qu'il devait aú roi et à la reine, mais il eut même pour eux toutes les attentions respectueuses que les circonstances purent lui permettre ; et, loin d'abuser de leur position et de la sienne, son respect et son intérêt semblaient s'accroître à mesure qu'il eut plus d'occasion de les connaître.

Le roi, de ce premier moment, prit avec lui le ton simple et bon qui faisait le fond de son caractère : il ne parut point embarrassé du rôle nouveau que la fortune avait assigné à lui et aux

commissaires; il attaqua, le premier, Barnave de conversation, le mit sur ce qu'il devait mieux savoir, sur la révolution, sur la constitution, sur l'assemblée. L'avis et la façon de penser de Barnave ne pouvaient être les siens. Une petite dispute s'engagea; Barnave la soutint avec la politesse d'un homme de bonne compagnie, et les nuances de respect qu'exigeait la distance des rangs. Le tour que prenait la conversation amena naturellement le départ du roi de Paris; il s'exprima là-dessus avec la même franchise et la même simplicité, en développant son but, ses intentions, et le désir le plus sincère de chercher tout ce qui pourrait faire le bonheur du royaume, plutôt que le sien propre.

La reine, malgré l'humeur qu'elle avait et qu'elle prenait à tâche de montrer, ne perdit rien de cette conversation, à laquelle elle semblait ne vouloir pas prendre part. Elle fut frappée de l'esprit, de la modération et du ton convenable que faisait paraître Barnave : de nouvelles réflexions la déterminèrent à abandonner sa première résolution. Elle crut qu'il serait utile, pour les circonstances, d'accroître l'intérêt que Barnave semblait prendre à leur malheur, et de confirmer, d'augmenter même l'opinion que cette première conversation paraissait lui donner des lumières, de la bonté et de la candeur du roi. Peu à peu elle se mêla à leur entretien; elle y mit cette grâce, ce charme, cette présence d'esprit et cette aisance que personne n'a su mieux qu'elle mêler avec cette espèce de fierté majestueuse qui convenait à son rang et à sa naissance. Cet entretien augmenta, dans Barnave, le sentiment de respect et d'intérêt pour le roi et pour la reine, et changea les idées fausses qu'il s'était faites de leur caractère, n'ayant guère pu les connaître jusque-là que par ce que la méchanceté et l'esprit de parti en avaient publié. C'est de là qu'il faut dater l'espèce de confiance que la reine a toujours eue depuis en Barnave. Non-seulement il avait effacé les impressions que ses écarts fougueux dans les commencements de la révolution avaient données à sa majesté contre lui, mais sa conduite pendant le retour de Varennes détermina la reine à prendre plus tard ses conseils dans des circonstances difficiles. Cette sorte d'attraits qui l'avait rapprochée de Barnave n'a jamais eu lieu pour ses amis, tels que Lameth et

Duport, même dans le temps où les circonstances la forcèrent de les voir et d'avoir des rapports avec eux.

Pétion, qui avait moins de tact, moins d'esprit, et bien plus d'exaltation que Barnave, n'imita pas sa conduite dans la voiture du roi. Quoique né d'un caractère assez doux, et même sensible, à ce qu'en ont dit ses amis, il y porta la grossièreté, l'insolence et la dureté de ce qu'on a appelé ensuite un *sans-culotte*, qu'il prenait sans doute alors pour la liberté et la franchise républicaines. « Pour moi, je n'aime que la république, » furent les seules paroles qu'il sut dire et répéter, lorsque la conversation générale tourna sur la politique et le gouvernement. Jamais il ne lui échappa la plus légère marque d'intérêt pour les malheurs de ses compagnons de voyage; pas même de ces simples politesses qu'un homme qui a reçu quelque éducation se fait un devoir de rendre à des femmes de bonne compagnie.

J'ai dit qu'il était sur le devant du carrosse, entre madame Élisabeth et madame Royale. Quoiqu'il ne pût pas ignorer la haute vertu et l'extrême piété de la première, il se permit de lui adresser quelquefois des propos équivoques qui eussent été déplacés dans une personne ordinaire, mais bien élevée. Madame Élisabeth fit semblant de ne pas les entendre, et n'y opposa que le silence et le mépris. Mais Pétion ayant osé se permettre quelques-unes de ces plaisanteries triviales sur la dévotion et la religion, madame Élisabeth le releva avec beaucoup de force et de vivacité. Une dispute sur la religion s'engagea entre elle et lui. La reine, en me contant cette anecdote, me dit qu'elle avait été étonnée de l'éloquence, de la logique et de la force de raisonnement que montra sa belle-sœur dans cette occasion; elles furent telles, que l'avantage de la conversation ne fut pas pour Pétion. Afin de ne plus revenir sur cet odieux personnage, je finirai par un trait qui prouve jusqu'à quel point il poussa la familiarité et le défaut d'éducation. Il y avait dans la voiture une carafe d'eau avec un verre, qui se trouvaient placés près de madame Élisabeth. Il arriva que Pétion eut soif : sans excuses, et sans ces formes de politesse usitées même entre égaux, il demanda brusquement le verre à madame Élisabeth, et se fit verser l'eau par elle, sans se donner seulement la peine de la remercier.

Jusqu'à l'arrivée des commissaires, toutes les fois qu'on s'était arrêté pour dîner ou pour souper, le roi et la famille royale avaient mangé seuls; leurs gardes restaient, ou dans la pièce où ils étaient, ou à la porte. Dans la première auberge où l'on s'arrêta après que les commissaires les eurent joints, le roi et la reine remarquèrent que l'on n'avait rien changé à l'ordre précédent, et qu'il n'y avait que le nombre ordinaire de couverts pour la famille royale. Ils crurent devoir engager les commissaires à se mettre à table avec eux. MM. de Latour-Maubourg et Barnave s'en défendirent longtemps par respect : j'ai même ouï dire que Barnave insista pour que le roi lui permît de le servir derrière son fauteuil. Il céda cependant à la fin aux invitations réitérées du roi et de la reine; et, jusqu'à la fin du voyage, les trois commissaires mangèrent constamment avec le roi.

Il n'y eut rien de remarquable pendant le reste de la route, sinon une occasion dans laquelle la reine eut lieu d'être satisfaite de la conduite de Barnave. Entre Châlons et Meaux, un malheureux prêtre voulut s'approcher de la voiture du roi : il en était assez près, lorsque les gardes nationales se jetèrent avec fureur sur lui, et l'entraînèrent pour l'égorger à quelque distance. La reine, qui par hasard regardait de ce côté-là, fit un cri, et pria Barnave de sauver la vie à ce malheureux. Barnave s'élance de la voiture comme un trait, arrache le prêtre des mains de ces furieux, et, après l'avoir mis en sûreté et en liberté, revint prendre sa place.

Le cinquième jour, le cortége arriva à Meaux. Un fort détachement de la garde de Paris attendait le roi dans cette ville, pour le ramener dans la capitale. Soit que ce fût la marche toute naturelle, soit que les choses eussent été arrangées de manière que le roi et toute sa famille, ramenés prisonniers, pussent servir de spectacle à tous les habitants de cette immense cité, ils arrivèrent à Paris au milieu du jour. On fit passer sa majesté par la grande avenue des Champs-Élysées, sans doute pour donner plus de solennité à ce triste spectacle; car le cortége aurait dû arriver par le faubourg Saint-Martin. Pour gagner la route de Normandie, on avait allongé le trajet de plus d'une lieue. Il faisait une chaleur dévorante : une poussière enflam-

mée, qu'occasionnait la marche d'un si grand nombre de personnes, couvrait l'atmosphère; la voiture du roi paraissait comme au milieu d'une forêt de baïonnettes; l'armée d'escorte était commandée par M. Dumas, militaire connu, qui depuis a joué un rôle remarquable. On fit entrer le cortége par le pont tournant dans le jardin des Tuileries, qui était resté ouvert à tout le monde. Des ordres sévères avaient été donnés pour que le roi rencontrât partout sur son passage un silence morne et lugubre. La garde nationale, qui bordait le boulevard, avait le fusil renversé, comme dans un jour de deuil. Le peuple, qui était derrière, restait muet, le chapeau sur la tête. On avait affiché dans plusieurs endroits : *Celui qui applaudira le roi aura des coups de bâton; celui qui l'insultera sera pendu.* Tel était le renversement de toutes les idées, que cette proclamation grossière était regardée comme un acte de magnanimité. Au surplus, si cette espèce de plébiscite fut obéi pendant la traversée de Paris, sur le boulevard, on l'oublia complétement lorsque le cortége approcha du château des Tuileries. Alors les imprécations, les injures, les menaces les plus atroces, retentirent de toutes parts. La reine surtout parut être l'objet de la fureur populaire. Sans la garde nationale, elle, les trois gardes du corps, et peut-être le roi, en auraient été probablement les victimes avant de pouvoir entrer au château. Cette garde même était assez peu rassurante, soit parce que beaucoup de ceux qui la composaient partageaient les idées de la populace, soit parce qu'elle avait prouvé, en plusieurs occasions, qu'elle ne savait pas résister. Quoique la reine ne se dissimulât pas ses propres dangers, elle ne montra pas la plus petite altération, et elle ne fut occupée que de ceux du roi et des trois malheureux gardes du corps enchaînés sur le siége [1].

En approchant du château, elle recommanda vivement le sort de ces derniers à Barnave. Il lui promit qu'il périrait plutôt que de souffrir qu'il leur arrivât du mal; et, en effet, il tint parole.

[1] Les trois gardes du corps n'étaient point, à ce qu'il paraît, enchaînés sur le siége. M. de Latour-Maubourg avait offert de les prendre dans sa voiture. Ce fut la reine qui les fit rester sur le siége de la sienne.

Fs. B.

C'est à lui seul que ces trois fidèles serviteurs durent de n'être pas les victimes de la rage populaire à laquelle ils faillirent d'être livrés, lorsque la voiture du roi fut arrêtée auprès des trois marches de la longue et large terrasse qui sépare le château des Tuileries du jardin. M. de la Fayette et toute sa garde n'étaient occupés qu'à arrêter de tous côtés les flots du peuple, et à protéger le court mais effrayant trajet qu'avaient à faire le roi et sa famille pour gagner la grande porte du château. Les trois gardes du corps restaient attachés sur le siége, presque sans protection; la populace demandait leurs têtes avec fureur: ce fut Barnave qui s'occupa de leur sort, et qui les fit conduire en sûreté au château, pour y attendre ce que l'assemblée ordonnerait d'eux.

La reine exigea que le roi et ses enfants descendissent les premiers; elle ne voulut sortir que la dernière. M. de la Fayette était parvenu à former des deux côtés une double haie de gardes nationales, depuis la portière jusqu'à la porte du château. Le roi, sa sœur, sa fille et le Dauphin portés sur leurs bras, la traversèrent assez en sûreté et fort rapidement. Lorsque la reine voulut descendre de la voiture, le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon se présentèrent pour la recevoir, et lui donnèrent la main : la présence de ces messieurs, dans une pareille circonstance, n'était pas rassurante; outre la part qu'ils avaient prise à la révolution, la reine n'ignorait pas qu'elle était l'objet de leur haine personnelle. Sa première pensée fut qu'ils étaient là pour la livrer au peuple, ou du moins pour la conduire dans une prison séparée : elle y fut confirmée lorsqu'elle se sentit enlevée par eux, et conduite, aussi presque en courant, du côté du château. Ils ne lui dirent pas un mot pendant tout ce temps-là; elle n'entendit que les imprécations horribles que vomissait contre elle la populace, que ce spectacle avait rassemblée. Leur intention cependant, loin d'être mauvaise, leur fait honneur. L'assemblée, quoique prévenue de l'arrivée du roi, avait cru de sa dignité de paraître s'occuper peu de ce grand événement. Elle daigna cependant envoyer une députation de ses membres pour protéger l'arrivée du roi dans son palais. MM. d'Aiguillon, de Noailles et quelques autres, soit curiosité, soit désir d'écarter

le danger dont ils prévoyaient que la vie du roi et de la reine pouvait être menacée à leur débarquement, allèrent les attendre sur la terrasse. La popularité dont leurs opinions connues les faisaient jouir leur permit de pénétrer, et ils pensèrent sans doute qu'elle pourrait les mettre à portée d'être plus utiles que d'autres. Lorsqu'ils eurent mis la reine en sûreté dans le château, ils prirent congé d'elle. Là, il lui survint une autre inquiétude, l'une des plus déchirantes qu'elle eût éprouvées jusque-là : arrivée chez le roi, elle n'aperçut pas son fils; elle fut assez longtemps avant d'en avoir des nouvelles et de le revoir : elle eut le tourment de craindre qu'il n'eût été étouffé dans la bagarre, ou qu'on eût eu la barbarie de le séparer d'elle. Il paraît tout simplement qu'on l'avait porté à son appartement pour le faire reposer, car il lui fut rendu dans la journée.

Pendant ce temps-là, l'assemblée délibérait sur ce qu'elle avait à faire dans les circonstances. Dès le matin, elle avait rendu un décret, dont le premier article était ainsi conçu :

« Aussitôt que le roi sera arrivé au château des Tuileries, il lui sera donné provisoirement une garde qui, sous les ordres du commandant général de la garde parisienne, veillera à sa sûreté et répondra de sa personne. »

Deux autres articles avaient décrété de même « une garde particulière pour l'héritier présomptif de la couronne, et une pour la reine. »

Le quatrième avait ordonné que « tous ceux qui avaient accompagné la famille royale dans sa fuite seraient mis en état d'arrestation, et interrogés; » que « le roi et la reine seraient entendus dans leurs déclarations, et le tout sans délai, pour être pris par l'assemblée les résolutions qui seraient jugées nécessaires. »

Par les cinquième et sixième articles, « le roi avait été suspendu provisoirement des fonctions de la royauté. » Enfin, le septième et dernier article avait enjoint au ministre de l'intérieur « de faire publier ce décret à l'instant même, à son de trompe, dans tous les quartiers de la capitale. »

Cette *responsabilité* publiée avec tant d'éclat, cette responsabilité qui ne se bornait plus au seul commandant, mais qui était

étendue par un décret sur *toute la garde particulière*, fit perdre la tête aux trois quarts de la milice parisienne qui devait former cette garde, et même à la plus saine partie de cette milice, officiers et soldats. Ils avaient vu tout à l'heure M. de la Fayette entouré sur la place de l'hôtel de ville, et la fatale lanterne descendue pour lui; ils lui déclarent *qu'ils ne veulent pas courir le même risque que lui.*

Pendant plusieurs jours on ne peut pas trouver un seul officier qui veuille se charger de *la garde particulière de la reine*, sans veiller dans la chambre même de sa majesté.

M. de Gouvion lui-même, commandant en second de la garde nationale, sur lequel le roi et la reine croyaient avoir beaucoup plus d'ascendant que sur M. de la Fayette, M. de Gouvion déclare « qu'il ne continuera pas son service aux Tuileries, si on ne le laisse pas le maître absolu d'employer toutes les précautions qu'il voudra, et notamment de faire murer plusieurs portes de l'intérieur. » Le roi y consentit pour conserver M. de Gouvion.

Chaque jour on voyait arriver dans le château des députations de sections soupçonneuses, qui voulaient s'assurer elles-mêmes des précautions prises. Dans le même instant où l'on réveillait le roi et la reine pour vérifier s'ils ne s'étaient pas enfuis, on réveillait M. de la Fayette pour l'informer que le roi et la reine s'enfuyaient. Enfin, l'on sait tout ce que le peuple avait rêvé de projets de complots et d'évasions avant le voyage de Varennes : qu'on juge ce que ce devait être après, et combien les méchants avaient beau jeu pour séduire les faibles !

M. de la Fayette était-il l'un ou l'autre? Faut-il en croire ses amis, qui l'ont peint entraîné malgré lui par une nécessité affreuse, et préoccupé du salut de la famille royale jusque dans les rigueurs apparentes par lesquelles il voulait calmer les ombrages populaires? Faut-il penser, avec des juges plus sévères, qu'infatué de sa chimère patriotique, il osa croire le roi coupable d'avoir fui, et se regarder comme le ministre de la justice nationale; ou qu'assez injuste pour diriger le reproche contre le prince envers qui l'on avait violé tant de serments, il fut assez peu généreux pour vouloir se venger des périls que lui avaient

fait courir les augustes prisonniers en trompant sa vigilance? C'est une question que je m'abstiens de décider, et sur laquelle la reine n'hésitait pas.

Quoi qu'il en soit du motif, voici dans le fait les précautions inouïes qui furent le fruit de cette fermentation générale, et qui semblaient calculées, non-seulement pour prévenir tous les moyens de fuite, mais encore pour faire sentir à ces illustres captifs toute l'horreur de leur prison.

Une nombreuse garde fut établie dans les cours; un vrai camp dans les jardins, avec des tentes et tout ce qui est nécessaire pour faire camper des soldats. Le jardin fut hermétiquement fermé au public et même aux députés de l'assemblée, M. de la Fayette prétendant qu'il ne pouvait exclure les sections, dont les irruptions seraient terribles, qu'en excluant les députés, dont les visites seraient inutiles. L'entrée du château fut interdite à tout ce qui n'était pas du service indispensable; ceux même qui en faisaient partie étaient fouillés en entrant et en sortant. Des sentinelles furent établies jusque sur les toits; mais tout cela n'était rien en comparaison de la surveillance intérieure. Voici comme elle était exercée chez la reine : Les pièces extérieures de son appartement étaient autant de corps de garde; à côté de sa chambre était une garde-robe si obscure, qu'en tout temps il fallait l'éclairer par des bougies : elle était précédée d'un petit carré qui aboutissait à un escalier dérobé, séparé de son unique garde-robe par une simple porte vitrée. Deux gardes restaient continuellement dans sa chambre à coucher, pièce où elle se tenait toujours, avec ordre de ne la perdre de vue ni jour ni nuit. Ces gardes étaient, à la vérité, des gardes nationales; mais on sait de quelle espèce étaient la plupart.

Dans les premiers jours, la reine était obligée de se coucher, de se lever et de s'habiller devant ses gardes; ils passaient, à la lettre, les nuits dans sa chambre. Ensuite, soit que M. de la Fayette sentît de lui-même l'indécence de ces ordres, ou qu'il eût en effet travaillé à calmer les têtes de sa garde, soit que le roi lui en eût parlé, il adoucit la sévérité de ses dispositions; mais voici comment. Les gardes restaient dans la chambre de la reine tant qu'elle était levée; mais lorsqu'elle jugeait à pro-

pos de se coucher, et pour tout le temps qu'elle restait dans son lit, les gardes se retiraient. Alors l'un d'eux s'établissait dans cette espèce de tambour que formaient les deux portes de la chambre dans l'épaisseur du mur, de manière cependant que, la porte qui donnait dans la chambre restant toujours entr'ouverte, il pût voir ce qui se passait. Ce tempérament était un peu moins choquant; mais il ne mettait pas la reine à l'abri de la familiarité insultante de ses gardes. Un jour qu'étant couchée elle ne pouvait pas dormir, elle alluma une bougie à une lampe de nuit qui était à côté d'elle, et se mit à lire. Son garde, qui s'en aperçut, entre dans la chambre, ouvre les rideaux, et s'assied familièrement sur son lit, en lui disant : « Je vois que vous ne pouvez pas dormir : causons ensemble, cela vous vaudra mieux que de lire. » La reine contint son indignation, et lui fit comprendre avec douceur qu'il devait la laisser tranquille. Résignée à son sort et déterminée à dissimuler jusqu'à la fin, elle ne daigna ni se plaindre de cette sévérité outrée et humiliante, ni la reprocher à M. de la Fayette. Elle le voyait assez souvent. Il affectait même de venir chez elle plus souvent que les circonstances ne l'exigeaient. La reine était polie avec lui, quoique froide : elle lui parlait non-seulement sans aigreur, mais même toujours avec aisance, de choses indifférentes, ou de ce qui intéressait le roi.

Malgré la vigilance dont ils étaient assaillis, le roi et la reine trouvèrent les moyens d'entretenir des correspondances qui les tinrent toujours au courant de ce qui se passait relativement à eux : l'affaire de leur fuite prit, peu de jours après le retour à Paris, un tour plus heureux qu'on n'aurait osé l'espérer de la fermentation des esprits, et des dispositions que l'assemblée avait montrées jusque-là à pousser les avantages qu'elle avait sur le roi aussi loin qu'ils pourraient aller. Ce morceau d'histoire, qui doit être très-piquant, s'il est écrit par quelqu'un bien instruit, n'entre pas dans mon dessein. Je terminerai le récit du voyage de Varennes en disant que, malgré les clameurs des jacobins et la conduite presque entièrement passive du côté droit, les meneurs de la majorité du côté gauche finirent cette grande affaire aussi promptement et aussi habilement que les circonstances pou-

vaient le leur permettre : ils virent clairement que le but des jacobins était de profiter de cette occasion, non-seulement pour perdre le roi, mais encore pour détruire la royauté, et établir la franche république sur ses ruines ; ils en furent effrayés : et, pour éviter cet abîme, ils tournèrent court à ce qu'ils appelaient le parti de l'indulgence. En conséquence ils firent faire un rapport par leurs comités, dont le sens fut que le roi n'était point coupable pour avoir voulu s'enfuir, et que quand il le serait, il ne pouvait être mis en jugement, à raison de son inviolabilité : que dès que la constitution serait totalement achevée (alors elle tirait à sa fin), il fallait la lui faire accepter, et le mettre en possession effective de toutes les prérogatives du pouvoir exécutif ; que le seul coupable de la fuite du roi était M. de Bouillé, qui en paraissait être le principal agent, comme il l'avouait lui-même dans la fameuse lettre qu'il avait écrite à l'assemblée après sa sortie de France ; que M. de Choiseul qui l'avait secondé et M. de Goguelas seraient envoyés à Orléans, pour y être jugés par la haute cour nationale ; que M. de Damas resterait en arrestation à Paris ; que quant aux gardes du corps qui avaient accompagné le roi, on ne pouvait leur imputer à crime leur obéissance à ses ordres, et qu'en conséquence ils seraient mis en liberté. MM. de Choiseul et de Goguelas furent transférés à Orléans, et y subirent quelques interrogatoires : mais leur affaire fut exprès traînée en longueur jusqu'à l'acceptation de la constitution.

On saisit cette occasion pour proclamer une amnistie générale de tous les délits révolutionnaires, en conséquence de laquelle ces deux messieurs eurent la liberté avec tous les autres prisonniers [1].

Marie-Antoinette ne démentit point son grand caractère pendant son emprisonnement. Lorsque les trois commissaires que l'assemblée avait chargés de recevoir les déclarations du roi et de la reine se présentèrent devant leurs majestés, le roi ajouta à sa déclaration que la gouvernante de son fils et les femmes de suite n'avaient été averties de son départ que peu de temps avant qu'il

[1] Ici se termine le récit de M. de Fontanges. Weber continue le sien.
Fs. B.

fût effectué. Cette observation fut faite pour sauver ces dames du danger auquel elles étaient exposées. Voici la déclaration pleine de noblesse que fit la reine.

Déclaration de la reine.

Je déclare que le roi désirant partir avec ses enfants, rien dans la nature n'aurait pu m'empêcher de le suivre. J'ai assez prouvé, depuis deux ans, dans plusieurs circonstances, que je voulais ne le quitter jamais. Ce qui m'a encore plus déterminée, c'est l'assurance que j'avais que le roi ne voulait pas quitter le royaume : s'il en avait eu le désir, toute ma force eût été employée pour l'en empêcher.

La gouvernante de mon fils était malade depuis trois semaines, et n'a reçu les ordres que peu de temps avant le voyage ; elle en ignorait absolument la destination. Elle n'a emporté avec elle aucune espèce de hardes, et j'ai été obligée moi-même de lui en prêter.

Les trois courriers n'ont pas su la destination ni le but de leur voyage. Sur le chemin on leur donnait de l'argent pour payer leurs chevaux ; ils recevaient l'ordre pour la route. Les deux femmes de chambre ont été averties dans l'instant même du départ, et l'une d'elles, qui a son mari dans le château, n'a pu le voir avant le départ.

Monsieur et Madame devaient venir nous joindre en France ; ils ne sont passés dans le pays étranger que pour ne pas nous embarrasser, et ne pas faire manquer les chevaux sur la route.

Nous sommes sortis de l'appartement de M. de Villequier en prenant la précaution de ne sortir que séparément et à plusieurs reprises.

Signé MARIE-ANTOINETTE.

Ce fut un ami de Barnave, M. Muguet de Nanthou, qui fit le rapport sur l'événement relatif à la fuite de leurs majestés, et qui proposa la question de savoir si le roi pouvait être mis en cause. Il conclut à la négative, en rejetant tout l'odieux qu'il voyait dans cette fuite, sur M. de Bouillé et les autres personnes qui avaient servi le roi dans cette occasion, et il demanda que leur

procès fût fait à tous : il nomma MM. de Bouillé, de Heyman, de Klinglin, Charles de Damas, de Choiseul, de Fersen, de Bouillé fils, d'Hofflize, Dandoins, de Goguelas, Desoteux, de Raigecourt, de Mandel, Talon, de Maldan, de Valory, Dumoutier, Mainesen.

On vient de voir ceux que l'assemblée mit en jugement. Dans la discussion qui s'éleva sur l'inviolabilité du roi, Louis XVI n'eut pour adversaires que Pétion, Prieur, Vadier, le curé Grégoire, Robespierre et Hébrard.

Pendant cette discussion, les jacobins voulurent faire une insurrection populaire pour demander la déchéance du roi. Un militaire, nommé Achille Duchâtelet, rédigeait alors un journal dans lequel il invoquait, d'un style d'énergumène, la république, le jugement de Louis XVI et celui de Marie-Antoinette. Laclos, secrétaire du duc d'Orléans, rédigea une pétition demandant la déchéance [1]. Le jour était pris pour faire signer cette pétition au peuple, au champ de Mars, sur l'autel de la patrie. L'on avait choisi un dimanche, pour que l'affluence fût plus grande. Il fallut employer la force armée pour dissiper les attroupements que cette réunion de factieux avait formés. Il y eut une trentaine d'hommes tués au champ de Mars par la garde nationale. Les jacobins ne pardonnèrent jamais cette journée à l'état-major de cette garde, à Bailly qui proclama la loi martiale, et aux membres du comité de constitution. Ils les firent presque tous périr sur l'échafaud, deux ans après cette catastrophe, comme auteurs de l'assassinat des patriotes. La vérité m'oblige de dire que la garde nationale fit, en cette occasion, tout ce qui dépendait d'elle pour éviter l'effusion du sang ; mais elle fut assaillie à coups de pierres [2], et si elle tira, ce fut plutôt étant sur la défensive que sur l'offensive. La première décharge dissipa en un clin d'œil tous ces attroupements. Je me trouvais alors du côté de la rivière opposé à l'École militaire ; j'y fus témoin de la dispersion de cette vile populace. Abreuvée de dé-

[1] Voyez, à ce sujet, les Mémoires de madame Roland.
F^s. B.

[2] M. de la Fayette y fut manqué d'un coup de pistolet que lui tira le nommé Fournier, Américain, qui fut depuis un des auteurs du massacre des prisonniers d'Orléans. La garde l'avait saisi ; M. de la Fayette le fit relâcher. W.

goûts et d'humiliations de la part du peuple, honteuse du mal qu'elle avait fait, poursuivie par ses remords, l'assemblée nationale décréta enfin qu'elle se séparerait le 30 septembre. Elle avait décrété un comité de révision, qu'elle avait chargé de revoir les articles de la constitution; ce comité ne révisa presque rien : on était si honteux de l'ouvrage ridicule qu'on avait fait, qu'on ne mit nul intérêt à le conserver. On convoqua une nouvelle assemblée législative, dans laquelle il ne fut permis à aucun des membres de l'assemblée nationale de siéger. Ces secondes élections eurent lieu sous les plus défavorables auspices. La majorité des choix faits et connus annonçait déjà, dans la prochaine assemblée, un esprit détestable : et c'était à ce nouveau sénat, ainsi composé, qu'on livrait le roi et la cour, sans défense et sans précaution !... La constitution fut présentée au roi; le roi accepta purement et simplement, sans faire aucune remarque sur ses nombreux défauts. La première sortie que le roi fit depuis son retour de Varennes fut pour se rendre à l'assemblée, afin d'y porter de vive voix son acceptation, et apposer sa signature à l'acte dit constitutionnel. Il fut placé sur une estrade assez pompeuse, mais sur la même ligne que le président de l'assemblée, M. Thouret, dont on remarqua la posture peu décente, dans une circonstance où il était si important de rendre à la majesté royale tous les égards et le respect qu'on avait cessé d'avoir pour elle. Louis XVI demanda un décret d'amnistie pour toutes les personnes qui avaient aidé sa fuite à Varennes, et il l'obtint au milieu des acclamations générales. Un *Te Deum* solennel, des illuminations brillantes, des fêtes pompeuses, célébrèrent cet événement; le roi et la reine s'y montrèrent, et recueillirent beaucoup d'applaudissements; mais Robespierre et Pétion, leurs ennemis les plus acharnés, furent portés en triomphe par la populace, en sortant de la dernière séance; ils en obtinrent la dénomination, l'un d'*incorruptible*, l'autre de *vertueux*, c'était annoncer assez les dispositions de la multitude pour le malheureux prince, et le sort que les démagogues lui réservaient ainsi qu'à sa famille.

CHAPITRE V.

La famille royale pendant la révolution. — Seconde époque, assemblée législative. — Événements principaux depuis le 1er octobre 1791 jusqu'au 20 septembre 1792. — Déclaration de guerre à sa majesté l'empereur. — Journée du 20 juin 1792. — Fédération du 14 juillet. — Arrivée des Marseillais à Paris. — Journées et massacres du 10 août. — Emprisonnement de la famille royale. — Massacres du 2 septembre. — L'auteur de ces Mémoires, emprisonné à l'hôtel de la Force, est sauvé des mains des assassins. — Il quitte la France, et passe en Angleterre.

Quelle douloureuse impression s'empare de moi, au moment de commencer cette partie de l'histoire de mon auguste bienfaitrice! Il semble que cette idée devienne plus douloureuse et plus pénible à mesure que je m'enfonce plus avant dans le récit des époques les plus déchirantes d'une si illustre et si malheureuse destinée. Combien ils m'étaient plus doux à décrire ces temps que le commencement de ce volume devait traverser! ces jours de l'enfance heureuse; chérie, honorée de Marie-Antoinette; ces touchants et délicieux souvenirs de ses talents, de ses grâces et de ses vertus naissantes; ces fidèles peintures de sa brillante jeunesse, de ces scènes enivrantes d'hommage, de charme, d'entraînement, de culte, d'idolâtrie, qui se succédèrent et formèrent comme la chaîne de sa destinée, depuis l'époque de sa naissance auprès du trône de Marie-Thérèse jusqu'à celle qui la vit s'asseoir sur celui de son auguste époux, au milieu des regrets de l'Autriche, des cris de joie de la France, des bénédictions et des vœux portés à l'envi jusqu'au ciel par les peuples réunis de ces deux grands empires! Ces souvenirs, plus près de ma pensée et de ma plume qui devait d'abord les retracer, ranimaient mes forces au commencement de cette pénible et honorable carrière! Tout m'abat, tout me décourage, tout m'anéantit aujourd'hui. J'ai déjà parcouru trois années d'injustices, de privations, de sacrifices, d'in-

sultes, d'infortunes; et cependant tous ces malheurs ensemble disparaissent et s'effacent, en quelque sorte, auprès de ceux dont l'effrayant aspect me presse, me menace, et qu'il est cependant encore commandé à mes pieux efforts de retracer et de ressentir, pour ainsi dire, une seconde fois en les décrivant.

L'assemblée nationale avait paru vouloir s'arrêter, effrayée de ses propres excès, et repoussant de toutes ses craintes et de ses trop faibles efforts ce monstre de républicanisme, déjà trop excité par d'imprudentes clameurs et par l'anéantissement successif de tous les droits et de tous les appuis de la couronne... On voulait cependant relever sur ce sable mouvant le trône ébranlé de Louis XVI. Les plus furieux jacobins avaient payé de leur tête, au champ de Mars, l'erreur qui leur faisait méconnaître, quand ils ordonnaient l'obéissance aux lois, les signaux de ces mêmes hommes qui les avaient trouvés si dociles aux conseils de révolte et de destruction. Le fantôme d'une constitution s'était élevé à côté du trône, et, loin de se soutenir, ils s'affaiblissaient mutuellement. La nouvelle assemblée commença, par des outrages envers la royauté, cette prétendue mission de conservation, de restauration, d'affermissement, qui lui était transmise par ses devanciers; les tempêtes se formaient déjà sourdement, et grondaient de temps en temps pendant l'hiver, pour éclater pendant l'été avec la plus épouvantable fureur.

Cette partie de mon ouvrage commence au 1er octobre 1791, et s'arrête au 20 septembre 1792. Les dix premiers mois de cette époque semblent n'être que les préliminaires du 10 août, et les quarante jours suivants, le prélude du triple régicide qu'ils enfantèrent.

L'assemblée constituante avait renversé le roi du trône de ses pères, qu'elle avait abattu; l'assemblée législative le renversa du trône constitutionnel où l'assemblée constituante venait de l'asseoir avec si peu de précaution.

M. Bailly avait cédé la surveillance et l'administration de la capitale au factieux et républicain Pétion. Le commandant de la garde nationale, fatigué de sa longue insurrection, et honteux d'avoir été pendant deux ans le geôlier de ses maîtres, avait résigné son commandement et remis les augustes prisonniers à six

nouveaux généraux nationaux [1]. Des membres de l'assemblée nationale qui avaient présidé à la formation et à la révision de la constitution, il ne resta à Paris que les hommes les plus cupides et les plus déhontés, qui ne cessèrent d'assiéger le château de leurs conseils et de leurs demandes ; le matin à la porte du trésorier de la liste civile, et le soir occupés à perdre au jeu le honteux produit de leurs intrigues, de leurs avis, de leurs menaces. Ce furent eux qui dirigèrent la plupart des choix des ministres qui se succédèrent en foule dans ce court intervalle. Lorsque Louis XVI en nomma quelques-uns de son propre choix, la faction les mit presque aussitôt en accusation; lorsque ce prince en prit d'autres sous le bonnet rouge, ce furent ceux-ci qui l'accusèrent. La conspiration contre le trône se montra à découvert dès les premiers jours de la réunion de l'assemblée législative ; son premier acte fut de vouloir retirer au monarque les dénominations de *sire* et de *votre majesté*, et de remplacer ces titres antiques et sacrés par l'appellation brusque [2] de *roi des Français;* mais dès le lendemain le cri de l'indignation publique obligea le corps législatif de révoquer cet odieux arrêté. De fréquentes députations de l'assemblée se rendaient auprès du roi pour lui porter des décrets à sanctionner ; elles s'étudiaient à se présenter à la cour dans le costume le plus négligé et quelquefois le plus indécent, et à adresser au roi un langage digne des halles [3].

[1] C'étaient des chefs de bataillon que M. de la Fayette fit nommer lui-même. Il préféra diviser ce commandement et en diminuer la force, plutôt que d'avoir un successeur qui eût plus d'autorité ou plus de popularité que lui. Cette basse jalousie de sa part compromettait la sûreté de la famille royale. Heureusement ces chefs de bataillon ne furent point de malhonnêtes gens [*]. W.

[2] A propos de cette dénomination, il est bon de remarquer que Weber tient un autre langage (p. 144), lorsqu'il rappelle que ce fut le clergé qui donna le premier le titre de *roi des Français* à Louis XVI, dans le mois de juin 1788, avant la convocation des états généraux. Le décret qui prescrivait ce titre est du 5 octobre 1791. Il fut en effet rapporté le lendemain, après une discussion très-animée. Mais ce qui choqua particulièrement le public est moins le titre de *roi des Français* que l'article du décret qui désignait la place de Louis XVI *à côté du président, sur la même ligne et sur un fauteuil semblable*, cérémonial qui n'était pas fait sans intention, et qui blessait toutes les convenances.

Fs. B.

[*] Le fait sur lequel Weber hasarde ces conjectures n'est pas énoncé par lui d'une manière exacte : c'est-à-dire que le général la Fayette *ne résigna pas son commandement à six généraux nationaux*. Il provoqua un décret d'après lequel le commandement de la garde nationale devait *alterner entre les chefs des légions*.

Fs. B.

[3] Dans cette effronterie générale, le capucin Chabot, membre de cette assemblée, osa un jour se plaindre aux jacobins de ce qu'étant arrivé quelque temps après la députation dont il faisait partie, en

Cependant les partis étaient balancés dans l'assemblée. Elle renfermait un grand nombre de gens de bien, qui voulaient de bonne foi qu'on fît l'essai de la constitution nouvelle; mais malheureusement ce parti n'avait ni l'activité, ni le courage, ni l'esprit de suite, ni l'obstination, ni la tactique du parti républicain : aussi sa lutte impuissante contre ce dernier ne servit-elle qu'à lui faire augmenter la liste des aristocrates et des royalistes que l'on proscrivit.

Les premiers promoteurs de la république à cette époque furent les deux législateurs Brissot, Condorcet, et le nouveau maire de Paris, Pétion. Le parti désorganisateur, qui présida à toutes les insurrections, fut également dirigé par trois législateurs, Chabot, Bazire et Merlin; car c'est une chose digne de remarque, que dans ces deux premières assemblées les principes affichés par un parti furent presque toujours propagés et les mouvements révolutionnaires inspirés par une espèce de triumvirat [1].

Ce parti se rapprochait et se séparait parfois d'un club nouveau qui venait de se former dans l'ancienne église des Cordeliers, et dont les principaux chefs furent Danton et Camille Desmoulins, deux des plus audacieux scélérats que la révolution ait enfantés, et qui, malgré les crimes et les violences qu'ils excitèrent, finirent cependant par être susceptibles de remords et capables d'indulgence, ce qui les perdit. C'est dans ce club que se réfugia ce qui restait de la faction d'Orléans. Quant au chef de cette faction, il serait fort difficile de dire à quel point il participa aux mouvements révolutionnaires de cette époque. Ses manœuvres et ses libéralités furent assez obscures, et l'on serait tenté de le croire personnellement étranger aux manœuvres de ces dix mois, si l'on ne le voyait, aussitôt après le 10 août, reparaître triomphant à la tête de sa faction.

redingote, en chapeau rond, en bottes, les huissiers de la chambre du conseil ne lui avaient ouvert qu'un des battants de la porte. W.

[1] Ainsi l'on avait représenté et dénoncé précédemment la haute aristocratie sous les noms de Maury, Cazalès et Malouet; les monarchistes anglicans avaient été Lally, Bergasse et Mounier; les constitutionnels moitié anglicans, moitié américains, étaient rangés sous les drapeaux de Bailly, la Fayette et Necker; une autre classe de constitutionnels avait pour chefs Lameth, Duport et Barnave; enfin les républicains étaient rangés sous les drapeaux de Pétion, Buzot et Robespierre. W.

Les vrais royalistes s'étaient divisés alors en deux partis : les uns avaient cru devoir rester auprès de la personne du roi constitutionnel, afin de défendre, au péril de leurs jours, le chef et les individus de la famille royale qui étaient à Paris, exposés aux coups des factieux. L'autre partie s'était crue obligée par devoir, par honneur, par l'exemple, à se réunir à l'armée que les deux princes, frères du roi, organisaient dans les électorats ecclésiastiques. Toute la noblesse française accourait auprès des princes, du fond même des provinces les plus éloignées. Quelque chose qu'on ait pu dire, après l'événement, sur l'imprudence et la mauvaise combinaison de ces rassemblements, on ne peut s'empêcher de convenir qu'ils avaient quelque chose de brillant et digne de l'ancienne chevalerie ; que ce sera, pour tous les temps et pour toutes les monarchies, un bel exemple à citer, un magnifique trait historique à présenter, que celui de la formation d'une pospolite de quinze mille hommes, portant les premiers noms du royaume, conduits par quatre fils de France et trois héros de la maison de Condé, croyant, dans l'ardeur qui les animait, pouvoir renverser toutes les légions de factieux, de brigands, de sans-culottes et de soldats rebelles que les clubs vomissaient contre eux, tirer le roi de sa prison, le remettre sur le trône de ses pères, et reconquérir eux-mêmes sur trente millions d'hommes leur état, leurs distinctions héréditaires, et les biens dont ils étaient dépouillés dès qu'ils sortaient de France. Comme il ne fut pas donné à cette redoutable cavalerie d'agir activement, on ne peut dire si elle aurait réussi dans ses nobles et audacieux projets ; mais la gloire dont se couvrirent par la suite les diverses légions qui se formèrent de ses débris prouve que les espérances qu'elle avait conçues n'étaient pas aussi chimériques qu'on l'a supposé ; et que le sacrifice de leur personne et l'abandon héroïque de leurs propriétés, qui composaient les trois quarts des terres du royaume, méritaient un meilleur traitement que celui qu'ils éprouvèrent dans plusieurs États monarchiques, après la ruine de leurs espérances.

Le parti des royalistes de l'intérieur se vit avec plaisir fortifié de la garde que la constitution avait accordée au roi pour remplacer les gardes du corps, quoique cette garde ne consistât qu'en

six cents hommes, et que l'on eût eu soin d'obliger le ministère à la former principalement de militaires qui avaient déjà donné, dans leurs corps respectifs, quelques gages à la révolution : cependant, aussitôt qu'elle fut rassemblée, elle montra les meilleures dispositions pour la défense de ses maîtres. Les excellents chefs que le roi lui donna dans la personne de M. le duc de Brissac, leur colonel, et de MM. d'Hervilly et de Pont-l'Abbé, leurs lieutenants-colonels, leur inculquèrent un dévouement aussi parfait que celui des gardes du corps, leurs prédécesseurs. Il suffisait d'ailleurs d'approcher un instant du roi et de la reine, d'être témoins de leur noble douleur, de leur amour pour le peuple, de la pureté de leurs vœux pour le bonheur de leurs sujets, pour être pénétré d'indignation contre leurs ennemis, et être prêt à verser pour eux jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Malheureusement cette garde fut punie des premiers symptômes de fidélité qu'elle manifesta. Elle était à peine formée, qu'un décret du corps législatif vint la dissoudre. Dans le nombre des comités qui donnaient des conseils secrets à la cour, il s'en trouvait quelques-uns composés de membres de l'assemblée constituante, d'autres de ministres retirés qui avaient conservé la confiance du roi. Les conférences des uns et des autres, leurs manœuvres, leurs allures, furent plus ou moins connues : aussi furent-elles dénoncées vaguement dans les journaux, sous le nom général des menées du *comité autrichien*. L'on disait que le projet de comité, à la tête duquel on ne manquait pas de placer *Marie-Antoinette,* était de livrer les patriotes de la France à l'Autriche. Une lettre par laquelle un ancien ministre fut invité, au nom du sieur Regnault de Saint-Jean-d'Angely, membre de l'assemblée constituante, à assister chez la princesse de Lamballe à des conférences dont l'objet serait de réunir les différents chefs de parti, afin de se concerter et de s'entendre pour sauver la constitution, l'État et le roi; cette lettre insignifiante servit de signal à une attaque brusque et imprudente, dont la réaction fut terrible. L'ex-ministre qui avait reçu cette lettre imagina, ainsi que ses collègues, de profiter de cette occasion pour mettre la constitution à l'épreuve, en faisant lutter le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire contre le pouvoir législatif. Ils calculaient

qu'en opposant deux pouvoirs à un seul, s'ils n'anéantissaient pas ce dernier pouvoir, ils le forceraient au moins à capituler. Vaines espérances ! tous les pouvoirs étaient concentrés dans le club des jacobins, qui dominait la majorité de l'assemblée législative. L'attaque fut commencée par un juge de paix nommé Larivière, qui paya ensuite de sa tête l'énergie qu'il mit dans la procédure. Il somma le journaliste Carra de donner les preuves qu'il avait que telles ou telles personnes, qu'il avait indiquées comme membres de ce comité autrichien, formaient des projets contre-révolutionnaires, et faisaient partie d'un comité semblable. Le journaliste invoqua le témoignage de trois membres de l'assemblée législative, desquels il prétendit avoir reçu les renseignements qu'il avait publiés dans sa feuille : ces trois législateurs étaient précisément les plus acharnés des démagogues de l'assemblée : Chabot, Bazire et Merlin. Ils furent sommés de comparaître devant le magistrat, afin de donner leurs dépositions. L'assemblée regarda leur assignation comme un affront fait à sa dignité ; son courroux s'allumant par degrés, elle se constitua pendant huit jours en état de permanence, ce qui était une manière d'indiquer un grand danger pour la chose publique. Dans cet espace de temps le juge de paix fut envoyé à la haute cour, pour y être jugé comme criminel d'État ; la garde constitutionnelle fut licenciée, et son vertueux et loyal chef envoyé lui-même aux prisons d'Orléans, d'où il ne sortit que pour recevoir la mort. Enfin, la malheureuse princesse de Lamballe, dont il n'aurait peut-être été jamais question sans cette imprudence, fut, depuis ce temps, en butte aux dénonciations des ennemis de la cour, et finit par être mise en pièces. Triste fruit d'une levée de boucliers sans motif raisonnable, et dont on ne pouvait espérer aucun résultat utile.

Ainsi fut cassée criminellement la dernière garde du roi, celle qui avait remplacé les bataillons sacrés des intrépides défenseurs du trône, et qui était empreinte, en dépit des factieux, de cet esprit de royalisme qui restait la pensée, le sentiment, et, pour ainsi dire, le culte de la France. Elle fut comme le dernier rempart en état de défendre ce trône qui sembla enfin n'avoir plus d'appui.

Il n'entre pas dans le plan de ces Mémoires de raconter avec détail tous les événements qui préparèrent les derniers crimes, par une rapide et systématique dégradation des dernières ombres de la majesté royale. Le trône constitutionnel avait bien moins été laissé au malheureux monarque comme un honneur, que comme un péril et un piége où les fureurs de ses ennemis voulaient le faire périr avec son auguste famille. Ils ne cessèrent pendant huit mois de travailler à l'avilir et à l'ébranler, pour le livrer enfin, au 10 août, sans défenseurs et sans appui, aux assauts des scélérats accourus de toutes les extrémités de la France.

Les angoisses et les insultes se succèdent rapidement. Le roi et la reine ont la douleur de voir naître ces troubles terribles de la Vendée, où le royalisme, la fidélité, et l'attachement au trône et à l'autel, commencent à être traités de crime, et le nom même du prince placé en tête de proclamations qui menacent de punir les vertus transformées en forfaits. Ils voient les factieux de la première assemblée, qui avaient au moins du talent *l'insuffisante gloire*, remplacés par une majorité d'hommes sans esprit, sans mœurs, sans décence, sans éducation, et qui joignaient les formes de la grossièreté aux intentions de la haine. Le roi et la reine sont forcés de blâmer ceux que l'attachement à leur cause a poussés loin de la France à la suite des princes. Les insurrections se multiplient, les arrestations nombreuses peuplent les prisons de royalistes; Louis XVI voit les biens de ses augustes frères confisqués, les têtes de ses plus fidèles partisans mises à prix par des lois, par des actes rendus en son nom; il voit partout cette liberté des cultes, proclamée avec tant d'emphase et d'hypocrisie, réduite dans la pratique à la persécution des prêtres et des fidèles qui restaient en communion avec Rome; on fait au plus religieux des princes un crime de ne pas éloigner de son auguste personne ceux qu'il a préférés pour ministres de son culte et dépositaires des secrets de sa conscience; ce droit dérisoire du *veto*, ce dernier simulacre de l'autorité monarchique, n'est plus, dès que le prince l'exerce, qu'une preuve de son esclavage, et de l'impuissance des lois qui lui en confient l'usage; des actes d'accusation sans

motifs et même sans prétextes, engloutissent dans les cachots d'Orléans les infortunées victimes du royalisme, qui n'en sortaient que pour être massacrées. La reine, au milieu de ce cruel hiver où tout annonçait l'approche des dernières tempêtes et des derniers bouleversements, toujours héroïquement dévouée à ses devoirs, imite constamment son auguste époux, et accomplit, de concert avec lui, cette résolution si magnanime d'ôter aux crimes toute excuse et tout prétexte, par toutes les précautions de la sagesse. Elle paraît une fois à l'Opéra, dans cette même loge où elle avait si souvent reçu l'hommage et ces adorations de la France dont elle n'a pas un moment cessé d'être digne; et, comme si ses ennemis avaient un jour oublié le soin de corrompre et de dépraver l'opinion, l'illustre princesse retrouve ces signes de l'amour universel auquel elle n'était plus accoutumée, et revient dire à son époux, au milieu de l'émotion de la plus vive sensibilité, *qu'elle a été applaudie comme il y a dix ans.* La colonie de Saint-Domingue, dévastée par les nègres, envoie une députation de ses habitants solliciter des secours auprès du roi; elle se rend un instant auprès de Marie-Antoinette, et son président lui adresse ce peu de mots remarquables : « Madame, dans un grand malheur, nous avons besoin d'un grand exemple; nous venons chercher celui du courage auprès de votre majesté. »

Mais tout à coup des hurlements de fureur et de rage s'élèvent de toutes parts pour arracher la sanction royale en faveur de deux lois de sang : l'une contre les émigrés et les prêtres; l'autre pour un rassemblement de vingt mille bandits que la faction veut avoir sous sa main campés près Paris, afin d'intimider, de corrompre ou même de combattre la garde nationale, qui montrait un excellent esprit. On veut rendre Louis XVI le bourreau de ses serviteurs, de ses défenseurs les plus fidèles; mais on trouve dans son invincible résistance le religieux héroïsme du digne fils de saint Louis.

Le conseil même du prince est souillé par la présence de ministres choisis parmi les brigands [1], et qui n'en sortent, après

[1] Weber s'exprime souvent avec toute l'injustice et tout l'aveuglement de la passion : la dénomination de *brigands* en est une preuve dans cette circonstance,

avoir insulté sa bonté et fatigué sa patience, que pour le dénoncer aux scélérats par toutes les révélations de la calomnie, et pour le montrer aux poignards. Le sobriquet plat et injurieux de *Veto* est répété avec un redoublement d'acharnement dans les journaux, inscrit sur les murailles, répété sous les fenêtres de la reine; d'infâmes galériens sont rappelés du bagne, conduits en triomphe dans les rues de Paris, et admis aux honneurs de la séance du corps législatif; un massacre horrible est commis dans Avignon; les corps des victimes sont jetés et murés dans une glacière. Cependant la voix de leur sang perce cette voûte, et demande vengeance à l'assemblée; et l'assemblée (qui le croira?) non-seulement amnistie les assassins, mais encore les invite à se rendre auprès d'elle, les reçoit dans son sein, et les appelle la *Providence du Midi*[1]. Louis XVI est forcé de déclarer la guerre au sang de son beau-frère, à l'auguste fils du sage Léopold. Marie-Antoinette a la douleur d'apprendre, presque dans le même mois, la mort de son frère, celle de cette auguste victime de l'amour conjugal, Marie-Louise, qui suivit bientôt son époux au tombeau; la déclaration de guerre à son neveu, et l'assassinat de ce héros du Nord qui lui avait promis d'être son chevalier, et qui périt victime du régicide, au moment où il se préparait à venger la cause des rois[2].

Les furies ont secoué leurs torches, et nous allons voir se lever le jour affreux du 20 juin.

où ceux dont il veut parler sont Roland, Clavières, et le général Dumouriez.

Fs. B.

[1] Les scènes affreuses dont Avignon fut le théâtre ont un caractère particulier, qui les distingue des autres scènes de la révolution par la réunion du fanatisme religieux et politique. Il est donc nécessaire d'y jeter un coup d'œil; c'est ce que nous faisons dans les éclaircissements (*note* D); mais il importe de remarquer en passant que Weber n'est pas exact. Le décret du 19 mars 1792 portait « amnistie pour tous les crimes et délits relatifs à la révolution commis dans la ville d'Avignon et le comtat Venaissin jusqu'à l'époque du 8 novembre 1791, date de la promulgation du décret de réunion de ces pays à l'empire français, du 14 septembre même année. » Amnistier les crimes ce n'était pas les approuver, et les expressions dont on s'est servi prouvent qu'on avait une espèce de pudeur. De plus, l'historien aurait dû dire que le 18 août suivant M. de Vaublanc parla avec énergie contre ce décret, dont il provoqua le rapport.

Fs. B.

[2] Sa majesté l'empereur Léopold mourut au commencement du mois de mars 1792; le 29 du même mois, Gustave III, roi de Suède, fut assassiné par Ankastroom; le 20 avril, la guerre fut déclarée au roi de Bohême et de Hongrie, et quelque temps après mourut l'impératrice Marie-Louise, veuve de Léopold Ier.

W.

Pour mieux représenter cette journée, je la reprendrai d'un peu loin, en résumant les circonstances qui l'amenèrent.

Insurrection du 20 *juin* 1792.

Pour ne pas scandaliser les âmes honnêtes, je ne me permettrai pas de citer toutes les espèces de libelles et de caricatures que les jacobins et leurs affidés firent pleuvoir à cette époque sur la famille royale. La décence exige que je passe aussi sous silence les déclamations de leurs orateurs dans les lieux publics, pour animer de plus en plus la populace contre la cour. Je me bornerai seulement à exposer les moyens qu'ils employèrent pour faire naître une nouvelle insurrection qui devait les conduire au but qu'ils s'étaient proposé depuis le commencement de la révolution, c'est-à-dire, au massacre de la famille royale dans une émeute.

L'assemblée nationale, les jacobins et la municipalité firent publier de concert, dans les journaux démocratiques, différentes lettres, pour persuader à toutes les puissances que le roi constitutionnel jouissait de toute sa liberté.

Louis XVI, pour ne pas exposer sa famille et les gens de bien à de nouveaux outrages, se vit forcé de signer l'espèce de proclamation qu'on lui présenta sur cette prétendue liberté. Chaque ligne de cette déclaration était démentie par le fait peu de temps après. Sa majesté fut également contrainte de sanctionner le décret qui ordonnait aux ecclésiastiques de prêter un serment contraire à la discipline et aux lois de l'Église, ou de quitter le royaume.

Le roi s'y était longtemps refusé; mais, pour l'y déterminer, les jacobins eurent recours à leurs moyens ordinaires, les attroupements sous les fenêtres du château des Tuileries. Les soudoyés y venaient crier « qu'ils se livreraient à tous les excès contre les prêtres, si le roi refusait plus longtemps de sanctionner le décret sur la constitution civile du clergé; » ils ajoutaient que « la cour ne serait jamais en sûreté tant qu'elle ne bannirait pas les prêtres réfractaires. »

Moins touché des injures et des menaces d'une populace sans frein qu'effrayé du danger d'exposer le clergé à un massacre général, le roi sanctionna le décret; mais il garda les prêtres

de sa maison pour le service d'instruction et pour le service divin [1].

On fit un crime à sa majesté de cet acte de piété et de justice; et les satellites de la faction firent tant, qu'ils forcèrent Louis XVI de renvoyer les ecclésiastiques attachés à la cour.

Le plan des factieux tendait évidemment à effacer tout sentiment de religion, d'obéissance et de respect dans l'esprit du peuple, pour le conduire au régicide, seul but de leurs manœuvres.

Peu satisfaits de ces premiers succès, ou plutôt enhardis par la facilité de réussir dans leurs entreprises, les jacobins forcèrent le roi de déclarer la guerre à l'empereur.

Ce fut d'une voix entrecoupée, et les larmes aux yeux, que ce bon prince démontra l'injustice et les dangers de cette guerre : mais il eut beau représenter qu'elle ne pouvait avoir que des suites funestes pour le peuple, qu'il aimait toujours, malgré son égarement, il fallut céder et signer, parce que les jacobins l'avaient ainsi résolu. Ils avaient eu la précaution de placer leurs créatures [2] dans les emplois ministériels, pour ôter toute ressource au roi : quelque temps après, ce monarque infortuné fut forcé de sanctionner un décret de proscription contre les émigrés et contre les princes ses frères.

Qu'on se représente la douleur de ce prince, honnête homme, bon mari, bon père, bon parent, excellent ami, lorsqu'il se vit contraint de signer le décret qui punissait de mort et ses frères et tous ces gentilshommes si fidèles, qui n'avaient abandonné leurs familles et leur fortune que pour tenter de briser ses fers!

La guerre ayant commencé à cette époque, il ne resta à ce souverain d'autre moyen que d'approuver les résolutions de ses ministres, seuls responsables, d'après les lois de la constitution.

[1] Les Mémoires de Dumouriez offrent des détails fort curieux sur les circonstances et sur les résultats du refus que fit le roi de sanctionner le décret relatif au clergé.

Fs. B.

[2] Roland, Servan et Clavières. Ce dernier signala son entrée au ministère des finances par le renvoi des administrateurs généraux des postes, et par celui de tous les employés qu'il soupçonnait d'être attachés à la famille royale *.

W.

* Consultez sur Clavières les Mémoires de madame Roland; la Théorie de l'impôt de M. Hennet; et la Biographie universelle, où Clavières est jugé moins sévèrement.

Fs. B.

Malgré ces sacrifices, les jacobins continuaient de déclamer contre lui; ils l'accusaient d'être d'intelligence avec les puissances étrangères; et chaque fois que l'armée française essuyait quelque échec, ils s'efforçaient de prouver que ce prince trahissait la patrie; lui qui ne pouvait articuler une phrase, ni écrire une ligne, sans qu'elles ne fussent connues et rendues publiques.

Telle fut constamment la conduite des jacobins, pour étouffer tout sentiment de respect et d'attachement dans le cœur des sujets restés fidèles : par ce manége, ils achevèrent de corrompre le peuple, qui jusqu'alors ne s'était permis que des extravagances envers le roi et sa famille, et qui enfin, rendu furieux par ces machinations infernales, se livra aux plus grandes cruautés.

Une fois sûr de la multitude, le club des jacobins ne fit plus mystère de ses vues scélérates; et il déclama hautement, dans sa frénésie, qu'il emploierait tous les moyens imaginables pour détrôner, faire assassiner ou empoisonner tous les rois; et Louis XVI fut désigné pour la première victime.

Une multitude innombrable de tout sexe et de tout âge, armée de piques et de fusils, sortie en plus grande partie du faubourg Saint-Antoine, se porta à l'assemblée nationale, et cria : « La patrie est en danger! Le roi n'a pas voulu sanctionner les décrets qui ordonnent l'exportation des prêtres non sermentés, et le camp de vingt mille hommes autour de Paris : il faut faire couler du sang. »

L'assemblée nationale, dont la majorité était complice des jacobins, envoya, pour la forme, un ordre au maire de prendre les mesures que les circonstances exigeraient : elle savait que ce jour-là on célébrait à dessein une fête nationale à Versailles, afin de donner un prétexte à l'absence de Pétion, et que par conséquent celui-ci ne pouvait se porter dans les faubourgs. Elle ne fit aucune autre démarche pour détourner ou arrêter les séditieux, qui, ayant pris Santerre pour chef, se mirent en marche, déclarant, à leur sortie de la salle du manége, qu'ils allaient attaquer l'asile du roi.

La garde nationale non soldée, avertie de leur projet, avait eu la précaution de fermer les portes des cours du château; et le roi, sachant que la horde en voulait à tout le service de la fa-

mille royale, ordonna aux personnes qui le composaient, et qui s'étaient réunies pour partager ses dangers, de se retirer. Il les fit conduire, six à six, à toutes les portes, par les huissiers de sa chambre, avec ordre aux suisses-portiers de les laisser sortir.

Cependant le rassemblement, qui avait été grossi dans sa marche de tous les brigands de chaque quartier de la ville, s'avançait vers les Tuileries, précédé d'une députation à écharpe tricolore, pour se faire ouvrir par ruse les portes qu'il craignait ne pouvoir emporter de vive force.

Dès que les portes s'ouvrirent, les factieux se précipitèrent en même temps dans les cours, sur les escaliers et dans les appartements; la salle des gardes fut investie: les assassins se jetèrent sur les portes de l'intérieur, que les valets de pied avaient fermées aux verrous. Toutes, jusqu'à celle de l'antichambre du roi, furent enfoncées à coups de haches et de piques; et la famille royale aurait été certainement perdue, sans la présence d'esprit d'Acloque, commandant le bataillon du faubourg Saint-Marceau, de Joly et Canolle, canonniers de la garde nationale non soldée de la section des Filles-Saint-Thomas, et surtout des braves grenadiers de cette section, qui, s'étant doutés du projet des assassins, eurent la précaution de se tenir dans la dernière pièce.

Le maréchal de Mouchy, le sieur Septeuil, premier valet de chambre du roi, receveur général des finances, trésorier de la liste civile, et Gentil, premier valet de garde-robe du roi et de monseigneur le Dauphin, ayant fait part à sa majesté de ce qui se passait dans l'antichambre, le roi sortit sur-le-champ, et alla dans cette pièce où se tenaient quelques officiers et grenadiers des Filles-Saint-Thomas.

Le calme dans le cœur, seul bien d'une vie irréprochable, ce prince, en arrivant, vit enfoncer un panneau de porte d'un coup de pique qui faillit le blesser; voyant tomber, à coups de haches, un second panneau à ses pieds, il ordonna tranquillement d'ouvrir, et alla au-devant des rebelles, en disant : « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. »

L'apparition subite de la Divinité, environnée de foudres et d'éclairs, n'aurait pas fait plus d'impression sur cette foule de

brigands qu'en produisit la présence du roi, seul, sans gardes et sans suite.

Ces hommes armés parurent comme pétrifiés ; plusieurs reculèrent d'étonnement, et il régna pendant quelque temps un profond silence, tant la sérénité et la vertu du roi leur avaient imposé!

Quelques moments après, le tumulte recommença, et l'on entendit, de tous côtés, les cris de :

« La sanction, ou la mort!

« Le camp autour de Paris!

« Chassez les prêtres, chassez les aristocrates! »

On vit en même temps un brigand en uniforme de la garde nationale soldée du faubourg Saint-Antoine, s'avancer pour porter un coup de baïonnette au roi; mais la Providence permit que Joly fondît comme un éclair sur ce forcené, et le terrassât : au même instant un second leva sa pique, et en allait percer le roi; le nommé Canolle eut le bonheur de détourner le coup mortel.

Enfin, le brave Acloque et les grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas saisirent avec rapidité le moment d'entourer le roi, et l'éloignèrent un peu des assaillants.

Ils le supplièrent de monter sur une banquette près d'une croisée; et ayant mis une table très-large devant lui, ils se rangèrent autour sur trois hommes de hauteur, afin de rendre impossibles, par cette distance, les attentats des gens à piques.

Le maréchal de Mouchy se tint constamment derrière le roi, pour prévenir les dangers qui le menaçaient du côté de la cour.

D'autres grenadiers, apercevant madame Élisabeth, se rangèrent pour la laisser approcher. Cette princesse, qui versait un torrent de larmes, demandait, à toutes les personnes qu'elle jugait honnêtes, des secours non pour elle, mais pour le roi. En arrivant à lui, elle le serra dans ses bras en sanglotant, et l'assura qu'elle ne voulait pas lui survivre un instant : mais cette vile populace, excitée encore par son commandant Santerre, ne fit aucune attention à la douleur profonde de cette princesse, et l'insulta sans ménagement, croyant que c'était la reine. Ce fut en ce moment qu'un furieux voulut la frapper, en s'écriant : « Voici

l'Autrichienne, qu'il faut tuer. » Un officier de la garde se hâta de la nommer. « Pourquoi, lui dit madame Élisabeth, ne pas leur laisser croire que je suis la reine? Vous auriez peut-être évité un plus grand crime. »

J'ai à peine le courage d'achever ce triste récit : les rebelles mirent le comble à leurs outrages en forçant Louis XVI à se couvrir du bonnet des jacobins, qu'ils lui présentèrent au bout d'une pique.

Pendant ce temps, l'auguste fille de Marie-Thérèse n'avait pas des moments moins cruels à passer; et, sans les tendres soins du roi et les secours des grenadiers des Filles-Saint-Thomas, elle aurait été la victime de cette populace effrénée, qui demandait sa tête avec mille imprécations.

Tremblante pour les jours de son époux, elle chercha d'abord à se rendre auprès de lui; mais la communication était interceptée par les factieux. La reine s'enferme avec madame la princesse de Lamballe, madame la duchesse de Luynes et le duc de Choiseul, qui restèrent avec elle dans la chambre de monseigneur le Dauphin; elles ne la quittèrent pas pendant tout le temps que durèrent ces scènes affreuses.

Aubier [1] et Pannelier [2], se trouvant en même temps auprès de sa majesté, la conjurèrent aussi de ne pas s'exposer inutilement à une mort certaine, puisqu'elle ne pouvait traverser les appartements qu'au milieu des assassins.

[1] Aubier de la Montille, gentilhomme servant du roi, et très-considéré de leurs majestés. Il était de Clermont en Auvergne; cette province a fourni à l'armée des princes une foule de militaires de toutes les armes, et entre autres plus de trois cents gentilshommes, montés, armés et équipés à leurs dépens, qui ont fait la campagne de 1792 *. W.

* Emmanuel d'Aubier, dont Weber parle dans cette note, était gentilhomme ordinaire de Louis XVI. C'est un de ceux qui montrèrent pour défendre le malheureux prince le plus de courage et d'énergie. Il suivit la famille royale au 10 août, et tout le temps qu'elle resta dans l'enceinte de l'assemblée il coucha dans l'antichambre. En se séparant du roi, il offrit à ce prince tout ce qu'il possédait en numéraire, et partit pour l'Allemagne. A l'approche du jugement de Louis XVI, il adressa à l'envoyé diplomatique de France à la Haye une demande pour être reçu comme prisonnier, et conduit à la convention, afin de déposer solennellement dans le procès. Il eut recours ensuite, pour le même objet, à M. de Malesherbes, qui l'engagea à ne pas s'exposer. Frédéric-Guillaume, pour le récompenser de son dévouement, le fit chambellan. S. M. Louis XVIII l'a réintégré dans la place de gentilhomme ordinaire.

Fs. B.

[2] Administrateur de la forêt de Compiègne. Son costume de garde national de cette ville le fit respecter des brigands. Il eut le bonheur, dans ces moments critiques, de faire beaucoup de rapports à la reine, et de lui rendre, ainsi qu'à monseigneur le Dauphin, différents services. W.

Malgré ces raisons, la reine insistait. « Qu'ai-je à craindre? disait-elle : d'être tuée? Autant vaut aujourd'hui que demain. Que peuvent-ils faire de plus? Laissez-moi me rendre auprès du roi; c'est là ma place, mon devoir m'y appelle; et s'il faut que je périsse, c'est à côté de lui, c'est à ses pieds que je veux expirer! » Mais au même instant elle fut entourée par les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, que le roi avait envoyés à son secours et à celui de ses enfants.

Pendant que ces scènes se passaient, une partie des séditieux, mécontents d'avoir cherché inutilement des victimes, se portaient dans tous les coins des appartements du château pour trouver la reine.

N'ayant pu découvrir cette princesse, et ne sachant pas que la demeure de sa majesté était au rez-de-chaussée, ils arrivèrent à l'appartement de monseigneur le Dauphin, dont ils brisèrent les portes à coups de haches, croyant y trouver son auguste mère.

Elle était parvenue, dans l'intervalle, à se retirer avec ses enfants, sous l'escorte des grenadiers, dans les appartements du roi, où les brigands la forcèrent aussi de recevoir la cocarde nationale, que des poissardes lui présentèrent.

Que Marie-Antoinette fut magnanime dans ce moment d'horreur! Quoique accablée de douleur, la grandeur de son âme lui donna la force de parler avec calme à tout ce qui l'entourait, de ne penser qu'à ses enfants, de ne s'occuper que du sort de son époux et de celui de madame Élisabeth [1], cet ange dont le ciel leur avait fait présent, pour les consoler dans leur malheur extrême.

Parmi une foule de traits de magnanimité qui honorèrent à jamais la reine, en voici un que je ne dois pas passer sous silence, parce qu'il peint l'âme de cette princesse.

Après que la reine eut échappé, comme par miracle, aux dangers dont elle et le roi furent environnés dans cette journée, les officiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui avaient pé-

[1] Dans les grandes anxiétés, elle tournait ses yeux remplis de larmes furtivement vers le ciel; et, joignant et tordant ses mains, l'indignation et le désespoir n'arrachèrent jamais d'autres expressions à la piété de sa belle âme que celles, *Bonté divine! bonté divine!*

W.

nétré et prévenu le dessein des conjurés, en furent si révoltés, qu'ils résolurent de tuer Santerre, reconnu chef des assassins, que l'espoir de consommer son crime retenait encore dans l'appartement : un des officiers voulait le percer de son épée, lorsque la reine, qui s'aperçut de son mouvement, l'arrêta, et demanda grâce pour lui. Ce trait de grandeur d'âme émut tellement les assistants, que plusieurs en répandirent des larmes.

Pour Santerre, plus humilié que touché de cet acte de générosité, il perdit la tête à un tel point, que, se croyant seul au milieu de mille spectateurs, il s'écria, avec l'accent du désespoir : *Le coup est manqué!* A l'instant le scélérat s'esquiva.

Je trouve dans mes notes une relation des événements de cette journée, écrite par un autre témoin oculaire; je crois devoir l'ajouter à celle que je rédigeai moi-même, d'après mes propres observations [1]. Cette relation est extraite d'une lettre d'un ancien membre des états généraux. Elle renferme plusieurs faits nouveaux, qu'il sera intéressant de connaître.

« Depuis plusieurs jours, une extrême fermentation, qui était évidemment l'effet d'un complot, annonçait que les factieux allaient frapper un grand coup. La terreur des jacobins les portait au désespoir et à la fureur. L'expulsion des trois ministres, leurs favoris; la lettre de l'exécrable [2] Roland, qui était une provocation au régicide, envoyée à tous les départements; celle de M. de la Fayette, arrivée dans l'intervalle, et à laquelle on a attaché une importance que malheureusement elle n'avait pas; le projet annoncé, de la part du roi, de refuser sa sanction aux deux décrets sur la déportation des prêtres et sur le camp de vingt mille hommes; la démission de Dumouriez : tout se combinait pour mettre le trône et le républicanisme en présence, et

[1] Cette relation se ressent, au moins autant que celle de Weber, de l'esprit dans lequel l'une et l'autre furent rédigées. Quelquefois les deux historiens ne gardent aucune mesure, et n'écoutent alors que leur passion. Aveuglés par elle, ils ne font aucune distinction entre le crime et l'erreur, n'admettent aucune nuance, et prodiguent des épithètes indignes du style de l'histoire, même quand elles seraient méritées.

Fs. B.

[2] L'occasion de prouver l'observation faite dans la note précédente ne tarde pas à se présenter. Nous invitons les lecteurs à lire, dans les Mémoires de madame Roland, la lettre dont Weber parle comme *provoquant au régicide*.

Fs. B.

les forcer à un combat. Je vins à Paris le 19 [1] : j'allai aux Tuileries, et je m'y perdis dans les groupes. La lettre de M. de la Fayette venait d'être lue à l'assemblée. J'entendais dire, d'un côté, *Il est devenu fou;* de l'autre, *C'est un traître;* ici, *Il va venir avec son armée;* et je disais tout bas : *Plût à Dieu!* là, *Il va partir pour Coblentz.* Des femmes s'écriaient, *Il a violé les droits de l'homme;* des hommes répondaient : *Il parle en maître à l'assemblée.* Le plus grand nombre cependant prétendait que *la lettre n'était pas de lui;* qu'*il fallait* savoir qui l'avait écrite, et le traiter comme il le méritait. On arrivait ensuite au roi. J'ai entendu dire de ce prince si probe, si humain, que c'était *un coquin, un voleur, un assassin.* On ne peut répéter ce qui se vomissait d'outrages de toutes parts contre la reine. Des injures on passait aux menaces : il fallait, disait-on, créer un autre pouvoir exécutif; il fallait faire un exemple terrible de celui qui, en ayant été revêtu par la bonté de la nation, en avait fait un abus si coupable. On annonçait le mercredi suivant comme le jour décisif où le faubourg Saint-Antoine et le faubourg Saint-Marceau auraient raison de la perfidie de *cet homme* et de cette femme. Tel était l'état des choses le lundi au soir.

« Le mardi, les symptômes se multiplièrent avec un caractère plus aggravant encore. Le roi se hâta d'envoyer son *veto* sur les deux décrets, afin que ce fût une chose faite pour le lendemain. Une partie du bataillon de Saint-Marceau alla trouver son chef, le comédien Saint-Prix, et le requit de marcher à sa tête pour accompagner avec armes et canons les citoyens que ceux du faubourg Saint-Antoine devaient venir chercher le lendemain avec leurs armes, leurs canons, leur commandant Santerre, et le projet d'aller tous ensemble présenter une pétition au roi, et une à l'assemblée nationale. Saint-Prix répondit qu'il ne marchait que quand il était requis; que la loi défendait les attroupements en armes; et que quant aux canons, il se coucherait dessus, s'envelopperait du drapeau, et attendrait ainsi qu'ils le fusillassent.

« Il y eut, ce même jour, un dîner solennel à une auberge ap-

[1] C'est le 18, puisque l'événement n'est que le 20, mercredi, et que l'auteur du récit parle du dîner du mardi au Jardin royal. Fs. B.

pelée le *Jardin royal*. Il consistait en quatre à cinq cents couverts; les principaux convives étaient *Condorcet, Brissot, Gensonné*, et les trois ministres populaires renvoyés. Les sans-culottes y reçurent [1] du pain, de la viande, du vin, de l'argent, et des ordres pour le lendemain. On alla, du dîner, à la séance du soir de l'assemblée.

« Un secrétaire fit lecture d'une lettre écrite aux législateurs par l'armée marseillaise [2]. Voici plusieurs phrases de cette lettre : *Les hommes du Midi sont armés pour la liberté... Le jour de la colère du peuple est arrivé... Le peuple est las de parer les coups, il veut en porter... Employez la force populaire... Plus de quartier... Qu'un décret nous autorise à marcher vers la capitale... Le peuple veut absolument finir la révolution... Devez-vous, pouvez-vous l'empêcher?* Approbation, applaudissements forcenés, vaines réclamations du côté droit; décret qui ordonne l'impression, la mention honorable, et l'envoi aux quatre-vingt-trois départements. Le côté droit prit sa stérile revanche, en couvrant des mêmes applaudissements un arrêté sage et ferme, par lequel le directoire du département avertissait les citoyens du projet des factieux de se porter à de nouveaux attentats, et enjoignait au maire, à la municipalité, au commandant général, de *prendre sans délai toutes les mesures qui étaient*

[1] Jamais on ne fit à cette époque de semblables distributions; le narrateur est le seul qui en ait parlé. Son témoignage a besoin, dans cette circonstance, de confirmation.

Fs. B.

[2] Ce ne fut point une lettre, mais bien un discours, qui fut prononcé à la barre par une députation de Marseillais. Ce discours n'est pas assez étendu pour qu'on ne puisse en faire l'insertion dans une note. Le voici textuellement : « La liberté française est en péril : les hommes libres du Midi sont prêts à marcher pour la défendre; le jour de la colère du peuple est enfin arrivé. Ce peuple, que l'on a toujours voulu égorger ou combattre, est las de parer les coups; il veut en porter, et anéantir les conspirateurs. Il est temps que le peuple se lève. Ce lion généreux, mais trop courroucé, va sortir de son repos pour s'élancer sur la meute des conspirateurs. La force populaire fait votre force; employez-la. Point de quartier, puisque vous n'en avez point à espérer. Le peuple français vous demande un décret qui l'autorise à marcher avec des forces plus imposantes que celles que vous avez décrétées. Ordonnez, et nous marchons avec la capitale sur les frontières. Le peuple veut absolument finir une révolution qui doit assurer son bonheur, son salut et sa gloire; il veut vous sauver en se sauvant lui-même : vous ne refuserez pas l'autorisation de la loi à ceux qui veulent mourir pour la défendre. » L'impression de ce discours et l'envoi aux quatre-vingt-trois départements furent mis aux voix. La première épreuve fut incertaine, et ce n'est qu'à la seconde qu'ils passèrent, ce que l'historien aurait dû faire remarquer. Il semble, d'après son récit, que le décret eut une grande majorité.

Fs. B.

à leur disposition pour empêcher tous rassemblements illégaux, et de faire toutes les dispositions de la force publique nécessaires pour contenir et réprimer les perturbateurs du repos public.

« Hier matin, mercredi 20 juin, un arrêté s'est trouvé affiché partout à la pointe du jour. Mais l'infâme Pétion et l'imbécile Romainvilliers n'avaient garde de le mettre à exécution. On s'est moqué du département, et les deux faubourgs se sont mis en marche. L'assemblée a ouvert sa séance par un ballet pantomime que les jeunes garçons et les jeunes filles de Saint-Denis, formés en groupes *fleuris et jolis,* suivant l'expression d'un orateur, sont venus danser devant les législateurs [1]. Les groupes fleuris sont invités aux honneurs de la séance. Arrive ensuite le directoire du département. Rœderer annonce, au nom de tous ses collègues, que la loi est violée, que les autorités constituées sont méconnues, qu'un rassemblement d'hommes armés a lieu en ce moment, qu'ils marchent vers l'assemblée et le château, voulant appuyer une pétition par la force des armes [2]. Le directoire demande que la loi reste intacte, et que l'assemblée n'admette pas dans sa présence des citoyens rebelles. On délibère : M. Vergniaud s'écrie *qu'on injurie le peuple en lui supposant de mauvaises intentions; qu'à la vérité une loi défend de déployer l'appareil des armes dans le sanctuaire de la législation; mais que l'assemblée a déjà tant de fois enfreint cette loi par des contraventions sans doute bien excusables, qu'elle peut bien l'enfreindre une fois de plus.* Des commissaires de police font dire *qu'ils ne peuvent contenir le peuple attroupé, armé, sur le boulevard de l'Hôpital.*

[1] Si jamais des plaisanteries furent déplacées, c'est particulièrement dans le récit de cette journée, qui figure au nombre de celles où la révolution n'eut rien que de hideux. Beaucoup de relations furent publiées, et toutes sont remarquables par beaucoup d'exactitude dans les faits, mais aussi par l'esprit de parti qui caractérise les réflexions de leurs auteurs.

Fs. B.

[2] M. Rœderer, procureur syndic du département de Paris, s'exprima avec une grande énergie. Il termina son discours par exhorter l'assemblée à ne pas admettre ces députations en masse. « Comment pourrions-nous, lui disait-il, répondre de votre sûreté, si la loi ne nous en donnait le moyen, ou si le moyen était affaibli dans nos mains par votre condescendance à recevoir dans votre sein des multitudes armées? Nous demandons à *être chargés de tous nos devoirs,* à être chargés de *toute notre responsabilité.* Nous demandons que rien ne diminue l'obligation où nous sommes de mourir pour le maintien de la tranquillité publique. »

Fs. B.

Une lettre de Santerre arrive. Les habitants des faubourgs Saint-Antoine [1] célèbrent aujourd'hui l'anniversaire du Jeu de paume; ils demandent à défiler devant l'assemblée. M. Ramond demande qu'ils soient tenus de déposer leurs armes avant d'entrer. Le président annonce que la réunion n'est que de huit mille hommes, et qu'ils demandent à entrer. M. Ramond insiste sur le désarmement. On met aux voix s'ils entreront. Un huissier ouvre la barre, ils entrent; des membres se récrient; l'huissier dit qu'il a cru le décret rendu. On le rend en présence des pétitionnaires, et on décrète qu'ils seront admis après qu'ils sont entrés. *Le peuple est prêt à se venger*, dit l'orateur; *et si le roi s'écarte de la constitution, il n'est plus rien.* On défile depuis onze heures jusqu'à quatre heures et demie, hommes, femmes, ouvriers, mendiants, visages noircis avec du charbon pour se rendre plus hideux, les uns à moitié ivres, les autres à demi nus; pour armes, des piques, des fourches, des faux, des broches, des tenailles, des crocs, des massues, des guillotines [2]; pour drapeaux des haillons, des torchons sanglants, des culottes (excepté les pelotons de gardes nationales semés parmi eux, qui avaient leurs fusils et leurs drapeaux); des fifres, des tambours, des chants, des cris, des hurlements, des applaudissements continuels de l'assemblée et des tribunes, formaient une musique digne de cette séance et de ce théâtre infernal. Enfin, M. Santerre a fini par offrir à l'assemblée, au nom des deux faubourgs réunis, un drapeau; l'assemblée l'a accepté, et le président a invité ces messieurs à respecter la loi dans leurs plaisirs. Voilà pour l'assemblée; passons au château.

« A onze heures, le roi avait ordonné qu'on fermât les Tuileries. A midi et demi, on est venu de la part du roi ordonner à M. de Champeenetz de faire ouvrir les portes. Il ne connaissait pas le porteur de ce prétendu ordre; il n'a pas imaginé de concevoir la moindre méfiance, et a fait ouvrir les portes. Entre une heure et deux heures, j'ai passé sur la place de Louis XV;

[1] Et Saint-Marceau (évidemment oublié dans le récit.)
Fs. B.

[2] Une guillotine pour arme est peu facile à concevoir. Il est probable que si, comme l'historien le prétend dans son énumération, le funeste instrument figurait là, c'était comme enseigne et comme épouvantail.
Fs. B.

j'ai vu peu de monde sur la place, le pont tournant occupé par un fort détachement de la garde nationale, du canon braqué, un bataillon de troupe de ligne rangé près de la statue; et j'ai cru à la tranquillité. Revenant le long du quai, j'ai vu la porte vis-à-vis le Pont-Royal ouverte; et tout le monde y entrant, je suis descendu de voiture et me suis mêlé à la foule, ne doutant pas qu'il n'y eût là beaucoup d'honnêtes gens prêts à se jeter dans le château pour défendre les jours du roi, s'ils étaient menacés; et en effet j'en ai trouvé un grand nombre. Ils m'ont dit que le roi avait prié tous ceux qui étaient chez lui de se retirer, ne voulant pas, disait-il, renouveler la scène du 28 février. J'ai demandé à plusieurs combien ils étaient; ils m'ont répondu : « Six à sept cents. » Il y avait quarante mille bandits ! Au reste, à peine entré dans le jardin, je n'ai plus vu l'image du danger. Un triple rang de gardes nationales, les deux derniers ayant la baïonnette au bout du fusil, bordait la terrasse, depuis la porte du Pont-Royal jusqu'à celle vis-à-vis Saint-Roch. Les bandits défilaient assez paisiblement; quelques pelotons seulement s'arrêtaient de temps en temps sous les fenêtres des appartements royaux, agitant leurs armes, et criant : *A bas Veto! vive la nation!* J'ai entendu un de ceux qui portaient les armes les plus horribles, et dont la bonne physionomie contrastait singulièrement avec son costume féroce, dire, en voyant les fenêtres du roi fermées : *Mais pourquoi donc ne se montre-t-il pas? De quoi a-t-il peur ce pauvre cher homme? Nous ne voulons pas lui faire du mal.* J'ai entendu répéter cet ancien propos, *On le trompe;* un autre répliquait : *Mais aussi pourquoi croit-il plutôt six hommes que sept cent quarante-cinq? On lui a donné un veto, il ne sait pas le gouverner!* Une machine énorme, taillée comme les tables de la loi de Moïse, et sur laquelle était écrite en lettres d'or la déclaration des droits de l'homme, était la grande relique de la procession. A côté des femmes qui portaient des sabres et des broches, on voyait des hommes porter des branches d'olivier. Les bonnets rouges étaient par milliers, et à chaque fusil ou à chaque pique pendait une banderole sur laquelle on lisait : *La constitution ou la mort!* Ainsi, chacun portait sa condamnation au-dessus de sa

tête. Enfin, après avoir rôdé depuis deux heures jusqu'à quatre, n'ayant vu que quelques méchants isolés, qui ne paraissaient pas devoir être craints, et une masse d'hommes faisant une procession dégoûtante et ridicule, j'ai cru pouvoir aller dîner au Luxembourg, me promettant de revenir encore au soir, mais par curiosité seulement, et sans aucune des idées qui m'y avaient fait descendre le matin. Je dînai avec un membre de l'assemblée nationale, un des bons qui croyait, ainsi que moi, la journée à sa fin, lorsqu'on est venu nous avertir que l'élite des faubourgs avait tourné les Tuileries, s'était présentée à côté du Carrousel, et avait forcé la porte et le château. J'ai couru aux Tuileries; voici ce qui s'était passé : Du côté du jardin, l'ordre n'avait pas été troublé; du côté de la cour, les officiers municipaux avaient ordonné à vingt-trois gardes nationaux excellents, qui à eux seuls contenaient toute la colonne, de laisser passer ce que ces messieurs appelaient les *pétitionnaires :* alors tous les bandits enragés avaient couru au château, s'étaient emparés d'une partie des canons des gardes nationales, et l'avaient braquée contre le palais, ainsi que celui qu'ils avaient amené avec eux. La garde nationale, moitié bonne, moitié mauvaise, disposée de manière qu'elle se serait entretuée si elle avait voulu tirer, et d'ailleurs ne recevant ni réquisition du magistrat, ni ordre du commandant, était devenue spectatrice; les grenadiers pleurant sur leurs fusils chargés, qu'ils n'osaient pas tirer; d'autres, indifférents; plusieurs, et beaucoup trop, prenant la main de tous ces gueux. Parvenus à la porte de l'appartement, un cri universel avait retenti de toutes parts : *Enfonçons, enfonçons!* Le premier coup avait été donné par un garde national en faction; un grenadier avait arrêté le second, en lui disant : *Malheureux! tu déshonores l'habit que tu portes.* On avait hissé un canon démonté de son affût, à force de bras, dans la salle des gardes. Le roi, après avoir examiné de chez son premier valet de chambre (M. de Septeuil) ce qui se passait dans les cours, entendant les coups redoublés qu'on donnait à la porte de l'OEil-de-bœuf, s'était arraché d'avec la reine, avancé vers la porte accompagné du maréchal de Mouchy, et avait dit : *Je m'en vais à eux; a moi quatre grenadiers! qu'on ouvre!* On avait ouvert; un coup

de baïonnette dirigé sur la porte pour l'enfoncer allait atteindre le roi; un grenadier l'avait détourné. Le digne Acloque s'était mis au-devant du roi, en leur criant : *Respectez votre maître! vous n'arriverez à lui qu'après avoir passé sur mon corps.* Un autre grenadier avait dit au garde national qui avait porté le premier coup à la porte, et qui en entrant ouvrait la bouche pour maudire le roi : « Crie vive le roi, malheureux! » Et le malheureux avait crié *vive le roi!* et ce cri avait été répété par les bandits, dont la première sensation, en voyant le roi, avait été la surprise et le saisissement. Le maréchal de Mouchy, Acloque, les quatre grenadiers, avaient entraîné le roi dans la troisième travée, pour qu'il ne pût pas être tourné; là il était monté sur un gradin, leur demandant ce qu'ils voulaient : enfin un furibond, nommé *Legendre*, s'était avancé au milieu d'un groupe d'assassins, avait offert au roi le bonnet rouge; un autre lui avait présenté à boire. Le roi avait bu, et avait accepté le bonnet rouge. Voilà où en était cet horrible événement lorsque je suis entré aux Tuileries. La grille du milieu était fermée. Une députation de l'assemblée était chez le roi; plusieurs députés y étaient pour leur propre compte. Dumas, ancien major général de la garde nationale sous la Fayette, avait couru pour dire à l'assemblée : *Le roi est dans le plus grand danger, insulté, menacé; il ne peut se faire entendre ni donner des ordres; je l'ai vu avilir sous un bonnet de laine rouge.* Plusieurs voix s'étaient écriées : *Eh bien!* M. Thuriot avait demandé qu'on rappelât à l'ordre ceux qui insultaient le peuple. Isnard et Vergniaud criaient dans les appartements : *Respectez votre roi constitutionnel! fiez-vous à l'assemblée nationale.* Le peuple criait au roi : *Vive la nation!* et le roi répondit par le même cri. Mais lorsqu'on lui demandait la révocation du *veto* et le retour des ministres renvoyés, il rappelait le peuple à la constitution, professait un attachement inviolable pour elle, et répondait toujours que rien ne l'empêcherait de se servir, pour le bien de la nation, du pouvoir qu'elle lui avait confié. La députation, arrivée jusqu'au roi, lui a proposé de passer au milieu d'elle dans une chambre où l'affluence serait moins grande; il y a passé. Depuis ce moment le danger a beaucoup diminué. De demi-heure en demi-heure, les députa-

tions se relevaient auprès de lui. J'en ai vu entrer quatre. Pétion était arrivé pour jouir de son triomphe. Applaudi dans les cours, il avait dit à tous ces misérables *qu'il n'avait fait que son devoir ; qu'il était bien sensible* à leur amitié. Près du roi, il a voulu haranguer sa majesté, ce qui a occasionné une espèce de tumulte. Un garde national a dit alors à ce malheureux prince de ne rien craindre, et d'être tranquille [1]. *Tranquille,* a repris le roi, *je le suis ; quand on a la conscience pure, on n'a rien à craindre.* Et, prenant la main du grenadier le plus proche, il lui a dit, en la posant sur son cœur : *Ami, sens s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire, et dis si je suis tranquille.* Ce mot a produit un effet merveilleux : les brigands en ont été frappés. L'assemblée l'a couvert d'applaudissements quand il lui a été rapporté par la seconde députation ; et avec le secours de Santerre, dont on a été obligé d'invoquer la protection, on est parvenu à faire sortir la foule.

« Lorsque le roi s'était avancé pour ouvrir les portes, madame Élisabeth, seule de sa famille, l'avait suivi, et elle était toujours restée à la première travée, moins effrayée peut-être de cette scène que les autres, parce que dans ce moment le roi lui paraissait un martyr. Ces tigres s'étaient attendris malgré eux en la voyant, et leur fureur était un peu amortie avant d'arriver jusqu'au roi. Pour la reine, sept à huit personnes, parmi lesquelles étaient le vicomte de Monteil et le duc de Choiseul, l'avaient environnée, et malgré ses cris l'avaient entraînée dans la chambre du conseil. On avait mis la table en travers. Des gardes nationales faisaient le fer à cheval, depuis les deux extrémités de cette table jusqu'aux deux portes.

« La reine était de l'autre côté de la table avec ses dames et

[1] Ce n'est point un garde national, mais Pétion lui-même, qui, s'adressant au roi, dit à ce prince qu'il n'avait rien à craindre. « Il n'y a que ceux qui ont quelque chose à se reprocher qui peuvent avoir peur, » répondit Louis XVI ; et, prenant la main d'un grenadier, qu'il plaça sur son cœur : « Dites à cet homme, ajouta-t-il, s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire. » Cette version me paraît préférable, quoique le trait soit le même. Le mouvement et la réponse du roi ont quelque chose de sublime, et un mot suffit pour gâter le sublime. Nous ne faisons que rétablir la version publiée, à l'époque même, dans la plupart des relations de cette journée. Nous avons supprimé celle de Weber, qui a dénaturé le fait, ou du moins qui, dans son récit, lui ôte de sa simplicité.

Fs. B.

quelques serviteurs. Elle ne voit pas son fils, elle le demande. Une femme de chambre accourt, et s'écrie : *M. le Dauphin est enlevé.* La reine tombe évanouie. Une autre femme lui ramène son fils et l'homme qui l'a défendu : *Madame,* dit-elle, *voilà l'homme à qui vous devez le salut de votre fils.* La reine lui exprime sa vive reconnaissance. Les brigands défilent par la chambre du conseil ; on jette un bonnet rouge pour le Dauphin. On demande qu'il soit monté sur la table ; il y reste pendant une demi-heure ; il se familiarise avec ce spectacle, et finit par rire en tenant ce vil bonnet rouge. La reine avait un maintien fort digne ; les uns en étaient frappés, les autres restaient insensibles. Ici, on criait : *Vive la reine!* là, on vomissait des horreurs. Les députés de l'assemblée, qui étaient auprès d'elle, sont sortis pénétrés de respect, et plusieurs attendris malgré eux. Enfin, à neuf heures et demie, tout a été dissipé. Le roi est rentré chez lui ; la reine est venue se jeter à ses genoux, et l'a pressé dans ses bras, non pas en pleurant, mais en criant.

« Ce matin, tout Paris s'est trouvé plongé dans la consternation, l'assemblée dans la honte, la garde nationale dans le remords et dans la rage. Le roi a fait venir un juge de paix pour constater les traces de la violence et les vols commis dans le château. On a volé dans les appartements des meubles et des ferrures ; à un détachement des gardes nationales, soixante-quinze fusils ; à un autre, quarante-deux. Le département a fait commencer hier soir une information. M. Pétion, et un autre municipal nommé Sergent, ont été ce matin hués, menacés, lapidés, dans la cour du château, par les gardes nationales et le peuple. Le département songe à suspendre ou même casser la municipalité ; l'assemblée a décrété qu'aucune troupe armée ne serait admise à se présenter à la barre, ni à défiler devant elle, et que les citoyens ne pourraient se réunir en armes sous prétexte de présenter des pétitions. Merlin (de Thionville) et Couthon ont fait les motions de décréter que le roi ne pût apposer son *veto* sur les décrets de circonstances ; on n'a seulement pas voulu les entendre. Le roi a écrit à l'assemblée une lettre très-sage et très-courageuse, par laquelle je terminerai ma longue narration. *L'assemblée nationale a déjà connaissance des événements de*

la journée d'hier ; Paris est sans doute dans la consternation, et la France ne les apprendra pas sans douleur. Je laisse à la prudence de l'assemblée à maintenir la constitution, et la liberté individuelle du représentant héréditaire du peuple.

« *P. S.* J'oublie de vous dire que je suis allé hier au soir à l'assemblée, entendre le rapport de Pétion. Il a surpassé toute expression pour l'audace et la bêtise. Il ose commettre des crimes, mais il n'a pas assez d'esprit pour les pallier. Il avait dit aux brigands dans les appartements : *Amis et amies, citoyens et citoyennes, finissez la journée avec autant de calme* comme *vous l'avez commencée. Vous vous êtes montrés à la hauteur de la liberté : faites comme moi, et allez vous coucher.* »

L'armée témoigna son mécontentement; la Fayette osa s'en séparer, et venir à Paris. La guerre se poussait assez mollement aux frontières pour que l'absence du général ne dérangeât rien aux opérations insignifiantes qui s'y faisaient, depuis les échauffourées honteuses de Tournay et de Mons. Lorsqu'il arriva à Paris, les grenadiers de la garde nationale vinrent encore entourer leur ancien chef, et lui firent une garde d'honneur à son hôtel. Il se présenta à la barre de l'assemblée. Il y dénonça les jacobins, il s'en déclara l'ennemi, il les menaça de la vengeance de l'armée. Les jacobins, à leur tour, l'accusèrent d'être l'auteur des massacres du champ de Mars, de calomnier l'armée; d'être membre du comité autrichien qui donnait des conseils secrets à la cour; de s'entendre avec la reine pour livrer la France aux ennemis. Le lendemain de son arrivée, on avait annoncé une revue de toute la garde nationale parisienne aux Champs-Élysées, par ce général des constitutionnels; mais il ne s'y rassembla qu'un petit nombre de bataillons. La cabale qui avait imaginé d'appeler M. de la Fayette à Paris désirait que la cour parût à cette revue; mais le roi, méprisant les petits moyens de cette cabale, et voyant que rien n'était ni assez prêt ni assez fortement combiné pour un mouvement véritablement grand et utile, refusa de se prêter à une démonstration dangereuse. La Fayette se sauva le surlendemain à son armée. Un jour de plus à Paris, sa personne n'y eût pas été en sûreté, tant les

jacobins et la faction d'Orléans mirent d'activité et d'audace dans leurs manœuvres, soit dans l'assemblée, soit dans les clubs, soit dans les faubourgs. Son effigie fut brûlée au Palais-Royal le lendemain de son départ.

Le directoire du département de Paris, tout composé de partisans de la Fayette, à la tête de qui se trouvait alors le malheureux duc de la Rochefoucauld, honnête homme, à petites vues [1], ne pensant pas très-juste, et parlant plus mal encore qu'il ne pensait; le directoire prit un arrêté solennel, qui suspendait le maire Pétion de ses fonctions. Le roi confirma cet arrêté quelques jours après. L'assemblée législative leva cette suspension du département, confirmée par le roi, la veille même du jour de la fédération. Quelques jours auparavant, elle avait licencié l'état-major de la garde nationale de Paris, et de celle de toutes les villes du royaume dont la population excédait cinquante mille âmes. Pendant ce temps tous les bourgeois de Paris se portaient en foule chez les différents notaires de la capitale : ils y signèrent, au nombre de vingt mille, une pétition relative aux événements du 20 juin, qui avait été rédigée par un ex-constituant, nommé Guillaume. La cour, les constitutionnels, les jacobins, tous étaient effrayés les uns des autres. Les constitutionnels se ralliaient tant qu'ils pouvaient à la cour; mais ils avaient donné tant de preuves d'hypocrisie, de perfidie, d'insolence dans le triomphe, qu'on semblait préférer de périr plutôt que de contracter des obligations envers d'anciens scélérats, qui ne prenaient un masque de loyauté que pour cacher leur frayeur, car ils n'ont jamais eu un instant de remords. Leurs moyens étaient si faibles, qu'on s'exposait à toutes sortes de dangers en les adoptant. D'ailleurs, si l'on succombait avec eux, on succombait sans gloire; s'ils eussent triomphé, le premier usage qu'ils eussent fait de leur victoire aurait été de remettre la cour dans les fers, dans la honte, dans la soumission humiliante où

[1] Weber fait voir ici ce que peuvent produire l'aigreur et l'esprit de parti. Le ton dédaigneux avec lequel il parle de l'un des plus vertueux citoyens qui aient honoré la France, est d'autant plus révoltant, qu'il écrivait après la mort du duc de la Rochefoucauld, massacré le 8 septembre 1792, circonstance qui aurait dû le désarmer. Les prisonniers égorgés étaient au nombre de cinquante-trois, et la Rochefoucauld fut le quatrième de son nom qui périt dans ces détestables journées.

F. P.

ils l'avaient déjà tenue. Le roi levait chaque jour les mains au ciel, et se résignait à son sort.

Je fus témoin d'une scène originale qui se passa vers ce temps-là dans le sein de l'assemblée nationale. A la suite d'un discours qui fut prononcé par un évêque constitutionnel, nommé *Lamourette*, on vit soudain le côté droit et le côté gauche de l'assemblée quitter leurs siéges avec précipitation, et se jeter dans les bras les uns des autres, pour se donner le baiser de paix, d'union et de concorde, désavouant pour l'avenir toute idée de république, toute querelle, toute animosité politique. On fit venir le roi pour être témoin de ce spectacle *touchant*. Ce prince exhorta, en bon père, les législateurs qui venaient de fraterniser, de continuer à vivre en bons frères, à donner l'exemple de l'union à tout son peuple, et à seconder ainsi les vœux les plus chers de son cœur. Il semblait leur dire comme dans *Athalie :*

Enfants, ainsi toujours puissiez-vous être unis !

Cependant ces frères si bien unis allèrent dîner ensemble, burent copieusement, et vinrent dans la séance du soir reprendre leurs anciennes places et leurs anciennes haines ; et la scission en devint encore plus forte entre les jacobins et les constitutionnels.

L'anniversaire de la fédération du 14 juillet 1790 n'avait pu être célébré dans l'année 1791 par une fête publique, à cause de l'arrestation de la famille royale et de sa détention au château des Tuileries, à cette malheureuse époque. Il fut décrété qu'il serait célébré cette année pour la seconde fois, et qu'on y renouvellerait encore sur l'autel de la patrie les serments du patriotisme. Mais sous quels auspices différents se présentait cette fois l'anniversaire de cette première fédération, qui avait été en 1790 si gaie, si enjouée, si nombreuse, et en général si loyale ! Le ministre des affaires étrangères avait enfin annoncé la marche de M. le duc de Brunswick et du roi de Prusse, sur la frontière de France, avec une armée composée de Prussiens, d'Autrichiens et d'émigrés français, formant ensemble plus de soixante-dix mille hommes. Trois jours avant la fédération, on avait décrété qu'il

y aurait dans Paris une cérémonie lugubre, effrayante, où l'on proclamerait que la patrie était en danger. Des pétitionnaires en guenilles, sortis des mêmes égouts que ceux qui avaient vomi les brigands du 20 juin, s'étaient répandus la veille au soir dans toutes les rues de Paris et autour de l'assemblée législative, hurlant avec affectation, d'un ton de voix sépulcral, les uns *vive Pétion!* les autres *Pétion ou la mort* [1] *!* d'autres enfin, *vive la mort!* et leurs vociférations avaient arraché à l'assemblée la réintégration du maire dans ses fonctions. Comme ce magistrat orgueilleux et vindicatif devait jouer un des principaux rôles à cette fédération, et que, d'ailleurs, on le savait dévoué à la faction d'Orléans, tous les amis de la famille royale tremblèrent ce jour-là pour la vie du roi et de la reine : des placards invitaient les citoyens et le bon peuple à ne pas sortir le lendemain du champ de Mars, sans avoir vengé le sang qu'on y avait répandu le 17 juillet de l'année précédente; et l'on voyait dans les boutiques des armes qu'une imagination féroce s'était plu à inventer, et qui faisaient frémir. Mille avis perfides ou sincères, partant d'un zèle inquiet ou d'une rage atroce, arrivaient au roi et à la reine : on les prévenait de toutes parts que ce jour était marqué pour l'exécution des derniers forfaits, et que, du milieu de la foule, des assassins s'élanceraient sur leurs personnes sacrées, des balles se dirigeraient sur leurs voitures. Les gardes suisses et quelques bataillons de gardes nationales étaient destinés à protéger le cortége de la famille royale contre la bande de Pétion.

Les grenadiers des différentes sections avaient brigué l'honneur d'escorter la voiture du roi ce jour-là. Le bataillon des Filles-Saint-Thomas fut désigné le 13. J'appris cette décision dans la soirée : je courus aussitôt pour en informer madame Campan, première femme de chambre de la reine. Je l'attendais dans un appartement voisin de celui de sa majesté, lorsque la reine, ouvrant elle-même une porte de l'intérieur, et surprise de me voir : *Vous voilà, Weber!* me dit-elle avec bonté; *vous cherchez aussi madame Campan?* Je me hâtai d'instruire sa majesté de l'objet

[1] La plupart de ces pétitionnaires avaient ces mots écrits avec de la craie sur leurs chapeaux. W.

de ma venue, et de lui apprendre que les grenadiers des Filles-Saint-Thomas étant destinés à servir le lendemain de cortége à la famille royale, j'aurais le bonheur d'être de ce nombre. Touchée de mon dévouement et des larmes dont, malgré moi, mes yeux étaient alors remplis, la reine, préoccupée aussi sans doute des approches de cette périlleuse journée, et comme oppressée par son trouble, détourna de moi son visage, et me permit de baiser sa main. Je ne prévoyais pas alors que le 18 juillet 1792 serait le dernier jour où il me serait permis de me jeter à ses pieds.

Description de la Fédération de 1792.

Le 14 juillet 1790, le champ de Mars était rempli dès quatre heures du matin [1]. Au lieu de cet empressement simultané de la

[1] Les détails donnés par Weber sur cette fédération sont, en général, conformes à ceux qui ont été publiés dans les relations du temps. Mais il est besoin de quelques éclaircissements préliminaires pour expliquer ce qui se passa le 14 juillet 1792. La suspension tardive de Pétion, prononcée le 6 juillet par le département, et motivée par les troubles du 20 juin, fut dénoncée comme un attentat par les sections, et devint une affaire de salut public. Manuel, procureur de la commune, destitué pareillement, vint à l'assemblée *redemander son honneur et sa place*. « Pétion « (dit un auteur contemporain) avait « juste assez d'esprit, de talent et de « caractère pour dire ce qu'on lui fai- « sait penser, et faire ce qu'on lui di- « sait. Il sut se tenir à sa place, au se- « cond rang, instrument docile de ceux « qui étaient au premier. On le donna « à aimer au peuple, parce qu'il était « beau et bien disant. » Sa destitution fut confirmée le 11 juillet, par une proclamation du roi. La veille, tous les ministres, après un compte de leur gestion et de l'état de leur département, avaient donné simultanément leur démission, et de suite étaient sortis brusquement de la salle. Un long silence accueillit cette mesure, qui, quoique imprévue, ne fit pas la sensation à laquelle on pouvait s'attendre. Le roi resta sans ministres, comme au premier 14 juillet. On opposa à leur démission combinée des pétitions par lesquelles on demandait la mise en accusation de la Fayette, et la réintégration du maire Pétion, dont la suspension venait d'être approuvée par le roi. Le 13, l'assemblée, par un décret, leva cette suspension. C'était blâmer la conduite du département, et l'approbation donnée par le prince. Mais telles étaient, d'un côté, l'exaltation des esprits, et de l'autre la crainte et les inquiétudes, que l'on trouva dans cette mesure de la prudence, et qu'on alla même jusqu'à la croire indispensable. On voulait d'ailleurs assurer, par tous les moyens possibles, la tranquillité de la fédération qui devait avoir lieu le lendemain. Déjà, le 2 juillet, le ministre de l'intérieur Terrier de Montciel, qui se distinguait par la fermeté de son caractère, avait écrit aux directoires de départements une circulaire par laquelle il les sommait, au nom de la loi, de dissiper les attroupements qui se formeraient pour se rendre en armes à Paris à l'époque du 14 juillet. Cette mesure vigoureuse en imposa. L'assemblée, sentant les motifs qui s'opposaient à un rassemblement dans la capitale, n'osant blâmer le ministre, parce qu'il agissait d'après la loi, ni cependant empêcher l'arrivée des patriotes, autorisa les permissions individuelles, et décréta la formation d'un camp de 36,000 hommes, formé près de Soissons, de tous les Français qui se seraient rendus à Paris pour la fédération. Par un autre décret, le *pouvoir exécutif fut tenu* de faire sortir, sous trois jours, de Paris, les troupes de ligne, et de les employer

part des nationaux et des étrangers, cette année il n'offrait, à huit heures, qu'un désert, un champ vaste, aride, sablonneux, tel qu'un lac dont les eaux auraient trouvé une issue et se seraient entièrement retirées. Sur des monticules de sable étaient placées circulairement quatre-vingt-trois petites tentes, et devant chaque tente un peuplier, mais si petit, si frêle, qu'un souffle paraissait devoir tout renverser, et que chacun avait peine à résister au jeu de la banderole tricolore dont on les avait tous chargés. Cet appareil puéril signifiait les quatre-vingt-trois départements. On observait autour de moi que, comme les départements n'étaient pas en faveur, il était étonnant qu'on n'eût pas mis quarante-quatre mille peupliers, comme signes représentatifs des quarante-quatre mille municipalités. Dans le milieu du

à trente mille toises au moins de la résidence du corps législatif. Enfin on licencia les états-majors de la garde nationale, et les compagnies de grenadiers et de chasseurs. A peine ces mesures étaient-elles prises, qu'on vit paraître une partie des fédérés annoncés sous le nom de Marseillais. Ils étaient huit cents, mais presque tous sans armes; les autres arrivèrent successivement en assez grand nombre. Ainsi, à l'approche du 14 juillet, on avait pris les dispositions qui livraient au premier mouvement d'émeute le corps législatif même qui les avait rendues ou provoquées, les dépôts publics, le trésor, enfin le gouvernement. L'éloignement des troupes de ligne, la désorganisation de la garde nationale, la présence des nouveaux fédérés, tout semblait favorable aux projets des agitateurs; et l'on a droit de s'étonner du calme de la journée, comparativement à ce qu'elle devait être, suivant toutes les probabilités. Ce résultat fut l'effet d'une démarche imprévue et prononcée du roi. Il écrivit à l'assemblée une lettre dans laquelle on lit ces passages : « Nous « touchons à cette époque fameuse où « les Français vont, dans toutes les par- « ties de l'empire, célébrer la mémoire « du pacte d'alliance contracté, sur l'au- « tel de la patrie, le 14 juillet 1790. La « loi ne permet qu'un renouvellement « annuel du serment fédératif dans le « chef-lieu. Mais nous avons une mesure « qui, sans porter la moindre atteinte « au texte de la loi, me paraît être au « niveau des grands événements qui se « pressent de toutes parts.... J'ai vu « qu'il n'y avait pas de garantie plus « sûre que la réunion des deux pouvoirs, « renouvelant le même vœu, celui de vi- « vre libre ou mourir.... Un grand nom- « bre de Français accourent de tous les « départements; ils pensent doubler leurs « forces si, près de partir pour nos fron- « tières, ils sont admis à la fédération « avec leurs frères de la ville de Paris. « Je vous exprime le désir d'aller au mi- « lieu de vous recevoir leur serment, et « de prouver aux malveillants, qui cher- « chent à perdre la patrie en nous divi- « sant, que nous n'avons qu'un même « esprit, celui de la constitution, et que « c'est principalement par la paix in- « térieure que nous voulons préparer « et assurer nos victoires. » Cette lettre fut lue et applaudie à diverses reprises. Elle fit une impression favorable, disposa les esprits au rapprochement qui eut lieu dans la séance du 7 juillet, où le roi vint, et confirma tout ce qu'il avait écrit. Quoique, entre le 7 et le 14, les impressions causées par ces deux démarches fussent effacées en partie, il n'est pas douteux qu'elles n'aient contribué à la tranquillité du 14, qui, sans ces circonstances, aurait été très-orageux. Ces détails étaient nécessaires pour bien comprendre l'historien, qui n'explique point pourquoi cette fédération ne fut pas ce qu'elle devait être, d'après les apparences. Sans la lettre de Louis XVI, elle eût été terrible, et, sans la suspension de Pétion, entièrement calme.

Fs. B.

champ de Mars étaient couchés par terre quatre châssis de toiles peintes en gris, qui eussent fait une mauvaise décoration pour un spectacle des boulevards, et qui devaient former un tombeau pour tous ceux qui étaient morts ou mourraient à la frontière. On lisait sur un des côtés : *Tremblez, tyrans! nous les vengerons!* Il y avait de quoi s'indigner, en songeant tout à la fois à la prodigalité barbare avec laquelle on dévouait des milliers de victimes au trépas, et à cette ridicule parcimonie qui croyait consoler leurs mânes avec une toile de théâtre. L'autel de la patrie était imperceptible, et formé d'une colonne tronquée, plantée sur le haut de ces gradins innombrables élevés en 1790. Sur les quatre petits autels angulaires on brûlait des parfums. A cent toises derrière l'autel, on avait élevé un grand arbre appelé l'arbre de la féodalité, aux branches duquel étaient suspendus des écussons, des casques, des cordons-bleus entrelacés avec des chaînes; et cet arbre sortait du milieu d'un bûcher sur lequel étaient amoncelés des couronnes, des tiares, des chapeaux de cardinaux, les clefs de saint Pierre, des manteaux d'hermine, des bonnets de docteurs, des titres de noblesse, des sacs de procès. Parmi les couronnes, en était une royale; parmi les écussons étaient celui de France, ceux de Provence, d'Artois et Condé, et l'on devait proposer au roi de mettre le feu au bûcher. Une figure de la Loi et une autre figure de la Liberté étaient placées sur des roulettes, à l'aide desquelles on devait faire mouvoir ces deux divinités. Une grande tente à droite était destinée à l'assemblée nationale et au roi; une à gauche, aux corps administratifs de Paris : elles s'élevaient de beaucoup au-dessus des autres, ce qui était une infraction à l'égalité constitutionnelle. Enfin, cinquante-quatre pièces de canon bordaient le champ du côté de la rivière, et le bonnet rouge couronnait tous les arbres.

Tout cela était désert, et le petit nombre d'individus errants dans cette enceinte immense, loin d'être enthousiastes, avaient à peine l'air de curieux. On disait que le peuple était à la Bastille, pour y voir poser, par soixante membres de l'assemblée législative, la première pierre de la colonne qui devait être érigée sur les ruines de ce fameux château. Aucun maréchal de France n'était

venu cette fois à la cérémonie, parce que, la veille, le ministre de la guerre les avait invités, au nom de la municipalité, à figurer dans la marche, en les avertissant que les maréchaux de France étaient destinés à porter l'oriflamme, et qu'il fallait qu'ils se rendissent à six heures du matin sur la place de la Bastille. Ils refusèrent tous de se prêter à cette ridicule mascarade.

On avait annoncé que le serment se prêterait à midi. Le roi arriva à onze heures. Le cortége était très-imposant : un détachement de cavalerie ouvrait la marche, puis un autre d'infanterie de troupe de ligne. Les pages, les écuyers, un grand nombre de palefreniers, suivaient. Il y avait trois voitures : dans la première étaient M. le prince de Poix, M. de Brézé, le jeune de Tourzel, M. le comte de Saint-Priest, etc.; dans la seconde, les dames de la reine, mesdames de Tarente, de la Roche-Aymon, de Maillé, et de Mackau; dans la troisième, le roi, toute sa famille, et madame la princesse de Lamballe. Cinq cents grenadiers, volontaires nationaux, escortaient les voitures; et les ministres étaient à pied aux portières de celle du roi. Quatre compagnies de grenadiers suisses fermaient la marche. Les trompettes, les tambours, et une salve d'artillerie, annoncèrent la présence du roi. Il se présenta dans les appartements avec cet air calme d'une bonne conscience, qui ne le quitta jamais. La reine avait sa dignité accoutumée; mais on voyait sur son visage l'empreinte du malheur, que son courage cherchait à dominer. Madame Élisabeth avait toujours l'air d'un ange. Madame Royale présentait une tristesse intéressante, et le Dauphin était beau comme l'Amour. Ils saluèrent avec sensibilité tout ce qui s'offrit à eux. Une partie des troupes traversa l'École militaire sous le portique du milieu, et alla se former en bataille sur le champ de Mars, tandis que l'autre occupait les avenues du côté du boulevard.

Le plus excellent esprit animait les grenadiers des volontaires nationaux : ils remplissaient l'antichambre de l'appartement où se tenait le roi. La reine parut avec le Dauphin en uniforme national. « Il n'a pas encore mérité le bonnet, dit-elle aux grenadiers ! — Madame, dit l'un d'eux, il y en a beaucoup ici à son

service ; » et les cris d'enthousiasme recommencèrent. Enfin, le canon annonça que le cortége national débouchait dans le champ de la Fédération. Le roi et sa famille se placèrent au balcon, qui était couvert d'un riche tapis de velours cramoisi brodé d'or ; et tout ce qui était là l'entoura, et se rangea à ses côtés.

Le cortége national entra dans le champ de Mars par la grille de la rue de Grenelle, défila sous le balcon du roi, et se porta vers l'autel de la patrie, de droite et de gauche ; à la suite de cinquante gendarmes nationaux venait un groupe d'hommes, de femmes, d'enfants armés de piques, de haches et de bâtons. Une musique analogue jouait le fameux air *Ça ira ;* des gueux faisaient des gestes et montraient des écriteaux insolents au roi. Les cris de *vive Pétion ! la mort, ou Pétion !* commencèrent à se faire entendre. Des bandes de la lie du peuple, tantôt de mendiants, tantôt d'assassins, du moins à en juger par leurs armes ; des femmes ivres mortes, couronnées de fleurs ; toute la canaille des faubourgs ayant écrit sur le derrière de leurs chapeaux, avec de la craie : *vive Pétion !* les six légions parisiennes, déshonorées de se trouver là, ayant pêle-mêle dans leurs rangs des femmes, des sans culottes, ici des bonnets rouges, là des pains, ailleurs des morceaux de viande au bout de leurs fusils ; des aumôniers qui dansaient à la tête des régiments ; des chansons infâmes chantées par des espèces de furies qui s'arrêtaient sous le balcon du roi ; des écriteaux au bout des bâtons, les uns atroces, les autres bêtes comme celui qui, au milieu des tambours, avertissait que c'étaient *les tambours ;* comme celui sur lequel on lisait : *Vivent les braves gens qui sont morts au siége de la Bastille !* le mépris de toute honnêteté, de toute prudence, de toute raison ; la confusion des langues, des hommes et des choses : voilà tout ce que présentait cette auguste solennité.

On remarquait que les cris de *vive Pétion !* cessaient lorsque les troupes armées défilaient, surtout les grenadiers des légions et les troupes de ligne. Le 104e régiment succéda à un groupe formé de brigands, et vomissant des infamies. Ce régiment s'arrêta sous le balcon, et sa musique joua, au milieu des applaudissements des spectateurs : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* le 105e en fit autant, jusqu'à la section du fau-

bourg Saint-Marceau. Il était même aisé de remarquer que les cris séditieux étaient toujours proférés par les mêmes voix et par des gens apostés. Le brave Acloque étant venu faire écarter la foule, on respira pendant quelques instants; et enfin, à la suite des *tables de la loi*, d'un *petit relief de la Bastille*, d'une petite machine que tout le monde prenait pour la *guillotine*, et que quelques-uns soutenaient être une imprimerie, l'assemblée nationale parut, et s'arrêta sous le balcon pour attendre le roi.

Le roi descendit pour la joindre : ce qui appartenait au service du roi le suivit; le reste entoura la reine et le Dauphin. Le président de l'assemblée, M. *Aubert-Dubayet*, jeune officier d'infanterie, auquel la révolution avait tourné la tête, reçut le roi à sa gauche, avec un maintien respectueux et une tenue décente. De l'autre côté était le vice-président Delacroix, les cheveux roulés, en digne accoutrement de jacobin. Il y eut une petite altercation pour le service du roi. M. Dubayet insistait pour que tous ceux qui le composaient allassent en avant. On le vit aussi haranguer un huissier pour qu'il se tînt derrière lui et non derrière le roi, rappelant ensuite le mot du Bourgeois gentihomme : *Tenez-vous bien près de moi, afin qu'on voie que vous êtes ma livrée*. Une triple haie de grenadiers nationaux et de Suisses enfermait le roi et l'assemblée; mais le roi, les députés, les soldats, la foule, tout se touchait, tout se pressait, il n'y avait point d'espace vide : on voyait une ondulation continuelle. Enfin la cavalerie se portant en avant, et nettoyant le terrain, on distingua, de l'École militaire, le roi dans une espèce de carré vide formé par les troupes. Pendant qu'il marchait vers l'autel, la cinquième légion ou section commença à défiler. Jusque-là les cris de *vive Pétion!* avaient paru achetés, parce que les mêmes voix donnaient toujours le signal, et se faisaient souvent entendre sans être répétées. Ici ils devinrent plus universels. On ne sait où s'était formé tout ce ramas; mais les armes, les visages, les hurlements, le costume, tout était effrayant. Une chose remarquable, c'est qu'ils se faisaient justice eux-mêmes, en criant sans interruption : *Vivent les gueux! vivent les brigands! vive Pétion!* Des groupes de prostituées enchérissaient

encore sur ceux qui avaient précédé, et chantaient, en les adressant à la reine, des couplets plus obscènes, plus atroces qu'on ne se permettrait de les imaginer. On criait : *A bas l'Autrichienne! à bas M. et madame Veto! Pétion, ou la mort!*

Enfin, ce maire réintégré de la veille parut à la tête de la municipalité. Les cris, les blasphèmes redoublèrent à sa vue. On aurait presque cru, dans ce moment, qu'il avait une conscience. Embarrassé, pâle, tremblant, la tête baissée, il n'osa pas lever les yeux sur le balcon ; il osait à peine les lever sur cette populace, partie soudoyée, partie enivrée, qui insultait en son honneur à la famille royale. La reine était cruellement distraite de ces insolences par la crainte qui l'obsédait. Quand il ne fut plus possible de suivre le roi des yeux, elle le suivit avec une longue-vue, et resta immobile pendant une heure entière, tenant dans ses bras le Dauphin, et de l'autre, étendu, soutenant la lunette avec laquelle elle ne quitta pas la marche du roi. Il y eut un instant où elle s'écria : *Il a descendu deux marches.* Ce cri fit frissonner tout le monde autour d'elle. Le roi ne put en effet gagner le haut de l'autel, parce que la foule, et notamment les gens à demi nus, s'étaient emparés de la partie supérieure. Il y eut alors un mouvement alarmant. Le député Dumas eut la présence d'esprit de crier : *Grenadiers, prenez garde à vous! haut les armes!* et les sans-culottes s'arrêtèrent, et se replièrent sur la foule. L'instant du serment, au bruit des cinquante-quatre canons rangés du côté de la rivière, fut assez imposant pour ceux qui étaient près de l'autel. La sixième légion n'était pas encore défilée, lorsque la cavalerie annonça le retour du roi. Cette sixième légion, marchant au pas redoublé, fut coupée par l'escorte du roi, et presque culbutée par le peuple, qui entra, de toutes parts, dans les rangs. Le président avait proposé au roi de descendre du côté de la rivière, et de mettre le feu à l'arbre de la féodalité, auquel pendait l'écusson de France. *Il n'y a plus de féodalité*, s'était écrié le roi ; et il s'en retourna par le même chemin qu'il était venu. Quand la reine le vit approcher, elle se leva pour aller au-devant de lui ; et toute la famille royale alla attendre sa majesté au bas de l'escalier. Le roi, toujours calme, prit la main de la reine avec tendresse : Madame et le Dau-

phin se jetèrent sur la main de leur père, qu'ils baisèrent, l'une en pleurant, l'autre en jouant. Il est impossible de se faire une idée de l'ivresse qui s'empara alors de tout ce qui était dans la cour de l'École militaire : gardes nationaux, troupes de ligne, Suisses, peuple, dans la cour, aux fenêtres, aux balcons, grimpés sur les grilles, tous criaient : *Vive le roi! vive la reine!* A l'entrée des Tuileries, l'enthousiasme était encore centuplé; depuis la cour royale, jusqu'à l'escalier, les grenadiers, hors d'eux-mêmes de plaisir d'avoir ramené le roi sans que le moindre danger l'eût approché, avaient l'air d'égarés, dans la crainte que ce court trajet ne leur enlevât toute leur gloire et tout le fruit de leurs soins. Obligés de laisser passer la voiture seule par la porte trop étroite, ils se précipitèrent avec une fureur d'intérêt et de fidélité pour former la haie d'une porte à l'autre. Aux bénédictions données au roi se joignaient, de toutes parts, des imprécations contre les jacobins.

Le lendemain, un décret a été rendu pour éloigner les troupes de ligne et les Suisses. Projet annoncé de détruire les grenadiers dans la garde nationale, pétition pour demander la suspension du roi et l'accusation de la Fayette. Un membre a proposé d'accuser toute l'armée, et il a été applaudi.

Journée du 10 *août* 1792.

Tout le mois de juillet s'était passé dans la plus affreuse agitation. Des mouvements chaque jour plus séditieux, des rumeurs plus alarmantes, entretenaient la fureur du peuple et son aveuglement. Les factieux ne cessaient de lui répéter (et ce bruit allait partout s'accréditant) qu'un dépôt de cocardes blanches, d'armes et de munitions de toute espèce, avait été formé aux Tuileries. Ils ajoutaient qu'un parti redoutable était prêt à se déclarer pour la famille royale; que l'avant-garde du duc de Brunswick (ils nommaient ainsi le rassemblement des émigrés) était déjà parvenue à entrer furtivement dans Paris, et qu'aussitôt que les armées ennemies seraient aux portes de cette ville, le roi, assuré de leur secours, se mettrait à la tête des royalistes dont elle était remplie, fondrait avec eux sur l'assemblée, et,

ressaisissant son pouvoir, exercerait sur le peuple la plus terrible des vengeances.

Le roi fut à peine instruit de ces clameurs séditieuses et du trouble qu'elles excitaient, qu'il écrivit au maire pour l'engager (car ce malheureux prince n'osait plus employer le mot d'ordre) à venir faire la visite du château, et se convaincre par lui-même de la fausseté de ces imputations.

Pétion ne se rendit point à cette invitation pressante : il ne daigna pas même envoyer au château une députation municipale, comme il l'avait promis dans la réponse familière qu'il fit au roi. Sa majesté adressa la même sollicitation à l'assemblée nationale; mais elle ne crut pas de sa dignité de lui répondre, et bien moins encore de sa politique de se prêter à aucun des moyens qui auraient pu détromper le peuple.

Cependant l'aspect de la capitale devenait à toute heure plus effrayant et plus tumultueux; des placards insolents, affichés dans tous les lieux publics et jusque sous les murs du palais; les Marseillais et les fédérés errant continuellement autour de son enceinte; les cris furieux d'une populace mutinée appelant de toute part le son du tocsin, et menaçant d'une insurrection formidable, si l'assemblée nationale ne se hâtait de satisfaire au vœu de la nation, en prononçant la déchéance du monarque; tout annonçait que le coup fatal allait être porté.

Telle était la situation des choses aux premiers jours d'août.

Le bataillon des Filles-Saint-Thomas était celui qui, dans tous les jours d'alarme, s'était constamment montré le plus attaché à la famille royale : son ardeur parut redoubler dans ces moments extrêmes. On le vit chaque soir, soit en patrouille, soit en renfort, veiller sur la demeure de ses maîtres.

J'avais, avec un détachement de ce bataillon, passé aux Champs-Élysées la nuit du 8 au 9 août. A deux heures du matin, nous y arrêtâmes et réussîmes à désarmer une trentaine de Marseillais, vomissant contre le roi et contre la reine les plus exécrables imprécations. Vers les six heures, à peine étais-je rentré chez moi, que je reçus l'avertissement de me rendre sur-le-champ au quartier général. Cent hommes venaient d'être consignés aux maisons de la caisse d'escompte, de la caisse de l'extraordinaire et de la

trésorerie, pour les protéger contre les excès à craindre d'une insurrection générale. Je devais être de ce détachement; mais à dix heures le commandant ayant reçu l'ordre d'envoyer promptement un renfort aux Tuileries, je sollicitai vivement et j'obtins la permission de préférer ce dernier poste.

Différents émissaires, que nous avions députés dans les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, nous rapportèrent dans la journée que les factieux couraient de maison en maison pour forcer les habitants à les joindre. Ils annonçaient que l'armée des rebelles serait infailliblement au château la nuit suivante [1].

Tous les postes y furent triplés; huit à neuf cents hommes des gardes suisses y étaient arrivés depuis deux jours. L'état-major de la garde nationale y avait envoyé environ quatre mille six cents hommes. Les mesures prises d'ailleurs pour la défense de l'intérieur se réduisirent à placer à la hâte des barrières à l'entrée des cours, et à ranger en bataille vis-à-vis la grande porte quarante grenadiers des Filles-Saint-Thomas et autant de gendarmes. Les gardes suisses [2] furent postés au bas des escaliers du roi et de la reine. Trois cents personnes environ, parmi lesquelles d'anciens militaires distingués par leur rang et par leur bravoure, étaient distribuées dans les appartements, où elles s'étaient empressées de se rendre dans la soirée, à la première nouvelle des nouveaux dangers que courait la famille royale.

Pétion parut à minuit : sa visite avait pour objet apparent de rassurer la cour sur les préparatifs de l'insurrection, et pour objet réel de connaître ceux qu'elle avait faits pour sa défense. Quelques grenadiers des Filles-Saint-Thomas, dont il fut à l'instant entouré, avaient résolu de le retenir en otage. Un décret de l'assemblée l'appela dans son sein, et aussitôt les passages lui furent ouverts, pour ne pas donner, par sa détention, un prétexte aux rebelles de commencer les hostilités.

[1] Les lieux ayant changé d'aspect, il est indispensable, pour l'intelligence du récit, d'en faire connaître la topographie. Un témoin oculaire, dans la relation qu'il a publiée récemment sur la journée du 10 août, donne sur cette topographie des détails fort exacts. On les retrouvera dans les éclaircissements (*Note* E).
Fs. B.

[2] Les Suisses ne s'abusaient pas sur le danger de leur position. L'auteur des *Détails particuliers sur la journée du 10 août* rend compte à ce sujet d'une conversation qu'il eut avec M. de Luze, officier suisse. Nous en donnons un extrait dans les pièces justificatives (*Note* E).
Fs. B.

Vers cinq heures du matin, sa majesté se montra sur son balcon [1] pour marquer à la garde, et aux renforts placés dans l'enceinte des cours, sa satisfaction du zèle qu'ils témoignaient pour sa défense ; à sa vue il s'éleva un cri presque général de *vive le roi!* Il descendit alors dans la cour royale, pour y faire la revue des troupes dont elle était remplie ; les acclamations redoublèrent. Il nous était cependant impossible de croire à la sincérité de toutes. Dès la veille, plusieurs canonniers s'étaient permis, en notre présence, les menaces les plus effroyables contre la cour. « Demain, disaient-ils en montrant avec des gestes furieux le balcon du château, demain nous ferons justice de tous ; nous épargnerons peut-être le roi : mais le reste, tout le reste sera exterminé. »

Nous nous flattions pourtant encore que le plus grand nombre des gardes nationaux ferait son devoir, et nous avions pris des précautions pour surveiller et contenir les plus suspects. Nous résolûmes, en outre, que quatre de nos grenadiers seraient placés à chacun des canons, pour assurer le service. Mais, au moment même où nous arrêtions cette mesure, nous discernâmes, à travers les cris répétés de *vive le roi!* une foule de traîtres parmi les gendarmes, et surtout parmi les canonniers des différents corps. « *Vive, vive la nation !* s'écriaient-ils avec fureur ; nous n'avons, nous ne reconnaissons d'autre maître que la nation. *Oui*, mes enfants, disait le roi avec un accent qui eût pénétré les cœurs les plus féroces, *oui, la nation et votre roi ne font et ne feront jamais qu'un.* »

Après cette scène, d'autant plus pénible pour son cœur qu'elle avait plus cruellement trompé son attente, à peine Louis XVI était-il entré dans ses appartements, que plusieurs gendarmes et gardes nationaux commencèrent à nous provoquer par leurs in-

[1] Un témoin oculaire, dont le récit s'accorde avec celui de Weber, ne cessa de considérer le roi pendant qu'il était sur le balcon. Voici le portrait qu'il a fait de ce malheureux prince : « Il était revêtu d'un habit violet uni, conservant encore sa coiffure de la veille, dont un côté seulement paraissait dérangé ; le teint animé, les yeux gros et rouges. On jugeait à son extérieur qu'il ne s'était pas déshabillé de toute la nuit, mais que, appuyé sur un coussin, il avait pu prendre quelques instants d'un sommeil, hélas ! trop souvent interrompu. » (*Détails sur le* 10 *août*, p. 66.) Le roi fut applaudi avec enthousiasme pendant tout le temps qu'il resta sur le balcon. Les soldats mirent leurs chapeaux sur la pointe des sabres ou des baïonnettes. Les applaudissements continuèrent encore quelques moments après qu'il se fut retiré. Ce sont les derniers que l'infortuné prince ait reçus...

Fs. B.

sultes ; d'un autre côté, les canonniers, en tirant leurs sabres, nous qualifiaient, avec dérision, de grenadiers royaux, et, tournant à dix pas leurs canons contre nous, criaient avec rage « qu'il n'y avait parmi les grenadiers des Filles-Saint-Thomas que des hommes vendus à la cour ; que le commandant *Mandat* n'avait envoyé au château que des aristocrates ; » et en même temps ils proféraient contre lui les injures et les menaces les plus atroces.

Tandis que nous nous efforcions de les apaiser, remontrant aux plus forcenés d'entre eux « qu'ils se trompaient ; que notre conduite était irréprochable ; que l'hôtel de ville ayant demandé vingt hommes de renfort de chaque bataillon, nous étions venus ainsi qu'eux pour défendre l'asile du roi ; que ce n'était pas le moment de se quereller et de s'aigrir sur des malentendus ; que nous étions tous camarades, et qu'il fallait se secourir mutuellement, au lieu de s'entr'égorger, » nous observâmes un mouvement extraordinaire dans un attroupement qui venait de se former derrière nous.

Les mêmes gardes soldées, qui, un instant avant, avaient vomi mille injures contre M. Mandat, menaçaient de massacrer le fils, qui n'ayant pu, sans indignation, entendre maltraiter ainsi son père, avait pris vivement sa défense.

Je connaissais ce brave jeune homme ; il avait servi dans la garde constitutionnelle du roi. Je le dis à mes camarades, et, secondés des grenadiers de Saint-Roch, nous nous précipitâmes au milieu de la foule, pour nous réunir à un chasseur[1] de notre section qui, seul et les yeux pleins de larmes, représentait à ces furieux « que ce jeune homme ne s'était permis aucun propos ni contre la garde nationale, ni contre la constitution ; qu'il n'avait cédé qu'à l'instinct de la nature en disculpant son père. » Notre irruption soudaine sauva le jeune *Mandat ;* et, continuant nos efforts pour calmer ses ennemis, nous l'entraînâmes insensiblement du côté de l'escalier du château, où nous le fîmes entrer pour le mettre à l'abri de leurs fureurs.

Il était aisé de remarquer que la défection dans la garde natio-

[1] M. Mignot, agent de change. W.

nale croissait à mesure que les gendarmes et les fédérés en parcouraient les rangs; leurs menaces, leurs caresses, diminuaient ainsi à chaque instant le nombre des prétendus amis du roi; beaucoup d'entre eux, séduits ou intimidés, se retirèrent entre quatre et sept heures du matin; plusieurs même se réunirent aux rebelles sur la place du Carrousel.

On prit alors la résolution d'adresser sur-le-champ une pétition à l'assemblée, au nom de la garde nationale, pour lui demander le renvoi des fédérés. M. Dupont de Nemours, un des membres de l'assemblée constituante, se trouvant de garde au château avec son bataillon, se chargea de la rédaction [1]. Telle était la terreur que ces hommes avaient jetée parmi les Parisiens, par le meurtre de quelques-uns de nos camarades, et par tous les excès auxquels ils s'étaient livrés depuis le premier instant de leur arrivée dans la capitale, que différentes sections se réunirent aussitôt, et la pétition fut dans un moment couverte de signatures. L'assemblée nationale, en écoutant ce vœu, qui était évidemment celui de la majorité des citoyens, passa froidement à l'ordre du jour.

La désertion continuelle de la garde nationale, et les renforts qui arrivaient sans cesse aux rebelles, augmentaient à chaque instant le péril, et avec lui mes inquiétudes sur le sort de la famille royale. Nous étions encore rangés en bataille devant la grande porte des cours, lorsque le bruit se répandit jusqu'à nous qu'une députation du département, et une autre de la municipalité, devaient se réunir pour engager le roi à se rendre seul à

[1] Suivant l'auteur des *Détails sur le 10 août*, dont nous confrontons le récit avec celui de Weber, ce ne fut pas M. Dupont de Nemours, mais M. Dubut de Longchamp, colon de Saint-Domingue et grenadier de la garde nationale. Parlant avec beaucoup de feu, il proposa de se rendre à la barre de l'assemblée, et là d'insister avec chaleur pour obtenir le renvoi des fédérés. « Leur arrivée, disait-il dans cette pétition, a été le signal de désordres et d'attentats multipliés. Que font ici ces étrangers, dont la présence alarme nos familles? Nous demandons que, séance tenante, il soit rendu un décret qui ordonne le départ immédiat de ces artisans de discorde et de trouble. Nous le déclarons hautement: s'il arrivait, contre notre attente, qu'une réclamation si légitime ne fût point écoutée, notre résolution est prise d'obtenir justice par nos propres moyens. Au sortir de la salle, nous marcherons contre ces ennemis de la paix publique. » Cette pétition fut couverte de signatures. Elle venait trop tard! Quinze jours plus tôt, cette mesure, si elle eût été obtenue de l'assemblée (ce qui est douteux), eût sauvé la France. Mais ces fédérés, dont on demandait le renvoi, marchaient en force au moment même. Il n'est pas inutile de remarquer que l'auteur des *Détails* rapporte que c'est M. Peltier qui nomma M. Dupont de Nemours comme auteur de l'adresse, et qu'il n'en persiste pas moins à désigner M. Dubut de Longchamp. Fs. B.

l'assemblée nationale. Je vis dans la séparation de leurs majestés un danger plus imminent encore pour la reine. Résolu de voler à son secours, et de contribuer, aux dépens de mes jours, à l'arracher des mains des assassins, je quittai mon poste pour me rendre dans les appartements, disant à mes camarades que je m'empresserais de revenir les instruire de la situation de la famille royale. En arrivant au palais, je vis la reine tenant monseigneur le Dauphin dans ses bras, le pressant contre son cœur, et le baignant de ses larmes : « Weber, me dit-elle en venant à moi aussitôt qu'elle m'aperçut, que faites-vous ici? ce n'est pas là votre poste; vous ne pouvez y rester; vous êtes le seul de la garde nationale. — Madame, je supplie votre majesté de vouloir bien considérer que mon poste est partout où sa vie est en danger. — Je reconnais bien là votre attachement pour nous, me répondit-elle avec sa bonté ordinaire; mais je ne veux pas que vous soyez seul ici : allez rejoindre vos camarades, je l'exige. » Je retournai aussitôt vers eux, mais dans le dessein de revenir avec eux, le plus promptement possible, au poste que je venais d'être forcé d'abandonner. « Il est vrai, leur dis-je, qu'il y a dans les appartements un grand nombre de gentilshommes, et tous dévoués jusqu'à la mort, mais mal armés, et vus avec mécontentement par la multitude; il est à craindre qu'eux-mêmes ils ne soient assaillis, et que les dangers de la famille royale n'en deviennent plus grands. Ne serait-ce pas pour nous une honte, un crime, que de perdre une telle occasion de prouver notre fidélité et notre zèle? Que ceux qui sont de mon avis me suivent, ajoutai-je avec une sorte d'emportement : lorsque nous serons plusieurs, la reine ne nous renverra pas. » Huit seulement se présentèrent, et je me hâtai de les conduire à la porte de l'appartement du roi.

La reine, m'apercevant de nouveau, fit un geste comme pour me renouveler son dernier ordre : « Madame, lui dis-je, voilà mon excuse : des hommes qui sentent et pensent comme moi. » Un léger mouvement de tête, un signe d'approbation fut ma récompense.

Ce premier succès m'encouragea à faire une autre tentative auprès de mes autres camarades; et, quelques minutes après, j'amenai encore dix grenadiers, qui furent accueillis, par tous

les gentilshommes assemblés au château, avec les plus vifs témoignages d'empressement et d'estime. *Vivent les grenadiers des Filles-Saint-Thomas!* s'écriaient-ils avec enthousiasme, et en nous serrant la main ; *vive cette fidèle garde nationale!* « Camarades, nous défendrons ensemble nos maîtres, nous les défendrons jusqu'à notre dernier soupir. » Leurs majestés s'approchant de nous, et nous adressant la parole avec autant de grâce que de dignité et d'énergie : « Braves grenadiers, nous disait la reine, tout ce que vous avez de plus cher, vos enfants, vos propriétés, tout est lié aujourd'hui à notre existence; notre intérêt est le même. J'espère en vous. »

« Oui, grenadiers, nous ajoutait le roi, courage! ayons-en tous dans un danger qui est égal pour tous. » Et, d'un ton plus ferme encore : « Courage, grenadiers, courage! je compte sur votre fidélité. » A cet instant, et tous ensemble, nous nous précipitâmes vers M. d'Hervilly, et prêtâmes le serment de périr à cette même porte avant qu'un seul des rebelles y pût pénétrer.

Il était alors sept heures et demie du matin, et d'une minute à l'autre l'attaque était attendue. On annonce une députation du directoire du département.

Elle vient peindre au roi ses dangers, et le presser de se rendre dans l'enceinte de l'assemblée avec la reine, ses enfants, et madame Élisabeth. Le procureur syndic Rœderer porte la parole : il déclare que le département, malgré les mesures qu'il a prises, ne peut répondre de la multitude; que le péril est à son comble; qu'enfin il ne reste à la famille royale aucun autre moyen de salut. Ce discours, deux fois interrompu par l'opposition fortement prononcée d'un des ministres présents, mais repris avec plus de véhémence encore par Rœderer, l'emporte à la fin, et détermine le départ du roi et de sa famille vers la salle de l'assemblée. Ce prince, moins occupé en cet instant du soin de sa sûreté personnelle qu'animé du désir, toujours si puissant sur son cœur, de prévenir l'effusion du sang, crut évidemment, par sa retraite, enlever aux factieux tout prétexte de poursuivre le cours de leurs attentats.

Les commissaires, s'apercevant que toutes les personnes qui,

par devoir ou par zèle, s'étaient réunies dans les appartements de leurs majestés, résolues de les défendre ou de périr avec elles, se disposaient à les accompagner, firent tous leurs efforts pour s'y opposer. — *Grenadiers, vous allez faire tuer le roi!* criait Rœderer; et s'adressant tantôt au roi, tantôt à la reine, il leur représentait avec chaleur qu'un *tel cortége, irritant encore plus la fureur du peuple, ne pouvait qu'ajouter à leurs dangers.* Leurs majestés ne songèrent qu'à celui auquel se dévouaient leurs serviteurs fidèles; et, ne prévoyant point le péril plus grand encore auquel ils allaient rester exposés, nous priaient tous avec instance de ne pas les suivre.

Nous étions restés jusque-là, mes dix-huit camarades et moi, à ce même poste où nous avions juré, entre les mains de M. d'Hervilly, de mourir pour nos maîtres. Nous crûmes donc que les circonstances nous faisaient un devoir indispensable de désobéir pour cette fois aux ordres du roi; et les cris véhéments du procureur syndic n'eurent pas l'effet que s'en promettait sa perfidie. La famille royale eut à peine ouvert sa marche, que nous nous attachâmes à ses pas. Réunis, en descendant l'escalier, à un grand nombre de nos camarades, nous escortâmes sur la droite leurs majestés jusqu'à la porte de l'assemblée. Cent grenadiers suisses prirent la gauche : pour moi, me trouvant au milieu de mes camarades, je réussis à me placer le plus près possible de madame Élisabeth. Arrivés dans le jardin des Tuileries, nous le traversions à pas lents. L'excès de mon trouble, la pâleur de mon visage frappèrent la reine; elle me fixa attentivement, et, se penchant vers sa sœur pour lui parler à l'oreille, elle lui transmit pour moi ces paroles qui me font encore tressaillir : « Weber, la reine vous fait dire de vous posséder. » Derniers garants de cette même bonté dont elle m'honora depuis les jours de mon enfance, dernier regard qu'elle ait jeté sur moi, vous serez à jamais présents à ma pensée; dans tous les instants de ma vie vous vous retracerez à ma reconnaissance et à ma douleur! S'apercevant ensuite qu'une nouvelle larme décelait, malgré moi, l'anxiété et la profonde douleur auxquelles j'étais en proie, et que je cherchais à lui cacher, madame Élisabeth eut l'extrême bonté d'ajouter, en me saisis-

sant le bras : *Calmez-vous, Weber..., soyez raisonnable!*

La terrasse des Feuillants était, depuis trois heures du matin, couverte de la populace armée des faubourgs, et de la troupe choisie des scélérats les plus déterminés. Elle refusa au roi le passage, et ce ne fut qu'après un quart d'heure des plus grossières injures et des menaces les plus atroces, qu'il lui fut enfin ouvert, par les efforts du procureur syndic et des membres du département. Pendant que le roi franchissait l'escalier, les imprécations redoublèrent, des cris de mort se firent entendre : l'effroi était dans toutes les âmes. L'assemblée, à la réquisition d'un officier municipal, se décida enfin à envoyer une députation pour recevoir la famille royale à l'entrée du lieu de ses séances. Il fut décidé que son escorte resterait au dehors. L'espèce de corridor qui conduisait à l'enceinte était aussi étroit qu'obscur, embarrassé. Une multitude épouvantée, ou complice des massacres qui déjà s'étaient commis et se commettaient dans le passage des Feuillants, traversait au même instant cette ténébreuse avenue. Leurs majestés furent obligées de s'y arrêter long-temps. Un grenadier de la garde nationale, craignant le danger d'une telle foule pour monseigneur le Dauphin, le prit dans ses bras, et, l'élevant au-dessus des têtes, le porta ainsi jusque dans la salle de l'assemblée. En revenant à nous : « Je viens, dit-il avec enthousiasme, de porter le fils de mes maîtres, l'univers entier dans mes bras : vive monseigneur le Dauphin ! » Ce peu de mots fit couler les larmes de tous les yeux.

La famille royale entra dans le même temps dans la salle, annoncée par un des officiers municipaux, accompagnée par les ministres, précédée par les membres du département, et reçue par la députation nommée pour aller au-devant d'elle jusqu'à la porte. Les ministres la conduisirent aux siéges qu'ils occupaient dans l'assemblée. La reine, madame Élisabeth, et le reste de la famille royale, s'y assirent. Le roi monta au fauteuil placé pour lui à la gauche du président. « Messieurs, dit-il à haute voix (en fixant les tribunes et l'assemblée), je suis venu ici pour épargner un grand crime à la France : j'ai cru ne pouvoir être plus en sûreté avec ma famille qu'au milieu des représentants de la nation, et je me propose d'y passer la journée. »

La famille royale, madame la princesse de Lamballe, madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, les ministres et quelques personnes de la suite du roi, furent alors relégués, ou, pour mieux dire, enfermés dans la loge du logographe, située derrière le fauteuil du président.

Le reste du cortége, dans le jardin des Tuileries, au bas de l'escalier de la terrasse des Feuillants, attendait le résultat de cette affreuse séance. Le roi avait obtenu à peine la permission de continuer sa marche, que les menaces se dirigèrent contre nous. Nous nous attendions à tout moment à être obligés d'en venir aux mains avec ces êtres furieux. Tout à coup nous voyons s'élever sur la terrasse, du côté du manége, un énorme tourbillon de poussière, et une foule prodigieuse de peuple accourir au milieu de l'armée des piques, poussant des cris ou plutôt des hurlements de joie. Cette foule s'avança jusqu'à la porte de l'assemblée, et s'arrêta devant nous pour nous montrer les têtes de deux de nos camarades [1] (Suleau et Vigier), portées sur des piques, et pour nous menacer du même sort. Ce spectacle d'horreur nous inspira moins d'effroi que de rage; et nous nous serions tous précipités sur eux, si nous n'eussions craint d'exposer encore plus les précieux otages que retenait l'assemblée. Dans le même temps un des Suisses de la garde du château vint ajouter à notre fureur et à notre consternation : « Les Marseillais, nous criait-il avec l'accent du désespoir, informés que les trois quarts du renfort de la garde nationale se sont retirés et rangés du parti des factieux, ont sur-le-champ forcé la porte de la grande cour, et y ont déjà tué plusieurs personnes. Un bruit affreux, qui retentissait jusqu'à nous, le feu roulant de la mousqueterie, et, peu de moments après, les coups de canon, tout nous prouva qu'en effet le palais de nos maîtres avait été attaqué, qu'on y était aux prises avec les rebelles, et que tout y était à feu et à sang. A l'instant la populace, qui était vis-à-vis de nous sur la terrasse, met en pièces les garde-fous, et s'en fait des armes; les gens à piques et à fourches menacent de fondre sur nous; les gardes soldées pa-

[1] Nous eûmes beaucoup de peine à retenir un de nos camarades, devenu furieux à l'aspect de la tête du brave Suleau : il criait sans discontinuer, en sanglotant et se débattant dans sa rage : *Ne m'abandonnez pas; tuons ces assassins; vengeons nos camarades.* W.

raissent avec des canons, et tirent à cartouches. Nous ranger en bataille sur deux colonnes, accourir sur les escaliers de la terrasse, nous emparer du passage de la porte de l'assemblée nationale, que l'armée des piques défendait, fut de notre côté l'affaire d'un moment.

Arrivés à ce passage, nous tentons de pénétrer dans la salle, dans le dessein d'entourer la famille royale et de la sauver, en nous assurant de tous les membres de l'assemblée; nous crions aux deux gendarmes d'ouvrir, ils nous répondent que la chose est impossible; que les portes sont barricadées au dedans depuis l'arrivée de la cour; et ils finissent par implorer notre protection. Le danger pressant de la famille royale anime et double nos efforts. Nous nous jetons une douzaine à la fois sur la grande porte; elle commençait déjà à ployer : mais, faute de sapeurs, toutes nos peines furent infructueuses. Dans ce moment, délibérant sur le parti que nous avions à prendre dans une position aussi terrible, j'aperçus les canonniers du corps de garde de la cour des Feuillants courir çà et là, le sabre à la main, avec beaucoup d'agitation. Les gestes et les mouvements convulsifs de ces canonniers m'ayant donné de la méfiance, je criais et démontrais à mes camarades que le passage où nous étions étant trop étroit, nous ne pourrions nous retourner, si nous étions attaqués des deux côtés, ainsi que les manœuvres de ces canonniers le faisaient présumer. Nous n'eûmes en effet que le temps de sortir et de nous serrer contre le mur, pour faire place à la multitude, qui traînait une pièce de canon avec tant de vitesse, que les roues passèrent sur la poitrine d'un canonnier, qu'on en retira pour mort. Ce canon, chargé à mitraille, fut aussitôt braqué à ce même poste, pour exterminer, disaient-ils, tout ce qui avait osé suivre la famille royale, contre la défense de la députation du département et de celle de la commune.

Je n'entreprendrai point de décrire toutes les horreurs dont je fus témoin, depuis dix heures du matin jusqu'à trois de l'après-midi, que nous sortîmes enfin de ce lieu de carnage. Il me suffira de dire que je vis apporter et distribuer à la vile populace les armes des officiers suisses, de beaucoup de gardes nationaux,

et de presque tous les royalistes qui, s'étant rendus au château pour y défendre les jours de leurs maîtres, y avaient été massacrés; que je vis désarmer et déshabiller quatre-vingt-six grenadiers suisses, quatorze autres ayant été tués précédemment à coups de piques et de baïonnettes dans le jardin, sur l'escalier de la terrasse, et à la porte des passages dont nous nous étions emparés.

Je fus forcé d'accepter six cartouches qu'un garde soldé distribua à chacun de nous, pour fusiller, nous disait-il, les Suisses de la caserne de Courbevoie, que l'armée des piques devait amener à quatre heures. Enfin, épuisés, éperdus, frémissant d'horreur et de rage à la vue de tant et de si exécrables forfaits, sans espoir désormais de secourir nos maîtres, nous parvînmes, à la faveur du tumulte, à sortir de ce lieu infernal, au risque d'être reconnus et poursuivis, plutôt que d'être condamnés par les assassins à nous mêler aux meurtriers de ces malheureux Suisses, dont le beau régiment périt presque en totalité, victime de son devoir, de son zèle, de sa fidélité.

Dès que nous fûmes sortis de la cour des Feuillants, plusieurs de mes camarades [1] s'esquivèrent de différents côtés, et nous ne restâmes que cinq à l'entrée de la rue Saint-Honoré. Pour être moins remarqués par les assassins soudoyés dont cette rue et la place Vendôme étaient remplies, nous les traversâmes en affectant un air d'indifférence qui pût faire prendre le change, et faire croire que nous venions d'être relevés d'un poste. Nous feignions, presque à chaque pas, d'essuyer notre visage, pour l'exposer le moins possible à leurs regards. Nous parvînmes ainsi peu à peu à gagner la rue des Petits-Champs.

Mes camarades m'ayant quitté dans la rue de Gaillon, je continuai mon chemin avec l'intention de regagner mon domicile, rue Sainte-Anne. En approchant de la rue Saint-Augustin, par laquelle je devais passer, j'entendis la femme d'un ouvrier de ma section crier à sa voisine : « Tenez, ma commère, voyez ce coquin d'aristocrate, ils ne l'ont pas tué! Mais va, ajouta-t-elle en me montrant le poing, mon mari saura te trouver : tu nous échapperas aussi peu que tes chiens de camarades. »

[1] Dupont de Nemours et son fils. W.

Je fis semblant de ne pas entendre cette mégère, et je continuai ma route ; mais un peu plus loin je fus accosté par deux inconnus, qui me dirent à demi-voix, en passant près de moi et regardant du côté opposé : « Monsieur, nous savons qui vous êtes ; nous craignons pour vous : on vous cherche, ainsi que tous les grenadiers des Filles-Saint-Thomas ; on veut vous tuer comme les Suisses. Ne rentrez pas chez vous dans ce moment, car vous indiqueriez votre demeure par votre costume. »

Je profitai du conseil de ces messieurs, en entrant sur-le-champ dans l'hôtel de Choiseul. Je fis part à madame la comtesse de Choiseul-d'Aillecourt du danger que je courais en me rendant chez moi avec le costume d'un bataillon proscrit. Cette dame, dont ma conduite avait obtenu l'estime, envoya chercher le chevalier Guibert, major de la garde constitutionnelle du roi, qui logeait dans le même hôtel, et le pria de me donner de quoi changer. Il me conduisit dans son appartement : j'y déposai panache, fusil, giberne, jusqu'à mes guêtres, dans la crainte que la populace, ou les gendarmes qui étaient en sentinelle à l'hôtel de la régie, en face de l'hôtel Choiseul, ne vinssent à me reconnaître pour un grenadier des Filles-Saint-Thomas, et ne se saisissent de moi, comme ayant été de service au château.

Arrivé chez moi, je me travestis de mon mieux ; et, après avoir sollicité en vain un asile pour moi et mon fidèle domestique chez plusieurs personnes de ma connaissance, je fus enfin assez heureux pour obtenir de M. Arcambal, premier secrétaire du département de la guerre, de pouvoir passer la nuit dans sa maison.

J'appris le lendemain qu'on avait publié et affiché la cassation et la proscription du bataillon des Filles-Saint-Thomas. Ne sachant plus où me retirer, désespérant, d'après l'épreuve que j'en avais faite la veille, de trouver quelqu'un d'assez courageux pour m'accorder l'hospitalité, je me déterminai à me rendre à l'hôtel de milord Gower, alors ambassadeur du roi d'Angleterre à la cour de France, qui est aujourd'hui revêtu du titre de marquis de Stafford, pour lui peindre toute l'horreur de ma situation, et pour me hasarder de lui demander un asile jusqu'au moment de son départ, que je prévoyais n'être pas bien éloigné. Je fis

encore cette démarche dans l'espérance qu'il pourrait me faire passer dans son pays, comme une des personnes de sa suite.

M. l'ambassadeur étant malade, je ne pus pas avoir l'honneur de lui être présenté; mais madame l'ambassadrice me fit l'accueil le plus flatteur. Guidée par sa générosité naturelle, elle eut la bonté de m'offrir tout l'argent qui pouvait m'être nécessaire dans les circonstances où je me trouvais. Je m'empressai de lui en témoigner ma vive et respectueuse reconnaissance; je l'assurai que je n'étais pas dans le besoin, ayant encore plus de cent louis en or sur moi. Ces premiers témoignages d'intérêt m'inspirèrent un surcroît de confiance : sur-le-champ j'osai la prier de m'accorder un asile momentané dans son hôtel, de me comprendre, s'il était possible, dans le nombre des personnes qui auraient le bonheur de sortir de France avec elle.

Madame l'ambassadrice m'exprima avec beaucoup de bonté les regrets de ne pouvoir m'accorder la grâce que je sollicitais. Elle me dit qu'il y avait chez elle, comme chez tous les ambassadeurs, deux ou trois espèces de jacobins dont il ne lui était pas possible de se défaire; que je risquerais de m'y faire prendre, ce qui lui ferait infiniment plus de peine que de voir piller son hôtel par la populace. A toutes ces marques de bonté elle voulut bien ajouter celle d'envoyer chercher le secrétaire d'ambassade [1], afin de se concerter avec lui sur ce que je devais faire dans un moment aussi critique. Après qu'ils eurent raisonné ensemble sur ma situation, madame l'ambassadrice me conseilla de me rendre chez un Allemand [2], maître de la manufacture de porcelaine d'Angoulême, rue du Temple, et de m'y présenter de sa part. Elle voulut bien m'assurer de plus qu'elle ne doutait pas que le dévouement connu de cet homme pour la famille royale ne l'engageât à contribuer de tout son pouvoir à ma sûreté personnelle.

Je n'eus rien de plus pressé que de prendre congé de madame l'ambassadrice, pour me rendre chez la personne qu'elle venait de m'indiquer. En passant près de l'hôtel de M. de Mory, fils du

[1] M. Huskisson, depuis premier secrétaire de la trésorerie, sous M. Pitt, et aujourd'hui membre du parlement. W.
[2] M. Dhill W.

caissier de la compagnie des Indes, j'y entrai pour lui faire part de mon projet. Il fut sensible à la confiance que je venais de lui témoigner; et, après m'avoir donné des conseils sur ce qu'il croyait que j'avais de mieux à faire, il m'apprit que la famille royale devait être enfermée au Temple. Puis ayant réfléchi que la garde nationale aurait alors un corps de garde en face de la manufacture de porcelaine; qu'elle me reconnaîtrait infailliblement à la longue; que d'ailleurs un ouvrier suffirait pour me dénoncer, il m'offrit aussitôt un asile dans sa maison, et me pria, au nom de l'amitié qui nous liait, de ne pas le refuser.

J'acceptai les offres de M. de Mory, avec d'autant plus d'empressement que je croyais par là mettre ma vie à l'abri de tout danger, sans crainte de le compromettre. Je savais qu'il avait la confiance de sa section [1]; il faisait d'ailleurs beaucoup de bien aux pauvres; il était sincèrement aimé : j'étais donc bien sûr qu'il ne pouvait rien lui arriver de fâcheux.

En me rendant à l'invitation obligeante de cet homme généreux, j'avais le projet d'attendre chez lui l'ouverture des barrières, et de tâcher d'obtenir, par son moyen, un passe-port de l'hôtel de ville pour sortir du royaume, et me réfugier à Londres le plus tôt possible.

Je passai cinq jours chez mon nouvel hôte dans la plus parfaite sécurité. La pureté des principes de M. de Mory et sa probité m'étaient trop bien connues, pour avoir le moindre doute sur l'honnêteté de ses procédés à mon égard. Mon domestique était, d'ailleurs, la seule personne qui connût le lieu de ma retraite. Je n'avais pas balancé à lui confier ce secret important, d'après la longue expérience que j'avais de sa fidélité et de son attachement; il n'eût en effet jamais été capable de me trahir, si les démagogues n'eussent eu recours aux moyens les plus effrayants pour le forcer à leur indiquer ma nouvelle demeure.

Je lui avais ordonné d'aller s'informer tous les jours, de ma part, auprès de certaines personnes du service de la reine, de ce qui se passait dans la ville, à l'assemblée, et surtout au Temple,

[1] De la Croix-Rouge. Ce fut dans cette section que le comte de Clermont-Tonnerre fut massacré par son cuisinier, qu'il avait congédié quelques jours auparavant. W.

et de venir m'en rendre compte tous les soirs. Mais s'étant aperçu, dès le premier jour, qu'on observait ses démarches, et que des mouchards le suivaient partout, il crut devoir employer la ruse pour se rendre auprès de moi sans se compromettre. Il se servit à cet effet du moyen le plus capable de donner le change aux malveillants : lorsqu'il sortait de mon appartement, dont il était resté gardien, il se rendait d'abord dans un quartier éloigné ; là il prenait un fiacre qui le conduisait à une certaine distance, et il faisait ensuite à pied le reste du chemin pour arriver jusqu'à moi. Je lui avais recommandé dès le premier jour de dire à tous ceux qui pourraient demander de mes nouvelles, que j'étais à une campagne dont il ignorait le nom.

Cette conduite, que la prudence commandait dans un moment où je savais que tous ceux de mon bataillon [1], échappés le 10 août, étaient ou arrêtés ou en fuite, nous réussit jusqu'au 18; mais à cette époque les jacobins, furieux de ne pouvoir découvrir ma retraite, résolurent de se saisir de mon domestique.

Après avoir épuisé en vain tous les genres de séduction, ils usèrent de rigueur. Accablé de mauvais traitements, menacé même de la guillotine s'il n'indiquait le lieu de ma retraite, il se vit dans la cruelle nécessité de le découvrir.

Sur-le-champ six hommes armés de piques furent envoyés par ma section pour s'assurer de ma personne. Mais les hommes à piques étaient dans un tel embarras, ils étaient saisis d'une si grande frayeur lorsqu'il s'agissait d'arrêter un grenadier de mon bataillon, que les six en question crurent qu'il était prudent de demander un renfort de six de leurs camarades de la section où je m'étais réfugié.

Ils arrivèrent donc au nombre de douze chez M. de Mory, mon respectable hôte, comme nous allions nous mettre à table, au moment où nous étions loin de nous attendre à une pareille visite. Ils s'emparèrent de moi ; et sans me laisser, pour ainsi dire, le temps de prendre congé de M. de Mory. que cet événement avait jeté dans la plus grande consternation, ils me conduisirent d'abord au bureau de la section de la Croix-Rouge, pour faire

[1] Tassin, commandant de bataillon; Wermaring, capitaine; Guischer, lieutenant; Heck, sergent. W.

insérer dans le protocole du jour le procès-verbal du secours que cette section avait prêté à la mienne pour mon arrestation, et lui promettre aide en pareille circonstance.

Cette cérémonie d'usage finie, on me fit monter en voiture; le renfort se retira, et les six hommes de ma section seulement m'escortèrent ensuite jusqu'à mon corps de garde, rue Favart, où l'on me retint quelque temps, et d'où j'arrivai enfin au couvent des Filles-Saint-Thomas, rue Vivienne, pour y subir un premier interrogatoire.

En passant rue de Richelieu, devant la boutique de mon marchand de linge, je me rappelai que j'avais sur moi un rouleau de quarante doubles louis. Assuré que j'allais être dévalisé en prison, je demandai aux gens de l'escorte d'entrer un instant dans la boutique. Ils me l'accordèrent, sous la condition que je ne m'y arrêterais qu'un moment.

Je me hâtai de faire à la marchande un court exposé de ma situation : je lui dis à voix basse que je venais d'être arrêté, que l'on me conduisait en prison, et que j'y serais vraisemblablement dépouillé; je la priai de tenir en dépôt ces quarante doubles louis, et de me donner seulement cent livres en assignats pour ma dépense journalière.

Sans attendre sa réponse, je jetai sur le comptoir le rouleau, que je pris la précaution de couvrir de linge, à la vue de son beau-frère et de deux jeunes personnes qui travaillaient à côté d'elle.

La marchande me répondit qu'il ne lui était pas possible de me donner des assignats; que son mari était à la campagne, et qu'il avait emporté, par distraction, la clef de son armoire.

Je m'en consolai facilement, ayant encore quinze doubles louis dans ma bourse : et, m'estimant assez heureux d'avoir sauvé mon rouleau, je rejoignis mes conducteurs.

Arrivé à ma section, j'y fus interrogé par le président [1] de la manière la plus vétilleuse, et d'après les instigations de plusieurs jacobins que je connaissais pour être aussi furieux que bornés, et qui ne cessaient de lui parler à voix basse contre moi ;

[1] Collot d'Herbois, mauvais comédien de province. W.

ce qu'il m'était facile de juger d'après leurs gestes et leurs coups d'œil menaçants.

Comme j'étais occupé à répondre à une infinité de questions, le beau-frère de la marchande de linge arriva; il demanda la parole, et dit, en présence de tout le comité : « Je suis trop bon patriote pour ne pas dénoncer le citoyen Weber. Je déclare qu'il a quitté son escorte pour entrer dans la boutique de mon frère, et qu'il a déposé sur le comptoir un rouleau de doubles louis : il voulait que ma belle-sœur tînt en dépôt cette somme. Mais ma famille ne voulant avoir rien de commun avec un homme en état d'arrestation, je m'empresse de remettre cet or sur le bureau du citoyen président. »

Après m'avoir demandé d'où provenait cette somme, et ce que je comptais en faire (question qui fut couverte de huées de la part de tous les assistants), le président, accoutumé à obtenir sur le théâtre des applaudissements de ce genre, décida, sans se déconcerter, que le rouleau serait consigné à la trésorerie de la section; il m'interrogea ensuite sur le lieu de ma naissance, sur mon âge, sur mon état. Dès que j'eus satisfait à ces questions, il ajouta : « Étiez-vous du nombre de ceux qui tirèrent le sabre contre les Marseillais à la place Louis XV? » Ma réponse fut affirmative, en ajoutant que je l'avais fait uniquement pour ma défense personnelle.

Il continua : « La reine a-t-elle pris beaucoup d'intérêt à votre situation? Où vous êtes-vous retiré ensuite avec les autres grenadiers? »

Je répondis : « Ni le roi ni la reine n'ont entendu parler de nous; j'ignore ce que mes camarades blessés sont devenus ce jour-là. Pour mon compte, je suis resté chez un officier de service jusqu'à la nuit. »

« Vous êtes très-attaché, me dit-il, au roi et à la reine. — Ils sont mes bienfaiteurs, je me fais gloire de leur être dévoué à la vie et à la mort. »

Plusieurs personnes, remarquant avec quelle animosité le président faisait insérer dans le procès-verbal [1] la dernière dé-

[1] Ce procès-verbal du 18 août doit être sur le registre, ou dans les archives de la section de 1792. W.

claration que je venais de faire, et croyant y apercevoir mon arrêt de mort, s'écrièrent : « Mon Dieu, qu'il est maladroit ! Mon Dieu, que cet aveu est déplacé ! Le voilà perdu ! »

Enfin, après m'avoir tenu, tantôt à la barre, et tantôt enfermé dans une chapelle grillée, depuis quatre jusqu'à neuf heures du soir, et m'avoir fait signer le procès-verbal de l'interrogatoire que je venais de subir, il me renvoya au corps de garde pour y passer la nuit, sans s'embarrasser ni des murmures ni des cris d'improbation qui partaient de toutes parts contre les sentiments de prévention et de haine qui perçaient dans sa conduite à mon égard.

Le lendemain, à dix heures du matin, on me conduisit en voiture, sous la même escorte, à l'hôtel de ville : là, un commissaire de ma section, après avoir vérifié l'interrogatoire que j'avais subi la veille, lut à haute voix les quatre crimes de lèse-nation dont j'étais accusé :

« 1° D'être Autrichien ; 2° d'être frère de lait de la reine ; 3° d'avoir été du nombre des grenadiers des Filles-Saint-Thomas qui avaient tiré le sabre contre les fédérés ; 4° d'avoir escorté la famille royale, malgré l'ordre de M. Rœderer, jusqu'à la porte de l'assemblée nationale, le 10 août, à neuf heures du matin. »

Ce même commissaire y ajouta une nouvelle déposition, signée de mon propriétaire et de mon portier ; elle était conçue en ces termes :

« Nous félicitons la section et le comité de surveillance d'avoir pu se saisir d'un aristocrate aussi dangereux que le citoyen Weber ; nous prévenons et nous certifions qu'il n'y a pas un homme plus habile dans le maniement des armes à feu ; que, de plus, il a appris à tous les aristocrates ses amis à tirer au pistolet ; et qu'enfin il a fait venir de son pays et leur a distribué une quantité de ces armes. »

Sur cette nouvelle déposition, je demandai la parole pour me justifier ; mais je fus interrompu par les huées de toutes les tribunes, où la populace se reléguait jour et nuit depuis le 10 août, pour forger des dénonciations et y applaudir. Un canonnier du faubourg Saint-Antoine, ayant demandé la parole un instant après, me dénonça de la manière suivante : « Je connais beau-

coup ce citoyen ; je l'ai vu entouré d'officiers suisses et de tous ceux de l'état-major de la garde nationale, qui firent les insolents lorsque les aristocrates doublèrent la garde du château. Je l'ai entendu haranguer ce jour-là, et promettre formellement, le 9 août, de faire tomber dans une demi-heure les têtes de Pétion et de Manuel. »

Ce canonnier, qui ne m'avait jamais ni vu ni entendu, peu content de me charger de ses calomnies, prit à témoin de la vérité de sa dénonciation un vieillard en uniforme national, assis à côté de lui : celui-ci attesta les faits sans jamais m'avoir vu, sans même se donner la peine de chercher des yeux celui à qui on les imputait.

Pétion et Manuel, du haut de leur trône, sourirent avec complaisance au canonnier ; et, après avoir donné à l'élan de son patriotisme les éloges qu'il méritait, et l'avoir remercié surtout des moyens qu'il leur fournissait d'immoler une victime de plus, ils lui expédièrent l'ordre de me conduire, accompagné de quatre gendarmes, au comité de surveillance, et de là à l'hôtel de la Force.

La joie de la populace, lorsqu'elle me vit pour ainsi dire à sa disposition, devint générale ; et cette canaille n'aurait pas sitôt mis fin à ses menaces et à ses injures, si Manuel n'avait demandé la parole pour l'amuser d'une manière mille fois plus déchirante pour moi, puisque la famille royale était l'objet de ses grossières plaisanteries.

Ce scélérat, pour égayer son ami Pétion, ainsi que le reste de l'assemblée, s'égaya particulièrement sur le compte de la reine de la manière la plus indécente. Voici comme il s'exprima :

« Il faut convenir qu'il n'y a rien de si embarrassant dans le monde qu'une famille royale et son attirail. Il est temps enfin de balayer ce cortége, d'arracher à la reine toutes ces femmes qui l'entourent, et de les mettre en lieu de sûreté, pour les empêcher de nous nuire à l'avenir. »

Ces paroles excitèrent une approbation générale ; sur-le-champ les cris « A l'Abbaye, à la Force les femmes de la reine [1] ! » re-

[1] Madame de Lamballe, surintendante de la maison de la reine ; madame la marquise de Tourzel, gouvernante des enfants de France. W.

tentirent de tous côtés. Il continua : « J'ai vu hier la femme du roi : ce n'était plus cette femme altière que rien ne pouvait fléchir; je l'ai réellement vue pleurer; je lui ai beaucoup parlé, et à son fils aussi : je puis dire que le petit m'a fort intéressé. J'ai dit entre autres choses à la femme du roi, que je voulais lui donner pour son service des femmes de ma connaissance. Elle m'a répondu qu'elle n'en avait pas besoin; qu'elle et sa sœur sauraient se servir réciproquement. A cela j'ai répondu à la femme du roi : « Fort bien, madame; puisque vous ne voulez pas accepter de ma main des femmes pour votre service, vous n'avez qu'à vous servir vous-même; vous ne serez pas embarrassée sur le choix.

En débitant de pareilles indécences contre la fille de Marie-Thérèse, Manuel fut souvent interrompu par les applaudissements de Pétion et de tout son auditoire.

Sur ces entrefaites, le canonnier, qui n'avait pas perdu de vue ses projets contre moi, arriva, accompagné de deux commissaires, pour me remettre entre les mains de quatre gendarmes, avec ordre de me conduire au comité de surveillance.

Une troupe de poissardes, accompagnées d'autres assassins soldés par la section, s'empressa de me suivre, et dit à haute voix à ceux qui tâchaient de les retenir : « Nous ne sortons que pour un instant; ce n'est que pour faire voir du pays au frère de lait de la reine, qui a voulu faire sauter la tête de M. Manuel et de M. le maire. »

D'après ces propos, dont je ne dissimule pas que je fus très-épouvanté, je m'attendais à être assassiné, comme l'avaient été MM. Foulon et de Launay, sur les marches de l'escalier par lequel je devais passer pour me rendre au comité.

Le ciel, qui voulait me conserver, m'inspira, dans le moment, l'idée de m'adresser à l'officier [1] du corps de garde qui avoisinait le fatal escalier. Cet officier m'écouta avec intérêt; et ayant appris de moi le sort dont j'étais menacé, il me retint quelques instants, pendant que la populace allait voir l'installation de Santerre, que la faction venait de faire nommer commandant géné-

[1] C'était un chevalier de Saint-Louis, dont malheureusement je n'ai pu savoir le nom. W.

ral de la garde nationale de Paris, place à laquelle il visait depuis longtemps.

Effectivement les assassins se dispersèrent pour assister à cette cérémonie. L'officier saisit cet instant pour me faire conduire au comité de surveillance dans une voiture de place, qui me déroba à tous les regards.

C'est ainsi que j'échappai à ces assassins, dont un des plus déterminés avait, m'a-t-on dit, préparé son sabre pour porter le premier coup : les autres n'auraient pas manqué alors de se jeter sur moi ; ils m'auraient déchiré, et auraient fini, comme de coutume, par porter en triomphe ma tête au bout d'une pique.

Arrivé au comité de surveillance, le canonnier fit de nouveau sa déposition ; après quoi on renvoya les gendarmes, et je fus enfermé dans une chambre, où il me fallut rester depuis midi jusqu'à sept heures du soir. Ce fut alors que deux commissaires [1] y arrivèrent, pour me conduire en fiacre à l'hôtel de la Force.

J'y fus enregistré, selon l'usage ; le sieur Lebeau, concierge de cette prison, me promit de me traiter avec tous les égards possibles, et me fit mettre dans la chambre appelée la chambre de Condé, où étaient déjà les chevaliers de Rhulières [2] (commandant de la garde à cheval de Paris), et de la Chesnaye (commandant de la garde nationale, et de service auprès de la personne du roi le 10 août) ; MM. Jurieu (premier commis de la maison du roi et de la liste civile), Vochel (premier commis du département de la guerre et du bureau d'artillerie), et Desmarest (académicien). Ces trois derniers furent élargis quelques jours après, et remplacés par MM. le Fauchet (l'administrateur des poudres et salpêtres : son père, au moment de son arrestation, se brûla la cervelle d'un coup de pistolet), Saint-Brice (brigadier des gardes du corps de monseigneur le comte d'Artois), baron de Battencourt (officier général), Poupard de Beaubourg (garde de Monsieur), de la Merlière (commissaire de

[1] L'un d'eux était probablement le bourreau, car il dit à son camarade, en traversant la place de Grève : « J'ai eu hier beaucoup à travailler ici. »
W.

[2] Ce n'est point l'auteur de l'*Histoire de l'anarchie de Pologne* : celui-ci était mort d'un squirrhe en 1791.
Fs. R.

la comptabilité), et Magontier (premier valet de chambre de Monsieur).

La femme du concierge ayant appris des deux commissaires que j'étais arrêté pour la journée du 10 août, en témoigna la plus grande satisfaction, en disant : « Fort bien ! ça ira, ça ira. »

Lebeau, s'étant aperçu que les expressions de sa femme m'avaient affligé, chercha, aussitôt après le départ des commissaires, à me consoler ; il me représenta que je ne devais pas m'affecter de ces démonstrations politiques, commandées par les circonstances.

Les guichetiers, suivis de deux gros chiens, venaient régulièrement à sept heures du matin ouvrir les portes des prisons, et nous laissaient la liberté de nous promener à l'ombre de deux rangs d'arbres qui se trouvaient dans notre grande cour.

Ils revenaient à huit heures du soir avec la même escorte ; et à grands cris, et aux coups redoublés d'une sonnette, ils nous avertissaient de rentrer ; ils renfermaient ensuite tous les prisonniers : nous étions obligés de pourvoir à notre subsistance, et d'en payer les frais. Il se trouva, au nombre des personnes en état d'arrestation, deux cuisiniers détenus comme suspects : ils se chargèrent de notre table, à raison de 3 fr. par tête.

Je passai dans cette prison treize jours qui me parurent autant de mois ; et, j'ose l'assurer, les inquiétudes qui me consumaient provenaient autant de l'ignorance où j'étais du sort de la famille royale, que de mon incertitude sur celui qui m'attendait.

Les chevaliers de Rhulières et de la Chesnaye me parurent également navrés de douleur.

Ils m'apprirent que M. de la Porte (ministre de la maison du roi et intendant de la liste civile), le brave Durozoy (l'auteur de la *Gazette de Paris*), et M. le baron Backmann (major général des gardes suisses), avaient été successivement guillotinés. M. Durozoy fut guillotiné le 25 août, à la place du Carrousel, dite Égalité, en criant « qu'il se faisait gloire de mourir le jour de la Saint-Louis, pour la cause de la religion et pour celle de son roi. » M. Backmann mourut en héros. Comme ces trois victimes

de leur fidélité n'étaient pas plus coupables que moi, et qu'aux yeux des factieux nous l'étions autant qu'eux, nous nous attendions à chaque instant à nous voir arracher des prisons pour subir le même sort.

Cependant j'échappai encore à ce danger, tandis que mes deux compagnons de captivité y succombèrent, comme je l'exposerai ci-après.

J'étais en prison depuis neuf jours, sans pouvoir deviner le sort qui m'attendait; tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais, n'était pas fait pour me tranquilliser.

Massacre des prisonniers dans toutes les prisons de Paris, au mois de septembre 1792.

Pendant la nuit du 27 du même mois, nous avions entendu, de notre prison, beaucoup de bruit dans la cour de la Force et dans les chambres qui étaient au-dessus de la nôtre. Ce bruit nous avait fort inquiétés; nous apprîmes le lendemain, de grand matin, que notre concierge avait été enlevé par la force armée, et traîné à la barre de l'assemblée nationale, pour se justifier d'avoir envoyé au comité de surveillance un des prisonniers qui avait été mandé à ce tribunal, et qui se trouva pris de vin. Dans l'état où était cet homme, personne ne sera surpris qu'il ne se soit pas servi d'expressions bien mesurées dans ses réponses. L'assemblée, qui s'arrogeait le droit de juger même des intentions, prétendait que ceci était un coup prémédité de la part du concierge: il parvint cependant à se disculper; mais le prisonnier, pour expier une faute qui, dans tous les cas, ne pouvait mériter une punition bien grande, s'il eût eu des hommes honnêtes pour juges, fut condamné par le comité de surveillance à être mis au pilori.

Ce malheureux, devenu furieux de cet acte de despotisme, entra dans la plus grande colère. Il se répandit en invectives contre l'assemblée nationale, contre ses comités, et contre la populace que l'on avait payée pour le bafouer; et il fit, en descendant de l'échafaud, un geste qui exprimait énergiquement la rage et le mépris.

Cette scène avait été préparée par Robespierre : cet homme

sanguinaire cherchait à exciter le peuple contre les prisonniers, et à le porter à les massacrer tous, et faire place ainsi à de nouveaux proscrits, sans paraître encombrer les prisons.

Les satellites de ce scélérat s'écriaient avec fureur : « Il faut la tête du prisonnier qui a osé insulter la nation ! » et ils se portèrent vers la prison pour en faire justice eux-mêmes.

Le lendemain, ce malheureux fut jugé, condamné, et conduit au supplice ; mais on l'assura secrètement, un moment avant l'exécution, qu'il obtiendrait sa grâce s'il voulait dire et soutenir avec fermeté « que tous les prisonniers étaient armés d'une manière formidable ; qu'ils étaient en état de faire dans peu la contre-révolution ; que pour lui, il abandonnait la vie sans regret, parce qu'il était sûr que ses camarades ne manqueraient pas de venger bientôt sa mort. »

Cet infortuné n'eut rien de plus pressé que de vociférer ces menaces contre la populace, et de l'accabler de toutes ces prédictions : mais les jacobins, qui ne voulaient se servir de ce prisonnier que pour donner à leurs brigands soldés et à la multitude un prétexte de tomber sur les prisons, ne le firent pas moins guillotiner aussitôt qu'il eut fini sa harangue. Tel fut toujours le sort de ceux que Robespierre se trouvait forcé de mettre dans ses secrets.

Animé de plus par les satellites de Marat et de Robespierre, le peuple devint tout à fait furieux ; et, ne trouvant plus les tribunaux assez expéditifs, il proclama le 28, dans les sections, sa souveraineté ; et il se disposa tout à la fois, à l'aide de l'armée des jacobins, à remplir les fonctions d'accusateur, de juge et de bourreau.

Pendant ce temps, les malheureux prisonniers, avertis du plan de Robespierre, s'attendaient d'un moment à l'autre à être massacrés, sans pouvoir opposer la plus légère résistance. Ils passaient les nuits à écrire les lettres les plus touchantes à leur famille, à leurs amis et à toutes leurs connaissances, pour leur dire un dernier adieu, ou les engager à travailler à leur élargissement.

Plusieurs de ces infortunés cherchèrent aussi les moyens de s'évader, et eurent l'imprudence de dire, assez haut pour être

entendus, qu'il serait facile d'enfoncer, avec les poutres qui se trouvaient au milieu de notre cour, le mur de la petite rue du Théâtre de Beaumarchais.

Soit que des espions eussent été chargés de nous guetter, ou que les gendarmes, qui avaient une guérite au premier étage, eussent entendu ce propos, la municipalité en fut avertie; et les poutres furent enlevées, le même jour, par une vingtaine d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine, qui, pendant tout le temps que dura leur expédition, nous lancèrent des regards terribles, et nous parurent, dans leur pantomime, comme ces muets qui précèdent le fatal cordon.

Le 30 août, les conseils officieux que nous avions demandés d'après la loi, qui en accordait à cette époque à tous les détenus, nous apprirent que les lettres à nos parents et à nos amis n'avaient servi qu'à allumer la pipe du concierge : ils nous informèrent aussi que la guillotine avait été déclarée permanente sur la place du Carrousel; que cette place venait d'être nommée place de l'Égalité; qu'on était convenu de l'étrenner par l'exécution du prince de Poix, capitaine des gardes du corps et gouverneur de Versailles, cherché partout à cet effet, et qui eut le bonheur de se soustraire à toutes les recherches; qu'enfin les détenus pour la journée du 10 août devaient tous y subir le même sort.

Privé par là de toute consolation, et presque sans espoir d'échapper à la fureur des jacobins, j'écrivis mon procès d'après les deux interrogatoires que j'avais déjà subis, et je composai les réponses à toutes les questions qui pouvaient m'être faites dans les interrogatoires que je devais encore subir.

Rassuré un peu par cette précaution, et plus encore par ma confiance en l'Être suprême, j'attendis avec résignation le moment redoutable de paraître devant les juges du nouveau tribunal populaire.

Nous passâmes plusieurs jours dans une situation qu'il serait impossible de décrire.

Le 2 septembre, à quatre heures de l'après-dîner, les guichetiers appellent les prisonniers, sous prétexte d'aller parler aux commissaires, ou de se faire inscrire pour les frontières.

Cet appel continua jusqu'au soir, et on nous dit que les prisonniers qui ne rentraient plus avaient été transférés dans une autre maison d'arrêt.

L'air inquiet, le ton sérieux et embarrassé des guichetiers, qui allaient et venaient continuellement, accompagnés de gendarmes ou de gardes nationaux, nous donnèrent assez d'inquiétude pour ne pas nous déshabiller; enfin, fatigués d'entendre du bruit dans la rue sans pouvoir distinguer ce que c'était, nous nous jetâmes, vers une heure du matin, sur nos lits, pour prendre un peu de repos.

J'étais à peine sur mon grabat, en face de la croisée, que mes yeux furent éblouis tout à coup par une grande clarté, produite par une grande quantité de flambeaux qui précédaient une horde armée. Cette troupe, conduite par les guichetiers, se porta avec rapidité vers le corridor de notre prison.

La porte fut ouverte avec fracas; six hommes à piques se présentèrent, et demandèrent M. de Rhulières, un de ceux qui se trouvaient dans ma chambre.

Ce prisonnier, s'étant mis sur son séant, répéta deux fois: « C'est moi, messieurs, c'est moi. »

Un officier municipal prit alors la parole, et, élevant la voix de manière à être entendu des hommes armés qui l'accompagnaient, et dont les guichetiers pouvaient à peine contenir l'impatiente fureur, dit : « Vous êtes accusé, monsieur de Rhulières, d'être un des conspirateurs du 10 août; je viens vous dire de recommander votre âme à Dieu, car le peuple demande votre tête! Je suis fâché d'être chargé d'une semblable mission; mais mon devoir m'y oblige. »

Le chevalier de Rhulières répondit avec calme : « Il y a déjà longtemps que je m'attendais au sort que vous m'annoncez; j'aurais seulement cru, ajouta-t-il, qu'on m'aurait interrogé. »

Sur cette réponse, l'officier municipal s'approcha de la porte; et apercevant que le peuple ne voulait pas attendre, il lui rappela « qu'il avait promis d'obéir à la loi, qu'il l'avait juré; » et il demanda à cette horde affamée de sang s'il pouvait compter sur sa promesse? Il ajouta, pour la disposer à l'écouter : « Voulez-vous permettre, mes camarades, mes concitoyens, que

monsieur de Rhulières se rende au greffe pour être interrogé? » Ils se mirent à hurler tous ensemble : *Oui, oui, qu'il vienne! mais qu'il se dépêche.*

Le chevalier de Rhulières fut donc emmené à deux heures du matin, le 3 septembre, pour subir son interrogatoire devant le tribunal populaire, établi dans la chambre du concierge.

Une heure après, on vint chercher de la même manière le chevalier de la Chesnaye. Inquiets sur le sort du chevalier de Rhulières, nous nous hasardâmes de demander au guichetier ce qu'il était devenu. « N'ayez aucune inquiétude à son égard, nous répondit-il; il y a déjà longtemps qu'il est à l'Abbaye. »

Ne sachant pas que cette phrase signifiait que l'infortuné avait été massacré à la porte de l'hôtel, aucun de nous ne s'en affligea; nous nous félicitions, au contraire, d'apprendre que le ciel avait conservé les jours d'un homme aussi intéressant que le chevalier de Rhulières; et nous conçûmes dès lors bien moins d'inquiétudes sur le chevalier de la Chesnaye, qui avait dans sa poche, pour sa justification particulière, les réquisitions de l'hôtel de ville, du comité de surveillance et de la commune, par lesquelles on lui ordonnait, le 10 août, de repousser, en cas d'événement, la force par la force. Nous étions loin d'imaginer que ce qui devait le justifier serait au contraire le signal de sa mort.

Ayant vu enlever ainsi ces deux braves et loyaux gentilshommes, accusés du crime de lèse-nation, et sachant que j'étais détenu pour la même cause, je m'attendais à chaque instant au même sort.

Je pris sur-le-champ le cahier qui contenait mon procès, et les réponses de toutes les questions et inculpations que l'on pouvait me faire; je le relus avec la dernière attention, afin d'être prêt à tout événement.

Le départ des chevaliers de Rhulières et de la Chesnaye avait réduit notre chambrée à MM. de Saint-Brice, baron de Battencourt, Poupart de Beaubourg, et moi; MM. le Fauchet, de la Merlière et Magontier ayant été élargis quelques jours auparavant.

A quatre heures du matin, le chevalier de la Chesnaye, que nous attendions avec la plus grande impatience pour savoir enfin de quoi il s'agissait, n'était pas de retour ; les cris continuaient dans la rue sans interruption ; les prisonniers logés à côté, au-dessus et au-dessous de notre chambre, étaient sans cesse arrachés de la leur, et traînés avec la dernière violence devant le tribunal redoutable ; ce bruit extraordinaire redoublait nos inquiétudes ; il nous fut impossible, jusqu'à huit heures, de nous arrêter à aucune idée. Ce fut dans ce moment que nous vîmes entrer une foule d'hommes armés dans la cour. Ils se mirent à regarder aux fenêtres, dans toutes les chambres, au rez-de-chaussée ; et apercevant quatre prisonniers tout habillés sur leur lit, ils ordonnèrent au geôlier d'ouvrir la porte de cette chambre.

Ils entrèrent comme des furibonds, nous prirent au collet, nous secouèrent vivement, en nous traitant de *coquins*, d'*aristocrates*, et nous reprochant de vouloir nous cacher ; ils ajoutèrent, en proférant mille blasphèmes, « qu'ils ne nous quitteraient plus, et qu'ils allaient s'y prendre de manière à savoir qui nous étions. » Comme j'ignorais qu'il s'agissait, en ce moment, de marcher à la mort, je m'abandonnai à toute l'indignation que ce traitement m'inspirait : je saisis un de ces hommes armés à la poitrine, j'en pris un autre au collet, et, en les secouant à mon tour de la manière la plus vigoureuse, je leur dis : « Le guichetier a dû vous apprendre que nous ne sommes ni des coquins, ni des gens à nous cacher. Vous devriez respecter le malheur, si vous aviez de l'âme, et surtout vous rappeler que la loi défend de maltraiter les prisonniers, sans savoir s'ils sont coupables. »

Stupéfaits de ma hardiesse, ils se regardèrent un moment, et me lâchèrent. Je continuai : « Un honnête homme ne connaît pas la résistance quand il s'agit d'obéir à la loi ; mais vous n'êtes que de vils oppresseurs ; vous êtes armés, et je ne le suis pas ; votre conduite n'annonce que des lâches. Je sers comme vous dans la garde nationale ; je peux comme vous reprendre d'un instant à l'autre mes armes, et c'est alors que je vous invite à m'attaquer. »

Les guichetiers leur ayant parle à notre avantage, ces satellites commencèrent à nous traiter avec un peu plus d'égards; ils nous ordonnèrent néanmoins de les suivre, parce qu'il était, dirent-ils, de leur devoir de nous conduire devant le tribunal, établi dans la chambre du concierge.

Dès que nous fûmes sortis de la cour, escortés chacun de deux hommes armés, je perdis de vue mes compagnons d'infortune; et, ne pouvant deviner ce que signifiait la quantité de sabres nus ensanglantés que j'avais sous les yeux, et les cris, *A l'Abbaye, à Coblentz, à l'Abbaye!* avec lesquels on accompagnait de temps en temps un prisonnier à l'entrée de la rue, j'attendais mon tour avec résignation à la porte de la salle d'audience.

Il était dix heures du matin lorsque je fus introduit; je vis un homme fort replet, en uniforme de garde national, et décoré d'une écharpe tricolore, assis près d'une grande table sur laquelle étaient placés les registres de la prison de l'hôtel : à côté de l'homme à écharpe, qui faisait les fonctions de président du tribunal populaire, siégeait le commis des prisons, et, autour de la table, deux grenadiers, deux fusiliers, deux chasseurs, et deux forts de la halle. Voilà quels étaient les personnages qui composaient ce tribunal; enfin, beaucoup de Marseillais et d'autres fédérés remplissaient la chambre d'audience comme spectateurs.

Le président commença ainsi son interrogatoire : « Votre nom, votre âge, votre pays ? » Il se mit ensuite à regarder dans le registre l'article qui me concernait, appelé, en terme de prison, l'écrou. Le commis de l'hôtel le lui montra du doigt; il me parut contenir une vingtaine de lignes.

Après l'avoir parcouru des yeux, et trouvé que j'étais détenu pour quatre crimes de lèse-nation, et surtout pour avoir passé la nuit du 10 août au château, il se borna (je ne sais encore aujourd'hui par quel motif) à me faire cette question : « Pourquoi avez-vous été, le 9 et le 10 août, aux Tuileries? » Je répondis : « J'ai servi dans la garde nationale de Versailles; mais depuis quelque temps mes affaires m'ayant empêché de faire mon service, j'ai payé exactement quarante sous tous les jours

au citoyen qui me remplaçait. L'assemblée nationale ayant décrété ensuite que tout homme dans ses meubles serait regardé comme propriétaire, et à ce titre obligé de monter dorénavant sa garde en personne, je me suis fait inscrire dans la section de ma demeure, et y ai fait exactement le service. » J'ajoutai : « Depuis trois mois j'ai monté la garde, deux fois à l'assemblée nationale et autant de fois au château. Ayant reçu, le 9, à sept heures du matin, un billet imprimé de la part de M. Tassin (commandant de bataillon), pour me rendre sur-le-champ au corps de garde, j'ai été envoyé comme renfort, avec dix-neuf de mes camarades, dans les cours du château, sous le commandement de MM. Guicher (lieutenant) et Laurent (sous-lieutenant), et j'y suis resté par ordre de mes chefs jusqu'au dernier moment. »

Le président, m'ayant écouté avec beaucoup d'attention, adressa aux assistants les paroles suivantes : « Quelqu'un de vous, citoyens, a-t-il connaissance des faits que le citoyen Weber vient d'énoncer pour sa justification ? » Différentes personnes se levèrent pour attester « qu'elles étaient parfaitement instruites de tout ce que je venais d'avancer, et que je n'avais rien dit que de très-conforme à la vérité. » Un petit chasseur surtout confirma, par ses paroles et par ses gestes, l'exactitude de toutes mes réponses.

« Je ne vois donc plus, dit le président en se levant de son siége et en ôtant son chapeau, la moindre difficulté de proclamer l'innocence de monsieur. » Et il se mit à crier, avec tous les spectateurs, *Vive la nation!* Il m'ordonna d'en faire autant ; j'obéis, et je criai comme eux *Vive la nation!* Cette seconde cérémonie terminée, le président proclama mon innocence en ces termes : « Vous êtes libre, citoyen ! mais la patrie est en danger ; il faut vous faire enrôler, partir sous trois jours pour les frontières. »

Comme je me croyais, d'après ce prononcé, entièrement hors de danger, je répondis : « Il m'est absolument impossible, citoyen président, de me conformer à ce dernier ordre. J'ai une mère âgée et infirme, une sœur malheureuse ; l'une et l'autre ont besoin de mes secours ; elles n'ont que moi pour appui : il faut que je retourne auprès d'elles ; je ne puis les abandonner. »

Les deux hommes placés derrière moi répondent tout à coup,

avec une espèce de fureur : « Citoyen, ce n'est pas le moment de donner de pareilles raisons; il faut du monde pour faire la guerre; la patrie a besoin de soldats : nous-mêmes, en bons patriotes, nous avons oublié que nous sommes époux et pères; oubliez, à notre exemple, que vous avez une mère et une sœur. »

Le président, après avoir jeté un coup d'œil sur le commis des prisons, comme pour lui faire entendre que ce serait ma faute si je périssais, me fixa attentivement, en me disant avec une sorte d'humeur: « Je vous préviens, monsieur, qu'il faut vous faire enrôler, qu'il faut partir sans délai pour les frontières; je ne vois d'autres moyens pour vous... » Il fit ensuite une pause.

Ses regards, ses gestes et le son de sa voix m'ayant fait soupçonner quelque mystère, je pris mon parti sur-le-champ; et, dans l'espoir de leur échapper bientôt (car j'eusse mieux aimé mourir que de porter les armes contre mon souverain ou contre les intérêts de mes bienfaiteurs), je répondis, avec une sérénité affectée : « Puisque vous avez besoin de moi, monsieur, j'irai aux frontières quand il vous plaira. »

Cette réponse excita de nouveau dans la salle de grands cris *vive la nation!* Le président se hâta d'expédier mon enrôlement, et me fit signer le protocole et ma cartouche.

Je reçus alors, selon la coutume, l'accolade du président et de quelques assistants. Un fort des halles s'empressa de fendre la foule pour arriver jusqu'à moi; mais ce qui me surprit beaucoup, et ce qui surprendra également mes lecteurs, c'est qu'il m'embrassa, après m'en avoir demandé la permission, que je n'avais garde, comme on le pense bien, de lui refuser. Il me dit ensuite : « Citoyen, c'est à moi que vous aurez affaire dorénavant : vous n'avez qu'à me suivre. »

Deux hommes armés, au fait de la cérémonie, m'ayant donné le bras, me conduisirent avec force, aux cris de *vive la nation!* à la porte qui aboutit sur la rue. Là ils me firent faire *halte*, et passèrent les premiers par le petit guichet : telle était la consigne donnée aux assassins qui se tenaient en dehors, pour épargner celui qui venait d'être jugé; ceux au contraire que ce tribunal envoyait *à l'Abbaye* ou *à Coblentz* passaient les premiers, et étaient assommés à ce fatal passage. Lorsque je fus dans la rue, ils me

prirent de nouveau par le bras, et continuèrent, en élevant et en tournant leurs chapeaux sur la pointe de leurs sabres, leurs cris de *vive la nation!* après quoi nous continuâmes notre route par la ruelle (appelée *cul-de-sac des Prêtres*) qui donne dans la rue Saint-Antoine, au milieu des satellites du même faubourg et des Marseillais.

Ensuite le fort de halle qui nous précédait commanda une seconde halte.

Il se mit devant moi, et cria : « A bas les chapeaux! « Des milliers de spectateurs se découvrirent avec la plus grande rapidité : alors on fit silence pour écouter le serment que j'allais prononcer d'après son ordre, le bras droit et la main tendus au niveau de l'épaule : il était conçu en ces termes :

« Je jure d'être fidèle à la nation, et de mourir à mon poste en défendant le nouveau système de liberté et d'égalité. »

Après la prestation de ce serment, auquel il m'était impossible de me refuser, le même homme s'étant tourné de mon côté pour me montrer un tas de cadavres percés et hachés à coups de sabres, me dit d'un air hagard et féroce : « Vous voyez, citoyen soldat, que nous punissons les traîtres comme ils le méritent. »

Je reçus encore l'accolade *fraternelle*. Je passai ensuite de bras en bras à plus de cent pas, toujours embrassé par les gardes nationaux du faubourg Saint-Antoine, et par une infinité d'autres gens presque tous ivres. Délivré enfin de toutes ces caresses, les deux hommes armés qui me donnaient le bras me conduisirent dans une église [1], où se trouvait réuni le petit nombre de personnes que le tribunal populaire avait épargnées.

Deux commissaires, après avoir examiné attentivement ma cartouche, me dirent. « Nous avons ordre de vous retenir jusqu'à ce que vous soyez réclamé par quelqu'un de bien connu. »

Induit en erreur par les papiers publics que nos conseils officieux et le limonadier nous apportaient tous les jours, je croyais la plus grande partie de mes camarades sauvés : en conséquence j'écrivis sur-le-champ au commandant, et en son absence au lieutenant ou au sous-lieutenant du poste de mon corps de garde,

[1] L'église de Culture-Sainte-Catherine, dans la section de l'Arsenal, nommée par le peuple *Dépôt des innocents*. W.

pour prier celui qui s'y trouverait d'envoyer quelques-uns de mes camarades pour me réclamer, le prévenant que le tribunal populaire m'avait déclaré innocent. En vérité, quand on réfléchit à ce que ces brigands appelaient un innocent, l'on rougit d'avoir été trouvé tel à leurs yeux! Quel affreux abus de mots et de choses!

Je remis, en présence des commissaires, ce billet à un jeune garde national du faubourg Saint-Antoine; j'y joignis un assignat de cent sous, en le priant de faire cette commission en fiacre, et d'amener, le plus tôt possible, trois ou quatre de mes camarades, auxquels je voulais épargner, ainsi qu'à lui, la peine de faire à pied un aussi long trajet. »

Le jeune homme en uniforme fut conduit avec ma lettre à la section.

Chénier [1], nouveau président de cette section, était convenu avec Collot-d'Herbois de me faire périr : en conséquence il eut à peine fini la lecture de ma lettre, qu'il écrivit à la section de l'Arsenal « de bien se garder de me lâcher, et de me livrer à la section de 1792 [2] sous bonne escorte. » Il finissait son billet par prévenir qu'il envoyait cinq hommes à cet effet.

Il serait difficile de rendre la surprise du président de la section de l'Arsenal, celle des commissaires du dépôt, et surtout la mienne, à la lecture de ce billet; on ne cessait de se le passer de main en main, et de le relire. « Comment donc a-t-il pu nous revenir? se disaient-ils les uns aux autres. C'est incroyable, incompréhensible; le style de cette lettre démontre qu'il est plus coupable que nous ne l'avions cru. » Mais ce qui ajoutait au danger de ma situation, c'est que la populace escaladait les fenêtres de l'église, pour demander « que les commissaires lui livrassent le royaliste qui, disait-elle, avait offert de l'or à la garde nationale pour défendre le roi et sa famille, distribué des feuilles contre-révolutionnaires, et qui n'avait pu échapper que par surprise à la vengeance du tribunal. »

[1] Auteur d'une tragédie qui prêchait le régicide. W.

[2] Ma section des Filles-Saint-Thomas, après avoir perdu la plus grande partie de ses grenadiers royalistes le 10 août, prit, comme on l'a déjà vu, le nom de la *section de la Bibliothèque*, qu'elle conserva jusqu'au 2 septembre, jour du massacre des prisonniers; elle prit alors le titre de *section de* 1792, qu'elle changea encore depuis peu, pour prendre celui de *section le Pelletier*. W.

Ce portrait me désignait un peu ; je vis en même temps les gens du peuple grimper sur les fenêtres de la chapelle, qui semblaient m'indiquer et me menacer par leurs gestes furieux. J'allais faire part de mes alarmes aux commissaires, lorsque quatre gardes nationaux arrivèrent, et dirent à un homme assis sur une marche de l'autel, à côté de moi, « qu'ils étaient venus pour le reconduire chez lui, et qu'il ne devait pas avoir la moindre inquiétude. » Cet homme, dont on ne put me dire le nom [1], était de la plus belle figure ; il ne cessait de représenter aux commissaires que le tribunal populaire l'avait proclamé innocent ; il insista surtout pour ne pas quitter notre salle : mais, sans égard pour ses prières, il fut aussitôt emmené.

Dès qu'il fut parti, la populace, ou, pour mieux dire, les cannibales descendirent des fenêtres ; tout devint calme dans la cour : je commençai à croire que je m'étais trompé, et que ce n'était pas à moi qu'ils en voulaient.

Un instant après, M. Tréfontaine [2] vint dans la chapelle pour s'informer si le citoyen Chamilly, un des quatre premiers valets de chambre du roi, était parmi nous.

Il apprit d'un petit garçon qui frottait tranquillement, au pied du maître-autel de l'église, des bas bleuâtres tout ensanglantés, que M. de Chamilly avait été tué à huit heures du matin : « Ces bas, ce chapeau, ajouta-t-il, sont de ce monsieur-là ; on vient de m'en faire présent. »

Après ces éclaircissements, M. Tréfontaine s'en retournait sans m'avoir aperçu ; je l'arrêtai pour lui représenter qu'ayant été réclamé par ma section, et devant y être reconduit en plein jour par des hommes à piques, je pouvais être reconnu et tomber entre les mains du peuple, qui, vu ses dispositions, et dans l'éloignement où je me trouvais de ma section, s'embarrasserait fort peu de la loi du jour qui défendait de faire le moindre mal à un homme acquitté par le tribunal populaire.

[1] L'abbé Bardy, vivement soupçonné d'avoir été l'assassin de son frère. Il fut renfermé à la Force, et massacré le 3 septembre 1792. Il avait été condamné à être pendu le 10 janvier ; mais son jugement avait été suspendu par appel à d'autres tribunaux. W.

[2] Commissaire de la comptabilité, grenadier des Filles-Saint-Thomas, ayant donné sa démission au mois de juin 1792. Il fut élu officier municipal après le 10 août, et guillotiné en 1794. W.

M. Tréfontaine était plein d'âme et d'humanité; il avait d'ailleurs beaucoup d'amitié pour moi : il sentit toute l'horreur de ma position, et ne me quitta qu'après m'avoir donné l'assurance qu'il allait sans retard employer, en honnête homme, ses amis et tout son crédit pour veiller à ma sûreté personnelle, et me faire réclamer avec la plus grande célérité, sans aucun danger pour moi.

Vers les quatre heures et demie, je fus instruit de l'affreux traitement qu'avait essuyé le bel homme qui était assis à côté de moi dans la chapelle, et que quatre gardes avaient emmené, sous le prétexte de le conduire à sa maison.

Un membre du comité, qui arrivait du dehors, nous dit : « L'homme que la garde nationale a voulu conduire chez lui n'a été qu'à la distance de quatre rues; la populace l'a massacré au milieu de l'escorte, en disant que c'était un abbé attaché au service de la cour. »

Ce récit me fit renouveler mes instances aux gens à piques, pour les engager à différer mon départ.

Il s'était écoulé plusieurs heures depuis le départ de M. Tréfontaine : je crus que d'autres affaires lui avaient fait oublier les miennes. Désespérant enfin de parvenir à déterminer les gens de mon escorte à attendre jusqu'à la nuit, je me proposai de m'adresser à tout hasard à la députation qui venait de se faire annoncer, pour la prier de répondre de moi et de me conduire à ma section : mais quelle fut ma joie lorsque je vis entrer dans la salle, en habits bourgeois, ceux des grenadiers de mon bataillon que j'aimais le plus, tant pour leur zèle et leur bravoure, que pour l'attachement sans bornes qu'ils avaient toujours témoigné à la famille royale!

Que ce moment fut heureux pour moi! j'oubliai toutes mes peines, tous mes dangers.

L'orateur de cette députation, tenant un papier à la main [1],

[1] Premier sergent, nommé Heck. C'était un Allemand, aussi brave qu'il était éloquent; son opinion, dans les affaires de notre bataillon, prévalait presque toujours. On l'employa avec succès dans toutes les circonstances critiques.

Le 9 août, à minuit, lorsque nous étions rangés en bataille en face de la grande porte qui donne sur le Carrousel, il fut chargé, en sa qualité de sergent, de passer dans les rangs pour mettre les cartouches dans les gibernes : arrivé à

adressa au président les paroles suivantes : « La section de 1792 vient d'apprendre qu'un citoyen Weber a été proclamé innocent par le tribunal populaire de l'hôtel de la Force. Elle nous envoie vers vous, citoyen président, pour vous remercier, ainsi que le comité de la section de l'Arsenal, de l'asile que vous avez bien voulu accorder, au milieu de vous, à un citoyen de son arrondissement. La section de 1792 nous a chargés du présent certificat, par lequel vous verrez qu'elle réclame le citoyen Weber, et qu'elle désire le revoir dans son sein. »

Le président, s'étant tourné vers moi, me dit à demi-voix : « Je suis charmé, monsieur, que votre section vous réclame d'une manière si authentique, et si flatteuse pour vous. Je connais parfaitement votre conduite, et je ne suis point du tout étonné des procédés de vos braves camarades envers vous, surtout d'après l'intérêt honnête qu'a fait paraître à votre égard l'officier municipal Tréfontaine : les deux commissaires m'en ont rendu un compte exact. » Il ajouta : « Je vous prie même de croire que j'aurais fini par répondre de vous ; je vous connais par la famille de M. de Simonin [1], avec laquelle j'ai passé chez vous, à Versailles, une soirée agréable en 1788, et je me serais fait un vrai plaisir de vous reconduire à votre section. »

Le président, après avoir visé mon enrôlement du tribunal populaire, le remit aux commissaires du Dépôt des innocents [2]. Il y ajouta une espèce de rapport de toute l'affaire, qu'il rédigea, le plus que possible, à mon avantage, et fit escorter les gens à piques de toute la députation, pour empêcher ces derniers de dire au peuple qu'on venait de sauver un royaliste. Il me fit ensuite sortir du côté opposé, par la troisième cour, avec les deux commissaires dont j'ai déjà parlé, et qui m'avaient donné, à onze heures du matin, leur parole de ne me quitter que lorsqu'ils me sauraient tout à fait en sûreté.

Dans la crainte que je ne fusse reconnu, mes braves con-

moi, il me poussa plusieurs fois pour me faire tourner la tête ; puis il me montra, en levant les yeux au ciel avec douleur, les deux cartouches qu'il avait à distribuer par homme. W.

[1] Premier commis du dépôt des affaires étrangères, et administrateur général de la loterie. W.

[2] Les sieurs Lerouge, valet de chambre ; Fay, marchand du faubourg Saint-Antoine. W.

ducteurs me firent faire plusieurs détours, pour éviter les rues et les places où nous pouvions apercevoir des attroupements : nous arrivâmes enfin, à sept heures du soir, dans ma section, où il y avait un monde étonnant.

La députation qui m'y avait précédé avait annoncé mon arrivée : dès que je parus dans la salle, elle retentit d'applaudissements ; tous les assistants me témoignèrent la plus vive satisfaction de revoir un homme qui n'avait échappé au massacre général que par une espèce de miracle; ils me félicitèrent, de la manière la plus touchante, sur mon heureux retour.

Les commissaires du Dépôt des innocents demandèrent au comité de ma section le récépissé de tous les papiers qui me concernaient, et se retirèrent.

Le comité ayant trouvé mon enrôlement parmi les pièces qui lui avaient été remises, délibéra aussitôt sur cette affaire, et un des membres, ayant demandé la parole, fit cette motion :

« Le citoyen Weber a été assez heureux aujourd'hui pour être déclaré innocent, par jugement du tribunal populaire; il s'est enrôlé par reconnaissance, et a pris l'engagement d'aller aux frontières; mais comme il est Autrichien, nous ne pouvons exiger de lui ce sacrifice, et nous devons nous montrer aussi généreux que lui. Le comité vous propose de refuser les services militaires du citoyen Weber, et de déchirer sa cartouche. »

De nombreux applaudissements partirent de toutes parts, et servirent de réponse à cette motion. Toutes les personnes de ma connaissance, une infinité d'autres qui m'étaient absolument inconnues, se réunirent pour me complimenter sur mon heureuse étoile; et, après m'avoir félicité de nouveau du bonheur que j'avais eu d'échapper à la mort, ils s'avancèrent avec moi vers le président [1], pour lui faire signer mon élargissement.

Celui-ci, à la vue de mon nom et de ma qualité d'étranger, se rappelant la promesse qu'il avait faite à son ami Collot-d'Herbois, de me livrer à la guillotine ou au fer des assassins, révoqua tout ce que le comité avait décidé en ma faveur, et dit à

[1] M.-J. Chénier.

haute voix : « Le cas est trop grave pour prononcer dans un moment sur une affaire de cette importance. Le citoyen Weber est accusé de crimes de lèse-nation : il est inconcevable qu'il ait été acquitté et déclaré innocent par un jugement du tribunal populaire ; ce tribunal a été certainement surpris. Je ne prendrai jamais sur moi de me mêler de son élargissement. »

Plusieurs membres du comité, ayant pris ma défense, essayèrent de démontrer au président que je devais avoir ma liberté ils s'en tinrent, pour cet effet, à ce simple raisonnement : « Citoyen président, dirent-ils, c'est le peuple souverain qui a reconnu et proclamé l'innocence du citoyen Weber ; le peuple est en plein exercice de sa puissance ; c'est lui-même qui a créé le tribunal qui a prononcé l'élargissement de ce citoyen ; et il ne vous appartient pas de le différer d'un seul instant, sous quelque prétexte que ce puisse être. »

Chénier ne pouvant rien répondre à un argument qui, dans ses principes, était de la plus grande solidité, entra dans une fureur horrible ; il écumait de rage ; et comme on insistait toujours, il finit par déclarer « qu'il aimait mieux donner sur-le-champ la démission de sa place, que de consentir à mon élargissement [1]. » Puis, interprétant à son gré le silence qui régnait dans l'assemblée, comme s'il l'avait maîtrisée par son éloquence, il ordonna que, jusqu'à l'arrivée de la garde, je serais enfermé dans une chapelle qui se trouvait en face de la table du conseil, et décida que je serais conduit à onze heures ou minuit à l'hôtel de ville, pour y réinstruire mon procès.

La garde nationale arriva à cet effet une demi-heure après ; mais le président s'étant aperçu que tous les assistants étaient indignés du jugement qu'il venait de rendre contre moi, et que

[1] Nous n'avons point parlé, jusqu'à présent, du rôle que fait jouer Weber à Chénier, qui, d'après ce qu'a dit précédemment l'historien, aurait été l'instrument de Collot-d'Herbois. Nos recherches pour obtenir des données propres à confirmer ou à détruire cette accusation sont restées sans aucun résultat. Jusqu'alors Chénier, occupé de littérature, se distinguait par des pièces républicaines. A cette époque même, on mettait sur la scène *Caïus Gracchus*, dont le sort devait réclamer l'emploi de ses moments. La conduite de Chénier supposait une haine personnelle et de l'acharnement : or, il ne connaissait pas Weber ; et cette circonstance, jointe à celles que nous avons indiquées, peut ôter quelque force au témoignage de l'historien.

Fs. B.

la rumeur devenait générale, se hâta, par prudence, de changer l'ordre, et se contenta, en attendant, de me faire conduire au corps de garde.

A peine y étais-je arrivé, que le commandant du poste me présente l'ordre qu'il venait de recevoir de me mettre en liberté.

Ne concevant pas d'où provenait un changement si subit, j'en demandai la cause et les motifs à tout le monde; chacun voulait avoir le plaisir de me l'apprendre. Enfin, le commandant ayant obtenu un moment de silence, me dit : « La section s'est révoltée contre le président, qui a employé, en vrai jacobin, toutes les ruses pour vous faire conduire à l'hôtel de ville; le comité et quelques-uns de vos camarades, regardant votre mort comme certaine si l'on vous traduisait devant ce tribunal la seconde nuit des massacres, s'y sont opposés avec beaucoup de fermeté : un garde national [1], prêt à partir pour les frontières, a combattu le président avec la plus grande éloquence par les lois du jour, en lui prouvant que la volonté du peuple, une fois manifestée, devait être sacrée pour lui comme pour tous. Le président a sué sang et eau; il a voulu se démettre trois fois de sa place avant de signer votre élargissement; mais se sentant serré de près, et voyant le garde national, ainsi que ses amis, entrer en fureur, il s'est décidé à me donner l'ordre de votre mise en liberté : je pense aussi que les murmures de la section entière, qui marquait le plus grand mécontentement, ont beaucoup contribué à déterminer cet homme, si acharné à votre perte, à signer ce qu'on exigeait de lui. »

Dès que le commandant eut fini son récit, je m'empressai de payer à mes nouveaux libérateurs le tribut de la vive reconnaissance dont j'étais pénétré; ils voulurent absolument m'accompagner, et m'installer dans mon hôtel. Ils m'y conduisirent en effet, dans la crainte que je ne tombasse dans la main des Marseillais ou de quelques autres assassins. On avait annoncé au propriétaire, ainsi qu'à tous les autres locataires de la maison, que le tribunal populaire de l'hôtel de la Force, la section de l'Arsenal et celle de 1792, m'avaient proclamé innocent : ils

[1] Goffiné. W.

dirent en particulier, à mon propriétaire, « que s'il s'avisait de me dénoncer une seconde fois, il aurait affaire à toute la section. »

Après avoir rempli les devoirs qu'exigeaient de moi les circonstances où je me trouvais, et les vœux de toutes les personnes qui s'étaient intéressées à mon sort, je partis à onze heures du soir pour aller demander un lit à M. Autran, agent de change. Celui-ci, après m'avoir comblé d'amitiés, m'accorda la plus généreuse hospitalité, et m'offrit ensuite, ainsi que toute sa famille, tous les services dont je pouvais avoir besoin. Un de ses neveux, M. Perrier, qui connaissait le danger attaché à ma qualité d'Autrichien, et surtout à celle de frère de lait de la reine, me pressa de quitter Paris le plus promptement possible. M. Perrier avait, à cette époque, quelques liaisons avec plusieurs membres de l'hôtel de ville; je le priai d'en profiter en ma faveur, l'assurant que je me mettrais en route pour l'Angleterre aussitôt qu'il me serait possible d'entreprendre ce voyage sans m'exposer de nouveau.

J'employai sur-le-champ tous mes soins à faire lever les scellés qui avaient été apposés chez moi, et à me procurer ensuite une quittance de capitation pour me faciliter le moyen d'obtenir de l'hôtel de ville un passe-port, sans lequel je ne pouvais sortir de Paris.

La plupart des royalistes qui se trouvaient au château le 10 août n'existaient plus; quantité d'autres avaient été massacrés dans les prisons les 2 et 3 septembre [1] : en conséquence, les jacobins, satisfaits de leur triomphe, et ne croyant plus nécessaire d'attiser la fureur populaire, sous leur éternel prétexte d'une contre-révolution, firent décréter par l'assemblée nationale « l'ouverture des barrières, et aussi, pour ne pas entraver le commerce, la liberté de voyager sans passe-port dans toute l'étendue de la France, à condition, toutefois, de ne pas approcher de dix lieues des frontières ni de l'armée. »

Le 11 de ce mois, les Marseillais, informés que le frère de

[1] Voyez *note* F des détails intéressants sur les victimes du 10 août et du 2 septembre, ainsi que sur les personnes qui eurent le bonheur d'échapper à ces journées. Ces détails sont fournis par Weber. F^t. B.

fait de la reine avait été non-seulement épargné à l'hôtel de la Force, mais encore que sa section l'avait protégé, et avait même employé la violence pour l'arracher des mains du président (Chénier) et le remettre en liberté, s'occupèrent sur-le-champ de la recherche des personnes qui avaient parlé en faveur de cet aristocrate; ils en découvrirent quelques-unes, les maltraitèrent, et jurèrent publiquement au café du sieur Martin (place du Théâtre italien) « qu'ils feraient l'impossible pour rencontrer cet Autrichien, et qu'ils lui flanqueraient l'âme à l'envers » (expression de ces galériens pour dire *massacrer*). C'était l'expression favorite de ces forcenés, dont le plus grand nombre avait été aux galères. Les termes ordinaires de tuer, assassiner, massacrer, ne remplissaient pas assez leur bouche; ils ne frappaient plus assez fortement leur oreille pour en faire usage. Ah! il n'est que trop vrai, et ils l'ont senti les premiers, que toutes les langues sont en défaut, lorsqu'on veut peindre la méchanceté et la noirceur du caractère de ces hommes de sang; il est certain que les expressions manquent, lorsqu'on est forcé de rappeler ces féroces exploits qui ont porté l'épouvante sur toute la terre.

Ce fut dans la matinée du 11 septembre [1] que la section me fit remettre mes quarante doubles louis, et que je parvins aussi, à force d'amis, d'argent et de démarches, à faire lever les scellés mis chez moi par l'huissier du quartier. J'eus à peine main-levée de mes effets, que je me hâtai de prendre quelques bijoux, un peu de linge, et les papiers qui m'intéressaient le plus. Il y avait parmi ces papiers deux lettres que j'avais traduites de l'allemand en français, par ordre de la reine; elles étaient à la vérité très-insignifiantes; elles pouvaient néanmoins me compromettre dans ce moment de crise; mais je réfléchis peu au danger auquel elles m'exposeraient.

Muni de ce peu d'effets, j'allai rejoindre M. Perrier, qui, après m'avoir fait sentir la nécessité de quitter Paris, me fit partir sur-le-champ, avec deux de ses enfants, pour sa terre de Saint-Lu-

[1] Nous avons cru devoir conserver le récit de la fuite de Weber, parce qu'il fait connaître l'état des campagnes à cette époque, l'inquisition exercée par les municipalités sur les voyageurs, et les persécutions dont les prêtres réfractaires étaient l'objet.
Fs. B.

bin, à vingt lieues de Paris, sur la route du Havre. Son épouse y était depuis quelques jours.

Je ne m'y arrêtai que quelques heures, dans la crainte d'être poursuivi, et plus encore pour ne pas compromettre cette respectable dame et sa famille. Après le dîner, je pris congé d'elle malgré ses instances, et me mis en route pour Honfleur. Il était près de six heures lorsque je montai en voiture. J'étais adressé dans cette dernière ville à M. de la Coudrais, à qui madame Perrier me recommandait, dans une lettre dont j'étais porteur, comme l'ami intime de sa famille.

J'arrivai vers les huit heures du soir à Damville, village éloigné de Saint-Lubin de quatre fortes lieues, et je repartis sur-le-champ.

A peine avais-je fait quelques pas, que je me trouvai devant l'hôtel de ville, où la milice bourgeoise avait un corps de garde. Je me vis tout à coup arrêté par des paysans armés. Je leur demande poliment ce qu'ils veulent : ils me répondent qu'ils veulent vérifier mes passe-ports et savoir qui je suis. Aussitôt je me mets en devoir de leur expliquer les décrets de l'assemblée nationale qui supprimaient les passe-ports, et permettaient de voyager librement dans l'intérieur du royaume. Mais toutes mes représentations furent inutiles ; ils me répondirent que ces décrets n'étaient pas encore arrivés à leur municipalité ; qu'ils n'en avaient aucune connaissance. Et sur-le-champ ils me signifièrent de descendre de voiture, pour leur faciliter la visite de mes effets, et s'assurer si j'étais réellement un négociant allemand, tel que je voulais le paraître.

Après une recherche très-scrupuleuse, faite dans la salle de l'hôtel de ville, quelques patriotes, étonnés de l'espèce de mes bijoux et de la finesse de mon linge, s'écrièrent : « Oh ! pour celui-ci, c'est un aristocrate. Il faut le reconduire à l'hôtel de ville de Paris, où l'on reconnaîtra *l'oiseau*. » D'autres s'y opposèrent, et crièrent à leur tour : « Non, non ! » Ce mot, prononcé avec tant de force et d'un ton si décisif, me donna l'espoir que j'allais être relâché. Mais quelle fut ma surprise, ou, pour mieux dire, ma frayeur, lorsqu'un instant après j'entendis donner à ce *non* un sens si contraire à celui que j'avais cru en ma

faveur ! « Il faut en faire justice sur-le-champ, ajoutèrent-ils ; *il faut le tuer : c'est un prêtre, c'est un non-jureur.* »

Ce qui donnait une apparence de vérité à cette méprise, c'était une gravure du *cœur de Jésus,* qu'ils venaient de trouver dans un livre de piété que je portais sur moi. Cette image avait été envoyée, quelque temps auparavant, par les jacobins à toutes les municipalités du royaume, comme le signal de ralliement d'un parti contre-révolutionnaire à la tête duquel étaient, disaient-ils, les prêtres réfractaires.

Cette découverte était d'autant plus fâcheuse pour moi, que la haine des jacobins contre les prêtres qui avaient refusé le serment était alors à son comble.

Un jeune homme qui me parut animé d'un très-ardent patriotisme s'empara de mon porte-feuille anglais, et essaya de l'ouvrir, imaginant sans doute qu'il y trouverait des renseignements sur mon état et ma qualité.

Me rappelant qu'il contenait la traduction des deux lettres allemandes dont je viens de parler, il me vint sur-le-champ à l'esprit un moyen de les soustraire ; je profitai de la difficulté qu'il avait à l'ouvrir pour lui dire : « Permettez, mon camarade, que je vous ouvre moi-même ce porte-feuille, afin de vous convaincre que je ne suis rien moins qu'un prêtre, comme vous vous l'imaginez. »

Effectivement je tirai, du côté le plus rempli, un petit cahier contenant des notes, et quelques extraits des ouvrages les plus célèbres de Sterne, d'Addison et de Richardson.

Comme je m'aperçus que ce jeune homme voulait faire le bel esprit, et qu'il paraissait avoir la confiance de la multitude, je lui indiquai les passages les plus touchants ; et voyant qu'il déchiffrait mon écriture avec peine, je commençai à lire moi-même, tandis que ces paysans bataillaient entre eux pour savoir si je serais reconduit à Paris comme aristocrate, ou égorgé sur-le-champ comme prêtre.

Le calme apparent avec lequel je lui parlai de ces extraits, l'enthousiasme que j'affectai en lui lisant quelques morceaux, tout cela, joint à l'air de confiance avec lequel je lui remis mon porte-feuille, lui fit dire « qu'il répondait de moi ; que j'étais

plutôt un comédien qu'un prêtre. Mais qu'en tout cas on n'avait qu'à me bien garder, jusqu'au retour d'un exprès qu'on enverrait à Paris, pour savoir à quoi s'en tenir. »

Cependant les débats continuaient, tantôt pour m'égorger comme prêtre, tantôt pour me reconduire comme noble à l'hôtel de ville de Paris. Ne redoutant pas moins l'un que l'autre, je demandai la parole pour tâcher de me tirer encore de ce mauvais pas; elle me fut accordée, et voici ma harangue :

« J'avoue, mes camarades[1], que les apparences sont contre moi; mais comme il n'y a pas de règles sans exception, je prétends vous démontrer sans réplique que non-seulement vous vous méprenez étrangement sur mon compte, mais que vous violez même, dans ma personne, le droit sacré des nations, que je réclame autant de votre raison que de votre justice. Je vous présente, premièrement, le certificat de ma capitation pour toute l'année, et dont je ne devais que la moitié; secondement, un autre certificat qui prouve que j'ai prêté, le 2 septembre, le serment civique de liberté et d'égalité à la section de 1792; troisièmement, pour vous convaincre, mes braves citoyens, que je mérite de trouver en vous des sentiments hospitaliers et fraternels, je vous présente aussi le certificat de ma section, qui constate que j'ai servi dans la garde nationale, et que, ne pouvant plus continuer mon service, j'ai fait hommage à la nation de mon costume militaire et de toutes mes armes, pour les volontaires qui doivent marcher aux frontières pour la défense de la patrie : voyez, lisez, et je me flatte qu'alors vous ne balancerez pas un instant à me laisser continuer ma route. D'ailleurs je suis en état, mes camarades, de vous donner encore une nouvelle preuve de la vérité de ce que je viens d'avancer : vous serez pleinement convaincus, je l'espère, des différentes erreurs dans lesquelles vous êtes tombés à mon égard, lorsque vous aurez lu ce que je vais écrire. »

Dès que j'eus fini ma lettre à madame Perrier que je venais de quitter, je la présentai au maire, qui, pendant tout le temps que j'étais occupé à la faire, avait eu la précaution de se tenir

[1] C'était le titre qu'il fallait donner à la populace armée pour l'empêcher de crier à l'aristocratie, et s'en faire écouter avec intérêt. W.

debout devant les plus échauffés, pour les empêcher de me porter quelques coups; ce dont je lui saurai gré toute ma vie. Il fit faire silence, et lut à haute voix :

« De la municipalité de Damville, le 11 septembre.

« *A madame Perrier.*

« Je viens d'être arrêté, madame, à la municipalité de Dam-
« ville, faute de passe-port. Il s'agit, dans ce moment, de con-
« firmer ce que j'ai dit à M. le maire, et de savoir si j'étais chez
« vous aujourd'hui; si je suis parti de votre maison après le
« dîner; si vous avez fait écrire par M. Mollien[1] la lettre de re-
« commandation dont je suis porteur pour M. de la Coudrais,
« à Honfleur, et si je suis réellement connu de votre famille.

« Je vous supplie, madame, d'avoir la bonté d'ajouter, aux
« obligations que je vous ai déjà, celle de m'envoyer une se-
« conde lettre écrite par M. Mollien, et dans les mêmes formes :
« je serai sûr alors d'obtenir de la complaisance de M. le maire
« et de MM. les officiers municipaux, non-seulement la permis-
« sion de continuer mon voyage, mais encore un passe-port,
« pour n'avoir plus à craindre d'être arrêté dans un autre en-
« droit, où les décrets de l'assemblée nationale, rendus à ce
« sujet, pourraient n'être pas parvenus. »

Les municipaux, après la lecture de ma lettre, parurent extrêmement contents; et, tout fiers de se voir traiter avec autant d'égards et de politesse, ils me dirent tous à la fois, dans leur patois : « Eh bien! oui, monsieur, nous y consentons; nous voulons faire ce que vous nous demandez; c'est juste. Voilà ce jeune homme qui va partir pour Saint-Lubin, à trois heures du matin; et aussitôt ce certificat arrivé à notre satisfaction, vous poursuivrez votre chemin, comme notre maire l'a dit. » Ces dernières paroles, jointes à ma lettre, rétablirent entièrement le calme, à ma grande satisfaction.

Dès que je me vis seul, aussi content que surpris d'avoir pu sortir si heureusement de ce cruel embarras, et ne sachant à quelles recherches sévères je pourrais être encore exposé le lendemain, je tirai de mon portefeuille les lettres et traductions,

[1] Premier commis de la ferme générale, beau-frère de madame Perrier. W.

qui m'auraient infailliblement perdu si l'on était parvenu à s'en saisir; je les jetai au feu, non sans regrets.

Le lendemain 12 septembre, le courrier rapporta à dix heures du matin une seconde lettre, écrite au nom de madame Perrier : elle fut à peine lue de tous les assesseurs, qu'ils voulurent sur-le-champ me mettre en liberté; mais le jeune homme dont j'ai parlé, qui avait travaillé dans la ferme générale sous les ordres de M. Mollien, voulut auparavant aller chercher des liasses de papier pour confronter les écritures, afin de s'assurer que la main qu'il connaissait avait écrit la lettre qui venait d'être apportée en ma faveur. Ils s'occupèrent pendant une heure à comparer les mots et les traits de plume : enfin tous les assistants et le jeune homme s'avouèrent convaincus de la vérité de tout ce que j'avais avancé, et donnèrent leur consentement à mon départ.

Le maire et les officiers municipaux ajoutèrent, à beaucoup d'excuses, des félicitations sur mon voyage, et me délivrèrent une espèce de passe-port qui ne laissa pas de me calmer, et de m'être utile dans la suite.

Muni de ce signalement civique, je partis pour Honfleur. Je n'étais pas encore à quatre lieues de Damville, que je fus de nouveau arrêté dans un petit village; l'on me fit descendre de voiture et entrer au corps de garde, pour exhiber mon passe-port. Tout le monde l'ayant trouvé en règle, je m'empressai de continuer ma route; mais le postillon m'ayant prévenu que deux paysans armés, qu'il me montra, venaient de m'enlever mes pistolets, sous prétexte que personne n'avait le droit de faire sortir des armes du pays, je me hâtai de les réclamer. Les gens du corps de garde se joignirent à moi à cet effet. Je représentai à ces deux paysans qu'Honfleur n'était pas hors de France; que tout voyageur avait le droit de porter, dans sa voiture, une arme quelconque pour sa défense. J'employai inutilement un quart d'heure à les pérorer, ils s'obstinèrent à garder mes pistolets. Je leur fis voir, ainsi qu'aux municipaux, qui pendant ce temps-là s'étaient rendus sur la place, le certificat de ma section, qui prouvait « que j'avais fait hommage de mes armes à la nation, et que, n'ayant ni sabre ni épée, il me fallait des pistolets comme seul

moyen de défense. » Ces paysans persistèrent dans leur résolution avec la dernière opiniâtreté; à la fin cependant ils furent forcés de les remettre au maire, qui les replaça lui-même dans ma voiture. Quel fut mon étonnement lorsque je vis ces deux furieux, parvenus par un chemin plus court, saisir la bride des chevaux, arrêter ma voiture, et vouloir se jeter de nouveau sur mes pistolets, en criant : « Tout ce verbiage du maire a été bel et bon; mais nous allons reprendre les pistolets. Oui, oui, il peut partir, mais nous voulons les garder, et nous les aurons. »

Pendant que je défendais mes armes, arriva derechef le maire; et, grâce aux bons services des officiers municipaux qui entourèrent ces mutins, j'ordonnai au postillon d'avancer; et j'arrivai enfin sans autre obstacle à Honfleur.

J'allai, sans perdre de temps, chez M. de la Coudrais, pour lequel j'avais, comme on sait, une lettre de madame Perrier, qui le priait de me rendre tous les services qui seraient en son pouvoir. Je reçus de M. de la Coudrais l'accueil le plus honnête et le plus affectueux.

Je rencontrai chez lui le chef de division à qui la reine avait parlé quelques moments avant l'insurrection du 20 juin; je le reconnus, et il se souvint de m'avoir vu ce jour-là auprès de leurs majestés; il me témoigna infiniment d'intérêt, m'offrit entre autres choses de m'accompagner jusqu'au Havre-de-Grâce, et il employa tous ses amis dans les deux ports pour faire réussir mon évasion. M. de la Coudrais avait eu la bonté de me remettre deux lettres qui ne contribuèrent pas peu au bon accueil que me fit la municipalité du Havre-de-Grâce; mais le chef de division, qui m'avait accompagné, par amitié, de Honfleur jusque dans cette ville, où il était très-connu, m'ayant présenté à la municipalité comme un de ses amis, et assuré que j'étais effectivement un négociant allemand, j'obtins dès lors, sans difficulté, le visa suivant, avec la permission de m'embarquer :

« Vu au bureau municipal de cette ville, avec permission de « s'embarquer pour l'Angleterre.

« Au Havre, 18 septembre 1792.

« RHONER, *officier municipal.* »

Je ne songeai plus qu'à faire les préparatifs de mon départ : je courus sans délai m'informer du premier bâtiment qui devait partir pour l'Angleterre, et y retenir ma place : j'eus le bonheur d'en trouver un qui devait mettre à la voile le lendemain dans la matinée.

Le vaisseau sur lequel je m'embarquai mit à la voile le 18 septembre : notre traversée du Havre à Portsmouth fut un peu orageuse. Je trouvai sur le bâtiment plusieurs ecclésiastiques français qui, comme moi, allaient chercher un asile en Angleterre. Enfin, j'arrivai le 20 dudit mois à Londres.

On se persuadera peut-être que j'éprouvai une grande satisfaction en m'éloignant d'un pays si agité, où j'avais été témoin de tant de forfaits, et où je venais de courir moi-même des dangers si imminents; je devais bientôt presser contre mon cœur une mère tendrement aimée, et dont j'étais séparé depuis si longtemps. Il semble, au premier aspect, que cette perspective devait me mettre au comble de la joie. La vérité est que je fus pénétré d'une profonde douleur au moment de m'embarquer. L'idée de quitter un royaume où je laissais mes bienfaiteurs en proie à l'ingratitude d'une nation égarée, et plus encore à la scélératesse des jacobins, remplit mon âme d'amertume : les pressentiments qui me poursuivaient sans relâche depuis tant de mois, et même tant d'années, m'affectèrent tellement lorsqu'il fallut m'éloigner des côtes de France, que je sentis tout à coup mes facultés comme paralysées : heureusement un torrent de larmes vint soulager mon cœur oppressé. Je n'ignorais pas qu'un individu tel que moi ne pouvait être d'aucun secours à la famille royale dans son affreuse captivité. Hélas! des milliers de serviteurs fidèles n'avaient pu la sauver dans des circonstances moins difficiles et moins orageuses; mais la reconnaissance que je devais aux bontés du roi et de la reine m'aurait fait répandre avec plaisir jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour les délivrer. Si j'avais été à Paris lorsque l'on commit l'atrocité de transférer la reine à la Conciergerie, je me serais laissé emporter à l'attachement et au respect que j'avais voués à sa personne auguste, et j'aurais perdu la vie, après avoir cherché à purger la terre des monstres qui l'ont si indignement traitée. Le ciel en a disposé autrement; il a voulu

sauver un témoin de ses vertus, de sa magnanimité, de son courage, et de sa noble résignation au milieu des plus épouvantables malheurs, pour faire connaître, autant que mes faibles moyens me le permettent, combien cette princesse, si indignement calomniée, fut grande, combien elle fut courageuse, bienfaisante, charitable, compatissante, et digne de la plus heureuse destinée [1].

[1] Nous terminons ici les Mémoires de Weber, qui, n'étant plus, dans les événements dont il continue le récit, ni acteur, ni même témoin oculaire, n'écrit que sur des documents ou douteux ou connus. Quant à l'affreuse destinée de la reine, dont il raconte les malheurs, nous possédons des renseignements plus précieux, que nous publierons avec les Mémoires sur le Temple.

Une pièce dont nous ne saurions ajourner la publication, parce qu'elle est rare en France, et parce qu'elle se lie aux détails donnés par Weber sur le 10 août, c'est le récit de la conduite tenue dans cette journée par le régiment des gardes suisses : nous donnons sous la lettre (*G*) cette pièce importante, qui nous est parvenue trop tard pour être rangée, dans les éclaircissements, à la place qu'elle devait occuper.

Fs. B.

FIN DES MÉMOIRES DE WEBER.

ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

ET PIÈCES OFFICIELLES.

(A.)

Pendant la guerre des États-Unis, sir Asgyll, jeune officier des gardes anglaises, fait prisonnier par les Américains, avait été condamné à la mort, en représailles de celle du capitaine Huddy, pendu par les ordres du capitaine Lippincott. La triste catastrophe qui menaça la vie de ce jeune officier excita pendant huit mois l'intérêt de l'Europe. La douleur de sa mère, le désespoir d'une sœur tombée dans un état voisin de la folie, avaient attendri tous les cœurs. Trois fois Asgyll fut conduit au pied de la potence, et trois fois le général Washington, à qui ce crime politique coûtait à commettre, suspendit le supplice. Son humanité et sa justice lui faisaient espérer que le général anglais lui livrerait enfin l'auteur du forfait qu'Asgyll était condamné à expier. Le général Clinton, ou mal obéi, ou peu sensible au sort du jeune Asgyll, se refusa toujours à livrer le barbare Lippincott.

En vain le roi d'Angleterre, aux pieds duquel s'était traînée la famille infortunée, avait ordonné de remettre aux Américains l'auteur d'un crime qui déshonorait la nation anglaise : George III n'était pas obéi. En vain les états de Hollande avaient demandé aux États-Unis de l'Amérique la grâce du malheureux Asgyll : la potence, plantée devant sa prison, ne cessait d'offrir à ses regards un appareil encore plus cruel que la mort. Sa malheureuse mère conçut l'espoir de devoir au roi de France ce qu'elle ne pouvait obtenir du roi d'Angleterre. Elle écrivit à M. de Vergennes une lettre touchante dans sa simplicité. Cette lettre fut mise sous les yeux de Louis XVI; la cause de la mère d'Asgyll fut plaidée par la reine, et la puissante intervention du roi auprès du congrès sauva la vie du prisonnier.

(B.)

Le témoignage de Weber, qui avait tant de motifs d'aimer Marie-Antoinette, pourrait paraître suspect aux lecteurs. Pour leur donner une idée de la beauté de la reine, et des jugements divers dont elle était l'objet, nous rassemblerons ici plusieurs portraits de cette princesse, en commençant par celui qu'a tracé sir William Wraxall :

« Dans l'été de 1776, dit-il[1], lorsque je quittai la France, Marie-Antoinette venait d'atteindre au plus haut degré de sa beauté et de sa popularité. Ses charmes personnels, que Burke a exagérés, consistaient plus dans son air de dignité, la noblesse de sa taille et les grâces de son maintien, qui tous annonçaient une reine, que dans ses traits, qui manquaient de douceur et de régularité. Elle avait les yeux faibles, ou plutôt échauffés; mais son teint, qui était éblouissant, sa jeunesse, la richesse de sa parure, dans laquelle elle montrait beaucoup de goût, frappaient tous ceux qui la voyaient. »

Voici maintenant le portrait que fait de la reine M. Senac de Meilhan, connu par plusieurs ouvrages estimables[2] : « Marie-Antoinette d'Autriche avait plus d'éclat que de beauté. Chacun de ses traits, pris séparément, n'avait rien de remarquable; mais leur ensemble avait le plus grand agrément. Ce mot si prodigué de *charmes* était, pour peindre les grâces de cet ensemble, le mot propre. Aucune femme ne portait mieux sa tête, qui était attachée de manière à ce que chacun de ses mouvements eût de la grâce et de la noblesse. Sa démarche, noble et légère, rappelait cette expression de Virgile : *Incessu patuit dea*. Ce qu'on remarquait dans sa personne était l'union de la grâce et de la dignité la plus imposante. Son esprit n'avait rien de brillant, et elle n'annonçait, à cet égard, aucune prétention. Mais il y avait dans elle quelque chose qui tenait de l'inspiration, et qui lui faisait trouver au moment ce qui convenait le plus aux circonstances, ainsi que les expressions les plus justes. C'était plutôt de l'âme que de l'esprit que partaient alors ses discours et ses réponses. Entièrement livrée à elle-même à vingt ans, étrangère, belle, aimable, toute-puissante sur le cœur et l'esprit d'un roi aussi jeune qu'elle, environnée de séductions, elle fit des imprudences, applaudies alors, transformées dans la suite en crimes. Objet de l'enthou-

[1] Mémoires historiques de mon temps, t. I, pag. 115.

[2] Portraits et Caractères, etc.; in-8°, pag. 71.

siasme public, elle n'était point avertie de ses fautes et de la légèreté de sa conduite. Dans son intérieur, elle montrait un caractère de bonté, rare parmi les particuliers. »

Il ne faut pas oublier que ce portrait a été trouvé dans les papiers de M. de Meilhan après sa mort. Aucune considération n'a donc influé sur le langage de l'auteur. Il en est de même du premier témoignage, et de celui par lequel nous allons terminer ces rapprochements. Le morceau qu'on va lire est du prince de Ligne, mort en 1814. Il faut, pour l'intelligence de son récit, se rappeler une circonstance à laquelle il a rapport : c'est la distraction que commit la reine lorsque Piccini lui fut présenté, à l'époque de la fameuse querelle entre les partisans de ce compositeur et ceux de Gluck. Marie-Antoinette, voulant chanter devant lui, lui proposa de l'accompagner au piano, et choisit, sans y songer, un morceau de l'*Alceste* de Gluck.

« La reine, dit le prince de Ligne, m'a raconté elle-même ce plaisant mal-à-propos, dont elle riait et rougissait encore. La grâce qu'elle mettait à réparer ces petits malheurs, qui lui arrivaient souvent, par une sorte d'ingénuité qui lui allait si bien, peignait la bonté et la sensibilité de la plus belle des âmes; ce qui ajoutait des charmes à sa figure, sur laquelle on voyait se développer, en rougissant, ses jolis regrets, ses excuses, et ses bienfaits. Combien de fois n'ai-je pas surpris tous ces mouvements se succéder les uns aux autres!

« Cette malheureuse princesse n'a que trop prouvé, en courant à la mort, son trop de délicatesse, en n'osant prendre sur elle de contredire le roi ni ses ministres. La seule affaire sérieuse dont je l'aie vue occupée a été d'empêcher, comme Française et Autrichienne à la fois, la guerre qui, sans elle, se serait allumée au sujet de l'Escaut. Les dix millions qu'elle engagea le roi à prêter à la république de Hollande, pour payer les frais et apaiser l'empereur son frère, ont donné occasion à la plus bête de toutes les calomnies, qu'elle lui faisait passer des trésors. Nous n'en avions pas besoin; la maison d'Autriche était mieux dans ses affaires que la maison de Bourbon.

« Les reproches sur son luxe étaient aussi mal fondés. Il n'y a jamais eu de femme de chambre, de maîtresse de roi ou de ministre, qui n'en eût davantage. Elle s'occupait si peu de sa toilette, qu'elle se laissa, pendant plusieurs années, coiffer, on ne peut pas plus mal, par un nommé Larsonneur qui l'était venu chercher à Vienne, pour ne pas lui faire de peine. Il est vrai qu'en sortant de ses mains elle

mettait les siennes dans ses cheveux, pour s'arranger à l'air de son visage. Quant au reproche sur son jeu, je ne lui ai jamais vu perdre plus de deux cents louis; et encore était-ce à ces jeux d'étiquette, où elle avait peur de gagner ceux qui étaient obligés de faire sa partie. Je me souviens d'avoir quêté un jour, dans son antichambre, vingt cinq louis qu'elle voulait donner à une malheureuse femme qui était dans le besoin.

« Sa prétendue galanterie ne fut jamais qu'un sentiment profond d'amitié, et peut-être distingué, pour une ou deux personnes, et une coquetterie générale de femme et de reine pour plaire à tout le monde. Dans le temps même où la jeunesse et le défaut d'expérience pouvaient engager à se mettre trop à son aise vis-à-vis d'elle, il n'y eut jamais aucun de nous, qui avions le bonheur de la voir tous les jours, qui osât en abuser par la plus petite inconvenance. Elle faisait la reine sans s'en douter : on l'adorait sans songer à l'aimer. »

(C.)

M. Sallier fait en ces termes le récit de cette séance mémorable : « Le parlement fut averti que le marquis d'Agoust, aide-major des gardes françaises, demandait à entrer de la part du roi; il fut introduit à l'instant. Il s'était proposé d'annoncer sa mission sous des expressions qui eussent effacé ce que sa rigueur pouvait avoir de défavorable pour lui; mais l'aspect d'une assemblée de plus de cent vingt magistrats, au milieu desquels siégeaient des ducs et pairs, des maréchaux de France, des prélats; cette réunion imposante, à laquelle on ne pouvait refuser des respects; le calme de la nuit, qui semblait ajouter au silence profond qui régnait dans la salle, à peine éclairée par une faible lumière; cette foule d'idées que faisaient naître la majesté du lieu, les souvenirs de l'histoire, la gravité des circonstances, jetèrent le trouble dans l'âme de ce militaire, qui, sans aucun préambule, ne put que lire d'une voix altérée l'ordre du roi, dont il était porteur. Cet ordre était conçu en ces termes : « J'or-« donne à M. le marquis d'Agoust de se rendre sans délai au Palais, « à la tête de six compagnies de mes gardes; de s'emparer de toutes « les issues, et d'arrêter dans la grand'chambre ou partout ailleurs « MM. Duval d'Éprémesnil et Goislard de Montsabert, pour les re-« mettre entre les mains des officiers de la prévôté de l'hôtel, char-

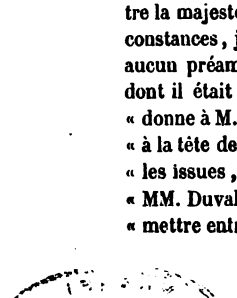

« gés de mes ordres. Signé *Louis*. » Le président répondit : *La cour va en délibérer*. Le marquis d'Agoust, revenu de sa première surprise, reprit la parole, et, s'excitant à la fermeté, répliqua avec rudesse « : Vos formes sont de délibérer ; mais je ne connais pas ces « formes-là. Je suis chargé des ordres du roi ; ils ne souffrent pas « de délai ; il faut que je les exécute. » Et, pressant le président de satisfaire à sa réquisition, il le somma de lui livrer les deux magistrats, ou de signer un refus. Le président, qui avait repoussé la première proposition par un geste de mépris, répondit à la seconde qu'il n'avait rien refusé ; que, ne pouvant donner de réponse qu'au nom du parlement, ce n'était que par une délibération qu'il pouvait connaître son vœu ; qu'au surplus, l'ordre du roi n'était adressé ni au parlement ni au président, mais à celui qui en était porteur ; que c'était à lui en conséquence à l'exécuter comme il le jugerait à propos. « Il « faut bien cependant, répliqua le marquis, que vous me désigniez « ces deux messieurs ; car je ne les connais pas, et je ne pourrais « exécuter mes ordres. » Alors, d'un des coins de la salle, une voix qui fut répétée de toutes parts s'écria : « Nous sommes tous « MM. d'Eprémesnil et Goislard : puisque vous ne les connaissez pas, « emmenez-nous tous, ou choisissez. » Un silence profond succéda à cette exclamation. Le marquis d'Agoust le rompait de temps à autre par des instances dont l'inutilité lui étant démontrée, il se retira, déclarant qu'il allait rendre compte à son colonel, et attendre les ordres du roi. Une heure après, les députés rentrèrent. On se rendit respectivement un compte douloureux ; et, pour que l'on n'eût plus de prétexte de refuser d'admettre la députation, on arrêta d'envoyer les gens du roi à Versailles ; mais ils étaient aussi prisonniers dans leur parquet, et on refusa de les laisser sortir. La nuit se passa ainsi comme au milieu d'une place assiégée. Toute communication au dehors était interdite ; on laissait seulement aux magistrats la liberté de sortir de la grand'chambre pour aller dans l'intérieur du palais, sous l'escorte d'une garde ; et s'il arrivait des lettres, le commandant ne les laissait remettre qu'après les avoir ouvertes. Il était onze heures du matin, lorsque le marquis d'Agoust se présenta de nouveau. Il rappela la mission dont il était chargé ; et, après avoir inutilement sommé d'Éprémesnil de le suivre, il fit entrer un officier de robe courte, à qui il lut un ordre du roi qui lui enjoignait d'indiquer le magistrat qu'il était question d'enlever. Cet officier, nommé Archier, promena ses regards sur l'assemblée, et, après cette marque

extérieure d'obéissance, il déclara qu'il ne voyait pas d'Éprémesnil. Le marquis d'Agoust lui réitéra par trois fois l'ordre de regarder bien attentivement; mais celui-ci persistant dans sa première réponse, le marquis d'Agoust fut obligé de se retirer encore sans pouvoir exécuter ses ordres.

« La générosité produisit alors en un moment ce que le pouvoir tentait vainement depuis vingt-quatre heures. D'Éprémesnil, sensiblement touché du procédé de l'officier de robe courte, et voyant bien que la perte de son état et de sa liberté en serait la suite, voulut lui épargner ces malheurs : il fit appeler le marquis d'Agoust, et se découvrant lui-même : « Je suis, lui dit-il, le magistrat que vous « venez chercher à main armée jusque dans le sanctuaire de la loi. » L'ayant ensuite interrogé plusieurs fois sur la nature de ses ordres et sur les moyens qu'il devait employer pour les exécuter : « Je veux, « continua-t-il, épargner à la cour et à moi-même l'horreur du spec- « tacle qui nous est préparé. Je déclare que je prends votre réponse « pour violence en ma personne, et je vous suis. » Puis, s'adressant au parlement : « Je suis, dit-il, la victime qu'on vient immoler sur « l'autel même; mon crime est d'avoir défendu la liberté publique « contre les atteintes sans nombre qui lui ont été portées : je souhaite « que le triomphe que remportent aujourd'hui les ennemis des lois « ne soit pas préjudiciable à l'État. Je prie la compagnie de ne point « perdre le souvenir de l'attachement que je lui ai voué, et je puis « l'assurer que, quel que soit le sort qui peut m'être réservé, quelles « que soient les propositions qui me seront faites, je serai toujours « digne d'être un de ses membres. » Il descendit ensuite de sa place après avoir embrassé ceux qui l'entouraient, et suivit le marquis d'Agoust. Celui-ci voulut le remettre entre les mains d'un jeune sous-lieutenant, qui se trouva mal en recevant cet ordre. Le marquis d'Agoust se chargea alors lui-même de conduire d'Éprémesnil. Ce magistrat traversa les salles du Palais, et se rendit à la voiture qui l'attendait, avec une démarche assurée, et portant sur son visage la tranquillité d'une âme qui ne sent aucun reproche. Tel est le témoignage que m'en ont rendu les officiers aux gardes qui le virent sortir de la grand'salle, et tel il avait été constamment depuis le commencement de la séance. Lors des différentes délibérations, il parla avec autant de facilité que dans les temps ordinaires; ses opinions n'avaient pas même cette chaleur qui provient d'une imagination qui s'exalte, pour se familiariser avec le danger. Elles étaient

fermes, mais réfléchies : et son esprit était tellement libre, que, lors de l'investissement de la grand'chambre, lorsque le marquis d'Agoust demanda à entrer, dans ce premier moment de désordre et d'effroi où personne ne pensait plus aux formes, ce fut lui qui les réclama, qui prescrivit la manière dont ce militaire devait se faire annoncer, et qui, en sa présence même, indiqua la place d'où il devait être entendu. Une heure après cet enlèvement, le marquis d'Agoust rentra, et somma Goislard de Montsabert de le suivre. Ce jeune magistrat se leva et obéit, après avoir déclaré qu'il adhérait aux protestations et aux sentiments de d'Éprémesnil, et que, fût-il conduit à l'échafaud, il ne se départirait jamais des sentiments d'honneur et de courage qu'il avait puisés dans le sein du parlement, et que ses pères lui avaient transmis. Il fut conduit prisonnier au château de Pierre-Encise, et d'Éprémesnil à l'île d'Hières. Le parlement consterné arrêta des représentations au roi, et se retira après trente heures de séance. » (*Annales françaises.*)

(D.)

Troubles du Comtat et massacres d'Avignon.

Les troubles du comtat Venaissin, les massacres qui les accompagnèrent ou les suivirent, ont plusieurs causes, dont on ne peut se faire une idée précise qu'en comparant les divers rapports officiels ainsi que les récits qu'on en publia. Encore la différence de ces récits, produite par celle des intérêts, rend-elle la vérité difficile à connaître. La religion, mêlant ses fureurs à celles de la politique, donna à la révolution française, lorsqu'elle atteignit ces contrées, un caractère qu'elle n'avait point en France. Des causes locales exercèrent encore une grande influence : les habitants d'Avignon et ceux du Comtat se sont fait remarquer à diverses époques antérieures par des antipathies, des haines, des jalousies réciproques. *Carpentras avait été pendant longtemps la capitale de la province;* et lorsqu'Avignon le devint à son tour, il y eut entre ces deux villes une rivalité nuisible à toutes les deux. Des nuances dans l'attachement au pape, souverain de ce pays, étaient encore une cause de discorde. En 1789, lorsque les Avignonais et les Comtadins demandèrent la convocation des états généraux et la constitution française, Carpentras, plus dévouée au souverain pontife que les autres villes du Comtat, déclara à Pie VI qu'elle

le conserverait pour prince, s'il voulait consentir à l'adoption des lois françaises ; et que le silence seul, de sa part, *serait pour elle le signal de son indépendance.* Enfin la présence d'un grand nombre d'Italiens, et leur conduite dans une province qu'ils traitaient comme un pays conquis, sont au nombre des causes qui agirent dans les événements que nous allons indiquer.

Au mois d'août 1789, les Comtadins et les Avignonais voulurent, comme on vient de le voir, participer aux améliorations annoncées par l'assemblée nationale, et s'adressèrent au pape. Le vice-légat promit au nom de sa sainteté, révoqua bientôt sa promesse, la renouvela ; puis, lançant des décrets de prise de corps contre ceux qui en réclamèrent l'exécution, il prit des mesures sévères, et déploya l'appareil du supplice. Mais il fut bientôt forcé, par des insurrections, à consentir qu'Avignon formât une municipalité, suivant la constitution française, à la place des consuls chargés jusqu'alors de la police et de l'administration.

De son côté, Carpentras, à qui le saint-père n'avait pas répondu, agit conformément à sa déclaration, et confia à trois conservateurs le pouvoir exécutif, qui l'avait été provisoirement aux agents de la cour de Rome. Mais, par une contradiction digne de remarque, continuant toujours de reconnaître le pape, les Carpentrassiens accusent les Cavaillonnais d'abandonner trop promptement ce souverain, les combattent, arrachent dans les villages les armes de France qu'on y avait arborées, et correspondent en même temps avec les clubs et la société populaire de Paris, afin d'entretenir leur amour pour la constitution, et d'en assurer l'établissement parmi eux. Tout en agissant contre les intérêts de leur prince, ils conservent pour son pouvoir une sorte d'attachement, combattent ceux qui ne veulent plus le reconnaître, et ne l'abandonnent enfin que lorsque l'assemblée nationale les a crus déliés du serment de fidélité au souverain pontife.

Cavaillon, divisée par les deux partis, sous la domination des Carpentrassiens, oblige à sortir de ses murs celui qui voulait adopter les principes de la révolution française, et bientôt est punie de cet excès. Les bannis crient vengeance, intéressent à leur cause l'armée d'Avignon, la conduisent sous les remparts de leur ville, l'assiégent, la prennent de vive force, et la livrent au pillage.

Avignon crut devoir donner l'exemple, et prendre des mesures vigoureuses. La municipalité de cette ville fit, en conséquence, une proclamation par laquelle elle annonça aux Comtadins qu'elle était

prête à voler au secours de ceux qui voudraient achever de secouer le joug de Rome, et *jure de ne poser les armes qu'après avoir établi la liberté sur des bases inébranlables*. L'insurrection devient alors générale; partout les armes de France remplacent celles du pape, et les Italiens disparaissent; Carpentras seule résiste, et, se voyant menacée par les Avignonais, implore les secours des départements voisins, entre autres de celui de la Drôme, qui prend fait et cause pour cette ville. Sur ces entrefaites, la municipalité d'Avignon invite toutes les communes du Comtat à se réunir, par députés, dans la capitale, pour s'occuper des moyens les plus convenables et les plus sûrs de rétablir et d'assurer la paix et la tranquillité. Carpentras refuse de répondre à cette invitation, et entraine dans son refus plusieurs communes; mais le plus grand nombre, adhérant à la proposition des Avignonais, envoie des députés dans leur ville. De cette assemblée résulte un *pacte fédératif* adopté le 7 février, et dont le principal objet était la réunion à la France du comtat Venaissin. Les villes et les campagnes devaient être organisées sous la dénomination de *département de Vaucluse*. La ville de Carpentras, combattue par son amour pour la constitution française et sa haine contre Avignon, n'écouta que ce dernier sentiment, et ne voulut point accepter le pacte. Elle ne céda qu'après beaucoup de négociations, d'instances, et l'intervention de médiateurs envoyés d'Arles et de Valence. Son adhésion eut lieu le 23 février 1791; elle en fit part le 24 à la commune d'Avignon, et le pacte y fut solennellement signé le même jour. Mais la paix n'y fut pas de longue durée. L'assemblée électorale s'organisa : trois familles se partagèrent les places les plus importantes, et donnèrent les autres à leurs amis; conduite qui répandit la discorde au sein même d'Avignon. Les ennemis de la révolution, toujours très-nombreux à Carpentras, font des dispositions pour se dégager de la fédération avignonaise, forment une coalition à Sainte-Cécile, village du haut Comtat. Leur but était de parvenir à porter le peuple à révoquer la délibération prise pour la réunion de la province à la France. Deux électeurs, Anselme et Lavillasse, qui avaient beaucoup de crédit, et dont on craignait l'influence, sont assassinés. Ce dernier était maire de Vaison; il fut tué à coups de fusil par des fédérés de Sainte-Cécile, qui, la nuit, s'introduisirent dans sa maison. Ce crime inspire une indignation générale aux Avignonais; on court aux armes, et l'on marche vers Sainte-Cécile. Les deux troupes, également animées, se rencontrent dans les plaines de Sarians, et se battent avec achar-

nement. L'armée avignonaise, quoique moins nombreuse, remporte la victoire, mais la flétrit aussitôt. Elle avait nommé pour son général un particulier du Roussillon, appelé *Patrix*, établi à Avignon depuis plusieurs années. On l'appelait le chevalier Patrix. On pensait qu'il s'était retiré à Avignon par suite de quelques procès qu'il avait eus avec la ferme générale, pour affaires de contrebande.

Lorsque l'armée avignonaise se trouva en présence de l'armée du Comtat, les Avignonais demandèrent à grands cris qu'on fit avancer quelques mauvaises pièces de canon qu'ils avaient traînées avec eux. Au lieu d'être en tête de l'armée, elles étaient à la queue. A ce moment elles étaient dans un chemin assez profond; et comme on ne put à l'instant en faire usage, on se mit à crier qu'on était trahi par le général, et on le cribla de plusieurs coups de fusil. On lui coupa la tête, et on l'envoya à Avignon. La municipalité ne voulut pas laisser entrer dans la ville celui qui en était porteur; elle fut enterrée à côté de la porte Saint-Lazare.

Ici paraît un nom souillé par tant de crimes, qu'on a droit de douter qu'un seul homme ait pu les commettre : c'est Jourdan[1]. Voici le portrait qu'en fait l'un des plénipotentiaires dans son rapport du 19 novembre 1791, à l'assemblée nationale : « Jourdan, homme nul par lui-même, sans principes, sans connaissances, sans éducation; grossier comme les mules qu'il conduisait, tiré du milieu d'elles pour être capitaine avignonais, et de capitaine lieutenant général, puis général, est un être sans caractère. Quand on l'excite, il est féroce; et dès qu'il a vu le sang, c'est un bourreau, c'est un tigre. »

M. Mulot à qui nous empruntons ce portrait, et M. le Scène des Maisons, tous deux plénipotentiaires dans le comtat Venaissin, assurent positivement que ce « Jourdan n'est pas le *Coupe-tête*, malheureusement trop fameux dans l'histoire de notre révolution. »

Ils distinguent deux personnages dans l'assassin du 6 octobre, et le général commandant l'armée du Comtat, qu'ils font moins cruel que le premier. Leur témoignage est contredit par tous les biographes du temps, qui ne font des deux Jourdan qu'un seul individu. Comme leur

[1] Lorsque Jourdan entra dans Avignon, il avait beaucoup d'argent. Il fut bientôt nommé capitaine de la garde nationale. C'est en cette qualité qu'il marcha avec les Avignonais contre les Comtadins. Après la mort de Patrix, Mainvielle, Duprat et Rovère, ses lieutenants généraux, refusèrent le généralat. C'est alors que Jourdan s'écria : *Puisque personne ne veut être général, eh bien! je le serai.* Les soldats crièrent : *Vive Jourdan, notre général!* C'est ainsi qu'il fut nommé.

assertion n'est point appuyée de preuves suffisantes, nous nous contentons de l'indiquer, sans l'admettre ni la combattre[1]. Quoi qu'il en soit, le Jourdan d'Avignon, dès qu'il eut le commandement de cette troupe indisciplinée, ruina le pays par ses exactions. Voici un ordre donné par lui, et d'après lequel on pourra juger de sa conduite : « De l'ordre du général, il est enjoint à la municipalité de Caderousse, pour la dernière fois, de venir au camp au nombre de cent hommes, avec ses munitions de bouche ; il ne peut y avoir des excuses aujourd'hui. Si vous n'exécutez cet ordre sur-le-champ, je vous enverrai six cents hommes à discrétion. »

Des bandes parcouraient le pays. Clément, déserteur, et chef de l'une de ces bandes, fit fusiller onze jeunes gens, et força leurs mères à assister à cet horrible spectacle. Chaque parti, ayant une influence passagère, offre une vicissitude de succès et de défaites, dans lesquels les persécuteurs et les victimes changent de rôle tour à tour. Une ville, dont l'opinion n'était pas bien arrêtée, fournit à des troupes ennemies des détachements dans lesquels on voyait des pères armés contre leurs enfants, et des frères contre des frères, sans aucun sujet de querelle entre eux, et sans même qu'ils connussent leur position.

Pendant cette guerre civile, qui se subdivisait à l'infini, la discorde n'avait point encore pénétré dans Avignon. Mais elle y parut bientôt ; et cette ville, jusqu'alors unie, se vit, par la faute de sa municipalité, déchirée par deux factions. Cette municipalité, novice dans ses fonctions, et ne connaissant point les limites de ses attributions, prétendit avoir le droit de siéger en corps au sein de l'assemblée électorale, prétention qui fut repoussée par cette assemblée. La municipalité fut soutenue par le peuple, dont elle était l'ouvrage immédiat, et qui lui avait donné sa confiance ; tandis que le corps électoral, nouvellement créé, n'était point reconnu par plusieurs communes, qui avaient refusé d'y envoyer des députés. Les électeurs abandonnèrent Avignon, et choisirent une autre résidence. Cette querelle mit la division entre la garde nationale du Comtat et celle du camp. Des taxes arbitraires, des actes de violence, des mesures vexatoires, furent le résultat de ces di-

[1] Cependant M. le Scène des Maisons, dans son rapport (Moniteur du 18 avril 1792), dit qu'il fit arrêter Jourdan. C'était, suivant lui, un cabaretier qui avait été condamné à mort à Valence, et qui fut ensuite poursuivi par un marchand de vin à qui il devait trente-six mille francs. Il n'est pas inutile de remarquer que, lorsque les deux plénipotentiaires s'exprimaient ainsi, Jourdan vivait, et qu'il ne fut condamné à mort et exécuté qu'au mois de mai 1794.

visions. Tel était l'état des choses, et les hostilités allaient commencer, lorsqu'on vit arriver dans le comtat Venaissin trois ministres plénipotentiaires, chargés d'une mission dont il faut indiquer la cause et l'objet.

La guerre civile qui désolait le Comtat détermina l'assemblée constituante à l'envoi d'une commission médiatrice, pour rétablir la paix dans ce pays. Le 25 mai 1791, elle rendit donc un décret pour que le roi fût prié « 1° d'envoyer des médiateurs qui interposassent les « bons offices de la France entre les Avignonais et les Comtadins, « et fissent tous leurs efforts pour les amener à la cessation de toute « hostilité, comme un provisoire nécessaire, avant de prendre aucun « parti ultérieur relativement aux droits de la France sur ce pays; « 2° d'employer toutes les forces possibles pour empêcher que les « troupes armées dans le comtat Venaissin fassent aucune irruption « sur le territoire de France; 3° de faire poursuivre et punir comme « embaucheur tout homme qui ferait des recrues, soit pour un parti, « soit pour l'autre. » Ce décret, sanctionné le surlendemain, fut proclamé comme loi. Le roi désigne pour plénipotentiaires, sur la demande du ministre de l'intérieur, MM. Verninac Saint-Maur, l'abbé Mulot; et sur celle du garde des sceaux (Duport du Tertre), M. le Scène des Maisons.

Ces médiateurs choisirent pour le lieu de leur résidence une ville qui pouvait être considérée comme neutre, puisqu'elle n'avait pris aucune part aux divisions : c'était Orange. Ils commencèrent par se faire éclairer sur l'état du pays. Bientôt ils furent frappés de la grandeur du mal occasionné par une combinaison de discordes religieuses, civiles, militaires et politiques. Dans le haut Comtat, une assemblée représentative cumulait tous les pouvoirs, et agissait en sens inverse de l'assemblée électorale. Celle-ci, à son tour, était divisée en deux parties, dont l'une et la plus nombreuse siégeait dans un bourg voisin d'Avignon, tandis que l'autre, restée dans la ville, s'était réunie à la municipalité. Cette municipalité avait rappelé le détachement fourni par elle, refusé son contingent, banni de son sein Mainvielle, Duprat, Lescuyer, Tournal, et destitué quelques autres fonctionnaires qui figuraient parmi les chefs de l'assemblée électorale ou de l'armée de Jourdan. Mainvielle et Tournal, députés par leur parti, avaient parcouru les départements voisins pour demander du secours. Arrêtés, puis relâchés, ils furent obligés d'ajourner une vengeance qui, pour être retardée, n'en fut que plus terrible.

Ce fut dans ces circonstances que les médiateurs appelèrent tous les partis, et prirent tous les moyens de neutraliser les prétentions réciproques. Ils reçurent les députés d'Avignon, de Carpentras, de l'assemblée électorale de Vaucluse et de l'armée cantonnée à Monteux, dont Jourdan était le général ostensible, mais l'instrument réel du parti. L'assemblée électorale fut reconnue comme légale. Sur quatre-vingt-quatre communes, soixante-huit avaient voté la réunion; les procès-verbaux le constataient. Cette assemblée fut désignée comme un point central, mais on réduisit les pouvoirs illimités dont elle avait fait abus.

Après de longues conférences prolongées dans la nuit, après beaucoup de peines et de travaux, les trois médiateurs parviennent à faire signer par devant eux des préliminaires de paix et de conciliation par les députés de l'assemblée électorale, des municipalités d'Avignon et de Carpentras, enfin par les commissaires de l'armée de Vaucluse. Ces préliminaires, signés le 14 juin 1791, furent confirmés, le 4 juillet suivant, par un décret de l'assemblée nationale, que le roi sanctionna le même jour. Ce décret contenait en même temps l'approbation de la conduite des médiateurs, et l'autorisation nécessaire pour employer les mesures d'exécution.

En conséquence de ce décret, les trois plénipotentiaires se séparent, parcourent le comtat, et s'arrêtent dans les lieux où leur présence était le plus nécessaire. Mais ils durent bientôt s'apercevoir que la paix n'était qu'illusoire. A Caromb, le détachement qui, conformément au traité, rentrait dans ses foyers, est égorgé; à Carpentras, l'agitation des esprits se renouvelle, et ne se calme un peu que sur la déclaration faite par les médiateurs de frapper de nullité tous les actes qui sortaient des préliminaires; à Avignon, devenue le centre des affaires, ceux dont la municipalité avait réprimé les excès crient vengeance, et désignent leurs victimes. Devant M. le Scène des Maisons, Jourdan fait briser les portes de l'arsenal, pour en enlever les canons. Les commandants de la garde nationale de cette ville, qui l'avaient été, la plupart, de l'armée vauclusienne, rentrant pour y consommer le licenciement ordonné par la loi, avaient *décoré* leurs soldats, leurs chevaux, leurs propres têtes, de cette incroyable inscription : *Brave brigand de l'armée de Vaucluse.* La force militaire accuse et veut punir la municipalité. Les médiateurs appellent successivement des troupes de ligne et des gardes nationales de France, pour empêcher le mal mais sans pouvoir y parvenir. Les premières sont bientôt en-

voyées pour éviter les querelles avec les secondes; ce qui fait que les factieux s'emparent des forts, des prisons, de l'arsenal, du magasin à poudre. Le 21 août, Duprat, colonel de la garde nationale, se présente à la municipalité pour soutenir les prétentions de Tournal et Mainvielle, enlève les registres, les montre au peuple, les porte au palais, et fait sonner le tocsin avec la cloche d'argent, spécialement destinée à l'annonce des grands événements. Les portes de la ville se ferment; l'autorité des trois médiateurs est méconnue, et leur liberté menacée. M. Verninac est retenu dans le palais; il parvient à faire avertir ses collègues, qui le réclament. Réunis tous les trois, ils requièrent les administrateurs provisoires de faire mettre en liberté les citoyens qu'on avait illégalement jetés dans les prisons; mais ils n'obtiennent la liberté que des moins notables. M. le Scène des Maisons partit le 25 août pour retourner à Paris, voyant que son caractère n'était plus respecté. M. Verninac le suivit de près, et se mit en route avec les députés de l'assemblée électorale. On lui a reproché la conduite qu'il a tenue, et qui était plus propre à encourager les agitateurs qu'à les arrêter [1]. M. l'abbé Mulot, resté seul, dit que ses *réflexions ne purent retenir* M. Verninac; ce qui fait voir qu'il n'approuvait pas son départ. Il avait consenti à celui de M. le Scène des Maisons.

Il y avait quelque courage à continuer, dans de pareilles circonstances, l'exercice de ses fonctions. C'est cependant ce que fit l'abbé Mulot, qui ne devait pas espérer qu'on aurait plus de déférence pour lui qu'on n'en avait eu pour la commission. Appelé sur plusieurs points du comtat, toujours par le parti le plus faible, il parvient encore à rendre des services importants, empêche des révoltes, sauve des gens qu'on allait égorger, prend quelques bonnes mesures, mais ne peut exercer à lui seul une influence que n'avait point obtenue la commission dont il était membre.

Pendant qu'il poursuivait avec zèle le cours de ses opérations, un athlète vigoureux le dénonçait à l'assemble nationale : c'était l'abbé Maury. Le 13 septembre, il parait à la tribune, « demande, à ses

[1] M. Verninac parut bientôt se séparer de ses collègues, et se lia avec les Duprat, les Mainvielle et les Rovère. Lorsque ces révolutionnaires eurent fait désarmer leurs adversaires, et incarcérer la municipalité et ses partisans, M. Verninac accompagna leurs députés à Paris, et, dans un rapport lu à l'assemblée constituante le 10 septembre 1791, il pallia leurs projets et les malheurs qui devaient en résulter, affaiblissant ainsi l'impression qu'avait produite, dans la même séance, le compte qu'avait rendu son collègue le Scène des Maisons, au nom de la commission médiatrice. » (*Biographie des hommes vivants*, de M. Michaud, t. V, p. 500.)

risques et périls, à poursuivre les trois médiateurs, qu'il accuse de s'être faits vice-rois, et de s'être mis à la tête d'un parti, au lieu de les concilier tous. » Il les traite de *commissaires exterminateurs*, de *missionnaires* de la révolution d'Avignon, et, s'acharnant plus particulièrement sur l'abbé Mulot, assaisonne sa dénonciation d'épigrammes sanglantes. L'assemblée agitée demande que l'abbé Maury signe et dépose son accusation; ce qu'il fit le lendemain. M. le Scène des Maisons répondit victorieusement; et, le 14 septembre, après un grand nombre de séances sur les troubles du comtat Venaissin et d'Avignon, ce pays est réuni à la France par un décret. L'abbé Mulot fut dénoncé une seconde fois par M. Tissot, député d'Avignon. Il se justifia devant l'assemblée législative. Il est facile de voir, par la nature, par la variété, la confusion des troubles du comtat, que la conduite des médiateurs devait, quelque parfaite qu'on la suppose, prêter aux dénonciations.

Les discussions eurent le plus désastreux résultat, en ce qu'elles retardèrent l'envoi d'une nouvelle commission. Cependant cette nouvelle commission serait arrivée assez à temps pour prévenir ces nouveaux malheurs, si l'abbé Mulot, le seul des anciens commissaires conservés dans cette nouvelle commission, n'avait jugé à propos, on ne sait pourquoi, de s'arrêter à Courtaison pendant quelques jours, au lieu de se rendre directement à Avignon.

On a vu qu'il s'était formé une division parmi les patriotes avignonais. Les plus sages d'entre eux ne voulaient point la guerre contre Carpentras. Ce parti avait à sa tête le maire (M. Richard), et la majorité des officiers municipaux. Le parti qui avait voulu et fait la guerre avait à sa tête les deux frères *Mainvielle*, les deux frères *Duprat*, *Rovère*, et le notaire *Lescuyer*, secrétaire greffier de la municipalité. Ce dernier, né à Amiens, établi à Avignon depuis plusieurs années, était un homme de beaucoup d'esprit, de beaucoup de sang-froid, et avec raison regardé comme l'auteur de la révolution avignonaise.

Le parti de l'armée accusait celui de la municipalité d'avoir empêché la prise de Carpentras, de n'avoir pas fourni à l'armée les choses nécessaires. Des reproches on en vint aux voies de fait, et les soldats finirent par renverser la municipalité, emprisonner ceux des officiers municipaux qu'ils purent saisir, entre autres MM. Lami, avocat, Girard et Coulet, négociants, et Mouvans, prêtre et supérieur de la maison de l'Oratoire. Cette municipalité fut remplacée par quatre administrateurs provisoires.

La municipalité qui venait d'être renversée, mise en fuite, ou em-

prisonnée, avait des partisans. Le 16 octobre 1791, jour de funeste mémoire, ils se réunirent dans la vaste église des Cordeliers; ils firent courir le bruit que le mont-de-piété avait été spolié par les meneurs du parti contraire, et l'assemblée des cordeliers envoya quatre de ses membres armés chercher Lescuyer, pour qu'il rendit compte des effets prétendus enlevés au mont-de-piété. Cette députation allait droit à la maison de Lescuyer; elle le rencontra comme il en sortait pour se rendre à son poste de secrétaire à la maison commune. Il hésita d'abord à obéir; cependant il marcha sans trop de contrainte. Il était tout au plus midi quand il entra dans l'église des Cordeliers. Des cris, des vociférations affreuses se firent entendre contre lui. Instruit qu'on l'accusait d'avoir détourné les gages déposés au mont-de-piété, il monta à la tribune, qui était la chaire de cette église; il conserva le plus grand sang-froid, et vint à bout de se justifier de la spoliation du mont-de-piété : le peuple aidait cet homme. Mais aux partisans de la municipalité, qui étaient patriotes, s'étaient mêlés des papistes, c'est-à-dire des Avignonais qui voulaient rétablir à Avignon la domination papale. Ceux-ci excitaient les partisans de la municipalité à le charger de nouveaux griefs : il répondait toujours avec succès, et c'est alors que ceux qui voulaient sa mort s'écrièrent que Lescuyer ne disait que des mensonges, et tels qu'une Vierge de bois qui était exposée dans une chapelle venait d'en *rougir*. On crie au miracle, on pousse des cris de mort contre Lescuyer : on l'arrache de la chaire, il se débat, fuit, et tombe au pied du grand autel, meurtri de coups de bancs, et surtout criblé de coups de *ciseaux*, instruments des femmes; il ne reçut pas un coup de baïonnette.

Cependant Mainvielle, Duprat aîné, Jourdan, de leur côté, faisaient sonner le tocsin, et se ralliaient au fort; ils marchent avec une pièce de canon à quatre heures et demie du soir, à la tête d'environ trois cents hommes, sur l'église des Cordeliers; à leur approche, les personnes attroupées se dispersent épouvantées. Lescuyer est trouvé baigné dans son sang sur les marches de l'autel; il respirait encore, avait conservé sa connaissance; mais il ne pouvait parler, et il semblait vouloir exprimer de violents reproches de ce qu'on l'avait laissé si longtemps sans venir à son secours. On le mit sur un brancard qui fut porté par Mainvielle lui-même, et promené par les rues d'Avignon comme le corps de César. A ce spectacle, le peuple manifesta le plus sensible intérêt en sa faveur. Pour aller à l'hôpital, où l'on dit qu'on trouverait à l'instant tous les chirurgiens et tous les secours réunis, le cortége passa devant la maison de Lescuyer; là il fit en-

tendre qu'il voulait qu'on le portât chez lui; mais Mainvielle continua sa marche, et Lescuyer, une demi-heure après, rendit le dernier soupir.

Le parti, resté maître du champ de bataille à cinq heures du soir, fit aussitôt fermer les portes de la ville, arrêter et mettre en prison, avec ceux des officiers municipaux qui y étaient déjà depuis plusieurs jours, des femmes et des hommes qui étaient désignés comme ayant assisté à l'assemblée des Cordeliers, et par là même comme auteurs ou complices de l'assassinat de Lescuyer; et, dans la nuit de ce même jour, tous ces prisonniers furent impitoyablement et horriblement massacrés.

Jourdan présida à ce massacre. Le nombre des morts fut de soixante et un, parmi lesquels treize femmes.

La prison où ce massacre eut lieu est attenante au palais. Ce palais, bâti par les papes, sur le penchant et au pied d'un monticule, au haut duquel se trouve la métropole sous l'invocation de Notre-Dame des Dons, est construit sans ordre; il se compose de sept tours, liées entre elles sans symétrie.

On y entrait par une grande salle ornée de plusieurs inscriptions, d'où l'on passait dans celle où les papes donnaient audience. Il y avait une cloche d'argent, qu'on ne sonnait jamais qu'à la mort d'un pape ou à l'élection de son successeur. Cette courte description était nécessaire pour mettre le lecteur à même de se faire une idée du théâtre sanglant où se commirent les massacres.

Deux de ces tours servaient de glacière.

Quand les bourreaux eurent assassiné leurs victimes, ils songèrent à faire disparaître les cadavres. Au pied d'un grand escalier par lequel on monte aux prisons, se trouve la muraille méridionale de la plus haute et de la plus grande de ces tours; on l'appelle la tour de *Tourrias*, ou *casa major*, et par corruption ou abréviation, *la casama*. Elle ne servait point de glacière. C'est dans la profonde cavité de cette tour que les cadavres furent précipités; les bourreaux y jetèrent plusieurs tombereaux de chaux vive et des tonneaux d'eau, et murèrent l'ouverture qu'ils avaient pratiquée à la muraille de cette tour.

Le père Nolhac, curé de la paroisse de Saint-Symphorien, périt aussi, mais non pas dans la même nuit. Trois ou quatre monstres, teints du sang des victimes du 16 octobre, lui firent souscrire diverses obligations, se partagèrent ses dépouilles, le massacrèrent, et firent disparaître son cadavre.

Le 17 octobre, un autre citoyen fut encore assassiné dans le fort; il s'appelait Rey. Ainsi le nombre des morts fut réellement de soixante-trois. Le fils de ce Rey, dernière victime des assassins, a été condamné à mort en 1816. Le roi a commué sa peine en dix ans de travaux forcés.

Les nouveaux commissaires, parmi lesquels ne se trouva plus alors l'abbé Mulot, qui retournait à Paris mandé à la barre pour rendre compte de sa conduite, entrèrent à Avignon le 11 novembre, à la tête d'une force armée imposante. Dès leur arrivée, ils rallièrent les membres survivants de la municipalité, chassèrent l'administration provisoire, et réintégrèrent dans leurs fonctions les anciens officiers municipaux. Ils nommèrent des juges provisoires, qui firent arrêter Jourdan, les deux frères Mainvielle, le fils Lescuyer, les administrateurs Tournal, rédacteur du Courrier d'Avignon, Loubet, son secrétaire, et une vingtaine d'autres individus plus ou moins prévenus d'avoir pris part au massacre du 16 octobre.

Le trou qui avait été pratiqué dans la grande tour pour y jeter les cadavres était fraichement muré; cet indice fit présumer qu'ils y avaient été ensevelis : on le rouvrit, et l'odeur qui s'en exhala confirma ce soupçon.

La municipalité fit pratiquer du côté du nord, à la base de la tour, une nouvelle ouverture; les cadavres en furent extraits, les ossements décharnés par la chaux furent mis sur des chariots couverts de draps mortuaires, sur lesquels on plaça les écharpes tricolores des officiers municipaux assassinés. Après avoir ainsi promené leurs restes mutilés dans la ville, ils furent conduits à la métropole, où leurs collègues, les officiers municipaux survivants, firent célébrer solennellement en leur mémoire un service funèbre.

Un tribunal, composé de juges étrangers, fut bientôt régulièrement organisé à Avignon, pour juger les auteurs des assassinats commis dans la nuit du 16 octobre.

Les frères Duprat, les frères Raphel, et plusieurs autres personnes prévenues d'avoir participé à ce forfait, prirent la fuite.

Rovère, qui avait obtenu le rappel de l'abbé Mulot, et l'avait fait mander à la barre pour y rendre compte de sa conduite, finit par obtenir un décret d'amnistie en faveur des *glaciaristes*, le 19 mars de l'année suivante; la conduite des papistes avignonais y contribua, parce qu'ils manifestèrent leurs projets à découvert. Les officiers et les nouveaux commissaires du roi (sauf M. le Scène des Maisons),

qui d'abord avaient paru vouloir faire triompher le parti patriote, vaincu dans la soirée du 16 octobre par le parti de l'armée, l'abandonnèrent; et lorsque le moment d'élire une nouvelle municipalité fut arrivé, la municipalité, dont une partie des membres avait péri dans la nuit du 16 octobre, fut repoussée en entier, et remplacée par les citoyens qui avaient opposé le plus de résistance à la réunion d'Avignon à la France. Alors les persécutions commencèrent contre les amis de la France, et des citoyens qui avaient échappé aux poignards des *glaciaristes* furent persécutés comme *glaciaristes*, par cela seul qu'ils étaient patriotes.

Duprat jeune et Mainvielle aîné, députés à la convention, et Jourdan, ont péri sur l'échafaud; Rovère, à Sinnamary. Duprat l'aîné a été tué à la bataille d'Essling, étant adjudant général; un nommé Blanié, un des plus forcenés assassins de la glacière, qui s'était couvert du sang des patriotes après le 9 thermidor, est mort dans un cachot du château d'If. Mainvielle jeune s'est brûlé la cervelle en l'an 9. Il ne reste plus d'auteurs ni d'acteurs du massacre de la glacière.

(E.)

10 *août*.

Pour compléter, autant qu'il est en notre pouvoir, le récit de Weber, ou le rendre plus intelligible, nous croyons qu'il est utile de placer ici plusieurs détails qui ne sont pas dénués d'intérêt.

Les premiers ont rapport aux localités, qui ne sont plus ce qu'elles étaient du temps de l'historien et lors de l'événement. Nous en trouvons la description dans une relation récemment publiée par un témoin oculaire [1] :

« La place du Carrousel, à présent si spacieuse, ne comprenait pas même la moitié du terrain qu'elle offre en ce moment. On a démoli, pour l'agrandir, une multitude de maisons plus ou moins élevées, qui formaient des rues avec divers détours, et qui, par conséquent, rendaient beaucoup plus facile l'approche du château. C'étaient, en quelque sorte, autant de chemins couverts, par lesquels on pouvait arriver impunément jusqu'à portée de pistolet de l'enceinte des bâtiments et des cours. L'espace renfermé aujourd'hui entre la grande grille et les murs du palais était aussi moins vaste, parce que,

[1] *Détails particuliers sur la journée du 10 août* 1792, par un bourgeois de Paris, témoin oculaire; Paris, 1822, in-8°, pages 6 et suivantes.

du côté de la place, on a reculé cette grille au delà de l'ancienne clôture. Au lieu d'une seule cour, divisée par des bornes et par de grosses chaînes, telles qu'on la voit maintenant (1822), il y en avait alors trois d'inégale dimension. La plus grande, celle du milieu, s'appelait la *cour Royale*; celle qui était à gauche, en venant du Carrousel, se nommait la *cour des Princes*; on arrivait par là au pavillon de Flore. La troisième enfin, celle qui se trouvait à droite, était la *cour des Suisses*, ou la *cour des Écuries*. Elle conduisait au pavillon *Marsan*. C'est dans cette dernière cour, la moins grande des trois, qu'était la porte d'entrée de la salle de la comédie. Je ne parle pas d'une quatrième cour fort petite, appelée, je crois, la *cour de Marsan*, qui se trouvait à droite de la cour des Suisses, à peu près sur le terrain qu'occupe maintenant la nouvelle galerie, et qui servait de passage pour aller des Tuileries à l'hôtel de Brienne. Du reste, ces trois cours étaient séparées les unes des autres par des murs et par des bâtiments de peu d'élévation, où logeaient diverses personnes attachées au service du château; chacune des trois avait son entrée par une simple porte cochère très-peu solide, donnant sur la place du Carrousel. Le suisse chargé de garder la principale de ces portes y tenait un petit établissement de traiteur, d'après une permission encore d'usage à présent dans plusieurs maisons royales. Du côté du jardin, les arcades des galeries inférieures qui longent la terrase, à droite et à gauche de l'entrée du vestibule, étaient fermées dans presque toute leur hauteur par des barreaux de fer qu'on a supprimés depuis, pour mettre une statue sur chacune. Enfin, au lieu des grilles qui bordent la terrasse des Feuillants, il y avait, d'un bout à l'autre, un mur peu élevé, servant de séparation entre cette terrasse et la cour du Manége, aujourd'hui la rue de Rivoli. La salle où s'assemblaient les députés (l'ancien Manége), occupait le fond de ladite cour, et se trouvait placée environ à une portée de fusil de la rue du Dauphin. Dans sa longueur, le mur dont je viens de parler était percé de deux ou trois petites portes pratiquées pour le service des cafés qui s'y trouvaient adossés, et dont le devant donnait sur la cour du Manége. A l'extrémité du même mur, en revenant vers le château, et tout près du pavillon Marsan, était une porte cochère en bois, faisant face à celle du Pont-Royal, et servant d'entrée principale de la cour du Manége dans le jardin. »

Les détails que nous ajouterons concernent les Suisses *placés au bas des escaliers du roi et de la reine*. L'auteur que nous avons cité

s'accorde avec Weber, et rapporte (p. 28) un entretien qui prouve que les officiers suisses ne s'abusaient pas sur leur position.

« A leur tête, dit-il, je distinguais surtout un officier qui me paraissait un peu plus âgé que les autres; il avait l'air de s'exprimer au nom de tous ses camarades. Voici en substance le discours qu'il nous tint. Je venais d'exprimer ma ferme confiance dans l'efficacité des mesures prises pour la défense du château. J'annonçais hautement l'espoir d'un succès de notre côté, si les jacobins se hasardaient à faire une attaque. « Monsieur, me répliqua l'officier dont je parle[1], « ne vous abusez pas sur la réalité de notre situation; elle est plus « critique que vous ne pensez. A la vérité, l'on doit compter sur « le dévouement des gardes suisses et de beaucoup de fidèles sujets « du roi qui sont venus se ranger ici autour de sa personne. Mais il « faut considérer en même temps que nous ne sommes tous ensemble « ni assez nombreux, ni dans une position assez forte, pour résister « à une attaque dans laquelle, soit par sédition, soit par violence, on « entraînera sans doute un grand nombre d'habitants des faubourgs « et des quartiers les plus peuplés de la ville. Remarquez, monsieur, « combien il est facile de s'approcher impunément de l'enceinte et « même des murs du palais; par quelle quantité de rues et de passa- « ges on y aboutit à couvert de tous côtés. Assaillis par des masses « qui se renouvelleront de moment en moment, comment défendrons- « nous à la fois tant de points accessibles? Si notre régiment était en « rase campagne, qu'il pût former un carré au centre duquel serait « placée la famille royale, certainement on n'oserait pas de même « s'approcher de nous; et du moins, avant de nous laisser aborder, « serions-nous sûrs de faire bien du chemin. Cependant une chose « essentielle nous manque, c'est du canon. Nous en avions douze « pièces : on est venu à bout, sous de vains prétextes, de les enle- « ver au régiment. A ce sujet, monsieur, voyez de quel esprit sont « animés les hommes qui ont fait adopter une pareille mesure, et qui « aujourd'hui ameutent contre nous le peuple de la capitale! N'est-il « pas démontré jusqu'à l'évidence que, depuis trois ans, un plan in- « fernal a été conçu par eux pour détrôner les *Bourbons*, et pour éta-

[1] Il s'appelait M. de Luze, famille de Neufchâtel, qui jouit d'une égale considération dans le commerce et dans les armes. Jean-Jacques Rousseau était très-lié avec un monsieur de Luze, qui l'accompagna jusqu'à Londres lorsqu'il passa en Angleterre. Il y a, dans la Correspondance de l'auteur d'*Émile*, plusieurs lettres adressées à M. de Luze et à madame de Luze-Warney.

« blir je ne sais quelle nouvelle forme de gouvernement sur les ruines « de la monarchie? L'exécution de ce plan se poursuit sans relâche avec « une audace et une perfidie remarquables. C'est ainsi que d'abord, « au 14 juillet, on a débauché le régiment des gardes françaises, « dont la disparition affaiblit d'autant la maison militaire du roi; « qu'ensuite, au 6 octobre, les quatre compagnies des gardes du « corps ont été anéanties ou licenciées d'un seul coup. Il n'y a pas en- « core deux mois, la garde appelée *constitutionnelle*, qui venait seu- « lement d'être organisée, a été également dissoute. Le malheureux « monarque en est donc réduit à n'avoir, pour sa défense, d'autre « troupe réglée que la nôtre; et nous-mêmes n'avons-nous pas été en « butte à toutes sortes de piéges? On a cherché, sous différents pré- « textes, à nous éloigner de la personne du roi : nous nous y sommes « constamment refusés. *Nos capitulations* à la main, nous avons « prouvé que, du moment où l'on nous séparerait de lui, nous cesserions « d'exister comme régiment; que par ce seul fait notre corps serait « dissous. En dernier lieu, une condescendance déplacée et tout à fait « impolitique a permis que trois cents hommes fussent détachés pour « aller en Normandie, avec la mission vraie ou fausse de protéger la « circulation des grains. Il est bien certain qu'une telle mesure a eu « principalement pour but de diminuer notre force disponible en cas « d'événement. C'est, dans la position où nous sommes, une circons- « tance très-fâcheuse : et aujourd'hui, ce même détachement réuni à ce « que nous avons encore de soldats à la caserne de Courbevoie, nous « aurions quelques moyens de plus de lutter contre les factieux, et de « leur faire du moins acheter chèrement la victoire qu'ils se flattent « de remporter sur nous. Cependant, monsieur, n'allez pas conclure « de tout cela que ni moi, ni aucun de mes camarades, nous ayons « l'idée de céder sans combat... Nous serons fidèles à nos engage- « ments. Quelque infériorité que présente la position où nous som- « mes, peut-être y suppléerons-nous par notre courage, par notre « résolution, et par l'habileté de nos manœuvres. Je vous faisais ob- « server tout à l'heure que, depuis un certain temps, le régiment « n'a plus d'artillerie à sa disposition; mais le commandant de votre « garde nationale a fait entrer ici une demi-douzaine de pièces de cam- « pagne, qui déjà sont placées dans les cours. Si vos canonniers, dont « le corps en général est mal disposé, ne se conduisent pas comme ils « doivent le faire, nous nous déciderons à employer la force pour « leur ôter le maniement des pièces, et nous-mêmes nous nous char-

« geons de les diriger. Les artilleurs qui servaient les nôtres sont en-
« core tous au régiment : nous saurons au besoin les retrouver... En
« un mot, nous connaissons nos devoirs; nous les remplirons tous
« dans toute leur étendue. Nous nous ferons tuer jusqu'au dernier,
« plutôt que de manquer à l'honneur et de trahir la sainteté de nos
« serments. »

Dans toutes les relations de cette fatale journée, on représente le procureur syndic du département, M. Rœderer, faisant seulement une visite au roi. On a vu que Weber le fait paraître avec deux autres administrateurs. L'auteur des *Détails*, qui était au nombre des gardes nationaux postés dans l'une des cours pour la défense du château, s'exprime ainsi : « Nous étions au repos, dit-il, lorsque Rœderer arrive dans notre cour, ceint de son écharpe, et tenant un papier à la main. On nous fait remettre sous les armes et serrer nos rangs. Il se place devant le centre de la compagnie; d'une voix altérée, et peu propre à encourager ses auditeurs, il nous lit une proclamation conçue en ces termes : « Citoyens soldats français et
« suisses, un grand rassemblement se présente; il menace la per-
« sonne du chef du pouvoir exécutif. Au nom de la loi, il vous est dé-
« fendu d'attaquer; mais vous êtes autorisés à repousser la force par
« la force. » Au lieu de ne paraître que le matin, le procureur syndic avait passé la nuit près de la famille royale. Il en donne des preuves dans les Mémoires qu'il a rédigés sur les événements du 10 août. On a beaucoup blâmé le conseil qu'il donna au roi de se réfugier avec sa famille au sein de l'assemblée. La reine repoussa constamment ce conseil : l'événement a dû beaucoup influer sur le jugement qu'on en a porté depuis. Ce conseil ne peut être apprécié que d'après l'intention de celui qui le donna[1]. Supposons que l'assemblée, imitant au moins la conduite de celle qui la précéda lors du retour de Varennes, eût reçu le roi avec dignité et respect, et que le prince eût trouvé dans son sein l'appui sur lequel il devait compter, on portera un jugement tout différent.

L'auteur dont nous suivons le récit croit que, si le roi n'eût pas donné l'ordre de cesser le feu, les assaillants eussent été vaincus. « Il n'est que trop prouvé maintenant, dit-il, qu'à cette époque le gouvernement succomba, *faute d'avoir connu sa force*. Le feu rou-

[1] Aussitôt après cette journée, M. Rœderer fut accusé par les révolutionnaires, qui mirent les scellés sur ses papiers; il se cacha jusqu'au 9 thermidor.

lant d'une ou de deux compagnies, sorties des étages inférieurs du château, réussit à mettre en fuite toute la populace ramassée autour des Tuileries. Qu'eût-ce été si, au lieu d'évacuer les cours et d'entasser la garnison dans les appartements supérieurs, où le désordre et le défaut d'espace paralysèrent complétement ses moyens, on eût conservé seulement les positions occupées depuis la veille; si l'on se fût ainsi mis en état de coordonner les mouvements des divers corps, et de les faire agir au besoin sur tous les points à la fois?... Au bruit des premières décharges, qui jetèrent l'épouvante jusque dans le sein de l'assemblée, notre infortuné roi, toujours guidé par les mêmes sentiments de douceur et d'humanité, mais éloigné du théâtre de l'affaire, et par conséquent hors d'état d'en juger avec discernement, s'empressa, au préjudice de sa propre cause et du salut de ses fidèles défenseurs, de faire usage de la seule portion du pouvoir qui restât entre ses mains. Son dernier acte d'autorité fut un acte formel, signifié en son nom aux officiers suisses, pour qu'immédiatement ils eussent à *faire cesser le feu*. Cette injonction, à laquelle ils n'obéirent qu'avec trop de ponctualité, inspirant aux factieux une entière sécurité, fit revenir ceux-ci à la charge avec d'autant plus d'ardeur qu'ils étaient certains de ne plus éprouver d'obstacles. Tous les massacres, toutes les horreurs qui suivirent ce fatal moment, furent la conséquence nécessaire d'un pareil ordre. »

Louis XVI a donné trop de preuves de courage et de résignation, pour qu'il y ait le moindre doute sur le motif qu'eut ce malheureux prince en faisant cesser le feu. C'était l'horreur du sang, et le désir qu'il éprouvait d'en arrêter l'effusion, qui lui firent donner cet ordre [1].

La pièce qu'on trouvera plus bas, et qui est intitulée : *Relation de la conduite du régiment des gardes suisses à la journée du* 10 *août*, ajoutera des détails pleins d'intérêt à ceux qu'on a déjà.

(F.)

Les notes jointes par Weber à ses Memoires, dans l'édition de Londres, contiennent sur le 10 août, sur les massacres de septembre, et sur l'infortunée princesse de Lamballe, des particularités qui nous ont paru mériter qu'on les conservât.

[1] Cet ordre sera rapporté plus bas, dans la note (G).

« *La jeune comtesse Pauline de Tourzel*, dit-il, la comtesse de Soucy, mesdames Thibault, Terrasse, Lemoine, Bazire, de Saint-Brice, et mademoiselle Ernestine Lambriquet, ont été épargnées et sauvées le 10 août, par la présence d'esprit de l'une des quatre premières femmes de la reine, qui, s'avançant sur les marches de leur porte, à la rencontre des assassins, dit à haute voix : « Mes braves « gens, n'aurez-vous pas pitié des pauvres servantes? » Les tueurs se regardèrent, et dirent à la fois : « Elle a raison cette femme; il faut « les sauver! Nous vous jurons de vous ramener chez vous saines et « sauves : » et ils tinrent parole. Ils sauvèrent non-seulement toutes les femmes qui appartenaient au château, mais aussi M. le Monnier, médecin du roi.

« La manière dont il échappa ce jour-là aux massacres commis dans l'intérieur des Tuileries, mérite d'être rapportée.

« Pendant l'attaque du château il n'était pas sorti de son cabinet, et n'avait pas changé de costume. Des hommes, les bras teints de sang, heurtèrent rudement à sa porte; il ouvrit. « Que fais-tu là? « dirent-ils; tu es bien tranquille! — Je suis à mon poste, répondit le « vieillard. — Qui es-tu dans ce château? — Je suis le médecin du « roi. — Et tu n'as pas peur? — Et de quoi? je suis sans armes : fait-on « du mal à qui n'en peut faire? — Tu est un bon d..... : tu n'es pas « bien ici, d'autres moins raisonnables pourraient te confondre avec le « reste. Où veux-tu aller? — Au Luxembourg. — Viens, suis-nous, et « ne crains rien. » On le fit traverser des haies de baïonnettes et de piques, etc., etc. « Camarades, criait-on devant lui, laissez passer « cet homme; c'est le médecin du roi; mais il n'a pas peur, c'est un « bon d..... » Et il arriva ainsi sain et sauf au faubourg Saint-Germain.

En parlant ensuite de ses propres dangers pendant les massacres des prisons, Weber ajoute dans ses notes :

« Le massacre des prisonniers, qui commença le 2 septembre, avait attiré, autour des maisons de force, mille et mille spectateurs de tout sexe et de tout âge; ils applaudissaient tantôt aux assassins qui portaient le dernier coup aux victimes condamnées par le tribunal populaire, tantôt au petit nombre des personnes qu'il avait épargnées.

« J'étais du nombre des dernières; dès que les gardes eurent fait tourner leurs chapeaux sur la pointe de leurs sabres, en criant, *vive la nation!* nous fûmes applaudis à outrance; des femmes, me voyant

en bas de soie blancs, arrêtèrent avec violence les deux gardes qui me donnaient le bras, pour leur dire : *Prenez donc garde, vous faites marcher monsieur dans le ruisseau.* Elles avaient raison, car il était rempli de sang. L'attention de ces mégères m'étonna d'autant plus qu'elles avaient battu des mains, avec fureur, lorsqu'on avait égorgé ceux qui me précédaient. »

Il rapporte dans un autre endroit les détails suivants :

« Le sieur Crétu, pensionnaire du roi et grenadier des Filles-Saint-Thomas, se glissa derrière la garde pour m'offrir ses services, au moment où j'étais enfermé dans la chapelle en face de la table du président, qui m'avait fait subir mon premier interrogatoire.

« Le même camarade m'ayant rencontré, après ma délivrance de l'hôtel de la Force, s'employa encore pour me faire avoir un passeport, ainsi que pour me faire restituer les quarante doubles louis en dépôt chez Collot-d'Herbois, et me proposa, à cet effet, de me mener chez celui-ci.

« Il nous reçut poliment, parce que le sieur Crétu avait été régisseur, pour le compte de la Montansier, dans une troupe de comédiens de province, dont le susdit président était un acteur très-médiocre.

« Il nous dit que l'argent réclamé était entre les mains du commissaire du quartier, à qui on avait fait parvenir, en même temps, l'ordre de lever le scellé. Après mille jactances sur le rôle important qu'il jouait, et sur les grands talents qu'il comptait déployer à l'avenir, il ajouta que tout ce qui s'était passé depuis le 10 août n'était rien en comparaison de ce que l'on devait faire ; il se plaignit amèrement de n'avoir pas été consulté sur la manière d'apprendre à la reine la mort de la princesse de Lamballe.

« Ce monstre, soit pour me déchirer le cœur, soit qu'entraîné par sa fureur jacobine il ne fit pas attention à moi, raconta, avec la joie et le sang-froid d'un scélérat consommé, que cette infortunée princesse avait été assassinée en sortant du guichet de l'hôtel de la Force ; que son corps avait été livré aux poissardes ; que ces infâmes créatures s'étaient amusées à se faire des ceintures de ses entrailles ; qu'elles avaient traîné le cadavre nu dans tous les principaux endroits de la ville, et qu'elles avaient fini par guetter le moment où la reine s'approcherait de la fenêtre, pour hausser la pique et lui montrer la tête de son amie. Il ajouta, en soupirant de regret, que, s'il avait été con-

sulté, il aurait fait servir, dans un plat couvert, la tête de madame de Lamballe pour le souper de la reine.

« J'étais sans armes, mes genoux fléchirent; je frémis d'indignation et d'horreur; et Crétu, qui s'aperçut de mon état et du nouveau péril que je courais, me prit sous le bras, et m'aida à sortir de cette maison infernale. »

Weber ajoute ensuite :

« Je ne puis me refuser au pénible devoir de rapporter ici plusieurs circonstances peu connues qui accompagnèrent et qui suivirent la fin lamentable de la plus digne et de la plus chère amie de la reine.

« Trois lettres qui avaient été trouvées dans le bonnet de madame de Lamballe, au moment de son premier interrogatoire, rendaient sa perte presque certaine. Une de ces lettres était de la reine.

« Ce fait, dont il n'est question dans aucun des Mémoires du temps, a été certifié par un officier de Mgr. le duc de Penthièvre, qui avait, par l'ordre de ce prince, suivi la princesse à l'hôtel de ville. Il entendit distinctement un des commissaires dénoncer ces malheureuses lettres, qui, en effet, furent découvertes. Cet infâme dénonciateur avait été attaché huit ans à la princesse, et comblé de ses bienfaits.

« A cette nouvelle, S. A. Mgr. le duc de Penthièvre écrivit le billet suivant à l'un des administrateurs de ses domaines :

« Je vous prie, mon cher de ***, s'il arrive malheur à ma belle-fille, « de faire suivre son corps partout où il sera porté, et de le faire en« terrer au plus prochain cimetière, jusqu'à ce qu'on puisse le trans« porter à Dreux. »

« Cet administrateur fit venir un officier du prince, lui donna communication du billet de son altesse, et ajouta : « Je vous charge, « monsieur, de faire remplir les intentions du prince. » C'était le 1er septembre, et il y avait une extrême fermentation. M. de *** fit venir trois hommes, dont deux étaient attachés au prince, et le troisième à sa belle-fille; et, leur faisant prendre un costume qui les rendit méconnaissables pour les brigands qui se portaient déjà aux prisons, il leur donna une somme assez forte en petits assignats, et leur recommanda de ne rien épargner pour remplir les intentions de leur auguste maître, si le malheur voulait que l'on ne pût sauver la princesse.

« Cependant elle avait échappé à la journée du 2, et l'on commençait à espérer, quand, le 3, on fut informé que les massacres continuaient; enfin, on vint dire à M. de *** que ces scélérats avaient terminé les jours de l'amie de la reine, et qu'ils paraissaient décidés à assouvir sur ses restes palpitants leur infernale rage. Ce fut alors que ces trois fidèles serviteurs, surmontant l'horreur que ces cannibales leur inspiraient, se mêlèrent à eux pour tâcher de leur enlever le corps de cette infortunée. Les cannibales voulurent le porter d'abord à l'hôtel Toulouse. On en vint prévenir les officiers du prince, qui frémirent à cette seule idée: cependant on ne voulut pas y opposer de résistance; on ouvrit les galeries, et on attendit en tremblant l'affreux cortége. Déjà ils étaient dans la rue de Cléry, lorsqu'un homme, frappé de la douleur que les officiers du prince allaient éprouver, si leurs yeux étaient forcés de contempler cet horrible spectacle, s'approcha de Charlat qui portait sa tête, et lui demanda où il allait? « Faire baiser à cette ..... ses beaux meu-« bles. — Vous vous trompez, ce n'est pas ici chez elle, elle n'y de-« meure plus; c'est à l'hôtel de Louvois ou aux Tuileries. » En effet, la princesse avait ses écuries rue de Richelieu et un appartement au château, ce qui n'empêchait pas que sa véritable habitation ne fût à l'hôtel Toulouse; mais heureusement les brigands crurent cet homme sensible, qui épargna ainsi cette profonde douleur aux serviteurs fidèles du prince. Cette horde de barbares ne s'arrêta donc pas à l'hôtel, et alla aux Tuileries; mais on ne les y laissa pas entrer: alors ils revinrent au coin de la rue des Ballets, faubourg Saint-Antoine, en face du notaire, entrèrent dans un cabaret, où on espérait leur arracher ce cadavre meurtri; mais ils le reprirent, et jetèrent le corps sur un monceau de cadavres près le Châtelet. Les émissaires de Mgr. le duc de Penthièvre se flattaient de l'y retrouver facilement, et ils ne s'occupèrent plus que d'avoir la tête.

« Sa belle chevelure l'ornait encore, lorsque les monstres prirent une nouvelle résolution, celle de faire revoir à cette infortunée les lieux où elle avait cessé d'être; car, dans leur horrible délire, ils croyaient que les restes insensibles de leur victime pouvaient encore sentir leurs outrages. Au moment où la tête passait sous la porte de la Force, un perruquier s'élança, et, avec une dextérité inimaginable, il coupa les tresses des cheveux.

« Les émissaires de monseigneur le duc de Penthièvre en furent vivement affligés: car ils savaient que le prince aurait tenu infini-

ment à conserver les cheveux de la princesse; mais ils n'en devinrent que plus empressés à se saisir de ce qui restait; et, après avoir troublé entièrement la raison de Charlat, ils le déterminèrent à laisser la pique à la porte d'un cabaret, où deux entrèrent avec lui. On dit que le nommé P..... saisit cet instant pour arracher le fer qui transperçait cette tête; et, la mettant dans une serviette dont il s'était pourvu à dessein, il avertit ses camarades, et se rendit avec eux à la section de Popincourt, où il déclara qu'il avait, dans ce linge, une tête qu'il demandait à déposer dans le cimetière des Quinze-Vingts, et que, le lendemain, il viendrait avec deux autres de ses camarades pour la reprendre, et donnerait cent écus en argent aux pauvres de la section.

« Ils rendirent compte à M. de *** de ce qu'ils avaient fait; celui-ci leur recommanda d'aller le lendemain de grand matin à la section; et, d'un autre côté, il fit des dispositions pour retrouver le corps. Une maison à moitié démolie avait servi à recevoir les restes de ces tristes victimes. M. de *** n'épargna ni soins ni argent pour y trouver ceux de madame de Lamballe, sans pouvoir y réussir; il fit fouiller dans les décombres, mais sans aucun succès. Cependant M. de ***, ne voyant pas revenir ceux qu'il avait envoyés, commençait à suspecter leur fidélité, car il leur avait compté tout l'argent qu'ils avaient demandé, quand on vint lui dire que ces trois hommes étaient arrêtés, comme ayant assassiné madame de Lamballe.

« M. de ***, sans perdre de temps, courut à la section, et rendit hommage à la vérité d'une manière si persuasive, que les commissaires de la section, non-seulement accordèrent la liberté aux serviteurs du prince, mais l'autorisèrent à enlever la tête de madame de Lamballe. M. de *** se rendit au cimetière des Quinze-Vingts avec un plombier, fit mettre dans une boîte de plomb tout ce qu'on avait pu conserver de ces restes précieux, et les fit partir pour Dreux, où ils furent placés dans le même caveau qui attendait M. de Penthièvre. »

(G.)

Récit de la conduite du régiment des gardes suisses à la journée du 10 août 1792, par M. le colonel Pfyffer d'Altishoffen, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis, de Saint-Maurice et de Saint-Lazare; publié à Lucerne en 1819.

On élève un monument à la mémoire des Suisses du 10 août : cet hommage leur était dû par des compatriotes qui ont le droit d'honorer leurs vertus. Il est juste qu'en même temps une plume fidèle retrace avec simplicité les faits héroïques de ces incorruptibles soldats qui ont péri sur les degrés du trône qu'ils avaient juré de défendre; leur courage aurait sauvé le monarque, s'il avait pu l'être.

Le titre seul de ce récit indique l'intention de ne parler directement que du régiment des gardes suisses; et l'on justifiera ce titre, en écartant autant que possible des souvenirs amers. Mais l'oubli du passé n'exclut pas la mémoire des grands services; et si l'éloge du plus noble dévouement annonce qu'il y eut des coupables, cette condamnation muette n'altère point la paix publique; elle est, sous un double rapport, une dette acquittée envers la postérité.

On a comparé la journée du 10 août à celle des Thermopyles. Les Spartiates combattaient pour leurs femmes, leurs enfants, pour leur gloire, pour leur patrie, pour les autels de leurs dieux; les Suisses, pour le sentiment du devoir, de la foi aux serments, de l'honneur de leur pays. Les Spartiates et les Suisses savaient d'avance qu'ils marchaient à une mort inévitable; ils l'ont acceptée de sang-froid, sans délibérer ni se plaindre. Mais les Spartiates avaient leur roi à leur tête, et ce roi n'avait pas ses propres sujets pour ennemis.

Pourquoi l'admirable dévouement des Suisses du 10 août n'a-t-il pas eu le succès pour récompense? Dieu le sait. Mais ce n'est point murmurer contre la Providence, que de gémir sur une catastrophe dont les suites ont si cruellement pesé sur la Suisse et sur l'Europe.

Dès le commencement de la révolution, la situation du régiment des gardes suisses fut singulièrement pénible : il était placé au foyer de l'anarchie; les scènes les plus désastreuses se succédaient rapidement autour de lui. Les journées de Réveillon, des Champs-Élysées, des 5 et 6 octobre, n'étaient que les faibles préludes d'événe-

ments encore plus sinistres, et surtout plus décisifs. Le régiment, environné de périls et harassé de fatigues, déploya, dans toutes ces circonstances, un caractère inaltérable de sang-froid, d'ordre et de discipline. Il conserva dans le service la ponctualité des temps calmes : on n'épargna rien pour en corrompre les soldats; promesses, menaces, séductions de principes, exemple des autres troupes, tout fut employé; rien ne les ébranla : leur fidélité jeta l'ancre au milieu de la tempête politique qui les investissait de toutes parts. Un décret de l'assemblée constituante avait anéanti la discipline; il n'eut jamais aucune influence sur le régiment : ce furent les soldats eux-mêmes qui réclamèrent le maintien de leurs antiques règlements : le corps entier ne formait qu'une famille, dont le sort et les intérêts occupaient également les chefs et les subalternes. Le major baron de Bachmann était l'âme du régiment.

Il est un genre de récompense qu'une conduite noble, fière, conséquente, obtient toujours : partout où un détachement des gardes suisses se présentait, il était respecté, quelque faible qu'il fût.

Cependant la gravité des circonstances de la révolution allait toujours croissant, et chaque jour augmentait les fatigues des troupes fidèles [1] : une catastrophe inévitable et prochaine était prévue de tout le monde. Cette considération détermina les officiers qui étaient autorisés à aller jouir de leur semestre en Suisse, à y renoncer pour rester auprès de la personne du roi [2], afin de partager le sort de leurs camarades; mais on leur fit connaître que l'intention formelle de sa majesté s'y opposait : ce malheureux prince cherchait à éviter l'ombre même de ce qui aurait pu donner du soupçon. A mesure que le danger devenait imminent et que l'on approchait de la crise, le caractère de loyauté du régiment se prononçait davantage [3] :

[1] Depuis longtemps on n'avait plus fait de nominations dans le régiment des gardes; les officiers morts, retirés ou démissionnaires n'étaient pas remplacés, ce qui rendait le service excessivement fatigant. Il est arrivé plusieurs fois qu'un officier, sur un mois, était trois semaines de garde.

[2] Tous les officiers du corps avaient résolu de rester auprès de la personne du roi. M. le comte d'Affry, chargé par l'assemblée des capitaines d'émettre ce vœu au ministre de la guerre, crut devoir insister, malgré les représentations de M. Dumouriez; mais il reçut de sa majesté l'ordre formel que *tous les officiers portés sur la liste des semestriers eussent à partir.*

[3] *Lettre de MM. de Durler et de Pfyffer à l'ancien gouvernement de la ville et république de Lucerne :*

« Souverains seigneurs, un décret rendu le 15 de ce mois, par lequel le pouvoir exécutif était chargé d'éloigner de l'assemblée nationale, au moins à la distance de trente mille toises, les troupes de ligne en garnison à Paris et dans les environs, nous donne quelque soupçon qu'il serait possible que l'on entendît nous comprendre dans cette détermination, quoique fausse à notre égard.

« Aujourd'hui il ne nous reste plus un

le sort qui l'attendait était connu de chacun ; mais tous voulurent mourir plutôt que de compromettre l'honneur et la réputation des Suisses, et de souiller des drapeaux sans tache.

De tous côtés il arrivait des rapports sur les intentions hostiles des Marseillais, et l'on manquait de munitions[1]. Depuis longtemps les canons du régiment avaient été livrés sur l'ordre supérieur, contre lequel le corps des officiers avait en vain protesté. Les menaces des fédérés obligèrent les chefs à consigner les soldats dans les casernes ; on voulait éviter des querelles particulières qui pouvaient avoir des suites fâcheuses, et fournir des prétextes à la malveillance. Les officiers profitèrent de ce temps de retraite pour retracer aux soldats leurs devoirs : ils le firent avec confiance et simplicité ; ils leur montrèrent l'approche de l'orage ; ils leur dirent que le temps était venu où leur fidélité serait mise à la plus rude épreuve. Il faut le dire à l'honneur de ces braves, les exhortations étaient superflues ; pas un seul n'hésita.

Cette situation, que les âmes généreuses peuvent seules bien comprendre, dura plusieurs jours. Le 4 août, le régiment reçut ordre de se porter sur Paris. (L'on savait que les fédérés et les faubourgs devaient attaquer le château des Tuileries.) Le régiment partit la nuit des casernes de Courbevoie et de Ruel, après avoir enterré une

doute sur tout cela : nous sommes prévenus des ordres que nous allons recevoir, de nous porter ailleurs ; mais nous ignorons encore en quel endroit, et si cela regarde la totalité du régiment. Nous supplions VV. EE. de vouloir bien nous donner les instructions les plus promptes et les plus positives sur la conduite que nous avons à tenir dans les deux cas, dont l'un va arriver, et que voici : ou le régiment aura ordre de marcher en totalité et d'abandonner par conséquent la garde du roi, ou de ne marcher qu'avec les deux tiers ou la moitié du régiment. Dans le premier cas, nous sommes *décaractérisés* en perdant la garde du roi ; dans le second, nous faisons ce que nous avons souvent fait, mais dans des cas absolument différents en tout point. Notre état était certain et assuré ; aujourd'hui il est purement précaire, *et déjà prononcé ne tenir plus à la maison du roi !*

« Nous pensons que c'était ici, et nullement ailleurs, que nous devions attendre la finale de notre sort, que nos souverains, de concert avec le roi, auraient donnée à notre corps.

« VV. EE. voient le malheur et l'embarras de notre situation ; leurs bontés accoutumées nous en tireront, d'une manière ou d'autre, par des ordres positifs que nous exécuterons sur-le-champ, et que nous prenons la liberté de leur demander ici avec instance, en les priant de continuer à nous honorer de leur protection et bienveillance.

« Nous sommes avec respect, etc.

« J. DE DURLER, capitaine ;

« L. PFYFFER D'ALTISHOFFEN, capitaine. »

[1] Le dénûment absolu de tous moyens de défense engagea les officiers à demander des munitions au comte d'Affry, leur colonel. Celui-ci, trompé sans doute par les promesses astucieuses des chefs de parti, répondit que le régiment ne saurait courir aucun risque, et que l'on devait être tranquille sur le compte des Marseillais ; en sorte que cette demande n'eut point d'autre suite.

partie des drapeaux[1]. Le marquis de Maillardoz, lieutenant colonel, et le baron de Bachmann, major, vinrent au-devant de lui jusqu'au pont de Neuilly. Le corps marchait dans le plus grand silence, avec les mêmes précautions qu'on prend en temps de guerre, en pays ennemi. Ce silence, un ordre admirable, la contenance ferme et froide des soldats, en imposèrent sans doute aux factieux ; et comme tout fut tranquille au château, la même nuit le régiment retourna aux casernes ; le lendemain, on en détacha trois cents hommes qui furent envoyés en Normandie[2].

Depuis le 4 août jusqu'au 8, la fermentation se développa : dans tous les carrefours les émissaires des conspirateurs ameutaient et soulevaient le peuple ; on les entendait provoquer publiquement au meurtre, au siége des Tuileries, au châtiment du tyran.

On s'arrête à ce mot de tyran.

Le meilleur des rois a été le plus malheureux des hommes : doué d'un esprit juste et même d'une raison supérieure, étranger aux passions qui égarent la jeunesse, inaccessible à tous les genres de corruption des cours, bon, simple, économe, religieux, sévère envers lui-même, indulgent pour les autres, Louis XVI porta sur le trône toutes les vertus d'un magistrat et d'un sage ; il aima son peuple comme un père, et tous ses devoirs comme un chrétien. Mais l'histoire de sa vie offre, dans plus d'un sens, des leçons à tous les princes : plus confiant dans son opinion personnelle, plus capable d'une volonté constante, plus énergique contre le crime, mieux soutenu par son caractère contre les séductions de sa bonté, Louis eût vécu longtemps pour le bonheur de la France. La puissance d'un grand caractère est le premier besoin des rois.

Le 8 août, sur les dix heures du soir, M. d'Erlach, capitaine de garde, remit à M. Glutz, aide-major, un ordre conçu en ces termes : « M. le colonel ordonne que le régiment soit rendu demain, à trois « heures du matin, aux Tuileries. »

MM. de Maillardoz et de Bachmann avaient reçu cet ordre de M. Mandat, alors commandant général de la garde nationale de Paris.

[1] M. de Gibelin, aide-major, et le soldat Koliker, enterrèrent les drapeaux des compagnies dans les caves de Courbevoie : ils doivent s'y trouver encore. On ne garda qu'un drapeau par bataillon, et le drapeau blanc de la générale.

[2] Le détachement de trois cents hommes dont il est question était commandé par M. de Karrer ; les officiers qui s'y trouvaient étaient MM. de Rusconi, de Hertenstein, de Blumenthal, de Mercier, le baron de Billieux, le comte Charles d'Affry, et Lendy, adjudant.

On fit le partage des cartouches aux casernes, et l'on ne put en distribuer trente par hommes; tout le monde marcha : ceux que leur âge exemptait du service voulurent le faire ce jour-là; il ne resta aux casernes que les malades et les fourriers. A la porte Maillot, une ordonnance, venant de Paris, remit au commandant un passe-port signé *Pétion*[1].

La nuit suivante, celle du 9 au 10 août, MM. Mandat, de Maillardoz et de Bachmann firent occuper les divers postes du château par les gardes nationales et par les Suisses; on en plaça dans la cour, dans la chapelle et à la porte royale. Le baron Henri de Salis, comme le plus ancien capitaine du régiment, commandait les postes des escaliers et de la cour de la reine. Il avait sous ses ordres le chevalier de Gibelin, sous-aide-major. La réserve de 300 hommes, commandée par M. le capitaine de Durler, ayant sous ses ordres M. de Pfyffer d'Altishoffen, capitaine, et M. de Glutz, aide-major, était placée dans la cour des Suisses, pour se porter où l'on aurait besoin d'elle.

La gendarmerie à pied, avec une partie de la gendarmerie à cheval, vint se ranger dans la cour; ne s'y trouvant pas placée commodément, ils allèrent se mettre en bataille près du Palais-Royal, et une partie d'entre eux finit par charger les Suisses dans leur retraite.

Des gentilshommes et des personnes attachées au roi s'étaient rendus en grand nombre au château, armés d'épées et de pistolets. On ne peut que louer leur intention, elle était excellente; on doit désapprouver leur démarche, et avouer qu'armés comme ils l'étaient, ils ne pouvaient qu'embarrasser la défense, en même temps qu'ils inspiraient de la méfiance à la garde nationale.

A onze heures du soir, on avait reçu l'avis que le tocsin serait sonné à minuit, et bientôt on eut connaissance au château de l'arrêté du faubourg Saint-Antoine, dont voici les principaux articles :

« Assiéger le château, y exterminer tout le monde, et surtout les « Suisses; forcer le roi à abdiquer, le conduire avec la reine et la fa- « mille royale à Vincennes, pour s'en servir comme otages, dans le « cas où les étrangers se porteraient sur Paris[2]. »

[1] *Texte du passe-port :* « Laissez passer les Suisses, pour renforcer les postes « des Tuileries. *Pétion*, maire. »

[2] Afin de se mettre à couvert, quelle que fût l'issue de la journée, Pétion s'était rendu au château; mais l'heure où le tocsin devait sonner approchant, il annonça qu'il allait se retirer. Les bra-

A minuit, on entendit sonner le tocsin et battre la générale. M. de Bachmann s'assura que tout était en ordre; il donna des instructions aux officiers; il envoya les officiers majors visiter les postes. Depuis ce moment, ce brave officier ne quitta pas le roi un seul instant, et l'Europe sait qu'il a eu le même sort que ce prince.

Le son lugubre du tocsin, loin de décourager les soldats, les animait davantage. A deux heures du matin, quatre bataillons des faubourgs étaient déjà arrivés sur la place du Carrousel; ils n'attendaient que leurs complices pour exécuter leur horrible projet.

Entre quatre et cinq heures, M. Mandat reçut l'ordre de se rendre à la commune. On l'attendait pour l'égorger sur les degrés de l'hôtel de ville; on savait qu'il avait dans sa poche l'ordre, signé *Pétion*, de repousser la force par la force; et l'on voulait par ce meurtre soustraire cette pièce écrite à la publicité.

Vers les six heures du matin, le roi, tenant par la main monseigneur le Dauphin, descendit dans la cour royale, accompagné de quelques chefs de division et commandants de bataillon de la garde nationale, et de MM. de Maillardoz et de Bachmann[1]; il passa d'abord devant la garde nationale, puis devant les Suisses, qui crièrent : *Vive le roi!* Un bataillon armé de piques, qui entrait en ce moment dans la cour, criait à tue-tête : *Vive la nation!* Il en résulta une discussion assez vive, à laquelle les canonniers de la garde nationale surtout prirent beaucoup de part. M. de Durler parvint néanmoins à les calmer, en leur représentant dans son singulier langage que le roi et la nation ne faisaient qu'un. Cependant le bataillon qui venait d'entrer dans la cour reconnut qu'il n'était pas à sa place, et alla se ranger parmi ses pareils.

ves grenadiers des Filles-Saint-Thomas s'y opposèrent, et voulaient le garder en otage : alors le roi ordonna à M. de Salis-Zizers, aide-major, de l'escorter. Celui-ci, à la tête d'un détachement, le prit sous le bras; les gardes nationaux menaçaient Pétion, qui était tremblant, pâle et défait. M. de Salis, cherchant à le ranimer, lui dit avec bonhomie : « Soyez tranquille, monsieur Pétion, je « vous promets que le premier qui vous « tuera sera tué le moment après. »

[1] Ce même cortége militaire reconduisit le roi au château. Sa majesté y rentrait, lorsqu'une députation de la garde nationale, qui avait à sa tête M. Rœderer, M. de Beaumetz et un autre membre du département, vint solliciter le roi de se rendre dans le sein de l'assemblée nationale. M. de Gibelin, qui connaissait M. de Beaumetz, ancien président du conseil d'Artois, lui dit : « Monsieur, croyez-vous sauver les jours du roi en le menant à l'assemblée? » M. de Beaumetz répondit : « Si je croyais le roi plus en sûreté ici, je me mettrais dans vos rangs, afin d'y mourir pour lui. » A l'instant, M. de Bachmann se retourna vers M. de Gibelin, et lui dit : « Si le roi va à l'assemblée, il est perdu. » Ce sont les paroles dernières que les camarades de ce vertueux chef aient recueillies de sa bouche.

Un moment après, M. Rœderer, procureur général syndic, en écharpe tricolore, ainsi qu'un autre membre de la commune, et M. de Boissieux, officier général, parcoururent les postes; ils proclamèrent verbalement l'ordre que l'on avait déjà reçu par écrit[1], de défendre le château, et de repousser la force par la force. Alors des gardes nationales, qui n'avaient pas chargé, chargèrent leurs fusils, et les canonniers leurs pièces[2]. A sept heures, des murmures recommencèrent, et des bataillons entiers de gardes nationales allèrent rejoindre les séditieux.

Entre huit et neuf heures, le roi se détermina à se rendre dans le sein de l'assemblée nationale, avec toute la famille royale et quelques gentilshommes. Il était escorté de deux bataillons de gardes nationales et des gardes suisses de garde, avec MM. de Maillardoz, de Bachmann, de Salis-Zizers, aide-major[3], Chollet et Allimann, adjudants. La reine fit d'inutiles efforts pour empêcher ce funeste départ, après lequel la résistance la plus héroïque ne pouvait plus avoir un heureux résultat. M. de Bachmann l'avait prévu et l'avait dit.

Ce départ fut décisif pour les gardes nationales qui occupaient l'intérieur du château et les cours. La plus grande partie abandonna les Suisses; les uns allèrent joindre les bataillons des faubourgs, d'autres se dispersèrent. Tous, cependant, ne partagèrent pas cette défection. Parmi ceux qui restèrent fidèles, il faut citer la presque totalité des grenadiers des Filles-Saint-Thomas.

L'armée de Santerre se mit en mouvement, ses canons en tête, et bientôt on la vit s'avancer vers les portes du château.

Le maréchal de camp de jour, se voyant presque seul avec les

[1] *Texte de la proclamation :* « Soldats, « un attroupement va se présenter; il est « enjoint à nous, officiers de la loi, par le « décret du 3 octobre, de requérir la « garde nationale, et à vous, troupes de « ligne, de vous opposer à cet attroupe- « ment, et de repousser la force par la « force. » Cette proclamation a été communiquée au rédacteur (M. de Pfyffer d'Altishoffen) par le brave Dim, sergent-major des gardes suisses, aujourd'hui officier pensionné à Soleure.

[2] Il y eut un grand nombre de canonniers qui refusèrent de charger leurs pièces. Un officier suisse, M. l'aide-major Glutz, proposa de s'en emparer, en faisant observer qu'on s'en servirait probablement contre les troupes fidèles; des volontaires se présentèrent pour faire ce coup de main. On crut impolitique et dangereux d'y consentir; l'événement prouva qu'on n'aurait pas dû hésiter.

[3] M. de Salis-Zizers fit former les troupes en bataillon carré autour de la famille royale, pendant qu'on traversait diagonalement le jardin pour se rendre à l'assemblée : une horde de cannibales, portant la tête de M. Mandat au bout d'une pique, força la porte du côté de la terrasse, près du café de Flore. M. de Salis fit faire halte. La contenance du bataillon en imposa aux brigands, et ils se retirèrent.

Suisses, jugea qu'il ne pourrait conserver les cours avec si peu de monde; il cria : « Messieurs les Suisses, retirez-vous au château[1]. » Il fallut obéir, laisser six pièces de canon au pouvoir de l'ennemi, et abandonner les cours. On aurait dû prévoir qu'il faudrait les reprendre, sous peine d'être brûlé dans le château; de simples soldats le disaient très-haut. Cependant l'on obéit, et l'on prit les dispositions que le temps et les localités pouvaient permettre : on garnit de soldats les escaliers et les croisées du château; le premier peloton fut placé à la chapelle, c'est-à-dire un peloton de grenadiers des Filles-Saint-Thomas en première ligne, et les Suisses en seconde[2].

M. le capitaine de Durler trouva au premier appartement, en face du grand escalier, M. le maréchal de Mailly, qui était avec M. de Zimmermann, lieutenant de grenadiers et officier général. M. le maréchal ayant annoncé à M. Durler qu'il était chargé, de la part du roi, de prendre le commandement du château, M. de Durler lui demanda ses ordres : *De ne pas vous laisser forcer*, repartit le maréchal. M. de Durler répondit qu'on pouvait y compter. Ce fut le seul ordre que les Suisses reçurent de ce maréchal de France, et l'on ne saurait leur reprocher de ne l'avoir pas suivi à la lettre.

Pendant que M. de Durler parlait avec M. le duc de Mailly, il vit distinctement par la fenêtre le portier du roi ouvrir la porte royale aux Marseillais; ils entrèrent peu à peu, élevant leurs chapeaux, et faisant signe aux Suisses de venir les joindre. Un de la bande, plus hardi que les autres, s'approcha d'une fenêtre et lâcha un coup de pistolet. Le sergent Lendi allait répondre à cette insolente provocation; les officiers le retinrent : mais cet acte de modération ne servit, comme à l'ordinaire, qu'à enhardir les assaillants[3].

Enfin toute la colonne ennemie entra, et plaça ses canons en batterie; on égorgea des sentinelles suisses qui étaient placées au pied du grand escalier, où les premiers Marseillais montèrent au poste de la chapelle, le sabre à la main. MM. de Durler, de Reding, Joseph de Zimmer-

[1] A la célèbre retraite de Meaux, les Suisses purent mieux et plus librement disposer de leur courage. Le colonel Louis Pfyffer entra au conseil, et y parla avec fermeté : son avis devint celui du conseil, qui confia le roi à ses fidèles alliés. Charles IX fut sauvé. Ce prince avoua « que, sans ses bons compères les Suisses, sa vie et sa liberté étaient en grand branle. »

[2] Les compagnies d'Affry, Salis, Diesbach et Pfyffer, prirent poste dans la grande galerie en face du Carrousel; les grenadiers, sur le grand escalier.

[3] Les officiers firent des efforts incroyables pour empêcher toute agression; les soldats, outrés de tant d'injures, étaient très-difficiles à contenir.

mann, et de Glutz, aide-major, accoururent pour faire placer une barre en bois en travers de l'escalier. M. de Boissieux voulut haranguer les assaillants, mais d'affreux hurlements couvrirent sa voix; enfin quand ceux-ci virent que leur tentative était inutile, ils se retirèrent en accablant les Suisses d'injures [1].

Voici quel était l'état des choses au moment où le combat allait commencer : Sept cent cinquante Suisses répartis sur plus de vingt postes ; deux cents gentilshommes sans armes, quelques gardes nationales restées fidèles, tous sans commandants en chef, sans munitions, sans canons, attaqués de toutes parts par près de cent mille hommes d'une populace furieuse, ayant avec elle cinquante pièces d'artillerie. Cette populace se sentait encouragée par le corps législatif, et disposait de la municipalité.

La troupe de Santerre fit une décharge qui blessa plusieurs soldats. Les grenadiers des Filles-Saint-Thomas ripostèrent, et les Suisses suivirent leur exemple. Les Marseillais répondirent par une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie, qui coûta la vie à beaucoup de monde. M. Philippe de Glutz, lieutenant des grenadiers, fut tué, et M. de Castelberg eut la cheville du pied fracassée [2].

L'action devint générale ; elle se décida bientôt en faveur des Suisses. Le feu des croisées et celui de la réserve de M. de Durler furent très-meurtriers. En peu de temps la cour se trouva évacuée ; elle était jonchée de morts, de mourants, de blessés.

MM. de Durler et de Pfyffer firent du château une sortie de cent

[1] L'adjudant suisse Roulin, qui s'était avancé pour tâcher de calmer les assaillants, fut saisi et dépouillé de ses habits : on allait lui trancher la tête, au moment où il fut délivré par ses camarades. Un des commandants de la troupe de Santerre, ancien garde française, s'approcha de la barre, et demanda à parler au commandant des Suisses. M. de Durler s'étant présenté, il voulut l'engager à se joindre à eux, lui promettant qu'il serait bien traité ; mais voyant que ses paroles étaient sans effet sur cet officier, il tira son sabre, en l'accablant d'injures ; au même instant, un autre ancien garde française darda un coup de pique contre M. Durler, qui le para froidement avec la main.

On avait assuré aux soldats que l'intention des Marseillais se bornait à les désarmer. Le sergent Blaser s'avance vers eux avec quinze grenadiers, et leur dit « qu'ils savaient qu'on voulait les désarmer ; qu'ils ne croyaient pas que la conduite du régiment pendant la révolution pût mériter un tel affront ; que, si l'on ne voulait plus du régiment, on pouvait le renvoyer légalement ; mais qu'ils ne quitteraient pas leur poste et ne se laisseraient pas désarmer ; qu'ils étaient Suisses, et que les Suisses n'abandonnaient leurs armes qu'avec la vie. » Ces paroles généreuses agirent un instant sur l'imagination mobile des Marseillais ; ils crièrent : *Vivent les Suisses ! nous ne les désarmerons pas.* Mais cet élan ne dura guère, car, un moment après, on désarma de force douze factionnaires.

[2] M. de Castelberg, massacré sur les degrés du grand escalier, fendit la tête à un Marseillais d'un coup de sabre, un moment avant d'expirer.

vingt hommes; ils prirent quatre pièces de canon, et redevinrent maîtres de la porte royale. Pendant qu'ils traversaient le Carrousel, un autre détachement, sous les ordres du capitaine Henri de Salis, s'empara de trois canons qui étaient à la porte du Manége, et les amena jusqu'à la grille du château; de là, ce second détachement alla rejoindre le premier, sous le feu de l'artillerie, qui, de la porte de la cour de la reine, tirait sur eux à mitraille. Des Suisses réunis portèrent l'épouvante et la mort parmi les assaillants; la cour royale fut couverte de morts; ils enlevèrent une partie des canons de leurs adversaires, et réussirent à les conserver; mais ils ne parvinrent pas à faire taire un feu à mitraille qui, d'une petite terrasse placée vis-à-vis du corps de garde des Suisses, plongeait sur la cour royale. Ces braves soldats essuyaient un feu meurtrier avec le sang-froid et la tranquillité du courage. Les détachements étaient criblés, mais se ralliaient toujours de nouveau. Après des efforts presque malheureux, les Suisses restèrent les maîtres du champ de bataille; les soldats traînèrent les canons pris aux ennemis; les officiers y contribuèrent; partout on se battit avec un égal acharnement, partout l'ennemi était repoussé; et les Marseillais, qui formaient les têtes des colonnes d'attaque, souffraient prodigieusement[1].

Mais les Suisses voyaient avec anxiété approcher le moment où l'épuisement des munitions allait les laisser exposés au feu de l'ennemi, sans aucun moyen d'y répondre.

Dans cet instant critique, M. d'Hervilly (tué depuis pour la cause royale à Quiberon) arrive sans armes, sans chapeau, à travers des coups de fusil et de canon. On voulait lui montrer la disposition qu'on venait de faire du côté du jardin. « Il ne s'agit pas de cela, dit-il; il faut vous porter à l'assemblée. » On crut pouvoir encore être utile à cet infortuné monarque; et une voix (c'était celle du baron de Viomesnil, frère aîné du maréchal de ce nom), une voix qui cria, *Oui, braves Suisses, allez trouver le roi; vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois*, confirma cette trompeuse espérance.

Il fallait chercher à se rallier; on réunit les tambours qui n'avaient pas péri. On fit battre l'assemblée, et, malgré la grêle de balles qui tombaient de toutes parts, on parvint à ranger les soldats comme à un jour

[1] Quinze Marseillais qui feignaient d'être morts, voyant les Suisses s'avancer vers eux, se jetèrent à genoux, en demandant la vie. M. de Durler fut obligé de se précipiter au-devant des soldats, pour soustraire ces Marseillais à leur vengeance.

de parade[1]. Pour couvrir la retraite[2], on pointa deux des pièces enlevées aux assaillants, et qui se trouvèrent encore chargées contre le vestibule, à côté de la grille. M. de Durler y plaça deux hommes, avec ordre de lâcher leurs coups de fusil sur la lumière, si l'on était poursuivi[3]. MM. de Reding, de Glutz et de Gibelin aidèrent quelques soldats à transporter une pièce de canon sous le vestibule. Ce fut dans ce moment que M. de Reding eut le bras cassé d'un coup de carabine[4].

La traversée du jardin fut excessivement meurtrière; il fallut soutenir un feu très-vif de canon et de mousqueterie qui partait de trois points différents : la porte du Pont-Royal, celle de la cour du Manége, et la terrasse des Feuillants. M. de Gross eut la cuisse cassée d'une balle; il tomba près du bassin, auprès du groupe d'Aria et de Pœtus.

Enfin, l'on arriva dans les corridors de l'assemblée nationale. Le baron de Salis, emporté par son ardeur, entra dans la salle du corps législatif, l'épée nue à la main, au grand effroi du côté gauche de l'assemblée; les députés qui la composaient crièrent : *Les Suisses! les Suisses!* et plusieurs cherchaient à se sauver par les fenêtres.

[1] Un témoin oculaire m'a assuré qu'il n'avait pu se lasser d'admirer le sang-froid du capitaine Pfyffer, qui alignait ses soldats comme à l'exercice.

[2] Les officiers qui se trouvèrent alors réunis étaient MM. de Salis-Zizers, de Durler, de Pfyffer, capitaines; de Zimmermann, maréchal de camp et lieutenant de grenadiers; Alexandre de Zimmermann, de Glutz et de Gibelin, officiers majors, Joseph de Zimmermann, de Luze, de Gross, Ignace de Maillardoz, lieutenants; de la Corbière et de Castella, enseignes; d'Ernest, de Diesbach de Steinbrugg, et Deville, sous-lieutenants.

Pendant que l'on battait l'assemblée, Fridolin Heffti, de Ennetbuel, canton de Glaris, sergent de la compagnie de Besenval, homme d'une force prodigieuse, fut blessé d'un boulet de canon qui lui fracassa la cuisse; ses camarades accoururent à son secours : au moment où les tambours battirent, il leur dit : « N'entendez-vous pas qu'on rappelle? Allez à votre devoir, et laissez-moi mourir. »

[3] Au moment où M. de Durler donnait cet ordre, un grenadier le poussa rudement de côté, en criant : *On pointe sur vous.* En effet, le boulet vint frapper le degré sur lequel ce capitaine était placé auparavant.

[4] On coucha le mieux que l'on put M. de Reding sur les sacs des soldats morts; il fut reconnu par un tailleur de Paris, qui l'affubla d'une redingote, et le transporta chez un chirurgien : malheureusement une lettre interceptée fit découvrir son asile, et il fut transféré à l'Abbaye, où il a été massacré de la manière la plus cruelle. (Voir l'Agonie de trente-six heures.) Il était frère d'Aloys de Reding, landamann de Schwyz, dont le nom et les services seront immortels dans les annales de la Suisse; de Théodore de Reding, qui acquit tant de gloire en défendant l'indépendance nationale de l'Espagne, et de Lazaze de Reding, lieutenant général et ancien gouverneur de Majorque. Aux Champs-Élysées, quand le peuple assaillit à coups de pierres le régiment Royal-Allemand, M. de Reding arracha vivement la mèche des mains d'un canonnier qui allait mettre le feu à la pièce. Il faut louer ce trait indélibéré d'humanité, et avouer en même temps que si ce coup eût été tiré il aurait pu produire de grands changements.

Un député vint ordonner au commandant de faire mettre bas les armes à sa troupe; celui-ci refusa de le faire. On conduisit M. de Durler auprès de sa majesté. Il dit au roi : *Sire, on veut que je mette bas les armes*. Le roi lui dit : « Posez-les entre les mains de la garde nationale; je ne veux pas que de braves gens comme vous périssiez. » Un moment après, le roi lui envoya un billet de sa propre main, conçu en ces termes : « Le roi ordonne aux Suisses de poser les armes, et de se retirer aux casernes[1]. » Cet ordre fut un coup de foudre pour ces braves soldats; ils criaient qu'ils pouvaient encore se défendre avec la baïonnette; plusieurs pleuraient de rage. Mais, dans cette affreuse extrémité, la discipline et la fidélité prévalurent : tous obéirent.

Cet ordre de quitter leurs armes, et de se livrer ainsi sans défense à des tigres altérés de leur sang, fut le dernier sacrifice que l'on exigea des Suisses.

On sépara les officiers d'avec les soldats : ceux-ci furent conduits à l'église des Feuillants; les officiers furent déposés dans la salle des inspecteurs. Les députés y entrèrent pour les voir, non sans manifester des craintes qui, dans quelques-uns, étaient accompagnées de férocité et de bassesse, et dans les autres, de pitié.

Vers le soir, un député, nommé Bruat, de l'un des départements français où l'on parle allemand[2], vint trouver les officiers, et leur dit, en cette langue, « qu'il allait faire tout ce qui dépendrait de lui pour les sauver. » En effet, il leur procura des redingotes, et la facilité de sortir. Alors chacun isolément chercha à se tirer d'affaire comme il put. Ces officiers fidèles erraient dans Paris, proscrits par la fureur populaire, au moment même où un décret du corps législatif venait de mettre les Suisses sous la sauve garde de la loi[3].

[1] Le billet du roi se trouve encore entre les mains de madame la générale de Durler, née Zurlauben, veuve du général.

[2] Du Haut-Rhin. Fs. B.

[3] Je prie M. Bruat, s'il existe encore, de me pardonner de rompre le silence auquel s'étaient engagés avec lui les officiers qui lui ont dû la vie : le temps est venu où ce n'est plus accuser quelqu'un que de publier une bonne action. M. Coquet, alors lieutenant de la garde nationale de l'Oratoire, sauva près de deux cents Suisses, et en nourrit douze pendant près de trois semaines.

M. Desault, chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu, reçut plusieurs soldats blessés, et d'autres qui s'étaient sauvés, et les fit cacher dans des lits de malades. Une troupe de furieux se porta à l'hôtel-Dieu, et demanda qu'on les leur livrât : « J'en ai fait jeter par les fenêtres une douzaine, et j'en ferai autant de tous ceux qui se présenteront. » Il ne fut contredit par aucun des aides-chirurgiens qui étaient présents. Les Marseillais se retirèrent.

Le château n'étant plus défendu, l'armée de Santerre y entra, massacrant lâchement les blessés et tous ceux qui s'étaient perdus dans l'immensité du palais[1]. Une partie des Suisses qui occupaient les appartements n'avait pu se joindre au détachement qui se retirait sur l'assemblée nationale. Ils descendirent au moment où les Marseillais entraient dans le château ; et ayant trouvé chargées les deux pièces que M. de Durler avait laissées, ils y mirent le feu, ce qui leur donna le temps d'opérer leur retraite par le jardin. Avec eux se trouvait le père Second-Lorettan[2], capucin, et aumônier du régiment ; il fallut traverser une grêle de coups de fusil et de coups de canon. Là périrent M. le baron de Waldener, M. Simon de Maillardoz, M. de Müller, et beaucoup de soldats. Cette petite troupe s'était d'abord dirigée sur l'assemblée, et y fut reçue à coups de fusil ; elle se porta au pont tournant, et le trouva fermé ; enfin elle put sortir par le jardin du Dauphin. Arrivée à la place Louis XV, la gendarmerie à cheval chargea les Suisses ; la plupart furent massacrés. Le père Second fut sauvé par son déguisement. Un moment après, le sergent Stofel, de Mels, canton de Saint-Gall, commandant quinze hommes qu'il avait ramassés de divers postes, se fit jour jusque sous le vestibule, où se trouvaient les canons qui venaient d'être abandonnés, et que les Marseillais gardaient. Il s'empara de trois ; un quatrième était encloué ; il les défendit encore quelque temps, et fit enfin sa retraite sur l'assemblée.

Accablés par le nombre, les Suisses n'ont pu laisser d'autres trophées que les cadavres de leurs ennemis. Mille traits particuliers d'héroïsme et de dévouement se sont perdus dans la gloire générale de cette journée[3]. Nous regrettons surtout de ne pouvoir

[1] Tous les officiers blessés ont été massacrés, excepté M. de Répond, qui a pu échapper, malgré un coup de feu reçu à la jambe.

[2] Le respectable et courageux père Lorettan allait au milieu du feu porter aux mourants les secours de la religion. Ce fut bien malgré lui, et par obéissance, qu'il quitta le matin même l'habit de son ordre ; et il dut la vie à un habit de M. Simon de Maillardoz, qu'on lui fit endosser. L'honnête et brave Beckin, chirurgien major du régiment, et son aide M. Richter, pansaient les blessés au milieu du feu le plus vif ; ils furent massacrés tous deux en exerçant leurs fonctions, n'ayant pas voulu abandonner nos blessés, même après la retraite de M. de Durler. M. Beckin a laissé un fils, à qui il ne reste que l'honorable souvenir de son père. Cette famille a tout perdu par le pillage des casernes de Courbevoie.

[3] Les Suisses, épars dans les divers postes du château et dans les cours, n'avaient pas été prévenus de la retraite qui venait d'être ordonnée : entendant les derniers coups de canon qui furent tirés sous le vestibule, ils se replièrent la plupart sur le grand escalier. Quatre-vingts Suisses environ défendirent ce poste contre la foule innombrable des assaillants ; ils en tuèrent quatre cents avant de céder. Ils soutinrent le choc

citer le nom de tous les hommes généreux qui, au péril de leur vie, ont sauvé le petit nombre d'officiers et de soldats échappés au massacre.

M. de Montmollin, qui venait d'entrer au régiment, emprunta un uniforme à M. de Forestier, pour pouvoir assister au combat; il était enseigne de bataillon, et a conservé jusqu'à son dernier soupir le drapeau qui lui a coûté la vie. A la tête de quelques soldats, il était parvenu à se faire jour jusqu'au pied de la statue de la place Vendôme. Là, ne pouvant plus avancer, après s'être battu en héros et avoir tué de sa main plusieurs ennemis, percé enfin par derrière, il tomba dans les bras d'un caporal, qui se perdit sans pouvoir le sauver. « Laissez-moi périr, lui dit-il, et ne songez qu'à sauver le drapeau. » Le caporal qui le soutenait ayant lui-même reçu un coup mortel, M. de

pendant vingt minutes, et tous furent massacrés; aucun n'essaya de se sauver par la fuite.

M. Forestier de Saint-Venant se dirigea avec trente hommes vers les Champs-Élysées; il chargea, l'épée à la main, un corps posté à la statue de Louis XV, et le força trois fois; mais, ayant perdu la moitié de son monde, le reste du détachement fut désarmé, et lui-même fut tué d'un coup de pistolet par un gendarme à cheval. M. Joseph de Forestier, quartier-maître, qui avait assisté au combat comme volontaire, parvint à se sauver à travers la foule, après avoir accompagné le roi à l'assemblée.

M. de la Corbière était entré au régiment la veille du 10 août : dans la retraite, il fut d'abord renversé d'un coup de hache; mais un garçon de bureau de l'assemblée, M. d'Aigremont, le releva et le sauva. Ce fut le même M. d'Aigremont qui sauva aussi M. le capitaine d'Erlach, massacré depuis, et M. Ignace de Maillardoz.

MM. Henri de Salis-Zizer, de Pfyffer, de Durler, capitaines; de Glutz, de Gibelin, et Alexandre de Zimmermann, aides-majors; Emmanuel de Zimmermann, Joseph de Zimmermann, d'Ernest, de Diesbach de Steinbrugg, et de Castella, ont dû la vie aux soins de M. Bruat, député; mais les trois derniers ayant été arrêtés dans les visites domiciliaires, ont été massacrés à la Conciergerie.

M. Hubert de Diesbach, lieutenant des grenadiers, dont la compagnie avait été détruite sur le grand escalier, dit aux sept hommes qui lui restaient encore, en patois fribourgeois, « que ce n'était pas la peine de survivre à de si braves gens. » Il prit alors le fusil d'un soldat tué, et se jeta dans la foule, la baïonnette en avant; il y trouva la mort, ainsi que six à sept hommes qui l'avaient suivi. Un seul fut sauvé.

Le baron Constant de Rebecque, aujourd'hui lieutenant général au service de S. M. le roi des Pays-Pas, commandait un détachement de trente hommes dans la salle des Cent-Suisses, lorsque le feu commença : il fit répondre tant qu'il eut des cartouches à brûler. Le feu ayant cessé, il réussit, par miracle, à se sauver à travers la foule. MM. de Gottreau, Jean de Maillardoz, de Capretz, ont été tués à la place Royale et dans la rue Verte, en se retirant avec leurs détachements.

Il m'a été impossible d'apprendre par qui M. de Répond, lieutenant, et Deville, sous-lieutenant, ont été sauvés.

Le fusilier Müller, de Lucerne, soldat de la compagnie de Durler, reçut un coup de feu à travers le corps : un bourgeois qui le connaissait le fit transporter à l'hôtel-Dieu, où on le coucha à côté d'un Marseillais, blessé mortellement. Ce dernier, dans le paroxysme de la fièvre, proférait d'horribles imprécations contre les Suisses; il mourut au bout de trois jours. Joseph Müller guérit, et parvint à gagner ses foyers, où il vit encore.

Montmollin s'enveloppa dans son drapeau. Ses meurtriers ne purent s'en emparer après sa mort qu'en le déchirant.

Une sentinelle suisse, attaquée par une foule de Marseillais, en tua sept; et, n'ayant plus de cartouches, elle se servit de son sabre, et tua encore plusieurs ennemis avant de succomber.

Ainsi finit le régiment des gardes suisses du roi de France, comme l'un de ces chênes robustes dont l'existence séculaire a affronté cent orages, et qu'un tremblement de terre a pu seul déraciner.

Il est tombé le jour même où l'antique monarchie française s'est écroulée. Il comptait un siècle et demi de services fidèles rendus à la France.

Pour détruire ce corps respectable, il a fallu la réunion d'une foule d'événements malheureux; il a fallu que les Suisses fussent privés de leur artillerie, de leurs munitions, de leur état-major, de la présence du roi; il a fallu les affaiblir cinq jours avant le combat, par un détachement de trois cents hommes; il a fallu que les deux cents hommes qui accompagnèrent le roi à l'assemblée ne pussent pas tirer un coup de fusil; qu'au moment de l'attaque un ordre mal calculé rendit inutiles les sages dispositions de MM. de Maillardoz et de Bachmann; qu'au moment d'une victoire dont on devait poursuivre les avantages, M. d'Hervilly vînt diviser et affaiblir la défense : il a fallu enfin, pour anéantir ce corps, éternel honneur de notre pays, qu'on réunit contre lui cent mille hommes et une artillerie immense.

Il y a une modestie de nation qui interdit à un Suisse de faire, autrement que par le récit des faits, l'éloge de la fidélité de ses compatriotes; mais il lui est permis de rappeler que les Suisses se sont battus à la Bérézina comme à Mogarten, et que les Suisses du 20 mars ont été fidèles comme ceux du 10 août.

Bien peu de Suisses du 10 août ont survécu à cette fatale journée; l'approbation de leur patrie et l'admiration de l'Europe les dédommagent de la perte de leur état et de leur fortune[1]. Ils n'attendaient plus de récompense de la France, lorsque le roi a bien voulu, par un décret du 10 août 1816, leur donner des témoignages de sa satisfaction : ils ont alors connu des espérances qui seront réalisées sans

[1] Le pillage des casernes de Courbevoie et celui de la caisse du régiment sont une perte immense. Jamais propriétés ne furent plus légitimes; si elles eussent été respectées ou restituées par un équivalent, quelques hommes, débris vivants du régiment des gardes, auraient aujourd'hui une existence modeste, mais assurée et suffisante.

doute, car ils ne peuvent avoir compté en vain sur la parole d'un roi juste[1].

Les officiers qui accompagnèrent le roi à l'assemblée, et qu'on transféra dans les prisons de l'Abbaye; ceux qui furent pris à Paris, dans les visites domiciliaires, ont tous été massacrés[2]. Le baron de Bachmann seul a péri, le 3 septembre, sur l'échafaud qui attendait le vertueux Louis XVI.

On a dit que le baron de Bachmann était l'âme du régiment des gardes suisses. Remarquable même entre les plus braves par son sang-froid dans le danger, bon sans faiblesse, loyal et simple comme un ancien chevalier, militaire instruit, véritable ami de son pays, religieux observateur de tous ses devoirs, sévère par principe pour le maintien de la discipline, père des soldats, usant avec eux de cette popularité noble qui ajoute à l'amour sans altérer le respect, tel était le baron de Bachmann. Il unissait à toutes ces qualités une taille imposante, une figure mâle et noble, et une contenance martiale; en sorte que, sous le double rapport des avantages physiques et du caractère moral, on pouvait le considérer comme le modèle des guerriers de notre nation.

Il fut grand et noble à sa mort, comme il l'avait été toute sa vie. Il avait vu approcher avec sang-froid le 10 août; il contempla sans

[1] *Copie d'une lettre de sa majesté Louis XVIII à M. de Durler, lieutenant colonel au régiment Royal étranger, au service de sa majesté Britannique, datée du 6 septembre* 1796.

« J'ai reçu avec grand plaisir, monsieur, l'expression de vos sentiments et de ceux des officiers du régiment Royal étranger. Je savais la conduite que vous avez tenue le 10 août 1792, journée aussi mémorable, quoique l'issue en ait été bien différente dans les fastes de votre brave et loyale nation, que celle de Meaux et d'Ivry; et j'acquitte une dette sacrée, en vous disant, pour vous et pour tous vos compatriotes, que jamais les rois de France n'oublieront ce que les Suisses ont fait dans cette funeste occasion. Je reconnais bien votre digne chef, le baron de Roll, aux ordres qu'il vous a donnés; il sait aussi à qui il les adresse.

« Soyez auprès des officiers de votre régiment l'interprète de mes sentiments pour eux; et ne doutez jamais, monsieur, de tous ceux que j'ai pour vous. »

M. de Durler alla rendre ses hommages à S. M. Louis XVIII. Ce prince l'accueillit de la manière la plus flatteuse, lui rappela la conduite énergique et loyale qu'il avait tenue le 10 août, et lui dit, en lui remettant un brevet de maréchal de camp : « Je ne suis ici que le comte de Lille; mais c'est sur les marches des Tuileries que le roi de France vous remet ce brevet. »

[2] *Noms des officiers massacrés :*

A l'Abbaye, MM. Joseph de Reding, de Bibberg, capitaine. *A la Conciergerie*, le marquis de Maillardoz, lieutenant colonel; de Salis-Zizers, aide-major; de Wild, aide-major; Aliman, adjudant; Chollet, adjudant; de Zimmermann, lieutenant; d'Ernest, de Diesbach, de Steinbrugg, de Castella d'Orgemont, sous-lieutenants, et Chollet, tambour major. L'aide-major de Salis, au moment où on le jetait hors de la porte du guichet pour le livrer aux assassins, put arracher une baïonnette à un garde national, et en percer un des brigands.

émotion le 3 septembre. Il ne s'abaissa point à discuter son innocence devant des juges criminels; il demanda la mort, et la reçut en héros. Ses dernières paroles furent : *Ma mort sera vengée.*

État nominatif de MM. les officiers de l'ancien régiment des gardes suisses qui se sont trouvés à l'attaque du château des Tuileries, le 10 *août* 1792.

De l'état-major.

Le marquis *de Maillardoz*, de Fribourg, lieutenant général, grand-croix, lieutenant colonel du régiment, massacré à la Conciergerie.

Le baron *de Bachmann*, de Glaris, lieutenant général, grand-croix, major du régiment, guillotiné.

Le baron Rudolf *de Salis-Zizers*, des Grisons, aide-major, massacré à la Conciergerie.

De Glutz, de Soleure, aide-major, aujourd'hui colonel fédéral, et colonel par l'ordonnance du roi du 10 août 1816.

De Wild, de Fribourg, sous-aide-major, massacré à la Conciergerie.

Le comte Alexandre *de Zimmermann*, de Lucerne, sous-aide-major, aujourd'hui colonel au service de Naples.

De Gibelin, de Soleure, sous-aide-major, aujourd'hui lieutenant colonel.

Allimann, de Soleure, adjudant, massacré à la Conciergerie.

Chollet, du Valais, adjudant, massacré à la Conciergerie.

Bekin, chirurgien-major, tué sur le champ de bataille.

Le père *Lorettan*, capucin, du Valais, aumônier du régiment, a survécu.

Joseph *de Forestier*, de Fribourg, trésorier.

Jean *Lacaze-Pelarruy*, chirurgien-major.

Pierre-Antoine *Morisot*, d'Avallon (France), chirurgien-major.

Antoine *Legros*, de Marquois (France), aide-chirurgien.

Jean *Debriouse*, de Saint-Georges (France), *idem.*

Pierre-Marie-Joseph *Ordinaire*, de Couvet, *idem.*

Étienne *Laymeries*, de Porentruy, *idem.*

Charles-François *Bournonville*, de Versailles (France), premier commis du bureau des Suisses.

Nicolas-Albert-Michel *Mandevavre*, de Frutigen, maître de mathématiques.

Chollet, du Valais, tambour-major.

Joseph-Bernard *Herlobig*, de Schwyz, sous-tambour-major.

Officiers des compagnies.

Le baron Henri *de Salis-Zizers*, des Grisons, capitaine, aujourd'hui chef de la brigade des gardes suisses, mort en 1819.

De Durler, de Lucerne, capitaine, a survécu : mort depuis, en Égypte, lieutenant-colonel du régiment Royal-étranger, et maréchal de camp.

De Pfyffer, d'Altishoffen, de Lucerne, capitaine, mort depuis en Suisse.

Le baron *de Reding*, de Schwyz, capitaine, blessé pendant l'affaire, massacré ensuite.

Le chevalier *d'Erlach*, de Berne, capitaine, tué.

Le comte Emmanuel *de Zimmermann*, de Lucerne, premier lieutenant, maréchal de camp, sauvé, mort depuis.

Joseph *de Zimmermann*, de Lucerne, premier lieutenant, maréchal de camp, lieutenant général par le décret du 10 août 1816, mort en 1819.

De Répond, de Fribourg, premier lieutenant, blessé, mort depuis.

Hubert *de Diesbach*, de Fribourg, premier lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De Gottreau, de Fribourg, premier lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Louis *de Zimmermann*, de Lucerne, premier lieutenant, massacré à la Conciergerie.

De Castelberg, des Grisons, second lieutenant des grenadiers, tué sur le champ de bataille.

Gros, de Fribourg, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Frédéric *de Luze*, de Neuchâtel, second sous-lieutenant, aujourd'hui colonel par le décret du 10 août 1816.

Philippe *de Glutz*, de Soleure, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Simon *de Maillardoz*, de Fribourg, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

D'Ernest, de Berne, premier sous-lieutenant, repris dans une visite domiciliaire, massacré à la Conciergerie.

Ignace *de Maillardoz*, de Fribourg, premier sous-lieutenant, aujourd'hui lieutenant colonel.

De Forestier, de Fribourg, premier sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Le comte *Diesbach de Steinbrugg*, de Fribourg, premier sous-lieutenant, repris dans une visite domiciliaire, massacré à la Conciergerie.

Le comte *de Waldner*, premier sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Jean de *Maillardoz*, de Fribourg, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De Müller, d'Uri, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De Montmollin, de Neuchâtel, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De Constant de Rebecque, de Vaud, second sous-lieutenant, aujourd'hui lieutenant général au service des Pays-Bas.

De Ville, de Neuchâtel, second sous-lieutenant, aujourd'hui lieutenant colonel par l'ordonnance du 10 août 1816.

Castella d'Orgemont, de Fribourg, second sous-lieutenant, massacré à la Conciergerie.

De la Corbière, de Genève, second sous-lieutenant, aujourd'hui lieutenant colonel.

De Caprez, des Grisons, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

État nominatif des sous-officiers et soldats de l'ancien régiment des gardes suisses qui se sont trouvés à l'attaque du château des Tuileries, le 10 *août* 1792; *par ordre de canton.*

(Cet état est très-incomplet, les livres des compagnies et les rôles ayant été perdus. Le nombre des sous-officiers et soldats tués peut se monter entre six et sept cents hommes. La plus grande partie de ceux qui ont été sauvés se sont trouvés avec le roi à l'assemblée nationale.)

ZURICH. Jacques Rinderknecht, Jean Theiler, Jean Stapfer, Jacques Stapfer, Salomon Simmler, tués; Jean Baumgarten, Félix Bourkard, Jean-Marie Brakmann, ont survécu.

BERNE. Abraham Beaumann, André Dænnler, Abraham Entzer,

Jean Jaun, tués; Jean-Emmanuel Suter, Samuel Gnægi, Magnus Cattin, Balthasar Frossard, Jean-François Girardin, André Grammenthaler, Louis Eckemann, Michel Debois, Antoine Vaisard, Frédéric Schneider, sergent; Abraham Hory, Jacques-Marie Dupierge, Pierre Paumier, François Frézard, Jean-Frédéric Eglese, fourrier; Jacques Buchwalder, François-Joseph Maillot, Adam-Louis Degoumois, Claude Landry, Étienne Piéche, François-Joseph Maillot, Jean-Pierre Melliat, Joseph-Laurent Raparlier, Joseph-Laurent Crombian, Jean Guillard, Antoine Cattin, Jean Vaumonfort, Joseph-Auguste Lemaître, Louis Errard, Henri-Aubin Errard, Jacques Girardin, Nicolas Mathey, Denis Pasquié, Pierre-Germain Saunier, Jacques Vernier, Pierre Scherer, Charles Brian, Rodolf Gasser, George Bruechet, François Brong, Antoine Vaisard, Jean-Baptiste Gigon, Joseph-Blaise Masson, ont survécu.

Lucerne. Joseph-Antoine Schwægler, sergent-major, Gaspard Stalder, sergent; Fridolin Bueler, Joseph Lustenberger, Joseph-Jost Hueber, Pfister, Jean Albot, Jean Bader, Xavier Singer, Aloïs Tschopp, tués; Antoine Bueler, Joseph Bueler, Joseph Müller, Joseph Hofstetter, Pierre-Joseph Weibel, Jacques-Aloïs Gotty, Joseph Rolly, Jean Müller, Xavier Sigerist, Benoît Deprez, Jean-Paul Amrein, Jean Kling, Xavier-Jacques-Ambroise Lotscher, Maurice Barth, Cristophe Pfyffer, Frédéric Kling, Joseph Ehrenbolger, ont survécu.

Schwyz. Joseph-Balthasar Niderist, sergent, Jean Ehrier, François Schwiter, Louis-Jérôme Shwiter, Joseph-Balthasar Gwerder, Joseph-Balthasar Studiger, Joseph-Sébastien Ulrich, Aloïs Rieter, Jean Erler, Jean-Dominique Frischherz, Joseph et Charles Stossel, Charles Aufdermauer, Charles Abegg, Jean Abegg, Joseph-Antoine Kælin, Nicolas Abegg, Charles Schwiter, Joseph Kailly, Étienne Schonbachler, Joseph Marty, Jean Imhof, ont survécu.

Unterwald le haut. Jacques Vonmatt, Gaspard Kunz, Joseph Zysat, Joseph-Maria Huber, François-Joseph Bucher, Joseph-Maria Ebli, tués.

Unterwald le bas. Nicolas Odermatt, Michel Zimmermann, Nicolas Niederberger, tués; François-Joseph Schmitter a survécu.

Glaris. Charles Leuw, caporal; Baptiste Leuw, Fridolin Hefti, Jean Luschinger, tués.

Zug. Joseph-Antoine Dosenbach, Blaise-Antoine Klotter, sergent, Joseph-Gerold Bucher, Balthasar Gattiker, Gaspard Gattiker, Beat-Charles Iten, tués; Dosenbach, tambour, a survécu.

Fribourg. Noé Gavillot, sergent; Jean Jungo, Antoine Delley, Louis Cosandey, Joseph Bertschi, Christe Haymoz, Joseph Roulin, Jean Menoud, Joseph Niquillé, Claude Roux, Joseph Menoud, François Sensonens, Jean Bertschi, Jacques Gotschmann, Jean Lehmann, Louis Progin, Claude Chaumartin, Joseph Perrin, Joseph Genoud, Jacques Siffert, sergent; Nicolas Rappoux, Antoine Deforel, Jean Moettrau, Jacques Dorand, Nicolas Ducret, Étienne Gendre, François Thorin, Baptiste Page, Nicolas Rosset, Claude Pithou, Joseph Schodelet, Jean Schodelet; Pierre Castella, François Genilloud, Jean Peissard, Antoine Vicht, François Gobet, Claude Bapst, Pierre Deschoux, Jean Jekelmann, sergent-major, tués; Claude-Joseph Roulin, Jean-Joseph Bays, François Dudin, Vincent Jaquet, Joseph Schnewli, sergent; Pierre Gachet, Pierre Morel, Jean Pillioud, Jean-François Cupillard, Pierre Moutet, Maurice Moutet, sergent; Jean Grosset, François Progin, Joseph Chenaux, Pierre Chassot, Claude Jolion, Christe Lehmann, Jean Reynold, Nicolas Levet, Jacques L'homme, Joseph L'homme, Jean Painblanc, Jean Bruker, Joseph Gobet, Pierre Barbey, François Gendre, morts depuis; François-Vincent Noël, Jean Fassnacht, Jacques Perny, Jean-Jacques Fassnacht, Paul Crémaud, Jean-Louis-François Derron, Claude Volery, Jean Dubey, Denis Sudan, François Mouttet, Jean-Joseph Ecoffey, Louis Gendre, George Page, Antoine Roulin, François-Xavier-Nicolas Schæffer, François Beaudevin, Jacques Egger, Jean-Joseph Michel, Pierre-Louis Perny, Jean-François Viel, Louis Ecoffay, Jean Beaud, Jacques Roulin, Jean Hayod, Jean-François Chassot, Jacques Villard, Antoine Thomas, Joseph Badoud, François-Joseph Sterreaux, Joseph Vial, Louis Criblet, Joseph Godet, Nicolas Corpataux, Pierre-Joseph Overny, Jean Riedot, George Gachet, Jacques Salin, François Sugneaux, Jean Seillaz, Jean Deforell, Jean-Baptiste Veillard, Joseph Brulhart, Claude-Joseph Sauge, Nicolas Berroux, Claude-Joseph Sudan, Jean-Jacques Egger, Joseph Armingau, Gabriel Savary, Jean-Baptiste Thürler, Jacques Rodolf Bersy, Pierre-Joseph Minguet, Antoine Paschoud, Jean-Baptiste Mayeux, Auguste de Forestier, volontaire; Jacques Colland, volontaire; Jean-François Martin Sottaz, volontaire; Jean-Théodore Bresy, ont survécu.

Soleure. Joseph Vogesland, sergent-major; Jean Bernhard, sergent-major; Urs Walker, sergent-major; Jacques Stuber, sergent; Charles Lambart, Jean Kaufmann, Sébastian Ollenbach, Frédéric

Jecker, Urs Schulep, Joseph Hugy, Urs Hugy, Urs-Joseph Kocher, Urs-Joseph Halbenleib, Dominique Halbenleib, Pierre Fluely, Joseph Hofer, Urs Rueli, Jean Affolter, Jean Oegler, Joseph Welty, Joseph Meyer, François Müller, Jean Auger, Urs-Joseph Diemand, Joseph Wys, Joseph Kæch, Joseph Strausak, Joseph Glutz, Jean Spüty, Joseph Kayser, Antoine Oyerly, Jean Sæssely, David Müller, Benoît Kully, Rodolf Gernhard, Léonce Baumann, Urs Baumann, Urs-Joseph Voland, Jacques Genny, Joseph Brunner, Joseph Wittmer, Jean-George Meyer, Jean Scherrer, Pierre Bachmann, Jean-George Freyer, Urs Roth, Joseph Gerber, Joseph Kuntner, Urs Walker, Nicolas Bernhard, tués; Ferdinand Moll, Urs-Joseph Meyer, Joseph Bloch, Jean-Étienne Borrer, Jean Affolter, Jean-Joseph Winistorfer, Urs-Joseph Berger, Jean Burkart, Urs-Joseph-Thomas Henzeros, Jean Rauber, Jean-Joseph Meyer, Rodolf Grutter, Joseph Gibler, Jean Hassenfratz, Jacques Pfister, Jean Moll, Jean Wysser, Jean Meyer, mort depuis; Jean-Pierre Din, Nicolas Schenker, Jean-Ulrich Schreiber, Jean Stockli, Jean Vogtli, François Burry, Joseph Zenner, Léonard Zenner Louis Chibler, Joseph Kolliker, Philippe Ditz, Daniel-George Kolliker, Jacques Guisiger, Jacques Kæch, Jean-Clément Abour, Joseph Fegly, Soutter, Jean Isch, Joseph Widmer, Jean Kæch, Urs Bloch, Joseph Keller, Jacques Borner, Urs-Joseph Rohn, Martin Borner, Joseph Grimm, Martin Michel, Joseph-Von Dæniken, Léonce Pitterli, Jean Felzhalb, Joseph Gutzwyler, Urs-Joseph Doppler, François Wohlgemuth, Jean Kohler, Jean Fellmann, Jean Borrer, ont survécu.

Basle. Thadé Rueffli, Étienne Fohs, Livin Leeman.

Saint-Gall. Bartholomé Pfiffner, Conrad Lendy, Bartholomé Broder, Paul Wachter, Joseph Glarner, Jacques Maffle, Jean-George Messmer, tués; Jacques Stoffel, Pierre Pfiffner, Pierre Guntli, Oswald Broder, Joseph Nick, Jacques Brunner, Jacques Albrecht, Boniface Nick, Adam Wagner, Pierre Schmiz, Jacques Faigle, Lons le Grand, Henri Kuhn, George Rohner, Théodore Gobel, Nicolas-Prudent Eglez, volontaire; Louis Lendy, sergent, ont survécu.

Grisons. Philippe Lorenz, Jacques Bossi, Étienne Roffler, George Niggli, Jacques Truog, Pierre Hærtli, tués; Chrétien Florin, Philippe Luzi, Franz Schmidt, Joachim Raguettly, George Camenisch, Jean-Pierre Canthieni, Jacques Capeter, Pierre Thienni, Jean Sprecher, Luce Ehrhard, Jean Bertsch, Chrétien Sprecher, Nicolas Waldner, Pierre Messein, Jean Wolf, Crispin Yos, Silvestre Winkler,

André Truog, Chrétien Bundy, Jean Badrann, Chrétien-Antoine Cadufs, Jean-Julien Tschurr, Gottfred Holzbecker, Charles-Antoine Malbach, Ferdinand-Henri Erny, Charles Trévary, Jean-Antoine Joos, Martin Cachenny, Jean-Baptiste-Marie Schueller, Joseph Yos, Jean-Pierre Clavin, Dominique-Marie Barbérisse, volontaire, ont survécu.

ARGOVIE. Gaspard-Antoine Herzog, tué. Christophe Berner, Henri Meyer, David Wys, Léonard Oelhafen, Gaspard Bader, Jacques-Léonce Stierli, Jacques Bærtschi, Rodolf Lüscher, George-Nicolas-Denis Steiner, Frédéric Luxembourg, ont survécu.

TURGOVIE. George Schmid, tué.

TESSIN. Joseph Caglieri, Pierre-François-Antoine Chiodi.

VAUD. David Peylard, Pierre Dulhevoz, Jean-Louis Falconnet, Charles Minod, François-Moïse Minod, Pierre Manusson, Jacques-David Vallotton, Jérôme-David Vallotton, tués; Marc-François Viande, Henri Pinget, François Rogelet, Louis Amey, François Johannot, George Larpin, André Ogiez, Charles Pavillard, Daniel-François Chapuis, Jean-Louis Guery, Jean-Isaac Chevalley, Frédéric-Emmanuel Duperthui, Pierre Magnin, Jean-Antoine Grangier, Marc-Antoine Monasson, François Truan, David Jaquet, Benjamin Truan, Abraham-Jérémie Jaquet, Jean-Jacques Vullien, Jean-Pierre Arthaud, Pierre Rochat, Pierre-Louis Jaccard, Abraham Pigneron, Pierre-David Cornu, Pierre-Louis Vuichoud, Jacques-François Burnier, Josué-David Pilet, Jean-Louis-Mathias Merminod, Abraham Jenner, Pierre Rochty, Pierre-Louis Locker, Salomon Junod, Jacques-Antoine Boraley, Vincent Dufour, Jacques Dufour, David Bugnon, Pierre Plet, David Thévenaz, Jacques Gommalier Fonjalaz, Joseph Monasson, ont survécu.

VALAIS. François Clausen, François Glaisen, tués. Pierre-Joseph Biollet, Joseph Aubret, ont survécu.

NEUCHATEL. François-David Clerc, Jean-David Junod, Henri-Louis Sandoz, Jean-Pierre Favre, Pierre-Simon Jaccot, Jean-Joseph Diacon, Louis Perret, Blaise-Modeste Tissot, François-Gabriel Dornier, Louis-Marie-Noël Dornier, Antoine-André-Louis de Raynaud, ont survécu.

GENÈVE. Jacques Begoulle, Moïse Guy, Jean-Antoine Choisy, Jean-Daniel Besançon, Pierre Dorsival, tués. Abraham Mermillod, Jean-François Clergeon-Hudry, Michel-François Guy, Philippe Albert, Joseph Exartier, Claude Cusin, Jean-Marie Deschamp, Laurent

Beccard, Jean-Michel Mugnier, Maurice Veyrat, Antoine Morier, René Soret, volontaire, ont survécu.

État des sous-officiers et soldats de l'ancien régiment des gardes suisses qui ont droit à la médaille, et dont le lieu de naissance n'est pas connu, ou qui sont nés au régiment ou en France.

Laurent Bernugy, François Roll, Madet, Delpire, Jacques Holtzenbecker, Louis Foax, David Coulon, Couzin, Joseph Barbey, Jacques Esnou, Jean-Charles Martenat, Coulon, Théodore Chaudron, Joachim Kainic, Abegg, Pierre-Antoine Morier, Joseph Desloyer, François Nick, Clément-Alexis Schnider, André Fischer, François Brong.

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES
ET DES PIÈCES OFFICIELLES.

TABLE

DU TOME SEPTIÈME.

Pages.

Avant-propos. I

MÉMOIRES CONCERNANT MARIE-ANTOINETTE, REINE DE FRANCE.

CHAP. Ier. — Naissance de la reine. — Son éducation. — Son départ de Vienne. — Son mariage. — Ses succès. — Son caractère. — Ses bienfaits. — Détails qui la concernent jusqu'à l'époque de la révolution française. 9

— II. — Des causes immédiates et des principes éloignés de la révolution française. — Convocation des états généraux de 1789. 47

— III. — Suite de la convocation des états généraux. — Chute de M. l'archevêque de Sens. — Rappel de M. de Necker. — Seconde assemblée des notables. — Ouverture des états généraux. — Situation de Marie-Antoinette à cette époque, et pendant les cinq années qui la précédèrent. . . 132

— IV. — La famille royale de France pendant la révolution. — Première époque : Assemblée nationale, dite constituante. — Ouverture des états généraux. — Débats sur la vérification des pouvoirs. — Mort de monseigneur le Dauphin. — Séance royale. — Prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. — Débats sur la déclaration des droits de l'homme et sur le *veto*, le 5 octobre 1789. — La famille royale conduite à Paris. — Dangers que court la reine : sa fermeté. — Séjour de la famille royale à Paris pendant la durée de l'assemblée constituante, du 5 octobre 1789 au 30 septembre 1791. 201

Relation du voyage de Varennes, par Marie-Thérèse-Charlotte de France, S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême. 313

Relation du voyage de Varennes, adressée par un prélat, membre de l'assemblée constituante, à un ministre en pays étranger. 318

Déclaration de la reine. 372

Pages.

CHAP. V. — La famille royale pendant la révolution. — Seconde époque : Assemblée législative. — Événements principaux depuis le 1er octobre 1791 jusqu'au 20 septembre 1792. — Déclaration de guerre à sa majesté l'empereur. — Journée du 20 juin 1792. — Fédération du 14 juillet. — Arrivée des Marseillais à Paris. — Journée et massacres du 10 août. — Emprisonnement de la famille royale. — Massacres du 2 septembre. — L'auteur de ces mémoires, emprisonné à l'hôtel de la Force, est sauvé des mains des assassins. — Il quitte la France, et passe en Angleterre. 375

Éclaircissements historiques et pièces officielles. 463

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

DEC 21 1933
MAR 19 1934
FEB 14 1939
MAR 1 1939
10Mar'49JA
JUN 5 1971 3 6
REC'D LD JUN 9 71-3 PM 6 8
MAR 21 1989
AUTO DISC MAR 01 1989

LD 21-100m-7,'33

U.C. BERKELEY LIBRARIES
C006114339
DC131
.8
B6
v.7
88940